

## BANQUE OTTOMANE

### PRÉMICES

1853-1853 : guerre de Crimée. Trucs, Anglais et Français contre Russes.  
Dérive des finances publiques turques à la suite de la guerre.  
1856 : création de l'Ottoman Bank par la banque Glyn and Co et M. Henry Layard, découvreur en 1845 des ruines de Ninive, de Londres.  
Projet concurrent élaboré à Paris par le Crédit mobilier, des frères Péreire, et les maisons Hottinguer et Mallet frères.  
1862 (16 novembre) : accord entre l'Ottoman Bank et le groupe Péreire à la demande de la Turquie en vue de la formation d'une banque au capital de 67,5 MF divisé en 135.000 actions : 80.000 pour les Anglais, 50.000 pour les Français (qui devront atteindre la parité à l'occasion des augmentations de capital) et 5.000 pour les Trucs, dont 1.500 pour l'État. Direction générale à Constantinople, comités à Londres et Paris.

(*Le Temps*, 13 juillet 1861)

Par décret en date du 8 juillet 1861, M. de Plœuc, inspecteur des finances de 1<sup>re</sup> classe, chargé d'une mission en Turquie, a été nommé inspecteur général des finances hors cadre.

[Le marquis de Plœuc avait accompli diverses missions financières auprès de la Sublime Porte depuis 1853 et faisait partie depuis 1859 du Grand Conseil des réformes de l'empire.]

---

(*Le Temps*, 27 février 1862)

Marseille, 25 février.

Le paquebot de Constantinople est arrivé en avança de 24 heures.

Le marquis de Plœuc fait partie de la commission nommée pour rechercher les voies et moyens propres à la création d'une caisse destinée à l'amortissement des emprunts d'Europe.

---

(*Le Temps*, 23 novembre 1862)

Nous résumons comme suit notre correspondance de Constantinople, en date du 13 novembre :

.....  
Une guerre permanente est déclarée aux concussionnaires. Le fait de l'arrestation d'un grand nombre d'employés du ministère des finances, que je vous ai rapporté dans ma lettre du 6 de ce mois, est confirmé par les journaux de notre ville ; d'un autre côté, si nous en croyons les informations du *Levant Herald*, Hassib-Pacha et Saffeti-Pacha,

tous deux ex-ministres des finances, sont appelés devant le grand conseil pour répondre des faits de leur administration, et les preuves de leur culpabilité ont été fournies par la déposition d'un complice.

Les opérations du Trésor ottoman marchent très difficilement en ce moment, où toutes les ressources disponibles sont employées au retrait du caïmé et au règlement successif de la dette flottante. J'ai néanmoins de la peine à croire que le gouvernement, comme le disent ceux qui y sont intéressés, cède aux suggestions locales et mette à l'enchère le fermage des revenus de la Roumélie. Ce système a été maintes et maintes fois condamné comme préjudiciable aux intérêts du Trésor et à ceux des contribuables, et comme servant sans limites les intérêts des fermiers et de leurs adhérents.

Céder aujourd'hui le revenu de ces sandjaks, ce serait sacrifier les véritables ressources du Trésor, qui ne saurait y perdre moins de 200 %. À ces conditions, l'emprunt local le plus usuraire devrait l'emporter, quand même le gouvernement n'aurait pas d'autre moyen pour sortir de la crise actuelle.

Quant au projet de banque dont je vous ai parlé, il paraît qu'une difficulté d'influence étrangère est venue enrayer les négociations qui avaient été commencées. Je veux parler de l'influence anglaise, qui agit de toute sa force pour empêcher la Sublime Porte d'accorder la concession de la Banque à une maison française.

On m'informe, de bonne source, que la question est indécise, et que le conseil des ministres, qui se tiendra ce soir même, fixera son choix et le soumettra ensuite à l'approbation du sultan.

.....  
L. LEGAULT

---

(*Le Temps*, 2 décembre 1862)

Nous résumons comme suit notre correspondance de Constantinople, en date du 27 novembre :

.....

« La question financière a fait un nouveau pas. L'utilité d'une banque est plus que jamais reconnue par le ministère de la Sublime-Porte.

Des difficultés de détail, qu'on n'avait pas prévues pendant le séjour du banquier français dont je vous ai parlé, ont surgi depuis, et on dit que le fondé de pouvoirs de ce banquier part aujourd'hui même pour Paris avec la mission de les aplanir. Les difficultés reposent, si mes renseignements sont exacts, sur l'adjonction de capitalistes anglais à la concession primitive, adjonction désirée par la Turquie, mais qui, dans la pratique, peut rencontrer des obstacles.

L. LEGAULT

---

(*Le Temps*, 8 décembre 1862)

Nous résumons comme suit notre correspondance de Constantinople, en date du 27 novembre :

« Il ne manque pas de gens ici qui croient de bonne foi que la Sublime Porte a pris sa décision dans la question de la Banque, et que la Compagnie anglaise, connue ici sous le nom de Banque ottomane, a obtenu cette concession. Il est même possible que des lettres arrivant par ce courrier en apportent la nouvelle aux Parisiens justement étonnés. Mais le fait est que rien n'est décidé quant aux concessionnaires. Depuis le

jour où la Sublime-Porte a reconnu l'utilité d'une banque officielle, elle a compris aussi que la réunion des capitaux de la France et de l'Angleterre est une condition indispensable à la bonne issue d'une affaire aussi importante.

Voilà qui est décidé ; on est informé en outre que les négociations entamées sont en bonne voie, et que l'entente ne manquera pas de s'établir entre les capitalistes français et anglais. La Sublime Porte attend que cette entente soit accomplie, et que les compagnies, naguère rivales, lui délèguent un représentant pour s'entendre directement avec elle sur les questions d'application et de détail.

Tel est, d'après les informations les plus authentiques, l'état actuel de cette affaire telle est aussi la nouvelle la plus importante que j'aie à vous donner cette semaine. [...]

L. LEGAULT

---

(*Le Temps*, 12 décembre 1862)

Nous résumons comme suit notre correspondance de Constantinople, en date du 28 novembre :

.....  
Allons, plus d'attaque contre les maisons de Galata, ne vous laissez plus exciter par vos banquiers exclusivistes de l'Ottoman-Bank.

Le *Levant Herald*, journal anglais de notre ville, annonce que les billets de banque récemment mis en circulation ont déjà été retirés en plus grande partie par la banque elle-même, qui ne voulait pas que son papier devînt une réminiscence des spéculations faites sur le caïmé.

.....  
L. LEGAULT

---

Angleterre.  
(*Le Temps*, 16 décembre 1862)

Nous résumons comme suit notre correspondance de Constantinople, en date du 4 décembre :

.....  
« La question de la Banque de Turquie n'a pas fait de grands progrès depuis le dernier courrier ; c'est d'ailleurs à Paris que cette question doit se résoudre, par l'entente des aspirants concessionnaires français et anglais.

Cette entente est certaine, et l'on croit que la nouvelle officielle en serait déjà arrivée, si les communications télégraphiques n'étaient pas interrompues avec l'Occident : ce n'est pas une interruption totale, mais un mélange des fils conducteurs qui fait dépendre du hasard la transmission des dépêches. Il est heureux qu'une ligne supplémentaire soit sur le point d'être organisée par Cavalla, Elbassan, Salonique et Vallona, et le câble de l'Adriatique : le réseau ottoman sera mis en jonction avec l'Italie, et de là avec le reste du continent.

Une lettre de Turquie où l'on ne parle pas *finances* serait une lettre extraordinaire et incomplète. Je vous ai bien parlé de la Banque, mais plutôt pour appeler votre attention sur les négociations qui se font maintenant à Paris entre l'Ottoman Bank et la Maison Laffitte. Ici, le gouvernement veut dès à présent établir ce qu'il a l'habitude de faire pour ses emprunts à l'étranger. Comme le 1/13 janvier prochain, il doit y avoir un amortissement du mumtazè-tahvilat, le ministère des finances a invité le comité

d'amortissement à procéder au tirage au sort dès le 1/13 décembre, et à notifier au public que les numéros sortants seront payés aussitôt après, et sans attendre l'échéance de janvier. Cette nouvelle, connue à la Bourse, a exercé une grande influence sur le cours des fonds publics, qui ont haussé de 3 %.

.....  
L. LEGAULT

---

(*Le Temps*, 14 janvier 1863)

Nous résumons comme suit notre correspondance de Constantinople, en date du 2 janvier :

.....  
« La question de la Banque, qui, soit dit entre parenthèses, a fourni, par certaines particularités, des armes aux ennemis de Fuad Pacha, est restée stagnante comme les autres.

Le prix des fonds publics a seul varié, et cette variation n'a pu être qu'une baisse. Le projet de Banque va donc être soumis à un nouveau ministère qui, certainement, repoussera avec persistance les exigences des concessionnaires. Indépendamment de la désunion qui existe entre les éléments fusionnés pour cette opération, les délégués du Crédit mobilier veulent imposer au gouvernement l'entremise de leur banque pour le maniement des fonds de l'État, et ne réclament pas moins d'un pour cent de commission pour toutes les entrées et toutes les sorties des valeurs. On peut dès aujourd'hui considérer comme ouverte la concurrence des capitalistes pour le privilège de la Banque de Turquie. »

.....  
L. LEGAULT

---

(*Le Temps*, 30 janvier 1863)

Nous résumons comme suit notre correspondance de Constantinople, en date du 15 janvier :

.....  
« La question de la Banque n'est pas encore résolue cependant, on s'accorde à considérer les négociations comme terminées, et les journaux de la localité promettent de publier sous peu de jours le décret de la concession. On dit que lord Elliot bornera son voyage à Athènes, et ne viendra pas en Turquie, sir Henri Bulwer étant revenu d'Égypte.

Les dépêches contradictoires publiées par l'agence Havas-Bullier, et d'après elle, par tous les journaux de France, sur les affaires de l'Afghanistan, ont produit un certain émoi ici.

.....  
15 janvier, 4 h. du soir

« Au moment où j'ajoute ce *post scriptum* à ma lettre de ce jour, une réunion se tient au ministère des finances pour la question de la Banque de Turquie. Cette réunion est ainsi composée :

Fuad-Pacha, président ;

Mustapha-Pacha, ministre des finances, qui doit ce nouveau poste à sa connaissance de la langue française, que son prédécesseur, Nevres-Pacha ignore trop pour donner suite aux conférences avec les capitalistes étrangers ;

Ahmed-Vefik-Effendi, Abro-Effendi, le marquis de Plœuc, sir Forster, les trois délégués du Crédit mobilier, les agents de l'Ottoman-Bank. »  
L. LEGAULT

---

## CONSTITUTION

Sté constituée par concession du gouvernement impérial ottoman du 4 février 1863, modifiée par convention du 17 février 1875, entre le gouvernement ottoman d'une part, et les délégués de la Banque ottomane à Londres et MM. Isaac, Émile et Eugène Pereire, Hottinguer, [Charles] Mallet, Fould, Pillet-Will, A.-J. Stern, R. de Ferrari, H.-G. Biesta <sup>1</sup> et J.-Ch. Mussart, d'autre part.

(*Le Temps*, 26 mars 1863)

On escompte, pour l'Espagnol [le Crédit mobilier espagnol], les bénéfices que lui vaudront les actions qui lui seront réservées lors de l'émission, qu'où croit prochaine, de la Banque ottomane, et du Crédit mobilier italien.

---

### BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

(*Le Temps*, 17 avril 1863)

La Banque impériale ottomane et ses fondateurs ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont contracté avec le gouvernement ottoman un emprunt qui est émis aux conditions indiquées dans la notice suivante :

#### EMPRUNT OTTOMAN

divisé

EN 300.000 OBLIGATIONS DE 500 FRANCS  
Rapportant TRENTE FRANCS d'intérêt par an,  
payables 15 fr. le 1<sup>er</sup> janvier et 13 fr. le 1<sup>er</sup> juillet,  
Remboursables à 500 francs,  
En 23 ans 1/2 par tirages semestriels,  
dont le 1<sup>er</sup> aura lieu en novembre prochain.

---

La souscription est ouverte  
DU SAMEDI 18 AU JEUDI 23 AVRIL 1863

---

PRIX D'ÉMISSION 360 FRANCS  
PAYABLES, SAVOIR :

En souscrivant : 20 fr.

---

<sup>1</sup> Hippolyte Biesta : fondateur de caractères, puis (1848) directeur du Comptoir national d'escompte de Paris. Il s'associe aux affaires des frères Émile et Isaac Pereire, à commencer par le Crédit mobilier (1852), la Cie générale des omnibus de Paris, le Nord de l'Espagne, le Pampelune-Saragosse, la Cie générale maritime (future transatlantique), la Cie immobilière de Paris. En outre administrateur de la Vieille-Montagne, des Mines de cuivre de Huelva, du Crédit foncier colonial. Avis de décès : *Le Journal des débats*, 17 octobre 1870.

À la répartition : 75  
100 fr.

Du 1<sup>er</sup> au 10 juillet prochain 100  
Du 1<sup>er</sup> au 10 septembre prochain 100  
Du 1<sup>er</sup> au 10 novembre prochain 60

(Les trois derniers versements peuvent être escomptés à raison de 5 % l'an.)

Ces obligations sont émises, avec la jouissance des intérêts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1863, le premier coupon d'intérêt de 15 francs sera payé le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

En tenant compte du bénéfice de cette jouissance et des délais pour les versements, le prix réel de l'obligation n'est que de fr. 342 54, donnant un revenu annuel de 8,76 %.

Le remboursement de l'obligation ayant lieu à 500 fr., en 23 ans 1/2 produit, sur le prix de l'émission, un bénéfice de 140 francs, qui représente une bonification supplémentaire de 1,89 % par an, ce qui donne un

**revenu effectif de 10,65 %.**

Au service de l'intérêt et de l'amortissement de cet emprunt, qui exige une annuité de 12.000.000 fr.

le gouvernement a affecté expressément les garanties suivantes :

1° Des revenus spéciaux de l'empire, non engagés dans les emprunts précédents, évalués à 28.000.000

2° Un prélèvement sur les contributions directes, s'élevant à 6.000.000

3° En plus, et surabondamment, les excédents sur les revenus appliqués à l'emprunt de 1862, que le bougrement évalue à 30.000.000

Les concessionnaires de cet emprunt ont laissé au gouvernement, pendant un délai de trois mois, la faculté de l'augmenter, d'une somme de cinquante millions de francs de capital nominal ; ce supplément ne pourra être émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1864, et la souscription en sera offerte, par préférence, aux porteurs des titres de l'emprunt actuel, à des conditions qui seront ultérieurement déterminées.

Les produits de cette émission supplémentaire seront appliqués, par les soins de la Banque impériale ottomane, au retrait des monnaies de titre inférieur actuellement en circulation.

### **On souscrit aux**

AGENCES DE LA BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

À PARIS, 15, place Vendôme ;

LYON MM. P. GALLINE ET Cie ;

Vve MORIN-PONS et MORIN ;

AYNARD et RUFFER ;

À MARSEILLE, chez M. P. BLAVET ;

À BORDEAUX, au CHEMIN DE FER DU MIDI, allées d'Orléans, 40 [affaire Pereire] ;

À LONDRES, 4, Bank Buildings ;

À MADRID, à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER ESPAGNOL [affaire Pereire] ;

À TURIN, à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER ITALIEN.

Dans le cas où les souscriptions dépasseraient le montant de l'emprunt, elles seraient soumises à une réduction proportionnelle.

1<sup>er</sup> juin 1863 : ouverture officielle par reprise des implantations de l'Ottoman Bank à Constantinople, Londres, Smyrne, Beyrouth, Bucarest et Galatz. Sir William Clay à Londres et M. Charles Mallet, présidents des comités de Londres et de Paris. Marquis de Plœuc, directeur général à Constantinople (jusqu'en 1867), assisté de M. Gilbertson, ancien directeur général de l'Ottoman Bank.

Contexte économique favorable : développement de la culture du coton à la faveur de la guerre de Sécession aux États-Unis.

## 1864 : PARTICIPATION À LA CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN

---

## 1865 : INDÉPENDANCE DE LA ROUMANIE. FILIALISATION DES AGENCES DE GALATZ ET BUCAREST SOUS LE NOM DE BANQUE DE ROUMANIE

---

Télégraphie privée  
(*Le Temps*, 2 juin 1865)

L'agence Havas-Bullier nous transmet les dépêches suivantes  
Trieste, 31 mai.

Les avis de Constantinople sont du 25. Le *Levant Herald* dit que la Porte a désapprouvé les pourparlers entamés, par Abro-Effendi, avec la Banque ottomane, en vue de la conversion de la dette intérieure. Abro-Effendi est remplacé par Agathon-Effendi. Il est probable, néanmoins, que la Banque ottomane prendra part à la mesure projetée.

---

Banque impériale ottomane.  
(*Le Temps*, 16 septembre 1865)

MM. les actionnaires de la Banque impériale ottomane sont prévenus que, conformément à l'article 51 des statuts, une assemblée générale extraordinaire aura lieu le mercredi 15 novembre prochain, à une heure de relevée, à Londres, London-Tavern, à l'effet de statuer :

1° Sur l'augmentation du capital social, au moyen de l'émission d'actions nouvelles ;  
2° Sur les modifications à apporter aux articles 42 et 41 des statuts, relatifs au fonds de réserve.

Pour faire partie de l'assemblée il faut, aux termes de l'article 29 des statuts, être porteur de trente actions au moins et les déposer au plus tard vingt jours avant le 15 novembre :

À Paris, dans les bureaux de la Société générale de crédit mobilier, 15, place Vendôme ;

À Londres, à l'agence de la Banque, 4, Bank Buildings Lothbury ;

À Constantinople, au siège de la Banque.

MM. les actionnaires sont prévenus, en outre, qu'en échange des titres déposés pour l'assemblée générale, ils recevront les actions définitives de la Banque impériale ottomane.

---

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE  
(*Le Temps*, 5 décembre 1865)

MM. les actionnaires de la Banque impériale ottomane sont prévenus que l'assemblée générale extraordinaire tenue à Londres, les 15 et 29 courant, a décidé que le capital de la Banque sera porté à 4.050.000 liv. st. soit à 101.250.000 fr., et, qu'à cet effet, il serait émis 67.500 actions nouvelles.

Les actions nouvelles sont, comme les anciennes, de 20 liv. st. ou 500 fr.

Elles sont émises au pair et attribuées aux porteurs des actions anciennes, à raison de une action nouvelle pour deux anciennes.

Il est fait sur les actions nouvelles un appel de 10 liv. st., soit 250 fr., payables aux époques ci-après, savoir :

En souscrivant 5 liv. st. ou 125 fr.

Le 15 janvier 1866 5 liv. st. ou 125 fr.

Total égal 10 liv. st. ou 250 fr.

Le second versement pourra être effectué par anticipation, sous bénéfice de l'escompte, à raison de 6 % l'an.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 1866, les actions nouvelles jouiront des mêmes intérêts et des mêmes dividendes que les actions anciennes à la seule exception du dividende de 1865, acquis aux actions anciennes au moment de l'émission des actions nouvelles, et qui sera soldé le 1<sup>er</sup> juillet 1866.

Tout actionnaire qui n'aura pas usé du droit de souscription aux actions nouvelles avant le 15 décembre, sera déchu de ce droit, et les actions lui revenant resteront à la disposition de la banque, qui les vendra au mieux des intérêts sociaux.

Les actions nouvelles sur lesquelles les versements n'auront pas été effectués aux époques ci-dessus indiquées, seront vendues conformément à l'article 14 des statuts.

Les souscriptions aux actions nouvelles sont reçues du 4 au 15 décembre-: à Londres, dans les bureaux de la Banque impériale ottomane, Bank Buildings ; à Paris, dans les bureaux de la Société générale du crédit mobilier, 15, place Vendôme, de 10 à 3 heures.

---

TURQUIE  
(*Le Temps*, 13 décembre 1865)

Constantinople, 11 décembre.

L'emprunt de six millions de livres sterling est définitivement conclu avec la Banque impériale ottomane. L'émission va avoir lieu simultanément sur les places de Constantinople, de Paris et de Londres, à des conditions que l'on dit très favorables au public.

---

Retrait des Pereire du Comité de Paris.

Ouverture d'une agence de la Banque impériale ottomane à Paris dans les locaux du Crédit mobilier.

---

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE  
(*Le Journal des débats*, 19 décembre 1865)



EMPRUNT OTTOMAN 1865  
divisé  
en 300.000 OBLIGATIONS  
Rapportant 30 fr. d'intérêt par an, payables :  
15 fr. le 1<sup>er</sup> janvier et 15 fr. le 1<sup>er</sup> juillet.  
ÉMISES à 330 FRANCS  
ET  
REMBOURSABLES À 500 FRANCS  
En 21 ans ou 42 semestres  
Par tirages semestriels.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE  
du 20 au 22 décembre 1865 inclus  
Le 1<sup>er</sup> tirage aura lieu dans la première quinzaine de juin 1866,

Le prix d'émission de 330 fr. est payable, savoir :

|                                 |         |
|---------------------------------|---------|
| En souscrivant                  | 30 fr.  |
| À la répartition                | 75      |
| Du 1 <sup>er</sup> au 6 février | 75      |
| Du 1 <sup>er</sup> au 6 avril   | 75      |
| Du 1 <sup>er</sup> au 6 mai     | 75      |
| Total égal                      | 330 fr. |

Ces obligations sont émises avec la jouissance des intérêts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1866 ; le premier coupon d'intérêt de 15 fr. sera payable le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Les trois derniers versements peuvent être escomptés à raison de 6 pour 100 l'an.

En tenant compte des délais accordés pour les versements, le prix réel de l'obligation ressort à

325 fr. 88 c., donnant un revenu annuel de 9,20 pour 100.

Le remboursement de l'obligation, ayant lieu à 500 fr. en 21 ans, produit sur le prix d'émission un bénéfice de 170 fr., qui, représente une bonification supplémentaire de 2,57 pour 100, d'où il suit que

le revenu effectif représente un intérêt de 11 fr. 77 pour 100 par an.

Au service de l'intérêt et de l'amortissement de cet emprunt, qui exige une annuité de 12 millions 657.503 fr., le gouvernement a affecté expressément des garanties, complètement libres de toute affectation antérieure,

Savoir :

1° Les taxes annuelles établies sur les moutons de Roumélie et de l'Archipel, dont le produit est versé, directement par les fermiers adjudicataires, en mains des contractans de l'emprunt 14.000.000

2° Les minerais de cuivre extraits annuellement des mines de Tokat, évalués à 2.500.000

3° Les sommes affectées au remboursement des serghis de Syrie, qui seront libres en 1868, et qui s'élèvent annuellement à environ 6.500.000

On souscrit aux agences de la Banque impériale ottomane :  
À PARIS, 15, place Vendôme [siège du Crédit mobilier, avant déménagement en 1870 rue Meyerbeer].

À LYON, chez MM.

P. GALLINE et C<sup>o</sup> ;  
Vve MORIN PONS ET MORIN ;  
AYNARD et RUFFER  
CRÉDIT LYONNAIS.

À MARSEILLE, chez MM. P. Blavet C<sup>o</sup>  
À BORDEAUX, à l'administration des Chemins de fer du Midi, allées d'Orléans, 40.  
À LONDRES, 4, Bank-Buildings à l'agence de la Banque impériale ottomane

---

Dans le cas où les souscriptions dépasseraient le montant de l'emprunt, elles seraient soumises à une réduction proportionnelle.

On peut souscrire par correspondance en envoyant le montant du premier versement en billets de banque ou en chèques, sur les grands établissements financiers, ou en papier sur Paris à courts jours.

---

La Banque impériale ottomane vient de recevoir de S. E. l'ambassadeur de la Sublime-Porte la lettre ci-dessous, que nous sommes priés de publier :

À M le président du comité de la Banque impériale ottomane, à Paris.  
Paris, le 14 décembre 1865.

Monsieur,

Le gouvernement impérial ottoman, pour donner une garantie de plus aux détenteurs des fonds turcs, vient de décider que tous les revenus de l'empire affectés en garantie à ses dettes extérieures et ceux nécessaires pour couvrir les intérêts et les amortissemens de ses dettes intérieures seront versés à la Banque impériale ottomane.

Il sera formé à Constantinople un syndicat général pour assurer la régularité de ce service.

En vous informant de ce qui précède, je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé : SAFVET.

M. Isaac Pereire, président du comité de la Banque impériale ottomane, à Paris.

---

1866 : ouverture d'agences à Salonique, Larnaca (Chypre) et trois autres en Asie-Mineure, sur la mer Egée.

---

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE  
EMPRUNT OTTOMAN 1865  
(*Le Temps*, 1<sup>er</sup> février 1866)

MM. les porteurs d'obligations de l'Emprunt ottoman 1865 sont prévenus que le 2<sup>e</sup> versement, soit 75 fr. par obligation, devra être effectué du 1<sup>er</sup> au 5 février prochain, 15, place Vendôme, à Paris. Passé le 5 février, les versements en retard seront passibles, à partir, du 1<sup>er</sup> février, d'un intérêt égal au revenu, soit 9 fr. 20 c.

---

1867 : ouverture d'une agence à Alexandrie (Égypte).

---

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE  
(*Le Journal des chemins de fer*, 8 juin 1867, p. 373)

Tableau des encaissements signé E. Gilbertson, dga, et marquis de Plœuc, dg

Sa Majesté impériale le Sultan vient de sanctionner la loi qui étend le droit de succession sur les terres domaniales (Emirié), ainsi que les propriétés rurales des Vakoufs administrés par l'État. D'après cette loi, l'État devant aliéner ses biens-fonds a dû chercher une compensation en imposant une redevance unique qui sera perçue dans l'espace de cinq ans, en même temps que les dîmes, et de façon à ne point peser sur les populations tout en procurant au Trésor impérial une ressource extraordinaire d'environ 5.000.000 de livres.

Cette loi, qui facilitera l'établissement de l'équilibre du budget ottoman est destinée à produire les résultats les plus importants pour le développement de l'agriculture et des institutions de crédit dans l'Empire.

Turquie  
(*Le Temps*, 15 août 1867)

Constantinople, 13 août.

Le sultan a reçu hier tous les hauts fonctionnaires. Il a reçu aussi les directeurs de la Banque ottomane et de la Société générale.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE  
(*Le Temps*, 9 septembre 1867)

Tableau des encaissements effectués par la Banque impériale ottomane du 1<sup>e</sup>/13 juillet 1867 au 12 courant (n. s.) sur les affectations du service des emprunts extérieurs et de la dette générale pour le 2<sup>e</sup> semestre de l'exercice 1283 (1867-68), publié en exécution de l'art. 4 de l'iradé du 27 Rebi-ul-akir 1282.

RECOUVREMENTS

|   | Mois courant  | Total                |
|---|---------------|----------------------|
| Contributions indirectes                  | 12.115.908 30 |                      |
| Taxes diverses de Constantinople          | 951.621 28    |                      |
| Taxes sur les moutons                     | 5.614.833 15  |                      |
| Taxes diverses sur des provinces          | 82.943 00     | 18.765.356 33        |
| Effets à encaisser à partir du 13 juillet | 21.538.545 20 |                      |
| Total                                     |               | <u>40.303.902 13</u> |

N. B. — Les versements faits aux succursales et agences sont compris dans la somme ci-dessus jusqu'aux dates suivantes seulement : Aïdin, 22 juillet ; Magnésie 8 août ; Larnaca, 3 août ; Salonique, 5 août ; Beyrouth, 3 août ; Cara-Hissar, 1<sup>er</sup> août ; Smyrne, 10 août.

N. B. — Sommes appartenant au 1<sup>er</sup> semestre, et dont les avis d'encaissement sont parvenus postérieurement à la publication du 16 juillet 1867 : 12.245.013 fr. 05 c.

Constantinople, le 14 août 1867.  
Le directeur général adjoint,  
(Signé) E. GILBERTSON.  
Le secrétaire général,  
(Signé) Em[ile] Deveaux.

---

Semaine financière  
(*Le Temps*, 27 janvier 1868)

Une grande lenteur, paraît-il, est apportée au paiement du coupon de la rente turque ; le bruit a même couru, à tort, que la Banque ottomane en avait suspendu le paiement.

---

Turquie  
(*Le Temps*, 1<sup>er</sup> juin 1868)

Constantinople, 30 mai.  
Le *Levant Herald* annonce que MM. Robert Gilbertson et Bruce ont eu une conférence avec Fuad-Pacha pour la révision des statuts de la Banque ottomane. D'autres questions financières ont été agitées dans cette conférence.

---

Banque impériale ottomane  
(*Le Temps*, 21 juin 1868)

MM. Pillet-Will, de Mouchy et Denière, de Paris, viennent d'être élus, à Londres, membres du conseil d'administration de la Banque ottomane, en remplacement de MM. Isaac Pereire, duc de Galliera et Grieninger, conseillers sortants.

---

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE  
Semestre de la dette intérieure 5 %  
(*Le Temps*, 28 juin 1868)

Par ordre du gouvernement impérial ottoman, la Banque impériale ottomane prévient les porteurs des titres de la dette générale qui voudront être payés en Europe du semestre courant, qu'ils devront faire la déclaration aux agents de la Banque impériale ottomane à Paris et à Londres, ou chez ses correspondants à Francfort ou à Amsterdam, du 27 juin au 6 juillet (N. S.) inclusivement, soit dix jours.

Cette déclaration devra être accompagnée d'un bordereau indiquant les numéros des coupons.

À dater du 1/13 juillet, les coupons devront être déposés, pour être vérifiés, aux agences de la Banque à Paris et à Londres, ou chez ses correspondants à Francfort ou à Amsterdam, et ils seront échangés contre un récépissé à dix jours de date.

Les coupons préalablement déclarés, qui n'auraient pas été présentés pour être payés aux établissements sus-indiqués, avant le 13 octobre prochain, devront être envoyés à la

Banque impériale ottomane à Constantinople, qui seule est autorisée à les payer après cette date.

---

EMPRUNT DU GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN

7 p. 100 de 1868

(*Le Temps*, 14, 15, 18 juillet 1868)

ÉMISSION

DE

832.300 liv. st., soit 20.807.500 fr. de rente 7 %

REPRÉSENTANT

41.800.000 liv. st., soit 297.250.000 fr. de capital nominal.

---

CONTRACTANTS

La Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, à Paris ;

La Banque impériale ottomane, à Londres ;

MM. H. Oppenheim neveu et Cie, à Alexandrie ;

MM. Oppenheim, Alberti et Cie, à Paris.

---

L'emprunt est émis prix de 75 %, jouissance du 15 juillet 1868.

Il est divisé en titres au porteur de :

35 francs de rente,

175 francs de rente

875 francs de rente

au choix des souscripteurs, payables à raison de 17 fr. 50 c., 87 fr. 50 c. et 437 fr. 50 c. par semestre, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année.

Les titres sont remboursables au pair, soit à 590 francs, 9.500 francs et 19.500 francs en TRENTE ANNÉES, par voie de tirages au sort, qui auront lieu chaque année en mai et en novembre. Les titres sortis à chaque tirage seront remboursés à partir du 15 janvier ou 15 juillet qui suivra le tirage.

.....

---

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

(*Le Temps*, 19 septembre 1868)

Tableau des encaissements

.....

Le directeur général,

HOBARD

Le directeur général adjoint,

(Signé) E. GILBERTSON.

---

(*Le Temps*, 19 avril 1869)

À l'Emprunt espagnol qui est émis par la Banque de Paris, participent la Société générale, la Banque ottomane, le Kreditanstalt de Vienne, la Banque de Darmstadt, MM. Oppenheim, Alberti et Gu. Sulzbach frères de Francfort ; Mallet, Pillet-Will, la maison Stern, de Londres et de Paris, et MM. Truhling et Goschen, de Londres ; Abarroa, Uribarren, Goguel, etc.

---

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE  
Assemblée générale du 23 juin  
(*Le Temps*, 27 juin 1869)

La sixième assemblée générale des actionnaires de la Banque impériale ottomane a eu lieu, à Londres, le 23 juin courant, sous la présidence de M. Layard <sup>2</sup>.

Des termes du rapport sur les opérations de l'exercice 1868, il résulte que le solde du bénéfice net à répartir entre les actions, après déduction de toutes les réserves statutaires, est de 257.030 liv. st. 9 sh. 8 d., soit 6.479.909 fr. 55 c.

Sur cette somme, 99.879 liv. st., soit 2.511.956 fr. 85, représentant 10 sh. par action, ayant déjà été distribués au mois de janvier, à titre d'acompte sur le dividende annuel, l'assemblée générale a voté, sur la proposition du conseil, une nouvelle répartition de 15 sh., soit 18 fr. 15 par action, laquelle complétera avec les 12 fr. 55 déjà reçus au mois de janvier, la somme de 25 sh., représentant 12 1/2 % du capital versé sur les actions.

En conséquence, le coupon semestriel montant à 15 sh., soit 18 fr. 85, sera payé à partir du 1<sup>er</sup> juillet à la Société générale de Crédit mobilier, place Vendôme, 15.

---

[Admission à la cote officielle de Paris]  
(*Le Temps*, 30 juillet 1869)

Les actions de la Banque ottomane déjà admises aux négociations au comptant, sont, à partir d'aujourd'hui, négociables à terme.

---

(*Le Temps*, 2 août 1869)

la Banque ottomane, qui ne se traitait à terme que sur le marché libre, vient d'être admise à la cote officielle.

---

Semaine financière  
(*Le Temps*, 23 août 1869)

---

<sup>2</sup> Layard : ancien sous-secrétaire d'État pour les affaires étrangères. Nécro 7/7/1894.

L'emprunt turc sera émis au commencement du mois prochain ; il sera de 12 millions de livres sterling, ou 300 millions de francs. Il est négocié par la Banque ottomane ; la souscription sera ouverte à la Société générale.

---

Angleterre.  
(*Le Temps*, 23 avril 1870)

Londres, 21 avril.

Les journaux publient une lettre de la Banque impériale ottomane (Imperial ottoman Bank) adressée au conseil nommé par les actionnaires (*bondholders*) étrangers. Cette lettre prétend que l'emprunt fait par le khédive constitue une violation des engagements pris en 1863.

Les journaux publient également une lettre de MM. Bischoffsheim, représentants de la Banque franco-égyptienne\*, dans laquelle il est démontré que le nouvel emprunt est seulement personnel au khédive, ainsi que cela a eu lieu pour celui de 1866, et que les engagements contractés en 1868 ne peuvent s'appliquer à cette émission.

---

Souscription  
(*Le Temps*, 5 juin 1870)

Un comité s'est formé à Constantinople pour venir en aide aux victimes de l'incendie qui vient de détruire une partie importante du quartier de Péra.

À Paris, une souscription est ouverte à l'agence de la Banque impériale ottomane, 7, rue Meyerbeer.

L'agence de Paris et ses administrateurs ont souscrit pour 8.000 fr.

À Constantinople, la direction générale de la Banque impériale ottomane a souscrit pour mille livres turques,

---

1870 : FONDATION DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE  
[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Tramways\\_de\\_Constantinople.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Tramways_de_Constantinople.pdf)

---

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE  
Assemblée générale du 21 juin  
(*Le Journal des chemins de fer*, 2 juillet 1870, p. 438-439)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque ottomane s'est tenue à Londres, le 27 juin.

Les comptes de l'exercice 1870, dont il a été rendu compte à cette assemblée, présentent un bénéfice brut de £ 435.344. Après déduction des dépenses et après réserves faites pour les créances mauvaises et douteuses, il reste, en comprenant £ 7.952 qui avaient été reportées de l'exercice précédent, une somme totale £ 322.240 à distribuer, conformément aux statuts.

Le rapport constate un accroissement notable dans les affaires générales de la banque.

Après avoir déduit de la somme totale de £ 322.240 ci-dessus mentionnée, la part statutaire à porter au fonds de réserve, qui se trouve ainsi élevé à £ 175.583, et après le prélèvement des tantièmes statutaires, il reste £ 272.650, sur lesquels £ 101.250 ont déjà été distribués à titre d'acompte sur le dividende, au mois de janvier dernier. Le conseil a proposé une répartition supplémentaire de 16 shillings par action, ce qui fait un dividende de 13 % pour l'année 1869, en laissant un solde de £ 9.400 à reporter à l'exercice 1870.

L'assemblée a approuvé, à l'unanimité, le rapport et les comptes de l'exercice 1869, et voté des remerciements au conseil d'administration.

Les administrateurs sortants, MM. le comte [Charles] de Germiny, J. Stewart, G. Alberti, J. Alexander, ont été réélus.

---

Turquie  
(*Le Temps*, 17 juillet 1870)

Constantinople, 14 juillet, soir.

Le khédivé d'Égypte a versé à la Banque impériale ottomane 40.000 livres turques, à compte des souscriptions de l'Égypte en faveur des incendiés de Péra du 5 juin.

---

Été 1870 : guerre franco-prussienne. Ruée des détenteurs de billets sur les guichets en Orient. L'établissement, qui a conservé une encaisse métallique considérable, fait face. Il en sort renforcé aux yeux du public.

---

## C. BRUCE, PRÉSIDENT

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE  
Assemblée générale du 21 juin  
(*Le Temps*, 1<sup>er</sup> juillet 1871)

La huitième assemblée générale des actionnaires de la Banque impériale ottomane a eu lieu à Londres le 21 juin courant, sous la présidence de M. Bruce.

Des termes du rapport sur les opérations de l'exercice 1870, il résulte que le solde du bénéfice net à répartir entre les actions, après déduction de toutes les réserves statutaires, est de 205.639.5.7 liv. Sur cette somme, 101.230 liv. représentant 10 sh. par action, ayant été distribuées au mois de janvier, à titre d'acompte sur le dividende annuel, l'assemblée générale a voté, sur la proposition du conseil, une nouvelle répartition de 10 sh., soit 12 fr. 50 par action, laquelle complétera avec les 10 sh. soit 12 fr. 50 déjà reçus au mois de janvier, la somme de 20 sh. représentant 10 % du capital versé sur les actions.

En conséquence, le coupon semestriel montant à 10 sh., soit 12 fr. 50, sera payé, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1871, à la Société générale de crédit mobilier, 15, place Vendôme.

---

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE  
Assemblée générale du 19 juin



(*Le Journal des chemins de fer*, 8 juillet 1871, p. 251)

.....  
Ont été réélus membres du conseil MM. [Charles] de Machy [Demachy], Clark, Hottinguer et Larking.

---

Banque impériale ottomane  
Assemblée générale du 19 juin  
(*Le Journal des chemins de fer*, 13 juillet 1872, p. 447)  
[saisi main]

Il résulte du compte-rendu très succinct qui a été présenté à Londres le 19 juin dernier, à l'AG des actionnaires de la BIO, que les bénéfices bruts de l'exercice 1871, déduction faite des mauvaises et douteuses créances, ont été de 432.733 £ st.

Les dépenses se sont élevées à 106.154 £ st.

Les profits nets sont donc de 326.379 £ st. et, en y ajoutant 3.139 £ st., montant du reliquat du précédent exercice, de 329.718 £ st.

Si l'on déduit de cette somme, tant la retenue destinée au fonds de réserve que les autres retenues statutaires, il reste 277.793 £ st., sur lesquelles 101.250 £ st. représentant 10 sh. par action, ont été distribuées comme capte au mois de janvier dernier.

Le conseil a proposé de faire, à partir du 1<sup>er</sup> juillet, une nouvelle répartition de 172.125 £ st., représentant 17 sh. par action, et de reporter à l'ex. suivant le solde de 4.418 £ st.

L'assemblée a approuvé cette répartition, d'après laquelle le dividende total de 1871 est de 27 sh., soit de 13 1/2 %.

MM. le comte Pillet-Will, du Pré Grenfell, Denion du Pin et T.-C. Bruce, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

Angleterre  
(*Le Temps*, 14 juillet 1872)

Londres, 12 juillet, soir.

Le *Times* publie la dépêche suivante de Constantinople., en date du 11 juillet :

« La Porte déclare que, ayant rempli exactement les emprunts de 1858 et 1862, et la Banque impériale ottomane ayant été chargée de percevoir les revenus sur lesquels ces emprunts sont payables, et d'en publier les comptes, la formation d'un syndicat est inutile ; ce serait, d'ailleurs, le devoir du gouvernement de la Porte de ne pas imposer au Trésor la charge de rémunérer ce syndicat sans que la dépense en soit justifiée.

---

Adjudication du monopole de la fabrication des allumettes chimiques  
(*Le Temps*, 13 octobre 1872)

Aujourd'hui a eu lieu, au ministère des finances, l'adjudication du monopole de la fabrication des allumettes chimiques.

L'adjudicataire est M. Jules Vignal agissant au nom d'une société déjà constituée au capital de 40 millions, et dont les membres sont MM. ... la [Banque ottomane](#)...

.....  
-----  
La question du Laurium\*  
(*Le Temps*, 1<sup>er</sup> mars 1873)

Vienne, 28 février.

On mande d'Athènes, 27 février, soir :

On annonce de source officielle la solution de la question du Laurium.

Prévoyant l'insuccès de ses prétentions, M. [J.-B.] Serpieri a vendu au banquier Syngros et à la Banque ottomane, de Constantinople, agissant d'accord avec le gouvernement hellénique, tous les objets servant à l'exploitation des mines tels que fabriques, railway, etc., ainsi que toutes les concessions pour l'exploitation des mines, pour la somme de 12.500.000 drachmes (11 millions de francs).

---

Semaine financière  
(*Le Temps*, 31 mars 1873)

Après avoir fait monter le Crédit mobilier sous le prétexte, entre autres, qu'il ferait l'émission d'un emprunt turc, on a fait monter la Banque ottomane pour le même motif. D'après les derniers avis, on serait cette fois dans le vrai ; la Banque ottomane figurerait parmi les contractants, à côté du Crédit général ottoman, qui, croyons-nous, est, pour cette opération, en possession d'une sorte de droit de préemption réservé lors d'un emprunt précédent.

---

Chemins de fer  
(*Le Temps*, 9 avril 1873)

Vienne, 8 avril.

La Banque austro-ottomane, de Vienne, de concert avec la Banque impériale ottomane et le Crédit général de Constantinople, a conclu l'emprunt de 50 millions de livres turques destiné à la construction des chemins de fer de l'Asie-Mineure et à l'achèvement des chemins de fer de Roumélie.

---

Banque impériale ottomane  
A.G. du 25 juin  
(*Le Journal des chemins de fer*, 12 juillet 1873, p. 451)

Le compte-rendu présenté, à la manière anglaise, par conseil d'administration de la BIO, à l'AG du 25 juin dernier, est aussi succinct que possible. Aucun mot sur les affaires de la société ; quelques chiffres seulement relatifs aux comptes de l'ex. écoulé, voilà le rapport.

Les comptes arrêtés au 31 déc. 1872, après provisions faite p. les créances mauvaises et douteuses, présentent un profit brut de 423.536 £ st. 6 sh. 6 d.

En déduisant de cette somme toutes les dépenses, et en y ajoutant les 4.418 £ st. 9 sh. 4 d. reportés de l'ex. précédent, on a une somme de 340.447 £ st. 5 sh. 6 d.

Défalcation faite des prélèvements statutaires, il reste une somme de 286.726 £ st. 16 sh. 3 d. st 101.250 ont déjà été distribués comme acompte sur le divid. au mois de janvier dernier.

Le conseil a proposé une nouvelle répartition de 18 sh. par action, laquelle complètera un divid. de 14 % p. l'ex. 1872, en laissant un solde de 3.226 £ st. 16 sh. 3 d. à reporter à l'ex. courant.

L'assemblée a approuvé, à l'unanimité, le rapport et les comptes de l'exercice 1872, d'après lesquels le divid. est fixé à 28 sh. par act., dont 10 sh. ont été payés le 1<sup>er</sup> janvier dernier, et a décidé que le solde de 18 sh. par act. sera payé à Constantinople, à Londres et à Paris à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1873.

MM. C. Salvador, L.M. Rate, Alfred André et sir Charles Mills, Bar, M. P. [baronnet, membre du Parlement], ont été réélus administrateurs.

---

### Escroc arménien (*Le Temps*, 12 décembre 1873)

Il n'est bruit à Roubaix, depuis plusieurs jours, que de la disparition d'un escroc arménien, S. Stephan, qui a quitté cette ville après avoir exploité la confiance d'un certain nombre de maisons de commerce.

Au mois d'août 1872, Stephan arrivait à Roubaix, venant directement de Smyrne; il voulait acheter des tissus pour des maisons de Constantinople. Il était accompagné d'une jeune femme italienne, originaire d'un village situé entre Trieste et Venise.

M. et M<sup>me</sup> Stephan — ainsi se faisaient-ils appeler — louèrent un tout petit appartement garni au n° 61 de la rue Sébastopol. Durant tout leur séjour à Roubaix, ils menèrent une vie très régulière, en apparence du moins. Stephan ne faisait aucune dépense exagérée et il ne semblait se soucier que du soin de ses affaires. Les autres habitants de la maison eurent seulement l'occasion de remarquer que, chaque dimanche, il allait à Bruxelles, ce qui leur parut assez singulier.

Les premiers achats de Stephan en fabrique furent peu importants et les paiements s'opérèrent régulièrement aux échéances.

Afin d'inspirer plus de confiance, il montrait souvent des billets de la Banque ottomane de Constantinople payables à la Banque ottomane de Paris, billets qu'il escomptait sur notre place.

Peu à peu, Stephen augmenta le chiffre de ses affaires : il se montrait toujours très rigoureux sur les conditions et les époques de livraison, et un jour, à cause d'une inappréciable différence de nuance, il fit traduire un fabricant devant le tribunal de commerce.

Il y a environ deux mois, la femme qui accompagnait Stephan disparut ; on a su depuis qu'elle avait emporté tous les objets mobiliers de la communauté. Vers cette époque aussi, Stephan cessa tout paiement, et le 26 novembre, il quittait Roubaix et prenait une direction inconnue, laissant sur place un déficit que certaines personnes évaluent à plus de 150.000 francs.

Prévenue il y a quelques jours seulement, l'autorité a fait opérer une visite domiciliaire au numéro 61 de la rue Sébastopol ; on n'a trouvé dans le logement de Stephan que quelques papiers sans valeur, une vieille chemise et une paire de chaussettes.

On dit que Stephan aurait traité aussi par correspondance des affaires à Saint-Quentin, à Reims, au Cateau, à Bradford et dans l'Alsace.

---

LETTRES DE TURQUIE  
(Le Temps, 8 mars 1874)

Constantinople, 17 février.

Les prévisions que contenaient mes dernières correspondances viennent de se réaliser : Méhémet Ruchdi Chirvani-Zadé n'est plus grand-vizir; Avni Hussein Pacha, qu'on avait bien souvent, depuis six mois, désigné comme son successeur, 'le remplace en effet, tout en gardant les fonctions de séraskier. Il n'était que simple liva (général de brigade) en 1862, sous les ordres d'Omer-Pacha, dans la campagne contre le Monténégro, qui mit ce petit État à deux doigts d'une ruine dont il ne fut sauvé que par l'intervention de la France. C'est en Crète qu'Avni Hussein Pacha a gagné le grade de muchir il faisait partie du dernier ministère d'Aali et a été aussi un des persécutés de Mahmoud-Pacha. Il représente au grand-vézirat l'élément militaire, particulièrement agréable, on le sait, au sultan actuel. Sa nomination ne sera pas, du reste, le seul changement dans les hautes sphères gouvernementales ; voici Edhem-Pacha revenu au ministère des travaux publics ; on parle d'Husni-Pacha actuellement vali de Prizrend, comme ministre de la police ; enfin, la position de Rachid-Pacha, ministre des affaires étrangères, passe pour n'être rien moins que solide.

Quelque intérêt qu'aient ici ces changements, c'est surtout relativement à l'effet produit sur l'Europe qu'ils ont de l'importance. Dans ce moment, en effet, ce n'est pas à Constantinople, c'est à Paris, au sujet de l'emprunt des grands travaux publics, que se débattent les plus graves questions pour la Turquie. C'est vers la mission de Sadyk-Pacha que tout le monde a les yeux tournés, et la nomination d'Edhem-Pacha au ministère des travaux publics paraît avoir eu pour objet d'aider l'ancien ministre des finances dans ses négociations avec les banquiers et capitalistes de l'Europe centrale. Edhem a représenté jadis, au ministère où il rentre aujourd'hui, le système favorable à la direction des travaux publics par les ingénieurs compétents des nations européennes.

C'est lui qui avait mis MM. Goschler et Pressel à la tête des chemins de fer d'Europe et d'Asie, et son retour aux affaires implique l'intention de rompre avec le système de régie par l'État qui produit en ce moment des résultats déplorables. Ce sera bien, mais il faut davantage, et la Porte se tromperait si elle croyait que cette mince concession puisse désarmer les légitimes méfiances qu'on nourrit à l'endroit de son programme de réformes et de travaux productifs.

On ne saurait trop engager les capitalistes européens, et particulièrement parisiens, en ce moment absolument maîtres de la situation, à ne pas se laisser rendre à des leurres, à écarter les finesses turques et à faire à la fois de bonnes affaires et de bonne politique. Or, ils ont pour cela un moyen bien simple à leur disposition : c'est d'établir comme condition *sine qua non* de leur concours la spécialisation, si vous me permettez ce mot, de l'emprunt à venir. « Vous nous demandez notre argent, diront-ils à Sadyk-Pacha, et vous nous dites que ce n'est plus pour des fantaisies ruineuses, vous en êtes guéris, mais pour des travaux productifs ! — Soit, nous vous croyons ; mais alors stipulons que l'argent de l'emprunt sera uniquement affecté à ces travaux que nous allons spécifier. Ensuite, ĩ comme en affaires, promesse seule ne vaut et qu'il faut garantie et garantie sérieuse, voici celle que nous demandons : les fonds de l'emprunt à intervenir seront, au fur et à mesure des versements, encaissés par une délégation des contractants, laquelle délégation payera, sur contrôle, les dépenses afférentes aux travaux spécifiés dans le contrat d'emprunt, sinon, non ! »

C'est seulement de la sorte que les capitalistes auront une garantie sérieuse du j bon emploi de leurs fonds, bon emploi qui importe, non pas à eux seuls, mais à la Turquie elle-même puisqu'elle doit y trouver le développement de sa richesse intérieure. Enfin, les travaux d'utilité publique, faits au moyen de l'argent de l'emprunt chemins de fer, ports, routes, etc., seront le gage même du capital prêté, puisqu'en augmentant les

revenus de l'empire, ils pourront seuls assurer le paiement des intérêts de la dette. Les prêteurs ont donc droit de veiller à l'exécution de ces travaux.

Ces conditions de sérieuse garantie pourront même obtenir au gouvernement ottoman un chiffre plus bas d'intérêt que auquel il est prêt à se résigner aujourd'hui.

Il y a déjà d'ailleurs un précédent dans le sens de la mesure que nous préconisons aujourd'hui : la création et le fonctionnement de la Banque impériale ottomane qui exerce, sous une direction exclusivement européenne, la gestion d'une partie considérable des finances turques.

---

Bulletin financier  
(*Le Temps*, 8 mai 1874)

Le marché du 5 % turc est très actif. On cote 45,40 ; on s'élève à 45,85 pour retomber à 45,30 et remonter ensuite.

Le double courant de ventes et d'achats est ainsi nettement indiqué. On parle toujours du projet de création d'une Banque internationale chargée de la perception des revenus; un autre projet surgit : il s'agirait de la création d'une Banque nationale de Turquie, par la fusion de la Banque ottomane avec d'autres groupes financiers.

Ces bruits, qui réclament et attendront peut-être longtemps leur confirmation, déterminent de nouveaux achats, ou des rachats. D'autre part, les réalisations de bénéfiques se poursuivent.

---

ABSORPTION DE LA BANQUE AUSTRO-OTTOMANE

---

Bulletin financier  
(*Le Temps*, 10 mai 1874)

Le 5 % turc cote 46,60, puis 45,90 ; le découvert paraît liquidé ou peu s'en faut, et on commence à s'occuper de spéculateurs que l'on dit très engagés à la hausse. Il est donc probable que la position de la place n'est plus favorable à la continuation de la hausse.

Les négociations financières se poursuivent ; on parle du départ de Sadik-Pacha pour Londres, et d'autres négociateurs pour Constantinople. Il se passera donc quelques jours avant qu'aucun fait nouveau se produise, et d'ailleurs on n'attend aucune solution définitive avant le mois prochain.

Parmi les sociétés financières désignées pour contribuer avec la Banque ottomane à la fondation d'une banque nationale de Turquie, si le projet aboutit, figure la Banque austro-ottomane.

---

Bulletin financier  
(*Le Temps*, 7 juin 1874)

On annonce que l'entente est définitivement établie sur la question financière ottomane, et que les signatures au contrat ne sont plus qu'affaire de forme. On ajoute que la Banque austro-ottomane va être absorbée par la Banque ottomane, dans sa nouvelle forme.

---

[Arrangements financiers de la Turquie]  
(*Le Messenger de Paris*, 11 juin 1874)

Les conférences laborieuses de Sadick Pacha et des divers groupes de banquiers, avaient donc mis en lumière, disions-nous hier, que la Turquie ne trouverait le public français ou anglais disposé à lui consentir un prêt nouveau et les banquiers disposés à lui servir d'intermédiaires auprès de ce public, qu'à la condition qu'elle donnerait des garanties consistantes et impossibles à éluder. Nous ajoutons que Sadick Pacha et les groupes financiers étaient tombés d'accord sur ce point qu'une organisation plus large et tout à fait spéciale de la Banque Ottomane répondrait très efficacement au but qu'on poursuivait.

Il n'est que juste de reconnaître que non seulement Sadick Pacha n'opposait pas de résistance à un tel plan, mais qu'il était arrivé en Europe dans un ordre d'idées qui y était conforme. En effet, personne, dès le début des négociations, ne s'est montré plus imbu que lui de l'indispensabilité de retremper la confiance financière de l'Europe en Turquie, à l'aide de garanties foncièrement efficaces ; il n'y avait en suspend dans son esprit que le choix des moyens et leur mode de fonctionnement. Ceci explique le zèle et la patience infatigables avec lesquels Sadick-Pacha s'est dévoué à la mission qu'il avait acceptée.

Les prémisses dont nous avons parlé hier une fois posées, une fois qu'il a été reconnu et accepté que tout projet d'emprunt nouveau était *subordonné* à la réorganisation de la Banque ottomane, l'œuvre de Sadick Pacha s'est trouvée arrivée à ce qu'on nous permettra d'appeler son point de bifurcation : Sadick Pacha a eu à commencer, avec la Banque ottomane, la négociation relative à sa réorganisation, et avec les groupes de banquiers, la négociation relative au projet d'emprunt. Il va sans dire, cependant, que si ces deux négociations ne se confondaient pas, que si elles marchaient isolément, elles marchaient cependant parallèlement et se rencontraient de temps à autre, puisqu'elles répondaient à un but commun et que l'une n'avait pas si raison d'être sans l'autre.

Nous ne devons pas omettre de dire ici qu'au cours des négociations, alors qu'elles n'étaient pas encore entrées dans la période de la discussion pratique, mais que telles qu'elles existaient, elles suffisaient à attester l'intention réciproque des parties de s'entendre, les groupes financiers consentirent à faire à la Turquie une avance de 40 millions destinés à payer les coupons et les amortissements échus le 1<sup>er</sup> avril 1874. Les groupes financiers donnaient par là à Sadick Pacha un témoignage de leurs bonnes dispositions envers son gouvernement et envers lui même, ils empêchaient qu'une atteinte plus rude fût portée au crédit d'un pays qu'ils allaient avoir probablement à restaurer. Sadock Pacha, en réciprocité, s'était engagé envers les groupes financiers à traiter avec eux de préférence, quand la négociation relative à la réorganisation de la Banque ottomane ayant été achevée, la négociation relative à la conclusion du l'emprunt nouveau commencerait.

La négociation à entreprendre avec la banque était de l'ordre le plus délicat. Dès qu'elle fut sérieusement commencée, l'infatigable Sadick Pacha devint l'ouvrier d'une œuvre de conciliation permanente entre son gouvernement qui souvent commençait par s'offusquer et résister aux libertés d'allures, à l'indépendance d'action financière qu'il s'agissait de lui arracher, et entre la Banque Ottomane qui, comprenant bien la responsabilité morale qu'elle assumait devant tous les marchés de l'Europe, entendait être mise en mesure, sans restriction, sans équivoque, de répondre au rôle qu'on attendait d'elle.

La Turquie a été si sincère, le négociateur a été si souple, si persuasif, la Banque ottomane a si bien mis à honneur de ne rien demander au delà de ce qui était nécessaire au succès de son rôle futur, que le contrat définitif, stipulant les révisions et modifications apportées à l'organisation de la Banque Ottomane, c'est-à-dire constituant sa réorganisation, a pu être signé le 18 mai entre Sadick Pacha d'une part, et MM. Charles Mallet et le comte Adrien de Germiny<sup>3</sup> de l'autre au nom de la Banque Ottomane.

Cette première négociation achevée, Sadick Pacha et les groupes financiers se sont aussitôt mis à l'œuvre pour conduire aussi bien à bonne fin la seconde négociation, celle relative à l'emprunt nouveau à contracter. Ici des intérêts plus nombreux étaient à rapprocher et à concilier. Dans la combinaison qui devait servir de pivot à cet emprunt, certains groupes financiers apportaient de l'argent nouveau, alors que d'autres ne faisaient l'apport que de bons du Trésor échus et impayés ; de là naissaient des prétentions inégales.

Sadick Pacha s'est trouvé aux prises avec des questions de tous les genres, avec des embarras de toute taille ; une à une, à force de sagesse, à force d'équité, toutes les difficultés ont été surmontées, si bien que samedi dernier 6 juin, à six heures du soir, a été définitivement signé l'acte relatif à la combinaison d'emprunt sur laquelle repose la restauration du crédit ottoman.

Sadick Pacha a demandé samedi soir au gouvernement ottoman, la ratification définitive de ces deux traités, ratification dont on attend la nouvelle par le télégraphe au premier moment. L'opinion ne s'est pas défendue, depuis hier, d'un sentiment de surprise et d'un mouvement de baisse sur les fonds turcs en apprenant qu'elle n'était pas encore arrivée.

Aussitôt qu'on l'aura reçue, nous placerons sous les yeux de nos lecteurs les conditions et l'économie de ces deux importantes conventions.

EUGÈNE ROLLAND.

P. S. — Une dépêche du gouvernement ottoman à Sadik Pacha, arrivée vers trois heures, lui annonce que le gouvernement ne ratifie la Convention avec la Banque Ottomane qu'avec une réserve relative à une commission dont il demande la réduction de 3/4 % à 1/2 % et ne ratifie pas la convention avec les banquiers dont les conditions lui paraissent insuffisantes.

Après réflexion le gouvernement ottoman reviendra sur cette réponse, mais nous désirons qu'il ne soit pas trop tard. Quand on joue à de pareils jeux avec de grands marchés européens, on se fait fermer leur porte et on l'a bien mérité.

E. R.

---

Bulletin financier  
(*Le Temps*, 15 juin 1874)

Nous annonçons la semaine dernière que le syndicat des banquiers et le représentant du gouvernement ottoman avaient réussi à se mettre d'accord, les conventions financières étaient signées et Sadik-Pacha partait à Constantinople demander la ratification du sultan. On ne doutait pas qu'il ne l'obtînt. Ces prévisions ne se sont pas réalisées.

---

<sup>3</sup> Adrien de Germiny (1826-1922) : fils de Charles de Germiny (1799-1871), gouverneur de la Banque de France, et d'Élisa Humann, fille d'un ministre des finances. Trésorier-payeur général à Rouen, régent de la Banque de France, administrateur de sociétés, président de la Société commerciale française de l'Indochine (1917). Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Commerciale\\_frse\\_IC.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Commerciale_frse_IC.pdf)

Le syndicat était composé de la Banque ottomane, de la Banque de Paris, de la Société générale, du Comptoir d'escompte, de MM. Fould, Hentsch, de Haber, Camondo, Cahen, Hirsch, etc.

Les combinaisons acceptées comprenaient un emprunt à émettre, en 3 %0, jusqu'à concurrence d'une somme effective de 500 millions de francs et la transformation de la Banque ottomane.

La moitié de l'emprunt devait être émise immédiatement ; le syndicat avançait 150 millions au gouvernement contre la remise des 250 millions de titres à émettre. L'emprunt devait donc fournir au gouvernement les ressources nécessaires aux prochaines échéances et au rétablissement du service de la dette flottante.

La Banque ottomane absorbait la Banque austro-ottomane ; elle devenait le receveur général des finances de la Turquie, encaissant les recettes budgétaires et payant les dépenses. Elle augmentait son capital de 300.000 actions nouvelles.

L'accord entre les contractants étant considéré comme assuré, la spéculation était active sur le 5 %, la Banque ottomane, les bons du Trésor : position était prise pour profiter de la hausse attendue. C'est la baisse qui survint.

Les premières ventes remarquées ne furent d'abord considérées que comme des opérations d'arbitrage ; on ne s'en préoccupa pas davantage que des premières dépêches faisant pressentir ensuite le refus de ratification, qui fut ensuite signifié officiellement et suivi d'une baisse considérable des fonds turcs.

On incline à croire que les négociations n'ont pas été menées assez rapidement, qu'on a laissé le temps de se produire et d'agir aux influences hostiles, politiques et financières. Quoi qu'il en soit et en admettant, comme on l'assure, que le gouvernement sera en mesure de payer le coupon de juillet de la dette consolidée, la rupture des négociations n'apporte pas au Trésor les ressources que réclament ses engagements. La situation de la spéculation est compromise, elle est chargée de rentes et d'actions cotées en baisse, de bons difficiles à négocier ; la situation du gouvernement ottoman n'est guère meilleure et la spéculation paraît disposée à retarder une liquidation onéreuse, dans l'espoir que des négociations seront reprises.

---

Banque impériale ottomane  
Assemblée générale du 24 juin  
(*Le Journal des chemins de fer*, 27 juin 1874, p. 424)

La 11<sup>e</sup> A.G. des actionnaires de la B.O. a eu lieu à Londres le 24 courant.

.....  
Le coupon semestriel montant à 10 sh., soit 12 fr. 55, sera payé à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1874, à l'agence de la BIO, à Paris, 7, r. Meyerbeer.

---

Banque ottomane  
Assemblée générale  
(*Le Temps*, 29 juin 1874)

La Banque ottomane a tenu son assemblée générale, qui se réunit à Londres. Les bénéfices de l'exercice 1873 sont supérieurs à ceux de l'exercice précédent ; ils ont atteint, chiffre brut, 503.000 liv. st., au lieu de 426.000 liv. ; mais il en faut déduire 85.000 liv. pour les détournements commis par un employé infidèle, puis 50.000 liv. pour couvrir les pertes éventuelles du portefeuille, la Banque ottomane ayant subi le contrecoup de la crise de Vienne.



Le dividende se trouve ainsi réduit à 10 % du capital versé.

Le rapport est entré dans des explications relatives à l'extension des opérations qui devait résulter pour la Banque ottomane des combinaisons financières proposées au gouvernement ottoman et à l'augmentation de capital qu'elle rendait nécessaire. Le capital social devait être porté à 10 millions de livres sterling réalisé pour moitié. La Banque austro-ottomane était absorbée par la Banque ottomane, ses actions libérées de 200 fr. auraient été échangées à raison de cinq contre quatre actions nouvelles de la Banque ottomane libérées de 250 fr. La Banque ottomane possède des réserves représentant 62 fr. environ par action, qui auraient été liquidées au bénéfice exclusif de ses actions anciennes. Le refus de ratification du gouvernement turc suspend l'exécution de ces combinaisons, qui seront peut-être reprises dans de futures négociations, que ce gouvernement cherchera à renouer quand le paiement du coupon de juillet de la Dette consolidée aura relevé un peu la confiance en son crédit.

---

Banque impériale ottomane  
Assemblée générale du 24 juin  
(*Le Journal des chemins de fer*, 4 juillet 1874, p. 443)

L'A.G. des actionnaires de la B.O. a eu lieu, le 24 juin, à Londres.

Le rapport lu à cette réunion constate que, malgré la crise financière qui a sévi à Constantinople, les bénéfices réalisés en 1873 ont atteint un chiffre supérieur à ceux de 1872.

Le compte de profits et pertes accuse un produit brut de 503.000 £ st., au lieu de 426.000 £ st. en 1872 ; les dépenses ont été de 110.000 £ ; le produit net ressort ainsi à 392.000 £.

Mais de cette somme, il faut déduire : 86.000 £ détournées par un employé infidèle, et 50.000 £ p. pertes de portefeuille, soit 136.000 £ ; reste 256.000 £ ; en y ajoutant une somme de 3.226 £ reportée de l'ex. précédent, on arrive à un solde disponible de 259.000 £.

En ce qui concerne les pertes de portefeuille, le rapport fait observer que, depuis le commencement de l'exercice courant, les cours de la plupart des valeurs possédées par la B.O. se sont améliorés, et il en conclut que ces pertes n'atteindront pas, en réalité, le chiffre inscrit au compte de pertes et profits, chiffre établi d'après les cours du 31 déc. dernier.

Le président de la société a fourni aux actionnaires quelques indications sur les négociations engagées entre le directeur de [la Banque] ottomane de France et le gouvernement ottoman, en vue d'arriver à faire percevoir tous les revenus de l'empire turc par la Bq elle-même.

La Bq ouvrirait un compte courant au Trésor et un capital flottant considérable étant nécessaire p. cela, le fonds social serait élevé à 10 millions de £ st., avec versement de la moitié.

Les bases de ces arrangements doivent être soumises à une réunion extraordinaire, le 12 août prochain.

L'assemblée du 24 juin a approuvé les comptes et fixé le divid. à 10 shillings (12 fr. 55) par action.

---

(*Le Temps*, 16 juillet 1874)

Constantinople, 14 juillet, soir.

L'ambassadeur d'Autriche est parti aujourd'hui pour Vienne, en congé.

Le *Levant Herald* dit que le projet relatif à la Banque a été approuvé par le conseil des ministres. D'après le *Levant Herald*, le décret accordant à la Banque impériale ottomane les nouveaux pouvoirs et privilèges contenus dans ce projet sera promulgué sous peu.

---

(*Le Temps*, 17 juillet 1874)

Constantinople, 15 juillet.

On assure qu'une des conditions mises par le gouvernement ottoman à la création de la Banque nationale est que la nouvelle Banque rembourse les 40 millions d'avance et les 20 millions de mandats échéant aujourd'hui, et dont le non-paiement entraînerait, après la mise en demeure faite à l'ambassade ottomane à Paris, l'exécution le 21 courant du dépôt des titres de l'emprunt 1873.

La difficulté relative à la réalisation de ce projet provient de ce que la Banque ottomane qui doit, avec la Banque austro-ottomane, former la Banque nationale, a elle-même, pour garantir le remboursement de son avance du compte de janvier, mis sous saisie-arrêt sur les titres servant de garantie à l'avance des 40 millions.

---

(*Le Temps*, 17 juillet 1874)

Londres, 21 juillet.

Les journaux publient la dépêche suivante, datée de Paris « Les négociations du gouvernement ottoman pour le renouvellement de l'avance de 40 millions et la compensation de 20 millions de mandats échus le 15 courant n'ayant pas abouti à la date d'aujourd'hui 21, date à laquelle les contractants avaient le droit, en cas de non remboursement de ladite avance, de procéder à l'exécution du dépôt, la vente des titres de 1873 remis en garantie a été décidée.

---

(*Le Temps*, 25 juillet 1874)

Le Turc remonte à 44,80, les obligations ottomanes 1873 à 237; la Banque ottomane cote 630, puis 640. Les dépêches ont annoncé, ce qu'on savait déjà depuis deux jours, que le gouvernement ottoman avait ratifié la transformation de la Banque ottomane.

---

#### SEMAINE FINANCIÈRE

(*Le Temps*, 27 juillet 1874)

On se rappelle qu'au mois d'avril dernier, le coupon des obligations ottomanes de l'emprunt 1869 et de l'emprunt des chemins de fer fut payé moyennant un prêt de 40 millions au gouvernement turc, effectué par les deux groupes de banquiers qui avaient émis ces emprunts. Ce prêt fut fait pour trois mois, temps jugé suffisant pour permettre aux négociations financières alors engagées d'aboutir. Ces négociations, conduites par l'intermédiaire de Sâdik-Pacha, ayant échoué, l'échéance du prêt de 40 millions fut prorogé au 21 juillet. Le gouvernement ne s'étant pas trouvé en mesure de rembourser et l'opération n'ayant pas été renouvelée, le syndicat créancier, après notification

préalable, procéda à la vente des obligations de l'Emprunt 1873, qui lui avaient été remises en garantie, au nombre de 200.000 croyons-nous. On dit que 150.000 de ces obligations ont été ainsi vendues ; leur cours, sous l'influence d'offres aussi considérables, s'est abaissé de 245 à 217 ; il s'est relevé depuis à 240.. On dit que le gouvernement ottoman proteste contre cette exécution, au moins contre la forme dans laquelle elle a été faite et c'est là probablement la cause de la rapidité du mouvement de reprise. On ne tardera pas à être renseigné sur l'état véritable de la question et sur la solution qu'elle comporte.

---

(*Le Temps*, 1<sup>er</sup> août 1874)

L'assemblée générale de la Banque austro-ottomane a adopté, sans discussion, la fusion de cette Banque avec la Banque impériale de Constantinople, sur la base déjà connue.

---

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES  
SERVICE DE L'AGENCE HAVAS  
(*Le Temps*, 14 août 1874)

Londres, 12 août, soir.

L'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Banque impériale ottomane a adopté à l'unanimité, moins 2 voix, les propositions approuvant en principe la nouvelle concession accordée par la Porte, l'augmentation de 4 à 10 millions de livres sterling au moyen de l'émission de 297.500 actions de 20 livres au pair et la convention conclue avec la Banque austro-ottomane, en date du 6 juin.

---

(*Le Temps*, 23 août 1874)

Constantinople, 21 août.

L'emprunt de 40 millions de livres nominal qui vient d'être conclu avec la Banque impériale ottomane se fera par l'émission de nouveaux consolidés 5 %.

Quinze millions sont pris ferme à 42 avec 2 % de commission, soit 40 net. Le gouvernement ottoman garde le droit d'option pour les autres 25 millions, et pourra les émettre par l'entremise de la Banque impériale ou de tout autre établissement de crédit.

---

SEMAINE FINANCIÈRE  
(*Le Temps*, 24 août 1874)

Le marché des fonds ottomans a repris, au contraire, plus d'activité, depuis que l'on a appris que les négociations relatives à un emprunt turc avaient abouti. L'emprunt sera de 40 millions de liv. st. au nominal, et en rente 5 %. Les contractants prennent ferme 15 millions de liv. st. au cours de 40, soit un capital effectif de 6 millions de liv. ou 150 millions de francs. On a abandonné le projet de créer du 3 % ; il est probable qu'on

n'aura pas à le regretter ; à côté d'avantages discutables, la création d'un nouveau fonds aurait eu de graves inconvénients.

La transformation de la Banque ottomane doit précéder la réalisation de l'emprunt ; elle va donc s'opérer à bref délai, des questions de forme l'ont seule retardée.

On sait, que la Banque ottomane augmente son capital et absorbe la Banque austro-ottomane. Le capital est actuellement représenté par 202.500 actions de 500 francs libérées de 250 fr. ; il sera créé 297.500 actions nouvelles, ce qui portera le capital au chiffre nominal de 250 millions de francs, réalisé pour moitié. Les porteurs d'actions anciennes auront droit à la souscription des actions nouvelles au pair, dans la proportion de trois nouvelles pour quatre anciennes; il leur est à cet effet réservé 151.815 titres ; les actions qui ne seraient pas réclamées, ainsi que celles qui, sur les 145.625 actions, formant le complément de l'émission, ne sont pas attribuées à la Banque austro-ottomane, resteront à la libre disposition du comité. Les bénéfices de l'exercice courant et le fonds de réserve appartiennent aux actions anciennes, sous déduction d'un intérêt de 6 % à servir aux actions nouvelles, pour les versements effectués. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 1875, tous les titres indistinctement participeront aux dividendes.

Sous sa nouvelle forme, les attributions de la Banque ottomane sont considérablement augmentées ; elle devient, en quelque sorte, une Banque d'État et le trésorier payeur de la Turquie. Les réformes apportées à l'administration financière ottomane se résument ainsi : la Banque ottomane est mise en possession des prévisions budgétaires établies par la commission des finances, dont l'un de ses directeurs fait partie de droit ; toutes les recettes lui sont directement versées par les agents du Trésor et elle acquitte les dépenses sur les fonds dont elle dispose et dans la proportion des crédits votés. La Banque ottomane est exclusivement chargée de la négociation, en Turquie ou à l'étranger, des bons du Trésor ou autres effets de trésorerie créés par le gouvernement. La Banque devra, dans des limites déterminées, fournir au Trésor, par anticipation sur les recettes, les sommes dont il aurait besoin; ces avances faites sous forme de compte courant seront garanties par valeur équivalente de consolidés remis par le Trésor et calculés à taux inférieur aux cours cotés. En cas de non exécution des conventions, la Banque aura le droit de réaliser ces garanties.

Après la transformation de la Banque ottomane, désormais seul agent financier du gouvernement, et la mise en pratique des réformes que nous venons d'exposer, vient l'emprunt dont les dépêches ont annoncé la conclusion.

---

SEMAINE FINANCIÈRE  
(*Le Temps*, 31 août 1874)

[...] Nous avons déjà expliqué les conditions de transformation de la Banque ottomane et le rôle prépondérant auquel elle est appelée. Il n'y a pas à les rappeler aujourd'hui. Nous nous bornerons à revenir sur une question qui n'a pas été suffisamment comprise.

Le capital de la Banque ottomane est actuellement composé de 202.500 actions de 500 fr. libérées de 250 fr. ; il va être élevé à 500.000 actions, par la création de 297.500 actions nouvelles. Les actionnaires actuels ont le droit de souscrire au pair trois actions nouvelles par quatre actions actuelles ou anciennes, comme on les appelle déjà. S'ils usent tous de cette faculté, et ils y sont intéressés puisque le titre nouveau fait prime, ils absorberont 151.875 actions nouvelles. La Banque austro-ottomane, qui fusionne avec la Banque ottomane, absorbe, par l'échange de ses titres, un chiffre d'actions nouvelles qui est de 100.000, croyons-nous. Preste donc seulement 45.625 actions nouvelles dont la répartition, selon les décisions de l'assemblée générale, est

faite par le comité qui disposera également des titres non réclamés par les actionnaires de la Banque ottomane.

Second point : les réserves de la Banque ottomane font retour exclusivement aux actions actuelles, qui les ont constituées ; de même les bénéfices de l'exercice courant leur appartiennent sans partage.

Pour l'année 1874, les actions nouvelles ne recevront qu'un intérêt de 6 % sur le capital versé; mais les actions nouvelles auront droit dans les mêmes proportions que les actions actuelles à tous les dividendes résultant des bénéfices acquis postérieurement au 31 décembre 1874.

Si nous consultons le dernier bilan, la réserve est de 8 millions de francs et représente 40 fr. par action; mais il faut tenir compte des sommes qui s'ajoutent à cette réserve statutaire quand on procède à une liquidation générale des écritures. On estime que la répartition s'élèvera de ce chef à 60 fr. au moins par action ; on dit même à 70 fr. Cette somme s'augmentera du dividende que l'on prévoit d'environ 20 fr., ce qui ramènerait l'action ancienne à une prime de 80 fr. seulement, quand elle est cotée 670. Laquelle prime comprend aussi le droit de souscription à trois quarts d'action nouvelle, ce qui ferait ressortir à 545 les actions confondues. On comprend que nous n'avons pas l'intention de donner ainsi des calculs et des chiffres absolument certains, mais seulement ceux que la Bourse paraît avoir adoptés sur des données sérieuses.

La Banque ottomane transformée aura un capital plus considérable engagé et des sources de bénéfices plus larges. Il est impossible, quant à présent, de coordonner les éléments d'appréciation et d'en déduire la capitalisation à laquelle ses actions devront s'établir. Il faut donc se borner à rappeler que, **pendant la période décennale de 1863-1873, les dividendes avec le capital actuel, et dans des circonstances diverses, ont varié de 19,65 à 37,50, pour 250 fr. versés par action**, et que la cote moyenne, calculée sur les cours extrêmes, ressort pour cette même période à 620.

---

SEMAINE FINANCIÈRE  
(*Le Temps*, 7 septembre 1874)

[...] Aussitôt son nouveau capital constitué, la Banque ottomane procédera à la constitution et à l'organisation des nouveaux services que les conventions lui confèrent, et sur ce point, il n'y a pas matière à divergence d'opinions. On a réclamé comme indispensable un meilleur contrôle des finances turques ; c'est donc un fait favorable au crédit de la Turquie que l'attribution à la Banque ottomane de ce contrôle et du service général de la trésorerie. Rien n'interdira d'ailleurs de rechercher le meilleur mode de fonctionnement et de le perfectionner s'il est besoin.

---

SEMAINE FINANCIÈRE  
(*Le Temps*, 5 octobre 1874)

On peut dire qu'en émettant le dernier emprunt, la Banque ottomane a complété l'émission de l'emprunt 1873, puisque cette obligation, tombée aux environs de 230 par suite d'une exécution qu'on n'a pas oubliée, est maintenant revenue à peu près à 290.

---

(*Le Temps*, 5 novembre 1874)

Le *Times* publie la dépêche suivante :

Constantinople, 2 novembre.

La Banque impériale ottomane a passé contrat avec le gouvernement pour prendre 5 millions sur les 17 millions de consolidés qui n'ont pas encore été émis à 4,2 % net et sans jouissance d'intérêt, avec faculté de prendre le reste au même taux dans le délai de quatre mois.

---

STATUTS  
DE LA BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE  
APPROUVÉS PAR FIRMAN DU... 1871  
(*Le Messenger de Paris*, 10 avril 1875)

TITRE PREMIER

Dénomination et objet de la Société

Article premier.

Il est formé, sous le nom de Banque impériale ottomane, une société anonyme ayant pour objet l'exploitation du privilège de ladite banque, tel qu'il résulte des actes de concession du gouvernement impérial ottoman, en date des 4 février 1863 et 18 mai 1874, ainsi que les opérations énoncées en l'article suivant.

Art. 2.

Les opérations de la Banque impériale ottomane consistent :

1° À émettre des billets au porteur remboursables à présentation, ayant cours légal dans l'empire ottoman, en vertu du privilège exclusif résultant des actes de la concession de la Banque impériale ottomane, sans que la circulation des billets puisse dépasser le triple du numéraire en caisse ;

2° À escompter tous effets de commerce, billets à ordre, lettres de change et toutes sortes d'engagements, à ordre et à échéance fixe, résultant de transactions commerciales.

Les effets ou engagements à ordre présentés à l'escompte à la Banque impériale ottomane doivent être revêtus de deux signatures au moins, et leur échéance ne peut excéder quatre-vingt-six jours.

L'une des signatures, exigées par le paragraphe précédent pourra être suppléée par un nantissement constitué sur tous Encaissements, lettres de voiture, actions de la banque, fonds publics, warrants, marchandises et autres valeurs agréées par le conseil.

En cas de suspension du tireur ou de l'un des endosseurs, ou accepteurs, la personne qui a négocié l'effet doit le rembourser immédiatement ou fournir caution pour tenir lieu de la signature devenue insolvable.

3° À effectuer, conformément aux actes de concession, à Constantinople et dans les localités où elle a des succursales ou des agences, l'encaissement des revenus de l'empire, de quelque nature qu'ils soient et à quelque titre qu'ils soient perçus ;

4° À opérer, pour le compte du gouvernement ottoman, tant dans l'empire qu'à l'extérieur, le paiement des coupons de la dette intérieure et extérieure ottomane, des bons du Trésor et de tous les mandats de paiement émanant de l'administration, quelle qu'en soit la nature ; à se charger de la transmission des intérêts et de l'amortissement des dettes intérieures et extérieures, ainsi que de toute opération de trésorerie du gouvernement ;

5° À soumissionner des emprunts pour son propre compte ou pour le compte de tiers ; à se charger de leur négociation et à ouvrir, au gouvernement impérial, un crédit, à valoir sur les revenus, conformément aux stipulations des actes de concession ;

6° À faire le commerce des monnaies et métaux précieux et à faire des avances sur ces matières ;

7° À faire des avances sur titres, valeurs, warrants, connaissements et sur marchandises en dépôts sous le contrôle et la surveillance de la Banque, mais seulement jusqu'à concurrence des deux tiers de leur valeur au cours du jour où les avances sont faites, et à la condition que la durée de ces avances ne puisse, dans aucun cas, excéder quatre-vingt-dix jours ;

8° À faire, pour son propre compte, ou pour le compte de tiers, moyennant commission convenue, toutes opérations de change, et à se charger, pour compte de tiers, du recouvrement de tous ancrages de rentes, intérêts ou dividendes, de l'achat et de la vente de fonds publics, valeurs industrielles et de marchandises ;

9° À recevoir, en compte courant, à des taux et intérêts déterminés, les fonds qui lui sont versés ;

Et généralement, à faire, pour le compte du gouvernement ottoman et de toutes personnes, toutes affaires pouvant rentrer dans les opérations d'une institution de Banque.

## TITRE II.

### Durée et siège de la Société.

#### Art. 3.

La durée de la société est de cinquante ans qui ont commencé à courir le 4 août 1863.

#### Art. 4.

La société a son siège et son domicile à Constantinople ; elle peut établir, dans l'empire et à l'étranger, autant de succursales et d'agences qu'elle le juge convenable.

## TITRE III

### Capital social

#### Art. 5.

Le capital de la société est de deux cent cinquante millions de francs (250.000.000 fr.), soit dix millions de livres sterling (10.000.000 l. st.) au change de 25 francs par livre, représenté par 500.000 actions de 500 francs chacune ou 20 livres sterling. Le capital peut être augmenté au moyen de la création et de l'émission de nouvelles actions.

.....  
Art. 48.

Le comité reste composé des membres actuellement en exercice, dont les pouvoirs continueront jusqu'à l'expiration de leur durée, savoir :

MM. Alberti, J. Alexander, A. André, L'hon. T.-C. Bruce M. P., G.-T. Clark, Denion du Pin, sir W.-B. Drake, E. Gilbertson, P. Du Pré Grenfell, comte A. de Germiny, le baron R. Hottinguer, J.-W. Larking, Demachy, Ch. Mallet, sir C.-H. Mills, Bart. M. P., comte Pillet-Will, marquis de Ploeuc, L.-M. Rate, C. Salvador, J. Stewart.

Les membres qui doivent compléter avec eux le nombre de vingt-six fixé à l'article 15 seront nommés provisoirement par le comité, et leur nomination définitive sera soumise à l'approbation de la première assemblée générale.

.....

Signé : Hussein Avni ;  
M. H. Foster ;  
Em. Deveaux.

---

LE BUDGET OTTOMAN  
(*Le Journal des finances*, 17 juillet 1875)

Les journaux de Constantinople du 12 juillet publient le budget de l'exercice 1875, arrêté par une commission composée de hauts fonctionnaires turcs, de banquiers grecs et de M. Foster, directeur général de la Banque ottomane.

BANQUE OTTOMANE  
(*Le Journal des chemins de fer*, 26 juillet 1875, p. 419)

L'assemblée générale du 23 juin, à laquelle les porteurs d'actions anciennes de la Banque ottomane ont seuls été admis à assister, a eu pour objet la reddition des comptes de l'exercice 1874.

Le rapport très succinct qui a été présenté à cette assemblée fait connaître que le bilan, après prélèvement d'une *ample provision*, ce sont les termes du rapport, pour les dettes mauvaises et douteuses, accuse un profit brut de 953.682 liv. st. 11 sh. 1 d. (non compris la réserve de 367.699 liv. st. 10 sh., qui a été distribuée en mars dernier.

Ce profit brut, déduction faite de tous les frais, s'est traduit par un bénéfice net de 848.125 livre st, 12 sh. 7 d.

Le rapport explique que le bénéfice doit être considéré comme un résultat exceptionnel, attendu qu'il provient, en partie, de ce fait que, afin de déterminer les profits afférents à l'avenir aux actions nouvelles, il a été nécessaire de tirer une ligne de démarcation au 31 décembre 1874, ce qui a amené le règlement définitif de nombre de comptes depuis longtemps en suspens, et la réalisation de leur actif. Cette réalisation a même été effectuée dans des conditions plus favorables que l'on ne l'espérait.

L'ensemble des bénéfices à distribuer pour 1874 a donc été, au total, de 1.234.236 liv. st. 8 sh. 4 d., savoir :

|                  |                      |
|------------------|----------------------|
| Solde de 1873    | 18.411 5 9           |
| Bénéfice de 1874 | 848.125 12 7         |
| Réserve          | 367.699 10 —         |
| Somme égale      | <u>1.234.236 8 4</u> |

Ces bénéfices sont répartis de la manière suivante :

Distribution du fonds de réserve faite le 8 mars 1875 367.699 10 —

Distribution de 10 sh. par action ancienne, faite le 1<sup>er</sup> janvier 1875,, sur le pied de 5 % par an, conformément aux statuts 101.1250 — —

1/20<sup>e</sup> du solde prévu par les statuts pour être distribué aux fondateurs de la Banque 37.343 15 8

1/20<sup>e</sup> du solde prévu par les statuts pour être distribué aux administrateurs de la Banque 372343 15 8

Dividende payable, le 1<sup>er</sup> juillet, de liv. 3 8 sh 2 d, par action 690.187 10 —

Solde a reporter 411 17 —

1.234.236 8 4



Il reste à résoudre une question sur laquelle se tait le rapport. Au moment du paiement du dividende de juillet, comment procédera-t-on pour la conversion des actions anciennes en titres nouveaux ? Puisqu'il a été fait sur les bénéfices de 1874 *ample provision* pour les dettes mauvaises et douteuses, il y a lieu de se demander, pour le cas où la liquidation de ces dettes laisserait un boni, comment les propriétaires actuels d'actions anciennes seront mis en mesure de toucher ce boni. C'est un point qui n'a pas été touché par le rapport, et sur lequel cependant il serait intéressant d'être fixé.

---

### UN NOUVEL EMPRUNT TURC (*Le Journal des finances*, 31 juillet 1875)

On annonce la conclusion d'un arrangement nouveau entre le gouvernement turc et la Banque ottomane pour le placement, dans le public, des obligations formant le solde de l'emprunt 1873. Toutefois, la réalisation de cette combinaison financière est subordonnée à la ratification de la Sublime Porte. On verra, ci-après, dans notre *Courrier d'Orient*, que les choses sont moins avancées qu'on ne paraît le croire à Paris.

Toutefois, il paraît très vraisemblable que l'affaire aboutira dans un laps de temps assez rapproché.

Quelle est l'importance réelle de cette émission, destinée à atténuer les découverts du Trésor turc ? C'est ce qu'il est difficile d'apprécier. Notre *Courrier d'Orient* parle de 376.000 obligations ; à Paris, on élève le chiffre de ces titres à 650.000.

C'est donc dans un cadre de 100 à 150 millions de francs que l'opération devra se circonscrire.

La comparaison des cours actuels montre quel intérêt le Trésor Turc aurait à écouler des obligations 1873 plutôt qu'à émettre du cinq pour cent.

Au cours de 40 fr., jouissance juillet, le cinq pour cent Turc rapporte 12 1/2 pour cent.

Au cours de 264.50, jouissance avril, qui ressort à 257 fr., coupon détaché, les obligations 1873 ne rapportent que 11.67 pour cent.

On ignore, du reste, dans quelles conditions les obligations 1873 seront offertes au public, et nous ne chercherons pas à préjuger, dès aujourd'hui, quelles seraient les meilleures mesures à prendre pour assurer le succès de cette émission. Les difficultés sont évidentes, mais elles peuvent être vaincues par des combinaisons judicieuses qui doivent se présenter d'elles-mêmes à l'esprit des financiers à qui la Porte ottomane a remis le soin exclusif de ses intérêts en Europe.

.....  
COURRIER D'ORIENT

Constantinople, 21 juillet.

Des bruits circulent à Galata relativement à un arrangement pendant entre la Banque impériale ottomane et autres banques locales d'une part, et le gouvernement de l'autre, pour la cession des 327.000 obligations restantes de l'emprunt 1873. Les rumeurs, telles qu'elles ont cours, sont quelque peu prématurées, car on précise déjà les conditions, ce qui est loin d'être le cas. Le fait est que les négociations relatives à ce sujet sont en progrès entre la Banque impériale ottomane et le Trésor, mais elles n'en sont pas arrivées au point de faire prévoir une solution immédiate.

---

### LES OBLIGATIONS OTTOMANES 1873 (*Le Journal des finances*, 7 août 1875)

La grosse négociation dont nous avons récemment entretenu nos lecteurs vient d'avoir une issue favorable.

La Banque ottomane et un groupe de maisons de banque et d'institutions de crédit de Paris, de Londres, de Vienne, de Constantinople, viennent de prendre 612.000 obligations restant comme solde de l'Emprunt ottoman 1873.

On sait que, depuis deux ans, ces obligations servaient, pour la plupart, de gage à des emprunts temporaires, qu'il fallait reporter avec des intérêts élevés. Il arrivait ainsi sur le marché, et dans des conditions plus ou moins normales, certaines quantités de titres qui dépréciaient brusquement la valeur et ne lui permettaient pas de prendre une assiette régulière.

Le traité qui vient d'être conclu entre le gouvernement turc et le groupe de la Banque ottomane met fin à cette situation. Par le seul fait de l'accord intervenu, les obligations 1873 se trouvent en quelque sorte classées, puisqu'elles ne sortiront du portefeuille de la Banque ottomane qu'à des prix d'une élévation progressive.

On doit donc voir de la hausse sur les obligations ottomanes 1873 ; l'écart de 20 francs qui les sépare encore des obligations 1869 n'ayant plus de raison d'être.

Du reste, l'ensemble des valeurs ottomanes paraît appelé à une plus-value qui doit les capitaliser à un taux beaucoup plus élevé que le taux actuel.

L'état des finances turques n'a plus rien qui doive alarmer. Le déficit de 115 à 120 millions, accidentellement produit par des malheurs publics, pour l'exercice 1874-75, ne se renouvellera pas pour l'exercice, 1875.-76. La plus louable émulation règne à Constantinople entre tous les membres du gouvernement pour atteindre l'équilibre budgétaire. On trouvera les traces visibles de cette préoccupation générale dans notre *Courrier d'Orient* du 28 juillet.

Il est donc permis de penser que les obligations turques, qui, au cours actuel, rapportent 12 %, regagneront prochainement un prix qui concorde mieux avec les garanties de toute nature que présente le crédit de l'empire ottoman.

---

(*Le Journal des finances*, 14 août 1875)

Le directeur général de la Banque impériale ottomane a conclu, samedi, avec le Grand-Vézir et le ministre des finances, un arrangement par lequel la Banque devient acheteur de la totalité du reste des obligations de l'emprunt 1873.

---

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE  
(*Le Journal des finances*, 5 février 1876)

Voici le texte de la lettre adressée, le 9 janvier dernier, par le grand-vizir, à la Banque ottomane :

SON ALTESSE LE GRAND-VIZIR  
À la direction de la Banque impériale ottomane  
Messieurs,

Vous n'ignorez pas qu'aux termes de la déclaration faite et publiée par la Sublime Porte, le 6 octobre 1875, en vertu d'un iradé impérial, la moitié des intérêts et des amortissements de la dette publique de l'empire doit se faire pendant une période de cinq ans, en espèces, et l'autre moitié en nouvelles obligations 5 %, dont les intérêts payables également en espèces ; que tous ces paiements ont été garantis par le tribut

d'Égypte et par les revenus des douanes, du sel et du tabac, revenus auxquels on devra ajouter, en cas d'insuffisance, la partie nécessaire de la taxe sur les moutons ; qu'ainsi, des garanties réelles ont été données aux contractants de nos emprunts et aux porteurs de nos obligations ; qu'enfin, il a été décidé de consigner les fonds desdites affectations à la Banque impériale ottomane et aux syndics qui doivent être nommés à cet effet pour fonctionner sous la surveillance et avec la coopération de la même Banque.

Vu le court intervalle de temps qui restait entre la date de ladite déclaration officielle et celle du coupon de janvier 1876, le gouvernement impérial, voulant, pendant cet espace de deux mois et demi, assurer à temps et intégralement ce service, a fait remettre, par le ministère impérial des finances, à la Banque ottomane, 2 millions de livres sterling prélevées non seulement sur les affectations en question, mais encore sur d'autres revenus de l'empire.

Ces 2 millions de livres sterling se décomposent ainsi qu'il suit :

600 et tant de mille livres sterling pour les échéances des emprunts de 1860, 1862, 1864 et 1865 ;

700 et tant de milles livres sterling pour donner des facilités aux contractants des avances dont le terme a été prolongé

600.000 livres sterling pour le service du coupon de la dette générale. 5 % échéant le 1/13 janvier 1876.

Outre ces versements, le Trésor impérial a payé, aux fondés de pouvoirs des contractants des bons du Trésor ; 100.000 livres sterling. De même, il s'est proposé d'acheter pour 100.000 livres sterling, dont il a payé déjà la moitié, ceux des coupons de la Dette générale qui doivent être remboursés à Constantinople.

À l'heure qu'il est ; il ne reste plus à payer pour le service du coupon à Constantinople que 170.000 livres sterling et pour celui des bons du Trésor 100.000 livres sterling. Le terme de ces derniers paiements n'étant pas encore expiré et, dès lors, la Banque impériale ayant encore du temps devant elle pour y parfaire sur ses affectations, il n'existe donc plus pour elle la moindre difficulté.

De ce qui précède, vous comprendrez aisément, messieurs, que tout le service précité ayant été dès à présent assuré sur les revenus déjà donnés en garantie et sur certains autres en dehors de ces affectations et ce ; à cause du très court intervalle de temps, vous comprendrez dis-je, que le moment est arrivé, d'après le principe arrêté par le gouvernement impérial, de laisser pour l'avenir également, à la Banque ottomane, le soin de garantir aux porteurs de nos obligations, pour le service du coupon et de l'amortissement de la Dette publique de l'empire, des affectations qui ont été spécifiées, dans la susdite déclaration officielle du 6 octobre 1875, sans que le gouvernement puisse leur donner une autre destination.

En conséquence, la Banque est autorisée, en vertu d'un iradé impérial, à se faire consigner entre les mains, à dater de ce jour, tous les revenus de l'administration impériale des contributions indirectes, après en avoir déduit les dépenses de cette administration, ainsi que le service de peu d'importance du coupon des Séhims et autres qui se fait jusqu'à ce jour et dont le chiffre est connu.

Le tout sans préjudice de ce qui a été mentionné dans la même déclaration du 6 octobre relativement aux syndics.

L'administration précitée vient de recevoir des ordres dans ces sens.

De son côté, la Banque impériale ottomane est invitée à se mettre, sans retard, en mesure de remplir cette mission en désignant un de ses employés chargé de contrôler d'une manière permanente le mouvement et les comptes des caisses de la douane de Constantinople pour le versement intégral entre ses mains de l'excédant des recettes, sans avoir nullement le droit de s'immiscer dans les affaires de l'administration dont il s'agit.

Veillez agréer, etc.

---

[L'avènement de Mourad. — Passage d'un despotisme sans limites, insensé, a un  
gouvernement logique]  
(*Le Journal des débats*, 8 juin 1876)

.....  
Voici la traduction du *hatt* impérial dont parle notre correspondant :  
.....

Une des causes primordiales qui ont jeté la perturbation dans les affaires de l'État, c'est la question des finances. En attendant cette réorganisation, il est indispensable d'entourer de garanties le fonctionnement des finances, c'est-à-dire de le soumettre à un contrôle sévère et de le relier à un système qui inspire la confiance générale, en s'abstenant de toute dépense en dehors des prévisions du budget.

À l'appui de cette mesure, nous décidons une réduction de 60.000 bourses sur notre liste civile, ainsi que l'[abandon au Trésor de l'administration et des revenus des mines de houille d'Héraclée](#), des autres mines et de certaines fabriques qui font partie de notre liste civile.

On devra également avoir soin de faciliter l'équilibre des finances en opérant des améliorations et des économies de tout genre dans les autres branches d'administration.

Enfin, notre ferme intention est qu'on maintienne l'observation de tous nos traités conclus avec les puissances amies, et qu'on travaille à resserrer de plus en plus les liens d'amitié et de bonne harmonie qui existent entre notre gouvernement impérial et les autres États.

Que le Tout-Puissant couronne nos efforts de succès ! »

---

[20 millions de francs d'économie annuelle pour le Trésor]  
(*Le Journal des débats*, 12 juin 1876)

On nous écrit de Constantinople, le 6 juin :

.....  
Le *hatt* impérial a paru ; il contient de bonnes choses. Le Sultan fait abandon de 60.000 bourses sur sa liste civile, 7 millions environ, et les revenus des houillères d'Héraclée, d'autres mines encore, de fabriques et de fermes qu'Abdul-Aziz gardait pour lui. Il abandonne en plus les produits de la Compagnie de bateaux à vapeur Vazizié, dont celui qui n'est plus touchait chaque soir les recettes, laissant au compte de l'arsenal les frais de réparation et de chauffage. Tout cela, joint à certaines dépenses et pensions que le Sultan met à sa propre charge, constitue près de 20 millions de francs d'économie annuelle pour le Trésor.  
.....

---

SUSPENSION DU DIVIDENDE (1876 à 1882)

---

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE  
Assemblée générale

(Le Journal des finances, 1<sup>er</sup> juillet 1876)

La Banque ottomane tombe de 21,25 à 340 fr.

L'assemblée générale tenue à Londres a fait connaître que le faible bénéfice réalisé en 1875 serait reporté à l'exercice suivant.

La mort de M. Salvador, administrateur délégué de la Banque ottomane, a excité d'unanimes regrets.

---

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE  
Assemblée du 28 juin  
(Le Journal des finances, 8 juillet 1876)

La brièveté du rapport lu à l'assemblée générale tenue à Londres est telle, qu'il est nécessaire de le mettre *in extenso* sous les yeux de nos lecteurs ; on ne peut en tirer aucune conclusion sur la situation de la société. Les actions sont cependant tombées à un prix tout à fait minime, et les actionnaires pouvaient s'attendre à des renseignements plus complets.

Voici le texte du rapport :

Le comité général a l'honneur de soumettre à MM. les actionnaires son treizième rapport annuel.

Les comptes arrêtés au 31 décembre 1873 présentent un profit brut de 925.270 liv. 15 sh. 1 d.

En déduisant de cette somme toutes les dépenses, et après provision faite pour les créances mauvaises et douteuses, il reste un solde de 621.088 liv. 7 sh. 2 d., comprenant 411 liv. 17 sh. 0 d., reportés de l'exercice précédent. Sur cette somme, 250.000 liv., soit 5 % du capital versé, ont été distribuées en janvier dernier, conformément aux statuts, et, dans les circonstances actuelles, le comité ne propose pas de faire aucune autre distribution.

Bien que la marche des affaires de la Banque ait été très satisfaisante pendant la plus grande partie de l'année 1875, les événements postérieurs ont amené un trouble si sérieux dans toutes les opérations financières touchant à la Turquie, qu'il est devenu nécessaire de ramener les affaires de la Banque dans les limites les plus étroites, et de restreindre les opérations de diverses succursales de la Banque à celles absolument indispensables pour liquider autant que possible les engagements en cours.

Selon l'usage, un cinquième des membres du comité général doit être renouvelé cette année.

Les membres sortants sont MM. [Charles] Demachy, Gilbertson, baron Hottinguer et Larking, qui, étant rééligibles, se représentent à vos suffrages.

Résolutions de l'assemblée

I. — L'assemblée approuve, à l'unanimité, le rapport et les comptes de l'exercice 1875 d'après lesquels les bénéfices nets de l'exercice 1875 s'élèvent à la somme de 621.088 l. st. 7 sh. 2 den., sur laquelle 250.000, soit liv. st. 10 sh. par action, ont été distribués le 1<sup>er</sup> janvier dernier, et 371.008 liv. st. 7 sh 2 d. sont reportés à compte nouveau.

II. — L'assemblée réélit membres du conseil d'administration MM. [Charles] Demachy, E. Gilbertson, baron Hottinguer et J. W. Larking.

SITUATION GÉNÉRALE AU 31 DÉCEMBRE 1875 (£)

| ACTIF  |                        |
|--|------------------------|
| Actions : Versements non appelés   | 5.000.000 0 0          |
| Espèces en caisse à Constantinople   | 273.260 5 8            |
| Espèces dans les succursales   | 217.453 2 2            |
| Valeurs en portefeuille  | 1.980.595 16 7         |
| Comptes courants du Trésor impérial  | 3.946.335 17 5         |
| Comptes courants avec divers   | 2.247.423 5 10         |
| Avances sur valeurs publiques et marchandises  | 922.928 14 6           |
| Immeubles et mobilier  | 61.125 8 5             |
|  | <u>14.649.122 10 7</u> |
| PASSIF   |                        |
| Capital  | 10.000.000 0 0         |
| Billets de banque en circulation   | 99.176 7 3             |
| Effets à payer   | 755.304 12 6           |
| Compte courant du Trésor impérial  | 529.121 1 0            |
| Comptes courants divers  | 2.420.933 16 5         |
| Dépôts à échéance fixe   | 223.498 6 3            |
| Profits et pertes (y compris 411 liv. 17 sh. 0 d.,<br>solde du compte de l'année précédente) | 621.888 7 2            |
|  | <u>14.649.122 10 7</u> |

Extrait du compte profits et pertes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1875.

| DÉBIT  |                    |
|--|--------------------|
| Payement de 10 sh. par action, fait le 1 <sup>er</sup> janvier 1876, au taux de 5 % l'an, conformément aux statuts | 250.000 0 0        |
| Solde reporté à nouveau  | 371.088 7 2        |
|  | <u>621.088 7 2</u> |
| CRÉDIT   |                    |
| Solde du compte profits et pertes de l'année précédente  | 41.117 0 0         |
| Profits nets pour l'année 1875, au 31 décembre 1875  | 610.676 10 2       |
|  | <u>621.088 7 2</u> |

Ordinairement, le président de l'assemblée [Bruce] ajoute au rapport, généralement concis, quelques explications verbales. Il a peu parlé cette année ; cependant les événements sont graves ; la Banque ottomane n'a plus de réserves, et elle a pour débiteur principal le gouvernement ottoman.

Le président a noté seulement que la Banque ottomane espérait trouver les meilleures dispositions auprès du gouvernement turc. Dans une entrevue avec le sultan, celui-ci s'est déclaré très désireux de soutenir la Banque. On songerait à lui donner une part prééminente dans une institution destinée à permettre l'exercice d'un contrôle sérieux sur toutes les recettes et dépenses de l'empire.

Quand cet espoir pourra-t-il se réaliser ? C'est ce qu'il est difficile d'indiquer. La parole est aujourd'hui aux événements militaires.

---

#### TURQUIE

*(Le Journal des débats, 28 juillet 1876)*

On assure que le gouvernement est décidé à émettre du papier-monnaie pour 3 millions de livres (valeur en métalliques) sous le contrôle de la Banque ottomane et avec la garantie des revenus des mines de houille d'Héraclée.

Ce papier serait remboursable en monnaie métallique. 2 millions de livres seraient mis en circulation et 1 million resterait en réserve à la disposition du Trésor.

Le papier-monnaie aurait cours forcé et serait accepté en paiement, sauf pour les droits de douane et pour le télégraphe. Les conséquences de cette émission n'auraient pas d'effet rétroactif, et les affaires précédemment traitées et stipulées payables en or devraient être réglées en or. (Correspondance Havas)

---

#### TURQUIE

[Introduction du papier-monnaie]

*(Le Journal des débats, 25 août 1876)*

On nous écrit de Constantinople, le 18 août :

.....  
C'est définitivement à la fin de la semaine que le papier-monnaie commencera à circuler ; les journaux turcs d'hier ont publié une communication officielle à cet égard :

« Attendu, dit-elle, que les événements actuels ont nécessité des mesures militaires comportant des dépenses qu'il est impossible de couvrir avec les revenus réguliers ; que les difficultés du Trésor, provenant de la situation actuelle, ont leur contre-coup dans l'intérieur de l'empire sur des populations entières ; que, dans des circonstances aussi extraordinaires, il faut avoir recours à des moyens extraordinaires, il a été décidé, à la suite d'une délibération entre les ministres et d'un iradé impérial, d'imprimer et d'émettre du papier-monnaie afin de remédier aux nécessités actuelles. »

Le règlement de cette émission est celui que je vous ai déjà indiqué : 3 millions de livres turques créés (67.500.600 fr.), 2 millions mis en circulation, coupures de 100, 50, 20, 10 et 5 piastres ; contrôle de la Banque impériale ottomane ; acceptation du papier avec sa valeur nominale dans toutes les caisses publiques pour le paiement des impôts et des revenus de l'État ; les droits de douane et coût de transmission des télégrammes exceptés. Les revenus des mines d'Héraclée, de celles de chrome, et des autres immeubles abandonnés dernièrement par la liste civile au Trésor impérial, constitueront un capital d'amortissement devant servir au retrait successif du papier-monnaie mis en circulation ; dans le cas de vente de ces mines et de ces immeubles, le produit en sera versé à la Banque impériale, qui l'emploiera à l'amortissement.

---

FINANCES TURQUES  
(*Le Journal des finances*, 30 décembre 1876)

Nous recevons de l'ambassade ottomane la communication suivante :

Constantinople, 27 décembre.

Son Altesse le grand vizir vient d'adresser à la Banque ottomane la lettre suivante :

La Turquie, en inaugurant le régime constitutionnel, devait nécessairement se préoccuper, avant tout, de mettre ses lois en harmonie avec les principes de ses institutions nouvelles.

La loi du 6 octobre 1875, qui a porté le trouble dans l'économie financière de l'empire en ébranlant son crédit et en blessant le sentiment public de justice et de loyauté, doit être considérée, dès aujourd'hui, comme entièrement abrogée, et le gouvernement se réserve de présenter aux Chambres, aussitôt qu'elles seront réunies, et après en avoir fait part à ses créanciers, un projet de loi propre à donner la meilleure satisfaction possible aux droits et aux intérêts des détenteurs de la dette publique, et à sauvegarder l'honneur de l'empire.

---

BANQUE OTTOMANE  
Assemblée du 27 juin 1877  
(*Le Journal des finances*, 30 juin 1877)

Cette assemblée s'est tenue avant-hier à Londres. Nous ne connaissons encore les comptes qui ont été soumis à cette assemblée et les communications qui y ont été faites que par les résumés qu'en donnent les journaux anglais, résumés que nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Les bénéfices bruts de l'exercice 1876 se sont élevés à 458.549 liv. sterl., déduction faite des dépenses, des pertes et des créances douteuses, il reste comme produit net de 264.848 livres sterling. En y ajoutant le reliquat non distribué de l'exercice 1874 montant à 371.088 livres sterling, le compte de profits et pertes se solde avec un bénéfice de 635.936 liv. st., soit de près de 16 millions de francs. Cette somme n'étant pas entièrement liquide et disponible, on a jugé à propos de ne point distribuer de dividende.

Il ressort du bilan arrêté fin décembre 1876, qu'à cette époque, le Compte débiteur du gouvernement turc s'élevait à 4.595.7251. st. soit à 400.000 fr. près le chiffre même du capital versé.

M. Broca [*sic* : Bruce], président du conseil d'administration, qui a pris la parole après la lecture du rapport et l'exposé des comptes, a déclaré au nom de ses collègues qu'il regrettait de ne pas avoir à présenter une situation meilleure. Dans les circonstances actuelles, a-t-il fait observer, la conduite qui s'impose à la Banque est des plus simples, et celle-ci s'efforce d'agir au mieux des intérêts de ses actionnaires.

La position où le gouvernement turc se trouve, et la situation générale des affaires en Orient étant données, il aurait pu être très préjudiciable à la Banque d'augmenter ses engagements ou de faire des affaires qu'il était possible d'éviter. Aussi a-t-on donné pour instruction aux administrateurs de la banque à l'étranger, de réduire autant que possible les affaires engagées ainsi que les crédits ouverts afin de mettre la banque dans la position où elle est aujourd'hui, position qui la rend parfaitement capable et même plus que capable de tenir tous ses engagements.



Aussi n'a-t-elle pas fait avances nouvelles au gouvernement turc, et quoi qu'il arrivât, il n'y a pas la moindre probabilité que les actionnaires puissent être appelés à effectuer un nouveau versement sur le capital social.

À première vue, la dette du gouvernement turc vis-à-vis de la banque paraît avoir augmenté. Cela tient, en partie, à la manière dont les comptes du gouvernement sont établis et en partie surtout à ce que les profits laissés en 1876 par les opérations engagées avec le Trésor n'ont pas été payés. Cet accroissement de la dette du gouvernement étant reconnu par celui-ci, on les fait figurer dans les comptes à titre d'avances nouvelles. Les grosses sommes dues à la Banque pour service d'intérêts et commissions diverses n'ayant non plus pas été payées figurent également dans le compte de dette du gouvernement.

En vertu de la dernière convention, la banque s'est engagée à tenir les comptes et écritures du Trésor et à établir dans diverses parties de l'empire des succursales afin d'encaisser les impôts et d'en effectuer ensuite le versement au Trésor. Ces succursales ont été établies, et on a, en même temps, organisé pour la tenue des écritures du Trésor un système de comptabilité si complet et si parfait, qui, au cas où les affaires de la Turquie pourraient s'arranger, aiderait considérablement ce pays à arriver à une bonne et solide situation financière.

En exécution de cette convention, la banque a fait des encaissements et placements importants pour le compte du gouvernement. En raison des circonstances, elle pouvait désirer réduire quelques-unes des dépenses des succursales, mais elle a vu des dangers à prendre des mesures qui pourraient être interprétées comme une infraction à la convention qui lui donne le droit de réclamer auprès du gouvernement aussitôt que les circonstances permettront à celui-ci de tenir compte des réclamations qui lui seront adressées.

Aussi, tout en faisant des économies de détail, a-t-on maintenu des succursales établies conformément à la convention.

En dehors des opérations de trésorerie faites pour compte du gouvernement turc, les succursales n'ont pas donné autant de produits que dans les années ordinaires. La succursale de Routschouk a été évacuée dans ces derniers temps sur Varna.

Les opérations de la banque ont eu, elles aussi, fort à souffrir de la stagnation des affaires commerciales ; néanmoins, bien que l'année 1876 se soit passée au milieu de difficultés exceptionnelles et d'un ralentissement aussi fort exceptionnel de toutes les affaires commerciales, il ressort des comptes que, si le gouvernement avait pu payer ce qu'il doit, on aurait encore pu distribuer un fort beau revenu au capital social ; mais, dans les circonstances actuelles, on a cru devoir mettre en réserve le solde créditeur du compte de profits et pertes et les reporter à l'exercice courant.

On ne peut, quant à présent, faire aucune prévision quant à l'avenir ; mais si la Turquie doit continuer à exister, quelle que puisse être sa position après la guerre, la Banque ottomane se trouvera dans une situation lui conservant de grands titres à l'appui du gouvernement et on fera de son mieux pour en tirer bon parti. Si, au contraire, la Turquie doit être brisée par une puissance civilisée, il sera difficile à celle-ci de ne point reconnaître, dans une certaine mesure les dettes contractées sous le gouvernement turc.

Ces explications données, on a proposé l'adoption du rapport ainsi que l'approbation des comptes, et le report à l'exercice courant du solde créditeur du compte de profits et pertes, montant à 635.926 livres sterling.

Les propositions ont été adoptées à l'unanimité. On a ensuite réélu les administrateurs sortants, puis voté des remerciements au conseil.

Assemblée du 26 juin 1878  
(*Le Journal des finances*, 29 juin 1878)

Rapport présente à la seizième assemblée générale annuelle, tenue à Londres le 26 juin 1878.

Le conseil a l'honneur de soumettre aux actionnaires le rapport du quinzième exercice.

Les comptes établis au 31 décembre 1877 accusent un bénéfice brut de 452.359 liv. st. Déduction faite de toutes les défenses et d'une provision pour dettes douteuses ou tout à fait mauvaises, le solde bénéficiaire est de 302.680 liv. st. (plus de 7 millions 1/2). Si nous ajoutons à cette somme les 635.936 liv. st. reportés de l'année précédente, nous voyons que le compte de profits et pertes, pour 1877, forme un montant total de 938.567 liv. st. (23.404.000 fr.).

En conséquence, si nous nous trouvions dans des circonstances ordinaires, nous aurions une somme considérable à notre disposition pour répartir un dividende selon le mode prescrit par les statuts ; mais tant que la presque totalité des bénéfices de la Banque ne se composera que de rentrées sur le papier, il ne saurait convenir, bien évidemment, d'emprunter à d'autres sources de quoi assurer le paiement d'un dividende.

Les charges énormes qui ont épuisé les ressources du gouvernement turc par suite des exigences de la guerre et le fait que ces revenus ont été sérieusement diminués par la même cause, expliquent suffisamment le retard qu'a mis le gouvernement à remplir ses engagements à l'égard de la Banque. La Banque, de son côté, a continué à observer scrupuleusement les conditions de son contrat.

Il est juste de remarquer que le gouvernement turc s'est montré disposé à augmenter, autant que les circonstances l'ont permis, les garanties de sa dette à l'égard de la Banque, et il n'y a aucune raison de croire qu'avec le retour de la paix et la réorganisation financière qui en sera la conséquence nécessaire, ses obligations envers la Banque ne seront pas fidèlement remplies.

En attendant, les ressources disponibles de la Banque se sont accrues et elle est certainement en position d'entreprendre et d'exécuter la mission qui lui sera naturellement confiée lors de la réorganisation très prochaine des finances turques.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1877 (£).

|   |                   |
|---|-------------------|
| PASSIF  |                   |
| Capital   | 10.000.000        |
| Billets de banque en circulation  | 16.490            |
| Effets à payer  | 63.561            |
| Créditeurs divers   | 1.550.203         |
| Compte créditeur du Trésor impérial                                       | 75.080            |
| Dépôts à échéances fixes  | 114.010           |
| Profits et pertes (y compris 635.936 l. st. reportés du dernier exercice) | 938.567           |
|   | <u>12.157.020</u> |
| ACTIF   |                   |
| Actions. — Versements non rappelés  | 5.000.000         |
| Caisse : à Constantinople et dans les succursales                         | 219.478           |

|   |            |
|---|------------|
| Valeurs à vue et en fonds américains                      | 337.570    |
| Effets à recevoir   | 293.404    |
| Valeurs en portefeuille                                   | 219.680    |
| Participations dans les comptes d'avances au gouvernement | 619.159    |
| Débiteurs divers  | 673.391    |
| Compte débiteur du gouvernement                           | 4.922.105  |
| Avances sur titres  | 401.081    |
| Immeubles et mobilier                                     | 72.055     |
|   | 12.157.020 |

### Comptes de profits et pertes au 31 décembre 1877

|                                     |         |
|-------------------------------------|---------|
| Report du précédent exercice (1876) | 635.936 |
| Bénéfice de l'exercice 1877         | 302.681 |
|                                     | 938.567 |

Comme d'ordinaire, il a été procédé au remplacement des trois membres sortants du conseil d'administration. Ces membres qui sont MM. Charles Milles [*sic* : *Mills*], Alfred André et Rate étant rééligibles ont été réélus.

Par ordre :

WILLIAM H. LANDER,  
secrétaire de l'agence de Londres.

---

### Banque ottomane (*Le Capitaliste*, 10 juillet 1878)

C'est un des établissements de crédit que la conclusion de la paix met actuellement en relief. Les intéressés se sont dit, tout naturellement, que la Banque ottomane allait pouvoir réaliser de gros bénéfices dans la liquidation des comptes de la Turquie à la fin de la guerre. La Banque de France, en pareille situation, a gagné tant d'argent chez nous !

Et comme les profits s'escomptent rapidement à la Bourse, on a fait monter la Banque ottomane de 100 fr. Mais le parallèle établi, d'un côté, entre la Banque de France et la Banque ottomane, et de l'autre entre la France et la Turquie, pourrait bien manquer complètement de justesse. Que la Banque ottomane parvienne à recouvrer les millions qu'elle a dû avancer au gouvernement en échange de son privilège, et les actionnaires pourront se féliciter chaleureusement du résultat !

---

### Emprunt de la défense en Turquie (*Le Capitaliste*, 17 juillet 1878)

L'agence Reuter annonce que la Banque ottomane a signé avec la Porte le contrat relatif à l'emprunt turc, dit Emprunt de la défense. D'après ce contrat, la Banque ottomane prend le nouvel emprunt à 54 %,

---

Banque ottomane  
(*Le Capitaliste*, 17 juillet 1878)

On se remue beaucoup autour de la Banque ottomane. Les intéressés font bien valoir que la société a réalisé, depuis trois ans, un bénéfice de 23 millions et demi, chiffre rond. D'accord, et nous convenons que ce bénéfice donnerait une certaine satisfaction aux actionnaires. Malheureusement, c'est un bénéfice sur le papier et qui ne sera encaissé que le jour où le gouvernement turc se sera acquitté envers la Banque. Et quand arrivera ce jour ? Il importe, en effet, de ne pas publier que le Trésor ottoman doit un chiffre respectable de millions à la Banque, et que le ministre des finances aux abois se montre toujours prêt à mettre la main sur l'encaisse de la Société, au fur et à mesure de ses rentrées.

Le nouvel emprunt dont on parle pourra sans aucun doute donner encore de beaux bénéfices à la Banque. Mais à quoi serviront ces bénéfices, s'ils consistent encore en créances sur la trésorerie du sultan, sans aucun encaissement sérieux ? Nous croyons que le rapport de la dernière assemblée générale disait, vrai, quand il déclarait avec sincérité qu'il faudrait beaucoup de temps à la Turquie pour remplir ses engagements envers la Banque. Les gouvernements obérés représentent parfois une riche proie pour les grandes banques, mais à la condition que le bénéfice de ces opérations ne soit pas un mirage. Les actions de la Banque ottomane, qui n'ont fourni **aucun dividende depuis 1876** et qui sont tombées, en 1877, à 315 fr., ont franchi le cours de 500 et restent à 522,50.

---

Banque ottomane  
(*Le Capitaliste*, 31 juillet 1878)

On avait escompté trop rapidement les bénéfices de l'emprunt de la Défense, et de 540, on revient aux environs de 500. La Banque ottomane a d'ardents thuriféraires à Paris et à Londres, et nous avons vu chez nous certains journaux affirmer que la Banque avait 65 millions disponibles ; invités à s'expliquer, ces journaux ont confessé que la Banque ottomane pouvait réaliser le papier turc dont elle était nantie. Si c'est ainsi qu'est composé le capital disponible de la société, les actionnaires pourront longtemps encore attendre un dividende. On est à 500.

Quant à l'emprunt de la Défense, il est déjà question de lui interdire le marché de Londres, et c'est pourtant sur ce marché que les émetteurs comptent le plus. C'est là un début qui n'est pas de nature à faciliter le placement de l'emprunt.

---

Actions de la Banque ottomane  
(*Le Capitaliste*, 7 août 1878)

On annonce de Londres que le Comité du Stock Exchange, dans sa réunion d'hier, a décidé de ne pas donner suite à la demande de radiation des actions de la Banque ottomane de la cote du Stock Exchange.

---

Banque ottomane  
(*Le Capitaliste*, 23 octobre 1878)

On remonte à 470 et les journaux qui défendent cette valeur ne manquent pas de faire remarquer que la Banque ottomane fait des avances au khédivé et déploie une activité fébrile. Nous applaudissons à ses efforts; mais nous devons, en même temps, rappeler que cet établissement repose désormais sur une litière de papier turc, et qu'avec un pareil actif, il n'y a, suivant nous, aucun espoir de résurrection et de profit.

---

BANQUE OTTOMANE  
Assemblée générale du 25 juin 1879  
(*Le Journal des finances*, 28 juin 1879)

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque impériale ottomane a eu lieu aujourd'hui à midi, sous la présidence de M. Bruce.

Le compte de profits et pertes, se balançant par un bénéfice net de 406,636 liv. st 7 10, a été approuvé, et cette somme, selon la proposition du comité d'administration, a été ajoutée aux bénéfices déjà acquis dans les exercices 1876 et 1877, s'élevant, ceux-ci, à 938,567 liv. st. 0 5.

Le rapport dont il a été donné lecture à cette assemblée dit que, cette année encore, les administrateurs recommandent l'abstention de la distribution d'un dividende, jusqu'à ce que les questions politiques et financières, constamment en suspens en ce qui concerne la Turquie, aient trouvé leur solution.

L'assemblée a adopté les conclusions de ce rapport des directeurs tendant à ajouter les bénéfices du dernier exercice au fonds de réserve formé des bénéfices antérieurs.

Plusieurs actionnaires se sont pourtant prononcés vivement contre l'ajournement de la distribution d'un dividende.

Elle a réélu, comme membres du conseil d'administration, MM. Charles Mallet et le marquis de Plœuc, du comité parisien, et sir William P. Drake et J. Stewart, de son comité d'administration à Londres.

---

LES FINANCES TURQUES  
(*Le Journal des finances*, 1<sup>er</sup> novembre 1879)

Les négociations pour arrivera un règlement des finances turques se suivent de la part des puissances financières de Paris.

Nous avons exposé dans de précédents articles les plans de règlement attribués au Comptoir d'escompte.

Aujourd'hui, on parle des négociations engagées par la Banque ottomane et qui paraissent avoir un caractère pratique.

Dans cet ordre d'idées, le gouvernement ottoman abandonnerait, pour le règlement de sa dette, les revenus : 1° du tribut d'Égypte ; 2° des sels ; 3° des tabacs. Total : 3 millions de livres sterling, ou 75 millions de francs.

Il reste à savoir dans quelles proportions cette somme annuelle serait attribuée aux diverses catégories de la dette flottante et de la dette consolidée. C'est un point sur lequel on n'a pas encore d'explications positives.

Mais, en tout état de cause, il est satisfaisant d'apprendre que les intérêts des porteurs de la Dette turque ne sont ni oubliés ni négligés. C'est ce qui doit faire espérer qu'on finira par arriver à une solution pratique.

Ajoutons à ces informations que le gouvernement turc ayant été sollicité par des banquiers de Galata de leur abandonner le produit de divers revenus déjà affectés généralement à la garantie des obligations de la Dette ottomane, le gouvernement français a protesté contre ce projet. Cette protestation doit faire évanouir les projets de banquiers de Galata.

---

LES FINANCES DE LA TURQUIE  
ET  
LA BANQUE OTTOMANE  
(*Le Journal des finances*, 29 novembre 1879)

Ce n'est un mystère pour personne que la Banque ottomane est à la tête des établissements financiers qui se sont occupés, depuis le traité de Berlin, de défendre les intérêts des créanciers de la Turquie. Elle n'a cessé de rechercher et de mettre en pratique les combinaisons financières les plus propres à assurer aux porteurs de la Dette turque les dédommagements et les indemnités que peut comporter la situation actuelle de l'empire ottoman.

Un premier et important succès vient d'être obtenu par les efforts de la Banque ottomane et des puissances financières françaises et anglaises qui sont engagées avec elle dans une action commune. Nous voulons parler de l'iradé impérial dont on annonce la promulgation.

Cet iradé contient six dispositions fondamentales :

Par la première de ces dispositions, le gouvernement turc déclare son intention de reprendre, autant que les circonstances le lui permettent, le service de sa dette, et il décrète en conséquence qu'à dater du 13 janvier prochain, il sera constitué à cet effet une annuité minima de 1.350.000 livres turques, soit 33 millions de francs.

Un second article du même décret affecte comme garantie de l'engagement qui précède les revenus des diverses contributions indirectes, vins, alcools, sels, tabacs et autres produits, déduction faite d'une somme de 1.100.000 livres turques pour les avances garanties de la Banque ottomane et d'autres créanciers gagistes.

3° À cette affectation sont ajoutés les revenus nets de la Roumélie et de Chypre.

4° En sus des 33 millions déjà garantis comme il vient d'être expliqué, le gouvernement cède, comme supplément de revenu, aux porteurs de la dette tant extérieure qu'intérieure, les tributs de la Serbie, de la Bulgarie et du Monténégro, et une plus-value à attendre par suite du remaniement des droits de douanes et de patente ;

5° Ces dispositions seront irrévocables durant dix ans ;

6° Elles sont considérées comme un minimum de satisfaction à donner aux porteurs de titres, sans préjudice des autres mesures qui pourraient être prises pour améliorer leur situation.

Telles sont les dispositions essentielles du nouvel iradé.

Sans doute, elles ne sont pas tout ce que les porteurs de titres sont en droit de réclamer et ont à attendre pour le règlement intégral de leurs droits. Cependant, on ne saurait s'empêcher de reconnaître qu'elles constituent un premier pas d'une importance considérable. Ce n'est qu'un commencement dans la voie des légitimes satisfactions dues aux créanciers de la Dette ottomane.

Le point capital, en effet, était d'arriver d'abord à des garanties effectives, à un commencement de revenu, et finalement à la réorganisation des finances de l'empire, qui seule peut être le point de départ des futures indemnités.

Dans cette réorganisation, dont le nouvel iradé pose les bases, un rôle important est réservé à la Banque impériale ottomane.

Soit pour le contrôle général des revenus de l'empire, soit pour la négociation de ses futures opérations financières, soit pour le service de la trésorerie, soit enfin pour les affaires qui pourront avoir pour objet les travaux publics, l'industrie dans les provinces turques, la Banque impériale ottomane est appelée à intervenir de la manière la plus utile comme la plus fructueuse pour ses propres intérêts. Les actionnaires de cette institution en recueilleront d'irrécusables témoignages, tant par le dividende qui sera distribué pour l'exercice 1879, dont la situation se trouve dégagée, que pour l'exercice 1880, où le nouvel ordre de choses est appelé à porter ses fruits.

L'iradé impérial que nous venons d'analyser plus haut, est confirmé par les dépêches suivantes venues de Constantinople :

Constantinople, 26 novembre.

La Porte communiquera officiellement le décret et la convention relatifs à l'arrangement financier aux puissances qui en prendront acte.

La Porte adressera simultanément à ses ambassadeurs une note constatant que cette convention est provisoire et que toute nouvelle combinaison financière acceptée par le gouvernement et ses créanciers pourra être substituée à la présente convention à quelque moment que ce soit; qu'enfin cette convention lie le gouvernement envers ses créanciers sans lier ceux-ci et sans toucher à aucun de leurs droits.

Constantinople, 26 novembre.

On affirme, de bonne source, qu'une invitation de nommer des délégués, pour discuter sur le nouvel arrangement financier, sera certainement adressée aux porteurs étrangers de valeurs turques.

La Porte laissera aux délégués le droit de régler les paiements annuels aux porteurs.

Elle désire, en outre, que toutes les catégories d'emprunts reçoivent le même intérêt sur le capital nominal de leurs titres ; toutefois, les délégués resteront libres de conclure d'autres arrangements à cet égard.

On croit à la possibilité d'une protestation contre la convention du 23 novembre.

Constantinople, 27 novembre.

La Porte a envoyé hier, par la poste, à ses représentants à l'étranger le texte de la récente convention financière. Une dépêche leur a été expédiée en même temps pour leur annoncer cet envoi en leur indiquant les clauses principales de la convention et les motifs qui doivent la faire accepter par tout le monde.

---

LETTRES DE TURQUIE  
(*Le Temps*, 2 décembre 1879)

Constantinople, 25 novembre.

SUBLIME-PORTE. — DÉCRET.

Le gouvernement impérial ottoman ayant résolu de reprendre, dans la mesure de ses ressources actuelles, le service de sa dette publique extérieure et intérieure, décrète :

.....  
Art. 3. L'annuité de 1.350.000 livres turques est assurée et garantie :

1° Par les stipulations de la convention passée, en date de ce jour, entre le gouvernement impérial, d'une part, et la Banque impériale ottomane et MM. Foster, E. Deveaux, Von Haas, Georges Zarifi, Salomon Fernandez, Bernard Tubini, Eustache

Eugénidis, Théodore Mavrocordato, Vlasto, Barker, Stéfanovich, Léonidas Zarifi et Georges Coronio, d'autre part, suivant lesquelles le revenu net annuel des monopoles et impôts des tabacs, sels, spiritueux, timbre, soies et poissons, après prélèvement de 1.100.000 livres turques, appartiendra aux porteurs d'obligations et sera versé entre les mains de leurs représentants par l'entremise de la Banque impériale ottomane ;

.....

---

BANQUE OTTOMANE  
(*Le Journal des finances*, 27 décembre 1879)

Nous avons entretenu nos lecteurs, dans plusieurs de nos précédents numéros, du décret rendu par le Sultan, comme premier accomplissement des engagements financiers pris à Berlin, et premier pas dans la voie du règlement des finances de l'empire Turc.

Aujourd'hui, nous avons sous les yeux le texte des conventions intervenues entre le gouvernement ottoman et les puissances financières qui le secondent dans son œuvre de réorganisation ; puissances en tête desquelles il faut nommer la Banque ottomane.

Par le premier article desdites conventions, le gouvernement turc contracte avec lesdits établissements financiers, un bail de dix ans, pendant lequel ces établissements seront chargés de percevoir, de janvier 1880 à janvier 1890, les impôts ci-après :

- 1° Impôt du timbre ;
- 2° Impôts sur les spiritueux, autres que ceux perçus par voie de douane ;
- 3° Impôts de pêche, dans Constantinople et sa banlieue ;
- 4° Dîme des soies, sauf les droits de douane y relatifs, dans Constantinople, Andrinople, Brousse, Samsoun et leur banlieue.

Le prix du bail est fixé à la somme nette qui aura été produite par lesdits impôts dans l'année, prise pour type, qui a commencé en mars 1879 et qui finira en mars 1880.

Tous ce que lesdits impôts produiront dans les dix années du bail, en dehors du prix convenu, sera partagé entre l'État et les banquiers contractants.

Ces derniers ont le droit, soit de céder leur bail à des tiers, soit d'en donner l'exploitation à une Société spéciale organisée à cet effet.

Par l'article 5, les contractants reçoivent, en outre de la ferme des quatre impôts sus-énoncés, l'administration des monopoles du sel et du tabac, au nom et pour compte de l'État.

L'article 8 dispose que, sur le produit des sommes encaissées par les contractants, il sera affecté 7 millions de francs par trimestre, soit 28 millions de francs par an, au remboursement de diverses dettes montant en capital à 212 millions de francs et qui semblent constituer la dette flottante du gouvernement turc à ce jour.

À ce compte, la dette flottante serait remboursée en moins de huit ans, sauf les intérêts, ou en moins de dix ans, intérêts compris.

La Banque ottomane entrera dans ces remboursements pour une somme de 150 millions environ, qui forme l'intégralité de ses avances.

Un intérêt de 8 % par an est assuré aux créances dont il s'agit, jusqu'au remboursement définitif.

Le traité contient en outre un grand nombre de dispositions réglementaires et accessoires qui confirment et étendent les dispositions essentielles, en en organisant l'application.

Par une de ces dispositions, la Banque ottomane est chargée de régulariser, par une opération financière spéciale, la conversion des menues monnaies qui ont cours dans les provinces en la monnaie d'or officielle, qui est la livre turque dont la valeur est de 24 à 25 liv.



Il est certain que ces conventions, très sérieuses, très pratiques, parfaitement exécutables, et qui seront exécutées, placent la Banque impériale ottomane dans une bonne situation.

Par elles, la Banque ottomane recouvre l'intégralité de son capital, et la disponibilité de ses ressources.

Par elles, elle s'assure pour dix ans un fermage, dont les bénéfices constitueront pour elles une excellente opération, et une abondante source de dividendes.

Par elles enfin, elle trouvera un notable supplément de bénéfices dans l'opération, qui lui est assurée par privilège, de la conversion des monnaies.

Le tout sans préjudice de toutes les opérations de banque, émissions et travaux publics, qui lui sont facultatives.

C'est donc une ère nouvelle qui s'ouvre pour la Banque impériale ottomane, qui va dorénavant prendre place au rang des principales banques d'État européennes.

Cette situation explique la demande dont les actions de cet établissement sont l'objet en ce moment sur les places de Paris et de Londres.

---

## 1880 : PARTICIPATION À LA CRÉATION DU CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN

---

Crédit foncier égyptien  
(*Le Journal des finances*, 14 février 1880)

Une dépêche du Caire a annoncé que le conseil des ministres a approuvé le projet de décret autorisant la fondation d'un Crédit foncier égyptien.

Le groupe qui a obtenu cette concession est composé, d'une part, de la Société générale, du Crédit Lyonnais et de la Banque d'escompte [Soubeyran] ; d'autre part, de la Banque ottomane, de MM. J. Beer Dicey, de l'Anglo-Egyptian Bank et de plusieurs maisons importantes de Londres.

---

## BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

---

RAPPORT À PRÉSENTER À LA 17<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
annuelle des actionnaires qui doit être tenue à Londres, à l'hôtel de la Gare  
de Cannon Street, le 20 juin 1880.  
(*Le Messenger de Paris*, 19 juin 1880)

Le comité général a l'honneur de soumettre aux actionnaires son 17<sup>e</sup> rapport annuel. Les comptes présentés pour l'année 1878 faisaient ressortir un solde au crédit des profits et pertes de liv. st. 1,845,263 8 sh , 3 den. Les comptes arrêtés au 31 décembre de l'année 1879, constatent des bénéfices bruts de livres sterling 734,723 7 sh. 7 den. et un bénéfice net de liv. st. 608,306 5 sh. 10 d., le montant total du crédit des profits et pertes atteignant ainsi actuellement le chiffre de liv. st 1,958,509 14 sh. 1 den.

Sur les livres de la Banque figure, en outre, sous la rubrique : Réserves diverses, un compte auquel le comité à différentes reprises, a porté des sommes considérables représentant des bénéfices non encore réalisés, et qui présente à son crédit, en ce moment, une somme de liv. st. 1,671,002, 2 sh. 9 den.

Le comité est d'opinion unanime que, en raison de la position présente de la Banque, aucune distribution de bénéfices ne pourrait être faite sur la base des sommes importantes figurant maintenant au Crédit des Profits et Pertes.

Cependant, l'opinion d'une majorité au comité est qu'un dividende de 5 % peut convenablement être déclaré.

Le comité désire, à cette occasion, exposer d'une façon aussi concise que possible devant les actionnaires la situation actuelle de la Banque.

Les ressources réalisables de la Banque (c'est-à-dire cette partie de sa propriété qui pourrait être convertie en espèces avec une facilité relative), montaient, au 31 décembre dernier, en chiffres ronds à liv. st. 2,263,000, après provision faite pour les engagements de la Banque. En dehors de ces ressources, l'avoir de la Banque consiste en créances sur le gouvernement turc, partie gagées, partie non gagées. L'ensemble de ces créances monte à liv. st. 6 millions 360,000, et peut se diviser en trois catégories :

1° L'avance qui a été faite en conformité des statuts, et qui constituait une condition de l'extension de la concession et de ses privilèges accordés par le Gouvernement à la Banque en février 1875. Cette avance montait à liv. st. 2.700.000 et elle était originairement garantie par des titres turcs suffisants, avec cours du marché à cette époque, pour couvrir la dette. Mais il avait été aussi stipulé que ces titres ne pourraient être réalisés pendant la durée de la concession, sauf au cas d'infraction à cette concession par le gouvernement. S'ils étaient réalisés en ce moment, aux prix actuels du marché, ils couvriraient un peu plus du quart de l'avance ;

2° La somme de liv. st. 3,302,818 3 sh. 8 den. qui, ainsi que des avances faites par d'autres parties, est garantie par une convention passée avec le gouvernement en novembre 1879. Par cette convention, l'administration de certains revenus est transférée par le gouvernement à la Banque et aux intéressés susmentionnés, et sur les revenus annuels doit s'opérer un premier prélèvement, au moyen duquel la dette envers la Banque et les autres créanciers, ensemble les intérêts de celle-ci, est estimée devoir être éteinte dans un délai d'environ dix années.

3° Une somme de 158,869 liv. st. 7 sh. 8 den. en compte-courant garanti par divers nantissements.

Considérant d'un côté le délai que peut exiger la réalisation d'une grande portion de l'actif de la Banque, dont la situation vient d'être indiquée ; considérant, d'autre part, l'importance qu'il y a pour l'avenir de la Banque à se maintenir dans une forte situation pécuniaire, le comité, dans le cas où les actionnaires décideront la répartition du dividende mentionné plus haut, propose que, sur le solde demeurant au crédit des profits et pertes, la somme de 1,660,000 liv. st. soit portée au crédit du compte déjà mentionné de réserves diverses.

Après déduction des liv. st. 250,000 exigées par le paiement du dividende, et de ladite somme de liv. 1,600,000, il restera un solde de liv. 103,509 14 sh. 1 den. à reporter sur l'année courante.

Comme d'habitude, un cinquième des membres du comité général doit se retirer au moment de cette assemblée. Les membres sortants sont. le comte de Germiny, S. Alexandre. M.-G. Alberti et J.-R. Clark, qui sont rééligibles.

Par ordre : William W. Lander,  
secrétaire de l'agence de Londres.

---

Les assemblées d'actionnaires  
Banque ottomane.  
(*Le Capitaliste*, 7 juillet 1880)

Les actionnaires de la Banque ottomane se sont réunis à Londres en assemblée générale annuelle; ils ont approuvé les comptes et voté la distribution du dividende de 12 fr. 40 que proposait le conseil.

Les avances à la Turquie constituent, comme on sait, le principal emploi des ressources sociales. Ces avances s'élèvent à 6.360.000 liv. sterling, dépassant de 1 million 360.000 liv. (34 millions de francs), le capital versé, qui est de 5 millions de livres.

Abstraction faite de ces éléments, les emplois de fonds divers n'ont qu'une importance secondaire.

Le compte de profits et pertes de l'exercice se solde par un bénéfice de 608.000 liv. qui, ajouté aux produits réservés des exercices antérieurs, en fait ressortir à 1.953.300 liv. pour cinq années.

Mais on sait que ce solde, qui représente une moyenne annuelle de 370.000 liv., n'est point réalisé en totalité, et, à plus forte raison, disponible.

Le rapport conclut à la répartition d'un dividende de 5 %, tout en reconnaissant, à l'unanimité, que le solde ci-dessus de 1.953.000 livres ne saurait être pris pour base d'une distribution.

---

BANQUE OTTOMANE  
Assemblée générale du 29 juin  
(*Le Journal des chemins de fer*, 17 juillet 1880, p. 459)

Nous avons, dans un de nos précédents numéros, exposé la situation de la Banque ottomane, telle qu'elle ressort des comptes soumis à la dernière assemblée. Nous ne croyons pas inutile de compléter cet exposé en reproduisant les passages les plus saillants de l'allocution prononcée à cette assemblée par le président du conseil, M. Bruce. On remarquera ce qui y est dit, touchant la convention du mois de novembre dernier, qu'il s'agirait d'étendre et d'appliquer à tous les revenus de la Turquie.

Voici comment s'est exprimé M. Bruce :

« Pendant la dernier exercice, les affaires ordinaires de la Banque et la condition générale de ses succursales en Turquie se sont améliorées. L'amélioration obtenue n'a pas, cependant, été bien grande.

La saison a été très mauvaise, et chacun sait que l'état du pays est encore grandement troublé. Cependant, malgré cela, il y a eu augmentation des affaires et des bénéfices dans presque toutes les succursales.

On a, cette année, tout lieu de croire que la récolte sera meilleure que l'année dernière, ce qui promet un fonctionnement plus satisfaisant de la Banque et de ses succursales.

La succursale qu'on avait à Routschuk étant devenue sans valeur par suite de la constitution de la Bulgarie en État indépendant, on l'a transportée à Varna, où on a lieu de s'attendre à ce que le commerce considérable qui s'y fait lui procurera de bons bénéfices.

Jusqu'à présent, ce résultat n'a pas encore été atteint, mais ce n'est pas une raison de ne pas continuer l'expérience.

La succursale de Philippopoli a fort bien marché. Il faut espérer qu'elle marchera encore mieux au fur et à mesure que la situation politique de la Roumélie orientale aura pris une assiette plus solide et que la constitution de ce pays sera achevée.

L'agence organisée dans ces dernières années en Égypte a donné des profits sur l'ensemble de ses opérations. La situation nouvelle de ce pays et les changements qui y sont survenus ont rendu désirable de s'associer plus largement à ses affaires financières

et fiscales. Des négociations ont été ouvertes à ce effet avec les commissaires des puissances.

Quant à la convention financière, arrêtée en novembre dernier avec le gouvernement ottoman, voici quelle en est la portée principale. Par suite de cette convention, la Banque ottomane et les autres établissements de banque qui se sont associés à elle dans cette affaire se trouvent en état d'aider le gouvernement turc de leurs connaissances et de leur expérience en matière de finance, et ce concours prêté au gouvernement turc pour l'administration d'une partie considérable de ses revenus profitera, en fin de compte, aux créanciers eux-mêmes.

Cette intervention de la Banque ottomane dans les finances turques est efficace et produit des effets utiles ; elle en produira encore si on la continue, car elle ne prête pas autant le flanc que tant d'autres systèmes à l'objection d'empiéter sur l'autorité du gouvernement turc. Elle ne fait que mettre à la disposition de ce gouvernement un instrument très précieux pour établir de l'ordre dans ses finances.

Le système de perception des impôts, organisé par cette convention, ne fonctionne que depuis quelques mois ; on ne peut donc pas encore pressentir quel en sera définitivement le résultat. Cependant, si ce système continue à fonctionner dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, on peut déjà prédire qu'il aura, pour effet de faire donner aux impôts dont la perception a été concédée à la Banque ottomane, un rendement plus élevé, et cela sans qu'il soit de ce chef rien ajouté aux charges du peuple turc.

L'établissement en Turquie d'un bon système de finances exige tout d'abord une augmentation considérable du revenu actuel.

En vertu de cette dernière convention, on a dû augmenter les avances déjà faites au gouvernement turc ; mais la situation de ces avances a été en même temps établie dans de meilleures conditions qu'auparavant.

On a maintenant un arrangement défini qui, s'il doit continuer, assurera, dans un délai déterminé le remboursement d'une partie considérable de ces avances, et c'est cette situation nouvelle qui a fait naître la question de savoir s'il ne serait pas opportun de payer un dividende dès cette année. »

---

Bourse de Paris  
(*Le Journal des débats*, 14 février 1881)

La Banque ottomane a réalisé une forte avance. Elle a passé de 555 fr. à 572 fr. 30 c. Cette hausse tient, d'une part, à ce que les nouvelles de Grèce permettent de croire au maintien de la paix, et aussi à l'acquisition que la Banque a faite des mines d'Héraclée, mines qui seraient prochainement mises en actions.

---

Coulisses de la finance  
par Don Fabrice  
(*Gil Blas*, 14 février 1881)

.....  
Quant aux tripotages ou aux tripotements, à votre choix, ils s'exercent surtout sur la Banque ottomane, qui, me dit-on, va beaucoup monter.

Pourquoi ? Parce que le gouvernement turc vient de donner la concession des mines d'Héraclée à un groupe financier dont la Banque ottomane fait partie.

Si le groupe, qui est surtout composé de Levantins, tels que Camondo et autres du même calibre, paye les mines en fonds turcs, elles ne lui coûteront pas cher.

Seulement, ce serait l'explication de la hausse si inexplicable des fonds ottomans.

Mais, par exemple, quant à supposer que cette concession mettra un centime dans la poche du porteur, vous ne me croyez pas assez naïf pour cela.

La Turquie fait argent de tout, au nez et à la barbe de ses créanciers. Quand il n'y aura plus rien, ils pourront se fouiller.

Dans tous les cas, le groupe Camondo-Banque ottomane est un peu plus intelligent que le groupe Tocqueville.

Il sait tirer son épingle du jeu.

Tandis que Tocqueville n'a jamais rien rapporté de Constantinople, si ce n'est des punaises de Pera.

Qu'il les garde ; ça ne vaut pas les mines d'Héraclée.

---

(*Gil Blas*, 15 février 1881)

La Banque ottomane est en train de conquérir le cours de 600 fr. Cette société vient d'acheter au gouvernement turc la concession des mines d'Héraclée, et on croit qu'elle retirera de leur exploitation améliorée des bénéfices considérables.

On cote les actions à 575 fr.

---

Coulisses de la finance

par Don Fabrice

(*Gil Blas*, 16 février 1881)

.....  
Par exemple, ce qui peut craquer un jour ou l'autre, c'est la hausse des fonds turcs, du moment où la Banque ottomane et son syndicat tirent leur épingle du jeu.

Du diable si, du reste, j'ai jamais rien compris à cette hausse-là !

Est-ce que la convocation des créanciers d'une faillite a pour effet de redonner de la valeur à leurs créances ?

Ils doivent, au contraire, s'attendre, dans ce cas, aux communications les plus agréables.

Même que, dans l'espèce, c'est plus extraordinaire encore ; car le syndic, au lieu d'annoncer qu'il espère retrouver tout, commence par mettre le meilleur dans sa propre poche.

Les mines d'Héraclée étaient un des beaux fleurons de la couronne financière du Grand-Turc. Réduit aux abois, il les a vendues probablement à beaux deniers comptants. Et ses créanciers sont là pour opiner du bonnet à cet abandon d'un gage qui leur appartenait bien un peu ; et c'est ceux-là qui se posent comme leurs défenseurs qui facilitent cet abandon à leur profit personnel.

Il faut être actionnaire pour avaler de gaieté de cœur d'aussi grosses couleuvres.

Notez que ça donne de la valeur à la Banque ottomane. La voilà presque devenue une institution sérieuse ; aussi sa hausse s'explique-t-elle. Pour peu qu'avec cela, elle ait profité de la reprise des fonds turcs pour lâcher son stock, je suis disposé à la trouver grande comme le monde.

Mais, par contre, c'est cela qui n'en donne pas, de valeur, aux créances de ces bons porteurs

Pauvre Turquie, elle me fait vraiment pitié, livrée qu'elle est à cette sangsue qu'on appelle la Banque ottomane.. On lui arrache lambeaux par lambeaux ce qui lui reste ; on la ronge jusqu'à l'os ; et cela sous prétexte de régénération financière.

Drôle de régénération, et si j'étais son créancier, c'est moi qui la trouverais mauvaise, et qui crierais comme un diable qu'on écorche.  
C'est ce que fais, du reste, mais pas trop fort cependant.

---

Turquie  
(*Le Temps*, 28 février 1881)

On écrit de Philippopoli à la *Correspondance politique de Vienne* :

Ces jours-ci, notre direction des finances a versé à la Banque impériale ottomane un acompte de 30.000 livres turques sur le tribut annuel de 240.000 livres que la Roumélie-Orientale doit payer à la Porte. Cet argent n'est pas, comme vous savez, destiné au Trésor turc, mais au service de la dette publique de l'empire, et c'est pourquoi il a été versé à la Banque impériale ottomane. Sur le chapitre du tribut, cette province autonome doit déjà à la Porte 125.000 livres turques, montant fixé par le statut organique pour l'année 1879 80, plus 240.000 pour l'exercice 1880-81, soit un total de 365.000 livres turques, pour l'acquittement desquelles il n'a été encore versé que le susdit acompte de 30.000 livres turques.

---

Banque ottomane  
Assemblée générale du 22 juin  
(*Le Journal des chemins de fer*, 25 juin 1881, p. 419)

L'AG des act. de la B.O. a eu lieu, le 22 juin, à Londres. Elle a approuvé les comptes de l'ex. 1880, qui lui étaient soumis, et fixé à 10,50 par act. le divid. de cet ex.

MM. [Charles] De Machy [*sic : Demachy*], Gilbertson, baron Hottinguer et Larking, adm. sortants, ont été réélus.

Voici le rapport et les comptes communiqués à la réunion :

Le comité général a l'honneur de présenter aux act. le 18<sup>e</sup> rapport annuel.

Les comptes, arrêtés au 31 déc. 1880, constatent des bénéfices bruts de £ 387.563.195, et un bénéfice net de £ 238.880,17. Ce chiffre a été établi après divers prélèvements dont l'effet a été de porter les comptes de réserves à £ 3.671.022 2 9. En y ajoutant le solde reporté de l'ex. précédent, soit £ 103.509 14 1, le compte de profits et pertes se trouve ainsi créditeur de £ 342.342.890.

La convention de novembre 1879 dont vous entretenait notre rapport de l'année précédente n'a pas cessé de fonctionner d'une manière satisfaisante et ns avons toute raison d'espérer que les encaissements que nous effectuons de ce chef continuent à suivre une marche progressive.

Au terme de la 1<sup>re</sup> année de notre gestion, ces encaissements ont atteint une somme suffisante p. laisser, après le prélèvement de livres turques 100.000, un solde d'une certaine importance disponible en faveur des obligataires de la Dette ottomane.

Comme d'habitude, un cinquième des membres du comité général doit se retirer. Les membres du comité général sortants, MM. [Charles] de Machy [*sic : Demachy*], Gilbertson, baron Hottinguer et Larking, sont rééligibles.

---

LETTRES DE TURQUIE  
Les négociations financières

(*Le Temps*, 14 décembre 1881)

Constantinople, 6 décembre.

.....  
Les négociateurs russes ont eu une conférence avec les représentants de la Banque impériale ottomane pour examiner la question de l'encaissement des verghis et taxes des moutons qui leur seront cédés par le gouvernement [à titre d'indemnité de guerre]. Les délégués de cet établissement ont fait remarquer qu'il n'avait pas de succursales sur tous les points du territoire où ces taxes seront perçues, notamment dans les provinces orientales de l'Asie-Mineure. Peut-être cette mission sera-t-elle confiée à la nouvelle administration des revenus des *bondholders* [la Dette publique ottomane]. On a prétendu dans le public que le gouvernement ottoman reconnaissait que l'indemnité de guerre est productive d'intérêt. D'après mes renseignements, cette nouvelle n'est nullement fondée, et la difficulté que je vous ai signalée subsiste entière, les Russes prétendant affecter à l'intérêt de leur créance les 10 à 12 millions qui leur seront alloués, les Turcs ne voulant au contraire entendre parler que d'application de cette somme à l'amortissement.

---

CANAL DE CORINTHE  
(*Le Temps*, 8 mai 1882)

La Banque ottomane et la Banque de Roumanie se sont unies au Comptoir d'escompte pour présenter cette entreprise au public.

---

[L'indemnité de guerre russe]  
(*Le Journal des débats*, 19 mai 1882)

On nous écrit de Constantinople le 12 mai :

.....  
Terminée enfin la question du règlement de l'indemnité de guerre russe. La convention arrêtée comprend douze articles : l'annuité est de 350.000 livres turques ; l'amortissement du capital sans intérêt est garanti par la taxe des moutons du vilayet d'Alep, et par les dîmes des vilayets de Konia, de Kastambol, d'Adana et d'une partie du vilayet de Swas ; les fonds encaissés seront versés aux succursales de la Banque impériale, l'annuité sera comptée régulièrement à la Banque de Russie et la Banque ottomane remettra l'excédent au ministère des finances ; en cas de déficit, la Porte sera tenue de le combler ; et elle aura le droit de substituer des revenus équivalents à ceux indiqués. Quant au contrôle, il a été entendu, qu'en dehors de la convention, la Banque ottomane rédigera une déclaration disant qu'elle est disposée à prendre un arrangement spécial avec la Banque impériale de Russie, conformément à la convention. Le ministre des finances répondra, par écrit, qu'il n'a aucune objection à élever contre cet arrangement, et cette déclaration sera remise par la Banque ottomane à l'ambassade de Russie.

Ainsi se termine cette longue discussion qui a été menaçante un moment ; le gouvernement russe n'est pas toutefois fort satisfait de la solution ; ce qui le prouve, c'est que M. de Novikoff va partir, et qu'il ne sera remplacé que par un chargé d'affaires, M. de Nélidoff, dit-on.

---

Banque ottomane  
(*Le Journal des finances*, 17 juin 1882)

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le 22 juin. Le conseil d'administration proposera à cette réunion de fixer à 37 fr. 50 le dividende de l'exercice 1881 payables à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

---

BANQUE OTTOMANE  
Assemblée générale du 22 juin  
(*Le Journal des chemins de fer*, 1<sup>er</sup> juillet 1882, p. 427)

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque ottomane a été tenue à Londres, le 22 juin.

Le rapport très succinct, suivant l'usage adopté en Angleterre, mais qui a été complété par les explications verbales du président, confirme, ce que nous avons dit précédemment, sur les arrangements intervenus avec les porteurs de la Dette. Voici le texte de ce document :

Les comptes, arrêtés au 31 décembre 1881, constatent des bénéfices bruts de L. 1.038.359 0 11 et un bénéfice net de L. 813.393 10 s. 2 d., qui, ajouté au solde reporté de l'exercice précédent, élève à L. 905.784 3 s. 4 d., la somme figurant au crédit du compte de profits et pertes.

Après avoir déduit de ce montant la somme de L. 147.098 19 s. 10 d. nécessaire pour le fonds de réserve et pour les prélèvements statutaires, il reste un montant de L. 758.685 3 6 à valoir, sur lequel le comité propose de distribuer aux actionnaires L. 1 10 s. par action, soit 15 % du capital versé, ce qui laisse L. 8.635 3 s. 6 d. à reporter à l'année suivante.

Les actionnaires sont sans doute au courant des négociations qui ont eu lieu, l'année dernière, entre le gouvernement impérial et les représentants des porteurs de la dette publique ottomane, ainsi que des arrangements qui en ont résulté, et qui ont été sanctionnés par le décret en date du 20 décembre dernier.

Pour permettre la mise à exécution de cet arrangement, la banque a dû s'entendre avec le gouvernement impérial pour substituer de nouvelles dispositions à celles faisant l'objet de la convention de novembre 1879, relatives au remboursement d'avances faites par la banque et d'autres établissements de Constantinople. Après de longues négociations, ce résultat a été atteint, et la banque a reçu, en représentation de ses créances, des obligations privilégiées, portant la signature du gouvernement et du conseil d'administration de la dette. Le service de ces obligations constitue un prélèvement de L. 536.362 à effectuer annuellement sur les revenus assignés aux porteurs de la dette publique. Ces obligations portent 5 % d'intérêt par an, et sont dotées d'un fonds d'amortissement d'environ 2 1/4 % par an.

Conformément aux statuts, les membres du comité général dont les fonctions expirent cette année sont : M. le comte Pillet-Will, l'honorable T. C. Bruce, M. P. Denion du Pin et P. Du Pré Grenfell qui, étant rééligibles, se représentent à vos suffrages.

Il résulte des explications données par le président, M. Bruce, que la situation de la Banque ottomane en Égypte n'a nullement été atteinte par les événements. Les changements, a dit M. Bruce, apportés pendant l'exercice antérieur dans les transactions de la banque y ont rendu ses bénéfices moins grands, mais y ont grandement fortifié sa position. Le premier semestre 1881 avait donné de fort beaux résultats ; mais quand, pendant le second semestre, vers septembre 1881, des troubles



ont commencé, les directeurs se sont empressés de réduire les affaires avec l'extérieur et de faire rentrer les sommes dehors. Quand la situation est devenue plus tendue, les directeurs ont envoyé à l'étranger, et en particulier à Londres, tout l'argent qu'ils avaient en caisse et toutes les valeurs en dépôt, ne gardant que le strict nécessaire ; et, en somme, ce qui reste encore aujourd'hui au Caire et à Alexandrie étant dû au gouvernement égyptien, si celui-ci ne sait pas le protéger, c'est lui-même qui perdra. Au Caire, la maison a été fermée par suite de l'absence complète de toute affaire, et les employés se sont rendus à la maison d'Alexandrie, qui a été fortifiée de façon à pouvoir résister à toute attaque d'une foule malintentionnée.

Quant à la crise financière de Paris, la maison de Paris n'en a aucunement souffert ; cette épreuve a, tout au contraire, en quelque sorte consolidé sa position.

Le rapport déclarant un dividende de liv. st. 1 10 (37 fr. 50) a été voté à l'unanimité.

Les quatre membres sortants du conseil ont été réélus à l'unanimité. Ce sont MM. le comte Pillet-Will, T.C. Bruce, Denion du Pin et du Pré Grenfell.

---

NOMINATION  
BANQUE OTTOMANE  
(*Le Journal des chemins de fer*, 1<sup>er</sup> juillet 1882, p. 429)

M. [Théodore] Berger, qui remplissait depuis plusieurs années, à la Banque impériale ottomane, les fonctions de secrétaire du comité de Paris, vient d'être nommé membre du conseil d'administration de la société.

---

LA BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE  
(*Le Capitaliste*, 20 septembre 1882)

Un de nos correspondants, dont les renseignements ont toujours été fort appréciés par nos lecteurs, nous adresse aujourd'hui, sur la Banque ottomane, une étude que nous publions, tout en laissant à l'auteur la responsabilité de ses appréciations et de la vivacité de leur forme.

C'est en 1875, qu'à la suite du nouvel acte de concession, eut lieu la création des nouvelles actions de la Banque ottomane, ainsi que leur émission à grand fracas et avec une formidable prime. La situation de la banque paraissait désormais pleine de promesses de bénéfices pour elle-même et aussi d'avantages pour la Turquie. En effet, jamais banque d'État n'avait eu de tels privilèges que ceux octroyés par le nouveau firman à la Banque ottomane.

Néanmoins, déjà en octobre 1875, la Porte, s'inspirant des conseils du grand-vizir Mahmoud-Nedim, guidé lui-même par son conseiller intime, M. le baron Hirsch, décidait la réduction de l'intérêt de la Dette, malgré les démentis officiels donnés quelques jours auparavant aux bruits qui étaient répandus à ce sujet, et dont M. de Plœuc s'était plaint à la tribune. La Banque impériale, dont le marquis de Plœuc était l'un des administrateurs, n'était donc pas initiée au mystère de ces menées.

Au début de l'année 1876, la Banque était si peu dans les bonnes grâces de la Porte, qu'on s'occupait sérieusement d'un projet tendant à créer à côté d'elle, et malgré ses privilèges, une nouvelle banque d'État.

En effet, le comité directeur de Paris avait peu fait pour mériter la bienveillance du gouvernement turc. Partout, en temps de crise, les banques d'État viennent en aide aux gouvernements dont elles tiennent leurs privilèges ; en France, en Angleterre, aussi bien

qu'en Russie, en Italie et en Autriche, toujours le cours forcé du billet de banque a été un remède efficace contre la débâcle financière.

Pourtant, à Constantinople, la Banque ottomane était d'autant moins disposée à offrir au gouvernement cette planche de salut, qu'elle n'avait jamais voulu, jusque-là, faire circuler des billets de banque dans le pays, bien que les kaimès aient, dès longtemps, familiarisé les Turcs avec la monnaie fiduciaire, et même avec le papier-monnaie.

Ce fait si curieux, que la Banque ottomane n'a jamais réalisé ce qu'on considérait à juste titre comme son premier et plus grand privilège, la base même de toute banque d'État, trouve peut-être son explication dans cet autre fait non moins étrange qu'un des administrateurs français les plus influents se disait ouvertement adversaire du billet de banque. Et cependant, ce personnage était non seulement membre du conseil de la Banque impériale ottomane, mais encore fils de gouverneur, et régent de la Banque de France.

L'administrateur délégué français de l'époque affirmait de son côté que jamais, au grand jamais, la Banque ottomane n'émettrait des billets inconvertibles ; c'était bon pour la Banque de France ou la Banque d'Angleterre, mais la Banque impériale ottomane ne pouvait déroger à tel point.

\*  
\*   \*

Survint la guerre russo-turque, suivie de la complète déconfiture politique aussi bien que financière de la Turquie. Ses défaillances financières n'avaient pas peu contribué à lui aliéner les sympathies de l'Europe ; tandis que M. Gladstone, appelé, à ce qu'il semble, à Constantinople, (tout comme M. Frémy <sup>4</sup>), pour réorganiser les finances, au lieu de s'y rendre, se déclarait, dès cette époque, l'adversaire acharné de la Turquie. Quoi qu'il en soit, il devint, urgent de restaurer les finances turques. Qui pouvait, mieux que la banque d'État, remplir ce rôle, malgré toutes ses difficultés ? Cependant, la Banque impériale se déroba de nouveau.

Nous donnons en appendice un projet fortement étudié, qui, dès 1879, fut soumis au président de la Banque ottomane à Paris, et ayant pour but la réorganisation de la Dette turque. En étudiant la note, on verra les multiples avantages que ce plan offrait en comparaison de celui postérieurement adopté ; mais, à cette époque, c'est-à-dire il y a trois ans, la Banque ottomane ne voulait se mêler d'aucune tentative dans le but de sauvegarder les intérêts des créanciers de la Turquie. Elle préférait faire, soit seule, soit par un syndicat, des avances à la Porte, à des taux fort élevés.

Avec le temps, et par la seule importance de l'intérêt, cette dette cependant finit par devenir considérable. C'est alors qu'on commença à songer aux porteurs des titres ottomans, dans l'espoir de passer la créance au public par voie d'emprunt. Mais pour pouvoir faire appel au public, il fallait naturellement tout d'abord payer quelque chose aux anciens créanciers. Telle fut la cause de l'arrangement dont nous avons parlé dans un précédent numéro.

\*  
\*   \*

La Banque ottomane, ainsi qu'on vient de le voir, n'a jamais rempli le but primordial d'une banque d'État en émettant de la monnaie fiduciaire. A-t-elle aidé, tout au moins, au développement matériel du pays par des entreprises industrielles ou des travaux publics ? A-t-elle exploité les vastes forêts et les richesses minières ? A-t-elle construit

---

<sup>4</sup> Louis Frémy (1805-1891) : gouverneur du Crédit foncier de France de 1857 à 1877.

des chemins de fer ou organisé la navigation ? Rien de tout cela ! La Banque impériale ottomane a été tout simplement le *saraf*, le prêteur sur gages et à la petite semaine de la Porte.

Dès sa création, et en reconnaissance de son privilège et de son monopole, la Banque se borna à ouvrir au fisc un maigre crédit de 500.000 liv. si, à 6 % l'an. Lors de l'octroi de ses nouveaux privilèges, positivement exorbitants, mais dont elle n'a jamais su que faire, ce crédit fut porté à la somme de 2.700.000 liv. st., et l'intérêt, à un taux de 8 % au-dessus de la moyenne du taux de l'escompte de la Banque de France et de la Banque d'Angleterre. Comme ce crédit était gagé par 7 millions de livres sterling de nominal en Consolidés turcs, l'émission des nouvelles actions de la Banque, en 1875, ne réalisait, de fait, qu'un emprunt déguisé au profit de la Porte.

Maintenant, à la dernière heure, lorsque la situation de la Turquie s'est encore aggravée, on parle des mines d'Héraclée, des Tabacs, et nous ne savons de quelles autres entreprises, destinées à régénérer le pays et à donner de gros bénéfices à la Banque. Celle-ci veut même, allègue-t-on, étendre ses privilèges jusqu'en Égypte, pour y sauvegarder, probablement, la souveraineté déchuée de la Porte. Tout cela ne sert, en définitive, qu'à faire la hausse sur les valeurs ottomanes ; et cette hausse elle-même n'a d'autre but que de pouvoir placer le nouvel emprunt turc.

\*  
\*   \*

Avant, la dernière guerre des Balkans, il y avait des capitalistes qui prêtaient volontiers à la Turquie, se disant : « Nous savons que notre placement est aléatoire ; mais il y a moyen de faire la part du feu. En fait, nous touchons un gros revenu, sur lequel nous prenons un intérêt à 5 ou 6 % ; le solde nous constitue un remboursement anticipé. »

Les prêteurs de la première heure qui raisonnaient de la sorte ne furent pas trop malheureux. Les souscripteurs des derniers emprunts, toutefois, ont déjà senti ce que ce raisonnement avait de spécieux. Mais, en ce moment, croit-on sérieusement qu'avec la promesse de 20 annuités de 13 millions 1/2, on alléchera suffisamment le public pour lui faire avancer à la Turquie un capital de 200 millions, dont l'intérêt, dans ces conditions, ressort à 3 % l'an ?

On parle beaucoup de la garantie offerte par l'institution de la commission financière internationale, à laquelle on attribue une origine qu'elle n'a pas. Tout aussi bien que la première commission qui s'occupait du règlement de la Dette, celle-ci a été nommée purement et simplement par des représentants plus ou moins accrédités des seuls créanciers de la Porte.

C'est-à-dire que ce sont les banques ou banquiers émetteurs des divers emprunts turcs, qui se sont arrogé le droit de représenter les créanciers et de proposer les commissaires à la Porte ; tandis que les divers gouvernements ont toujours déclaré qu'ils se désintéressaient complètement des affaires financières de leurs sujets avec la Turquie. Dans ces conditions, au lieu de vouloir emprunter à l'Europe 200 nouveaux millions, la Banque ottomane ne serait-elle pas mieux fondée et mieux avisée en plaçant cet emprunt en Turquie sous forme de billets ne coûtant rien à la Banque, et néanmoins utiles au pays dont ils augmenteraient la circulation ?

On voit que nous ne sommes nullement hostiles à la Banque impériale ottomane, puisqu'en suivant notre conseil, elle pourrait réaliser un gros profit, annuel, base légitime d'un nouvel élan vers la hausse.

\*  
\*   \*

Voici maintenant la note dont il a été question plus haut, note qui, après avoir été remise en 1879 à la Banque ottomane à Paris, fut communiquée postérieurement au *Times* par son auteur, M. Akin-Karoly. C'est le texte, publié en français par le *Times* du 20 juin 1881, que nous reproduisons ci-après à titre, de document :

#### NOTE

Pour opérer la conversion de la Dette turque, on paiera les coupons des diverses espèces de fonds au fur et à mesure de leur échéance, intégralement, en nouveaux titres 3 1-3 % au pair.

L'intérêt afférent, en moyenne, aux différents fonds est de 6 % environ, et en supposant que le nouveau titre obtiendra le cours de 33 — ce qui n'a rien d'exagéré, vu les cours actuels — l'ancien coupon moyen de 6 % vaudra 2 % effectifs.

L'intérêt des nouveaux titres à émettre annuellement au lieu et place des anciens coupons, représente  $6-100 \times 3 \text{ 1-3 } \%$ , ou 2 % du capital de l'ancienne Dette. Mais les émissions successives peuvent diminuer d'importance si, à côté de la conversion des coupons, on stipule un amortissement réel des titres mêmes de l'ancienne Dette.

Si l'amortissement annuel est établi à raison de 1 % du capital de cette Dette, en espèces, on pourra racheter moyennant la somme correspondante, et par suite annuler, 5 % du nominal de la Dette, — puisque au cours de 38 du nouveau titre 3 1-3 % correspond à celui de 20 de l'ancien titre moyen de 6 %. Au besoin, un amortissement forcé, au même taux et par voie de tirage, admis en principe<sup>5</sup>, tendra à rendre le coins de 20 permanent, on maintiendra eu tout cas le mécanisme de la conversion intact.

Voici les charges annuelles successives que le Trésor aura à supporter par suite d'un pareil arrangement :

Première année, amortissement 1 %, intérêt 2 ‰ ; deuxième, année, amortissement 1 %, intérêt, le même plus  $19-20 \times 2 \text{ ‰}$  ; troisième année, amortissement 1 %, intérêt le précédent plus  $18-20 \times 2 \text{ ‰}$  ; dix-neuvième année, amortissement 1 %, intérêt le précédent plus  $2-20 \times 2 \text{ ‰}$  : vingtième année amortissement 1 %, intérêt le précédent plus,  $1-20 \times 2 \text{ ‰}$  : vingt-et-unième année, amortissement 0 %, intérêt le précédent. La charge dans la vingtième année sera par conséquent: amortissement

$$1 \%, \text{ intérêt } \frac{20 + 19 + \text{etc.} + 2 + 1}{20} \times 2 \text{ ‰}$$

Comme la dernière somme équivaut à  $21-2 \times 2 \text{ ‰}$  ou à 2,1 %, la charge totale serait de 3,1 %.

À partir de la vingt-et-unième année, l'amortissement de 1 % devient libre, et pourra être appliqué au remboursement de la nouvelle Dette.

L'intérêt nominal de cette dernière étant de 3 1-3 %. et réclamant un total de 2-1 % du nominal de l'ancienne Dette, le capital représenté par les nouveaux titres se chiffre par  $(2-1 : 6) \times (6 : 3 \text{ 1-3}) \times \text{capital de l'ancienne Dette}$ , ou par  $0.63 \times \text{capital de l'ancienne Dette}$ . Par conséquent, la somme qui constitue 1 % d'amortissement de l'ancienne Dette sera équivalente à un amortissement de 100-03 ou 1,43 % environ par rapport au capital représenté par les nouveaux titres, et la durée consécutive de cet amortissement sera de 36 ans approximativement, non compris les vingt années qu'a pris l'émission.

---

<sup>5</sup> Cela ne pourrait constituer un grief. En effet, avec 20 fr., on pourra toujours (au moins avec des multiples) acheter dans le marché un nouveau titre rapportant, tout comme l'ancien amorti. 10 % effectifs, et conserver par là le même avoir et le même revenu, au moins à peu près,

### Remarques supplémentaires

On est parti de ce double principe, que si, d'un côté, la charge à imposer au Trésor doit être minime au début, elle peut s'augmenter successivement ; et puis, que les porteurs des valeurs turques qui avaient pour unique ressource les revenus de ces valeurs ayant été naturellement forcés, par la même, de les réaliser depuis longtemps, les détenteurs actuels se contenteront volontiers, en échange des coupons, de valeurs ayant cours sur le marché.

Quant aux coupons déjà échus, ainsi qu'aux primes échues ou à échoir des obligations à lots, on les remboursera également en nouveaux titres au pair.

On accordera aux porteurs de kaïmès la faculté de les échanger contre les mêmes titres à un taux à fixer ce qui relèvera le cours des kaïmès.

---

### BANQUE OTTOMANE (*Le Capitaliste*, 24 janvier 1883)

Les commentaires les plus invraisemblables ont accueilli, la semaine dernière, la dépréciation survenue sur les actions de la Banque ottomane.

De province, nous avons reçu des communications d'où il résulterait qu'un appel de fonds est urgent.

Nous tenons à mettre nos lecteurs en garde contre les manœuvres dont on connaît aujourd'hui les auteurs et les raisons et qui ne sauraient être justifiées par la situation de la société.

Les disponibilités à la Banque ottomane sont importantes. On peut les estimer environ :

- 13 millions à Londres ;
- 14 millions à Paris ;
- 10 millions à Constantinople.

De plus, la Banque doit recevoir, depuis le mois de novembre dernier jusqu'au mois de mars 1883, par versements de 9 millions chacun, le prix des 90.000 obligations de priorité souscrites en novembre 1882. La Banque ottomane serait donc plutôt en mesure vraisemblablement d'opérer un amortissement que dans la nécessité de faire un appel de fonds.

Les affaires dont s'occupe la Banque ottomane et les intérêts qu'elle conserve en Turquie ne paraissent pas avoir périclité depuis la publication du dernier bilan, celui de novembre. L'affaire des Tabacs, dont on a tant parlé, trop parlé peut-être, dans le public, suit son cours. On sait, en effet, avec quelle lenteur se traitent les affaires orientales. La Banque ottomane est sur le point de conclure l'achat des Usines d'Héraclée. Les pourparlers qui vont s'engager dans la commission à quatre au sujet de la question du raccordement des lignes ottomanes avec les lignes austro-hongroises ont chance d'aboutir, étant données les intentions aujourd'hui conciliantes du baron de Hirsch.

D'autre part, les finances turques, sans être encore bien brillantes, sont entrées dans la voie régulière de l'amélioration et des excédents. En effet, les emprunts à la Banque ottomane par le gouvernement turc, qui se chiffraient autrefois par 25 à 30 millions de francs, sont actuellement à peu près nuls.

Ce n'est pas là, comme on le voit, une situation dont doivent s'alarmer les actionnaires de la Banque ottomane.

---

Bulletin financier  
(*Le Journal des débats*, 17 mai 1883)

.....  
La Banque ottomane, dans d'autres temps, eût monté de 80 fr. sans s'arrêter. Après les tabacs, quoi donc ? On m'a parlé d'une autre ferme. Elle vise les chemins de fer, les jonctions. M. Hirsch, qui a, dit-on, une peccadille de 80 millions de bénéfices à se faire pardonner, frappe de nouveau à la Sublime Porte.

La Banque a aussi dans le fond de son sac les mines d'Héraclée. On n'est pas plus banque d'État que ne l'est la Banque ottomane à Constantinople. Son conseil est anglo-français et pe crois qu'au besoin il est nuancé de germain. *Sic itur ad astra*<sup>6</sup>.

Aussi, voyez la belle tenue des actions de la Banque ottomane depuis le krach. Ce colosse d'actions a montré qu'il n'avait pas les pieds d'argile. De tous nos établissements de crédit, la Banque ottomane est celui qui a fait le plus preuve de vitalité et de largeur de conception.

---

[Émile Deveaux]  
(*Le Journal des débats*, 1<sup>er</sup> juin 1883)

On nous écrit de Constantinople, le 21 mai :

.....  
Revenons pour la dernière fois, sur la question de la régie des tabacs ; une grosse, bien grosse affaire qui fait honneur à la France, car c'est à un Français, M. Émile Deveaux, que revient, en grande partie, le mérite de l'avoir organisée, discutée et conclue.

M. Émile Deveaux, le directeur français de la Banque impériale ottomane, était plus apte que tout autre, par sa profonde entente des affaires, par sa persévérance, par le crédit dont il jouit auprès des Turcs, d'atteindre cet heureux résultat. M. Deveaux est une des personnalités les plus intéressantes de notre ville, et l'un des hommes qu'on aime le plus à connaître. Ancien inspecteur des finances en France, les questions financières n'ont pas de secrets pour lui ; avocat *in partibus*, s'il n'a pas pratiqué, c'est qu'il l'a bien voulu : il cause le mieux du monde et aime causer ; son salon et les fort belles choses qu'il contient annoncent qu'il est homme de goût ; sa bibliothèque, qu'il est un véritable érudit. Ajoutons tout bas que M. Deveaux est bienfaisant à l'excès, que jamais la main se tendant vers lui ne se retira vide, et que, si on veut lui être désagréable, il n'y a qu'à lui parler des services qu'il a rendus et qu'il rend, sans jamais se lasser.

---

COULISSES DE LA FINANCE  
BANQUE OTTOMANE  
Assemblée générale du 27 juin

---

<sup>6</sup> « C'est ainsi que l'on s'élève vers les étoiles. »

(*Gil Blas*, 30 juin 1883)

Les actionnaires de la Banque ottomane ont tenu leur réunion à Londres, et, suivant l'usage antique et solennel, le président leur a fait un petit speech résumant les événements principaux de l'exercice 1882. J'ignore si le président a donné communication aux intéressés de la composition du portefeuille de la société, mais quelques détails sur ce sujet seraient, je crois, parfaitement accueillis. Les valeurs turques jouissent de si peu de vogue en ce moment qu'on apprendrait avec un certain plaisir l'allégeaient du portefeuille turc de la Banque ottomane.

Quoiqu'il en soit, l'assemblée a. approuvé les comptes de l'exercice 1882, qui lui étaient soumis, et fixé, en conséquence, à 37,75 par action, payables à partir du 1<sup>er</sup> juillet, le dividende de cet exercice.

Le bénéfice brut s'est élevé, pour 1882, à livres 1.110.466, et le bénéfice net à livres 892.826. Le solde reporté de 1881 a élevé ce chiffre à livres 901.511.

La dotation du fonds de réserve et les prélèvements statutaires, employant livres 144.637, il est resté livres 756.874, qui ont permis de distribuer 1 liv. 10 sh. par action et. de reporter à 1883 un excédent de 6.874 liv.

MM. Alfred André, Charles Mallet, Rate et Mills, administrateurs sortants, ont été réélus.

MM. [Théodore] Berger et Waterfield ont été nommés administrateurs.

BANQUE OTTOMANE  
Assemblée générale du 27 juin  
(*Le Journal des finances*, 7 juillet 1883)

L'assemblée générale des actionnaires de cet établissement a eu lieu à Londres le 27 de ce mois. Les administrateurs ont présenté le bilan de l'exercice 1882.

La situation de l'établissement se présente sous les plus favorables auspices.

Le compte de profits et pertes, frais généraux déduits, présente un solde créditeur de 901.000 livres sterling, équivalant à 22.525.000 francs.

Le capital social versé étant de 125 millions, les bénéfices réalisés représentent 18 % de cette somme.

Cette situation a permis à l'assemblée de voter un dividende de 37 fr. 75 par action, qui est distribué depuis le 1<sup>er</sup> juillet courant ; de porter à la réserve 144.000 livres sterling, soit 3.600.000 francs ; et de reporter à compte nouveau de 1883 un appoint de 6.874 livres, soit 172.000 fr. environ.

Au cours actuel de 772, dont il faut déduire 250 fr. pour les versements non appelés, le dividende de 37 fr. 75 par action représente un revenu de plus de 7 %.

Enfin, il est indispensable que l'attention se porte sur le chiffre des réserves, figurant au bilan comme il suit :

|  |                |
|--|----------------|
| 1 <sup>o</sup> Réserve statutaire L. st. | 90.578         |
| 2 <sup>o</sup> Réserves diverses         | 2.316.359      |
| Ensemble                                 | 2.406.937      |
| soit                                     | 60.173.425 fr. |

Les réserves représentent donc, près de moitié du capital versé.

Après la lecture du rapport et des comptes, le président du conseil d'administration, M. Bruce, est entré, comme à l'ordinaire, dans des explications verbales sur les opérations et la situation de la société. Voici comment le *Times* du 28 juin les a résumées :

Les actionnaires doivent être satisfaits des résultats de l'exercice.

En établissant des succursales, on a tenu principalement à se conformer aux dispositions de l'acte de concession. Ces établissements, sans être actuellement de grandes sources de bénéfices, sont encore extrêmement utiles pour les opérations de trésorerie que le gouvernement a à faire avec les provinces.

En 1882, les affaires de ces établissements ont été plus considérables que l'année précédente, et cela parce que, sur tous les points de la Turquie, l'état des affaires devient chaque année plus satisfaisant et plus normal. Leurs bénéfices ont doublé d'une année à l'autre, rien qu'en ce qui concerne la Turquie proprement dite.

En 1882, les fonds du gouvernement que les succursales ont eu à leur disposition ont été de 2.600.000 liv. st., contre 2.000.000 en 1881, et cette année, ce progrès des mouvements de trésorerie se continue.

La succursale de Philippopoli est en progrès constant. En Chypre, l'amélioration des affaires, quoique lente, poursuit une marche régulière. C'est là un résultat dû certainement à ce que l'île est mieux gouvernée, et à ce qu'il y a plus de stabilité dans la situation du pays.

En Égypte, les opérations ont été affectées par les derniers événements. Aussi les profits de la succursale se sont-ils réduits.

Avec de la stabilité dans l'avenir et de la fermeté de la part du gouvernement, l'Égypte deviendra certainement un grand champ d'action pour les opérations financières et industrielles.

Quant aux nouvelles de ces jours derniers relatives à l'apparition du choléra dans ce pays, il est urgent de se rappeler les dispositions d'esprit qui caractérisent la population. Les Levantins, les Grecs et toutes les populations vivant le long du littoral de la Méditerranée sont souvent, à la seule idée d'une épidémie, sujets à des paniques hors de proportion avec le danger.

Il y a toute raison de croire qu'avec la présence des troupes anglaises et du nombreux personnel médical qui y est attaché, on pourra traiter ce fléau beaucoup plus judicieusement qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

Quant à moi, je crois que les craintes ressenties à ce sujet sont grandement exagérées.

La position commerciale à Constantinople, l'année dernière, n'a pas été extrêmement brillante, mais les opérations de la Banque ont graduellement augmenté, et on a toute raison d'être satisfait de la perspective d'affaires nouvelles qu'on a là devant soi, ainsi que l'accroissement continu de la prospérité de la Banque dans ce grand centre et de ses rapports avec le gouvernement.

Une partie considérable de la dette due à la Banque par le gouvernement turc a été, l'année dernière, à la suite d'arrangements pris avec les porteurs de titres, convertie en obligations de priorité, et on a quelque raison d'espérer qu'il sera fait un autre arrangement pour consolider le surplus de cette dette.

Les obligations de priorité figurent sur les livres non pour leur valeur nominale, mais bien pour une valeur fort inférieure à celle qu'on en trouverait en ce moment sur le marché. On en a vendu une partie, mais pas beaucoup, et on n'est aucunement pressé de vendre le reste ; car on considère cette valeur comme très bonne, et la tendance des événements doit s'améliorer encore, si c'est possible.

Depuis la fin de l'année dernière; une opération très importante a été conclue à Constantinople, savoir la concession du monopole des tabacs\* à un groupe de quelques-uns des plus forts et des plus importants capitalistes de l'Europe. Le point le plus sérieux de cette concession consiste en ce qu'elle amènera beaucoup d'argent dans le pays, et contribuera ainsi à donner de la stabilité aux affaires turques. Si le fonctionnement de cette concession arrive à procurer des avantages au gouvernement et aux populations de ce pays, il n'y a pas à douter que le groupe de capitalistes, qui en



est le bénéficiaire, ne se sente alors capable d'entreprendre de nouvelles opérations pour le développement des ressources de la Turquie.

Pendant quelques années, le conseil d'administration avait été obligé de s'abstenir de proposer des distributions de dividendes, car partie de l'actif n'était pas alors disponible ; mais, comme il y a eu amélioration à cet égard, le conseil, plus libre de ses mouvements, propose donc l'approbation du rapport et la distribution d'un dividende de 1 liv. st. 10 sh., soit 15 % du capital versé.

---

1883 : FONDATION DE LA RÉGIE OTTOMANE DES TABACS  
(les « TABACS OTTOMANS »)

---

BANQUE OTTOMANE  
(*Le Journal des finances*, 17 novembre 1883)

La Banque ottomane, toujours très visée par la spéculation à la baisse, finit en réaction marquée à 650,

Des pourparlers avaient été engagés à Paris entre la Banque ottomane et un groupe financier pour la prise ferme de 40.000 obligations de 1882 avec droit d'option sur 40.000 autres obligations du même type ; les pourparlers sont rompus, le prix offert n'ayant pas été agréé.

---

Banque ottomane  
Assemblée générale du 25 juin  
(*Le Journal des finances*, 28 juin 1884)

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque impériale ottomane a eu lieu le 25 juin à Londres. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1883, qui lui étaient soumis, et fixé en conséquence à 25 fr. par action, payables à partir du 1<sup>er</sup> juillet, le dividende de cet exercice.

Les administrateurs sortants ont été réélus.

---

BANQUE OTTOMANE  
Assemblée générale du 25 juin  
(*Le Journal des chemins de fer*, 3 juillet 1884, p. 434-435)

Nous avons donné, dans notre précédent numéro, le bilan et les comptes soumis à l'assemblée générale du 25 juin.

Voici le texte du rapport qui a été lu à cette assemblée :

Le conseil général a l'honneur de soumettre à MM. les actionnaires son vingt et unième rapport annuel.

Les comptes, arrêtés au 31 décembre 1883, constatent des bénéfices bruts de 18 sh. 1 d. et un bénéfice net de 587.386 liv st. 13 sh. 6 d. qui, ajouté au solde reporté de

l'exercice précédent, élève à 594.261 liv. st 7 sh. 11 d. la somme figurant au crédit du compte de profits et pertes.

Après avoir déduit de ce montant la somme de 86.603 liv. st. 9 sh. 4 d., nécessaire pour le fonds de réserve et pour les prélèvements statutaires, il reste un montant de 507.651 liv st. 18 sh. 7 d. à valoir, sur lequel le comité propose de distribuer aux actionnaires 1 liv. st. par action, soit 10 % du capital versé, ce qui laisse 7.657 liv. st. 18 sh. 7 d. à reporter à l'année courante.

Nous avons à déplorer la mort de M. Denion du Pin survenue au commencement de cette année. Les membres du comité ont perdu en lui un collègue hautement estimé et activement dévoué à la marche et à la surveillance des affaires de la Banque.

Les précédents rapports ont déjà mentionné les obligations de priorité données à la Banque et à d'autres créanciers du gouvernement en paiement de créances arriérées. Ces titres ont été admis aux négociations officielles des Bourses de Paris et de Londres, et sont devenus conséquemment une valeur courante et réalisable sur ces deux marchés.

La Société de la Régie co-intéressée des Tabacs de l'empire ottoman, qui a le monopole de l'exploitation des tabacs dans tout l'empire, est entrée en fonctions en avril dernier. La Banque est restée très largement intéressée dans cette vaste entreprise dont les débuts sont des plus satisfaisants et de nature à encourager tous ceux qui s'y sont intéressés.

Les membres du comité général, dont les fonctions expirent cette année, sont : MM. le marquis de Plœuc, sir W. R. Drake, M. Alberti et John Stewart, lesquels étant rééligibles conformément aux statuts, se représentent à vos suffrages

Le lecture de ce rapport, un peu sommaire comme tous les documents anglais du même genre, a été suivie d'un exposé verbal beaucoup plus développé, présenté par M. Bruce, président du conseil d'administration.

Nous espérons être en mesure de publier cet exposé, samedi prochain.

Voici les deux résolutions votées par l'assemblée :

I. — L'assemblée approuve, à l'unanimité, le rapport et les comptes de l'exercice et décide qu'une somme de 500.000 liv. st. (représentant 10 % sur le capital versé de la Banque) sera employée au paiement d'un dividende. Le paiement aura lieu à Constantinople, Londres et Paris, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1884.

II. — L'assemblée réélit membres du comité général MM. le marquis de Plœuc, sir W.-R. Drake, M. Alberti et John Stewart.

---

BANQUE OTTOMANE  
Assemblée générale du 25 juin  
(*Le Journal des chemins de fer*, 12 juillet 1884, p. 451-452)

Ainsi que nous l'avons promis, nous publions le texte de l'allocution qui a été prononcée, à l'assemblée générale du 25 juin 1883, par M. Bruce, membre du parlement anglais et président de l'assemblée.

Voici l'exposé présenté par M. Bruce :

Messieurs,

Vous venez d'entendre la lecture de l'avis de convocation de l'assemblée. Avant d'aller plus loin, j'ai l'honneur de proposer que les rapports et comptes qui viennent de vous être présentés soient adoptés, et que le dividende soit fixé à une livre par action, payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet, à Constantinople, Londres et Paris.

L'exercice que nous passons en revue n'a été signalé par aucun incident particulier.

Les affaires de la Banque ont suivi leur cours normal, et je ne sache pas que j'aie à appeler votre attention sur aucun fait d'une importance exceptionnelle. À un point de vue général, le fonctionnement de la banque a continué sur les mêmes bases que pendant ces dernières années. Nos relations avec le gouvernement ottoman sont toujours du caractère le plus cordial et nos succursales qui, comme vous le savez, sont établies dans les différentes parties de l'empire, principalement en vue de recevoir et de transmettre le revenu, et de faire telles opérations que leur position commerciale leur permet, ces succursales dis-je, ont fonctionné d'une façon satisfaisante, et le revenu transmis par elles au gouvernement central accuse chaque année une augmentation graduelle et constante, ce qui fait une preuve évidente des bonnes relations établies entre les gouverneurs locaux et les directeurs de ces succursales. Nous avons fait selon notre habitude, de temps à autre, certaines avances au Trésor. Ces avances nous ont toujours été remboursées régulièrement ; c'est là un genre d'affaires qui appartient exclusivement à notre banque et dont nous n'avons qu'à nous louer.

Les sommes qui figurent au bilan comme dues par le gouvernement ottoman, sommes qui sont en augmentation considérable sur les chiffres correspondants de l'année dernière, résultent de commissions et d'intérêts dus sur les avances statutaires. Ces sommes ne sont pas payées très régulièrement, et nous avons commencé des pourparlers — comme je l'ai annoncé l'année dernière — à l'effet d'appliquer à ces comptes un traitement analogue, à certains égards, à celui qui a été appliqué aux arriérés considérables lors de la création des obligations privilégiées.

Je ne puis m'étendre plus longuement sur ce point. Mais je puis dire que nous avons tout lieu d'espérer que nos efforts à ce sujet seront couronnés de succès et que nous arriverons à un règlement de cette somme considérable ; nous espérons également obtenir une modification à nos statuts, modification qui nous permettra de procéder d'une façon régulière et d'éviter l'accumulation sur nos livres de sommes élevées au débit du gouvernement, Ces négociations avaient été non pas commencées, mais ébauchées l'année dernière. Elles n'ont pu être poussées plus avant, principalement par suite de la maladie d'un des principaux fonctionnaires du Trésor qui s'occupait presque exclusivement de cette question. Ce personnage a été malheureusement malade pendant la plus grande partie de l'année. Je crois qu'il est presque rétabli à l'heure qu'il est, et j'ai tout lieu de supposer que, lorsqu'il aura complètement recouvré la santé, nous pourrons reprendre les négociations en question, et que les sommes auxquelles je viens de faire allusion figureront dorénavant au bilan sous une forme différente.

#### [Les succursales]

Nous arrivons maintenant aux succursales de la banque. Sur ce point, j'ai fort peu de chose à dire.

Les opérations de ces établissements ont été à peu près les mêmes que dans les années précédentes. Leurs bénéfices accusent une légère augmentation et leurs rapports avec le gouvernement dénotent également un développement constant. Les chiffres d'affaires de ces succursales ne sont pas, il est vrai, très importants ; cependant, ces établissements sont utiles parce qu'ils montrent ce que sont nos relations avec le gouvernement, auquel ils rendent de grands services dans les diverses localités. Leurs chiffres d'affaires pendant l'exercice 1883 accusent une augmentation ; ces affaires eussent été encore plus importantes, n'eût été ce fait que la Turquie a souffert, en commun, je regrette de le dire, avec bien d'autres pays que nous connaissons, d'un déficit dans la récolte et d'une situation agricole mauvaise ; comme la richesse de la Turquie est surtout une richesse agricole, ce déficit a diminué les transactions commerciales et le contrecoup s'en est fait sentir dans le pays tout entier. On dit que les récoltes cette année sont meilleures ; j'espère qu'il en sera ainsi, mais je n'ai confiance dans les récoltes que lorsque la moisson est faite. La situation économique de la province semi-indépendante de la Roumélie s'améliore graduellement ; mais cette

province a souffert plus qu'aucune autre de la mauvaise situation agricole, et le développement de notre succursale, bien que celle-ci soit dans une situation bien satisfaisante, n'y a pas été aussi rapide que les années précédentes.

À Salonique, qui est un centre important, mais où il y a eu pendant un grand nombre d'années beaucoup d'affaires spéculatives qui ont eu des résultats désastreux, les choses semblent avoir pris une meilleure tournure. Les affaires de notre succursale dans cette ville sont en augmentation ; nous n'avons point subi de pertes, et j'ai tout lieu de croire que cette ville deviendra un centre important. La seule succursale dont je veuille dire encore quelques mots est celle de l'île de Chypre. Nous savons tous ce qui s'est passé à Chypre. L'île est, depuis quelques années, sous le contrôle anglais, mais le gouvernement britannique a fait bien peu pour elle et jusqu'à présent, elle a été abandonnée à elle-même. Heureusement., elle a un gouverneur énergique et habile, et le résultat a été que, grâce à une administration stable et juste, les ressources de ces districts acquièrent une grande vitalité.

La ville de Chypre elle-même a fait de grands progrès depuis une année ou deux ; sa situation devient très florissante, montrant ainsi ce que peut faire dans ces pays une administration judicieuse et honnête.

Pour ce qui est de l'Égypte, je regrette de ne pas pouvoir en dire autant. De nombreux intérêts politiques sont en jeu dans ce pays. Je ne veux pas faire de remarques ici à ce sujet ; mais nous y avons des intérêts financiers et commerciaux, et c'est de ceux-ci dont je veux parler. Malheureusement, la situation de l'Égypte, loin de s'améliorer, devient plus mauvaise, non seulement au point de vue politique mais encore en ce qui concerne la perspective de l'emploi des capitaux et les intérêts commerciaux du pays. Ceux-ci, comme je viens de le dire, vont de mal en pis. Il est de notre devoir, dans ces conditions, de conduire nos opérations dans ce pays avec autant de prudence que possible. Nous n'avons subi aucune perte ; l'année se résume en un léger bénéfice ; mais la façon dont ce bénéfice a été réalisé et la position de notre succursale montrent combien ce pays a perdu, même depuis le temps d'Ismaïl pacha. Je n'ai plus rien, messieurs, je crois, à vous dire au sujet des succursales. J'ai cru de mon devoir de vous décrire leur situation exacte, et de vous montrer que les opérations ordinaires de la Banque se poursuivent régulièrement et d'une façon satisfaisante ; bien que nos succursales ne contribuent pas autant que nous pourrions le désirer au dividende, du moins elles apportent un concours utile à notre Banque, dont elles augmentent le prestige.

#### [Les obligations de priorité]

J'arrive maintenant aux opérations financières dans lesquelles nous sommes intéressés. Nous vous avons annoncé l'année dernière que nous avions l'intention — ce n'était pas chose faite à ce moment d'émettre les obligations de priorité, dont nous avons une quantité considérable en portefeuille, sur les marchés de l'Europe. Nous avons procédé à cette émission, et ces obligations figurent maintenant à la cote et jouissent d'un marché. Nous avons fait cela en vue d'avoir en notre possession une valeur réalisable et non une valeur dont nous ne pouvions disposer à notre gré, mais en même temps nous n'avons pas profité de cette faculté dans de bien grandes proportions. Nous n'avons pas vendu une grande quantité de ces titres, parce que l'état du marché durant longtemps — et maintenant c'est encore pis — n'était point encourageant. Nous considérons ces obligations de priorité comme un très bon titre, dont la sécurité et la valeur s'accroissent de plus en plus. Nous n'avons pas besoin de l'argent pour aucun autre usage et, par conséquent, nous avons conservé en notre possession une quantité considérable de titres. Nous sommes convaincu que ces obligations augmentent en valeur aux yeux du public, et nous n'avons aucune raison pour les vendre à un moment où elles ne trouveraient pas des preneurs à ce que nous croyons leur valeur réelle, attendu qu'elles rapportent un intérêt élevé pour le capital

déboursé. Peut-être ne serait-il pas sans intérêt de vous rappeler ce que sont ces obligations. Elles constituent une première hypothèque sur les revenus concédés par la Turquie à ses créanciers. Le gouvernement ottoman a rempli fidèlement les conditions de cet arrangement, qui est en vigueur depuis plusieurs années. Le montant brut de ces revenus augmente d'année en année, et la sécurité des obligations de priorité s'accroît dans les mêmes proportions. Nous n'avons aucune raison de douter que le gouvernement ne continue à montrer la bonne foi dont il a fait preuve dans cette transaction, et nous sommes d'avis que ces obligations forment un actif de valeur en notre possession.

#### [La Régie des Tabacs ottomans]

Leur position a été améliorée par l'exécution d'une chose dont je vous ai parlé l'année dernière — savoir, la création de la Régie des Tabacs ottomans, qui a commencé à fonctionner le 16 avril de l'année courante. Il y a eu une émission d'actions, non sur ce marché mais à Paris, à Berlin et sur les marchés allemands. À cette époque, une certaine quantité d'actions fut prise mais la banque n'avait aucun désir de se défaire d'une partie considérable de ces titres. En premier lieu, cette affaire assure une augmentation considérable des revenus concédés, et par suite elle constitue une garantie additionnelle pour ces obligations de priorité dont je viens de parler.

L'affaire, elle-même, à en juger par les autres pays où des institutions similaires fonctionnent depuis quelque temps, est, croyons-nous, une affaire de grande valeur. Elle a commencé, comme je l'ai dit plus haut, à fonctionner au mois d'avril, mais il est quelque peu difficile d'expliquer le fonctionnement d'une institution de ce genre. Elle est extrêmement complexe et comporte un nombre de succursales dans toute l'étendue du pays ; elle implique, en outre, un certain changement dans les habitudes commerciales des habitants en ce qui concerne les tabacs.

Dans ces conditions, toute affaire de ce genre rencontre certaines difficultés au moment où elle commence à fonctionner, et nous n'espérons pas qu'elle produirait de bien grands résultats au début. Mais autant que nous pouvons en juger — bien que les chiffres des deux ou trois premiers mois ne soient pas un guide certain pour l'avenir — autant, disons-nous, que nous pouvons en juger, elle est maintenant en plein fonctionnement, et tout s'est passé plus facilement que nous n'osions l'espérer, étant donnée l'importance du changement.

Nous n'avons point lieu d'être mécontents du début de cette affaire. C'est une affaire d'avenir, mais qui demandera quelque temps pour se développer ; en attendant, tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'elle a commencé à fonctionner, à notre avis, d'une façon très satisfaisante et sous de très bons auspices.

#### [La conversion des obligation turques]

En ce qui concerne la situation générale des finances turques, dans lesquelles nous ne somme intéressés qu'indirectement, depuis trois jours une très importante résolution a été prise définitivement par la Porte, relativement à ce qu'on appelle la conversion de la Dette publique. Une clause spéciale relative à cette conversion est insérée au décret de décembre 1881 et la grande majorité de porteurs de fonds turcs expriment depuis longtemps le désir de convertir leurs obligations. Le sens du mot « conversion » n'est pas, semble-t-il, clairement compris par tout le monde. Certains s'imaginent qu'il signifie une nouvelle réduction de capital ou d'intérêts de la Dette publique ; d'autres, qu'il cache quelque répudiation par la Turquie des obligations contractées sous l'empire du décret de décembre.

Ces deux interprétations sont également erronées : au contraire, la conversion donnera aux obligations une force nouvelle en les simplifiant ; elle rétablira sans doute la confiance dans ces titres, attendu qu'elle fera disparaître la confusion que cause sur le marché, le grand nombre d'obligations turques et les différents genres de certificats.

Outre l'emprunt égyptien et les obligations de priorité, il se traite sur le marché quelques fonds turcs qui se divisent en titres enregistrés et estampillés pour la conversion ; il y a vingt-quatre catégories de valeurs. La conversion aura pour effet de réduire ces vingt-quatre catégories en quatre séries. Il est naturellement nécessaire de maintenir ces quatre séries, attendu qu'elles règlent l'ordre d'amortissement. Les revenus concédés aux porteurs en vertu du décret continuent de donner des résultats très satisfaisants et semblent augmenter d'un façon constante ; par suite, nous avons tout lieu de croire que cette mesure, qui ne nous affecte pas directement, aura pour résultat de simplifier et de faciliter les affaires en fonds turcs et de rendre ceux-ci plus populaires sur le marché.

[La suppression des *havelès*]

Je ne sache pas que j'ai autre chose de quelque intérêt à vous dire, se rattachant à nos affaires. Il y a un autre décret qui a paru récemment, et qui, dans une certaine mesure, semble avoir été également mal compris. Je veux parler du décret rendu par le gouvernement du sultan, portant suppression de ce qu'on appelait les *havelès*, c'est-à-dire des ordres, émis par un ministère quelconque à Constantinople sur des gouverneurs provinciaux, pour des sommes supérieures au montant qu'ils représentaient. Leur encaissement ne laissait pas que de présenter certaines difficultés. Grâce au décret susdit, le gouvernement central recevra la montant total du revenu ; ce décret aura en outre pour résultat de simplifier et de régulariser les finances turques et de mettre fin à un système qui a donné lieu à de très grands abus. Nous sommes extrêmement heureux, pour notre part, que cette mesure ait été prise, et je crois qu'elle tendra à introduire dans l'administration financière turque cette régularité que nous nous ferons un devoir d'appuyer.

[Éloge des autorités turques]

Je puis dire, en ce qui concerne le pays en général, que bien qu'il y ait eu des années difficiles pour la Turquie — très difficiles financièrement parlant — par suite d'événements politiques, depuis lors, le gouvernement turc, actuel s'est montré déterminé et désireux de faire face à ses engagements autant qu'il était en son pouvoir, et, d'introduire de l'ordre et de la régularité dans son administration financière. Cela est dû en grande partie au sultan lui-même, dont le désir le plus ardent est de rendre à son pays une situation régulière et prospère ; je puis également ajouter qu'à cet égard, il a été habilement et énergiquement secondé par Saïd pacha. Mais il faut du temps pour reconstruire les finances d'un empire, et. il faut une connaissance profonde du pays pour voir que cette reconstruction suit son cours. Autant que nous sachions, les mesures prises dans ces dernières années sont toutes marquées au coin de la sagesse, et la situation de l'Empire ottoman, en ce qui concerne les difficultés financières dans lesquelles il était impliqué, s'améliore constamment. Avec toute cette guerre, il n'y a point eu de pression ni d'augmentation de la Dette ; une certaine somme a été affectée à la réduction — elle n'est pas bien élevée, il est vrai, mais ce n'en est pas moins un premier pas dans la bonne voie dans laquelle, nous en avons la ferme conviction, le gouvernement ottoman continuera à marcher. (Applaudissements)

---

Les coulisses de la finance  
par Don Caprice  
(*Gil Blas*, 18 décembre 1884)

La Banque ottomane s'occupe de la jonction !  
La Banque ottomane s'occupe des Tabacs !

La Banque ottomane s'occupe des priorités !  
La banque ottomane s'occupe de la conversion !  
La Banque ottomane forme des syndicats !  
La Banque ottomane par-ci, la Banque ottomane par-là !  
La Banque ottomane for ever, mais much ado about nothing [beaucoup de bruit pour rien].

Plus les gens de la Banque ottomane s'agitent, moins les actions montent.  
Les actionnaires, qui payent les frais des voyages des représentants de la Banque à Constantinople, ne se doutent pas de la véritable situation de leur société ; car, s'ils s'en doutaient, les cours actuels ne se maintiendraient pas longtemps.

Qu'est-ce que la Banque ottomane ?

Un réservoir de valeurs turques.

Qu'est-ce qu'une valeur turque en portefeuille ?

Peu de chose.

Qu'est-ce qu'une valeur turque offerte sur un marché où l'on n'achète pas de Turc ?

Rien !

Concluez...

---

LETTRES DE TURQUIE  
Société française de bienfaisance  
(*Le Temps*, 14 février 1885)

Constantinople, 7 février.

La Société française de bienfaisance vient de donner, dans le but de recueillir des ressources, un bal paré et masqué qui a eu un grand succès. Le comité était présidé par M. Deveaux, directeur de la Banque impériale ottomane...

---

1885 (mars) :  
CONSTITUTION DE LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER DE  
RACCORDEMENT DU RÉSEAU DE LA TURQUIE D'EUROPE

---

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE  
Assemblée générale du 23 juin  
(*Le Journal des chemins de fer*, 27 juin 1885, p. 421)

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque impériale ottomane s'est tenue le 23 juin, à Londres.

Les bénéfices de l'ex. 1884 ressortent à 613.384, soit, déduction faite des frais généraux, à la somme nette de 462.660 liv.

L'assemblée a approuvé les comptes et fixé, conformément aux propositions du conseil, le dividende de 1884 à 16 shillings, soit 20 fr. par action.

Une somme de 62.829 a été affectée au fonds de réserve, et il a été reporté à nouveau 7.089 livres.

MM. Charles Goguel et Adolphe Vernes ont été nommés administrateurs du comité de Paris, en remplacement de MM. Denion du Pin et Alberti, décédés. MM. le comte [Adrien] de Germiny, O. Waterfield et James Alexander, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE  
Assemblée générale du 23 juin  
(*Le Journal des chemins de fer*, 4 juillet 1885, p. 436-437)

Nous avons, dans notre dernier numéro, fait connaître les résultats généraux de l'exercice 18857 ainsi que les résolutions votées par l'assemblée du 23 juin. Voici, d'après les journaux anglais, l'exposé général de la situation de la Banque ottomane, présente par M. le président, M. Bruce.

« Je diviserai donc mes observations en trois parties. D'abord, je vous dirai quelques mots sur les opérations commerciales et le fonctionnement ordinaire de notre institution ; puis, je vous parlerai de nos relations avec le gouvernement ottoman ; enfin je vous expliquerai les opérations les plus importantes entreprises pendant l'année, dont le résultat sera non seulement avantageux à la Turquie, mais encore à nos propres intérêts.

Les affaires commerciales et courantes ont été régulières et satisfaisantes. La Turquie a souffert, en 1884, de la crise agricole et commerciale générale. Je constate avec plaisir, à l'éloge de toute la direction, que malgré cela, nos profits ont été supérieurs à ceux de l'année 1883. Nous n'avons essuyé aucune perte, et cela dans un pays comme la Turquie, où des succursales importantes se trouvent placées la une si grande distance du centre de contrôle. La direction a dû faire preuve de beaucoup de zèle et d'énergie pour arriver à ce résultat. Il n'y a rien de spécial à dire sur les affaires à Constantinople même. Le mouvement de caisse a considérablement augmenté, grâce aux deux comptes importants qui ont été ajoutés, c'est-à-dire le compte de l'administration de la Dette et celui de la Société de la régie. Ces comptes nous laissent un léger bénéfice et, de plus, indiquent que notre banque occupe à Constantinople le premier rang parmi les établissements de crédit. Je fais observer que, comparée au compte de 1883, l'encaisse disponible à Constantinople et dans les succursales a diminué d'environ 230.000 liv. Cette diminution provient de ce que les monnaies d'argent dépréciées, que le gouvernement ottoman avait retiré de la circulation, s'étaient accumulées dans les caves de la Banque ottomane. Pendant l'année 1883, le gouvernement ottoman a retiré toute cette monnaie dépréciée, qui a servi comme moyen de paiement aux forces expéditionnaires anglaises au Soudan. C'est un fait avantageux pour nous, car nous avons remplacé depuis cette monnaie dépréciée par la monnaie de bon aloi.

Vous remarquerez l'augmentation dans la circulation des billets de banque et des dépôts à époque fixe. Cela marque le progrès de l'opinion publique en Turquie en faveur de la Banque. La circulation des billets de banque exige de notre part beaucoup de réserve. Nous voyons avec plaisir la confiance que nos billets acquièrent dans la communauté commerçante, mais nous n'augmentons la circulation qu'avec une très grande prudence.

Quant aux autres comptes, ils ont été dressés avec la plus grande prévoyance, et le portefeuille, qui figure à l'actif, se trouve évalué d'une façon qui est certainement au-dessous des cours actuels du marché.

Les bénéfices nets que nous retirons de nos succursales en Turquie ont progressé de 17.000 à 38.000 livres. Ces bénéfices sont modiques mais il ne faut pas oublier que ces succursales rendent d'éminents services au gouvernement ottoman en centralisant les revenus. Du reste, les bénéfices ont augmenté parce que nous n'avons pas essuyé de ces pertes qui ont marqué la crise des affaires turques il y a quelques années. Nous modérons l'ardeur de tous nos agents, car nous ne voulons pas faire d'affaires trop grosses en province. Nous constatons avec plaisir une reprise d'activité à la succursale



de Smyrne. Chypre a souffert du choléra de Marseille ; il est regrettable que le gouvernement de Chypre n'ait pas obtenu l'autorisation de procéder aux travaux d'amélioration du port, port qui ferait de Chypre une des places les plus prospères de la Méditerranée.

Nos bénéfices en Égypte ont progressé de 6.000 à 15.000 livres. La position dans laquelle se trouve le gouvernement n'admet pas qu'on fasse appel à nos services. Mais nous avons acquis en Égypte une position solide, et le jour où la situation deviendra normale, nous pourrons compter sur un grand chiffre d'affaires.

À notre actif figure, en trois chapitres, notre créance auprès du gouvernement ottoman. Il y a d'abord 2.700.000 livres d'avance statutaire, avance qui fait partie de notre concession ; puis viennent les comptes courants avec le gouvernement, dont l'origine remonte à l'époque avant la crise et sur lesquels une partie a été remboursée. Le solde se recouvre lentement et forme un actif sérieux, quoiqu'il ne soit pas disponible immédiatement. On sait que ce compte a été réduit du chef du paiement en [obligations de] priorité dont nous avons vendu une partie. Nous détenons le reste, et nous considérons cette valeur comme étant de premier ordre. Nous espérons obtenir un arrangement analogue pour le reste de la créance, afin de la remplacer par une valeur vénale, ce qui nous donnerait plus de liberté et fortifierait notre puissance et notre position. La maladie d'un fonctionnaire a retardé la conclusion de ces négociations. Mais sans fixer une date, nous espérons bientôt une solution. Il suffit de dire que le gouvernement ottoman en a accepté le principe et désire lui-même arriver à une solution. Le troisième point consiste en 485.000 liv., participation dans des avances au gouvernement. Ce sont des opérations de Trésorerie basées sur la réception des revenus ; elles sont remboursées régulièrement. C'est ainsi que nous pouvons compter que les 485.000 livres seront remboursées à la fin de l'année. Ces avances forment, du reste, une partie importante de nos affaires courantes. Elles expliquent les nouvelles que vous recevez de temps en temps, que la Turquie a contracté un emprunt. Le fait est qu'il ne s'agit là que d'opérations de la Trésorerie. Je peux affirmer que, depuis l'arrangement de la Dette, la position financière de la Turquie s'est sensiblement améliorée. Le Sultan a introduit une activité et un ordre qui frappent l'attention de ceux qui ont connu la Turquie anciennement. Si le progrès, au début,, rencontre de grandes difficultés, contre lesquelles le Sultan lui-même a à lutter, il n'en est pas moins vrai qu'il a la ferme intention de relever le niveau financier et commercial, et que le Grand Vizir seconde judicieusement ses efforts.

Je constate la réforme, accomplie ces jours-ci, qui concentre entre les mains du ministre des finances à Constantinople les dépenses en province. La Banque aura sans doute à jouer un rôle important dans l'application de cette réforme.

Vous n'ignorez pas le rôle que la Banque a joué dans les mesures tendant à réhabiliter le crédit de l'Empire ottoman. La première réforme qui s'est accomplie avec notre concours, c'est-à-dire l'arrangement de la Dette, fonctionne avec la plus grande régularité. Les revenus assignés progressent tous les ans. Cette année-ci, la grande opération de la conversion a parfaitement réussi. Puis nous avons prêté notre concours à la Régie des tabacs qui fonctionne depuis une année. Il fallait s'attendre à des difficultés pour faire fonctionner une institution dont le rouage était tout à fait nouveau, quoique le gouvernement ottoman se soit prêté à l'établissement avec la meilleure volonté. Ces difficultés se trouvent maintenant vaincues après la première année de tâtonnements et, autant que nous pouvons en juger, il n'y a aucun obstacle qui puisse détruire la confiance que nous avons dans le succès ultérieur de l'affaire. Déjà, les recettes sont devenues plus satisfaisantes. Nous avons une confiance inébranlable dans l'avenir.

---

Turquie  
Nouvel emprunt  
(*Le Journal des finances*, 4 juillet 1885)

L'agence Havas publie l'information suivante :

En vue de pourvoir aux dépenses habituelles du Ramazan (paiement de solde et d'arriérés aux fonctionnaires, etc.), la Porte a contracté un emprunt de 150.000 liv. st. avec la Banque impériale ottomane aux conditions suivantes :

60.000 liv. st. en effectif, payables immédiatement ;

15.000 liv. st. en compensations, payables immédiatement ;

60.000 liv. st. en effectif, payables au Bairam, c'est-à-dire du 15 au 20 juillet.

15.000 liv. st. en compensations, payables au Bairam, c'est-à-dire du 15 au 20 juillet.

Intérêts 10 %. — Commission 2 %.

Garantie : Taxe des moutons avec priorité, c'est-à-dire que les gouverneurs des provinces ont reçu l'ordre de payer la Banque avant tous les autres.

La banque a gardé pour elle 20 % de cet emprunt et réparti le reste entre divers établissements de Galata.

---

BANQUE OTTOMANE  
(*Le Capitaliste*, 15 juillet 1885)

Les résultats bénéficiaires de l'exercice clos au 31 décembre 1884 sont inférieurs aux précédents et on peut dire que, depuis plusieurs années, il y a une décroissance continue.

En 1884, néanmoins, plusieurs faits importants ont été annoncés, par exemple, la concession à la Banque ottomane, d'accord avec le Comptoir d'Escompte, de la construction des lignes de jonction des chemins turcs et, aussi, la conversion de la Dette publique ottomane qui, dit le rapport, a pleinement réussi.

On aurait donc pu s'attendre à ce que les bénéfices de l'exercice fussent plus élevés et, s'il n'en a pas été ainsi, c'est, sans doute, dans les opérations relatives aux chemins turcs qu'il faut en voir la cause ; il est vraisemblable, en effet, que les constructions à effectuer représentent naturellement une charge avant d'amener un bénéfice.

Il avait été dit, lors d'une assemblée générale précédente, que des mesures seraient prises pour éviter l'accumulation des arriérés dans les relations constantes qui existent entre la Banque et le gouvernement turc.

L'examen des bilans prouve bien que la Banque ottomane a augmenté ses créances sur le gouvernement, mais ni les valeurs en portefeuille, ni les comptes courants débiteurs n'accusent des mouvements assez importants pour en pouvoir conclure qu'il a été procédé à une mobilisation quelconque sur le capital avancé au gouvernement turc. Bien au contraire, ces deux comptes sont en diminution; seul, le compte des effets à recevoir accuse une augmentation d'environ 300.000 livres.

En comparant les actifs en dehors du compte d'avances avec la Porte, on trouve que, d'une année à l'autre, il y a une réduction d'environ 200.000 livres pendant qu'au contraire le compte d'immobilisation avec le gouvernement turc s'élève, dans la même période, d'environ 700.000 livres.

Voici, d'ailleurs, très brièvement résumés, les deux derniers bilans (millions de livres) :

|       | 1883 | 1884 |
|-------|------|------|
| ACTIF |      |      |

|                                 |              |              |
|---------------------------------|--------------|--------------|
| Disponibilités                  | 8,18         | 7,98         |
| Immobilisation en Turquie       | 5,15         | 5,83         |
|                                 | <u>13,33</u> | <u>13,81</u> |
| PASSIF                          |              |              |
| Capital versé                   | 5            | 5            |
| Billets de banque, dépôts, etc. | 5,24         | 5,54         |
| Réserves                        | 2,5          | 2,8          |
| Profits                         | 0,59         | 0,47         |
|                                 | <u>13,33</u> | <u>13,81</u> |

Il est clair que, tant qu'on n'aura pas dégagé tout ou partie des immobilisations turques qui absorbent largement son capital versé, la Banque ottomane ne pourra agir qu'avec ses billets de banque et ses comptes de dépôts.

Or, ses billets de banque ne sont pas d'une circulation très facile, et, depuis longtemps, le chapitre qui les concerne n'offre pas de grandes variations ; restent donc les comptes courants, d'une part, et, de l'autre, les revenus du portefeuille et le produit des avances en regard desquels il faut placer les échéances.

La régie des tabacs n'a point encore donné de résultats définitifs ; par surcroît, les chemins ottomans nécessitent certaines avances ; il n'est donc pas étonnant que le dividende de 1884 soit de 8 % sur le pair, alors que celui de 1883 était de 10 %.

Notons, en terminant, que les affaires égyptiennes n'ont pas été sans influence sur les opérations de la Banque ottomane.

Il y a, vraisemblablement, dans la fixation des dividendes, une certaine dose d'arbitraire qui se traduit par des combinaisons de spéculation.

Il ne faut donc pas prendre comme vraies, mathématiquement, les énonciations des bilans, car il dépend d'une évaluation appliquée aux valeurs en portefeuille d'élargir ou de rétrécir la marge des bénéfices distribuables; de sorte qu'au moment même où on pourrait commenter l'importance des immobilisations, le conseil peut parfaitement intervenir en annonçant que, par suite d'un traité récent, telle portion des capitaux immobilisés va rentrer dans la circulation.

La Banque ottomane est coutumière de ces coups de théâtre et la spéculation le sait bien. »

L'honorable M. Bruce fait ensuite l'historique de l'affaire des raccordements et dit :

« J'ai le ferme espoir que, bientôt, il y aura une communication directe entre le réseau européen et Constantinople. En agissant ainsi, nous n'avons pas seulement rendu un grand service au gouvernement ottoman, mais, en posant les bases d'une future prospérité, nous avons servi également nos propres intérêts. Nous sommes en négociation pour l'extension du réseau ferré à travers l'Asie-Mineure.

Deux de nos administrateurs, MM. Waterfield et [Théodore] Berger, se sont rendus cette année à Constantinople et ont déployé beaucoup de zèle dans la négociation de l'affaire des raccordements.

\*  
\* \* \*

Je me résume en vous disant que la position de la Banque est solide et saine et qu'elle e fortifie tous les ans.

Nous avons bien considéré le chiffre du dividende que nous vous proposons. Étant donné le côté politique qui joue un si grand rôle dans notre affaire, nous sommes obligés de procéder à la fixation du dividende avec le plus grand soin et la plus grande discrétion. Nous sommes sûrs que le dividende est honnêtement gagné, et que sa distribution n'entravera en rien la prospérité de l'institution. »

---

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES  
(*Le Journal des débats*, 29 octobre 1885)

On nous écrit de Constantinople, le 24 octobre:

.....  
Comment et pourquoi la pauvre Turquie payerait-elle les frais d'un conflit qu'elle n'a en rien soulevé et dont elle est la première victime ?

Elle a mobilisé ses troupes et envoya 45.000 hommes sur la frontière serbe, 28.000 sur la frontière bulgare, 10.000 à 13.000 sur la frontière grecque. Il lui a fallu alors recourir à toutes ses ressources. La Banque ottomane a consenti à lui faire une nouvelle avance de 900.000 liv. t. Mais il a fallu alors la concession du Chemin de fer de Cassaba, et promettre des intérêts de 60.000 liv. t. par an : c'est bien lourd. La Turquie est habituée, il est vrai, aux injustices, et, lors même qu'elle est victorieuse, on lui fait payer les frais de la guerre. Serait-il donc surprenant que, dans l'espèce, on lui imposât encore quelques sacrifices ?

---

(*Le Capitaliste*, 4 novembre 1885)

La Banque ottomane, de 500, fléchit à 495.

On lit dans le *Tarik* du 26 octobre :

Le projet de convention et les autres documents concernant l'emprunt de 550.000 livres turques, contracté entre la Banque ottomane et le gouvernement impérial, ont été examinés par le conseil des ministres dans sa séance de dimanche. Le *mazbata* a été rédigé et soumis au palais.

Le gouvernement donne en garantie de cet emprunt le chemin de fer de Cassaba. L'intérêt est seulement de 7 %. La Banque s'engage à faire un premier versement de 103.000 liv. turq. le jour même de la signature de la convention et de sa sanction par l'impérial. Le deuxième versement sera de 175.000 liv. turq. et s'effectuera après un mois ; le reliquat, soit 25.000 liv. turq., sera versé un mois plus tard, c'est-à-dire deux mois après la signature de la convention.

La Banque s'engage en outre à avancer, s'il y a nécessité, 250.000 liv. turq. le troisième mois et de porter ainsi cet emprunt à 800.000 liv. turq.

On a dit que le gouvernement turc aurait répondu par un *non possumus* à la demande de la Société de la régie des tabacs ottomans relative à une réduction de l'annuité de 750.000 livres turques.

La vérité, d'après la *N. P. L.* [*Nouvelle Presse libre*, de Vienne], est que la question serait encore à l'ordre du jour du conseil des ministres turcs.

---

BANQUE OTTOMANE  
(*Le Journal des chemins de fer*, 12 juin 1886, p. 373)

On lit dans la *Turquie* du 31 mai :

L'arrangement intervenu entre le gouvernement impérial et la Banque impériale ottomane est un fait accompli, par suite de la sanction de S. M. I. le sultan et de la signature des contrats.

Cet arrangement comprend deux parties distinctes et est consigné dans deux conventions séparées. L'une se rapporte au service administratif de la Banque dans ses relations avec le Trésor impérial, à l'indemnité accordée pour le fonctionnement du service de trésorerie au siège social, ainsi que dans les succursales. En outre, il stipule une avance en compte courant au gouvernement impérial de 750.000 liv. t. portant un intérêt de 7 %, avance nantie par un dépôt, existant entre les mains de la Banque, de titres de la Dette consolidée et convertie, dont la Banque continuera à percevoir en compte courant, les intérêts y afférents.

La seconde convention est relative à la fixation définitive de la créance de la Banque impériale ottomane sur le Trésor impérial, arrêtée au chiffre de 4.500.000 liv. t. En règlement de cette somme, le gouvernement impérial émettra des titres jouissant d'un intérêt annuel de 5 %, payable semestriellement, et d'un amortissement de 1 % par voie de rachat. Les intérêts courront à partir du 1/13 juillet prochain, et seront garantis par les revenus de la direction générale des contributions indirectes des cinq provinces où la Banque tient ses succursales.

Le chiffre des nouveaux titres à émettre est de 6.500.000 liv. t., dont deux millions resteront à la disposition du gouvernement impérial. Ces titres porteront la signature du ministre des finances et seront émis sous le contrôle de la Banque. Une somme annuelle de 390.000 liv. t. est affectée au remboursement des intérêts et de l'amortissement qui augmentera progressivement chaque année, par le montant des intérêts en moins à payer sur les titres amortis.

C'est là, en résumé, la substance de l'arrangement intervenu, arrangement dont on peut se féliciter, eu égard aux avantages qu'en retire le gouvernement impérial et à l'affirmation des services que la Banque impériale continuera à rendre à l'État et au pays.

---

BANQUE OTTOMANE  
Assemblée générale du 30 juin  
(*Le Journal des chemins de fer*, 3 juillet 1886, p. 436)

La vingt-troisième assemblée générale des actionnaires de la Banque ottomane s'est réunie le 30 juin à Londres. Voici le texte du rapport présenté par le conseil aux actionnaires :

Les comptes arrêtés au 31 décembre 1885 accusent un bénéfice brut de 567.061 liv. st. 10 s. 4 d. et un profit net de 340.402 liv. st. 4 s. 7 d., qui, ajouté au solde reporté de l'année dernière, laisse 347.291 liv. st. 1 s. 10 d. au crédit du compte de profits et pertes.

Déduction faite, sur cette somme, de 39.638 liv. st. 8 s. 6 d. pour la réserve et les prélèvements statutaires, il reste 307.625 liv. st. 13 s. 5 d., sur laquelle somme le conseil propose la répartition de 12 s. par action, soit 6 % du capital versé de la Banque, laissant un solde de 7.652 liv. st. 13 s. 5 d. à reporter sur l'exercice courant.

Un arrangement a été conclu avec le gouvernement turc concernant les comptes depuis si longtemps en suspens entre le gouvernement et la banque. Le montant fixé et accepté comme représentant la créance de la Banque est garanti par les meilleures valeurs que le gouvernement puisse assigner. L'arrangement entrera en vigueur dans le second semestre de l'année courante.

Les membres du conseil qui ont à se retirer et sont rééligibles sont MM. [Charles] de Machy [Demachy], Edward Gilbertson, baron Hottinguer et John W. Larking.  
Nous ferons connaître les décisions qui ont été prises par l'assemblée.

---

BANQUE OTTOMANE  
(*Le Journal des chemins de fer*, 10 juillet 1886, p. 451)

Nous avons publié samedi dernier le texte du rapport présenté par le conseil des directeurs de la Banque à l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue à Londres, le 30 juin. Ce document, très sommaire suivant l'usage anglais, a été complété par une allocution de l'honorable président, M. Bruce, qui a fourni d'intéressants détails, tant sur l'ensemble de la situation sociale que sur la nature et les conséquences du dernier arrangement intervenu entre la Banque ottomane et le gouvernement turc pour le règlement de la créance de la Banque.

Il ressort des communications de M. Bruce que la mise sur pied du grandes forces militaires, qui a été la conséquence de la révolution rouméliote et de l'attitude belliqueuse de la Grèce, a été, pour la Turquie, une cause de dépenses considérables, auxquelles on a fait face par des avances obtenues de divers établissements et par l'ajournement du paiement des sommes dues, à divers titres, à la Banque ottomane.

Ces sommes, successivement accrues des intérêts et des commissions, ont formé une nouvelle dette, indépendante de celle qui s'est trouvée réglée par la création des Priorités. Portées à la réserve, où elles s'accumulaient, elles ne pouvaient faire l'objet d'aucune répartition. Dans cette situation, la Banque a été amenée à conclure avec le gouvernement un nouvel arrangement qui lui permet de mobiliser sa créance, restée jusqu'ici comme une valeur morte entre ses mains.

D'après cet arrangement, qui entrera en vigueur à partir du 13 juillet, la dette dont il s'agit, abstraction faite des avances temporaires, sujettes à des remboursements annuels, a été fixée à 4.500.000 liv. t., auxquelles est à ajouter un solde de 2 millions liv. t., qui doit être remis à la disposition du gouvernement. Le total de 6 millions 1/2 liv. t. est représenté par un montant équivalent en titres garantis par le revenu des douanes que la Banque percevra elle-même.

L'annuité est de 390.000 liv. t., constituant un intérêt de 5 % et un amortissement de 1 % sur la somme de 6 1/2 millions liv. t.

On ne peut encore fixer la valeur de ces nouveaux titres ; en jugeant d'après les cours des priorités avec lesquels ils similaires, M. Bruce estime que la convention aura pour résultat de placer la capital de la Banque dans une situation entièrement liquide et sûre.

La Banque a consenti à faire une nouvelle avance de 750.000 liv. st. spécialement garantie. Il ne s'agit pas là d'une avance permanente. Il a été stipulé que la Banque en recouvrerait successivement le montant, aux époques fixées, sur les fonds qui passeront par ses caisses.

Pour ce qui regarde les revenus primitivement affectés à la garantie de la Dette publique, tous les chiffres ont été maintenus, et leur service a continué de fonctionner régulièrement.

Les retards apportés dans le remboursement des avances faites par la Banque ottomane, joints à la diminution des affaires et à la dépréciation du portefeuille, n'en ont pas moins eu sur le compte de profits et pertes une influence défavorable, d'autant plus que la Banque a pour principe de ne proposer une répartition qu'après encaissement.

En ce qui concerne l'exercice 1885, les profits nets de cet exercice, y compris liv. st. 7.088,17, se sont élevés à liv. st. 347.291 1 sh. 10 d.

L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport et les comptes de l'exercice 1885 et décide qu'une somme de 300.000 liv. st. (représentant 6 % sur le capital versé de la Banque) sera employée au paiement d'un dividende, le paiement devant avoir lieu à Constantinople, Londres et Paris, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1886.

Les membres du comité général, MM. [Charles] Demachy, Edward Gilbertson, le baron Hottinguer et John W. Larking, ont été réélus.

---

Constantinople  
Réception du ministre de France à l'occasion du 14-juillet  
(*Le Journal des débats*, 22 juillet 1886)

M. Deveaux, directeur de la Banque ottomane et deuxième député de la nation, a chaleureusement remercié M. de Montholon de l'accueil aimable fait à la colonie.

---

LETTRES DE BULGARIE  
(*Le Journal des débats*, 9 août 1886)

(De notre correspondant particulier)  
Sofia-Philippopoli, le 31 juillet 1886.

.....  
Je demandai à ces messieurs quelle était leur opinion au sujet de la révision du Statut organique ; leur avis est que l'on vivra encore longtemps de l'état de choses actuel ; qu'une seule question serait vraiment discutée, ce serait celle qui a trait aux finances, aux redevances, au vakouf.

Les réponses évasives faites au directeur de la Banque ottomane de Philippopoli par M. Karaveloff, au sujet des créances de la Banque, n'ont probablement point satisfait cette grande société financière qui ne se paye guère de promesses ; aussi l'honorable M. Deveaux, le directeur de la Banque impériale ottomane à Constantinople, qui se rend en France en vertu d'un congé, a-t-il cru devoir prendre, aussi lui, la route de Sofia. Il est passé cette après-midi à Philippopoli. Arrivera-t-il à un meilleur résultat ? En attendant, la Banque nationale bulgare a ouvert une succursale à Philippopoli ; nous la jugerons au chiffre de ses affaires.

---

GAZ DE BEYROUTH  
(*Le Capitaliste*, 2 mars 1887)

Un syndicat formé par la Banque ottomane avec le concours de MM. [Charles] Demachy et Seillière est sur le point d'obtenir la concession du gaz de Beyrouth.

---

Banque ottomane  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 mai 1887)

La *Finance Nouvelle* apprécie dans les termes suivants la situation de cette banque :

« Les comptes de l'exercice 1886 viennent d'être arrêtés. Des bénéfices émargés au bilan, il résulte que le dividende pourrait être de 15 fr. par action. Mais il est probable qu'on ne distribuera que 12 fr. 50, l'opportunité de renforcer les réserves extraordinaires n'étant plus à démontrer, après l'échec des tentatives faites pour écouler les obligations dites des douanes, qui ont été remises dernièrement à la Société en remboursement de ses avances. Les cours actuels de ces obligations, 290 fr. environ, sont de beaucoup inférieurs à ceux pour lesquels la Banque ottomane les a acceptées. La société a, en outre, en portefeuille une grande quantité d'obligations de priorité, qui se négocient difficilement aux environs de 345 fr., et un stock important d'actions des Tabacs turcs, valeur qui n'a pu se faire encore une sérieuse clientèle. Avec un portefeuille aussi difficilement négociable, la société est tenue de faire des provisions spéciales et cette obligation est d'autant plus impérieuse que la situation financière de la Turquie s'empire chaque jour au lieu de s'améliorer.

La Banque ottomane devra, quand même, pour rester dans les bonnes grâces du gouvernement turc, lui consentir de nouvelles avances qui ne lui seront jamais remboursées autrement qu'en papier. Tout son actif finira pour ne plus être composé que d'obligations turques de toute nature, très difficiles à écouler. Si la Turquie venait à manquer une fois encore à ses engagements, cet actif serait dépourvu de valeur. On peut se demander si les actionnaires de la Banque ottomane, qui vont toucher 12 fr. 50 pour un titre qu'ils pourraient vendre encore un peu plus de 250 fr. nets et dont les produits sont faits de ceux d'obligations qui rendent, comme celles des douanes, plus de 8 %, aux cours actuels, ne feraient pas mieux d'échanger leurs titres contre ces obligations. De 10 de leurs actions, qui leur donnent un revenu de 125 fr., ils retireraient plus de 2.500 fr., Avec 2.500 fr. ils obtiendraient huit obligations des douanes et une fraction, soit plus de 200 fr. d'intérêts. Si ces obligations deviennent un jour improductives, la Banque ottomane sera alors bien malade. L'arbitrage, dans ce cas, n'aurait fait que remplacer une feuille sèche par feuille morte et ne laisserait pas de regrets. Dans le cas contraire, il aurait eu pour effet d'augmenter le revenu. Celui qui le pratiquerait n'aurait rien à perdre ; il ne pourrait que gagner.

---

Banque ottomane  
Assemblée générale annuelle du 29 juin  
(*Le Journal des débats*, 4 juillet 1887)

L'assemblée générale annuelle de la Banque ottomane a eu lieu, le 29 juin, à Londres sous la présidence de l'hon. T. C. Bruce. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1886 et a fixé le dividende à 10 sh. (12 fr. 50 c.), soit 5 % du capital versé.

Les comptes arrêtés au 31 décembre 1886 constatent des bénéfices bruts de 10.593.080 fr. et un bénéfice net de 6.120.900 fr. qui, avec le solde reporté de l'exercice de 1888, fait ressortir à 6.312.225 fr. le compte des profits et pertes. Le dividende payé, il a été reporté 62.226 fr. à l'exercice 1887.

Le rapport, comme d'habitude très sommaire, a été commenté dans une intéressante allocution du président, l'hon. T.-C. Bruce, qui a insisté surtout sur les avantages que la Banque ottomane est en droit d'attendre de l'arrangement passé avec le Trésor impérial pour la liquidation des sommes dues à la Banque et qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1886. Certainement, pour arriver à un pareil résultat, il a fallu consentir des réductions importantes ; mais, à des créances mal définies et, surtout, insuffisamment garanties, il a été substitué une créance parfaitement reconnue et qui a pour garantie des recettes d'autant plus assurées que leur rentrée et leur encaissement sont entre les mains de la Banque elle-même et de l'Administration des contributions directes.



Au 31 décembre 1886, les comptes d'« avances statutaires » et de « comptes courants avec le gouvernement impérial » étaient en chiffres ronds de 6.000.000 liv. t., tandis que, en vertu de l'arrangement, ils ne figurent plus au 31 décembre 1886 que pour 720.000 liv. Dans le bilan de 1885, il y avait un compte de « réserves diverses », représentant le montant de ces créances ; ce compte a cessé d'exister, laissant une balance de 2.700.000 liv. En règlement de cette somme, la Banque a reçu du gouvernement turc des obligations gagées par les douanes, d'une valeur nominale de 4.500.000 liv. t., dont elle a vendu 1 million liv. t. et dont 2.500.000 liv. t. figurent au bilan dans les « comptes courants divers ». Le surplus de ces obligations est dans le portefeuille de la banque, lequel portefeuille a augmenté de 2.300.000 liv. à 3.560.000 liv.

Toutes ces valeurs ont été calculées au cours du 31 décembre dernier, c'est-à-dire au plus bas, et une reprise tant soit peu sérieuse des affaires leur donnerait immédiatement une plus-value considérable ; mais, dès maintenant, cette sage et prudente consolidation des créances de la Banque ottomane la met en mesure de participer, avec des ressources nouvelles, à toutes les affaires fructueuses qui pourraient se présenter, indépendamment des affaires courantes.

M. Bruce a pu aussi annoncer à l'assemblée que presque toutes les difficultés, qui dans les trois premières années avaient fait obstacle à un fonctionnement rémunérateur de la Régie des tabacs, avaient été successivement surmontées et qu'actuellement, il restait peu à faire pour que le succès vînt enfin couronner d'habiles et persévérants efforts. Le jour prochain où ce résultat sera obtenu, la Banque en profitera dans les plus larges proportions.

La Banque ottomane est donc entrée dans une ère nouvelle ; la transformation de ses opérations en Orient en a limité sensiblement l'aléa et leur a donné une sécurité indiscutable tout en laissant une ample marge aux bénéfices.

---

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE  
Assemblée générale annuelle du 29 juin  
(*Le Capitaliste*, 6 et 13 juillet 1887)  
(*Le Journal des finances*, 9 juillet 1887)

La vingt-quatrième assemblée générale des actionnaires de la Banque impériale ottomane a eu lieu à Londres le 29 juin dernier.

Voici le texte du rapport, très court comme d'habitude, qui a été présenté aux actionnaires :

« Les comptes arrêtés au 31 décembre 1886 accusent un bénéfice brut de 423.722 livres sterling et un bénéfice net de 244.836 livres sterling, qui, ajouté au solde reporté de 1885, établit à 252.489 liv. st. le montant du compte de profits et pertes. Le comité général propose de répartir sur cette somme un dividende de 10 sh. par action, représentant un rendement de 5 % sur le capital versé, et de reporter à 1887 le solde de 2.489 liv. st.

Les arrangements avec le gouvernement turc concernant le règlement des comptes entre le gouvernement et la Banque (arrangements dont il était, question dans le dernier rapport), dont été définitivement conclus, et les bons qui représentent le montant fixé nous ont été délivrés.

Les membres du comité général sortants et rééligibles à cette assemblée sont MM. Pillet-Will, Thomas, C. Bruce, Alfred André et Pascoe du Pre Prenfell [*sic* : Grenfell]. »

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1886 (Liv. st.)

| PASSIF   |                   |
|--|-------------------|
| Capital versé  | 5.000.000         |
| Billets de banque en circulation                                     | 351.694           |
| Effets à payer   | 973.237           |
| Comptes courants divers  | 2.750.473         |
| Dépôts à échéances fixes   | 775.902           |
| Réserve statutaire   | 318.846           |
| Profits et pertes (y compris 7.652 livres sterling reportés de 1885) | 252.489           |
|  | <u>10.422.641</u> |
| ACTIF  |                   |
| Caisse (Constantinople et succursales)                               | 1.230.046         |
| Fonds à disponibilité  | 260.088           |
| Effets à recevoir  | 1.127.832         |
| Portefeuille-valeurs   | 3.559.821         |
| Comptes courants divers  | 2.515.416         |
| Avances sur garanties  | 253.846           |
| Immeubles et mobiliers   | 82.667            |
| Avance statutaire au gouvernement                                    | 681.818           |
| Participation dans les avances au gouvernement                       | 650.197           |
| Compte, couvrant avec le gouvernement                                | 60.910            |
|  | <u>10.422.641</u> |

L'assemblée a approuvé les comptes qui lui étaient soumis et fixé à 12 fr. 50 par action le dividende de l'exercice 1886. Ce dividende est payable depuis le 1<sup>er</sup> juillet courant.

Les membres sortants du comité général ont été réélus.

NÉCROLOGIE

M. le marquis de Plœuc  
(*Le Figaro, Le Temps*, 28 août 1887)

On annonce la mort, au château de Guergueland, dans le Finistère, de M. le marquis de Plœuc, sous-gouverneur honoraire de la Banque de France.

M. de Plœuc était né à Quimper en 1816. Il entra de bonne heure dans les finances et, en 1857, fut nommé commissaire pour le règlement de la situation financière de la Grèce à l'égard des trois puissances protectrices. Le succès de cette mission le fit

appeler, en 1859, au grand Conseil du Trésor ottoman. Il fit un long séjour à Constantinople, où il fonda la Banque ottomane, dont il fut ensuite administrateur.

Revenu en France, le gouvernement impérial lui confia les fonctions de sous-gouverneur de la Banque de France en 1868.

Il resta à son poste pendant la Commune, remplissant les fonctions de gouverneur intérimaire en l'absence de M. Rouland, gouverneur ; il réussit, grâce au concours de M. Beslay père, délégué de la Commune à la Banque de France, à sauver du pillage et de la ruine notre établissement de crédit national. Le gouvernement le récompensa de sa conduite en le nommant commandeur de la Légion d'honneur. Les électeurs du département de la Seine l'éluèrent, le 2 juillet 1871, le douzième sur vingt et un, député à l'Assemblée nationale.

À l'Assemblée nationale, M. de Plœuc siégea parmi les membres de droite et se fit inscrire à la réunion des Réservoirs. Il prit part aux discussions financières de l'assemblée et vota contre le gouvernement de M. Thiers.

M. de Plœuc ne fut pas réélu en 1877.

[Le marquis de Plœuc fut aussi le premier président, en 1878, de l'Union générale, mais céda très vite les rênes à Bontoux, qui s'achemina vers la faillite retentissante que l'on sait, en 1882. ]

---

La Sublime-Porte et M. le baron de Hirsch  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 29 décembre 1887)

Il y a lieu de croire que les négociations entre son S. A. le Grand-Vizir et M. le baron de Hirsch au sujet des réclamations réciproques existant entre le gouvernement impérial et la Compagnie des chemins de fer orientaux\* aboutiront incessamment à une entente. Pour faciliter l'œuvre de l'examen de certains comptes, les deux parties sont tombées d'accord pour le confier à M Forster, directeur général de la Banque impériale ottomane, et à M. Bernard Tubini, administrateur délégué du Crédit général ottoman\*, deux notabilités financières, qui ont eu déjà trois réunions. Il serait prématuré de parler des résultats de leurs études, résultat qui ne tardera pas cependant à être connu et unanimement approuvé.

---

Banque impériale ottomane  
Assemblée générale du 27 juin  
(*Gil Blas*, 28 juin 1888)

Les actionnaires de la Banque ottomane se réunirent en assemblée générale le mercredi 27 juin. Pour peu que vous aimiez à faire la grasse matinée, à l'heure où vous lirez ces lignes, on leur récitera celles-ci :

« Votre comité a l'honneur de vous soumettre le vingt-cinquième rapport annuel.

Les bénéfices bruts ont atteint, en 1887 le chiffre de liv. st. 431.482 12. 10 et les bénéfices nets liv. st. 2603.30 10. 3. En ajoutant le reliquat de l'armée précédente, on arrive à liv. st. 262.820. 2 au crédit du compte profits et pertes, sur lesquelles le comité recommande la distribution de 10 sh. par action, soit 5 % sur le capital versé de la Banque, ce qui absorbe liv. st. 250.000 et laisse pour l'année prochaine un reliquat de liv. st. 12.820. 2.

Rien de saillant dans les opérations de la Banque pendant l'année 1887. L'incertitude de la situation politique, qui n'a pas cessé durant toute l'année, a presque entièrement paralysé toute entreprise commerciale.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de deux administrateurs : MM. John Stewart et le marquis de Plœuc, qui avaient été attachés à la banque dès le début et lui ont rendu d'éminents services.

Nous vous prions de confirmer le choix que nous avons fait de l'honorable M. Charles W. Mills, membre du parlement.

Les membres sortants sont, cette année, MM. le très honorable lord Hillingdon MM. Charles Mallet et L.M. Rate.

Voici le bilan du compte profits et pertes (liv. st.) :

|   |                        |
|---|------------------------|
| ACTIF   |                        |
| Espèces à Constantinople et succursales                                 | 1.601.684 18 6         |
| Prêts sans préavis  | 381.320 16 6           |
| Effets à recevoir   | 1.857.028 5 2          |
| Portefeuille  | 3.613.245 8 3          |
| Comptes courants  | 2.229.748 9 7          |
| Avances sur titres  | 237.599 8 9            |
| Immeubles et mobilier   | 79.221 6 7             |
| Avance statutaire au gouvernement                                       | 681.818 3 8            |
| Participations dans les avances au gouvernement                         | 80.458 18 9            |
| Compte courant du gouvernement  | 207.506 17 7           |
| Liv. st.  | <u>11.669.633 13 4</u> |
| PASSIF  |                        |
| Au capital  | 10.000.000 0 0         |
| Moins non appelé  | 5.000.000 0 0          |
|   | 5.000.000 0 0          |
| Billets de banque en circulation  | 438.776 7 3            |
| Acceptations  | 1.193.775 2 5          |
| Comptes courants et dû  | 3.772.597 10 2         |
| Dépôts à échéance fixe  | 682.818 11 6           |
| Réserve statutaire  | 318.846 0 0            |
| Profits et pertes (y compris le reliquat de liv. st. 2.489 11 sh. 9 d.) | 262.820.2 0            |
| Liv. st.  | <u>11.669.633 13 4</u> |

Comptes de Profits et pertes (Liv. st.)-

|                                      |                     |
|--------------------------------------|---------------------|
| DOIT                                 |                     |
| Solde au 31 décembre 1886            | 252.489 11 9        |
| Solde                                | 2.489 11 9          |
| Profits en 1887 jusqu'au 31 décembre | 260.330 10 3        |
|                                      | <u>262.820 2 0</u>  |
| AVOIR                                |                     |
| Dividende payé en juillet 1887       | 250.000 0 0         |
| Solde                                | 2.489 11 9          |
|                                      | <u>252.489 11 9</u> |

La situation révélée par ce bilan est bonne. Les bénéfices répartis entre les actionnaires, sous forme de dividende, sont, en somme, rémunérateurs, puisqu'ils représentent 5 % du capital versé. Mais on aurait tort de les considérer comme un critérium permettant de juger, d'une façon complète, la marche des affaires auxquelles s'intéresse la Banque qui a entrepris de mettre de l'ordre dans les finances turques. Cette lourde tâche est plus avancée qu'on ne croit. D'année en année, les rentrées s'effectuent avec plus de régularité. La Banque s'efforce de se faire rembourser les avances consenties au Trésor ottoman et ne perd pas une occasion de réaliser les titres qu'on lui octroya en nantissement de ses prêts. Elle y parvient maintenant sans difficultés et les actionnaires en paraissent on ne peut plus satisfaits si l'on s'en rapporte à la hausse qui commence à se manifester.

---

Banque impériale ottomane  
Assemblée générale du 27 juin  
(*Gil Blas*, 3 juillet 1888)

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque impériale ottomane a eu lieu mercredi à Londres. Elle a approuvé les comptes qui lui étaient soumis pour l'année 1887 et fixé à 12 fr. 50 par action le dividende de cet exercice.

MM. lord Hillingdon, Charles Mallet et L.-M. Rate, administrateurs sortants, ont été réélus.

L'action témoigne de dispositions excellentes à 525.

---

INFORMATIONS FINANCIÈRES  
Les obligations douanières ottomanes  
(*Paris-Capital*, 23 janvier 1889)

Un syndicat s'est formé pour la réalisation des obligations 5 % garanties par les recettes des douanes des cinq ports principaux de l'Empire ottoman qui ont été créées en représentation des avances consenties par la Banque ottomane et dont une grande partie était, encore, entre les mains de cet établissement de crédit.

On dit que ces titres feront, bientôt, l'objet d'une émission publique... à Paris.

Mais la Banque ottomane ne doute de rien ! Elle peut tenter l'aventure, si bon lui semble, mais nous ne croyons pas que le public souscripteur soit légion.

Depuis sa dernière faillite, la Sublime-Porte crée emprunts sur emprunts, tous aussi solidement gagés que l'étaient ceux d'autrefois. La Banque ottomane n'osant pas tenter une souscription publique, obtient les honneurs de la cote officielle pour les uns et pour les autres, à tour de rôle. Et l'épargne, fort heureusement, continue à ne pas se laisser prendre à l'appât, même avec la garantie morale de la Chambre syndicale des agents de change, à l'abord si facile !

---

INFORMATIONS FINANCIÈRES  
Le chemin de fer de Jaffa à Jérusalem  
(*Paris-Capital*, 23 janvier 1889)

Les journaux de Constantinople annoncent que le concessionnaire de la ligne de Jaffa-Jérusalem s'est abouché avec un groupe financier dont fait partie la Banque ottomane pour lui rétrocéder l'exécution de la ligne. [...]

---

Banque ottomane  
(*Paris-Capital*, 6 mars 1889)

On dit que, par des contrats successifs passés avec des banquiers allemands, la Banque ottomane a pu réaliser, intégralement, les obligations douanes qui lui avaient été remises, il y a trois ans, par la Sublime-Porte, en vue de la réduction de son compte courant. Il convient d'ajouter à cette réalisation, le produit de dégagements antérieurs portant, principalement, sur le stock d'obligations de priorité. La Banque ottomane a pu avoir ainsi la disponibilité d'une bonne partie de son actif.

Qu'en fera-t-elle ? Poser la question, n'est-ce pas un peu la résoudre ? La Banque ottomane a, de nouveau, des disponibilités ; elle continuera donc à prêter à la Sublime-Porte, aux conditions les plus lourdes, les fonds dont celle-ci aura besoin pour ses dépenses courantes. Elle fera ce qu'elle a toujours fait, car sa raison d'être est là et pas ailleurs.

Du moment qu'elle cesserait d'être, ne le pouvant ou ne le voulant plus, le prêteur à la petite semaine de la Sublime-Porte, elle n'aurait plus qu'à fermer boutique.

---

BANQUE OTTOMANE  
Assemblée générale du 26 juin  
(*Le Journal des finances*, 6 juillet 1889)

Le 26 juin courant a eu lieu, à Londres, l'assemblée générale, des actionnaires de la Banque impériale ottomane.

Voici la traduction du rapport très sommaire, comme de coutume, qui a été présenté aux actionnaires :

Les comptes, arrêtés au 31 décembre 1888, accusent un profit brut de 419.524 liv. st. et un profit net de 254.802 liv. qui, ajouté au solde reporté de 1887, donne au crédit du compte de profits et pertes un total de 267.622 liv., sur lequel le conseil recommande la répartition d'un dividende de 10 sh. par. action, soit 5 % du capital versé de la banque, laissant 17.622 livres à reporter à l'année courante.

Les affaires générales de la Banque à Constantinople n'accusent aucun réveil de la stagnation de l'année dernière, et les nécessités de l'empire ottoman ont créé de grands obstacles à l'acquittement régulier des obligations du gouvernement à l'égard de la banque. La jonction des chemins de fer d'Europe avec la capitale de la Turquie est maintenant un fait accompli, mais il serait prématuré de vouloir préjuger quels résultats en pourront sortir.

Le conseil a le triste devoir de signaler le décès d'un collègue hautement estimé, M. Charles Demachy, qui est mort à la fin de juin 1888. M. Demachy a été un membre distingué de la section de Paris du comité général de la Banque depuis 1868, et sa perte a été ressentie à un haut degré par tous ses collègues.

M. Michel Heine a été élu par le comité de Paris pour remplir la vacance créée en 1887 par la mort du marquis de Plœuc ; sa nomination est soumise à votre confirmation.

MM. William Drake, comte [Adrien] de Germiny, [Théodore] Berger et Mills, membres du comité général sortants, sont rééligibles.

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1888 (Liv. st. )

| PASSIF   |                   |
|--|-------------------|
| Capital : 10.000.000                               |                   |
| Capital non appelé : 5.000.000                     |                   |
|  | 5.000.000         |
| Billets de banque en circulation                   | 452.056           |
| Effets à payer                                     | 634.169           |
| Comptes courants divers                            | 4.003.137         |
| Dépôts à échéances fixes                           | 792.315           |
| Réserve statutaire                                 | 318.846           |
| Profits et pertes                                  | 267.622.          |
| Total  | <u>11.468.145</u> |
| ACTIF  |                   |
| En caisse à Constantinople et dans les succursales | 1.661.293         |
| Effets à recevoir                                  | 2.051.438         |
| Portefeuille, titres                               | 2.391.611         |
| Comptes courants divers                            | 2.556.702         |
| Avances sur titres                                 | 908.211           |
| Immeubles et matériel                              | 73.412            |
| Avance. statutaire au gouvernement                 | 681.818           |
| Participation à des avances au gouvernement        | 1.009.264         |
| Compte courant avec le gouvernement                | 134.366           |
| Total  | <u>11.468.145</u> |

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1888 et fixé le dividende à 10 sh. par action.

M. Michel Heine a été élu administrateur en remplacement du marquis de Ploëuc, décédé. MM. William Drake, comte [Adrien] de Germiny, [Théodore] Berger et Mills, membres du comité général sortants, ont été réélus.

---

BANQUE OTTOMANE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 juillet 1889)

Nous relevons dans le discours prononcé par M. Bruce à l'assemblée générale des actionnaires de la Banque ottomane, un passage qui vient à l'appui de ce que nous avons dit souvent du rôle auquel cette société était condamnée vis-à-vis du gouvernement turc.

On se rappelle que la Banque ottomane, sous le régime de ses conventions constitutives, était tenue d'avoir 75 millions de francs à la disposition du gouvernement et elle avait droit, en dehors des intérêts, à certaines commissions et à d'autres rémunérations.

À la suite de la guerre, le gouvernement ajourna tout paiement et un arriéré considérable s'était accumulé quand un arrangement est intervenu, il y a trois ans, pour le règlement de cet arriéré. La banque fit, pour obtenir ce règlement, un sacrifice considérable, en réduisant le chiffre des commissions qui lui étaient dues. L'arrangement consistait dans la remise d'un papier négociable et la Banque acceptait en paiement de ses créances ce papier au lieu d'espèces à la condition que le gouvernement se montrerait, à l'avenir, très ponctuel. Le gouvernement en fit la promesse mais cette promesse a été éludée.

Un nouvel arriéré s'est formé depuis et atteint déjà le chiffre d'environ 37 millions de francs. Les démarches que l'on a faites jus qu'à ce jour pour en obtenir le paiement ont été infructueuses. Il est probable qu'il faudra recourir, une fois de plus, pour le règlement de ce nouveau compte, au système des consolidations et que la Banque devra accepter de prendre en paiement un nouveau lot d'obligations des Douanes, du même type que celles qui avaient précédemment servi à consolider le premier arriéré.

Cet état de choses, dit M. Bruce, rend notre situation difficile, nous empêche de faire au gouvernement les avances temporaires que nous avons coutume de lui consentir et nous met dans l'impossibilité de traiter librement, avec lui, pour ses affaires financières ordinaires.

Nous ajouterons que cet état de choses était facile à prévoir et qu'il se prolongera aussi longtemps que l'on pourra écouler de nouveaux papiers turcs par le canal de la Banque ottomane, qui a pour mission principale de procéder périodiquement à des consolidations de créances turques et de favoriser le développement d'une nouvelle dette ottomane à côté de celle dont le service incombe aujourd'hui à l'administration des revenus concédés.

Cette nouvelle dette est constituée, en violation des promesses que l'on avait faites au moment des arrangements de 1881, arrangements en vertu desquels le gouvernement interdisant tout nouvel emprunt.

Quand elle sera devenue trop lourde, on priera probablement l'administration des revenus concédés de l'adopter comme l'ancienne.

---

[Réduction des avances au gouvernement turc]  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 septembre 1889)



Depuis 1876, la Banque ottomane a vu successivement se réduire de 142 millions de francs à 46 millions de francs ses avances au gouvernement turc.

Si elle possède encore de grands intérêts en Turquie, notamment 70.000 actions de la Régie des Tabacs, on peut dire que ses disponibilités se sont fortement accrues. En raison de l'irrégularité de paiement, de la Sublime Porte, qui laisse en souffrance les commissions dues à la banque, celle-ci ne peut songer à de nouvelles avances au gouvernement ottoman.

---

Banque ottomane  
(*Paris-Capital*, 18 septembre 1889)

On annonce de Constantinople la mort subite du directeur adjoint de la Banque impériale ottomane, M. J. Von Haas, qui s'est jeté par la fenêtre dans un accès de fièvre chaude. M. Von Haas était considéré comme l'un des meilleurs agents de la Banque ottomane qu'il avait servie fidèlement et avec distinction pendant plus de vingt années. Il était désigné pour remplir le poste de directeur dans la nouvelle organisation de la Banque.

Les bruits erronés que ce tragique événement avait fait naître sont tombés d'eux-mêmes lorsqu'on a su que le directeur général, M. Forsteir, était à Constantinople et qu'il avait télégraphié que tout était en ordre parfait à la Banque ottomane.

---

[Suicide]  
(*Le Figaro*, 20 septembre 1889)

Constantinople, 16 septembre.

Notre ville est encore sous le coup de l'émotion causée par le suicide du second directeur de la Banque impériale ottomane. Diverses versions circulent sur les causes qui ont poussé M. Von Haas à mettre fin à ses jours. Mais le fait de sa nomination au poste de directeur en remplacement de M. Deveaux, qui lui fut annoncée le matin même du jour de son suicide, prouve qu'il continuait à jouir de toute la confiance de la direction générale qui siège à Londres et qui a cru devoir apporter des changements dans le haut personnel de ce grand établissement financier.

Quoi qu'il en soit, les bruits les plus divers circulent.

---

NOMINATIONS  
Banque ottomane  
(*Paris-Capital*, 9 octobre 1889)

D'après le *Moniteur oriental*, la place de directeur-adjoint de la Banque ottomane, devenue vacante par suite de la mort de M. Von Haas, a été proposée à M. A. Schmidt, ex-sous-directeur général des douanes égyptiennes, actuellement membre du conseil administratif de la maison Krupp.

M. Schmidt avait quitté, il y a onze ans, le service de la Banque ottomane, où il occupait le poste d'inspecteur des agences, pour devenir directeur des finances de la Roumélie orientale.

---

Banque ottomane  
(*Paris-Capital*, 20 novembre 1889)

Les journaux de Constantinople expriment leur satisfaction pour les réformes que le nouveau directeur de cet établissement a commencé à introduire, réformes dont l'importance est reconnue et qui auront, sans doute, de très heureuses conséquences pour l'accroissement de la richesse et de la prospérité de l'empire. Les efforts de sir Edgard Vincent, qui tendent à lier les intérêts de l'État avec ceux de la Banque, seront, il faut l'espérer, couronnés de succès.

La question des Tabacs ottomans peut être considérée comme réglée [...].

---

Turquie  
(*Le Temps*, 21 décembre 1889)

Dimanche dernier a eu lieu à l'ambassade de France, à Constantinople, l'assemblée annuelle des notables de la colonie française pour la nomination d'un second député de la nation.

Deux candidats étaient en présence M. E. Deveaux, directeur de la Banque impériale ottomane, et M. René Baudouy. Le premier, ayant obtenu 25 voix contre 20 données à son concurrent, a été proclamé second député pour l'année 1890.

---

Tabacs ottomans  
(*Le Journal des débats*, 20 janvier 1890)

.....  
L'assemblée générale des Tabacs ottomans tenue le 16 janvier a été le théâtre d'un coup de surprise dirigé par l'élément autrichien représenté par le Crédit-Anstalt contre l'élément anglo-français représenté par la Banque ottomane.

.....

---

Banque ottomane  
(*Le Journal des finances*, 22 février 1890)

Dans le groupe des établissements étrangers, nous notons une légère amélioration de la Banque ottomane à 537.50.

Cette société poursuit le règlement de ses comptes avec le gouvernement ottoman. Pour l'un de ces comptes, la Banque ottomane va être obligée de conserver par devers elle un paquet de titres « douanes » donné en nantissement, par le gouvernement ottoman, contre une avance de plus de 2 millions de livres. Mais comme la valeur des titres déposés n'est que d'un million, la Banque recevrait, pour le solde qui lui resterait dû, un versement annuel de 100.000 livres.

---

L'Exposition française à Londres

(*Gil Blas*, 28 février 1890)

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de l'exposition française à Londres (Earl's Court West Brompton) organisée par M. Witley. Nous donnons aujourd'hui communication de la liste du comité de patronage qui comprend les noms les plus considérables d'Angleterre. Parmi ces noms, citons : MM. le colonel North, roi des nitrates, président ; John R. Witley, vice-président ; le duc de Leinster, pair d'Angleterre, membre du conseil privé ; le marquis de Waterford, pair d'Angleterre, membre du conseil privé, chevalier de l'ordre de Saint-Patrick ; lord Bramwell, membre du conseil privé, membre de la Société Royale, juge à la Haute Cour de justice ; lord Randolph Churchill, ancien chancelier d'Angleterre, membre de la Chambre des Communes ; **lord Hillingdon, de la grande maison de banque Glin Mills and Co** ; le baron Huddleston, juge à la Haute Cour de justice ; sir Julian Goldsmit, membre de la Chambre des Communes, etc., etc.

Terminons en disant que M. Eugène Henry, 5, rue Laffitte, notre sympathique compatriote, est directeur en France de l'exposition.

#### SEMAINE FINANCIÈRE

[Projet de conversion d'une partie de la Dette générale]

(*Le Temps*, 14 avril 1890)

Pendant dix mois, le ministre des finances Agop-Pacha a élaboré avec le président actuel de la Dette publique, M. Vincent Caillard, et avec [le nouveau directeur de la Banque impériale ottomane, sir Edgard Vincent](#), un projet de conversion d'une partie de la Dette générale. Ce projet, comme nous l'avons annoncé hier, vient d'aboutir. Voici, d'après notre correspondant de Constantinople, quelle serait l'économie de cette mesure :

Un syndicat, formé principalement par la Banque impériale ottomane et son groupe, avec le concours de M. Bethmann, de Francfort, Bleichröder de Berlin, du Crédit-Anstalt et de la Disconto-Gesellschaft, de Vienne, s'engage à prendre à forfait les nouveaux titres au prix de 75 %, auquel viendront s'ajouter certains frais, tels que charges d'intérêt.

Les obligations de priorité actuelles à 5 % d'intérêt et 2 % d'amortissement seront converties en nouveaux titres de même nature à 4 % d'intérêt et 1 % d'amortissement. Le montant originaire des obligations de priorité était exactement de 8.170.000 livres turques. Il n'en reste plus que pour la somme de 5.841.000 liv. turques. L'annuité assurée pour le service de ces titres est actuellement de 536.365 liv. st., et la nouvelle émission de titres, après la conversion, ne comporterait plus qu'une annuité de 389.400 liv. st.

La différence, soit 146.960 liv. st., sera affectée à l'amortissement des séries de la Dette générale A, B, C, D, dans la proportion suivante :

Livres sterling  
10.000 à la série A.  
45.000 à la série B.  
45.000 à la série C.  
45.000 à la série D.  
Soit 145.000

Le surplus, soit 1.960 liv. st., sera appliqué aux frais du timbre qui doit être payé à l'étranger.

Le conseil de la Dette publique devra abandonner au syndicat qui se charge de cette opération de conversion, la semestrialité revenant aux priorités actuelles pour l'échéance du 1/13 septembre prochain ; ledit syndicat s'engageant, par contre, à payer les intérêts des priorités au taux de 5 % jusqu'à la date à fixer plus tard, pour leur remboursement ou conversion et à partir de cette date, les intérêts des nouveaux titres au taux de 4 % jusqu'au 1/13 septembre prochain, les titres portant jouissance à cette dite date.

Cette opération comporte la conclusion d'un emprunt du gouvernement avec le syndicat indiqué plus haut cet emprunt sera de 5 millions de livres turques, c'est-à-dire qu'on émettra pour un pareil montant de nouvelles obligations portant 4 % d'intérêt avec 1 % d'amortissement.

La première moitié de cet emprunt, soit 2.500.000 livres, sera affectée à la conversion par voie d'échange des titres Séhims, Dahliès, Mutébellés et autres titres de la dette intérieure.

Un million de livres sera affecté au règlement de certaines créances de Galata.

Le reste de l'emprunt, soit 1.500.000 livres, est pris ferme par le syndicat à 75 %, ce qui produira pour le Trésor une somme nette de livres turques 1 million 125.000.

La Porte affectera au service de l'intérêt et de l'amortissement dudit emprunt de nouveaux revenus qui seront gérés et perçus par la Dette publique ottomane de la même façon que les revenus affectés à l'emprunt de la Deutsche Bank. La Banque impériale ottomane est chargée du service du nouvel emprunt.

Aux termes de la convention intervenue cinq jours après la sanction impériale, la Banque ottomane, agissant tant en son propre nom qu'en celui du syndicat qu'elle représente, versera au Trésor, sur cette somme de Ltq. 1.125.000 environ, 200.000 Ltq et le solde sera payé à échéances déterminées.

---

LETTRES DE TURQUIE  
Dîner à l'ambassade de France  
(*Le Temps*, 22 mai 1890)

(De notre correspondant particulier)

Constantinople, 12 mai.

Vingt-six ingénieurs français sont venus faire ici un voyage d'études et surtout d'agrément.

.....

Parmi les invités en dehors des ingénieurs : on remarquait MM. La Fuente, directeur de la Banque impériale ottomane ; Franck Auboyneau, directeur de la Régie des tabacs ; Émile Deveaux, Galland, ingénieur au ministère ottoman des travaux publics, etc.

.....

---

RÉVOCATION D'ÉMILE DEVEAUX

.....

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE  
Assemblée générale du 26 juin  
(*Le Journal des chemins de fer*, 28 juin 1890, p. 430)

.....

M. M.-H. Foster, C. B., s'est démis de ses fonctions de directeur général, après dix-huit années de services. Il a été remplacé par Sir Edgar Vincent, qui remplissait précédemment auprès de S.A. le Khédivé d'Égypte le poste de conseiller financier.

L'assemblée ... a réélu les membres du Comité général dont les fonctions expiraient cette année, MM. James Alexander, Ch. Goguel, O.-C. Waterfield et A[dolphe] Vernes.

---

Banque ottomane  
Assemblée générale du 26 juin  
(*Le Journal des débats*, 30 juin 1890)

L'assemblée générale de la Banque ottomane a eu lieu le mercredi 26 courant. Il résulte du rapport présenté aux actionnaires que les bénéfices bruts de l'exercice 1889 se sont élevés à 411.164 liv. st., et les bénéfices nets à 246.650 liv. st. L'assemblée a voté sur ce chiffre la distribution d'un dividende de 12 fr. 50 c., soit 5 %. Dans l'allocution dont le président accompagne tous les ans la lecture du rapport, l'honorable T.-C. Bruce a rappelé aux actionnaires le règlement intervenu à la fin de l'exercice des comptes de la Banque avec le gouvernement. Ce règlement n'a peut-être pas été aussi satisfaisant qu'on eût pu le désirer, mais il a eu pour effet de mettre à la disposition de la Banque des sommes considérables qu'elle a placées en Fonds publics. Le président a également fait allusion aux changemens qui sont survenus dans le haut personnel de la Banque et à la suite desquels sir Edg. Vincent, précédemment conseiller financier du Khédivé, a été appelé à la direction générale de l'établissement. Les effets bienfaisants de l'accession à ce poste de sir Edg. Vincent se sont déjà fait sentir : tout le monde a encore présent à la mémoire le succès retentissant de la conversion des obligations ottomanes de priorité qui a assis sur des bases nouvelles le crédit de la Turquie. Sir Edg. Vincent a également pris une part prépondérante dans les négociations de la conversion égyptienne. La situation de la Banque permet donc d'envisager l'avenir avec confiance, et le président exprime l'espoir de pouvoir, l'année prochaine, offrir aux actionnaires les comptes les plus satisfaisants.

---

[Le grand cordon du Medjidié pour M. La Fuente]  
(*Le Temps*, 9 juillet 1890)

On nous écrit de Constantinople, 3 juillet :

Le train express d'hier soir nous a ramené sir Edgard Vincent, directeur général de la Banque impériale ottomane. Pendant son absence, il avait été remplacé dans la direction de la banque par notre compatriote M. La Fuente qui n'est entré en fonctions que depuis quelques mois, mais a su se faire hautement apprécier dans le monde officiel et dans le monde des affaires. Sa compétence et ses capacités financières se sont affirmées surtout à l'occasion de la dernière conversion, opération considérable qui a tourné au profit de la Banque ottomane sans doute, mais aussi et surtout au profit du gouvernement ottoman. À la Porte, on lui sait gré d'avoir contribué à rendre aux relations entre le gouvernement et la Banque le caractère de franche cordialité et de mutuelle confiance qu'elles avaient perdu sous le régime de la précédente direction.

Le gouvernement du sultan a tenu à donner à M. La Fuente un témoignage d'estime, et je puis dire de reconnaissance en lui conférant une distinction très haute et très enviée le grand cordon du Medjidié.

J'estime qu'au point de vue français, nous avons tous lieu de nous en féliciter.

---

Légion d'honneur  
Théodore Berger  
(*Paris-Capital*, 16 juillet 1890)

Nous félicitons très sincèrement M. Théodore Berger de la distinction honorifique dont il vient d'être l'objet et qu'il a bien gagnée.

M. Théodore Berger, qui vient d'être fait officier de la Légion d'honneur est, comme on sait, administrateur de la Banque ottomane et vice-président du conseil d'administration du Comptoir national d'escompte de Paris.

---

Banque ottomane  
(*Paris-Capital*, 17 septembre 1890)

Comme preuve d'une situation améliorée de la Banque ottomane, on peut invoquer le règlement intervenu entre la Banque et le Trésor ottoman, au sujet du compte des avances qui a été liquidé, notamment, par la remise de 40.000 obligations des Douanes qui font encore partie du portefeuille de la Banque. En outre, il y aurait le bénéfice important réalisé par la conversion des obligations de priorité, et la plus-value obtenue depuis le commencement de cette année par les 40.000 actions des Tabacs ottomans appartenant à la Banque.

---

INFORMATIONS FINANCIÈRES  
(*La République*, 13 novembre 1890)

On lit dans le *Levant Herald* :

Le projet d'une voie ferrée en Asie-Mineure, présenté par M. Cotard, fait son chemin en suivant les étapes de la routine administrative. Il a été approuvé par la commission militaire d'Yldiz. et un iradé impérial autorise la préparation de la convention y relative. Cette ligne doit relier Samsoun à Sivas, par Amassia et Ziieh. avec un embranchement entre Ziieh et Tokat. Ce projet est bien patronné au point de vue financier, le groupe qui l'appuie étant celui de la Banque impériale ottomane avec la Société générale et M. Duparchy, entrepreneur français ayant de vastes moyens et occupant une haute position parmi les entrepreneurs <sup>7</sup>. M. Cotard, qui est parti pour Merv afin de donner son avis au sujet des travaux d'irrigation à faire dans cette région, sera de retour ici vers la fin du mois. C'est M. L. Seefelder. conseiller technique de la Société générale ottomane, qui le représente.

---

NÉCROLOGIE  
M. Bruce  
(*Le Journal des finances*, 13 décembre 1890)

---

<sup>7</sup> Alexis Duparchy (1835-1907) : futur constructeur des quais de Constantinople et de la ligne Djibouti-Harar. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Cie\\_imperiale\\_chfer\\_ethiopiens.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Cie_imperiale_chfer_ethiopiens.pdf)

La Banque ottomane a varié entre 620 et 610 pour finir à 613.75. Le président du comité de Londres, M. Bruce, vient de mourir, mais cet événement n'a eu aucun effet sur les cours.

---

## LORD HILLINGBON, PRÉSIDENT

Banque impériale ottomane  
Assemblée générale ordinaire du 10 mars 1891  
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 21 mars 1891)

Il résulte du rapport présenté à cette assemblée, que, pendant l'année 1890, le chiffre total d'affaires de la Banque a été, tant au siège principal que dans les succursales, de 108.595.410.000 marcs, contre 99.708.890.000 marcs en 1889.

La circulation des billets a été, en moyenne, de 983.880.000 marcs contre 987.810.000 marcs, moyenne de l'année précédente. La limite du découvert, dans la circulation des billets, a été franchie six fois dans l'année, et la Banque a payé à l'État, de ce chef, pour l'impôt sur les billets non couverts, 338.627 marcs, contre 235.966 marcs en 1889.

La moyenne de l'encaisse métallique a été, pour l'année, de 801.020.000 marcs; elle avait atteint, l'année précédente, 871 millions 590.000 marcs.

Les virements de comptes, y compris les sommes versées et payées pour le compte de l'Empire et des États particuliers, ont atteint 83.804.000.000 contre 79.036.000.000 en 1889.

La participation aux emprunts allemands et prussiens de l'année 1890 a produit un bénéfice de 97.986 marcs, qui a été reporté au compte de l'année courante.

Le bénéfice brut total de la Banque a été de 30.862.556 marcs contre 22.136.682 en 1889. Le bénéfice net ressort à 20 millions 740.000 marcs, en augmentation de près de 8 millions de marcs sur 1889.

Le dividende total des actions ou parts de la Banque, de 3.000 marcs nominaux chacune, a été fixé, pour 1890, à 8,81 %, dont 4 1/8 % ont déjà été distribués à titre d'intérêt normal.

L'État reçoit, pour sa part dans les bénéfices nets 1° jusqu'à ce que le dividende total ait atteint 8 %, la moitié des bénéfices excédant les 4 1/2 % du premier dividende et le prélèvement de 20 % du restant en faveur du fonds de réserve; 8° au-dessus de 8 %, comme c'est le cas maintenant pour la première fois, les trois quarts de l'excédent des bénéfices, les actionnaires ayant droit au quart restant. L'État a donc touché 5,93 % des bénéfices nets, en dehors du prélèvement de 3.835.000 francs pour la réserve.

La réserve se trouve maintenant portée à 89.003.908 marcs ; son maximum statutaire est de 30 millions de marcs, soit le quart du capital-actions de 120 millions de marcs.

Les recettes et les dépenses, les bénéfices nets, les dividendes et la part de l'État dans les bénéfices se résument ainsi, pour les trois dernières années

| fr.             | 1888       | 1889       | 1890       |
|-----------------|------------|------------|------------|
| Bénéfices bruts | 20.769.426 | 27.670.853 | 38.578.195 |
| Dépenses        | 10.638.590 | 11.545.548 | 12.652.250 |
| Bénéfice net    | 10.130.836 | 16.125.305 | 25.925.945 |

|                    |           |            |            |
|--------------------|-----------|------------|------------|
| Réparti comme suit |           |            |            |
| Actionnaires       | 8.100.000 | 10.500.000 | 13.215.000 |
|                    | 5,4 %     | 7 %        | 8,81 %     |
| Part de l'État     | 1.352.334 | 3.750.121  | 8.880.578  |
| Réserve            | 676.161   | 1.875.060  | 3.825.190  |

---

## 1891 (AVRIL) : CONSTITUTION DES MINES DE BITUME DE SÉLÉNITZA (ALBANIE)

[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Mines\\_de\\_Selenitza.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Mines_de_Selenitza.pdf)

---

### Banque ottomane (*Le Journal des débats*, 6 juillet 1891)

La Banque ottomane est à 884 fr. 37 c. L'allocution prononcée par lord Hillingdon, qui présidait l'assemblée générale des actionnaires, a été empreinte d'optimisme.

L'exercice dont les comptes ont reçu l'approbation à Londres, le 24 juin, a été le premier exercice complet sous la nouvelle direction ; sir Edgar Vincent a su rétablir des relations cordiales avec le gouvernement ottoman et gagner les bonnes grâces personnelles du Sultan.

Le bénéfice de 1890 a été de 406.000 liv., en progrès notable sur 1889 (246.000 liv.). Le mouvement total de caisse à Constantinople et dans les succursales turques a été de 99.260.000 liv., contre 72.238.000 liv., soit une augmentation de 27.022.000 liv. L'encaisse au 31 décembre 1890 s'élevait à 1.105.270 liv., contre 741.725 liv. en 1889. Le montant des traites vendues a été de 8.588.000 liv. en 1889 et de 11.767.000 liv. en 1890. La circulation des banknotes a grossi de 30 %, 668.017 liv. contre 492.029 liv.

Le président a insisté sur les services rendus par la Banque pour améliorer le crédit public de la Turquie. Elle a mené à bien la conversion des Priorités ottomanes de 5 % en 4 %, opération qui a rendu disponible 145.000 liv. qui viennent renforcer l'amortissement des groupes A. B C D ; en outre, elle a émis un emprunt de consolidation qui a permis de rembourser une dette flottante, coûtant 9 et 10 % l'an ; enfin, en 1891, elle a participé, avec la maison Rothschild, à la conversion du Defence Loan de 1877, gagé sur le tribut. C'est peut-être là une des meilleures choses que sir Edgard Vincent ait faites, que d'avoir su intéresser directement la maison Rothschild aux affaires turques.

La Dette flottante de la Porte a été ramenée à un total modéré, si on le compare aux chiffres antérieurs ; actuellement, la Banque est créancière de 681.000 liv., couverts par 3.818.000 liv., série D.

La plus-value des bénéfices est due en partie à une amélioration du portefeuille, mais aussi à un développement normal des opérations de banque.

Les nouvelles de la récolte sont satisfaisantes on s'attend à une exportation de céréales considérable de Smyrne. L'absence de voies de communication entre l'intérieur et la côte a privé jusqu'ici le pays des moyens de vendre ses produits naturels : le transport par terre était si coûteux qu'il équivalait à une prohibition. Avec la construction des voies ferrées, cela changera certainement. Des lignes de chemin de fer construites dans des conditions économiques, avec des capitaux raisonnables, peuvent certainement se montrer rémunératrices.



Le directeur de l'agence de Paris, M. Pyrame Naville, a été élu membre du conseil d'administration. On dit qu'il aura pour successeur M. [Frank] Auboyneau, directeur général de la régie des tabacs, une des personnalités les plus sympathiques et les plus respectées de la colonie française à Constantinople, et qui apportera le concours précieux d'une expérience déjà longue, d'une autorité incontestée à la Banque ottomane. Si la nouvelle se confirme, ce serait une excellente acquisition.

Le *Moniteur des intérêts matériels* critique le bilan de la Banque ottomane, en ce qu'il est peu explicite.

Il est toujours utile de se rappeler que l'action de la Banque ottomane, qui a un marché considérable à Paris, à Londres, à Francfort même, est une valeur de spéculation.

---

1892 (janvier) : ÉMISSION DE 120.000 obligations de 500 fr. 3 %  
CHEMINS DE FER OTTOMANS ÉCONOMIQUES DE SYRIE  
Compagnie au capital de 10 millions  
LIGNE BEYROUTH-DAMAS-HAURAN  
(ex-Route Beyrouth-Damas)

---

ON SOUSCRIT  
mercredi 27 janvier 1892  
ET DÈS À PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE, À PARIS  
BUREAUX DE LA COMPAGNIE, 88, rue St-Lazare ;  
BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE, 7, rue Meyerbeer ;  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence.  
Et dans leurs agences, en France et à l'étranger.

---

Banque ottomane  
Assemblée générale du 29 juin  
(*Le Temps*, 11 juillet 1892)

À l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin de cette institution M. Ch. Mills, qui remplaçait à la présidence lord Hillingdon, a constaté la prospérité de la banque, liée, d'ailleurs, à celle du gouvernement ottoman. Il a rappelé que le montant de la Dette turque a diminué de 12 millions de livres pendant les dix dernières années et il a déclaré que cet amortissement annuel de la Dette peut être considéré comme une compensation de certains déficits temporaires qui pourraient se produire dans le budget de l'État.

Un autre symptôme de prospérité de l'État ottoman serait, d'après M. Mills, la diminution notable des appels du trésor au crédit de la Banque. C'est même cette considération qui a déterminé en grande partie la banque à consacrer tous ses efforts au développement du commerce, des ressources du pays et de ses moyens de communication ; tous ces progrès, qui sont d'une importance capitale pour le gouvernement, seront en même temps, pour la banque, une source de revenus assurés.

Le président a émis l'espoir que les agences de la banque, dont elle a encore augmenté le nombre cette année, apporteront une part plus importante encore dans les profits sociaux.

---

LETTRES DE TURQUIE  
[Le suicide de M. Émile Deveaux]  
(*Le Temps*, 14 novembre 1892)

(De notre correspondant particulier)  
Constantinople, 31 octobre.

.....

C'est en revenant d'un long voyage en Europe, où il avait été passer quelques mois, que M. Deveaux a mis fin à ses jours. La dépêche qui apportait ici cette douloureuse nouvelle n'a surpris personne. Depuis deux ans, en effet, M. Deveaux n'était plus que l'ombre de lui-même, plongé qu'il était perpétuellement dans une sombre mélancolie et dans une hypocondrie incurable.

M. Deveaux avait, ici et en Europe, la réputation d'un financier de premier ordre ; surtout pour les affaires ottomanes, sa compétence était indiscutable et indiscutée. Né vers 1834, M. Deveaux avait débuté très jeune au ministère des finances, grâce à la protection du maréchal Bugeaud, duc d'Isly. Toujours suivi par cette puissante recommandation et, d'ailleurs, remarqué lui-même par ses aptitudes financières, le jeune employé ne tarda pas à être nommé inspecteur des finances, et c'est en cette qualité qu'il suivit les armées françaises dans les campagnes du Second Empire.

Lors de la fondation à Constantinople de la Banque impériale ottomane, il fut attaché au nouvel établissement comme secrétaire de M. de Plœuc, directeur général de cette institution. Plus tard, à la suite de M. de Ploëuc, il fut lui-même nommé directeur en collaboration avec M. Foster, directeur anglais.

Dans cette nouvelle fonction, M. Deveaux put développer toutes ses brillantes qualités de financier et d'administrateur. Il fut l'âme de tous les emprunts turcs et de toutes les opérations financières des vingt-cinq dernières années, et la Banque ottomane lui dut une grande partie de sa prospérité. Il fut le principal fondateur de la Régie ottomane des tabacs.

Cependant, depuis quelques années, cette grande intelligence semblait s'être quelque peu obscurcie, soit par l'effort, la fatigue d'un cerveau surmené de travail, soit par l'épuisement de la vie menée à grandes guides, car la fortune était venue en même temps que les honneurs. Quoi qu'il en soit, il est certain que la lucidité de M. Deveaux avait été fortement altérée. Son caractère même avait changé. Naturellement autoritaire, M. Deveaux était devenu, pendant les quatre ou cinq années qui ont précédé sa mort, arbitraire et cassant. Tout le monde ici l'a entendu dire : « Il n'y a que deux hommes dans l'empire : le sultan et moi. » Avec une si haute opinion de lui-même, on comprend facilement qu'il n'ait pu que difficilement supporter la contradiction. Qui ne se souvient ici de ses démêlés retentissants avec Agop-Pacha, ministre des finances, à qui il refusait obstinément le titre d'Excellence, sous le prétexte qu'autrefois, Agop-Pacha avait été sous ses ordres, comme petit employé à la banque. Cet entêtement amena même entre le ministère et la banque une tension de rapports telle qu'une rupture eut lieu au plus grand dommage des deux administrations.

Ce fut à ce moment que la finance allemande, qui guettait depuis longtemps l'occasion de se glisser en Turquie, parvint à forcer une porte désormais mal défendue. Profitant de l'intransigeance absolue du directeur de la Banque ottomane et de ses exigences pécuniaires insupportables, la Deutsche Bank enleva à la Banque ottomane le monopole pour ainsi dire exclusif, dont elle avait été en possession jusque-là, pour les emprunts et autres opérations turques. Et à sa suite pénétrèrent triomphalement les entrepreneurs de chemins de fer, ingénieurs, etc., venus tout droit de Vienne ou de Berlin.

Cet état de choses finit par inquiéter le conseil l'administration et les gros actionnaires français et anglais. Il y a environ deux ans et demi, une délibération du

conseil mettait d'office à la retraite MM. Foster et Deveaux, directeurs de la Banque ottomane. Quelques jours après, M. de Haas, nommé momentanément directeur, se jeta par la fenêtre d'un quatrième étage et se tua dans des circonstances qui sont encore restées obscures. Ainsi toute l'ancienne direction disparaissait.

Ce fut la fin pour M. Deveaux. À partir de ce jour, tout fut brisé en lui. Cet homme qui, jusque-là, avait toujours marché la tête haute, se courba, se brisa, grisonna rapidement et même commença à donner des signes de dérangement cérébral assez marqués.

En vain essayait-on de toutes parts de le remonter, tout était inutile : la monomanie du suicide était entrée dans son cerveau et n'en devait plus sortir. Il demandait continuellement à tout le monde, même à des gens qu'il connaissait à peine, leur opinion sur les divers genres de suicide.

---

Assurance pour compte. — Dernier porteur  
(*L'Argus*, 25 décembre 1892)

Le 19 décembre, la cour de cassation a posé les principes suivants :

I. — La forme circulatoire donnée au titre en cas d'assurance pour compte ne saurait produire cet effet que le dernier porteur de la police, qui apparaît, non comme un tiers mais comme bénéficiaire direct du contrat, soit admis à réclamer le profit de cette assurance dans d'autres éventualités que celles expressément spécifiées par la police parvenue en sa possession.

Il en est ainsi, s'il n'est pas contesté que les demandeurs en cassation fussent, au jour de la perte d'un navire, investis de la propriété d'un chargement de pétrole assuré par une compagnie vis-à-vis d'un particulier qualifié dans la police comme « agissant pour le compte de qui il appartiendrait » et si d'ailleurs, d'après les termes de cette police, tels que l'arrêt, attaqué les rapporte, l'engagement desdits assureurs était subordonné à la condition que la marchandise fût embarquée, sur un navire coté A II, c'est-à-dire de toute première classe, tandis que, le navire chargeur déclaré comme comportant cette cote, n'était, en réalité, que de la seconde catégorie.

En pareil cas, le sinistre s'est produit dans des circonstances autres de celles formellement prévues par le contrat de nature à aggraver le risque assumé par l'assureur.

II. — L'erreur de droit relevée dans les motifs d'un arrêt ne donne point ouverture à cassation lorsque le dispositif est juridique et conforme aux conséquences légales, de l'état des faits constaté par le juge du fait.

Rejet du pourvoi du sieur Mavroïdi et de la [Banque impériale ottomane](#) contre un arrêt de la cour d'appel de Paris du 3 février 1891 rendu au profit de la Compagnie d'Assurances générales de Dresde et diverses autres compagnies.

---

1893 (avril) : PARTICIPATION À LA CRÉATION DE LA  
COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER OTTOMAN  
Jonction Salonique-Constantinople  
[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Salonique-Constantinople.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Salonique-Constantinople.pdf)

---

CARNET DE MARIAGE  
M<sup>lle</sup> Nicolopoulo

Pangiri Bey  
(*Le Journal des débats*, 26 avril 1893)

On nous apprend le mariage de Pangiri Bey, le sympathique interprète de la Banque ottomane à Constantinople, avec M<sup>lle</sup> Nicolopoulo. Pangiri Bey est bien connu de tous les voyageurs de marque qui ont visité le Bosphore et auprès desquels son amabilité est proverbiale.

---

Banque ottomane  
Assemblée générale du 28 juin  
(*Le Temps*, 30 juin 1893)

L'assemblée des actionnaires de la Banque ottomane a eu lieu hier, sous la présidence de lord Hillingdon ; elle a voté à l'unanimité la déclaration du dividende de 7 %, l'adoption du rapport et la réélection des administrateurs sortants. Lord Hillingdon a insisté sur les excellentes relations qui existent avec le gouvernement turc, le résultat favorable et les profits croissants dérivés des nouvelles agences et sur les avantages de l'extension des voies ferrées qui, surtout en Asie-Mineure, permettront l'écoulement des produits d'un sol fertile resté jusqu'ici stérile faute de moyens de transport à la côte.

---

Banque ottomane  
Assemblée générale du 28 juin  
(*Le Journal des chemins de fer*, 8 juillet 1893, p. 455)

L'assemblée des actionnaires de la Banque ottomane a eu lieu le 28 juin. Les comptes arrêtés au 31 décembre 1892 présentent un bénéfice net de 402.958 liv. st. qui port.e à 417.617 liv. st. la somme figurant au crédit du compte de profits et portes.

Après déduction de 61.562 liv. st. pour le fonds de réserve et les répartitions diverses fixées, par les statuts, il reste 366.055 liv. st., ce qui permet de distribuer 14 sh. de dividende par action.

Les comptes entre la banque et le gouvernement jusqu'au 20 mai 1893, ont été arrêtés ainsi que les conditions dans lesquelles la Banque aura à donner ses services pour les affaires financières du gouvernement pendant six années.

MM. Charles Mallet, lord Hillingdon, Michel Heine et L.M. Rate, membres du comité général, ont été maintenus.

---

1893 (AOÛT) : INAUGURATION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ASSURANCES  
OTTOMANE

[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Generale\\_assurances\\_ottomane.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Generale_assurances_ottomane.pdf)

La première société d'assurances ottomane. — L'installation.  
(*L'Argus*, 20 août 1893)

On lit dans le *Levant-Herald* du 10 août :  
La Société générale d'assurances ottomane a été installée, hier après midi, dans le nouveau local où elle fera désormais ses affaires. ... Le local avait été décoré avec goût

sous la surveillance de M. Djonidis, de la Banque impériale ottomane, et de M. Joseph Lanzoni, qui fait partie du personnel de la société. Les commissaires chargés de faire les honneurs étaient M. T. Mallas, directeur de la société, Pangiris bey et Victor Effendi Misrachi. Sir Edgar Vincent, président de la société, présidait cette cérémonie.

... L'idée première d'une société d'assurances ottomane est due à Ternau bey, auquel la ville de Constantinople doit son approvisionnement d'eau, et les premières phases du développement de cette idée se sont écoulées sous les auspices de la Société générale [d'Orient]. Sir Edgard Vincent, en sa qualité de président du conseil de cette société, ne tarda pas à voir les belles perspectives qui s'offraient à une société d'assurance indigène, et les recherches consciencieuses de M. La Fuente ayant confirmé sa première impression, la Banque ottomane prit pour elle la part d'intérêt que la Société générale avait dans le projet et qu'elle développa promptement au point d'en faire l'entreprise promettante [sic] qui a publiquement fêté, hier, le commencement de sa carrière.

Parmi ceux qui assistaient à la cérémonie, on remarquait ... Mazhar bey, commissaire impérial de la Banque ottomane...

---

Émission du Tombac  
(*Le Journal des débats*, 13 août 1893)

La Banque ottomane se tient à 568,75. On annonce la nouvelle de l'émission prochaine de l'emprunt du Tombac, auquel la Société sera l'une des premières à participer.

---

Turkish Regie Export company  
(*Le Temps*, 18 septembre 1893)

La Banque ottomane vient d'émettre à Constantinople, avec une prime importante, les actions d'une livre sterling de la Turkish Regie Export company, société constituée à Londres, cette année, pour l'exportation des tabacs turcs.

---

Banque ottomane  
(*Le Journal des débats*, 1<sup>er</sup> octobre 1893)

La Banque ottomane s'avance à 583. Cette bonne tendance est motivée par ce fait que la Banque ottomane est à la tête d'un syndicat qui a pour objet d'acquérir la concession des mines de charbon d'Héraclit [Héraclée\*], en Asie Mineure, le gouvernement ottoman se réservant une participation dans les bénéfices annuels de l'exploitation.

D'après la *Gazette de Francfort*, la Banque ottomane poursuivrait aussi des négociations pour la fusion des trois compagnies de chemins de fer, Salonique-Constantinople, Salonique-Monastir et les Chemins de fer orientaux. Le représentant de la Deutsche Bank ainsi que M. Moritz Bäuer, directeur du Bankvercin de Vienne, seraient attendus pour conférer ce sujet.

---

Marché financier  
REVUE DE LA SEMAINE  
(*Le Journal des débats*, 12 novembre 1893)

On a parlé d'un projet de fusion des trois compagnies de chemins de fer de la Turquie d'Europe, c'est-à-dire la Compagnie des chemins de fer orientaux, la Compagnie de Salonique-Monastir et la Compagnie Salonique-Constantinople. Bien qu'il n'y ait pas eu négociations formellement engagées, l'idée de la fusion des trois réseaux a été étudiée et il y a tout lieu de croire qu'elle serait bien accueillie à Constantinople.

---

LETTRES DE TURQUIE  
(*Le Temps*, 12 janvier 1894)

(De notre correspondant particulier)  
Constantinople, 6 janvier.

.....  
La colonie française a procédé à l'élection d'un second député de la nation, en remplacement de M. Mille dont le mandat était expiré. La quasi unanimité des suffrages s'est portée sur M. La Fuente, l'un des directeurs de la Banque ottomane. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, ancien inspecteur général de la Banque de France, il a passé, ainsi que beaucoup d'hommes supérieurs, par le journalisme.

Il fut, sous M. de Girardin, le collaborateur scientifique de la *Liberté* et il assista, en qualité d'officier d'état-major, à l'immortelle charge des cuirassiers de Reichshoffen. Ce sont là des titres que les Français d'Orient se sont fait un devoir de couronner.

---

Banque impériale ottomane  
Assemblée générale le 17 juin  
(*Le Journal des débats*, 29 juin 1894)  
(*Gil Blas*, 3 juillet 1894)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a eu lieu à Londres, le 17 courant, sous la présidence de lord Hillingdon.

Le rapport et les comptes de l'exercice 1893 ont été approuvés tels qu'ils étaient présentés par le conseil et le dividende a été fixé à 17 fr. 50 par action libérée de 250 fr. comme l'année précédente. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Le compte de profits et pertes se présente avec un bénéfice net de 408.194 liv. st. En y ajoutant le solde reporté de l'exercice 1892, soit 16.306 liv. st., la somme à répartir s'élevait à 424.500 liv. st. Il a été passé à la réserve du distribué aux membres du conseil d'administration 52.557 liv. st. et après paiement d'un dividende de 7 %, on a porté à nouveau 21.693 liv. st.

MM. le comte [Adrien] de Germiny, Th[éodore] Berger et Mills, administrateurs sortants, ont été réélus à l'unanimité.

Le président a fait connaître l'intention du conseil d'administration de déclarer dorénavant des dividendes semestriels ; on commencerait en janvier prochain.

---

1894 (juillet) : CONSTITUTION DU  
CHEMIN DE FER SMYRNE-CASSABA ET PROLONGEMENT  
[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Ch.\\_fer\\_Smyrne-Cassaba.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Ch._fer_Smyrne-Cassaba.pdf)

---

Banque ottomane  
Assemblée générale le 17 juin  
(*Le Journal des débats*, 1<sup>er</sup> juillet 1894)  
(*Gil Blas*, 10 juillet 1894)

Nous avons déjà rendu compte de l'assemblée des actionnaires de la Banque ottomane qui a eu lieu le 17 juin.

Le rapport du conseil ne donne que des indications très sommaires sur les résultats de l'exercice. Le président, lord Hillingdon, les a complétées dans une allocution. D'après ses déclarations, la Turquie aurait considérablement souffert, en 1893, au point de vue commercial, de la baisse continue des prix des produits de l'agriculture, qui constituent l'élément principal de l'exportation. Depuis quelques années, l'opium a baissé de 24 %, la laine de 15 %, les raisins de 8 %. En face de cette dépression continue, les affaires de banque sont bien difficiles, et ce sont cependant presque exclusivement des affaires de ce genre qui ont donné, à la Banque ottomane, ses bénéfices de 1893.

La circulation des billets s'est accrue de 850.000 liv. à 990.000, et cet accroissement a été l'œuvre des agences récemment établies.

Ces agences ont fonctionné dans des conditions très satisfaisantes et procuré un sérieux accroissement au volume des opérations sociales. S'il y a eu diminution d'affaires à Alexandrie, les résultats ont été très encourageants à Smyrne et à Bagdad.

Le président a rappelé la part prise par la banque à l'émission des obligations de la ligne Salonique-Constantinople qui traverse des districts d'une riche production en tabacs. La banque a obtenu la concession de la prolongation de la ligne Smyrne-Cassaba, qui reliera le port de Smyrne au plateau central de l'Asie Mineure et promet d'être une des lignes les plus prospères de la Turquie.

Le président a fait connaître que le conseil d'administration avait l'intention de répartir à l'avenir des dividendes semestriels ; le premier sera déclaré et payé en janvier prochain.

---

Banque ottomane  
(*Paris-Capital*, 18 juillet 1894)

Du rapport qui a été présenté à l'assemblée générale du 26 juin par le conseil, il résulte que les bénéfices nets de l'exercice ont été de 408.194 liv., légèrement supérieurs à ceux de 1892, dont le chiffre avait été de 402.958 liv.

Le report à nouveau est de 21.693 liv. après les prélèvements statutaires de 52.557 liv. et la mise en répartition du dividende de 7 %.

Le président de l'assemblée générale a fait connaître que le conseil d'administration avait l'intention de répartir à l'avenir des dividendes semestriels : le premier sera déclaré et payé en janvier prochain.

Le total du bilan au 31 décembre accuse une augmentation sur le chiffre correspondant de fin 1892, soit 16 millions 895.000 liv. au lieu de 15.431.000. Les espèces en caisse sont de 1.633.802 liv. au lieu de 1.416.863, les avances sur nantissement de 3.594.000 contre 2.860.000.

La réserve statutaire, qui était de 439.455 livres, se trouve augmentée de 40.000 liv. [...]

---

Chemin de fer Smyrne-Cassaba et prolongement  
(*Le Journal des débats*, 25 juillet 1894)

[...] La Banque impériale ottomane a été chargée d'émettre à Londres ces 113.120 obligations au prix de 83 %, soit, au change de 25 fr. 20, 418 fr. 32 par obligation, ce qui fait ressortir le placement à 4,81 %, non compris la prime d'amortissement. [...]

---

ACTUALITÉS

Pour les victimes de Constantinople  
(*Le Journal des débats*, 27 juillet 1894)

Le comité constitué en but de secourir les victimes du dernier tremblement de terre de Constantinople s'est réuni ce matin à onze heures au Grand-Hôtel sous la présidence de son président, M. le marquis de Noailles, ancien ambassadeur de France à Constantinople. [...]

La Banque ottomane est [...] la première donatrice. Son conseil d'administration a voté un secours de 5.000 livres sterling. La Compagnie du chemin de fer et du port de Beyrouth a voté hier un secours de 10.000 fr. [...]

---

BANQUE OTTOMANE

(*Paris-Capital*, 26 septembre 1894)

Les comités de Londres et de Paris de la Banque ottomane ont grand-peine, chaque année, à se mettre d'accord quand il s'agit de fixer le dividende. Les Anglais s'entêtent toujours dans les 17 fr. 50, traditionnels depuis 1890, et les Français estiment que la Banque devrait distribuer 20 fr., attendu que cette somme est bien gagnée. Finalement, ce sont les Anglais qui l'emportent au dernier moment, et le dividende est invariablement fixé à 17,50.

Cette fois, revirement complet. Anglais et Français se sont mis d'accord, en cours d'exercice, pour payer non pas le dividende en une fois, mais pour distribuer un acompte en attendant l'assemblée générale.

Cet acompte sur le dividende de 1894, de 8 shillings au maximum, serait mis en paiement le 2 janvier. Voilà douze ans que la Banque ottomane payait son dividende en une fois, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale.

Un acompte de 10 fr. fait espérer un dividende total d'au moins 20 fr.

Rappelons que le dividende le plus élevé a été de 98 fr. 45 en 1874, le plus faible de 12 fr. 00, en 1886, 1887, 1888 et 1889. Les exercices 1870, 1877 et 1878 n'ont rien produit. Le premier exercice, 1863, avait donné 16 %.

---

(*Le Gaulois*, 28 octobre 1894)



M. La Fuente, directeur de la Banque ottomane à Constantinople, qui se trouve à Paris depuis quelques jours, a été reçu, hier, par le président de la République.

---

SUISSE ET TURQUIE  
(*Paris-Capital*, 9 janvier 1895)

.....  
On annonce que le groupe de la Banque ottomane vient de céder à la Compagnie franco-suisse, à Genève, les 30.000 obligations du chemin de fer Salonique-Constantinople restant à la souche, et vis-à-vis desquelles le public français avait manqué de l'enthousiasme attendu. La Suisse absorbera ce petit paquet, comme elle en a absorbé bien d'autres.

---

Transvaal  
(*Le Journal des chemins de fer*, 23 février 1895, p. 115)

La Banque ottomane est très ferme à 696. Les comités anglais et français se sont mis d'accord sur la participation de cet établissement de crédit aux affaires du Transvaal. On annonce que l'une des Sociétés les plus importantes du Sud de l'Afrique, la Chartered, vient de charger la Banque ottomane de la représenter à Paris et à Londres,

---

SERBIE  
(*Le Temps*, 17 juin 1895)

Belgrade, 16 juin, 8 heures.

De nouveaux pourparlers vont s'engager prochainement à Carlsbad entre le gouvernement serbe et le syndicat des banques étrangères en vue de l'unification de la Dette publique de Serbie par un nouvel emprunt.

Le ministre des finances Stefan Popovitch se rendra en personne en Bohême, où il se fera représenter par le gouverneur de la Banque nationale, Georges Weisert, qui a présidé le dernier conseil financier, et par son collègue Marko Stojanovitch. La Banque ottomane de Paris, la Lænderbank de Vienne et la Handelsgesellschaft de Berlin se feront représenter par MM. Naville et Leyssac, Hahn et Furstenburg.

On croit dans les cercles officiels que des deux côtés on arrivera à une entente que l'approche du coupon de juillet rend particulièrement désirable pour les créanciers, bien qu'il reste encore de grosses difficultés à résoudre, notamment en ce qui concerne la question de savoir si le gouvernement serbe persistera dans la prétention d'obtenir l'unification de la Dette publique à l'exception de deux ou trois emprunts comportant une quarantaine de millions, et sous quelles conditions de contrôle le syndicat des banques étrangères y consentira. En tout cas, le pays n'est pas sans inquiétude sur l'issue de ces nouveaux pourparlers qui pourraient si gravement aliéner son indépendance financière, d'autant plus que le parti radical, le seul en qui il ait véritablement confiance, a cru ne pas de voir prendre part aux délibérations du conseil financier.

(Service Havas)

---

SERBIE  
LA CONVERSION  
(*Le Journal des débats*, 29 juin 1895)

Belgrade, le 28 juin.

Des informations émanant de source digne de foi annoncent que l'arrangement conclu à Carlsbad, entre M. Popovitch, ministre des finances de Serbie, et les représentants de la Banque ottomane, de la Handelsgesellschaft de Berlin et de la Lænderbank, en vue de l'unification et de la conversion de la Dette publique de Serbie par un nouvel emprunt, repose sur les bases suivantes : le gouvernement serbe émet un nouvel emprunt au capital nominal de 355 millions de francs, destiné à la conversion de la Dette consolidée 5 % et au remboursement total de la Dette flottante ; le taux de l'intérêt de cet emprunt est fixé à 4 % ; la durée de l'amortissement, par tirages semestriels, à soixante-douze ans. Les paiements auront lieu en deux échéances. Quant à l'emprunt à prime 3 %, les intérêts en seront réduites à 2 %, sans changements, toutefois, aux conditions des tirages.

Le gouvernement serbe donne en garantie du paiement des coupons et de l'amortissement du nouvel emprunt les garanties existantes, savoir le produit des monopoles sur le tabac, le sel et le pétrole ; le produit des lignes de chemin de fer, des douanes, du timbre de l'obrt et de l'impôt sur les boissons. Le gouvernement serbe, pour rendre les garanties efficaces, confie l'administration de ces monopoles et de ces impôts à une commission d'une parfaite indépendance qui portera le nom d'administration des monopoles.

L'administration des monopoles est composée de six membres le gouverneur de la Banque nationale de Serbie et le vice-gouverneur en font partie de droit, l'un ou l'autre comme président. Deux membres appartenant à la nationalité serbe en font partie comme délégués du gouvernement ; deux autres membres comme délégués du groupe des créanciers.

L'administration des monopoles est chargée d'affecter les sommes fermes au paiement des coupons et de l'amortissement et à nul autre usage et de remettre à terme fixe, au gouvernement serbe, les sommes perçues qui excéderont un douzième de la somme nécessaire au service de l'emprunt. Quant aux produits des monopoles sur les allumettes et le papier à cigarettes qui ne sont pas donnés en garantie de l'emprunt, mais qui seront administrés par l'administration des monopoles, cette dernière devra les verser intégralement dans les caisses de l'État.

Les porteurs de titres 5 % les échangeront simplement contre des titres 4 % dans les délais qui seront fixés par la suite.

Un communiqué officiel annonce qu'après accord intervenu entre le gouvernement serbe et les banques étrangères, il a été pourvu au paiement du coupon de juillet et de l'amortissement. mais que le paiement n'en sera effectué que lorsque la Skoupchtina aura ratifié l'arrangement passé par le gouvernement.

---

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE  
(*Le Journal des chemins de fer*, 29 juin 1895, p. 449)

La 38<sup>e</sup> assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque impériale ottomane a eu lieu à Londres le 26 juin.

Elle a approuvé le rapport et les comptes de l'exercice 1894 tels qu'ils lui étaient présentés par le conseil et fixé le dividende à 8 %, soit 20 fr. par action libérée de 250 fr. contre 17 fr. 50 pour l'exercice précédent.

Un acompte de 7 fr. 50 ayant été payé en janvier dernier, le solde de 12 fr. 50 sera mis en distribution à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Le compte de profits et pertes accuse un profit net de 457.840 liv. st., soit, avec les 21.693 livres sterling reportées de 1893, 479.533 livrer sterling. Il est passé à la réserve ou distribué aux membres du conseil 61.989 livres sterling. Le solde disponible reste ainsi à 417.544 liv. st. sur lesquelles 150.000 ont servi à distribuer le dividende intérimaire payé en janvier. Après paiement du dividende de 8 % complété par le nouveau dividende de 10 sh. dont la distribution vient d'être votée, il reste à porter à nouveau 17.544 liv. st.

Toutes les propositions du conseil ont été adoptées.

---

Chartered  
(*Paris-Capital*, 3 juillet 1895)

On annonce que la Chartered va augmenter son capital de £ 500.000, par une émission de 500.000 actions de £ 1, qu'elle offrirait à ses actionnaires à £ 3 ou £3 1/2, et dont le produit est destiné au remboursement de ses obligations 6 %. Le syndicat de garantie comprend : lord Rothschild, la Banque ottomane, Verner-Bell et le baron de Hirsch. Sir Edgar Vincent entre dans le conseil d'administration.

---

Banque nationale du Transvaal  
(*Le Temps*, 8 juillet 1895)

Le Comptoir national d'escompte a monté de 586 25 à 655 sur la nouvelle que cet établissement venait de créer ou allait créer une banque au Transvaal. Mais cette nouvelle n'est pas tout à fait exacte ; il ne s'agit que de l'intérêt que cet établissement a pris avec la Banque ottomane à l'augmentation du capital de la Banque nationale du Transvaal.

---

Mines d'or du Transvaal  
(*Le Temps*, 8 juillet 1895)

Rien de ce qui peut éclairer le public d'une façon générale sur les mines d'or du Transvaal ne doit être négligé. C'est ainsi que nous devons parler cette semaine d'une interview qu'un rédacteur du *Statist* a eue avec M. Edgard Vincent, directeur de la Banque ottomane, qui, on le sait, est allé passer quelques semaines au Transvaal.

Nous relevons dans cette interview une déclaration très nette qui concorde absolument avec le principe que nous n'avons jamais cessé d'exprimer ici, mais qui prend une grande valeur dans la bouche de sir Edgard Vincent, à savoir que le capitaliste qui veut acheter des actions de mines d'or, doit rechercher les compagnies payant des dividendes et considérer la qualité de la direction.

Cela n'empêche pas que, pour son compte, il fasse précisément ce qu'il déconseille aux autres. Mais, dans ce cas, il est seul responsable de sa spéculation ; c'est d'ailleurs son métier de courir des risques, d'aller de l'avant, de frayer le chemin au gros des capitalistes, dont quelques-uns ont d'ailleurs deviné son jeu et l'escortent en volontaires.

Il faut bien que les choses se passent ainsi pour qu'on puisse expliquer les grands mouvements qui se produisent sur des valeurs non encore payantes.

Sir Edgard Vincent a donné à son interlocuteur des renseignements fort intéressants, notamment sur les deep level en général.

Il constate qu'en dehors du Witwatersrand, il existe d'autres districts — Lydenburg, nous on avons parlé dimanche dernier, Do Kaap, Klorksdorp, Potchefstroom. On s'y porte parce que les claims du Rand sont aujourd'hui hors de prix. C'est précisément pour cette raison qu'il faut agir avec prudence. Tant qu'on se trouve avec des groupes honorables et puissants qui n'ont aucun intérêt à faire des affaires à tout prix, le risque peut être apprécié dans une certaine mesure; mais il convient de se méfier d'agents d'affaires d'ordre inférieur qui, pour avoir leur mine, n'hésiteront pas à accepter les offres quelconques qui pourront leur être faites par des intermédiaires inconnus.

Sir Edgard Vincent estime que les frais d'exploitation des deep level ne seront guère plus considérables que dans les exploitations de l'affleurement.

Il n'en est pas de même des frais de premier établissement qui sont énormes, et sans compensation de revenu avant quatre ou cinq ans après le commencement des travaux et même sir Edgard Vincent pense que le broyage, pour la plupart des mines deep level aujourd'hui en vue, ne commencera que six mois ou un an plus tard qu'on ne le suppose en ce moment.

L'honorable directeur de la Banque ottomane confirme cette circonstance que les frais d'exploitation des mines d'affleurement et du traitement des tailings seront considérablement réduits dans l'avenir.

Du chef seul de l'économie de la main-d'œuvre, il évalue à 40 % l'augmentation des dividendes.

Le *main reef* rentre de plus en plus dans la masse du broyage. Par ce fait, si la teneur moyenne est abaissée, la durée des mines sera beaucoup allongée.

L'emploi de pilons plus puissants sera encore un élément d'économie. Mais le rôle de ces pilons s'amointrira et celui de la cyanuration s'augmentera.

En résumé, l'opinion de sir Edgard Vincent, favorable aux mines qui distribuent des dividendes, s'appuie sur une série de considérations très justes qui font prévoir l'augmentation de ces dividendes autant par les économies à réaliser dans l'exploitation que par l'accroissement du développement.

---

Banque ottomane  
(*Paris-Capital*, 4 septembre 1895)

L'action est en reprise et clôture à 768,75.

On a généralement une tendance à voir une connexité entre les oscillations des fonds turcs et les cours de la Banque ottomane. Sans doute, le crédit de cet établissement est étroitement lié à celui de l'Empire, et il subirait certainement dans une certaine mesure le contrecoup d'une crise qui frapperait la Turquie. Mais les statuts de la Banque ne l'obligent pas à se cantonner dans les opérations financières du gouvernement ottoman. Ils sont, au contraire, suffisamment larges pour lui permettre d'étendre son champ d'activité. Aussi la Banque ottomane n'a-t-elle pas hésité à s'intéresser aux affaires du Transvaal et elle y a pris d'importantes participations.

---

LA BANQUE OTTOMANE  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 12 novembre 1895)

La baisse considérable qui a affecté les titres de la Banque ottomane rend nécessaire une étude sur sa situation actuelle. Nous allons y procéder, en prévenant nos lecteurs que les éléments de cette étude sont singulièrement restreints, la Banque ottomane publiant des bilans et des rapports dont le laconisme réduit l'écrivain financier aux hypothèses. Elle est admirablement administrée, si l'on se réfère au personnel qu'elle met en vedette, à ses dividendes et à certains errements qui dénotent une crânerie que peuvent se permettre seuls les établissements de premier ordre, mais, d'autre part, l'ignorance dans laquelle est tenu le public sur la composition de son avoir conduit aux hypothèses pessimistes pendant les heures sombres comme celles que nous traversons.

La Banque impériale ottomane est une société anonyme turque, au capital de £ 10.000.000 ou fr. 250.000.000 représenté par 500.000 actions au porteur de £ 20 ou fr. 500 chacune, libérées seulement de 250 francs. Son siège social est à Constantinople et elle a des agences à Paris, Londres, Smyrne, Beyrouth, Larnaca, Salonique, Alexandrie, Samsoun, Trébizonde, Ouchak, Bagdad, Messine, Routschouk et Alep. Les statuts ont été approuvés par firmans du sultan, en date des 4 février 1863, 18 mai 1874 et 17 février 1875 et sa durée, qui devait être de cinquante ans, à compter du 4 août 1863 jusqu'au 4 août 1913, vient d'être prorogée par un firman impérial, de 12 ans, donc jus qu'au 4 août 1925, contre une avance de 300.000 livres turques.

Les opérations de la Banque consistent : 1° à émettre des billets à porteur ayant *cours légal* (ne pas confondre avec *cours forcé*, car le cours forcé suppose dispense, au profit de l'émetteur, de remettre des espèces à présentation) sans que la circulation des billets puisse dépasser le triple du numéraire ; 2° à escompter tous effets de commerce résultant de transactions commerciales, revêtus de deux signatures au moins et à l'échéance maximum de 90 jours ; 3° à encaisser, dans les localités où elle a des succursales et des agences, les revenus de l'empire ; 4° à effectuer pour compte du Trésor ottoman tous paiements ; 5° à soumissionner des emprunts ; 6° à faire commerce de monnaies et métaux précieux ; 7° à faire des avances sur titres jusqu'à concurrence des 2/3 de leur valeur au cours du jour à 90 jours au maximum ; 8° à faire pour son propre compte ou pour le compte de tiers toutes opérations de change ; 9° ouvrir des comptes courants à des taux déterminés, et généralement, disent les statuts, en l'art. 2, dernier paragraphe, tels qu'ils ont été modifiés et approuvés par le firman de 1875, faire pour le compte du gouvernement ottoman et de toutes personnes, toutes affaires pouvant rentrer dans les opérations d'une institution de Banque.

Le conseil, à Constantinople, est composé de sir Edgar Vincent, directeur général, de MM. La Fuente et G. Wulfing, l'un directeur, l'autre directeur adjoint. Le comité général est composé, pour Paris, de MM. A. André, Th. Berger, A. de Germiny, Ch. Goguel, Michel Heine, Hottinguer, Ch. Mallet, Naville, Pillet-Will, Ad. Vernes ; et, pour Londres, de MM. J.-A. Alexander, le vicomte Duncannon, E. Gilbertson, Grunfell, G.-J. Gorchen, lord Hillington, A. Lawrence, C.-W. Mills, L.-M. Rate, O.-Ch. Watesfield.

La Banque ottomane a toujours donné des dividendes, sauf pour les exercices 1876 et 1877. Le plus élevé a été de 98 fr. 45 pour l'exercice 1874. Le moins élevé a été celui de l'exercice suivant, celui de 1875.

Voici, depuis 1885, les plus hauts et les plus bas cours cotés ainsi que l'importance du dividende distribué<sup>8</sup> :

| Années | Plus haut | Plus bas | Dividende |
|--------|-----------|----------|-----------|
| 1885   | 623 75    | 476 25   | 15 00     |
| 1883   | 552 50    | 480 00   | 12 50     |

<sup>8</sup> Tableau repris par *L'Argus* du 17 novembre.

|      |        |        |       |
|------|--------|--------|-------|
| 1887 | 528 75 | 470 00 | 12 50 |
| 1888 | 558 00 | 495 00 | 12 50 |
| 1889 | 562 00 | 500 00 | 12 50 |
| 1890 | 645 00 | 530 00 | 17 50 |
| 1891 | 636 00 | 507 00 | 17 50 |
| 1892 | 609 00 | 530 00 | 17 50 |
| 1893 | 608 00 | 553 00 | 17 50 |
| 1894 | 680 00 | 596 00 | 20 00 |
| 1895 | 772 00 |        |       |

Cours actuel 570 00

Le plus haut cours a été de 772 fr. en 1895 ; le plus bas a été de 470 fr. en 1887.

Voici la comparaison des trois derniers bilans d'exercice au 31 déc. en millions de livres sterling:

|  | 1892   | 1893   | 1891   |
|--|--------|--------|--------|
| ACTIF  |        |        |        |
| Espèces en caisse                                  | 1.417  | 1.624  | 1.747  |
| Placements temporaires, reports                    | 0.109  | 0.071  | 0.107  |
| Effets à recevoir                                  | 1.563  | 1.705  | 1.677  |
| Valeurs en portefeuille                            | 5.030  | 4.943  | 5.003  |
| Comptes courants débiteurs                         | 3.113  | 3.477  | 4.679  |
| Avances sur nantissements                          | 2.860  | 3.594  | 4.921  |
| Immeubles et mobilier                              | 0.057  | 0.074  | 0.111  |
| Avance statutaire au gouvernement                  | 0.468  | 0.569  | 0.909  |
| Participations dans les avances<br>au gouvernement | 0.682  | 0.838  | 0.133  |
| Compte courant du gouvernement                     | 0.132  | —      | 0.282  |
| Total  | 15.431 | 16.895 | 19.604 |
| PASSIF   |        |        |        |
| Capital versé                                      | 5.000  | 5.000  | 5.000  |
| Billets de banque en circulation                   | 0.870  | 0.866  | 0.839  |
| Effets à payer                                     | 1.894  | 2.032  | 2.822  |
| Comptes courants créditeurs                        | 5.268  | 6.765  | 8.556  |
| Dépôts à échéances fixes                           | 1.582  | 1.369  | 1.427  |

|                    |        |        |        |
|--------------------|--------|--------|--------|
| Réserve statutaire | 0.399  | 0.439  | 0.480  |
| Profits et pertes  | 0.418  | 0.424  | 0.480  |
| Totaux égaux       | 15.431 | 16.895 | 19.604 |

Rien ne vient assurément révéler dans les états ci-dessus une situation telle que la dépréciation qui vient de se manifester en Bourse puisse avoir l'ombre d'un fondement, mais deux circonstances viennent de provoquer une sorte de *run* à ses guichets et il importe de les expliquer : 1° La situation de place de Constantinople ; 2° les engagements de la Banque dans les affaires du Transvaal.

La situation de place de Constantinople était, au point de vue des engagements de spéculation, fort chargée. Le moindre accroc politique (et les événements de Turquie sont d'une assez grande importance) comme aussi le moindre revirement d'ordre boursier (ceux de Londres et de Paris ont été et sont encore de véritables tempêtes) devaient amener une débâcle chez les spéculateurs turcs qui sont, en général, d'une valeur — au point de vue solvabilité — très relative. C'est ce qui se produisit. Sauf quelques très honorables exceptions, tout le monde a plus ou moins sauté à Constantinople. Un iradé (dont nous avons publié le texte) accorda un moratorium de quatre mois pour le règlement des opérations de Bourse. Or le défaut de ces sortes de mesures, c'est de causer souvent plus de dégât que de bien ; les bons pâtissent pour les mauvais, car ou les premiers n'usent pas du moratorium et se mettent dans la gêne, (car on n'use pas de réciprocité à leur égard) ou ils en usent et consentent à une atteinte à leur crédit ; l'on dit que s'ils en usent, c'est qu'ils en avaient besoin. Ensuite un moratorium de ce genre, crée un privilège pour des dettes qui ne sont pas plus intéressantes que d'autres. Imaginons un établissement financier qui fait toutes sortes d'opération de banque et de Bourse. Cet établissement a le département opérations de Bourse, débiteur, tandis que son département opérations commerciales est créateur. Il faut n'être pas payé du côté débit et payer ses propres échéances. Or le trouble que ce moratorium accusait sur la place devait produire un afflux de demandes d'espèces et de retraits à la Banque ottomane. C'est en vain qu'elle refusa d'user du moratorium en ce qui concernait les comptes créditeurs pour opérations de Bourse, les demandes de retraits et de remboursement emmenèrent d'autres retraits ; il n'est pas d'inquiétude plus facile à propager que celle de la perte d'argent. La Banque demanda de l'or en toute hâte à Paris et à Londres ; on lui en expédia; le gouvernement ottoman la dispensa de rembourser en espèces à vue pendant un mois, établissant ainsi le cours forcé ; la Banque ottomane n'usa point de cette dispense. C'est à la suite de cette circonstance que son privilège lui a été prorogé pour 12 ans contre une avance de 300.000 livres turques.

La question des engagements de la Banque dans les affaires transvaaliennes se confond en partie avec la précédente cause du *run*, mais pas tout à fait cependant. On sait que Sir Edgard Vincent, directeur général de la Banque ottomane, est allé faire un voyage au Transvaal et qu'il en est revenu dans le courant de cette année, « en croyant », a-t-il dit, ou, à plus exactement parler, lui ont fait dire tous les journaux lors de son retour. Mais Sir Edgard Vincent n'avait pas découvert le Transvaal ; le Rand était exploité bien avant son arrivée comme aussi le district de De Kaap, comme aussi sont en voie d'exploitation d'autres districts miniers. Si l'honorable Sir Edgard Vincent était allé pour voir, évidemment on n'aurait tiré dans ces derniers temps aucune conclusion défavorable de son voyage, mais il était allé là bas pour s'intéresser et pour intéresser la Banque ottomane. Or il a dû arriver un peu tard ; les bonnes places ont été prises et il est fort probable que ce qu'il a acquis de bon, de très bon même, a dû lui être cédé à des conditions qui ne peuvent laisser une marge aux bénéfices que si le mouvement de

la spéculation en avant, toujours vers des cours de plus en plus élevés, ne subissait pas de temps d'arrêt. *Tarde venientibus ossa* <sup>9</sup>.

Or sir Edgard Vincent a intéressé la Banque ottomane aux affaires de l'Afrique du Sud, et sa clientèle à Constantinople a fait comme elle. Quand est arrivé le mouvement en arrière, on s'est dit à Constantinople qu'elle devait perdre du fait de ses clients, du fait de ses opérations minières, du fait de ses propres spéculations, et cette circonstance a, pour une bonne part, expliqué le *run* qui s'est produit. D'où, à Paris et à Londres, cause de baisse.

Quelle est au juste la situation actuelle de la Banque ottomane ?

Voici le dernier bilan connu arrêté au 31 juillet 1895 (fr.) :

|   | 31 juil. 1895         |
|---|-----------------------|
| ACTIF   |                       |
| Actions. Versements non appelés               | 125.000.000 00        |
| Caisse :                                      |                       |
| À Constantinople                              | 36.461.735 90         |
| Dans les succursales                          | 12.448.722 75         |
| Fonds d'État                                  | 22.250.997 50         |
| Valeurs diverses                              | 84.420.864 30         |
| Effets en portefeuille                        | 30.527.915 00         |
| Comptes courants du Trésor impérial           | 36.212.545 90         |
| Comptes courants divers                       | 151.684.568 40        |
| Avances sur valeurs publiques et marchandises | 145.949.505 45        |
| Immeubles et mobilier                         | 2.985.374 10          |
| Divers  | 2.042.495 25          |
|   | <u>649.983.724 55</u> |
| PASSIF  |                       |
| Capital                                       | 250.000.000 00        |
| Billets de banque                             | 24.666.522 70         |
| Dans les succursales                          | —                     |
| Effets à payer                                | 74.255.224 10         |
| Comptes courants divers                       | 187.191.767 75        |
| Comptes courants spéciaux                     | 53.999.365 90         |
| Réserve statutaire                            | 13.150.999 10         |
| Dépôts à échéances fixes                      | 33.653.557 05         |
| Réserves diverses                             | —                     |
| Dividendes à payer                            | 1.649.315 45          |

<sup>9</sup> Pour les retardataires, les os.



|        |                       |
|--------|-----------------------|
| Divers | 11.416.972 50         |
|        | <u>649.983.724 55</u> |

Au point de vue des tiers, rien n'est à craindre. La crânerie qu'elle vient de montrer à Constantinople en serait un indice si le bilan lui-même ne le révélait. Que doit-elle aux tiers à cette date du 31 juillet ?

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Billets de banque   | 24.666.522 70         |
| Effets à payer  | 74.255.224 10         |
| Comptes courants divers   | 187.191.767 95        |
| Comptes courants spéciaux                                       | 53.999.365 90         |
| Dépôts à échéance fixe  | 33.653.557 05         |
| Dividendes à payer (ce sont devenues des créances, par le fait) | 1.649.315 45          |
|   | <u>375.415.753 15</u> |

En regard de ce passif, voici l'avoir le plus susceptible d'être liquidé dans un bref délai, c'est-à-dire les disponibilités absolues et relatives :

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Caisse à Constantinople                       | 36.461.735 20         |
| Succursales                                   | 12.448.722 75         |
| Fonds d'État                                  | 22.250.997 50         |
| Valeurs diverses                              | 84.420 864 30         |
| Comptes courants, non compris celui du Trésor | 151.684.568 40        |
| Avance sur valeurs publiques et marchandises  | 145.949.505 45        |
| Effets en portefeuille                        | 30.727.905 00         |
|   | <u>483.744.309 30</u> |

Maintenant au point de vue « actionnaire » nous serions obligés de conclure à une sécurité considérable du fait de la prospérité passée, considérable du fait de la prolongation de concession ; en outre, il est incontestable que la valeur de l'actif ne peut être favorablement appréciée quand elle n'est pas connue autrement que par des chiffres de bilan, mais quand on voit une banque faire bonne figure contre un run, cet actif donne ses preuves ; c'est quelque chose, bien que ce ne soit pas suffisant. Le point noir est dans la question des débiteurs de la banque par suite de leurs opérations de Bourse, des pertes qu'a pu éprouver la Banque elle-même de ce chef et surtout dans ses opérations au Transvaal même. Aussi comprend-on que la reprise des cours soit subordonnée à de sérieux éclaircissements à cet égard.

---

Affaires de Turquie  
(*Le Temps*, 2 décembre 1895)  
(*Paris-Capital*, 4 décembre 1895)

La Banque ottomane dément officiellement la nouvelle, parue dans quelques journaux, annonçant une émission de papier-monnaie.

L'ambassade ottomane à Paris confirme ainsi ce démenti, auquel elle en ajoute un second :

« La nouvelle, de source anglaise, publiée par plusieurs journaux relativement à l'émission imminente de 3 millions de livres turques de papier-monnaie ainsi qu'à des prétendues instructions données aux administrations des chemins de fer et de la dette publique, en vue de renvoyer tous leurs employés arméniens, est dénuée de tout fondement. »

---

Banque ottomane  
(*Paris-Capital*, 4 décembre 1895)

L'action a remonté vivement au-dessus de 580 pour rester à 560 fr. On s'apercevra et on commence à le faire, qu'on avait beaucoup exagéré la baisse des actions de cette banque, dont les réserves sont considérables (75 millions) et dont le privilège vient d'être, à la faveur de la crise, prorogé de douze années.

---

1896 : CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'ORIENT, à Bruxelles,  
pour absorber des obligations Salonique-Constantinople et Smyrne-Cassab  
[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Financiere\\_d'Orient.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Financiere_d'Orient.pdf)

---

NÉCROLOGIE  
Alfred André  
(*Le Temps*, 24 janvier 1896)

M. Alfred André était chef de la maison de banque André, Neuflyze et Cie, régent de la Banque de France, membre du conseil presbytéral de France, trésorier du synode, président de l'Union chrétienne des jeunes gens, administrateur du P.-L.-M., de la Compagnie la Nationale, de la Banque ottomane, [président des Tabacs du Portugal] etc.

M. Alfred André, qui était chevalier de la Légion d'honneur, appartenait à une vieille famille protestante.

Il avait été élu adjoint au maire du 9<sup>e</sup> arrondissement le lendemain de la chute de l'Empire. Élu plus tard [en 1871] député [de la Seine], il siégeait au centre gauche. Il ne fut pas réélu en 1876 et [après avoir été battu aux sénatoriales dans l'Ain] se consacra exclusivement à l'étude des questions financières et philanthropiques.

M. André, qui était âgé de soixante-huit ans, s'était couché hier légèrement grippé : on l'a trouvé ce matin mort dans son lit.

De nombreux amis du défunt sont venus se faire inscrire aussitôt au domicile du défunt, rue de La-Boétie.

Sur le registre déposé, on remarque, notamment, les noms de MM. Alphonse, Gustave et Édouard de Rothschild, baron Girod de l'Ain, Magnin, Noblemaire, etc.

---

La Banque ottomane  
(*Le Journal des débats*, 10 février 1896)

La Banque ottomane est ferme. On ne saurait avoir fait un meilleur choix comme directeur général adjoint que celui de M. Gaston Auboyneau, fils du directeur de la Banque à Paris. Cette nomination a été accueillie avec la plus vive sympathie, et, pour ceux qui connaissent M. Gaston Auboyneau, ils savent que les intérêts de la Banque seront habilement défendus par lui.

---

(*Gil Blas*, 16 février 1886)

La Banque ottomane est lourde à 496 25. On avait fait courir le bruit que le gouvernement ottoman allait concéder les mines d'Héraclée\* à la société, en échange de nouvelles avances. Rien n'est venu confirmer ce bruit de nouvelles concessions. Quant aux nouvelles avances, il est probable qu'elles ne tarderont pas à être demandées.

---

Banque ottomane  
(*Le Temps*, 2 mars 1896)

La Banque ottomane a conservé ses cours antérieurs aux environs de 600. La crise politique et financière qui a sévi dans l'empire ottoman à la fin de l'année 1895, est assez récente pour qu'on n'en ait pas encore oublié les divers incidents. On se rappelle que la spéculation a fait à Constantinople, comme sur toutes les autres places d'Europe, de nombreuses victimes. On a dû faire argent de tout pour payer ses différences et vendre surtout des valeurs de négociation courante. C'est ainsi que les valeurs ottomanes familières au public ont été négociées en grandes quantités.

D'autre part, la Banque ottomane a fait des avances sur ces mêmes valeurs, surtout sur celles de création récente, nous voulons parler des obligations Salonique-Constantinople et des obligations Smyrne-Cassaba. Mais les emprunteurs ne s'étant pas trouvés en mesure de rembourser la Banque, il a fallu procéder à des exécutions et pour les faire au mieux des intérêts de tous, trouver un acheteur capable de lever les titres et de les garder aussi longtemps qu'il serait nécessaire.

C'est dans ces conditions qu'a été formée, au capital de 10 millions de francs, la Société financière d'Orient\*. [...]

---

INFORMATIONS FINANCIÈRES  
(*Le Temps*, 5 mai 1896)

M. La Fuente vient de donner sa démission de ses fonctions de directeur de la Banque impériale ottomane à Constantinople et il cessera, au mois de juin, ces fonctions pour retourner à Paris.

M. La Fuente, d'accord avec les comités de la Banque, se consacrera spécialement comme administrateur ou vice-président des conseils d'administration à toutes les affaires industrielles et financières créées ou patronnées par la Banque impériale ottomane.

---

LANCEMENT DES CHARBONNAGES D'HÉRACLÉE  
[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Charbonnages\\_d'Heraclee.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Charbonnages_d'Heraclee.pdf)

---

Banque ottomane  
(*Le Journal des chemins de fer*, 23 mai 1896)

La Banque ottomane vient d'obtenir du gouvernement turc une concession qu'elle sollicitait depuis une vingtaine d'années : l'exploitation des mines d'Héraclée qui donnent un charbon très riche, valant les meilleurs charbons anglais. C'est un groupe comprenant les plus importants « charbonniers » du Nord et de la Loire qui exploitera la mine d'Héraclée, sous le patronage et avec le concours de la Banque ottomane. Le gouvernement ottoman se met donc résolument à exploiter ses ressources. C'est un acheminement vers de nouvelles concessions, par conséquent vers un développement de l'activité industrielle en Turquie, ce qui ne peut que raffermir les valeurs ottomanes.

---

Banque ottomane  
Assemblée générale  
(*Le Temps*, 2 juillet 1896)  
(*Le Journal des chemins de fer*, 4 juillet 1896, p. 490)

L'assemblée générale annuelle de la Banque impériale ottomane a eu lieu hier à Londres. Déduction faite des créances douteuses, les comptes arrêtés au 31 décembre 1895 accusent liv. st. 327.254 de bénéfices nets en ajoutant cette somme au report de l'an dernier, le compte profits et pertes se retrouve créditeur de liv. st. 345.498. En retranchant de cette somme liv. st. 37.311 pour le fonds de réserve et les pourcentages attribués conformément aux statuts, il reste un solde de liv. st. 308.186. En conséquence, l'assemblée a décidé la distribution d'un dividende de 12 sh. par action (soit 15 fr.). Le solde de liv. st. 8.186 a été reporté à nouveau. Le dividende de 15 francs est payable à partir du 3 juillet. Le rapport constate que les opérations de la banque ont été considérablement entravées, pendant la période visée, par la crise qui a sévi à Constantinople ; la situation s'est améliorée depuis le commencement de l'année courante.

L'assemblée a nommé le baron Jean de Neuflize en remplacement de M. Alfred André, décédé. Ajoutons que les membres sortants, MM. le baron Hottinguer, l'Hon. H. A. Lawrence, Pyrame Naville et Edouard Gilbertson, ont été réélus.

---

Turquie  
(*Le Temps*, 3 juillet 1896)

Le correspondant du *New-York Herald*, à Berlin, croit savoir que les bons rapports de l'empereur Guillaume et du sultan se seraient fort altérés par suite des faits que nous résumons, en lui laissant toute la responsabilité de cette information

Kamphœvener pacha, chef de la mission des officiers allemands au service de la Turquie, a déclaré à l'empereur que lui et ses compagnons, les généraux de Hobe et Grumbkow, n'avaient pas reçu un centime de paye depuis le mois de mars et avaient en vain adressé leurs réclamations au gouvernement turc. Le baron Sourma de Yeltsch lui-même n'aurait pas été mieux traité. [Après une trentaine de visites inutiles à la Banque ottomane](#), les officiers auraient adressé au sultan un ultimatum pour exiger : 1° le paiement dans les huit jours ; 2° des garanties que pareilles irrégularités ne se renouvelleraient pas.

Les huit jours écoulés, Kamphœvener pacha recevait « un congé illimité pour aller à Berlin s'occuper de ses affaires privées ». C'est alors que l'officier, furieux, quitta Constantinople avec l'approbation de l'ambassadeur d'Allemagne et se rendit à Berlin pour faire son rapport à Guillaume II. Celui-ci aurait exprimé à l'ambassadeur ottoman son indignation de pareils procédés et aurait ajouté qu'à l'avenir, il enverrait plutôt ses officiers en Chine ou au Chili. Il aurait même parlé du sultan personnellement en termes sévères et aurait fait prévoir le rappel définitif de la mission militaire allemande de Constantinople.

---

Banque ottomane  
Assemblée générale  
(*Le Journal des débats*, 6 juillet 1896)

L'assemblée générale de la Banque ottomane a voté un dividende de 6 % contre 8 % l'an dernier. La crise de Constantinople a affecté les affaires l'automne dernier mais, depuis lors, la situation s'est améliorée, d'après le rapport lu aux actionnaires.

Dans le discours qu'il a prononcé à l'assemblée, le président, lord Hillingdon, a donné quelques détails sur la crise de Constantinople. La Banque ottomane a été très rapidement en mesure de faire face au run de ses déposants.

« Deux mois après que la crise eut éclaté, a dit le président, ainsi que l'on peut s'en rendre compte par l'examen de nos comptes, nous avons à notre disposition 1.500.000 liv. st. en numéraire et 930.000 liv. st. en fonds d'État garantis, anglais, français et allemands, pour faire face à une circulation de 625.000 liv. st. en billets de banque et à des dépôts exigibles se montant à un peu plus de 1.000.000 liv. st,

Au début, la méfiance devint générale en Turquie. Le gouvernement ne vit qu'un remède à la ruine complète du commerce, et il décréta un moratorium de quatre mois. Le remède était certainement violent ; mais, maintenant que le moratorium est expiré, tout le monde s'accorde à dire que les résultats obtenus ont amplement justifié cette mesure.

La réalisation brusque de l'actif des débiteurs pendant la crise aurait eu un résultat bien moins satisfaisant que celui qui a été obtenu par leur liquidation lente et graduelle.

Le moratorium, cependant, tendait plutôt à augmenter les difficultés de la Banque. La crise avait éclaté à l'époque où les produits des récoltes sont expédiés sur les marchés, et nos ressources étaient fortement engagées en avances sur ces produits, ce genre d'opération constituant une des sources les plus légitimes et les plus rémunératrices de nos bénéfices. Ces avances sont représentées en grande partie par des traites tirées sur nos agences de Londres et de Paris, et le résultat du moratorium étant qu'aucune remise ne pouvait être obtenue de Turquie, il en est résulté que nos deux agences ci-dessus eurent à supporter tout le poids du paiement de ces

dispositions pour lesquelles les fonds auraient dû leur être adressés des différents points d'expédition.

Il n'est pas surprenant que tous ces événements aient causé des inquiétudes et aient amené le public à se faire une fausse idée de l'état réel des affaires mais le fait que le comité vous demande d'approuver la distribution d'un dividende de 6 % prouve que les derniers événements nous ont trouvés préparés à toutes les éventualités.

Dans le but de procéder à un examen attentif des comptes de la banque, notre directeur, M. Robertson, accompagné de M. le baron [Jean] de Neuflyze, s'est rendu à Constantinople. Après une étude des plus approfondies de tous les livres de la Banque, et, après avoir fait une provision amplement suffisante pour faire face à toutes les créances mauvaises ou douteuses, ces messieurs ont été d'avis que la situation de la banque justifiait pleinement la distribution de ce dividende. »

---

[Constantinople. Invasion de la Banque ottomane par des révolutionnaires arméniens]  
(*Le Figaro*, 29 août 1896)

Constantinople, 28 août.

Une bande d'Arméniens révolutionnaires armés a envahi, à une heure après-midi, la Banque ottomane.

Sir Edgar Vincent, directeur général, M. [Gaston] Auboyneau, secrétaire général adjoint, et les receveurs s'échappèrent.

D'autres employés supérieurs furent gardés comme otages. Les insurgés adressèrent une proclamation aux ambassadeurs déclarant qu'ils ne livreraient la Banque que contre une promesse d'amnistie pour leurs personnes et l'octroi de réformes garanties par les puissances sinon, ils feraient sauter le bâtiment.

Il est douteux cependant qu'ils en eussent eu les moyens.

Cet incident a été le signal d'une guerre de rues. La population musulmane, ayant pris les armes, est tombée sur les Arméniens dans les rues de Galata et de Péra. On ne sait ce qui se passe à Stamboul. Plusieurs boutiques de Galata ont été pillées. Plusieurs magasins français ont eu le même sort. La police et la troupe ne se sont pas pressées de réprimer ces excès.

La Banque n'a été évacuée que cette nuit à deux heures. M. [Gaston] Auboyneau, qui avait accepté de plaider la cause des insurgés, avait obtenu que les émeutiers fussent conduits à bord du yacht de sir Edgar Vincent par M. Maximof, premier drogman de l'ambassade de Russie. C'est sur son bord que les drogmans iront négocier avec eux. Les insurgés avaient prétendu mettre cette condition au salut des [cent cinquante employés de la Banque ottomane tombés entre leurs mains](#) et gardés en otages par eux. À ce que l'on assure, la bande des émeutiers se composait de vingt-cinq (?) hommes dont cinq furent tués et trois blessés. Les deux chefs en seraient des hommes parfaitement civilisés, probablement sujets russes, parlant français et, naturellement, anglais.

La guerre de rues a été arrêtée dès hier soir à Galata par la troupe. Elle a repris à Psamathia pendant la nuit. Une église y a été prise d'assaut par les musulmans. Stamboul, en revanche, était parfaitement tranquille. Ailleurs, on affirme que la troupe aurait été débordée. On assure même que l'on tuerait sur le pont. Aussi n'est-on pas sans inquiétude sur la répercussion de ces événements sur la province, spécialement en Anatolie. Les stationnaires, venus à toute vapeur de Thérapia, disposent malheureusement d'effectifs bien insuffisants. Les Européens, toutefois, n'ont jusqu'ici rien à craindre.

Une commission spéciale vient d'être instillée, au ministère de la police, avec mission de faire subir un interrogatoire aux révolutionnaires arrêtés, hier et aujourd'hui, les armes à la main, ainsi qu'aux musulmans qui ont été arrêtés sous l'inculpation de représailles. Les coupables seront déférés aux tribunaux ordinaires pour subir les peines édictées par la loi.

Cette Commission se compose de huit membres chrétiens et musulmans, sous la présidence de Djélal-bey, conseiller à la Cour de cassation.

---

AFFAIRES DE TURQUIE  
Quelques documents  
(*Le Temps*, 3 septembre 1896)

Notre correspondant de Constantinople nous adresse le texte des communiqués officiels qui constituent tout ce que la presse locale turque a publié au sujet des émeutes de mercredi et jeudi derniers

.....  
Suit un récit très sommaire de l'affaire de la Banque ottomane.

.....  
Vient enfin l'énoncé des conditions posées par les envahisseurs de la Banque ottomane, dans la proclamation qu'ils y rédigèrent avant que M. Maximof, drogman de l'ambassade russe, eût négocié leur reddition :

Nos exigences sont 1° Assurer la paix partout dans le pays par l'intervention internationale ; 2° accepter les demandes représentées par le comité central de Constantinople de la fédération révolutionnaire arménienne dite « Dachnaktzoutioun » ; 3° ne pas se servir de force contre nous ; 4° garantie complète de la vie de tous ceux qui se trouvent dans la Banque et de ceux qui ont pris part aux troubles de la ville.

Puisque nous en sommes aux informations rétrospectives, signalons l'intéressante lettre publiée ce matin par le *Figaro*, et dans laquelle M. Gaston Auboyneau, directeur général adjoint de la Banque ottomane, raconte l'attentat du 26-27 août. On sait qu'il fit preuve lui-même, au cours de ces dramatiques événements, d'une énergie au-dessus de tout éloge. Le passage suivant de sa lettre nous reporte au moment où, avec le drogman russe, il vient parlementer avec les rebelles et rentre dans la Banque envahie par eux :

Maximof ne veut pas rentrer à la Banque pour n'être pas gardé comme otage.

J'y entrerais avec un aide de camp du sultan, qui sera notre sauvegarde, et j'inviterai l'un des chefs à venir traiter dans la rue.

Nous approchons donc ; heureusement, on peut parlementer par la fenêtre, la rue est vide et bien gardée. Maximof, je dois le reconnaître, est admirable d'éloquence et de persuasion. Les Arméniens se retirent pour délibérer ; ils rapportent leur réponse : ils ne se rendront pas si on ne leur donne pas de garanties politiques. Maximof revient à la charge : enfin, à une heure du matin, ils consentent à se remettre entre nos mains ; ils sont quinze ; leurs six blessés seront portés à l'hôpital russe, leurs trois morts également.

On ouvre la porte barricadée avec des sacs de medjidiés. Ils sortent accompagnés de sir Edgar Vincent et de Maximof. Je rassure le personnel. Je l'empêche de sortir, et mon premier soin est d'aller visiter les sous-sols. J'emmène un général, des soldats, et notre première découverte est un sac de dynamite, puis, plus loin, des bombes. Nous

ramassons le tout et le mettons en lieu sûr. Nous faisons évacuer les morts et les blessés, spectacle horrible par une nuit claire et silencieuse, avec un fond de soldats baïonnette au canon. Enfin, je renvoie, sous escorte, deux des employés qui habitent Péra et je garde les autres.

Tous les domestiques sont aussitôt employés à laver, à balayer, de manière à effacer les traces de toutes ces horreurs.

Notre bilan : 2 zaptiés morts, 1 hamal mort, 1 garçon de bureau, Nicoli, tué à une fenêtre et resté suspendu à une corniche, plus 4 blessés.

Les Arméniens avaient 3 morts et 6 blessés.

Nos trouvailles maintenant : 1 sac de dynamite de 11 kil. 400 gr., 45 bombes, 25 cartouches de dynamite et tout un assortiment de cartouches de revolver.

.....

## AFFAIRES DE TURQUIE (Service Havas)

Constantinople, 1<sup>er</sup> septembre.

(Arrivée le 2, à 2h. 50 de l'après-midi.)

La ville commence à reprendre son aspect normal.

Beaucoup de magasins de Péra, de Galata et de Stamboul sont rouverts, à l'exception des boutiques des Arméniens et de nombreux bureaux de maisons de commerce étrangères.

La Banque ottomane et quelques autres établissements financiers sont ouverts. Les barrières qu'on a placées à l'intérieur de la Banque ottomane sont toujours gardées par les troupes.

Les affaires sont nulles, mais la confiance se rétablit peu à peu dans la colonie étrangère.

Constantinople, 2 septembre.

La Banque ottomane a décidé d'envoyer tous les employés arméniens à l'étranger.

Cette décision est due en grande partie à la découverte, faite vendredi dernier, d'une forte quantité de dynamite déposée sous le grand escalier. Cette dynamite a dû être placée avant le jour de l'attaque, et la Banque croit en conséquence à la complicité de quelques employés arméniens.

---

Lettre d'un employé de la Banque impériale ottomane à un de ses amis.  
(*Le Journal des débats*, 3 septembre 1896)

Cher ami,

Que ta bonne amitié ne s'émotionne pas trop, je suis sorti sain et sauf du milieu même de l'insurrection qui vient d'éclater dans Constantinople et qui a eu pour centre d'action le grand établissement où je suis employé.

N'ayant pas quitté la banque, je ne peux te raconter que la prise de cet établissement par une bande de 83 Arméniens qui ont agi avec un sang-froid et une habileté remarquables. Quant aux massacres qui se font au dehors, je n'ai vu qu'une maison saccagée et un homme tué ; je ne peux donc te renseigner sur ce point. Mais voici mon histoire mercredi 26 août, vers une heure, deux hommes sont entrés dans le vestibule de la banque pour échanger soi-disant des banknotes. Voyant la place suffisamment déserte, ils ont fait signe à des portefaix d'entrer, ceux-ci portaient de grands sacs qu'on a cru devoir être des sacs de medjidiés; mais, au lieu de contenir des pièces sonnantes



et trébuchantes, ils étaient remplis de bombes dont la chute devait faire résonner notre tympan de bruit et notre cœur d'émotion. Ces sacs, une fois déposés dans le vestibule, un coup de sifflet éclata et le reste de la troupe envahit la banque, tuant les sentinelles ; la lutte dans la rue ne dura qu'un instant ; aussitôt, tous à l'intérieur, ils fermèrent la porte et la barricadèrent avec de vrais sacs de medjidiés cette fois-ci.

Au bruit de la fusillade, directeurs, employés, tout le monde sortit de son bureau mais, déjà, les insurgés étaient arrivés dans le haut de l'établissement. Les chefs, parlant admirablement bien le français, rassurèrent tout le monde, affirmant qu'ils ne voulaient de mal à personne, mais que, ayant fait le sacrifice de leur vie, ils voulaient, par le fait qu'ils venaient de commettre, attirer l'attention de l'Europe, légèrement refroidie à leur égard, sur le sort des Arméniens ; mais ils ne nous cachaient pas qu'ils étaient fermement décidés à faire sauter la banque, eux et nous avec, s'ils se voyaient pris ou sur le point de succomber.

Au bout de deux heures seulement, les troupes sont arrivées et ont commencé le siège de la banque. Voyant que cette lutte pouvait durer longtemps sans porter grande amélioration à notre situation, M. [Gaston] Auboyneau, un des directeurs de la banque, et M. Pangiris, l'interprète, qui ont tous deux montré beaucoup de courage, ont demandé aux chefs quelles étaient leurs conditions. Après entente, M. Auboyneau, seul, a été autorisé à se rendre au palais. On a dû parlementer avec les troupes turques pour que le feu cessât. M. Auboyneau est descendu alors dans la rue par une échelle.

Il était six heures ; nous sommes restés tous à attendre son retour avec plus ou moins d'anxiété ; pour charmer nos loisirs, nous n'avions que le bruit de la fusillade et l'éclatement des bombes. Nous avons pu nous rendre compte pendant ce laps de temps combien cette petite troupe dont nous étions les prisonniers était bien organisée et décidée à tout. Chacun était à son poste, ne s'occupant ni des morts ni des blessés ; comme je voyais un malheureux agonisant et auquel on ne faisait pas la moindre attention, j'en fis la remarque. « À quoi bon, me fut-il répondu, puisque nous devons tous périr ? »

Vers onze heures, arrivent du palais M. Auboyneau avec sir Edgar Vincent, notre directeur, qui avait pu s'échapper, dès le début, par les toits, et, de là, gagner la Régie [des tabacs]. Les pourparlers entre ces messieurs et les insurgés commencent. On leur accorde la vie sauve et leur embarquement pour l'Europe ; mais ils devront déposer leurs armes. Cette dernière condition est refusée énergiquement. Bref, au bout de deux heures, on arrive à s'entendre de part et d'autre. Ils pourront sortir avec leurs revolvers, mais laisseront leurs bombes. C'est ce qui fut fait : les quinze hommes, qui restaient, quittèrent la banque sous escorte, montèrent aboard d'une mouche de l'Arsenal qui les conduisit sur le yacht de sir E. Vincent en attendant leur embarquement sur un paquebot à destination d'Europe. Les blessés et les morts ont été transportés à l'hôpital russe.

Nous étions donc libres, mais que faire à cette heure puisqu'on se massacrait dans les rues ? C'est pourquoi je suis resté à la banque et que je n'en suis revenu qu'aujourd'hui jeudi, à cinq heures du soir.

La situation est très grave. À l'heure actuelle, on continue à s'égorger dans les rues ; il y a certains quartiers où le massacre a été effrayant, des voitures circulent emportant des monceaux de cadavres. A-t-on l'intention d'exterminer d'un seul coup la race arménienne ? On le croirait. En attendant, les insurgés échappent à une mort méritée et partent, ce soir, à bord d'un paquebot des Messageries.

Telle est la justice dans ce beau pays.

Reçois l'assurance de mon amitié bien sincère.

X.

---

Banque ottomane  
(*Paris-Capital*, 4 novembre 1896)

Elle a continué à subir des fluctuations de cours identiques à celles qui se sont produites sur les fonds turcs. Elle clôture à 520. On sait que les bruits d'appel de fonds sur les actions de cette société ont été catégoriquement démentis. On a dit que la Banque ottomane n'avait point de passif envers les tiers, mais ce qu'on a oublié, c'est qu'elle a un portefeuille démesurément chargé de valeurs ottomanes, de celles qui ne se placent pas.

---

BANQUE OTTOMANE  
Gaston Auboyneau, chevalier la Légion d'honneur  
(*Le Journal des chemins de fer*, 7 novembre 1896)

Un décret en date du 30 octobre, publié cette semaine par le *Journal officiel*, nomme chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur M. Gaston Auboyneau, directeur général adjoint de la Banque impériale ottomane à Constantinople, pour services rendus aux intérêts français dans des circonstances périlleuses

Aucune distinction accordée dans ces derniers temps n'a été mieux méritée et ne peut être plus universellement approuvée que celle dont M. Auboyneau est aujourd'hui l'objet.

Les services rendus à l'étranger, lorsqu'ils ont l'importance et l'éclat de ceux pour lesquels le haut fonctionnaire de la Banque ottomane se voit si justement récompensé, font honneur au pays qui les reçoit, non moins qu'à l'homme qui les rend.

On n'a pas oublié qu'en août dernier, la nouvelle arriva tout à coup de Constantinople que les bureaux de la Banque impériale ottomane avaient été envahis à l'improviste et l'établissement menacé de destruction. Les inquiétudes furent à ce moment des plus vives pour le personnel de la Banque. Elles se calmèrent heureusement dès le lendemain lorsqu'on sut que, grâce au sang-froid et à l'énergie dont M. G. Auboyneau avait fait preuve au milieu du désordre et du péril, le désastre que l'on redoutait avait été évité. M. G. Auboyneau, après avoir vainement essayé de résister aux envahisseurs, avait couru au Palais et, par son insistance énergique, par la menace de rendre le gouvernement turc responsable des malheurs qui pouvaient arriver, avait obtenu du grand-vizir que des mesures de répression fussent prises sur-le-champ. La Banque fut débarrassée des émeutiers et sauvée.

Mais là ne s'arrêtèrent pas les services rendus par le jeune directeur général adjoint dès le lendemain, toutes les sections du grand établissement de crédit furent réorganisées et fonctionnèrent régulièrement. En même temps, de sages mesures étaient prises pour prévenir un second coup de main que l'effervescence des esprits à Constantinople rendait assez vraisemblable.

Telles sont les raisons qui ont motivé la nomination de M. Gaston Auboyneau; elles sont de celles dont la valeur ne se discute pas.

Ajoutons que, dans les différents postes qu'il a occupés en Orient, M. Gaston Auboyneau n'a cessé de s'employer activement à la défense et au développement des intérêts français.

---

LE LIVRE JAUNE  
SUR LES AFFAIRES D'ORIENT  
(*Le Journal des débats*, 17 février 1897)

Le Livre Jaune sur les affaires d'Orient, que vient de publier le ministre des affaires étrangères, contient des documents datant du 1<sup>er</sup> avril 1893 au 10 février 1897.

## LES DÉBUTS DE LA QUESTION D'ARMÉNIE

Le premier document intéressant est une lettre de M. Cambon, ambassadeur de France à Constantinople, datée du 20 février 1894. M. Cambon constate que la question d'Arménie, qui n'existait pas il y a quelques années, a été ouverte par la mauvaise administration de la Turquie, et il en retrace les origines. Après le traité de Berlin, la masse souhaitait simplement des réformes et ne rêvait qu'une administration régulière sous la domination ottomane. Mais les réformes promises ne sont pas exécutées, et le mouvement prend un nouveau caractère :

C'est vers 1885 qu'on entendit parler pour la première fois en Europe d'un mouvement arménien. Les Arméniens dispersés en France, en Angleterre, en Autriche, en Amérique, s'unirent pour une action commune : des comités nationaux se formèrent ; des journaux, organes des revendications nationales, se publièrent en français et en anglais ; très habilement, les uns et les autres s'attachèrent à dénoncer les méfaits de l'administration turque. Par là, on signalait à l'Europe la violation par les Turcs du traité de Berlin.

La France ne se laisse pas, comme M. Cambon le constate, gagner par le mouvement arménien ; c'est en Angleterre que le comité de propagande s'établit.

Il fallait faire pénétrer dans la masse de la population arménienne deux idées très simples : l'idée de nationalité et l'idée de liberté. Les comités se chargèrent de les répandre ; les Turcs, par leur **système inintelligent de persécutions et d'exactions**, se chargèrent de les faire valoir... Les Turcs se sont plu à grossir le mécontentement en traitant les mécontents de révolutionnaires et les protestations de complots.

À force de dire aux Arméniens qu'ils complotaient, les Arméniens ont fini par comploter ; à force de leur dire que l'Arménie n'existait pas, les Arméniens ont fini par croire à la réalité de son existence, et ainsi, en quelques années, des Sociétés secrètes se sont organisées, qui ont exploité, en faveur de leur propagande, les vices et les fautes de l'administration turque, et qui ont répandu, à travers toute l'Arménie, l'idée du réveil national et d'une dépendance.

Après avoir résumé les événements déjà très graves qui se sont produits en 1893, M. Cambon conclut ainsi :

Voilà quelle est, au début de 1891, l'état exact de la question arménienne. Quelles solutions peut-on proposer ou prévoir à cet état de trouble ? Une Arménie indépendante ? Il n'y faut pas songer. L'Arménie ne forme pas, comme la Bulgarie ou la Grèce, un État limité par des frontières naturelles ou défini par des agglomérations de population. Les Arméniens sont disséminés aux quatre coins de la Turquie, et, dans l'Arménie proprement dite, ils sont partout mélangés de musulmans. Ajoutez que l'Arménie est déjà morcelée entre la Turquie, la Perse et la Russie, et qu'au cas, fort improbable, où, à la suite d'une guerre, l'Europe proposerait la création d'une Arménie, il serait presque impossible de fixer l'orientation du nouvel État.

Même difficulté si l'on se demande d'établir une province privilégiée jouissant d'une demi-autonomie. Où commence, et finit l'Arménie ? Reste la promesse de réformes. Mais on sait ce que vaut en Turquie ce genre de promesses.

Pour introduire une réforme, il faudrait d'abord tout réformer. Quant aux améliorations de détail qui auraient peut-être satisfait les Arméniens il y dix ans, il est à craindre qu'ils ne s'en contentent plus maintenant.

Il n'y a donc pas de solution possible à la question arménienne ; elle restera ouverte et les Turcs ne feront que l'envenimer par leur mauvaise administration et leur inertie.

.....  
De temps en temps, un accès de brutalité éveillera des plaintes plus vives ou excitera des rébellions ; la presse européenne finira par se saisir de ces incidents sans cesse renouvelés, l'opinion publique en pays chrétien se prendra de compassion pour les persécutés, le mouvement restreint aujourd'hui à l'Angleterre et aux États-Unis gagnera les autres nations chrétiennes ; le traité de Berlin sera remis sur le tapis et une intervention s'imposera. Sera-ce demain ? Sera-ce dans plusieurs années ? Nous ne pouvons déterminer aucune date.

Ce qu'on peut dire, c'est qu'en Turquie, les situations les plus étranges se maintiennent très longtemps ; il faut seulement s'attendre tous les jours à les voir craquer et ne pas s'en étonner.

Suivent de courtes lettres de M. Cambon racontant des tentatives d'assassinat commis sur des Arméniens haut placés à Constantinople, et, en particulier, sur le patriarche Achikian, par des Arméniens exaltés qui les accusent de trahir la cause nationale,

Une lettre de M. Bergeron, consul de France à Erzeroum, du 31 août 1894, et une lettre de M. Meyrier, vice-consul de France à Diarbékir, du 5 octobre 1894, viennent instruire M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, de la révolte des Arméniens de Sassoun, poussés à bout par les exactions des Kurdes, et de la révolte de Mouch, réprimée d'une manière atroce avec le concours des contingents kurdes et des irréguliers hamidiés. Les Kurdes et les Hamidiés se livrent ensuite à toutes sortes d'excès sur les Arméniens du voisinage. Le vice-consul à Diarbékir estime à 7.500 le nombre des personnes tuées et à 400 celui des femmes enlevées.

Le 14 novembre 1894, M. Cambon annonce à M. Hanotaux que l'ambassadeur d'Angleterre va envoyer son drogman faire une enquête dans le vilayet d'Erzeroum, et que lui-même a conseillé vivement au Sultan de parer ce danger en nommant immédiatement une commission ottomane d'enquête. Le 20 novembre, l'ambassadeur fait part au ministre des affaires étrangères de la nomination de la commission d'enquête par le Sultan et de sa composition. Mais le journal officieux turc, le *Tarik*, dit qu'elle va faire une **enquête sur les « actes criminels commis par des brigands arméniens qui ont pillé et dévasté les villages »**.

Par une lettre du 6 décembre 1894, M. Cambon annonce à M. Hanotaux que l'ambassadeur d'Angleterre vient de lui faire verbalement, ainsi qu'a l'ambassadeur de Russie, la communication suivante :

Vu la façon dont la publication officielle de l'envoi de la commission pour les affaires de Bitlis a préjugé la question en déclarant que le but de la commission était d'ouvrir une enquête sur les actes des « brigands arméniens », mon gouvernement est d'avis qu'une telle enquête ne saurait donner des résultats satisfaisants et croit qu'une enquête entièrement distincte et indépendante devrait être faite par les consuls européens à Erzeroum. Je suis chargé de sonder confidentiellement mes collègues pour savoir si leurs consuls seraient autorisés à prendre part à une telle enquête.

La France et la Russie, dit M. Cambon, ayant seules des consuls à Erzeroum, l'ambassadeur anglais ne s'est pas adressé aux représentants des autres puissances.

Le charge d'affaires de Russie, en transmettant cette communication à son gouvernement, exprime l'avis qu'elle doit être prise en considération. Il estime que, si

nous n'accédons pas au désir du gouvernement anglais, nous l'obligerons à faire appel à toutes les puissances signataires du traité de Berlin en vertu de l'article 61 ; il deviendra impossible alors de limiter la question arménienne. En intervenant immédiatement nous-mêmes, nous pouvons obtenir de la Porte certaines mesures qui rétabliront le calme et retarderont **le moment où s'imposera une solution définitive.**

.....  
Ces considérations sont sérieuses mais si elles déterminent le gouvernement russe à intervenir comme le désire l'Angleterre et si nous suivons l'exemple des deux puissances, il me semble peu prudent de confier à nos consuls le soin de conduire l'enquête.

À mon sens, la commission doit être ottomane et les consuls doivent se borner à surveiller ses opérations et à lui fournir des éléments d'information. Il serait dangereux d'aller plus loin. Ce serait nous rendre responsables de l'agitation qui peut se produire autour de la commission et encourager des espérances irréalisables.

Le 8 décembre, M. Cambon annonce à M. Hanotaux que le Sultan lui a fait demander d'adjoindre le consul de France, à Erzeroum, à la commission d'enquête. M. Cambon répond que notre consul n'interviendra pas sans son collègue de Russie. Le 9 décembre, une nouvelle lettre de M. Cambon annonce au ministre des affaires étrangères que le consul russe, à Trébizonde, contrôlera, d'accord avec les consuls anglais et français, les opérations de la commission d'enquête ottomane et que l'ambassadeur d'Angleterre a télégraphié à Londres « qu'il convenait de se rallier à notre manière de voir et d'abandonner l'idée d'une enquête directement conduite par le consul anglais ».

Le 11 décembre 1894, M. Hanotaux manda à M. Cambon qu'il soit mis d'accord avec le Cabinet de Saint-Pétersbourg :

1° Sur l'opportunité d'accueillir la demande du Sultan tendant à obtenir le concours des consuls de France et de Russie, et sur les considérations qui étaient de nature à y déterminer les deux gouvernements ;

2° Sur la nécessité de réserver à une entente ultérieure entre les représentants à Constantinople des trois puissances les conditions mêmes dans lesquelles s'exercerait l'intervention des agents français, anglais et russes.

Le 14 décembre, M. Cambon mande à M. Hanotaux qu'il s'est mis d'accord avec M. de Nelidof pour adjoindre à la commission des agents qui, « sans procéder eux-mêmes à l'enquête, surveilleraient les opérations de la commission, lui indiqueraient, au besoin les témoignages à recueillir, la guideraient dans ses investigations et rendraient compte à leurs chefs ». L'ambassadeur d'Angleterre accepte ce programme.

Une dépêche de M. Cambon à M. Hanotaux, du 16 décembre, dit :

Les ambassadeurs de France, de Russie et d'Angleterre se sont concertés aujourd'hui et ont prescrit à leurs drogmans de faire verbalement à la Porte la déclaration suivante « En réponse à l'invitation qui nous a été adressée par la Sublime Porte, nos gouvernements ont autorisé nos consuls à Erzeroum à se faire représenter auprès de la commission d'enquête par des délégués spéciaux. Ces délégués recevront l'ordre d'accompagner la commission et de l'assister dans toutes ses opérations en lui donnant toutes les indications utiles pour la guider dans ses investigations. Ils pourront suggérer au président les questions qu'il leur paraîtrait nécessaire de faire poser aux témoins et les formuleront eux-mêmes au besoin ; ils prendront connaissance des procès-verbaux et du rapport de la commission et rendront compte à leurs chefs respectifs ».

Le 19, M. Cambon mande à M. Hanotaux :

« Voici le résumé des instructions des délégués, rédigées dans une conférence des trois ambassadeurs :

L'enquête sera restreinte aux incidents de Sassoun ; elle sera conduite par l'autorité ottomane, les délégués devant se borner à la contrôler et à assurer sa sincérité. Les délégués rédigeront collectivement un procès-verbal quotidien et le feront parvenir aux consuls à la fin de l'enquête, ils consigneront dans un rapport d'ensemble les points sur lesquels ils seront tombés d'accord et leur appréciation commune. Ils assisteront à toutes les opérations de la commission, recevront communication de ses procès-verbaux et les feront certifier au besoin. Ils fourniront à la commission toutes indications utiles, ils pourront faire poser des questions aux témoins, et, en cas de refus du président de la commission, ils les formuleront ou les poseront eux-mêmes. Ils ne renonceront à ce moyen d'information qu'en cas d'absolue nécessité.

Le Sultan nous a demandé d'abandonner la faculté de faire poser ou de poser des questions. Sir Ph. Currie l'a considérée comme la condition sine qua non de sa renonciation à l'enquête directe par un agent anglais. M. de Nelidof et moi, nous faisons observer que notre intervention n'ayant d'autre but que d'enlever à l'enquête tout caractère politique et d'assurer son impartialité, nous ne pouvons réduire nos délégués au rôle de comparses.

Dans les dépêches qui suivent, M. Cambon donnait à M. Hanotaux des détails sur les premiers travaux de la commission et lui signalait **l'inertie employée par les Turcs pour l'empêcher d'aboutir à quoi que ce soit de sérieux.**

Le 6 février 1895, M. Cambon mande à M. Hanotaux qu'il a obtenu du Sultan la destitution de Tahsin Pacha, vali de Bitlis, responsable des événements de Sassoun et qui exerçait des tentatives d'intimidation sur les témoins.

Dans d'autres dépêches, M. Cambon fait part à M. Hanotaux des **entraves apportées par les Turcs à l'œuvre de la commission.** Ils font tous leurs efforts pour l'empêcher de se transporter dans les villages où les massacres ont eu lieu, et où on pouvait apprendre que la révolte alléguée des Arméniens a été, en réalité, une fuite devant les Kurdes ; ils opposent toutes sortes de difficultés à l'adjonction d'un drogman arménien aux délégués européens qui contrôlent la commission.

À signaler une dépêche de M. Cambon du 4 février 1895, annonçant les **assassinats en pleine rue à Constantinople** et montrant que, dès cette époque, le désordre régnait dans la capitale.

## II

### PREMIERS PROJETS DE RÉFORMES

À la suite de ces incidents, les ambassadeurs de Russie, d'Angleterre et de France ont fait préparer par un délégué de chacune des trois ambassades un projet de réformes administratives pour les provinces arméniennes de la Turquie d'Asie. Ce projet de règlement contenait le détail de l'organisation administrative, judiciaire et financière dont le bon fonctionnement devait apporter une grande amélioration à l'état actuel de la population arménienne.

Certaines mesures qui devaient être la base même de ce règlement et dont l'adoption par la Sublime-Porte devait être d'une importance primordiale portaient sur les points suivants :

- 1° La réduction éventuelle du nombre des vilayets ;
- 2° Les garanties pour le choix des valis ;
- 3° L'amnistie des Arméniens condamnés ou détenus pour faits politiques ;
- 4° La rentrée des Arméniens émigrés ou exilés ;

5° Le règlement définitif des procès pour crimes et délits de droit commun actuellement en cours ;

6° L'examen de l'état des prisons et de la situation des prisonniers ;

7° La nomination d'un haut commissaire de surveillance pour la mise en application des réformes dans les provinces ;

8° La création d'une commission permanente de contrôle à Constantinople ;

9° La réparation des dommages subis par les Arméniens victimes des événements de Sassoun, Talori, etc. ;

10° La régularisation des affaires de conversions religieuses ;

11° Le maintien et la stricte application des droits et privilèges concédés aux Arméniens ;

12° La situation des Arméniens dans les autres vilayets de la Turquie d'Asie.

Ces mesures font l'objet du Mémorandum d'avril 1895.

Une dépêche de M. Cambon, du 29 avril 1895, annonce que le gouvernement anglais approuvait, dans leur ensemble le Mémorandum et le projet de réformes, mais demandait l'intervention officielle des puissances pour la nomination des valis et du haut commissaire.

M. de Nelidof et M. Cambon ont objecté qu'il valait mieux présenter le projet tel quel pour qu'il n'y ait pas de retard qu'il leur fallait les instructions de leurs gouvernements pour consentir à des changements ; qu'ils donneraient leur assentiment à une phrase indiquant que le choix du haut commissaire serait approuvé par les puissances.

Le 3 juin 1895, une dépêche de M. Cambon annonce que le Sultan vient de répondre à la communication des ambassadeurs. Cette réponse ne constitue même pas une base de discussion, disent les ambassadeurs, le projet de réformes élaboré par les conseillers du Sultan ne contenant aucune disposition sérieuse et n'offrant aucune garantie.

Le 28 juin 1895, notre ambassadeur communique le texte de la note verbale que la Porte avait adressée aux ambassadeurs de France, de Russie et d'Angleterre, en réponse au projet de réformes arméniennes remis au Sultan le 11 mai 1895 :

Il suffit, écrit M. Cambon, d'y jeter un coup d'œil pour remarquer l'absence évidemment voulue de toute déclaration précise sur le projet de réformes. Si, d'un côté, elle déclare « acceptés en principe » les dispositions et articles du Mémorandum et du projet des puissances « non contraires aux lois et règlements de l'empire », elle en excepte certains points et détails qui exigent examen et discussion.

Si elle fait allusion à la nomination « d'un fonctionnaire chargé de surveiller l'exécution des réformes, et si elle déclare que le gouvernement impérial fera attention « à la proportion du nombre de ses sujets en les appliquant, elle écarte implicitement le droit d'intervention des premiers drogmans auprès de la commission de contrôle et se borne à parler des communications qu'ils pourraient faire, suivant l'usage, au ministre des affaires étrangères.

Enfin, elle prétend constater que les ambassadeurs « se basent uniquement sur l'article 61 du traité de Berlin », et en dehors des prévisions de cet article ne demandent pas un droit nouveau de surveillance, « et elle prend acte des assurances données » par nous que « nos gouvernements n'ont jamais songé à porter atteinte aux droits souverains du Sultan ». En terminant, elle ajoute que le gouvernement ottoman « ne donne aux puissances d'autre attribution que la faculté qui leur est conférée par le traité de Berlin ».

Nous avons considéré, mes collègues et moi, la forme même sous laquelle le Sultan faisait tenir sa réponse comme insuffisante. Nous avons donc pensé qu'il convenait, avant même d'avoir communiqué à nos gouvernements le texte de la note de la Porte, de présenter à celle-ci des observations et d'empêcher le Sultan de se faire l'illusion de croire que nous étions pleinement satisfaits.

Une dépêche du 5 août 1895 fait connaître que les trois ambassadeurs d'Angleterre, de France et de Russie sont tombés d'accord pour se borner à déclarer à la Porte que sa réponse ne paraissait tenir aucun compte de leurs propositions et des promesses de réforme précédemment faites par le gouvernement ottoman et qu'ils la transmettaient à leurs gouvernements en sollicitant des instructions.

Cependant, le 31 octobre 1895, M. Cambon écrit qu'il a fait connaître au Sultân la satisfaction qu'a causée, au gouvernement de la République, la décision prise par Sa Majesté, suivant les conseils des puissances, d'octroyer les réformes réclamées en faveur des Arméniens. Suit le texte des réformes adoptées, texte sur lequel les ambassadeurs ont fait leurs réserves, parce que, contrairement à ce qu'ils avaient proposé, il n'étendait pas les réformes à tous les cazas où la population chrétienne forme une partie notable de la population, et les appliquait seulement en dehors des six vilayets aux cazas d'Hadjin et de Zeïtoun.

### III LE RAPPORT DES CONSULS

Cependant, le rapport collectif des délégués consulaires adjoints à la commission d'enquête sur l'affaire de Sassoun parvenait à M. Cambon.

La commission était composée de S. Exc. Chéfik Bey, président ; Djelal Bey, Madjid Bey, du général Tewfik Pacha et Eumer Bey, membres, ce dernier ayant cessé ses fonctions le 29 janvier, par suite de sa nomination au poste de vali *ad interim* de Bitlis.

Les délégués du consul de France, du consul général de Russie et du consul de la Grande-Bretagne à Erzeroum étaient MM. Vilbert, Prjevalsky et Shipley.

Le rapport débutait par une description, tracée à grands traits, du pays, aux terrains fertiles, aux riches pâturages prospères à l'élève d'un nombreux bétail.

Une certaine hostilité se manifesta entre les Kurdes et les Arméniens habitant les villages du pays : la cause principale en était la propagande religieuse des cheikhs des Kurdes.

Les premières attaques de Kurdes à Arméniens remontent au printemps de 1894. Les troupes régulières durent intervenir, et les Arméniens, dès cet instant, prirent leurs précautions contre la possibilité d'attaques ultérieures.

Le rapport s'efforce d'établir la part de responsabilité de chacun dans les événements.

Il reproduit une pièce trouvée sur Mourad, le chef des Arméniens, et ainsi conçue :

Notre estimé compagnon Mourad,

Nous avons reçu la lettre en question et l'avons accueillie avec beaucoup d'affection et, si tu demandes pour nous, il ne nous reste plus rien, parce que voilà douze jours qu'il y a combat sur nous, et, grâce à la faveur du Seigneur, c'est nous qui sommes les vainqueurs ; mais hier matin, le combat a commencé de toutes parts, il y a eu attaque sur nous, il s'est emparé de Husseintzik, et le soir est entré dans le village et mis tout en cendres.

Aujourd'hui, au matin, il a marché sur nous de tous les points de l'Antok, et peu s'en est fallu qu'il ne nous détruisît complètement. Voilà pourquoi, en prenant avec lui la plus grande partie des habitants de Gueléguzan, Der-Bedros (le prêtre) s'est, à notre insu, dirigé vers Sassoum, c'est pour cela que nous n'avons trouvé autre moyen que l'envoi de deux ou trois femmes auprès d'eux ; un peu est retourné. Nous ignorons encore le nombre des gens tués, seulement le nombre des femmes et de petits enfants ont été brûlés dans les maisons, beaucoup de personnes sont perdues.



Signé : KERKO MOSSEYAN ; OHAN NIGAYAN ; D.  
OHANNÈS, prêtre.

(Au dos de la lettre.)

À présent, nous ignorons ce qui arrivera il peut se faire que, jusqu'au soir, ça tourne autrement et qu'il nous passe au fil de l'épée.

Des tableaux font suite qui donnent le chiffre des victimes de l'affaire de Sassoun et les circonstances de leur mort.

114 Arméniens ont été tués dans le village de Chenik ; 79 dans celui de Semal ; 40 à Gueléguzan ; 21 à Agpi ; 10 à Spagank ; 14 à Talori.

Parmi ces victimes, des femmes, des enfants ont été massacrés avec une horrible cruauté. Les témoignages attribuent leur massacre aux soldats, soit pendant le combat, soit pendant la fuite des Arméniens.

#### IV LES PREMIERS INCIDENTS DE CONSTANTINOPE

Pendant que ces négociations étaient en cours, des incidents graves survenaient à Constantinople, où des Arméniens étaient massacrés, ce qui nécessitait l'intervention des puissances.

M. P. Cambon télégraphiait à M. Hanotaux :

Thérapia, le 30 septembre 1895.

Des Arméniens en nombre assez considérable, qui paraissent tous d'humble condition, ont fait aujourd'hui une manifestation aux environs de la Sublime Porte. En marchant vers la Porte et dans le trajet, on tua un agent de police qui s'était glissé dans le rassemblement. Attaqués aussitôt par des agents et des gendarmes à pied et à cheval, ils ont été dispersés, après une rencontre sanglante, dans toutes les parties de la ville.

La répression a été impitoyable.

Les mollahs ont pris parti contre les Arméniens et se sont répandus dans la ville, arrêtant eux-mêmes et maltraitant avec des paroles de mort ceux qu'ils rencontraient.

Les arrestations se pratiquent en masse. Tout individu soupçonné d'être arménien est appréhendé et maltraité.

Le Sultan a fait prendre des dispositions militaires autour de Yldiz.

On doit considérer la manifestation arménienne comme absolument réprimée ; mais on ne peut savoir encore si, sous l'influence des mollahs, la population musulmane de Stamboul ne se livrera pas à quelques excès contre les chrétiens.

P. Cambon

M. Hanotaux accusa réception de cette dépêche en exprimant la crainte que ces nouveaux incidents ne fussent un coup monté pour faire échouer les réformes.

Une dépêche ultérieure de M. P. Cambon donne de nouveaux renseignements sur les massacres

Thérapia, le 2 octobre 1895,

Je résume, d'après des témoins oculaires, les incidents d'hier et d'aujourd'hui : hier matin, de nombreux groupes d'Arméniens se sont dirigés vers Koum-Kapou et vers le tombeau du Sultan Mahmoud. Plusieurs ont été dispersés en route par la police. Après un essai infructueux pour entraîner le patriarche et un confinement de courte durée avec la gendarmerie, le groupe de Koum-Kapou s'est cantonné derrière l'église du patriarcat. Celui du Sultan Mahmoud, fort de 2.000 hommes environ et mené par un prêtre, s'est

acheminé vers la Porte entre dix et onze heures. Arrêté par un détachement de gendarmerie commandé par un major, il voulut passer outre aux sommations de cet officier, qui a donné l'ordre de charger et de tirer. Les Arméniens ont riposté, la major a été tué ; une quinzaine de gendarmes et une soixantaine d'Arméniens ont été blessés.

L'attroupement dispersé, les Arméniens ont été traqués toute la journée par les agents de police et les mollahs armés pour la plupart de bâtons et de revolvers. On signale plusieurs actes de sauvagerie et de pillage. Ces désordres ont duré toute la nuit.

On a encore tué et blessé des Arméniens ce matin à Stamboul et même à Galata ; le corps du major tué hier a été promené aujourd'hui dans toute la ville escorté par des mollahs. Un millier de personnes, hommes et femmes, se sont réfugiées au patriarcat et refusent jusqu'à présent d'en sortir. On procède à des centaines d'arrestations ; tous les Arméniens récemment amnistiés sont recherchés.

Le ministre de la police avoue 30 morts et 520 blessés ; mais ces chiffres sont très inférieurs à la réalité.

P. CAMBON.

Les désordres continuent, tous les ambassadeurs s'entendent pour faire des représentations à la Porte et lui signaler le danger de l'intervention des softas et de simples particuliers musulmans dans la répression des manifestations.

Le 6 octobre 1895, les représentants des puissances décident d'envoyer à la Porte une note verbale sur les dangers que présente la situation de Constantinople. Ils lui représentent que l'agitation qui continue de régner est de nature à faire craindre de nouveaux troubles et attirent son attention sur la situation créée par le refus des Arméniens de quitter les églises où ils se sont réfugiés. Les ambassadeurs constatent de nouveau que des gens n'appartenant ni à la police, ni à l'armée ont entrepris de réprimer les manifestations, ce qui ne saurait être toléré. En outre, la police elle-même a méconnu les devoirs d'équité et de modération qui s'imposent à la force publique. Les ambassadeurs se voient donc dans l'obligation de demander à la Sublime-Porte quelles mesures elle a prises pour calmer l'inquiétude et l'agitation qui se sont emparées des populations musulmanes et arméniennes. Ils ont aussi le désir de prêter leur concours au gouvernement ottoman, afin de rétablir de part et d'autre la tranquillité dans les esprits.

Le 8 octobre, les ambassadeurs protestent auprès de Saïd Pacha, ministre des affaires étrangères, contre l'action de la police qui cerne les églises où se sont réfugiés les Arméniens, empêchant d'y introduire des vivres. Saïd Pacha répond pour contester l'authenticité du fait.

M. P. Cambon adresse à M. Hanotaux la dépêche suivante:

Thérapie, le 8 octobre 1895,

On estime à plus de 2.000 le nombre des Arméniens réfugiés dans les églises. Ce matin, le patriarcat et tous les édifices étaient cernés par la troupe, avec interdiction d'entrer et de faire pénétrer des vivres. Tous les ambassadeurs se sont concertés pour demander le retrait de ces mesures et offrir leurs bons offices afin d'amener l'évacuation des églises. La Porte ne leur a pas encore répondu ; si notre intervention est acceptée, nous demanderons des assurances pour la sauvegarde des réfugiés et nous essayerons de les faire sortir en les garantissant contre toutes vexations. Tant qu'il reste des réfugiés dans les églises, on est à la merci d'un incident, et l'exaltation des Arméniens est telle jusqu'ici que nous ne pouvons répondre du succès de nos démarches.

Une autre dépêche de M. P. Cambon, à la date du 10 octobre, annonce que, le jour précédent, les musulmans se sont livrés à des pillages et à des massacres à Trébizonde.

Puis une autre dépêche de M. P. Cambon :

Therapia, le 10 octobre 1895,

La Sublime-Porte a adressé avant-hier soir aux représentants des grandes puissances une note que vous trouverez ci-jointe en copie et dont nous avons généralement trouvé, mes collègues et moi, le ton suffisamment convenable.

Notre note, l'envoi simultané de tous les stationnaires à Constantinople, ont prouvé au Sultan l'existence bien réelle du concert européen.

Nous nous abstiendrons de relever toutes les inexactitudes contenues dans la réponse de la Porte. Ce serait une discussion interminable et inutile.

La situation reste cependant très menaçante. Nous multiplions nos efforts et, quel qu'en doive être le résultat, nous n'aurons pas à regretter des démarches que nous imposent les devoirs les plus élémentaires de l'humanité.

P. CAMBON.

Suit le texte de la note de la Porte.

Grâce à l'intervention des ambassades, les Arméniens ayant pu quitter, sous la surveillance des drogman, les églises où ils s'étaient réfugiés, le patriarche des Arméniens, Mgr Madtéos Izmirlian, écrivit à M. P. Cambon, le 13 octobre 1895, pour le remercier, lui et les représentants des autres puissances.

Le 17 octobre 1895, M. Cambon mande à M. Hanotaux que des conférences ont eu lieu entre les ambassadeurs et Saïd Pacha, au sujet des réformes à appliquer aux trois vilayets de l'Asie Mineure. Saïd Pacha a emporté le texte d'un projet de réformes qui contient toutes les mesures jugées essentielles par les puissances.

Par une dépêche du 18 octobre, M. Cambon annonce à M. Hanotaux que ce projet de réformes a reçu l'approbation du Sultan.

## V

### LES ÉVÉNEMENTS D'ASIE MINEURE

Les incidents dont le premier rapport des consuls à Erzeroum et à Diarbékirk nous ont rendu compte ne devaient pas être les derniers ; ce n'était même qu'un prélude et ils devaient être suivis bientôt de nouveaux massacres.

Le 4 novembre 1895, M. Cambon recevait la dépêche suivante :

M. Meyrier, vice-consul de France à Diarbékirk,  
à M. P. Cambon.  
Diarbékirk, 2 novembre 1895, 4 h. 30 du matin,  
arrivée 8 h. 30 du matin.

La ville est à feu et à sang.  
Meyrier

Cette autre dépêche suivit de près :

Depuis plusieurs jours, les musulmans préparaient ce massacre, ils l'ont mis à exécution de leur plein gré et sans provocation. L'invasion de la mosquée par les Arméniens est de pure invention. Le massacre a duré toute la journée et ne semble pas près de finir.

Autre dépêche :

M. Carlier, vice-consul de France à Sivas,  
à M. P. Cambon.

Sivas, le 12 novembre 1895.

Une vive fusillade a commencé à midi, auprès de chez moi. J'ai fait immédiatement prendre les armes à ma maison, empêchant tous les musulmans armés de pénétrer dans ma rue et préservant ainsi l'église arménienne remplie de monde ; les évêques se sont réfugiés chez moi. Le feu a continué jusqu'à trois heures. Les religieuses et les jésuites sont en sûreté jusqu'à présent.

CARLIER.

Therapia, le 29 juin 1896.

D'après les renseignements du Père DeFrance, l'ordre est rétabli à Van. Les Kurdes persans regagnent la frontière mais, dans tous les villages arméniens de la région, les désastres sont considérables. Dans plusieurs localités, la population mâle au-dessus de huit ans a été supprimée ; femmes et enfants se réfugient à Van. L'état de siège a été proclamé. Cette mesure tardive est plus nuisible qu'utile et entretient l'agitation dans les esprits.

Oh pourrait multiplier les citations ; voici d'ailleurs un passage d'une dépêche de M. Cambon à M. [Philippe] Berthelot, lui envoyant le résumé, vilayet par vilayet, des massacres d'Asie Mineure en 1895, ce qui donne une idée des troubles :

Dans le vilayet d'Angora, M. Guillois me cite une foule de meurtres et d'actes de brigandage isolés : assassinats, pillages de fermes et de hameaux, enlèvement de bestiaux ; tout demeure impuni. À Angora même, l'inquiétude subsiste et toutes les affaires sont suspendues.

De nouveaux renseignements recueillis sur les événements de Césarée prouvent que la troupe a participé ouvertement au massacre et au pillage, et les soldats se vantaient tout haut d'avoir la permission de tuer et de piller pendant quatre heures. À Yuzgat, deux coups de revolver ont été tirés d'une maison arménienne dans la nuit du 29 décembre et, sans l'énergie du mutessarif, auraient pu amener de grands désordres, la population musulmane s'étant immédiatement répandue en armes dans la ville. Ainsi que je le disais à Votre Excellence, c'est dans le vilayet d'Alep que les événements paraissent avoir eu ces derniers temps une gravité exceptionnelle.

Tout cela sans parler des massacres de Zeïtoun. Mais il faut insister sur les troubles de Marache et l'assassinat du Père Salvatore. En voici le récit de la main même de M. Cambon :

Le 16 novembre (n. s.), des soldats, venant de Marache, entrent à Moudjouk-Deressi, pillent le couvent et blessent le Père Salvatore.

Trois ou quatre jours après, un officier vient dire à ce Père franciscain qu'il a la mission de le conduire à Marache. Le Père Salvatore part avec onze catholiques latins auxquels on lie les mains.

Après une heure de marche environ, à Gueudjek, le malheureux religieux s'arrête et demande un cheval. Le commandant de l'escorte l'invite alors à se faire musulman !

Le Père refuse, l'officier donne un ordre. Le Père Salvatore et ses compagnons tombent percés de coups de baïonnette.

Les soldats vont chercher du bois et brûlent les corps.

L'affaire était de trop d'importance pour que le crime demeure impuni. L'ambassade de France la prend en main, et obtient que, cette fois, ce ne soient plus des agents subalternes, mais bien l'attaché militaire de France lui-même qui assiste à l'enquête : la

Porte l'admet, mais M. de Vialar n'obtient rien ; on sait que la question est encore pendante à l'heure actuelle.

Tout ce que l'on peut dire, c'est que nos agents se sont conduits de façon exemplaire ; voici une dépêche où M. Cambon leur rend pleine justice :

Fera, le 24 décembre 1895,

Tous nos agents ont fait preuve du plus grand dévouement pendant les troubles dont l'Asie Mineure vient d'être le théâtre, se multipliant pour porter secours à nos nationaux, et pour faire mettre un terme aux scènes souvent sauvages qui ont ensanglanté leur résidence.

De tous, M. Meyrier, vice-consul à Diarbékir, a peut-être le plus cruellement et le plus longuement souffert ; M. Roqueferrier, à Erzeroum, a déployé une grande énergie auprès des autorités et n'a pas craint de remplir tout son devoir au risque de sa vie. Quant à M. Carlier, vice-consul à Sivas, je puis le citer comme un modèle de décision prompte et de sang-froid..

Avec ses cavas qu'il avait armés, et assiste de M<sup>me</sup> Carlier, il a véritablement organisé la défense militaire de son quartier, sauvegardant ainsi des établissements remplis d'Arméniens, tenant en respect les émeutiers, arrêtant les pillards et ravitaillant toute une population.

M. Cillière, de son côté, surpris au milieu de la ville de Trébizonde par l'explosion de l'émeute, n'est rentré au consulat qu'après avoir visité notre établissement des Frères et s'être assuré de leur sécurité, tandis que M. Jousselin, drogman chancelier, organisait la défense du consulat et y recueillait, au milieu de la fusillade, les gens poursuivis.

P. CAMBON.

## VI

### L'AFFAIRE DE LA BANQUE OTTOMANE ET SES SUITES

C'est sur ces entrefaites, à la fin d'août 1896, que se produisit l'affaire de la Banque ottomane. On se souvient qu'une poignée de révolutionnaires arméniens, armés de bombes, put pénétrer dans la Banque et s'en rendre maître. M. Auboyneau, le directeur adjoint, fut forcé de négocier et il obtint du palais un sauf-conduit pour les comptables qui seraient conduits à bord de navires étrangers et envoyés, la vie sauve, hors des frontières de l'empire.

La police n'avait pas su prévenir cet attentat de quelques révolutionnaires mais on rendait la masse des Arméniens de Constantinople responsable des crimes de quelques-uns, et c'est alors qu'éclatèrent les massacres. En voici le résumé dans une note verbale collective remise à la Sublime Porte par les représentants des grandes puissances

2 septembre 1896,

En se référant à leur note collective du 15/27 août, les représentants des grandes puissances croient devoir attirer l'attention de la Sublime Porte sur un côté exceptionnellement grave des désordres qui ont ensanglanté dernièrement la capitale et ses environs. C'est la constatation par des données positives du fait que les bandes sauvages qui ont assommé les Arméniens et pillé les maisons et les magasins où ils pénétraient en prétendant y chercher les agitateurs n'étaient point des ramassis accidentels de gens fanatisés, mais présentaient tous les indices d'une **organisation spéciale connue de certains agents de l'autorité, sinon dirigée par eux.**

Les circonstances suivantes le prouvent :

1° Les bandes ont surgi simultanément sur différents points de la ville à la première nouvelle de l'occupation de la Banque par les révolutionnaires arméniens, avant même que la police et la force armée aient paru sur les lieux du désordre ; or, la Sublime Porte

reconnaît que des avis étaient parvenus d'avance à la police sur les projets criminels des agitateurs ;

2° Une grande partie des gens qui composaient ces bandes étaient habillés et armés de la même manière ;

3° Ils étaient conduits ou accompagnés par des softas, des soldats ou même des officiers de la police qui non seulement assistaient impassibles à leurs excès, mais y prenaient même parfois part ;

4° On a vu quelques-uns des chefs de la Sûreté publique distribuer à ces bachibouzouks des gourdins et des couteaux et leur indiquer aussi la direction à prendre pour trouver des victimes ;

5° Ils ont pu circuler librement et accomplir impunément leurs crimes sous les yeux des troupes et de leurs officiers, aux environs mêmes du palais impérial ;

6° Un des assassins, arrêté par le drogman d'une des ambassades, a déclaré que les soldats ne pouvaient pas l'arrêter ; conduit au palais de Yldiz, il a été accueilli par les gens de service comme une de leurs connaissances ;

7° Deux Turcs employés par des Européens, qui avaient disparu pendant deux jours de massacre, ont déclaré à leur retour qu'ils avaient été réquisitionnés et armés de couteaux et de gourdins pour tuer les Arméniens.

Quelques jours avant, la note collective suivante avait été adressée à la Porte :

Note collective adressée à la Sublime Porte par les représentants des grandes puissances à Constantinople.

Thérapie, le 27 août 1896,

Les événements sanglants dont la ville de Constantinople a été le théâtre dans la journée et la nuit d'hier, à la suite d'une tentative criminelle des révolutionnaires arméniens, ont mis en lumière avec la dernière évidence l'absence totale de sécurité et de mesures propres à maintenir l'ordre public dans la capitale.

Alors que les troubles ont éclaté peu après midi, les premières mesures militaires n'ont été prises que vers six heures du soir, et encore les troupes sont-elles restées impassibles, en face des excès auxquels se livraient des bandes de gens sans aveu qui, armés de gourdins et de couteaux, attaquaient et assommaient des passants absolument inoffensifs. La police, de son côté, loin d'empêcher la circulation de ces bandes, s'est associée dans plusieurs cas à leurs méfaits. Des zaptiés, des soldats armés et même des officiers ont été vus pénétrant de force dans les maisons pour y rechercher des Arméniens et envahissant des établissements étrangers, dont plusieurs ont été complètement saccagés.

Les représentants des grandes puissances croient devoir appeler l'attention la plus sérieuse de la Sublime-Porte sur les conséquences d'un tel état de choses qui touche à l'anarchie. Ils exigent que des mesures immédiates soient prises pour désarmer la populace, punir les coupables et renforcer les moyens d'action de l'autorité chargée du maintien de l'ordre. En priant la Sublime-Porte de vouloir bien leur faire connaître sans délai les dispositions qui auront été adoptées conformément à ces demandes, les représentants des grandes puissances formulent, dès à présent, toutes leurs réserves au sujet des dommages subis par leurs ressortissants du fait des récents désordres et de l'absence de protection dont la responsabilité incombe aux autorités locales.

L'accord le plus complet régna entre les puissances durant ces négociations, mais il ne paraît pas que l'on ait obtenu grand-chose. Après les premiers troubles, on avait obtenu très difficilement de la Porte l'autorisation d'envoyer un second stationnaire par puissance dans le Bosphore. De même, toute la fin du Livre Jaune est consacrée aux

négociations pour le châtimeut des coupables et à la question de l'amnistie des Arméniens arrêtés durant les troubles.

Cette question était d'ailleurs à peu près connexe à celle des réformes ; voici, en cette matière, les instructions du gouvernement français et le résumé de son attitude :

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères à M. P. Cambon, ambassadeur de la République française à Constantinople.

Paris, le 15 décembre 1896,

Conformément aux directions qui vous ont été précédemment adressées à vous-même et aux déclarations que j'ai faites au Parlement, je vous invite à vous unir à vos collègues en vue d'obtenir du Sultan la réalisation prompte et complète des réformes promises et nécessaires. Vous insisterez auprès d'Abdul-Hamid dans les termes que, d'accord avec M. de Nélidof et vos collègues, vous jugerez les plus propres à lui donner le sentiment exact des graves conséquences auxquelles il s'exposerait s'il ne tenait pas compte du vœu unanime des puissances et s'il rendait ainsi inévitable une intervention de l'Europe.

Vous ne perdrez pas de vue que nous continuons de considérer, d'accord avec le gouvernement russe, comme la condition nécessaire d'une action concertée des puissances, leur entente préalable sur les trois points suivants :

Maintien de l'intégrité de l'empire ottoman;

Pas d'action isolée sur aucun point

Pas de condominium.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler également que, dans notre pensée, les réformes doivent s'appliquer à toutes les populations de l'empire sans distinction de race ni de religion.

Quant la question des mesures de coercition, nous ne nous refuserions pas à l'examiner le moment venu, si les puissances étaient unanimes à en reconnaître l'absolue nécessité.

G. HANOTAUX

Sur le fond des réformes, le Livre Jaune ne nous donne pas de renseignements précis ; c'est sans doute que la négociation est encore en cours entre les puissances et la Porte mais elles ont formulé leurs propositions, comme l'indique le dernier des documents publiés ; c'est une dépêche de M. Cambon à M. Hanotaux :

Péra, le 10 février 1897,

Les propositions relatives aux réformes ont été arrêtées et signées hier par les ambassadeurs.

P. CAMBON.

---

[Conflit turco-grec]  
(*Le Figaro*, 21 avril 1897)

Par suite des circonstances créées par le conflit turco-grec, M. Gaston Auboyneau, fils du directeur de la Banque impériale ottomane, a dû regagner son poste à Constantinople. Son mariage avec M<sup>lle</sup> Germaine de Flers, fille du marquis et de la marquise de Flers, se trouve ainsi ajourné.

---

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 juillet 1897)

L'assemblée nouvelle de la Banque impériale ottomane a eu lieu le 30 juin à Londres. Le rapport du Conseil d'administration pour 1896 montre que les bénéfices de l'exercice se sont élevés à £ 305.959, y compris £ 8.186 reportées à nouveau du dernier exercice. Le Conseil propose un dividende de 10 sh. ou 15 fr. 50, ou 5 %, tout en ajoutant £ 29.777 à la réserve et en portant à nouveau £ 56.181. Le rapport constate que la situation des affaires en Orient a été préjudiciable à la Banque, comme à tous les autres établissements. Il ajoute que si tous les efforts tentés actuellement en vue d'achever le règlement des questions pendantes en Orient réussissent, il y aura une période de grande activité.

---

Paris  
Mariage  
Georges Cartali  
Aglaé Calothi  
(*Le Figaro*, 30 juillet 1897)

Toutes les notabilités de la colonie grecque et un grand nombre de Parisiens remplissaient, hier encore, l'église grecque de la rue Bizet, où l'on célébrait le mariage de M. Georges Cartali, contrôleur de la Banque impériale ottomane à Constantinople, avec M<sup>lle</sup> Aglaé Calothi, fille de M. C. Calothi.

Mgr Porphyron, logothète, a béni le mariage. Le parrain du marié était M. Frank Auboyneau, directeur de la Banque impériale ottomane de Paris.

---

NOMINATIONS  
(*Le Temps*, 16 août 1897)

On annonce encore une fois, comme devant avoir lieu presque immédiatement, la retraite de sir Edgar Vincent de la direction de la Banque ottomane. On parle de M. Lang, directeur de la régie des tabacs en Turquie\*, comme son successeur probable, bien que cette candidature ne paraisse rencontrer faveur, disent d'autres, ni auprès de la Porte ni auprès des actionnaires français.

---

[Banquet donné en l'honneur de sir Edgard Vincent]  
(*Le Temps*, 11 octobre 1897)

Dans un banquet donné en l'honneur de sir Edgard Vincent, sur l'initiative du directeur adjoint, M. Gaston Auboyneau, l'administrateur anglais a dit entre autres choses :

De concert avec vous et avec les amis puissants de la Banque impériale ottomane en Europe, j'ai employé toute mon activité au développement de cet immense et magnifique pays. Les résultats en Orient se font attendre plus longtemps qu'ailleurs, et si les faits produits ne répondent pas encore entièrement à l'effort déployé, il n'en est pas moins certain que nous avons obtenu des résultats remarquables. Pour ne citer qu'un fait, les chemins de fer auxquels, de concert avec d'autres, nous avons voué de si grands efforts, ont produit un notable changement non seulement dans la situation



commerciale du pays, mais dans l'équilibre politique de cette partie de l'Europe. On peut dire, sans crainte de se tromper, que la création du réseau de chemins de fer a contribué à restreindre la zone des hostilités et à raccourcir la durée de la dernière guerre.

Le sultan a résolu de donner une plus grande extension au réseau actuel et de consacrer toutes les ressources disponibles de son gouvernement à l'achèvement rapide des lignes de chemins de fer. Cette décision, nous pouvons en être convaincus, sera exécutée avec l'inébranlable fermeté qui caractérise sa politique. Elle ouvre au public industriel et au public financier la perspective de plusieurs années de prospérité exceptionnelle ; elle annonce aux cultivateurs et au commerce de l'intérieur une ère de production, d'activité et de profits.

---

Banque ottomane  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 octobre 1897)

La Banque ottomane, l'un des titres les plus actifs du marché, progresse à 606 pour clôturer à 604. — On mande de Londres que les pourparlers au sujet de la succession de sir Edgard Vincent se succèdent. On sait qu'on avait parlé de MM. Renouard et Rouvier ; il est maintenant question de M. Clinton Dawkins, sous-secrétaire d'État aux finances égyptiennes et ancien secrétaire particulier de M. Goschen. M. Dawkins était représentant de la Péruvien Corporation.

---

NOMINATIONS  
(*Le Temps*, 22 octobre 1897)

On annonce que sir R. Hamilton Lang, ancien contrôleur anglais de la Daïra Sanieh [domaine privé du souverain égyptien], a accepté le poste de directeur général de la Banque ottomane, en remplacement de sir Edgard Vincent.

---

LES AFFAIRES DE TURQUIE  
(*Le Temps*, 26 octobre 1897)

(Dépêche de notre correspondant particulier)  
Constantinople, via Tseymen, 24 octobre, 3 h. 30 soir.  
Il est sérieusement question de M. [Louis] Rambert, qu'il reste d'ailleurs à pressentir, pour occuper un poste nouveau d'administrateur délégué auprès de la Banque ottomane à Constantinople. Il serait formé un comité de direction entre MM. Hamilton Lang, Rambert et Auboyneau.

---

INFORMATIONS FINANCIÈRES  
NOMINATIONS  
(*Le Temps*, 25 novembre 1897)

Nous apprenons que la nomination de M. Louis Rambert aux fonctions d'administrateur de la Banque impériale ottomane à Constantinople, dont on avait

parlé depuis quelque temps, est officiellement confirmée. M. Rambert part ce soir même pour Constantinople.

---

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 mai 1898)

La Banque impériale ottomane informe ses actionnaires que, sur la demande d'un grand nombre d'entre eux, elle a décidé d'annuler les coupures de 100 actions et de les remplacer par un nombre équivalent d'actions en coupures de 25.

En conséquence, les détenteurs de coupures de 100 actions sont priés d'en effectuer le dépôt, coupons attachés à partir du n° 40 inclusivement, le plus tôt possible, aux bureaux de la Banque impériale, à Londres, Paris ou Constantinople, pour être échangées contre les nouvelles coupures, lesquelles porteront coupons à partir du n° 40 inclusivement.

Le dividende ne sera payé que sur les coupons des nouveaux titres.

---

Banque ottomane  
Assemblée générale du 29 juin  
(*Le Journal des débats*, 4 juillet 1898)

Les actionnaires de la Banque impériale ottomane ont tenu leur assemblée le 29 juin. Lord Hillingdon, qui présidait, a fait d'abord observer que, bien que la guerre entre la Grèce et la Turquie fût terminée depuis assez longtemps déjà, ses effets s'en faisaient encore sentir. Il a constaté que le gouvernement turc, scrupuleusement fidèle à ses engagements, avait procédé avec rapidité à l'évacuation de la province de Thessalie, à l'époque stipulée du paiement de l'indemnité.

Les directeurs de la banque croyaient pouvoir estimer satisfaisant qu'après un exercice comme celui de 1897, où les affaires avaient été dans une si large mesure suspendues, ils fussent en situation de répartir un dividende de 5 %. Durant les délais qui se sont produits dans les négociations relatives à l'emprunt grec, la Banque avait consenti à faire au gouvernement turc certaines avances, qui ont été remboursées avec régularité. En dehors de ces avances, il ne s'est présenté, en 1897, aucune occasion d'augmenter le dividende par des opérations financières comme il était arrivé dans les années précédentes.

En ce qui concerne l'avenir, la Banque devra compter pour ses bénéficiaires, plus sur le développement commercial du pays et sur l'assistance légitime à donner aux producteurs, aux marchands et aux exportateurs, que sur les opérations financières proprement dites. Elle devra se consacrer surtout à de simples affaires de banque.

Les chances de réussite dans cet ordre d'idées s'accroîtront à mesure que se développera le réseau des chemins de fer, que le pays s'ouvrira davantage et que les procédés de culture iront en se perfectionnant.

Après cette allocution, la proposition visant l'approbation du rapport et le paiement du dividende de 10 shillings, appuyée par M. Théodore Berger, a été votée à l'unanimité.

---

Banque ottomane  
Assemblée générale du 28 juin

*(Le Journal des débats, 17 juillet 1898)*

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque ottomane a eu lieu le 28 juin à Londres, sous la présidence de lord Hillingdon.

Le rapport fait ressortir, après les prélèvements effectués pour créances mauvaises et douteuses, un bénéfice net de 281.580 liv. st., qui, ajouté au solde reporté du précédent exercice, porte le solde créditeur du compte profits et pertes à 305.512 liv. st. Le conseil a proposé la distribution d'un dividende de 10 sh. par action, représentant 5 % du capital versé. Une somme de 23.158 liv. est appliquée à la réserve statutaire, et 27.354 liv. sont reportées à nouveau.

Le président a fait remarquer, dans l'allocution qu'il a prononcée, que le fait le plus remarquable de l'année 1898 a été l'encaissement de l'indemnité payée par la Grèce. La somme importante touchée par le gouvernement ottoman est venue fort à propos pour soulager le Trésor et elle a été pour la Banque un élément d'opérations profitables ; le gouvernement a pu, en effet, non seulement couvrir les frais de campagne de Thessalie, mais aussi régler diverses dettes et faire face aux besoins courants du Trésor.

L'année dernière n'a pas été des plus satisfaisantes pour la Turquie au point de vue économique et commercial. Il a fallu reconstituer les stocks épuisés par les années de crise, et on peut juger de l'augmentation de l'importation par les recettes des douanes, qui ont atteint 2.249.000 liv. t., au lieu de 2.056.000 liv. t. en 1897. Les exportations qui constituent la principale ressource du pays ont subi, par contre, une certaine diminution par suite de la mauvaise récolte en Asie Mineure, et de l'élévation des prix de certains produits l'intérieur. Les recettes des chemins de fer, qui avaient été excellentes pendant le premier semestre, se sont ressenties de cet état de choses et elles présentent, en somme, une diminution appréciable. Les lignes d'Aïdin et de Kouiali ont été particulièrement éprouvées : leur trafic a baissé de 35 à 40 %. La conséquence forcée de la diminution des recettes des chemins de fer a été une augmentation correspondante des garanties kilométriques que le Trésor a à payer chaque année. Il y a eu cependant une compensation de ce côté du fait de la plus-value des dîmes, dont le produit a été supérieur de 280.000 liv. t. à celui de 1897, malgré la diminution des récoltes. La valeur des produits du sol a été, en effet, plus élevée.

Au sujet des chemins de fer, lord Hillingdon a fait observer que de grands projets sont à l'étude pour développer l'organisation des chemins de fer en Asie Mineure et dans d'autres parties de l'empire ottoman.

Quand ces projets seront mis à exécution, la Banque ottomane prendra certainement sa part dans les bénéfices qui pourront en résulter.

Le chiffre global des opérations de la Banque présente, en 1898, une augmentation appréciable, par suite du développement de toutes ses affaires normales. Deux nouvelles branches ont été récemment créées, mais il faudra un certain temps avant de pouvoir en apprécier les résultats, que l'on espère devoir être très satisfaisants.

« Nos opérations, a dit en terminant le président, ne nous ont pas donné tout ce que nous avions pu espérer ; mais nous croyons que la situation du pays a une tendance marquée à s'améliorer. Ce dont la Turquie a besoin, plus peut-être que tout autre pays, c'est la paix et un bon gouvernement, et nous pensons que les événements travaillent pour ces deux buts désirables.

Pour le moment, nous n'avons qu'une chose à faire, c'est de servir autant que possible les intérêts du pays, en lui donnant toute l'aide que nous pouvons au point de vue de la banque, et je crois que nous le faisons. Je peux dire que, comme Banque d'État, nous croyons jouir non seulement de la confiance du gouvernement, mais aussi de celle de S. M. le Sultan, et je suis sûr que toute demande justifiée de la Banque serait prise en considération au palais. »

---

Banque ottomane  
(*Le Temps*, 9 octobre 1899)

La Banque ottomane a passé de 565 à 554. Nous avons annoncé en son temps la fixation du dividende de l'exercice 1898. Son importance a été de 5 % du capital versé, soit 10 shillings par action. Une somme de 27.354 liv. st. a été reportée à l'année courante.

Le président de l'assemblée, lord Hillingdon, a fourni aux actionnaires quelques renseignements intéressants sur la marche des affaires sociales en 1898. C'est ainsi que le fait le plus saillant de cet exercice a été l'encaissement de l'indemnité de guerre grecque. Les sommes importantes perçues de ce chef par le gouvernement ottoman ont été pour le Trésor une aide considérable et opportune, et ont produit à la banque un mouvement de fonds qui lui a laissé un bénéfice appréciable.

Au point de vue commercial et économique, l'année 1898 n'a pas été aussi favorable que l'on avait été tout d'abord en droit de l'espérer. Néanmoins, la Turquie a pu continuer à reconstituer des stocks épuisés pendant les années de crise ; les recettes des douanes, qui ont passé de 2.056.000 l. t. en 1897 à 2.249.000 l. t. en 1898, sont, en effet, une preuve de l'augmentation des importations.

Les exportations ont été en diminution, à cause des mauvaises récoltes de l'Asie-Mineure ; les recettes des chemins de fer se sont ressenties de cet état de choses, et il en est résulté pour le gouvernement un supplément de sacrifices pour le paiement des garanties. Toutefois, le meilleur rendement des dîmes a été pour le Trésor une compensation à cet excédent de dépenses.

La Banque ottomane compte bien participer dans une légitime proportion aux bénéfices qui découleront de l'exécution des grands projets de voies ferrées en Asie-Mineure.

Les opérations de banque, prises dans leur ensemble, ont été, en 1898, en sensible augmentation sur celles de 1897. Le développement continu de son activité a été la seule cause de cette progression. Si les résultats de l'exercice n'ont pas été tout à fait aussi satisfaisants que la banque aurait été en droit de l'espérer, on a tout lieu de croire que, la situation générale de l'empire allant en s'améliorant, la banque y trouvera sa part de profits. Ce dont la Turquie a besoin avant tout, a dit le président, c'est de bonne administration et de paix ; tout lui fait espérer que ces deux grands bienfaits lui sont assurés pour l'avenir.

Nous recevons d'autre part de notre correspondant de Constantinople, les renseignements suivants :

Les deux affaires principales auxquelles s'intéresse actuellement la Banque impériale ottomane sont les chemins de fer en Syrie et la conversion de l'emprunt des douanes. Ce sont elles qui motivent la présence à Constantinople de M. Théodore Berger et du comte Vitali. [...]

---

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 décembre 1899)

Ainsi que nous l'avons annoncé ces jours derniers, une dépêche arrivée de Constantinople, à la date du 28 novembre, nous a appris que le conseil des ministres du gouvernement ottoman, spécialement convoqué la veille, avait décidé d'accorder la

concession du chemin de fer de Bagdad à la Compagnie des chemins de fer d'Anatolie. En conséquence, le sultan avait signé un iradé par lequel cette Compagnie recevait la concession pour la construction du chemin de fer de Konieh à Bagdad et Bassorah, moyennant une garantie de l'État à fixer. Il a été entendu que la Compagnie des chemins de fer d'Anatolie ne pourrait rétrocéder ses droits à aucune autre compagnie et que la construction de la ligne devra être achevée en huit ans. À partir du jour où le chemin de fer sera construit, le Gouvernement Ottoman pourra le racheter à toute époque pour l'administrer lui-même avec ses propres employés ou pour le laisser administrer par la Compagnie des chemins de fer d'Anatolie.

Cette dernière Compagnie étant une société allemande soutenue par un groupe dirigé par la Deutsche Bank de Berlin, on s'est montré un peu surpris ici, et un de nos confrères a même dit, à ce sujet : « Le voyage de l'empereur Guillaume II en Palestine a ainsi rapporté quelques fèves à l'industrie allemande. » Nous croyons pouvoir donner à sujet quelques explications qui feront voir les choses sous leur vrai jour.

Plusieurs concurrents étaient en ligne pour obtenir cette concession. Or, les négociateurs français des chemins de fer de Smyrne à Cassaba firent tout pour évincer leurs concurrents anglais de l'Ottoman Railway, et pour s'entendre avec la Société allemande des chemins de fer d'Anatolie. Ils réussirent dans leurs négociations.

Les intérêts français, en la circonstance, n'ont pas été sacrifiés, loin de là. Ils ont été, au contraire, énergiquement défendus par notre éminent compatriote, M. le comte Vitali, de la Régie générale des chemins de fer Orientaux, appuyé par M. Constans, notre ambassadeur à Constantinople. Et nous croyons savoir que la participation qui a été accordée dans l'affaire au groupe de financiers français qui s'étaient fait représenter en cette occasion par la Banque impériale ottomane, que la participation, disons-nous, qui a été cédée à nos compatriotes, est de 40 pour cent. Il n'en aurait pas été de même si la concession avait été accordée à l'Ottoman Railway. C'est pourquoi nous prétendons que les groupes français se sont montrés très habiles et bien avisés.

Au reste, les négociations entamées devaient aboutir, du moment que la Banque impériale ottomane leur prêtait son concours. Car elle est, pour ainsi dire, française cette institution. Son directeur général est anglais, c'est vrai, mais son directeur-général adjoint, M. G. Auboyneau, est français. Français également la majorité de ses administrateurs qui comptent parmi eux, nos plus hautes notabilités financières : MM. Th. Berger, comte A. de Germiny, baron Hottinguer, Ch. Mallet, comte Pillet-Will, etc., etc. Avec de tels hommes, pouvait-on croire que nos intérêts en Orient soient même un seul moment négligés ?

Et ce qu'a fait cette fois la Banque impériale ottomane et son entourage, n'est que la continuation d'un programme dont elle ne s'est jamais écartée. Consciente de sa force, elle s'en sert efficacement. Banque de l'État dans l'Empire Ottoman, elle sait, quand il le faut, imposer sa volonté, et elle ne s'en fait pas faute au moment opportun. Au cours de ces dernières années, elle s'est tenue sur une certaine réserve, il est vrai, mais les conditions économiques ont laissé depuis longtemps et un peu partout, tellement à désirer, que certaines opérations qui paraissaient nécessaires, ont dû être différées. Néanmoins, l'instant approche où tout rentrera dans l'état.

Faisons remarquer, ici, que la Banque impériale ottomane est relativement peu connue du public qui ne se rend pas compte de sa puissance et des services qu'elle rend. En dehors de son siège central de Constantinople, de l'agence et du bureau qu'elle a installés dans cette ville, à Stamboul et à Péra, elle possède deux agences principales, à Paris et à Londres, et vingt-cinq succursales, tant dans l'Empire ottoman qu'en Egypte et en Bulgarie, à savoir : Adalia, Adana, Aldin, Alep, Alexandrie, Andrinople, Angora, Bagdad, Beyrouth, Brousse, Damas, Konia, Larnaca, Le Caire, Mersine, Mételin, Ouchak, Philippoli, Port-Saïd, Roustchouk, Salonique, Samsoun, Smyrne, Sofia et Trébizonde.

On voit de quels moyens d'action elle dispose. Et comme ses attributions sont des plus étendues, elle est à même de tirer parti de toutes les circonstances qui se présentent. Naturellement, elle fait toutes les affaires ordinaires de banque, elle peut prêter sur marchandises, accepter des fonds en dépôt, des marchandises en consignation, etc., mais son principal rôle est celui qu'elle remplit auprès du gouvernement ottoman. C'est elle qui se met la première sur les rangs lors de ses appels au crédit public, qui est chargée d'opérer pour son compte les paiements qu'il a à faire à l'étranger ; elle peut lui consentir des avances, et enfin elle a le droit d'émettre des billets au porteur ayant cours légal dans l'Empire ottoman...

Comme nous le disions plus haut, les circonstances générales n'ont pas permis, dans ces dernières années, de réaliser en Turquie, les opérations que l'on avait en vue depuis longtemps. Aussi la Banque impériale Ottomane n'a-t-elle distribué, à ses actions depuis 1896, que 12 fr. 50 par action, ce qui représente encore, aux cours actuels et les actions n'étant libérées que de 250 francs, un rendement supérieur à 4 % l'an. Heureusement les temps changent, et l'attention qui s'est portée depuis quelque temps sur les titres de cette Société prouve bien que l'on compte revoir à brève échéance, les répartitions de 15 fr., 17 fr. 50 et même 20 fr. auxquelles on a procédé de 1890 à 1895.

En un mot, l'ère des affaires approche, et c'est vraisemblablement, la conversion des Douanes ottomanes qui l'ouvrira.

---

LA MISSION OTTOMANE À PARIS  
par Ch. Dauzats  
(*Le Figaro*, 25 février 1900)

Le président de la République a reçu hier soir, à neuf heures, avant l'ouverture du bal de l'Élysée, S. Exc. Munir-bey, ambassadeur de Turquie, accompagnant S. Exc. Djevad-bey, le général Abdullah-pacha et le colonel Tewfick-bey qui venaient prendre congé.

Le Président était entouré des personnes de sa maison civile et de sa maison militaire, mais la cérémonie a été d'ailleurs des plus simples.

S. Exc. Djevad-bey a remercié le président de la République de l'accueil exceptionnellement sympathique qu'il avait fait aux envoyés de S. M. I., le Sultan, et il lui a dit combien les membres de la mission étaient touchés des marques de profonde amitié qu'ils ont reçues partout durant leur séjour à Paris.

Le président de la République a répondu qu'il était heureux s'il avait pu personnellement contribuer au bon souvenir que les membres de la mission ottomane emportaient de Paris, dont l'accueil n'a été qu'une expression de l'amitié séculaire de la nation française pour la Turquie.

Les membres de la mission ont ensuite parcouru les salons de l'Élysée et, après s'être entretenus une dernière fois avec le président de la République et M. Constans qui assistait à la soirée, ils sont allés à l'Opéra, où la loge présidentielle avait été mise à leur disposition. Ils ont pris le plus vif plaisir au spectacle du bal de l'Opéra.

Aujourd'hui, Djevad-bey, le général Abdullah-pacha et Tewfick-bey assisteront, à l'hôtel Ritz, à un [déjeuner offert en leur honneur par la direction et l'administration de la Banque ottomane](#).

Les autres convives sont Munir-bey, ambassadeur de Turquie ; M. Constans, ambassadeur de France ; Nabi-bey, conseiller de l'ambassade ottomane ; le capitaine Breton, MM. [Franck] Auboyneau, Nagelmackers, de Verneuil, le comte Pillet-Will, le baron [Jean] de Neuflyze, le comte [Adrien] de Germiny, Naville, [Paul Bourlon] de Sarty, Théodore Berger, etc.

Les membres de la mission ottomane salueront ce soir M. Constans qui part à 7 heures par l'Express-Orient. Ils quitteront Paris demain par la ligne de Zurich.

---

#### NÉCROLOGIE

Théodore Berger

(*Le Journal des débats*, 9 mars 1900)

Nous apprenons avec regret la mort de M. Théodore Berger, qui, comme administrateur de la Banque ottomane et vice-président du conseil d'administration du Comptoir d'escompte, a créé et dirigé avec succès tant de grandes entreprises financières et industrielles.

M. Théodore Berger a succombé subitement à une grippe infectieuse, à l'âge de cinquante-trois ans.

Une amélioration s'était produite dans son état pendant la journée d'hier, et il avait reçu plusieurs visites, notamment celle de S. Exc. Munir Bey, ambassadeur de Turquie. Dans la soirée, une heure après le départ des médecins tranquilisés, il expirait.

M. Théodore Berger, officier de la Légion d'honneur, appartenait à une famille dont on peut dire qu'elle ne compte que des illustrations dans le monde scientifique ou littéraire. Il était le frère du grand chirurgien, le docteur Paul Berger, membre de l'Académie de Médecine. Deux autres de ses frères, dont notre collaborateur M. Philippe Berger, sont membres de l'Institut.

---

#### NOMINATION

(*Le Temps*, 14 juin 1900)

M. Rambert, administrateur de la Banque ottomane, a été nommé directeur général de la Régie des tabacs ottomans, en remplacement de M. Farnette, qui s'est démis de ses fonctions.

---

#### NOMINATIONS

Banque ottomane

(*Le Journal des débats*, 16 juin 1900)

Nous apprenons que M. Franck Auboyneau, le sympathique directeur général, à Paris, de la Banque impériale ottomane, vient d'être nommé administrateur, en remplacement de M. Théodore Berger décédé.

M. Auboyneau remplira les fonctions d'administrateur délégué.

M. [Charles] de Cerjat, sous-directeur à Constantinople, vient en la même qualité à Paris.

---

Banque ottomane

(*Le Journal des mines*, 8 juillet 1900)

Les comptes de l'exercice 1899 se soldent, après les prélèvements effectués pour créances mauvaises ou douteuses, par un bénéfice de 282.963 liv. st. : en y ajoutant le

solde reporté de l'exercice précédent, le montant disponible atteint 310.318 liv. st., comme nous l'avons dit.

Le président a. donné à l'assemblée générale du 28 juin, suivant l'usage, des détails sur la marche des affaires de la banque pendant le dernier exercice. Il a, tout d'abord, rappelé la grande perte que la banque a éprouvée par le décès de M. Théodore Berger dont l'activité, la haute intelligence et les grandes capacités financières lui ont rendu tant de services. Le président a constaté ensuite que les opérations de la Banque ottomane se sont accrues, l'année dernière, dans des proportions très satisfaisantes. Il n'y a pas eu de progrès très rapides, qui sont difficiles dans un pays comme la Turquie ; mais on doit se féliciter du développement continu du chiffre des affaires de la société,

Les bénéfices des agences sont en augmentation et leur activité s'est exercée dans une bonne direction, car elles se sont attachées aux affaires qui conviennent le mieux aux besoins du commerce et des différentes places sur lesquelles elles opèrent. La prudence de leur gestion est attestée par ce fait que la banque n'a nullement été atteinte par les faillites qui se sont produites sur les places où sont établies ses succursales. L'augmentation des bénéfices est surtout satisfaisante, parce qu'elle provient du développement des sources de profit que peuvent procurer à la banque les affaires présentant des risques à courte échéance, comme le change et la commission.

Deux, succursales ont été ouvertes à Sivas et Gastamboul, qui pourront, devenir, par la suite, d'importantes agences commerciales : mais elles ont été établies dans le but d'aider le gouvernement pour l'encaissement des revenus des provinces. Vers la fin de l'année dernière, une autre agence a été ouverte à Kara Hissar, ville très favorablement située sur une ligne de chemin de fer, et où l'on peut compter sur un bon courant d'affaires commerciales,

En Égypte, la récolte du coton a été bonne, et on s'attend à une récolte aussi bonne pour cette année. En ce qui concerne Constantinople, l'année 1899 n'a été marquée par aucune opération exceptionnelle, et la banque s'est surtout attachée à développer ses affaires courantes de banque. La place de Constantinople se remet sûrement, mais lentement, de la crise qui l'a atteinte il y a quelques années. Il y a tout lieu de penser qu'elle reviendra bientôt à son ancien état de prospérité commerciale. La récolte a. été supérieure à celle de 1898, bien que l'exportation des céréales ait été entravée, dans une certaine mesure, par la baisse des prix. En effet, pour quelques districts éloignés, le prix de vente n'était pas assez élevé pour payer les frais de transport.

On peut dire, cependant, que, d'une manière générale, la prospérité du pays s'est accrue. Les produits des dîmes ont passé de 4.170.000 liv. st. en 1898 à 4.729.000 livres sterling en 1899.

Le président a déclaré, en terminant, que les relations de la banque avec le gouvernement étaient des plus satisfaisantes, et qu'il croyait que son administration continuait à jouir comme par le passé de la confiance du Sultan.

L'assemblée a voté à l'unanimité l'approbation des comptes, le dividende et la nomination de M. Franck Auboyneau comme membre du comité général,

---

1901 (mai) : CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ DU CHEMIN DE FER DAMAS-HAMAH ET  
PROLONGEMENTS (ex-Beyrouth-Damas-Hauran)

[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Damas-Hamah+prolong.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Damas-Hamah+prolong.pdf)

---

Banque impériale ottomane  
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 29 juin 1901)



Londres, 26 juin. — L'assemblée générale annuelle de la Banque Impériale ottomane tenue aujourd'hui a adopté le dividende proposé pour l'année 1900 de 10 sh. par action.

Le président, lord Hillingdon, a ensuite pris la parole :

Nous avons dû, dit-il, nous contenter des bénéfiques faits au jour le jour. À Constantinople, les affaires ont été assez animées, notamment pour les exportations. Le chemin de fer d'Anatolie présente cependant une importante diminution de recettes.

En Turquie et dans l'île de Chypre au contraire, les bénéfiques croissent rapidement. En 1897, ils ont été de t 26.000, en 1898 £ 38.000, en 1899 £ 56.000 et enfin en 1900 £ 72.000. Les quantités de marchandises se sont accrues dans les agences de province.

Quant aux rapports venus d'Égypte, ils ne sont pas aussi satisfaisants, en raison des fluctuations des cotons et d'autres produits.

Au bureau central, les dépôts de banque ont marqué en 1900 un progrès général.

En ce qui concerne nos relations avec le gouverneur impérial, nous pouvons dire que nous sommes avec lui sur le même pied que ces dernières années.

MM. le baron Hottinguer et Pyrame Naville sont réélus membres du comité général.

---

#### LE CONFLIT FRANCO-TURC (*Paris-Capital*, 21 août 1901)

La question des quais et des créances françaises, qui avait failli avoir des conséquences regrettables, est aujourd'hui arrangée, tout au moins en principe. Elle pourrait encore, néanmoins, traîner en longueur car si notre ambassadeur et le Sultan sont tombés d'accord sur le montant des sommes à payer, la Porte ne sait pas encore bien exactement par quelles voies et moyens elle pourra arriver à en effectuer le règlement.

Voici, en effet, le dernier télégramme en date de Constantinople :

Au cours de l'audience accordée par le sultan à l'ambassadeur français, toutes les possibilités de rachat des quais ont été discutées. Le prix de rachat a été définitivement fixé à 41 millions.

Le sultan a repoussé la proposition de l'ambassadeur de se procurer l'argent nécessaire pour le rachat au moyen d'une conversion de l'emprunt garanti par les douanes

En revanche, le représentant de la France a accepté la proposition du sultan de se procurer la somme susdite, plus 17 millions, réclamés par les deux Français Tubini et Lurando, au moyen d'un emprunt reposant sur les bases suivantes : affectation de la partie de la dette publique donnée en gage à la Russie, et qui doit devenir libre à la fin de l'année, et d'une augmentation de 1/2 % sur la dîme.

Si cet emprunt n'aboutit pas, les parties ont encore toute liberté d'action pendant six mois. L'augmentation en question de 1/2 % sur la dîme serait d'environ 60.000 livres par an.

La [Banque ottomane](#) était favorable à la première solution, c'est-à-dire à la conversion de l'emprunt garanti par les douanes, mais elle ne donnera sa coopération au second projet que dans une faible mesure.

---

#### NÉCROLOGIE (*L'Argus*, 1<sup>er</sup> septembre 1901)

On annonce la mort subite, à Trouville, de M. Charles Émile Goguel, banquier, administrateur des Assurances Générales depuis le 21 mars 1883.

M. Goguel occupait une situation importante dans le monde des affaires ; il était administrateur de la Compagnie d'Orléans, de la Banque ottomane, Fives-Lille, etc.

---

LA PORTE EN QUÊTE D'ARGENT  
(*Le Journal des finances*, 5 octobre 1901)

Un iradé impérial, promulgué le 2 octobre, ordonne la reprise des négociations en vue d'une avance au gouvernement par la Régie des tabacs et la Société du tombac.

---

NÉCROLOGIE  
Charles Mallet  
(*Le Temps*, 23 avril 1902)

Nous apprenons la mort, dans sa quatre-vingt-septième année, de M. Charles Mallet, banquier.

M. Mallet, qui avait fait partie du premier conseil d'administration de la Compagnie de Paris à Lyon, en 1852, fut président du conseil de la compagnie agrandie [de 1878 à 1891] et en resta le président honoraire. Il était président de la compagnie d'assurances l'Union, président du comité de Paris de la Banque ottomane et du comité parisien des Chemins de fer autrichiens.

---

Banque ottomane  
Assemblée générale  
(*Le Journal des débats*, 20 juin 1902)

Les actionnaires de la Banque impériale ottomane se sont réunis hier en assemblée générale ordinaire à Londres.

Après avoir entendu la lecture des rapports et les déclarations du président, qui ont donné un aperçu très satisfaisant de la situation et des opérations de la Banque pendant l'exercice 1901, l'assemblée a approuvé à l'unanimité les comptes qui lui étaient soumis.

Les bénéfices nets se sont élevés à 333.445 livres sterling, soit, avec le report de l'exercice précédent, 336,081 liv. st.

Après un prélèvement de 40.798 liv. st. pour la réserve et les tantièmes, il reste 325.283 liv. st. disponibles.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée a fixé le dividende à 6 % du capital versé, soit 12 sh. par action, ou 15 fr., contre 12 fr. 50 pour les exercices précédents, et décidé le report à nouveau de 25.283 liv. st.

L'assemblée a ensuite confié la présidence du comité de Paris à M. le baron Hottinguer, en remplacement de M. Charles Mallet, et elle a ratifié les nominations comme membres du conseil de MM. [Octave] Homberg [1844-1907][qui s'était occupé de la dette ottomane pour la Société Générale dans les années 1880] et Raoul Mallet.

---

[Gaston Auboyneau nommé directeur général de la Banque ottomane]  
(*Le Journal des débats*, 28 octobre 1902)

C'est un Français, par une rare dérogation à la tradition, qui va recueillir la succession de sir Edgard Lang à la direction générale de la Banque ottomane. M. Gaston Auboyneau, le nouveau titulaire de ces hautes fonctions, y sera nommé officiellement dans les premiers jours de novembre, et c'est la deuxième fois seulement qu'un de nos compatriotes en sera investi.

M. Gaston Auboyneau appartient depuis longtemps à la Banque ottomane. Il y fit ses débuts, devint secrétaire du conseil, puis directeur adjoint à Constantinople. Il dirigea la défense de l'établissement contre les Arméniens avec un courage et un sang-froid dont tout le personnel fut reconnaissant. Dans cette circonstance, il traita avec les insurgés, et c'est sur ses instances que S. M. I. le Sultan leur fit grâce de la vie. M. Gaston Auboyneau reçut, à cette occasion, la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

La nomination de M. Gaston Auboyneau sera très sympathiquement accueillie partout. Le nouveau directeur général de la Banque ottomane est âgé de trente-cinq ans. Il a épousé il y a quatre ans la fille du marquis de Flers.

---

Paris  
SALONS  
(*Le Figaro*, 18 novembre 1902)

Très réussie la réception donnée hier dans l'après-midi de deux à quatre heures, par S. Exc. Munir-bey, ambassadeur de Turquie, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Sultan. Parmi les nombreux visiteurs :

MM. Aristarchi-bey, Paul Musurus-bey, [Franck] Auboyneau, Granjean, Galib-bey, Lassega, de Bustros, Abou-Naddara, Savas-pacha, Fobras Kahané ; F. Fajole, secrétaire général de l'administration des Phares de l'empire ottoman ; L. Lefoulon, Jacolo ; Penjevi-bey [*sic* : Pangiri-Bey] , administrateur de la Banque ottomane à Constantinople ; Lenderdozy, Racanier, etc.

---

LE RESULTAT  
de la Souscription de l'Emprunt  
DES DOUANES OTTOMANES  
(*Paris-Capital*, 3 décembre 1902)

Les souscriptions en espèces aux obligations des douanes ottomanes 4 % 1902, dont l'émission a eu lieu le 20 novembre écoulé, reçoivent la répartition suivante :

Souscriptions de 1 à 200 obligations 1 obligation  
Souscriptions de 201 à 500 obligations 2 obligations  
Souscriptions de 501 à 900 obligations 3 obligations  
Souscriptions au-dessus de 900 obligations 3,25 par mille, toute fraction donnant droit à une obligation.

Les 600 millions de francs versés que comportait la souscription aux 12 millions d'obligations qui ont été demandées ont été fournis à raison de :

200 millions par la Société générale.  
155 millions par Comptoir national d'escompte.

87 millions par la Banque française.  
65 millions par la Banque de Paris.  
50 millions par le Crédit industriel.  
43 millions par la Banque ottomane:

Cette dernière a remporté avec la conversion de l'emprunt des douanes un succès sans précédent dans les annales financières de la Turquie, succès qui doit être attribué à la grande autorité dont jouissent dans le monde des affaires la Banque ottomane, et les cinq sociétés de crédit intéressées avec elle à l'opération, plus encore qu'à la bonne foi avec laquelle le sultan a su toujours respecter les droits de ses créanciers.

C'est au concours de ces puissants intermédiaires que la Turquie doit d'avoir vu tant de souscripteurs se disputer ses nouvelles obligations.

On ne saurait s'y méprendre à Constantinople où l'on a tant d'intérêt à voir le public français conserver sa faveur aux fonds ottomans, en vue d'opérations ultérieures.

---

### MARCHÉS FINANCIERS (*Le Figaro*, 6 janvier 1903)

La Banque ottomane vaut 592 contre 597.

Sur quoi cette baisse s'est-elle produite ? Sur une dépêche envoyée de Constantinople que nous avons nous-mêmes reproduite ce matin, et d'après laquelle le gouvernement aurait informé officieusement la Dette publique qu'il s'opposerait à l'élévation de l'intérêt des Séries ; d'autre part, le Sultan s'opposerait également, pour des raisons politiques, au projet d'unification.

Est-il besoin de faire remarquer le caractère étrange de cette information ?

En ce qui concerne le relèvement de l'intérêt des Séries, on semble oublier que le gouvernement ottoman n'a aucune qualité pour s'y opposer.. Cette opposition serait absolument contraire au décret de Mouharrem.

D'après l'article 16 de ce décret, le Conseil administre les revenus concédés sans aucune ingérence de la part du gouvernement, qui a seulement le droit d'exercer son contrôle par l'intermédiaire d'un commissaire devant siéger seulement avec voix consultative.

Quant au projet de conversion et d'unification des Séries, qui ne se souvient que c'est à la demande du Sultan lui-même que M. Rouvier, alors directeur de la Banque française [BFCI], en prépara les bases ? M. Rouvier, devenu ministre des finances, dut laisser en suspens les négociations en cours, mais la Banque ottomane a été désignée pour les continuer.

Nous lisons en effet dans la *Gazette de Francfort* du 4 janvier une dépêche de Constantinople, en date du 2, annonçant que le directeur général de la Banque ottomane, M. Gaston Auboyneau, vient de faire savoir officiellement au grand vizir, en le priant d'en informer le Sultan, qu'il était prêt, d'accord avec le consortium qui s'est formé autour de la Banque ottomane, à reprendre les négociations.

Nous croyons savoir que cette information est rigoureusement exacte, et nous espérons voir bientôt aboutir ce projet, qui intéresse à la fois les porteurs et le gouvernement ottoman : les porteurs, parce qu'il relèvera très sensiblement l'intérêt de 1 % actuellement servi ; le gouvernement ottoman, parce qu'il lui abandonne la plus grosse part des revenus au delà du montant nécessaire pour le service des Priorités et de la nouvelle Rente unifiée.

La nouvelle de Constantinople n'avait pas, on le voit, le caractère sérieux que lui ont attribué, un peu à la légère, ceux qui se sont laissés influencer aujourd'hui par elle.

---

INFORMATIONS FINANCIÈRES  
UNIFICATION DES SÉRIES DE LA DETTE OTTOMANE  
(*Le Figaro*, 18 janvier 1903)

Le Conseil des ministres tenu à Constantinople mercredi dernier, 14 courant, a pris note de la nomination de M. G. Auboyneau comme représentant du consortium qui s'est groupé autour de la Banque ottomane pour poursuivre les négociations en vue de l'unification des séries de la Dette. Un mazbata a été rédigé pour demander au Sultan l'autorisation de reprendre ces négociations.

---

MARCHÉS FINANCIERS  
(*Le Figaro*, 23 janvier 1903)

M. G. Auboyneau, complètement rétabli, a repris aujourd'hui ses fonctions.

---

Obsèques de M. Franck Auboyneau  
(*Le Journal des débats*, 31 janvier 1903)

Les obsèques de M. Franck Auboyneau, administrateur-directeur de la Banque ottomane, officier de la Légion d'honneur, ont eu lieu ce matin, à dix heures, au temple protestant de la rue Roquëpine où le corps avait été transporté hier au soir.

M. le pasteur Decoppel a prononcé l'éloge du défunt.

De nombreuses couronnes avaient été envoyées. Parmi elles, citons celles de S. Exc. Munir Bey, ambassadeur de Turquie ; de l'administration du siège central de la Banque ottomane, de la Société des chemins de fer de Damas-Hamah à son président, du conseil d'administration de la Banque ottomane, du conseil d'administration du Tombac, de la direction de la Banque ottomane, de la direction de la Deutsche-Bank, de la Compagnie du port de Beyrouth, de la Compagnie des tabacs du Portugal (comité de Paris), du personnel du siège central de la Banque ottomane de Constantinople, de la Régie ottomane des tabacs, de la direction de la Banque de Paris et des Pays-Bas, du conseil d'administration de la régie coïntéressée des tabacs de l'empire ottoman, du personnel de l'agence de la Banque impériale ottomane de Stamboul, de la direction générale de la Banque ottomane, du comité parisien de la Banque impériale ottomane, du conseil d'administration des Mines de Sélénitza, du conseil d'administration de la Dette publique ottomane, du conseil d'administration des Chemins de fer ottomans, du comité de Londres de la Banque impériale ottomane, du conseil d'administration de la Société Héraclée, du personnel de la Banque ottomane de Paris, de M. Vitali, etc.

Selon la volonté expresse du défunt, les honneurs militaires ne lui ont pas été rendus.

Le deuil était conduit par MM. Maurice et Raymond Auboyneau, ses fils ; Philippe et Christian Auboyneau, ses petits-fils ; Alexis Rey, son beau-frère.

Nous avons remarqué dans la très nombreuse assistance MM. le conseiller de l'ambassade ottomane représentant S. Exc. Munir Bey ; Albert Vignal, chef adjoint du cabinet de M. Rouvier, représentant le ministre des finances ; Victorien Sardou, de l'Académie française ; Pallain, directeur de la Banque de France ; M<sup>me</sup> la comtesse G. Vitali.

Le comte G. Vitali voyage en ce moment en Orient avec M. Gaston Auboyneau, fils aîné du défunt, qui ignore la mort de son père.

MM. R. Seydoux, le comte Pillet-Will, Étienne de Nalèche, directeur du *Journal des débats*, le comte de La Motte, Victor Berger, Paul Alfassa, comte de Vanssay, A. Vlasto, le comte [Adrien] de Germiny, marquis de Biron, Charles-Roux, baron Hottinguer, marquis [Frédéric] de Frondeville [de la Banque parisienne], Edmond Thery, Aristarchi Bey, vicomte de Valory, Georges Berthoulat, député.

MM. de Verneuil, syndic des agents de change ; baron de Lyssac, colonel Moulin, Montis, Eugène Gouin, baron de Pierrebourg, etc.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise, dans un caveau de famille.

---

#### TURQUIE (*Le Temps*, 9 février 1903)

Constantinople, via Sofia, 8 février, 9 h. 50.

Le projet de réformes élaboré par les ambassadeurs de Russie et d'Autriche-Hongrie est actuellement soumis aux cabinets de Saint-Pétersbourg et de Vienne et sera très prochainement présenté à la Porte. Il contient cinq points dont les principaux sont : Perception rationnelle des dîmes ; réorganisation de la police et de la gendarmerie ; [création de succursales de la Banque ottomane](#) ; nomination d'Européens aux postes importants.

---

#### LA QUESTION MACÉDONIENNE (*Le Temps*, 22 février 1903)

Constantinople, via Sofia, 20 février, 8 h. du soir.

Le retard de la remise du projet de réformes a été motivé par de légères différences entre les textes russe et autrichien. ... Le projet ne touche nullement aux prérogatives souveraines du sultan, il indique seulement le programme absolument nécessaire à suivre dans la perception équitable des impôts et dîmes, dans le paiement régulier des appointements aux fonctionnaires, dans la réorganisation de la justice, de la police et de la gendarmerie, dans l'établissement de succursales de la Banque ottomane avec mission de recevoir les produits des dîmes et impôts et de les répartir pour les frais d'administration des trois vilayets qui comprennent l'ancienne Macédoine.

---

#### LA QUESTION MACÉDONIENNE (*Le Temps*, 31 mars 1903)

Notre correspondant de Vienne nous écrit :

[...] Certains membres de l'« organisation intérieure », Boris Sarafof, par exemple, qui n'en est d'ailleurs qu'un des chefs militaires et l'agent à l'étranger, poussent à se jeter malgré tout dans une insurrection générale. Et voici même des détails presque fantastiques, de source macédonienne, qui sont contrôlés par des nouvelles arrivées dans plusieurs ambassades et légations. Cette insurrection se signifierait par un massacre non seulement des musulmans mais, chose assez inattendue, de chrétiens même : Grecs, Serbes, Koutzo-Valaques, Bulgares récalcitrants, sans oublier les Européens, les consuls des puissances étrangères en tête. [Il y aurait aussi le projet de faire sauter, à Constantinople même une grande ambassade — celle de Russie — et la Banque ottomane.](#) Cette insurrection entraînerait naturellement une répression plus

épouvantable encore des Turcs, qui atténuerait l'indignation provoquée en Europe par les actes des insurgés et la reporterait tout entière contre leurs oppresseurs, en forçant les gouvernements, la Russie en première ligne, à prendre les armes en faveur de la Macédoine et de sa délivrance du joug ottoman. Tel est le plan à la fois monstrueux et enfantin de la fraction des « risque-tout » dans l'organisation macédonienne, et ils en raisonnent avec le plus singulier mélange de sang-froid et d'égarement.

---

NOMINATION  
Banque impériale ottomane  
(*Le Figaro*, 24 avril 1903)

Nous apprenons avec plaisir que M. Charles de Cerjat qui, après avoir été sous-directeur de la Banque impériale ottomane à Constantinople, remplissait ces mêmes fonctions à Paris, vient, par décision du conseil d'administration, d'être nommé directeur de cet établissement.

Nous adressons toutes nos félicitations au nouveau directeur, qui a su s'attirer toutes les sympathies du monde financier.

---

LA QUESTION DE MACÉDOINE  
(*Le Temps*, 23 mai 1903)

(De nos correspondants particuliers)

La situation à Salonique

Notre correspondant nous écrit à la date du 16 mai

Il n'y a rien eu de saillant ici, depuis la nuit terrible et la journée qui l'a suivie, et les Turcs sont de plus en plus optimistes.

La version qui circule parmi eux sur la formation et l'anéantissement du comité anarchiste me porte à croire qu'ils sont de bonne foi.

Fondé, disent-ils, sous les auspices du conseil central de Sofia, ce comité entra en Macédoine une année auparavant. Composé, au début, de trois cents affiliés conjurés, le plus grand nombre de ses membres se retira bientôt, à la suite de divergences survenues au cours d'une réunion qu'ils tinrent dans les forêts de la frontière.

Réduite à cinquante-quatre individus, la société secrète ne se découragea pas, et maintenant son idée fixe de forcer la solution de la question macédonienne par les moyens extrêmes, elle établit un plan, s'étendant sur toute la région, dont l'exécution fut répartie entre différents groupes de cinq à dix personnes.

Chaque section devait travailler séparément, dans les limites qui lui étaient assignées.

En outre, elles avaient toutes charge de s'adjoindre, par la persuasion ou par les menaces, la totalité des habitants macédo-bulgares de leurs localités.

Dans les alentours de Salonique, ainsi que dans le caza de Vodena et le vilayet de Monastir, la population de plusieurs villages se serait réunie à ce noyau propagandiste. Elle ne quitta cependant pas ses foyers, s'engageant seulement à venir en aide aux bandes, sur un signal convenu.

Il a été remarqué, en effet, que dans les derniers engagements qui ont eu lieu, entre les insurgés et la force armée turque, les villageois des environs se sont portés à leur secours, dès qu'ils eurent entendu un appel spécial de trompette.

Telle aurait été, d'après la même version, le plan du soulèvement général. Soulèvement qui aurait raté, par suite de la non-réussite de l'attentat de Salonique.

Pour ce qui est des cinquante-quatre chefs conducteurs du mouvement, quarante-cinq d'entre eux se trouvant au dehors avec les rebelles auraient été tués dans les combats avec les Turcs. Les neuf restants seraient ceux qui avaient leur siège en notre ville. [Quatre d'entre eux ayant péri sous les décombres de la Banque ottomane](#), quatre autres ayant été arrêtés, il n'en resterait qu'un seul en liberté.

Par conséquent toujours d'après la version turque, les chefs de la conjuration ayant été tous anéantis, il ne serait plus possible de voir se renouveler les exploits des dynamitards.

Sur la demande de la Porte, les escadres ont quitté l'une après l'autre notre golfe.

Les colonies étrangères ne sont pas contentes de ce résultat. Les beaux bateaux de guerre soutenaient leur confiance.

Mais la Turquie, imitée en cela par l'Angleterre et la Grèce, a inauguré la politique d'apaisement par l'autosuggestion. Tout est rentré dans l'ordre, affirme-t-elle avec conviction, autant ici qu'à l'intérieur.

Le correspondant d'une grande agence télégraphique anglaise, me disait hier : « Il vaut mieux certifier qu'il n'y a rien, que tout est fini, parce qu'alors, tout s'arrange de soi-même. C'est la nouvelle méthode thérapeutique américaine. Elle consiste à persuader au malade qu'il ne souffre d'aucun mal. On obtient, par ce système, des guérisons miraculeuses, dans le nouveau monde, ajouta-t-il ; pourquoi ne réussirait-il pas ici ? »

---

#### LA FORTUNE FRANÇAISE EN SERBIE

(*Gil Blas*, 12 juin 1903)

[...] Le 26 février dernier, la Banque ottomane, le Comptoir d'escompte, la Société générale, la Banque française pour le commerce et l'Industrie [BFCI], ouvraient leurs guichets pour un nouvel emprunt de 60 millions (monopoles) destiné à la liquidation complète de la dette flottante. Encore une fois, l'épargne française contribua pour une large part à la réussite de cette opération, très bien menée, d'ailleurs, par M. [Gaston] Auboyneau, directeur général de la Banque ottomane, et par le secrétaire général de cet établissement, M. [Georges de] Klapka. [...]

---

#### Turquie

(*Le Figaro*, 15 juin 1903)

On mande de Constantinople que le gouvernement demandera au surarbitre d'ajourner l'examen des projets contradictoires des arbitres relativement à la question du quart pour cent, jusqu'au moment où l'on connaîtra le résultat des démarches tentées par M. Auboyneau pour obtenir des porteurs anglais l'acceptation de l'unification des séries turques.

---

La Banque ottomane  
Assemblée générale  
(*Le Temps*, 26 juin 1903)



La Banque ottomane a reculé de 547 à 543. Lord Hillingdon, qui a présidé, à Londres, l'assemblée générale de la Banque impériale ottomane, a fait, à cette réunion, les déclarations suivantes :

« Nous avons dû nous contenter des bénéfiques faits au jour le jour. À Constantinople, les affaires ont été assez animées, notamment pour les exportations. Le chemin de fer d'Anatolie présente cependant une importante diminution de recettes.

En Turquie et dans l'île de Chypre, au contraire, les bénéfiques croissent rapidement. En 1897, ils ont été de 26.000 liv. st., en 1898 de 38.000 lib. st., en 1899 de 56.000 liv. st. et, enfin, en 1900 de 72.000 liv. st. Les quantités de marchandises se sont accrues dans les agences de province.

Quant aux rapports venus d'Égypte, ils ne sont pas aussi satisfaisants, en raison des fluctuations des cotons et d'autres produits.

Au bureau central, les dépôts de banque ont marqué en 1900 un progrès général.

En ce qui concerne nos relations avec le gouvernement, elles sont toujours très satisfaisantes. »

---

La Banque ottomane  
(*Le Journal des débats*, 29 juin 1903)

La Banque ottomane est très ferme à 606.

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie cette semaine à Londres a approuvé à l'unanimité les comptes du dernier exercice et fixé le dividende à 13 sh., soit 16 fr. 35.

Ces comptes font ressortir un bénéfice net de 370.036 liv. st. et un solde disponible de 395.318 livres sterling. Sous déduction d'une somme de 45.305 liv. st. destinée au fonds de réserve et des prélèvements statutaires, il reste une somme de 360.013 liv. st., sur laquelle le comité a proposé de distribuer 13 sh. par action, soit 6 1/3 %. Le report à nouveau est de 85.011 liv. st.

Lord Hillingdon, le président, a commencé son discours en exprimant les regrets causés universellement par la mort de **M. Frank Auboyneau, qui avait consacré sa vie entière au service de la Banque.**

Le rapport qui a été lu ensuite à l'assemblée déclare que l'année 1903 a été satisfaisante et a justifié les espérances exprimées lors de la dernière assemblée. Une bonne récolte a maintenu l'aisance dans les transactions des principaux centres de l'Anatolie, et procuré des affaires et des bénéfiques à la succursale de l'établissement.

Presque toutes les grandes lignes de chemins de fer accusent pour 1903 des accroissements de trafic, allégeant pour le Trésor ottoman la charge des garanties kilométriques, bien que le total des insuffisances à couvrir ait été légèrement plus élevé qu'en 1901, à cause de l'ouverture à l'exploitation de la ligne Rayak-Hamah, soit 678.770 liv. t. contre 667.803.

Le paiement des garanties a été effectué avec la plus grande régularité et sans délai, laissant un surplus important des dîmes assignées applicable à quelques-unes des avances de la Banque auxquelles il servait de gage.

Les résultats favorables obtenus par les succursales turques de la Banque, accusant un accroissement d'activité dans les provinces, ont fait mettre à l'étude la question de la création de succursales nouvelles dans certains centres d'affaires jusqu'à présent non pourvus.

La circulation de la Banque a atteint en 1902 un total de 1.106.000 liv. t., soit 836.000 liv. t. de plus qu'en 1901. Les dépôts du public se sont constamment accrus.

Les relations de la Banque avec le gouvernement sont restées très bonnes, et la Banque s'est efforcée de donner toute l'assistance possible aux arrangements financiers survenus.

En novembre 1903, l'emprunt 5 % des douanes a été heureusement converti.

La succursale de la Banque, à Salonique, a été, on le sait, attaquée au cours des derniers événements.

Des bombes ont éclaté sur divers points et ont provoqué un incendie qui a détruit le bâtiment. C'était là, d'ailleurs, un incident local dont on a exagéré la signification. Grâce à l'action prompte du gouvernement et à l'admirable sang-froid dont ont fait preuve les directeurs et les employés de la Banque, l'affaire s'est bornée à la perte de l'édifice. Le personnel a été sauf et les affaires ont été continuées sans interruption.

Le directeur général, sir Hamilton Lang, s'est retiré en novembre 1902, après cinq années de services distingués et a été invité à prendre rang dans le comité de Londres. Il a eu pour successeur M. Gaston Auboyneau qui avait rempli longtemps, avec succès, le poste de directeur général adjoint.

---

Banque ottomane  
NOMINATION  
(*Le Temps*, 2 juillet 1903)  
(*Le Journal des débats*, 3 juillet 1903)

M. [Jules] Deffès, trésorier-payeur général de la Haute-Garonne, régent de la Banque de France, est nommé directeur général de la Banque impériale ottomane à Constantinople, en remplacement de M. Auboyneau, appelé à Paris. Le nouveau directeur de la Banque ottomane a été préfet des Pyrénées-Orientales, des Basses-Pyrénées et des Bouches-du-Rhône, et partout il a laissé le souvenir d'un brillant administrateur et d'un fort aimable homme.

---

MARCHÉS FINANCIERS  
UNIFICATION DE LA DETTE OTTOMANE  
(*Le Figaro*, 30 juillet 1903)

[...] La forte avance des fonds ottomans a encore accentué les bonnes dispositions.

Cette dernière hausse est due aux nouvelles relatives au projet d'unification. Après l'assemblée des porteurs français et l'acceptation générale des bases de ce projet, nous avons considéré la question comme réglée : il ne manquait plus, en effet, que l'adhésion des porteurs anglais dont le nombre est minime et dont la décision ne pouvait avoir, dès lors, d'effet réel sur l'adoption définitive.

Ce groupe, cependant, dont l'opposition n'était pas irréductible, mais qui demandait des modifications assez sensibles au projet primitif, a changé d'attitude : ayant déjà reçu satisfaction sur plusieurs points et comprenant, d'autre part, que certaines de ses prétentions sont inadmissibles, il borne ses réclamations à une amélioration du traitement réservé à la Série C et, sur ce point, il a obtenu l'adhésion des représentants des porteurs français et allemands. M. Auboyneau va donc gagner Constantinople avec M. Babington Smith pour négocier avec la Porte cette modification au projet d'annexe au traité de Mouharrem qui ne changera en rien le traitement réservé aux autres séries. [...]

---

## LA SITUATION EN MACÉDOINE

(*Le Temps*, 10 août 1903)

### Le plan des insurgés

L'Organisation se propose de montrer à l'Europe, par cette insurrection, que les Macédoniens ne réclament pas seulement la liberté, mais qu'ils sont dignes de la gagner, sinon capables de l'arracher à la Turquie. Dans le cas où l'Europe resterait insensible, l'Organisation s'attaquerait aux intérêts européens : chemins de fer, banques, etc., mais non à la vie des Européens. Lors de l'attentat de Salonique, on a averti le directeur de la Banque ottomane et sa famille de quitter sa maison ; c'est là ce qui différencie les révolutionnaires macédoniens des anarchistes proprement dits. De même, récemment, on a prévenu les chemins de fer.

---

## NOMINATION

Gaston Auboyneau, administrateur délégué

(*Le Figaro*, 12 août 1903)

M. Gaston Auboyneau, ancien directeur général de la Banque ottomane à Constantinople, récemment nommé à Paris, en récompense des grands services, qu'il a rendus à cet établissement, au poste d'administrateur délégué, vient d'arriver à Constantinople, où il va faire un dernier séjour.

M. Auboyneau, qui a été chargé depuis plusieurs mois de toutes les négociations avec les porteurs étrangers au sujet de l'unification de la Dette ottomane et qui s'est acquitté avec une activité et une intelligence remarquables de cette délicate mission, a tenu à terminer lui-même avec le Sultan tout ce qui concerne cette importante opération financière.

---

## BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 septembre 1903)

Les comptes arrêtés au 31 décembre 1902 de la Banque impériale ottomane présentent, après prélèvement d'une provision pour les créances douteuses, un bénéfice net de 370.035 liv. st. 5 sh. 4 d. qui, ajouté au solde reporté de l'exercice 1901, donne un total de 395.318 liv. st. 3 sh. 6 d. au crédit du compte profits et pertes.

Après avoir déduit de cette somme un montant de 45.306 liv. st. 14 sh. 0 d. pour l'appliquer au fonds de réserve et aux diverses répartitions prévues sur les statuts, il reste 350.011 liv. st. 9 sh. 6 d. Ainsi que nous l'avons dit dans l'examen des comptes de l'exercice 1902 paru dans notre numéro du 25 juin dernier, l'assemblée générale qui s'est tenue le 24 juin a décidé de distribuer un dividende de 13 sh. par action, soit 6 1/2 % du capital versé, prélevé sur cette somme de 350.011 liv. st. 9 sh. 6 d., ce qui laisse un solde de 25.011 liv. st. 9 sh. 6 d. à reporter à l'année courante. En 1901, le dividende n'avait été que de 12 sh. par action.

Dans le discours qu'il a prononcé à l'assemblée générale, le président, lord Hillingdon, a fourni d'intéressants renseignements, tant sur la marche des affaires de la Banque impériale elle-même que sur le développement économique et commercial de l'Empire ottoman pendant l'exercice 1902. Cet exercice, comme celui qui l'a précédé, a été bon pour la Turquie. Une nouvelle moisson, presque partout favorable, a consolidé les résultats acquis et a maintenu une grande aisance dans les transactions

commerciales des principaux centres de l'Anatolie. Le marché de Stamboul a été heureusement influencé par cet état de choses, et l'agence de cette place a vu augmenter le mouvement de ses affaires ainsi que ses profits. Les recettes de toutes les Compagnies de chemins de fer sont en augmentation, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le tableau ci-dessous (Liv. turques) :

|                                   | 1902           | 1903           |
|-----------------------------------|----------------|----------------|
| Haïdar Pacha-Angora               | 356 763        | 329.665        |
| Eski-Chéhir-Konia                 | 132.051        | 106.410        |
| Salonique-Monastir                | 69.805         | 67.195         |
| Jonction-Salonique-Constantinople | 81.273         | 80.137         |
| Cassaba : Ancien réseau           | 184.083        | 180.731        |
| Cassaba Prolongements             | 53.754         | 52.842         |
|                                   | <u>877.729</u> | <u>816.980</u> |

Cette augmentation de recettes a eu pour résultat de réduire le solde qui incombe au gouvernement pour parfaire le service des obligations des différentes compagnies, bien que le montant payé ait été légèrement supérieur à celui payé en 1901 du fait de l'ouverture au trafic de la nouvelle ligne Rayak-Hama.

Le tableau ci-dessous indique les garanties payées par le gouvernement pendant les années 1902 et 1901 :

|                       | 1902           | 1901           |
|-----------------------|----------------|----------------|
| Angora                | 4.054          | 31.564         |
| Konia                 | 131.745        | 131.745        |
| Monastir              | 67.475         | 70.155         |
| Jonction              | 266.476        | 267.636        |
| Cassaba ancien réseau | 9.136          | 10.898         |
| Cassaba prolongements | 154.892        | 155.804        |
| Rayak-Hama            | 44.992         | —              |
|                       | <u>678.770</u> | <u>667.802</u> |

Le règlement de ces garanties a été effectué avec la plus grande régularité et sans aucun retard laissant un excédent important des revenus délégués, qui a été appliqué au service de certaines des avances de la Banque impériale ottomane, qui sont garanties par lesdits excédents.

Les bénéfices des agences de la Banque, de Turquie et de Chypre, sont en augmentation sur l'année précédente ; on constate une amélioration sensible dans leur fonctionnement.

La circulation de billets de banque en 1902 était de Lt 1.106.890 contre Lt 880.470 en 1901, soit une augmentation de Lt 226.420.

Les dépôts du public suivent également une marche ascendante.

La Banque a opéré, en novembre dernier, avec un complet succès, la conversion des obligations Douanes 5 % en obligations 4 %.

[Attentat contre l'agence de Salonique]

En terminant son discours, lord Hillingdon a rappelé l'attentat dirigé contre l'agence de Salonique. Au moyen de bombes de dynamite, jetées simultanément sur plusieurs points de la ville, le feu se déclara dans l'immeuble qui fut entièrement détruit. Grâce à la prompt intervention des autorités, on fit face à cet événement de telle sorte qu'il n'y a à enregistrer, comme seule perte, que la destruction de l'immeuble. Les opérations furent poursuivies d'abord dans le jardin de la banque, ensuite dans les locaux qui lui furent prêtés par un de ses clients, et cela sans aucune interruption dans les services.

Sir Hamilton Lang, directeur général à Constantinople, a résigné ses fonctions en novembre dernier, à l'expiration d'un mandat de cinq ans. Il a été remplacé dans le poste de directeur général par M. Gaston Auboyneau. L'assemblée générale a ratifié les nominations au poste d'administrateur de MM. Oranmore and Browne et Hamilton Lang, faites par le comité. MM. Michel Heine, Raoul Mallet et Lachlan Mackintosh Rate ont été réélus membres du comité général.

---

MARCHÉS FINANCIERS  
UNIFICATION DE LA DETTE OTTOMANE  
(*Le Figaro*, 4 octobre 1903)

L'on opère aujourd'hui sur une information d'après laquelle M. [Gaston] Auboyneau va se rendre à Constantinople pour régler les dernières formalités relatives à l'échange des titres des séries contre des titres du nouveau 4 % unifié. On pense que les titres provisoires pourront être distribués dans un délai prochain.

---

NOMINATION  
EN TURQUIE  
M. [Jules] DEFFÈS, NOUVEAU DIRECTEUR DE LA BANQUE OTTOMANE  
(*Le Figaro*, 10 octobre 1903)

Nous recevons de Constantinople, de notre correspondant particulier, la dépêche suivante :

Constantinople, 9 octobre.

Par le courrier de Constantza, vient d'arriver M. Deffès, le nouveau directeur de la Banque ottomane. Il a été reçu, à bord du paquebot roumain, par les directeurs et les chefs de service de la Banque, auxquels s'étaient jointes toutes les notabilités financières de la ville.

M. Gaston Auboyneau, son prédécesseur, a tenu à l'accompagner lui-même à Constantinople, pour le mettre en possession de ses fonctions nouvelles. Ils ont été l'objet tous les deux d'une véritable manifestation de sympathie.

Viator.

---

Hors Paris  
(*Gil Blas*, 31 octobre 1903)

Le baron [Jean] de Neuflize, administrateur de la Banque impériale ottomane et président du conseil de la Régie des tabacs turcs, à Paris, a donné avant-hier, à Péra, un grand dîner dont les convives étaient : M. G. Auboyneau, M. Deffès, M. Rambert, M. Nias, M. Charmand, Chefik-bey, Noury-bey, baron Testa, M. Ramsay, baron de Vendevre, vicomte de Villeneuve, M. Noblet, etc.

---

Renseignements demandés par nos abonnés  
Banque ottomane  
(*Paris-Capital*, 25 novembre 1903)

Nous croyons savoir que l'exercice courant, au cours duquel la conversion des séries a été réalisée, donnera des résultats au moins équivalents, sinon supérieurs, à ceux du précédent qui a vu la conversion des Douanes. Cet établissement vient de se mettre d'accord, d'ailleurs, avec le gouvernement pour la conversion de l'emprunt 5 % 1901 de 1.250.000 liv. tq. en un emprunt 4 % de 2.066.000 liv. tq. garanti par les dîmes. D'ailleurs, les prochains exercices de la Banque ne seront pas moins favorisés, car, pour ne mentionner qu'une opération, ils recueilleront, les bénéfices de la grosse affaire du chemin de fer de Bagdad sur la participation de laquelle les intérêts français et allemands se sont mis d'accord cette semaine.

---

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 juin 1904)

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque impériale ottomane a eu lieu à Londres hier, 29 juin. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1903, se soldant par un bénéfice net de £ 309.100, et voté, après affectation de £ 45.1A1 au fonds de réserve, la distribution d'un dividende de 13 sh. par action, soit 10 fr. 25, et le report à nouveau de £ 24.034.

Le président a déclaré que les résultats satisfaisants de l'exercice étaient dus plutôt au courant des affaires qu'à des opérations financières extraordinaires. Il a constaté que l'excellente situation économique de la Turquie s'est maintenue, grâce à la continuation des bonnes récoltes, et que, par suite, la plus grande partie des Compagnies de chemins de fer, la Dette publique, la Régie avaient vu leurs recettes s'accroître. La situation en Égypte est également excellente. Le Soudan entre également dans une ère de progrès. Les relations de la Banque ottomane avec le gouvernement ont continué à être bonnes.

---

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
Banque ottomane  
(*Gil Blas*, 1<sup>er</sup> juillet 1904)

.....  
La nomination de M. Gaston Auboyneau comme membre du Comité de Paris a été votée par les actionnaires. Le président, en soumettant cette approbation, a rendu un juste hommage aux services rendus par M. Auboyneau.

Lord Hillingdon et le comte Adrien de Germiny ont été réélus membres du comité général.

---

Hors Paris  
(*Gil Blas*, 5 août 1904)

L'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople et lady O'Connor viennent de donner, à Thérapia, une très élégante réception dansante, à laquelle ont pris part : baron de Calice, marquise Impériali, miss de Camposagrado, M. Bapst, chargé d'affaires de France, qui remplace momentanément M. Constans, en congé ; comte et comtesse d'Arnoux [de la Dette publique ottomane], sir et lady Susan Townley, général Blunt, comte Colloredo-Mannsfeld, le capitaine Travers, M. et M<sup>me</sup> Blech, M. et M<sup>me</sup> Arthur Nias [de la Banque impériale ottomane], miss Whittal, etc.

---

Renseignements mondains  
[Pangiri-bey décoré]  
(*Le Figaro*, 24 février 1905)

S. Exc. Pangiri-bey, directeur de la Banque ottomane à Constantinople, où il est très apprécié pour ses qualités administratives, vient d'être l'objet d'une distinction toute particulière de la part de S. M. I. le Sultan qui s'est plu à lui conférer le grand cordon de l'Osmanié en brillants.

---

INFORMATIONS FINANCIÈRES  
LE FUTUR EMPRUNT SERBE  
(*Le Figaro*, 7 mai 1905)

Comme nous l'avions annoncé, M. Patchou, ministre des finances de Serbie, accompagné de M. Velitchkovitch, est arrivé dimanche dernier à Paris, pour terminer, avec les représentants des banques allemandes, autrichiennes et françaises, les pourparlers relatifs au futur emprunt.

Les négociations, commencées dès lundi, se sont poursuivies pendant tout le courant de la semaine, et on espère arriver rapidement à un accord. Parmi les personnalités qui y prennent part, nous signalerons : MM. P[yrane] Naville, Spitzer, [Gaston] Auboyneau et R. Mallet, représentant la Banque impériale ottomane ; Noël Bardac, le baron Hugo de Bethmann, le chevalier de Taussig, représentant les banques autrichiennes ; Borgnis, de la maison Bethmann de Francfort ; Furstenberg, de la Berliner Handelsgesellschaft ; Durrenberger, représentant les maisons allemandes.

M. Vesnitsch, ministre de Serbie à Paris, assiste à ces réunions..

---

INFORMATIONS FINANCIÈRES  
La Banque ottomane  
Assemblée générale du 28 juin  
(*Le Temps*, 1<sup>er</sup> juillet 1905)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque impériale ottomane a eu lieu à Londres, le 28 juin, sous la présidence de lord Hillingdon, et a approuvé les comptes de 1905.

Les bénéfices nets de exercice 1904 ont été de £ 397.460 qui, joints au report de l'exercice 1903, 24.034 donnent un solde créditeur total de. 421.494

Si l'on en déduit, pour le fonds de réserve et le pourcentage statutaire de 50.517, il reste un produit net disponible 370.976 qui a permis au conseil de proposer la distribution d'un dividende de 14 shillings par action (contre 13 sh. pour l'exercice précédent), et le report à nouveau de 20.970 liv. st.

M. Georges Heine a été nommé membre du comité de la banque à Paris.

---

Banque impériale ottomane  
Siège social : Constantinople  
(*Recueil financier belge*, 1906, p. 601)

#### Conseil à Constantinople

J[ules] Deffès, dir. gén.  
Arthur Nias, dir. gén. adj.  
A. Pangiri bey, dir.  
W.A. Maltass, dir.  
I. Dupuis, sous-directeur

#### Comité de Londres

Le vicomte Ducannon, G.-J. Goschen, Lord Hillingdon, sir. R. Hamilton Lang, Lord Oranmore and Browne, L.-M. Rate, sir Lawrence Young.

#### Comité de Paris

Gaston Auboyneau, comte A[drien] de Germiny, Oct. Homberg, Georges Heine, baron Hottinguer, Raoul Mallet, Pyrame Naville, baron Jean de Neuflyze, comte Pillet-Will, Ad[olphe] Vernes.

Ernest Barry, dir. à Londres ; C. de Cerjat, dir. à Paris.

| Ex.  | Bénéf. (£ st.) | Divid. (£ st.) |
|------|----------------|----------------|
| 1892 | 417.615        | 350.000        |
| 1893 | 424.250        | 350.000        |
| 1894 | 479.533        | 400.000        |
| 1895 | 345.498        | 300.000        |
| 1896 | 305.959        | 250.000        |
| 1897 | 301.460        | 250.000        |
| 1898 | 305.512        | 250.000        |
| 1899 | 282.962        | 250.000        |
| 1900 | 278.460        | 250.000        |
| 1901 | 310.480        | 300.000        |
| 1902 | 370.035        | 325.000        |



|      |         |         |
|------|---------|---------|
| 1903 | 369.163 | 325.000 |
| 1904 | 397.460 | 350.000 |

La Banque ottomane  
(*Le Temps*, 8 janvier 1906)

La Banque ottomane a repris cette semaine de 601 à 604.

Nous. avons fait ressortir il y a huit jours que le dividende de la Banque était de plus en plus. le résultat des bénéfices provenant des opérations courantes. Leur développement est constaté par le discours de lord Hillingdon à la dernière assemblée des actionnaires :

« Grâce à nos agences dont le nombre s'est augmenté au cours de ces dernières années, nous avons pu, a-t-il dit, développer nos relations commerciales dans les principales villes de Turquie, d'Égypte et de Chypre. Ces agences contribuent d'une façon appréciable aux bénéfices de la Banque et leurs profits suivent une progression régulière.

Plusieurs agences et sous-agences ont été créées au cours du dernier exercice à Canalla, Dedeagatch, Bassorah, Eskicheir, Jérusalem, Jaffa et Tripoli, et nous avons tout lieu de croire que leurs opérations seront rémunératrices.

Avant de prendre une décision au sujet de la création de nouvelles agences, le conseil se préoccupe toujours très sérieusement tant de la situation économique des centres dans lesquels les nouvelles succursales sont appelées à développer leur activité, que de la composition des états-majors auxquels il confie leur direction. »

Puis le président, examinant les comptes du bilan qui peuvent permettre d'apprécier la confiance inspirée au public par la Banque, note que la circulation des billets ne cesse de s'accroître et que les dépôts à échéance fixe, qui avaient fléchi par suite de l'abaissement du taux de l'intérêt alloué, ont recommencé à progresser.

Voici, d'ailleurs, un tableau des chiffres de ces deux chapitres, depuis dix ans (en liv. st.) :

|      | Billets en circulation | Dépôts à échéance fixe |
|------|------------------------|------------------------|
| 1895 | 625.786                | 1.072.912              |
| 1896 | 566.688                | 614.127                |
| 1897 | 691.630                | 649.374                |
| 1898 | 810.833                | 693.115                |
| 1899 | 882.320                | 780.172                |
| 1900 | 846.176                | 959.778                |
| 1901 | 880.470                | 1.152.205              |
| 1902 | 1.106.890              | 1.275.889              |
| 1903 | 1.117.527              | 1.070.539              |
| 1904 | 1.177.794              | 1.116.714              |

On voit que ces chiffres n'ont cessé, d'une façon générale, de progresser depuis 1896, à la suite du « Run » que la banque avait dû subir dès la fin de l'année 1895, en raison de la crise monétaire très violente qui éclata à cette époque à Constantinople et

fut suscitée et entretenue par des agitateurs politiques pensant affaiblir le gouvernement en discréditant la Banque d'État.

La constatation des chiffres de la circulation et des dépôts à échéance fixe ne laisse aucun doute sur le développement des affaires courantes de la Banque et explique que, pour l'exercice 1904 comme pour le précédent, privés l'un et l'autre d'opérations financières importantes, les bénéfices sociaux soient provenus uniquement des opérations de banque proprement dites.

---

La catastrophe des mines de Courrières  
(*Le Journal des débats*, 19 mars 1906)

Société financière d'Orient, 1.000 fr.  
Banque impériale ottomane, 5.000 fr.  
le comité de Londres de la Banque impériale ottomane, 2.500 fr.  
M. Ernest Cassel, 5.000 fr.

---

Banque impériale ottomane  
Assemblée générale  
(*Le Temps*, 29 juin 1906)

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque ottomane a eu lieu hier à Londres.

Les bénéfices de 1905 se sont élevés à 464.003 liv. st. ; en y ajoutant le solde antérieur, le solde disponible s'élève à 485.176 liv. st. ; déduction faite de 63.198 liv. st. pour fonds de réserve et pourcentage, il reste 421.978 liv. st.

Le dividende a été fixé à 16 sh. par action, contre 14 sh. l'an dernier. Il a été reporté à nouveau 21.879 liv. st.

Le rapport a été adopté et l'assemblée a voté la prolongation de la durée de la société.

Le discours du président a constaté d'une façon générale l'excellente situation de la banque.

---

Le développement de la Banque ottomane  
(*Le Journal des débats*, 28 juillet 1906)

Dans ma précédente correspondance, j'ai eu l'occasion de souligner les remarquables progrès réalisés par l'administration de la Dette publique ottomane\*, sous la haute direction du commandant Berger. Ces résultats ont tout naturellement accru dans des proportions considérables les ressources financières de l'empire. Le second facteur essentiel de l'amélioration du crédit turc a été la Banque ottomane dont le développement fut parallèle à celui de la Dette publique.

Après des débuts rendus difficiles par les circonstances mêmes qui les avaient motivés, après certaines crises plus ou moins liées aux fortunes diverses de l'empire, la Banque ottomane n'a cessé d'étendre son champ d'action et ses ressources. La marche ascendante des affaires a été particulièrement marquée en ces dernières années et spécialement depuis 1903, sous les directions successives de MM. Auboyneau et [Jules] Deffès.

Les bénéfices nets sont passés de 308.807 livres turques (la livre turque vaut 23 fr. environ) en 1897 à 406.080 en 1903, à 437.206 en 1904 et à 510.680 en 1905, l'exercice dont l'assemblée générale des actionnaires vient de ratifier les comptes. Les dividendes se sont élevés de 5 à 6 1/3, 7 et 8 %.

La réserve statutaire a suivi une marche analogue. De 677.704 livres turques en 1897, elle atteint aujourd'hui 983.358 livres.

On sait que M. Auboyneau a quitté la direction générale de la Banque ottomane pour devenir son administrateur-délégué à Paris, où il lui continue ses précieux services. M. Deffès, préfet honoraire (qui a laissé de si excellents souvenirs dans le parti républicain modéré), ancien trésorier-payeur général et régent de la Banque de France, a su très habilement poursuivre l'œuvre de son prédécesseur.

Depuis sa nomination, la Banque ottomane a créé seize agences nouvelles en Turquie et compte maintenant 48 succursales en dehors de ses sièges de Constantinople, Paris et Londres. (Comme le rappelait l'an dernier le président de l'assemblée générale, la Banque ottomane a su donner, avec son organisation franco-anglaise et bien avant les diplomates, un bon exemple d' « Entente cordiale ».)

Parmi les agences récemment ouvertes, il convient de citer celle de Tripoli de Barbarie appelée à rendre de grands services au gouvernement turc pour les mouvements de fonds destinés à assurer l'administration de cette province lointaine et isolée de l'empire.

Mais ces créations nouvelles ne servent pas seulement à faciliter le fonctionnement de la trésorerie générale, elles contribuent aussi de la façon la plus efficace au développement de la richesse nationale. La Banque ottomane doit importer annuellement pour plus de 60 millions de francs de métal or *qui restent dans le pays*. C'est une preuve évidente des facultés d'épargne qui se révèlent de plus en plus en Turquie.

Il est particulièrement agréable de constater que ce sont des Français qui dirigent actuellement les deux administrations financières grâce auxquelles l'empire voit chaque jour s'accroître son crédit. À la Banque ottomane, M. Deffès ; à la Dette publique, le commandant Berger : la fortune turque est en bonnes mains et l'influence française ne pourra que gagner à son développement. [...]

---

#### NÉCROLOGIE

Adolphe Vernes, régent de la Banque de France  
(*Le Temps, Le Journal des débats*, 16 janvier 1907)

Nous apprenons la mort de M. Adolphe Vernes, régent de la Banque de France, décédé à Paris, le 14 janvier.

---

1907 : RECONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ DES QUAIS DE CONSTANTINOPLE  
[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Quais\\_de\\_Constantinople.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Quais_de_Constantinople.pdf)

---

Banque ottomane  
Quais de Constantinople  
(*Le Capitaliste*, 24 janvier 1907)

La Banque ottomane, qui procéda l'année dernière à l'émission des obligations de la Société des quais de Constantinople, aurait pris une part importante dans cette entreprise en vue de lui faire obtenir la clientèle de la navigation anglaise qui lui faisait défaut. Dans ce but, elle s'est assuré, dit-on, le concours d'un groupe financier anglais.

---

[Avance de 2 millions de livres garantie par les phares]  
(*Le Capitaliste*, 11 avril 1907)

La Banque ottomane monte à 703, sur le bruit d'après lequel le dividende serait de 22 fr. 50.

D'autre part, on annonce de Constantinople que la commission financière du palais chargée de trouver une combinaison devant procurer de l'argent immédiatement, et jugeant que l'administration des phares ne pourrait pas faire une avance correspondant aux besoins du Trésor, a décidé de négocier avec le groupe de la Banque ottomane une avance de 2 millions de livres garantie par les phares, sur la part des recettes du gouvernement.

---

Banque impériale ottomane  
Assemblée générale  
(*Le Temps*, 28 juin 1907)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque impériale ottomane a eu lieu hier à Londres. Les bénéfices de l'exercice 1906 ont été de 523.287 liv. st. qui, joints au solde reporté de l'exercice précédent, forment un total disponible de 545.265 liv. st., contre 485.176 liv. st. pour l'exercice 1903.

Déduction faite de 74.424 liv. st. pour le fonds de réserve et le pourcentage déterminé par les statuts, il reste une somme de 470.841 liv. st., sur laquelle le conseil a proposé de distribuer un dividende de 18 shillings par action, soit 9 % du capital versé, et de reporter à nouveau le solde de 20.841 liv. st.

L'assemblée a approuvé le rapport et les comptes de l'exercice 1906 tels qu'ils lui étaient présentés et fixé le dividende à 18 shillings par action contre 16 shillings pour l'exercice précédent.

Elle a ratifié la nomination faite par le conseil de M. Félix Vernes comme administrateur et réélu administrateurs MM. le baron [Jean] de Neuflize et le comte Pillet-Will.

---

(*Le Journal des finances*, 4 avril 1908)

La *Gazette de Francfort* apprend de Constantinople que le ministère des Finances turc aurait sondé la Banque ottomane au sujet d'une avance de 200 à 250.000 liv. tq. nécessaire pour le paiement des appointements des fonctionnaires.

On se rappelle que depuis la rupture des négociations relatives aux Charbonnages d'Héraclée, la Banque ottomane avait refusé toute opération d'avance au gouvernement.

L'impôt sur les moutons prélevé depuis le début du mois de mars donnera entre .1.500.000 et 2.000.000 de ltq., mais la part du gouvernement ne devant lui être versée qu'à la fin d'avril, il est bien possible que la Banque ottomane consente, jusqu'à

concurrence du rendement de cet impôt, à ouvrir de nouveau ses caisses au Trésor public.

---

Banque impériale ottomane  
Assemblée générale  
(*Le Journal des débats*, 26 juin 1908)  
(*Gil Blas*, 26 juin 1908)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque impériale ottomane a eu lieu hier à Londres. Il ressort des comptes qui lui ont été présentés que les bénéfices de l'exercice 1907 se sont élevés à 519.927 liv. st. qui, grossis du solde reporté l'an dernier, portent le montant bénéficiaire de l'exercice à 540 768 liv. st.

Déduction faite de 73.786 liv. st. pour la réserve et le pourcentage prévu par les statuts, il reste une somme disponible de 466.982 liv. st. qui a permis de distribuer 9 % au capital versé et de reporter à nouveau 16.982 liv. st.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité le rapport et les comptes qui lui étaient soumis et fixé en conséquence le dividende à 22 fr. 50 par action.

L'assemblée a ratifié la nomination faite par le conseil de M. Albert Mirabaud comme administrateur, en remplacement de M. O. Homberg, décédé, et réélu les administrateurs sortants, MM. Raoul Mallet, Georges Heine, sir R. Hamilton Lang et lord Oranmore et Browne.

---

1908 (JUILLET) : RÉVOLUTION JEUNE-TURQUE

---

Les événements de Turquie  
(*Le Figaro*, 5 septembre 1908)

Francfort, 4 septembre.

On mande de Constantinople à la *Gazette de Francfort* :

M. [Gaston] Auboyneau, administrateur, et M. [Jules] Deffès, gouverneur de la Banque ottomane, partent aujourd'hui pour Paris.

La Banque ottomane, ayant déjà mis une somme de 400.000 livres turques à la disposition du Trésor, ne songe pas à s'engager pour le moment dans une nouvelle opération financière. Toute opération de ce genre est ajournée jusqu'à la réunion du Parlement turc, sans l'approbation duquel le gouvernement ne se considère pas en droit de prendre une décision sur la question de la conversion, non plus que sur les autres questions financières.

La grève générale dans les ateliers du chemin de fer d'Orient est terminée.

Le bruit court que tous les ministres et les dignitaires arrêtés ont été remis en liberté.

---

[Formation]  
Les futurs financiers turcs à Paris  
(*Le Temps*, 23 janvier 1909)

Notre correspondant particulier de Constantinople nous écrit :

Les douze jeunes fonctionnaires ottomans dont je vous ai annoncé le départ pour Paris, se divisent comme suit : neuf Turcs, deux Israélites et un Arménien. Cinq ont été pris du ministère des finances, deux de la Dette publique ottomane, [trois de la Banque impériale ottomane](#), un du ministère de la Liste civile et un de la Régie des tabacs.

M. Laurent, le conseiller financier du gouvernement, qui a fait le choix de ces jeunes gens, a été pris à partie par la presse locale pour n'avoir pas ouvert un concours public et pour avoir ainsi usé de favoritisme. Cette accusation est purement gratuite. On a dû se borner à un concours individuel, car pour ouvrir un concours public, il eût fallu préparer un programme, le publier dans les journaux, etc., toutes choses qui auraient pris infiniment de temps. Or, aujourd'hui, il n'y a pas de temps à perdre. Est-ce à dire qu'on a fait du favoritisme ? Pas te moins du monde. Tous ceux ayant atteint l'âge de vingt-cinq ans, connaissant le français et ayant quelques notions d'économie politique pouvaient se présenter.

Les jeunes fonctionnaires qui se sont présentés au concours individuel que leur a fait subir M. Laurent étaient au nombre de quatre-vingts. Les mêmes questions leur ont été posées à chacun d'eux séparément. Les douze qui avaient obtenu le plus grand nombre de points ont été choisis. En arrivant à Paris, ces jeunes gens seront placés au ministère des finances où, jusqu'au mois de mai, ils se mettront au courant des rouages de l'administration financière, et, en même temps, ils suivront des cours d'économie politique. De mai à novembre, ils feront des tournées dans les départements sous la conduite d'inspecteurs des finances.

À leur rentrée à Paris, au ministère, on fera un classement et ils continueront les cours d'économie politique pendant six autres mois. Ils consacreront ensuite encore deux mois en tournées départementales avant de rentrer à Constantinople.

On leur donne 400 francs pour le voyage d'aller et autant pour le retour. Pendant leur séjour en France, ils recevront 450 francs par mois et une indemnité de 15 francs par jour lorsqu'ils seront en tournée.

---

1909 (FÉVRIER) : CONSTITUTION DU CRÉDIT FONCIER OTTOMAN  
avec la BPPB, la BFCI, le CNEP et la Société générale.

L'ouverture, repoussée à 1914, sera annulée pour cause de guerre  
[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Credit\\_foncier\\_ottoman.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Credit_foncier_ottoman.pdf)

---

[Négociations financières russo-turco-bulgares]  
par René Marchand  
(*Le Figaro*, 11 mars 1909)

Les négociations financières entre la Russie, la Turquie et la Bulgarie n'ont pas abouti, Rifaat-pacha ayant persisté à demander 135 millions d'indemnité à la Bulgarie, et la Russie n'ayant pas voulu dépasser le chiffre 125 ; dans ces conditions, les pourparlers ont été interrompus. M. [Gaston] Auboyneau et Rifaat-pacha quittent Saint-Pétersbourg demain. Le ministre ottoman se rend directement à Berlin.

---

LES NÉGOCIATIONS ORIENTALES

(*Le Journal des débats*, 21 mars 1909)

L'imminence du danger a mis en branle toutes les chancelleries. Depuis quelques jours, il y a un enchevêtrement de négociations d'une extrême complication. En dehors du conflit austro-serbe proprement dit, les diplomates ont à s'occuper de la reconnaissance de l'accord austro-turc et du triple accord russo-turc, russo-bulgare et turco-bulgare sur le règlement de l'indemnité réclamée par la Porte à la Bulgarie. En ce qui concerne cette dernière affaire, Rifaat Pacha a bien signé avec M. Isvolski, avant de quitter Pétersbourg, un projet de convention aux termes duquel le gouvernement russe assure à la Turquie le paiement de 120 millions réalisables au moyen de la cession à un établissement financier – la Banque ottomane, paraît-il — d'environ quarante annuités de l'indemnité de guerre russe. Mais il reste à spécifier dans quelles conditions et jusqu'à concurrence de quelle somme cette avance de 120 millions sera remboursée au Trésor russe [...]

---

1909 (AVRIL) : CRÉATION DE LA NATIONAL BANK OF TURKEY  
(BANQUE NATIONALE DE TURQUIE)

— Sir Ernest Cassel, sir Henry Babington Smith, Sir Adam Block, Calouste Gulbenkian  
et des personnalités turques —  
société ottomane à capitaux britanniques,  
rivale de la Banque impériale ottomane

---

[La mission ottomane à Paris]  
(*Le Figaro*, 20 juin 1909)

Un grand dîner a été donné, en l'honneur de la mission ottomane, au Carlton Restaurant.

Reconnu parmi les convives :

Baron Hottinguer, S. Exc. Haireddin-bey, M. Pallain, S. Exc. le maréchal Ghazi Moukhtar-pacha, M. R[*aoul*] Mallet, M. Ch. de Cerjat, M. F[*élix*] Vernes, baron [Jean] de Neuflyze, S. Exc. le général Sami-pacha, S. Exc. Pangiris-bey, M. G[*aston*] Auboyneau, S. Exc. M. Bompard, M. G[*eorges*] Heine, comte Pillet-Will, M. B. Nairlle [*sic : Naville ?*], M. G[*eorges*] de Klapka, etc.

---

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

Banque ottomane

(*Gil Blas*, 25 juin 1909)

(*Le Temps*, 26 juin 1909)

(*Le Capitaliste* 1<sup>er</sup> juillet 1909)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque impériale ottomane a eu lieu à Londres, hier, 23 juin.

Il ressort des comptes qui lui ont été présentés que le bénéfice net pour l'exercice 1908 s'élève à £ 515.073, la part faite aux créances mauvaises ou douteuses. Avec le report de l'exercice précédent, le crédit du compte profits et pertes est de £ 532.055. Après déduction de £ 72.864 pour la réserve et les tantièmes, il reste £ 459.161,

somme sur laquelle le comité a proposé de prendre un dividende de 18 sh. par action, soit 9 % sur le capital versé, ce qui laisse à reporter £ 9.191.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité le rapport et les comptes qui lui étaient soumis et fixé ; en conséquence le dividende à 22 fr. 50 par action.

L'assemblée a ratifié la nomination faite par le conseil de M. E. W. H. Barry en qualité d'administrateur et réélu MM. Gaston Auboyneau, le comte Adrien de Germiny, lord Hillingdon, administrateurs sortants.

---

Fonds turcs  
(*Le Journal des finances*, 24 juillet 1909)

Une commission vient d'être formée au ministère des Finances se composant des personnes suivantes : M. Charles Laurent, conseiller financier de la Porte ; M. Nias, directeur adjoint de la Banque ottomane ; M. de Witte-Guyot [*sic* : *Witt-Guizot*], adjoint au conseiller financier français ; Rainy bey, ancien inspecteur financier à Salonique ; Hamid, Kérim et Fuad bey. Cette commission est chargée d'arrêter les bases du service général de trésorerie que le ministère des Finances veut confier à la Banque ottomane. La question crétoise paraît devoir être résolue à l'amiable. Enfin, la plus-value des recettes encaissées par la Dette publique a contribué à raffermir ces fonds.

---

Fonds turcs  
[Intrigues anglaises]  
(*Le Journal des finances*, 25 septembre 1909)

Aucune offre ferme ne paraît avoir été présentée jusqu'ici pour le nouvel emprunt mis, comme nous l'avons dit, en adjudication.

Toutefois, on annonce l'arrivée de Sir Ernest Cassel [Banque nationale de Turquie] à Constantinople, en compagnie du chef de la Banque Baring Bros, pour y engager des pourparlers à ce sujet.

Notons que la déclaration faite par le ministre des Finances Djavid bey, que la Turquie contracterait un emprunt sans avoir recours à la Dette publique ottomane, fit l'objet d'une vive discussion dans la dernière réunion du conseil d'administration de la Dette, discussion à laquelle prirent part les délégués italien, français et anglais. Ce dernier aurait vigoureusement défendu la décision du ministre des Finances turc. [...]

---

Banque ottomane  
(*Le Journal des finances*, 2 octobre 1909)

Le titre est discuté. On craint que le prestige de la Banque ne soit diminué du fait que le gouvernement a cru devoir se passer de ses services pour emprunter. D'autre part, on soupçonne que les bénéfices de l'exercice courant sont, jusqu'ici, en infériorité marquée sur ceux du précédent, à telle enseigne qu'on pourrait redouter une diminution du dividende.

Par contre, le ministre des Finances a décidé de confier à la Banque impériale ottomane le soin de faire les encaissements, d'effectuer les paiements pour le compte du gouvernement dans toute l'étendue de l'Empire, ainsi que cela se pratique en Europe.



En conséquence, la Banque impériale ottomane a pris ses mesures pour créer des succursales dans les localités qui n'en possédaient pas encore.

Il est question d'établir également une succursale de la Banque à Samos.

---

Fonds ottomans  
(*Le Journal des finances*, 2 octobre 1909)

La Banque de Salonique a retiré son offre directe pour l'emprunt et opérera de concert avec la Banque impériale ottomane.

---

Fonds ottomans  
(*Le Journal des finances*, 9 octobre 1909)

Les bruits les plus contradictoires circulent au sujet du prochain emprunt. Il est certain que la lutte se continue entre la Banque ottomane et sir Ernest Cassel [Banque nationale de Turquie]. Suivant une dépêche, la Banque ottomane n'aurait pas encore accepté les propositions du gouvernement et serait même en désaccord avec celui-ci sur plusieurs points. Suivant une autre dépêche, au contraire, le directeur général de la Banque aurait déclaré au ministre des Finances ottoman que la Banque était prête à prendre la totalité de l'emprunt aux conditions proposées par la Turquie.

On dit, d'autre part, que le gouvernement français refuserait l'admission à la cote de Paris de l'emprunt projeté de 7 millions de liv. si celui-ci était contracté sans le concours du consortium français, à la tête duquel est la Banque ottomane.

En ce qui concerne les droits de douane, la Porte s'était empressée de remercier les puissances d'avoir donné leur assentiment au projet de relèvement de ces droits. Or, le gouvernement anglais fait savoir qu'il n'entend pas donner cet assentiment sans condition.

On assure, qu'au contraire, le gouvernement de Berlin a communiqué à la Porte qu'il acquiesce en principe au projet.

---

Fonds ottomans  
(*Le Journal des finances*, 16 octobre 1909)

On annonce la conclusion imminente de l'emprunt de 7.000.000 de livres dont nous avons précédemment parlé. La Banque ottomane serait d'accord avec le gouvernement turc

Deux tiers seraient souscrits par la Banque ottomane et le reste par le groupe anglais Cassel [Banque nationale de Turquie]. L'émission serait faite par la banque seule. Il serait établi une distinction entre la portion prise par chacun des deux groupes. En d'autres termes, une portion serait placée en Angleterre et une autre en France, et la première ne serait pas négociable sur le marché de Paris.

---

LETTRE DE TURQUIE  
LA RÉFORME JUDICIAIRE ET LES CAPITULATIONS  
Déclarations du ministre de la justice

(*Le Temps*, 30 octobre 1909)

(De notre envoyé spécial)  
Constantinople, octobre.

.....

» Parallèlement, on se préoccupe de la refonte des codes. On traduit, en ce moment, les codes commercial et pénal italiens, parce que ce sont les plus récents, et ceux, par conséquent, qui ont pu profiter de tous les progrès réalisés dans les autres pays. Au point de vue commercial, on a tellement le souci de faire une législation parfaite qu'il y a un mois et demi, on a adressé une lettre à toutes les grandes maisons ou compagnies, pour leur demander leurs desiderata en cette matière. On a déjà reçu des réponses extrêmement intéressantes de la Banque ottomane, de la Banque de Salonique et de la Compagnie de navigation russe, dont la commission qui travaille à la réfection du Code ne manquera pas de tenir le plus grand compte. »

---

LETTRE DE TURQUIE  
LA RÉFORME FINANCIÈRE  
Déclarations du ministre des finances  
(*Le Temps*, 9 novembre 1909)

(De notre envoyé spécial)  
Constantinople, novembre.

On devine aisément quel pouvait être, dans l'in vraisemblable gâchis de l'ancien régime, le désordre des finances, qui étaient, à vrai dire, livrées à la fantaisie d'un souverain fantasque et aux insatiables appétits de son entourage. Le gaspillage et la curée se pratiquaient d'autant plus librement que la population, sobre et fataliste, supportait admirablement la misère. Elle y trouvait son compte d'ailleurs, car par suite de l'inactivité générale qu'entraînait un tel emploi des deniers publics, elle avait du moins l'avantage de satisfaire son goût très vif de l'oisiveté et du rêve. On sait quelle était, par exemple, l'extraordinaire situation des fonctionnaires, qui ne touchaient en moyenne que six mois d'appointements sur douze. Le travail qu'ils fournissaient répondait à ce traitement de famine. Ils allaient au bureau comme on va à son cercle, pour un instant de douce flânerie. Presque toutes les grandes administrations étant situées sur les collines de Stamboul, au-dessus de la Corne d'Or, de la Marmara et du Bosphore, ils vivaient là de paisibles heures, en face du plus beau panorama du monde, dans l'arôme des cigarettes et des petits cafés. Pour leur âme contemplative d'Orientaux, le charme de cette indolence et des longues rêveries devant un beau paysage embellissait ainsi leur dénuement, qu'ils atténuaient du reste par de menus expédients et de subtiles ruses.

Quant à une réglementation générale des dépenses et des recettes, il n'en existait même pas l'ombre. La cour absorbait la majeure partie des revenus de l'empire, sans se préoccuper des ministères qui se débrouillaient avec leurs bénéfices propres qui étaient fort maigres et sur lesquels le ministère des finances n'avait pas le moindre contrôle. Dans les provinces, les autorités, mal payées et livrées à elles-mêmes, se rattrapaient sur les populations qu'elles accablaient de prélèvements irréguliers. La conséquence était que le paysan, pressuré en raison de sa capacité apparente, ayant plus d'avantage à être pauvre que riche, ne travaillait que ce qu'il fallait pour assurer sa subsistance.

Si ces mœurs bureaucratiques cadraient à merveille avec le système hamidien, elles ne pouvaient convenir à un gouvernement constitutionnel. Pour les faire disparaître, il fallait substituer aux anciennes pratiques empiriques un budget scientifiquement établi. C'est pourquoi la besogne la plus urgente qui se soit imposée, aussitôt après le

triomphe définitif de la Constitution, a été non pas une réorganisation, des finances, mais une mise sur pied complète d'une organisation qui faisait totalement défaut. On se rappelle que pour ce travail, le gouvernement ottoman a demandé la collaboration de la France, qui a mis à sa disposition l'éminent président de la Cour des comptes, M. Laurent.

La loi de finances qui a été présentée à la Chambre au cours de sa première session marquait de la manière la plus nette l'intention bien arrêtée de rompre entièrement avec les usages du précédent régime. C'est ainsi que l'article 5 disait « Toutes contributions directes ou indirectes autres que celles autorisées par la présente loi, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce soit, sont formellement interdites, à peine, contre les autorités qui les ordonneraient, les employés qui confectionneraient les rôles et tarifs, et ceux qui en feraient le recouvrement, d'être poursuivis comme concussionnaires. » L'article 6 : « Tous les produits et revenus, y compris le prix de vente des objets mobiliers ou immobiliers qui ne peuvent plus être employés par les administrations publiques, seront encaissés par des comptables relevant du ministère des finances et nommés par lui. » L'article 10 : « Les ministères ne peuvent dépenser au delà des crédits ouverts à chacun d'eux ni accroître par aucune ressource particulière le montant de ces crédits. »

Tous ceux auxquels une longue habitude ou l'intérêt personnel faisaient regretter les méthodes antérieures ont d'abord fait une sourde opposition à la réforme. Aussi l'œuvre n'a-t-elle pu être sérieusement entreprise que lorsque des hommes sans attaches avec le passé sont arrivés au pouvoir. C'est le cas de Djavid bey, l'actuel ministre des finances, qui s'est révélé au cours de la dernière session parlementaire. Dès qu'il a eu pris possession de son département, on s'est mis résolument à l'étude, et la tâche est assez avancée, aujourd'hui, pour qu'on puisse dès à présent en entrevoir les résultats. Dans le but d'avoir des précisions sur ce sujet si important, j'ai sollicité du ministre la faveur d'un entretien, qu'il m'a aussitôt accordé et au cours duquel il m'a fait ces intéressantes déclarations :

— Nous nous sommes, avant toute autre chose, préoccupés d'organiser nos bureaux selon la méthode la plus moderne. Pour cela, nous avons fait appel à tous ceux que des travaux antérieurs rendaient aptes à accomplir la besogne que nous leur avons confiée. Nous avons eu surtout recours aux éléments formés par le contrôle de Macédoine et à certaines banques, comme la Banque agricole. Nous pouvons dire que nous avons constitué ainsi un personnel entièrement nouveau, sur les services duquel on peut absolument compter. Il s'emploie en ce moment avec une grande activité à la préparation du budget général que je veux déposer sur le bureau de la Chambre au premier jour de la prochaine session parlementaire.

Nous avons en projet une loi sur la comptabilité générale et la réorganisation de la Cour des comptes. À l'imitation de ce qui se passe en Italie, nous désirons faire de cet organe un contrôle permanent, en exigeant que toutes les dépenses soient à l'avance visées par lui. D'autre part, [notre intention est de faire de la Banque ottomane une véritable Banque d'État et de la charger de la Trésorerie d'empire dans toutes les provinces](#). Nous considérons que ce sont là des instruments indispensables à l'assainissement et à la régularisation de notre système financier. Dans le même ordre d'idées, nous nous occupons de créer une inspection des finances. Votre distingué compatriote M. Joly a bien voulu se charger de cette tâche délicate. Elle est donc en d'excellentes mains. Vous savez que nous avons en outre demandé à trois des représentants étrangers au contrôle de la Macédoine, parmi lesquels se trouve le délégué français, M. Steeg, d'entrer dans notre commission des réformes. Si j'ajoute que nous avons le précieux concours, comme conseiller du ministère, de M. Laurent, président de votre Cour des comptes, vous comprendrez que nous puissions envisager avec toute confiance l'avenir.

— Est-il dans votre programme, Excellence, de créer des impôts nouveaux ?

— Non. Notre budget reste basé sur les anciennes ressources, qui sont très suffisantes. Nous améliorerons simplement leur mode de perception, et nous sommes convaincus que cela suffira pour accroître nos recettes de manière que, d'ici à deux ou trois ans, le déficit soit complètement supprimé. Les seuls changements que nous apporterons en cette matière seront relatifs à quelques nouveaux monopoles sur l'alcool, le pétrole, les allumettes, le papier à cigarettes. Le pétrole, seul, nous rapportera environ 20 millions de francs

Nous comptons aussi sur une augmentation de 4 % des droits de douane. Ce point sera bientôt réglé, je pense, car presque toutes les puissances étrangères ont déjà donné leur adhésion. Celle de la France nous a fait un particulier plaisir. Votre ministre des affaires étrangères, M. Pichon, nous a, en effet, répondu qu'il estimait que l'on devait accéder à notre demande sans poser de conditions. Cette élévation douanière nous donnera environ 27 millions de francs, dont un quart ira à la Dette publique et trois quarts à l'État.

— Votre Excellence ne pense-t-elle pas, cependant, qu'on aurait intérêt à remplacer certains impôts très importants, comme la dîme par exemple, à cause de leur forme un peu surannée et aléatoire par suite des grandes variations de récoltes, par d'autres plus fixes et plus modernes ?

— Nous n'avons aucune intention de ce genre. La dîme ne peut d'ailleurs pas être supprimée, car elle est d'origine religieuse. Nous nous occupons simplement d'en améliorer le contrôle, et nous pallions l'inconvénient des bonnes et mauvaises années en prenant la moyenne des cinq années précédentes. Du reste, pour modifier cela et le remplacer par des taxes foncières, [il faudrait établir le cadastre de tout l'empire, ce qui nécessiterait un travail de cinquante années et beaucoup d'argent](#). Pour le moment, nous nous contenterons de faire fixer le cadastre des immeubles de Constantinople, ce qui donnera certainement au Trésor le double de ce qu'il en retirait auparavant. Je compte charger M. Steeg de la surveillance de cette opération importante, pour Péra et tout ce qui l'environne. Nous songeons aussi à établir, comme cela est parfaitement juste, les patentes pour les étrangers. Mais nous n'étudierons ce point qu'après que la question des douanes sera réglée, c'est-à-dire probablement pour le budget de l'année prochaine.

Maintenant, a continué le ministre, si vous désirez savoir quelle est ma préoccupation dominante, c'est d'arriver dans le délai le plus court à équilibrer le budget, et dans ce but, je ne cesserai de recommander à mes collègues du ministère les économies. Il faudra savoir renoncer même aux innovations les plus intéressantes, mais qui ne seront pas d'une utilité capitale, tant que nous nous trouverons en présence du déficit. Nous avons de très lourdes charges [un tiers de notre budget, soit 180 millions de francs, va à la Dette](#) ; un tiers à l'armée ; il ne reste donc qu'un tiers pour les besoins du pays. Nous devons absolument nous régler là-dessus. Si, comme les prodiges, nous dépensons au delà de nos ressources, nos prêteurs n'auront plus confiance et ils auront raison. Je sais d'ailleurs qu'en pareille matière, je puis compter sur le concours de la Chambre, qui, jusqu'ici, ne m'a jamais fait défaut.

En sortant de chez Djavid bey, j'ai été reçu par M. Laurent. Le conseiller financier de l'empire ottoman est un spécialiste de ces tâches difficiles. [C'est à lui que Paul Bert confia, jadis, les services financiers de l'Indo-Chine, et c'est lui également qui réorganisa les finances de l'Algérie](#). Il était d'autant plus essentiel de recueillir son opinion que l'on peut dire que tout ce qui s'est fait ici, depuis un an, dans cet ordre de choses, a été son œuvre. Après m'avoir exprimé toute sa confiance dans l'avenir du nouveau régime, dont il connaît bien les hommes puisqu'il est depuis le début leur collaborateur, il m'a plus particulièrement parlé des finances, et voici ce qu'il a bien voulu me dire à ce sujet :

— Il y avait dans ce pays des coutumes si bizarres, si contraires à toute gestion rationnelle, et si profondément enracinées, que j'ai eu tout d'abord la plus grande peine à faire admettre une autre méthode. L'opposition a même été si forte que le premier

budget fut refusé par le précédent ministre des finances. J'ai dû, pour obtenir son maintien, faire les représentations les plus vives et menacer même de donner ma démission avec éclat. Tout a changé heureusement avec l'arrivée de Djavid bey au ministère. Sous son impulsion, on est entré résolument dans la voie des réformes. La première aura été d'assurer la division et une exécution du travail par la création de directions responsables et par le choix d'un personnel compétent. Car ce qui manque surtout dans toutes les branches de l'administration ottomane, ce sont les petits fonctionnaires. En ce qui nous concerne, aux finances, du moins pour l'administration centrale, nous avons pu, par une sélection rigoureuse, parer à cette pénurie, grâce surtout aux ressources que nous avons trouvées en Macédoine.

Après, on peut dire, des siècles de dilapidation et de désordre, **ce qu'il importe avant tout d'établir, c'est un contrôle très serré de toutes les dépenses. Ce sera le rôle du corps d'inspection qu'on organise en ce moment et aussi de la Banque ottomane, qui, faisant partout fonction de Trésorerie, devra viser avant paiement tous les mandats et ne les laisser passer que s'il y a crédit. C'est déjà ce qui se faisait en Macédoine depuis plusieurs années.** On aura ainsi un contrôle permanent, qui est d'autant plus indispensable que les Turcs n'ont généralement pas le moindre sens du crédit.

On abordera ensuite la réforme des impôts. Je dois dire tout de suite que je ne suis pas partisan d'en établir de nouveaux. Il sera très suffisant d'améliorer la perception de ceux qui existent. Vous vous rendrez compte des résultats que l'on pourra ainsi obtenir quand je vous aurai dit que pour les douanes, par exemple, depuis que M. Crawford en a la direction, chaque mois apporte une plus-value. Je suis convaincu que pour la dîme et toutes les autres contributions, aussi bien que pour les douanes, dès que l'on sera arrivé à une perception normale, on obtiendra une augmentation de recettes de 50 à 60 %. Cela demandera un effort continu de plusieurs années, mais quand le but aura été atteint, la situation budgétaire de la Turquie deviendra certainement l'une des meilleures qui soient au monde.

Ce que M. Laurent n'a pas dit et ce que l'on doit ajouter, c'est que lorsque cette tâche aura été accomplie, ceux qui en auront été les artisans auront effectué, dans ce pays classique de la fantaisie financière, de la dilapidation et du bakchiche, la plus extraordinaire des révolutions. C'est qu'il est en effet infiniment plus facile d'abattre la tyrannie et de conquérir la liberté, à quoi on est poussé par un irrésistible instinct, que de renoncer à de vieilles habitudes d'incurie et de désordre, auxquelles on trouve toujours des compensations, et toutes sortes d'accommodements dont étaient faites, par un très long usage et par un penchant naturel, la, vie et l'âme même des Orientaux.

Jean Rodés.

---

1910 : PARTICIPATION À LA CRÉATION DE LA BANQUE FRANCO-SERBE  
[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Banque\\_franco-serbe.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Banque_franco-serbe.pdf)

---

#### NOMINATION

M. Révoil, nouveau directeur à Constantinople  
(*Le Temps*, 17 juillet 1910)

On annonce la prochaine nomination à la direction générale de la Banque impériale ottomane à Constantinople de M. Révoil, notre éminent ambassadeur à Madrid.

M. [Jules] Deffès, qui occupe avec tant de distinction ce poste important depuis six ans, a manifesté l'intention de se retirer pour rentrer en France après avoir, pendant

cette longue période, rendu les plus grands services, aussi bien au point de vue de l'heureux développement des relations de la banque avec le gouvernement ottoman qu'à celui du développement commercial des affaires de cet établissement. Le départ de M. Deffès sera unanimement regretté.

Les comités de la Banque ottomane ne pouvaient faire un meilleur choix que celui de M. Révoil, choix auquel il a été unanimement applaudi dans tous les milieux financiers.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 juillet 1910)

Les circonstances au milieu desquelles s'est écoulé l'exercice 1909 de la Banque impériale ottomane n'ont pas été favorables au développement des affaires de cet établissement. Le commerce et l'industrie de la Turquie ont souffert, en effet, des conséquences de la mauvaise récolte de 1908 et de la répercussion des événements politiques intérieurs. Les agences de la banque, surtout, ont été affectées par cet état de choses, en sorte que les bénéfices de l'exercice 1909 déduction faite, comme à l'ordinaire, des provisions pour créances douteuses, s'établissent en légère diminution à £ 483.800 contre £ 515.072 15 0 en 1908. Ces résultats ont permis néanmoins le maintien du dividende à 18 sh. par action. Il faut observer toutefois que cette répartition n'a pu être effectuée que grâce à la suppression du prélèvement pour la réserve statutaire.

Celle-ci a été, en effet, portée à son maximum au moyen d'un prélèvement de £ 200.300 sur diverses provisions constituées antérieurement en vue d'éventualités qui ne sont pas présentées.

Dans ces conditions, les bénéfices des deux derniers exercices joints aux reliquats des années antérieures ont été comparativement répartis de la manière suivante (Liv. st.) :

|                                       | 1908         | 1909         |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| Réserve statutaire                    | 51.507 4 8   | —            |
| Dividende de 18 sh                    | 450.000 0 0  | 450.000 0 0  |
| Parts de fondateur et administrateurs | 21.356 11 9  | 23 380 0 0   |
| Report à nouveau                      | 9.191 2 11   | 19.611 2 11  |
| Sommes égales                         | 532.054 19 4 | 492.991 2 11 |

Nous avons exposé déjà, dans notre numéro du 29 juin dernier, en examinant le bilan au 31 décembre 1909, les caractéristiques de l'exercice 1909. À l'actif du bilan, deux chapitres ont varié, en sens contraire, dans de fortes proportions. L'ensemble des comptes communs avec le gouvernement ottoman, n'atteint plus que £270.112 alors que ces comptes se totalisent par £ 2 mil lions 438.773 fin 1908. En revanche, les placements temporaires et reports se sont élevés de £ 1.623.622 à £ 545.467.

Depuis 1900, les principaux chapitres du bilan de la Banque Impériale Ottomane se sont modifiés de la manière suivante (En milliers de livres sterling) :

| Ex. | Comptes courants débiteurs | Comptes courants créditeurs | Dépôts à échéances fixes | Billets en circulation |
|-----|----------------------------|-----------------------------|--------------------------|------------------------|
|-----|----------------------------|-----------------------------|--------------------------|------------------------|

|      |       |        |       |       |
|------|-------|--------|-------|-------|
| 1900 | 3.334 | 6 324  | 860   | 846   |
| 1901 | 3.119 | 6 521  | 1.152 | 889   |
| 1902 | 3.070 | 7 290  | 1 276 | 1 107 |
| 1903 | 3 841 | 9.238  | 1.070 | 1.147 |
| 1904 | 2.834 | 8.612  | 1 117 | 1.118 |
| 1905 | 2.788 | 9 181  | 1 271 | 1 112 |
| 1906 | 3.413 | 10 518 | 1.353 | 1 182 |
| 1907 | 2 937 | 10.382 | 1.359 | 1 091 |
| 1908 | 2.490 | 9.855  | 1.226 | 810   |
| 1909 | 4.178 | 13.224 | 1.198 | 844   |

Quant aux bénéfices réalisés, ainsi qu'aux montants distribués aux actionnaires sous forme de dividendes, ils se présentent ainsi (Livres sterling) :

| Ex.  | Bénéf. nets | Divid.  | Divid. par act. |
|------|-------------|---------|-----------------|
| 1900 | 278.460     | 250.000 | 19 sh.          |
| 1901 | 370.085     | 300.009 | 12 —            |
| 1902 | 333.445     | 325.060 | 13 —            |
| 1903 | 364.163     | 525.000 | 13 —            |
| 1904 | 394.460     | 350.000 | 14 —            |
| 1905 | 464.200     | 400 000 | 16 —            |
| 1906 | 523.287     | 450.000 | 18 —            |
| 1907 | 519 927     | 450.000 | 18 —            |
| 1908 | 515.072     | 450000  | 18 —            |
| 1909 | 483.800     | 450.000 | 18 —            |

Dans le discours prononcé à l'assemblée du 29 juin dernier, le président du conseil a fait observer que la campagne agricole de 1909, quoique n'ayant pas été très satisfaisante, semble toutefois avoir été meilleure que celles des deux années précédentes, mais la légère amélioration qu'elle doit apporter aux affaires ne se fera ressentir que dans l'année en cours.

Les recettes réalisées par les chemins de fer jouissant de la garantie d'intérêt du Gouvernement ont été à peu près identiques à celles de 1908. Elles se sont, en effet, élevées à 964 873 livres turques, contre 977.613 livres turques, l'année précédente. Mais malgré la petite diminution qu'accusent ces chiffres, les garanties kilométriques payées par l'État n'ont pas dépassé 749.063 livres turques, contre -771.503 livres turques en 1908.

D'autre part, les recettes de la Dette publique ont, de même que les ventes de la Régie coïntéressée des Tabacs, accusé un accroissement sur l'année précédente. Quant aux dépôts de la Caisse de famille, ils continuent de croître aussi bien sous le rapport du

nombre des déposants que sous celui de la moyenne de la somme au crédit de chacun de ces déposants.

Dans le courant de l'exercice, les avances au Gouvernement ottoman ont quelque peu diminué, mais la Banque impériale ottomane a conclu, pendant ce même exercice, l'Emprunt ottoman 4 % de 1908 et l'Emprunt 4 % de 1909. Ces deux opérations ont procuré d'importantes ressources au Trésor impérial ; elles lui ont permis de couvrir le déficit du budget de 1909-1910 et même de constituer une provision d'environ 600.000 livres turques pour l'exercice prochain.

À la demande du Gouvernement, la Banque a consenti à faire des avances aux commerçants, aux industriels et aux agriculteurs victimes des troubles qui ont éclaté dans la région d'Adana au mois d'avril 1909. Le remboursement de ces avances s'étend sur une période de cinq années.

Une agence nouvelle a été ouverte à Rodosto et une sous-agence à Goumouldjina, ce qui porte à 104 le nombre des succursales en Turquie d'Europe et d'Asie, en Égypte et dans la Tripolitaine. Le rapport mentionne qu'il faudra quelque temps avant que ces agences deviennent productives.

Après la lecture des rapports et la fixation au 5 juillet de la date du paiement du dividende, l'assemblée a réélu MM. Félix Vernes, Albert Mirabaud, The Earl of Bessborough, viscount Goschen et sir w. Lawrence Young, Bart, membres sortants du comité général.

---

#### [Concurrence]

(*Le Temps*, 12 septembre 1910)

Les approches de la saison d'automne ont été, et sont encore, signalées par une discussion dans le monde financier et par un échange de communiqués dans la presse les plus vifs qu'il ait été donné d'observer depuis une trentaine d'années, à propos d'un emprunt ottoman.

Pour quelles raisons? Voilà précisément ce qui fait la délicatesse du sujet. D'ailleurs, nous avons déjà émis, il y a plusieurs semaines, quelques considérations à cet égard, auxquelles nous ne trouvons rien à retrancher.

Nous voulons seulement, aujourd'hui, les compléter à la lumière de faits nouveaux.

Disons tout de suite que si le nouvel emprunt avait suivi la filière des précédents, si le gouvernement turc ne s'était trouvé ici encore une fois qu'en face du consortium financier ordinaire, les négociations et l'obtention de la cote de la Bourse de Paris auxquelles celle-ci donne lieu, seraient probablement déjà choses faites. Mais le jeune ministre des finances ottoman Djavid bey, venu en France au mois de juillet dernier, « non pour négocier un emprunt », avait-il affirmé dans une interview, mais pour parler affaires tout de même — on vient de s'en apercevoir — s'est mis en rapport avec un groupe financier étranger au consortium des grandes sociétés de crédit et a conclu avec lui le contrat d'emprunt à des conditions inespérées pour les futurs souscripteurs, conditions qui n'ont pas été sans surprendre et séduire après coup la finance européenne, puisqu'il s'agit de donner en garantie de l'emprunt un gage qui n'avait jamais pu être obtenu du sultan lui-même, c'est-à-dire les douanes de Constantinople.

Jusqu'à la révolution, l'administration des douanes était restée sous la dépendance du grand-vizirat ; ce n'est que depuis cette époque qu'elle a passé sous le contrôle du ministre des finances, qui s'est empressé d'en disposer, comme c'était sans doute son droit.

Malgré cette garantie exceptionnelle, on conçoit fort bien que les négociations engagées pour obtenir la cote de la Bourse de Paris n'aient pas marché avec toute la rapidité que le brillant et bouillant ministre des finances de Turquie aurait désiré. Il



devait se heurter à bien des difficultés, et il faut convenir que ce jeune ministre n'employa pas peut-être, pour les aplanir, les procédés diplomatiques les mieux appropriés.

Au lieu de tenir compte, au moins dans la forme, de l'autorité acquise chez nous par la Banque ottomane et le consortium financier, en raison des services rendus aux créanciers de la Turquie, Djavid bey a pris vis-à-vis d'eux une attitude qui a paru plutôt désobligeante.

Mais c'est surtout pour l'honorable M. Laurent, conseiller financier de la Turquie, qu'il aurait dû avoir plus d'égards. Après tout, n'est-ce pas sur la demande du gouvernement jeune-turc lui-même que ce conseiller a été envoyé par la France à Constantinople pour mettre un peu d'ordre dans les finances publiques et pour aider à la confection du premier budget ? On ne devait pas oublier cette circonstance. On ne doit donc pas se montrer surpris que ce malentendu ait justifié, pour une certaine part, l'intervention très significative du ministre des affaires étrangères et du président du conseil français lui-même dans la poursuite des négociations.

D'ailleurs, il est absolument inexact et souverainement injuste de dire que M. Laurent se soit appliqué à dénigrer le crédit de la Turquie, qu'il avait mission de conseiller. C'est précisément le contraire qui s'est passé et les conclusions qu'il formula dans la conférence faite par lui au mois de mars 1910, à Paris, sous la présidence d'Hussein Hilmi pacha, ancien grand-vizir de l'empire ottoman, constituent en même temps que le démenti le plus net, le plus formel, une semblable assertion, un ensemble d'excellents arguments à offrir à l'épargne française par le groupe financier qui sera chargé de placer ici le nouvel emprunt.

M. Laurent a eu, en effet, bien soin de faire ressortir la sincérité du premier budget établi par lui et par le ministre des finances : les recettes de ce budget n'ont pas été majorées, le déficit de 100 millions qu'il comporte est inférieur au déficit du précédent budget, qui fut de 124 millions.

Et M. Laurent n'a pas hésité à affirmer que ce déficit peut disparaître d'ici à plusieurs années, si l'on ne se départit pas d'une stricte économie, et si l'on est résolu à effectuer des réformes pratiques et à faire disparaître les anciens abus. Il faut, en Turquie, beaucoup de bons gendarmes et beaucoup de bonnes routes. Assurer à tous la sécurité des biens et des personnes, assurer au paysan le transport facile de ses produits à la gare ou au port d'embarquement et aux marchés, voilà les deux points sur lesquels il faut porter tout de suite l'effort. M. Laurent n'a pas dit autre chose. Ce sont les paroles d'un conseiller prudent et avisé, on ne saurait le contester. Il est vrai qu'il a critiqué une politique qui tendrait à développer les dépenses de la marine, alors que le gouvernement turc, en achetant au gouvernement allemand quelques vieux cuirassés, s'est montré peu soucieux de ce conseil. Mais M. Laurent peut-il être suspecté de vouloir affaiblir les moyens de défense de la Turquie ? Nullement, puisqu'il a insisté, se fondant sur l'histoire même de la Turquie, sur la nécessité pour le gouvernement de consacrer à sa « magnifique armée » la part de sacrifices que la Turquie, comme tous les autres pays, est obligée de faire aux besoins impérieux de la défense nationale. C'est là, a-t-il ajouté, qu'est sa véritable force. « L'avenir de la Turquie est sur terre. »

Est-ce là encore une fois un langage subversif et malveillant ?

« Chacun est prêt à aider la Turquie, concluait-il, la France en premier lieu. La France, qui, dès le seizième siècle, a noué avec la Turquie des relations amicales, la France qui, en dehors de l'influence, de la prépondérance que ses recherches, que l'emploi de son activité économique, de sa puissance financière lui ont assurées en Orient, la France qui, depuis quelques mois déjà, lui a donné des preuves de sa bonne volonté, est toute prête à donner encore à la Turquie le concours de ses ingénieurs, de ses administrateurs, de ses savants. Elle est toujours disposée à ouvrir toutes grandes les portes de ses écoles et de ses grandes administrations aux jeunes fonctionnaires et aux étudiants turcs qui viendront y apprendre les moyens de réorganiser leurs services

publics, de développer leur agriculture, de compléter leur outillage national encore si insuffisant. Enfin, la France leur prêtera largement aussi son crédit incomparable. »

Où trouve-t-on dans ces paroles une trace d'hostilité ? C'est donc une légende qu'il convient au plus tôt de dissiper. D'ailleurs, Djavid bey, qui ne paraît pas avoir été étranger à cette légende, a compris le peu de succès qu'il a obtenu en France, puisqu'il a cru devoir céder la place au grand-vizir Hakki pacha, dont l'esprit de conciliation a été immédiatement fort apprécié dans les milieux gouvernementaux et financiers.

On peut ainsi espérer que les pourparlers repris avec ce nouveau négociateur aboutiront au mieux des intérêts de tous.

Les groupes financiers semblent avoir remis à notre gouvernement, et plus particulièrement au président du conseil et au ministre des affaires étrangères, le soin de leurs affaires. On ne peut douter, dans ces conditions, que tous les intérêts français seront bien défendus.

Il ne peut d'ailleurs être nullement question de déposséder le groupe financier qui a soumissionné l'emprunt du contrat signé régulièrement avec le ministre des finances. Tout au plus, peut-on l'amener, par voie transactionnelle, à réserver une part au consortium des grandes sociétés de crédit dans une opération qui pourrait, au surplus, être élargie, le ministre des finances turc ayant déclaré que son pays — État et particuliers — aurait à réclamer le concours financier étranger pendant une cinquantaine d'années.

Le gouvernement français, d'autre part, ne peut avoir aucune hésitation sur le caractère de sécurité exceptionnelle que présente la garantie des douanes de Constantinople, affectée au nouvel emprunt. Il devra sans doute se préoccuper seulement des conditions de perception et d'administration de ce gage. Mais, là encore, le contrat signé entre le ministre des finances turc et le groupe financier français prévoit cette objection et y répond dans des conditions qui ne laissent rien à désirer et n'innovent pas en matière d'emprunts ottomans.

Le gouvernement français aura aussi — est-il besoin d'y insister ? — à prendre en considération certaines circonstances politiques ou économiques qu'il voudra faire tourner à son avantage, en profitant de la position que lui crée son rôle d'arbitre. On se rend compte que, de plus en plus, partout, mais en France surtout où l'influence est spécialement d'ordre financier, la formalité d'obtention de la cote pour les emprunts d'État étrangers constitue une arme pacifique des plus efficaces, puisqu'elle permet d'obtenir certains avantages qu'autrefois seules les expéditions militaires pouvaient assurer. La volonté des peuples et les relations internationales des hommes d'affaires tendront de plus en plus à ce que les négociations entre gouvernements ne revêtent qu'un caractère économique et financier.

Espérons donc que les pourparlers aboutiront et que l'emprunt sera contracté en France.

Mais ne convient-il pas, pour en hâter la conclusion, que l'attitude des négociateurs soit bien nette ? Si le gouvernement français demande au grand vizir de formuler par écrit la demande d'admission à la cote du nouvel emprunt, sans préciser auparavant à quelles conditions cette admission lui sera accordée, on comprend que le mandataire du gouvernement turc hésite à acquiescer à cette procédure. Ne serait-il pas, en effet, tout à fait désobligeant pour le gouvernement turc qu'on lui refusât cette admission après l'avoir engagé à en faire la demande formelle, parce qu'il n'aurait pas voulu accepter les conditions de transaction qu'on lui aurait posées ou offertes ? Il semble qu'en matière diplomatique, aucune signature ne doit être donnée avant que les parties contractantes ne se soient mises absolument d'accord sur tous les points. Ce principe est tellement élémentaire, que nous ne doutons pas qu'il n'ait été envisagé par les négociateurs des deux parties.

Enfin, ce n'est pas gêner ni desservir nos négociateurs que de dire combien notre influence grandirait encore en Turquie, surtout après, toute l'agitation créée et entretenue autour de l'opération, si nous ne la laissons pas passer en d'autres mains.

Car il est visible qu'en Angleterre, un groupe financier puissant qui est déjà intervenu en 1909, lors des négociations de l'emprunt turc finalement conclu par la Banque ottomane seule, fait de grands efforts pour s'attirer les bonnes grâces de Constantinople. C'est ainsi que, sous le couvert de la Banque nationale de Turquie, ce groupe vient de faire une avance à court terme importante au gouvernement.

---

L'emprunt turc  
(*Le Temps*, 25 septembre 1910)

Un communiqué du Foreign office dit :

« Si sir Ernest Cassel et la Banque nationale de Turquie s'occupent des négociations de Paris pour un emprunt du gouvernement ottoman, ils ne le font qu'à la pleine connaissance et avec le consentement du Foreign office. » {Havas.}

---

Turquie  
LA QUESTION DE L'EMPRUNT  
(*Le Journal des débats*, 28 septembre 1910)

Une dépêche Reuter annonce que sir H. Babington Smith, président de la Banque nationale de Turquie, a quitté hier Constantinople, se rendant à Paris et à Londres, « dans l'intention d'établir une entente entre la Porte et le gouvernement français au sujet de l'admission de l'emprunt ottoman sur le marché de Paris. Avant de partir, il aurait eu un long entretien avec Djavid Bey. D'autre part, un communiqué Havas de Constantinople, dit que « dans les milieux touchant de près au ministère des finances, on prétend qu'une entente avec la France sur la question de l'emprunt ne serait pas absolument impossible ».

Mais le communiqué ajoute qu'il ne sera pris de décision définitive qu'après le retour du grand-vizir Hakki Pacha ; ce dernier, qui est arrivé hier soir à Vienne, est attendu à Constantinople pour jeudi. Enfin un télégramme de Constantinople au *Daily Telegraph* assure que Hakki Pacha a recommencé ses négociations avec la Banque ottomane et que ces négociations auraient été, cette fois, engagées dans des conditions plus favorables que les précédentes, « et seraient destinées à le devenir plus encore au cas où Djavid Bey donnerait sa démission ».

---

[Délivrer la Turquie de la tutelle étrangère]  
(*Le Temps*, 7 octobre 1910)

Constantinople, 6 octobre.

Le *Jeune Turc* annonce la fondation d'une banque de Turquie par des financiers du pays. Cette banque aurait pour but de délivrer la Turquie de la tutelle étrangère dans le domaine économique.

D'après le journal la *Turquie*, la Porte a résolu de consacrer 80.000 livres à l'établissement de fortifications sur différents points du littoral de la Tripolitaine.

---

COURRIER DE LA BOURSE  
(*Le Figaro*, 28 octobre 1910)

Paris, 27 octobre,

On a racheté aussi de la Banque ottomane.

Malgré les critiques justifiées que j'ai adressées à cet établissement, j'ai toujours dit qu'il ne fallait pas vendre ses actions. Il n'est pas douteux qu'il s'emploiera à réparer les fautes commises et saura retrouver son crédit auprès du gouvernement turc. C'est une question de doigté, et je suis convaincu que son administrateur délégué, M. [Gaston] Auboyneau, est à la hauteur de cette tâche. Seulement, il devra à l'avenir ne pas laisser battre en brèche son autorité et l'affirmer avec énergie.

Je souhaiterais pour ma part que la Banque ottomane ne se trouvât pas confinée par sa raison sociale dans la spécialité des valeurs turques. Elle devrait étendre son action sur d'autres parties du globe.

---

Constantinople  
Discours de MM. Révoil et Deffès  
(*Le Temps*, 10 janvier 1911)

*Le Temps* a annoncé que M. Révoil, directeur général de la Banque ottomane, et successeur, à ce titre, de M. [Jules] Deffès, est arrivé à Constantinople. Une fête a été donnée au cercle d'Orient en l'honneur de l'ancien et du nouveau directeur général.

M. Révoil a prononcé un discours dont voici les passages principaux :

j

Je vous convie tout d'abord à porter avec moi un toast en l'honneur de S. M. I. le sultan. J'associe à cet hommage respectueux la nation ottomane et le gouvernement qui peuvent compter, comme leur auguste souverain sur le loyalisme sincère, le dévouement actif et fidèle du nouveau directeur général placé à votre tête.

Pour ma part, en assumant la lourde charge que M Deffès me transmet, confiant dans votre collaboration, je ne me propose d'autre but que de bien continuer une gestion qui a si heureusement développé la prospérité et l'autorité morale de notre établissement, qui réserve à son avenir les plus complètes sécurités et les plus légitimes espérances.

La Banque ottomane comptera bientôt un demi-siècle d'existence. Ceux qui l'ont fondée, ceux qui ont écrit et amendé sa charte avaient en vue de faire de cette institution un des instruments actifs de la régénération de cet admirable pays. L'histoire de la Banque ottomane est là pour témoigner qu'elle s'est toujours tenue prête, qu'elle n'a jamais failli au rôle qu'on lui destinait ; à travers toutes les vicissitudes, elle est restée fidèle à la grande pensée de réforme et de progrès qui animait ses fondateurs.

Cette pensée, messieurs, est éminemment solidaire de la haute mission assumée avec un patriotisme si ardent et un si fier courage par le nouveau gouvernement de l'empire. J'affirme donc et vous affirmerez avec moi que la Banque ottomane est étroitement associée dans la mesure de ses forces et de ses facultés, avec un zèle sincère et une entière loyauté, à une œuvre de régénération dont sa charte a tracé les premiers traits dans le domaine économique et financier.

L'empire ottoman est, pour la très grande majorité des collaborateurs de la Banque, une patrie aimée ; pour les autres un cher foyer d'adoption. Nous sommes et nous demeurerons les très dévoués serviteurs de la prospérité et de la grandeur de l'empire, les collaborateurs sincères, les auxiliaires loyaux de l'effort généreux poursuivi par son

gouvernement, tout en restant les gérants fidèles des intérêts qui nous sont confiés et qui constituent la base essentielle de notre puissance.

M. Deffès, qui laisse en Turquie d'unanimes regrets, a répondu en remerciant ses collaborateurs. Il a conclu :

Ce n'est pas sans un cruel déchirement que je quitte cette noble maison à laquelle j'ai consacré sept années de ma vie, les dernières sans doute de ma vie utile et active. Mais la peine que j'éprouve est grandement consolée par la pensée que je laisse la direction de nos travaux à l'homme éminent dont il suffit d'énoncer le passé pour en faire le plus bel éloge et avoir la plus apaisante sécurité sur l'avenir des intérêts dont il prend la charge.

La profonde sollicitude que j'ai témoignée et que je conserve pour le personnel qui s'était groupé autour de moi comme la plus chère famille, cette sollicitude est pleinement rassurée par la certitude où je suis que vous trouverez dans les qualités rares d'intelligence et de cœur, dans la bonté profonde de mon successeur, toutes les garanties auxquelles vous avez droit, et que mon constant souci a été de vous maintenir.

Je porte en finissant un triple toast qui n'en fait qu'un en réalité à votre nouveau directeur général, M. Révoil, à ses collaborateurs que je ne sépare pas de lui, et à la prospérité de la Banque impériale ottomane.

---

#### LE BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (*Le Temps*, 11 janvier 1911)

.....  
Le député du Tarn [Jaurès] a parlé aussi de notre situation vis-à-vis de la Turquie, à la suite de l'emprunt manqué de 1910. M. Pichon avait lu la veille des déclarations des ministres turcs qui affirment que l'échec de l'emprunt n'a pas jeté de trouble entre les deux pays. Tout le monde s'en félicitera. Mais ce *satisfecit* ne saurait nous dispenser de reconnaître qu'aussi bien en matière d'emprunt qu'en matière de chemins de fer, la France, depuis deux ans, n'a pas eu de politique à Constantinople. Notre critique porte donc beaucoup plus loin que l'opération secondaire qui a échoué en octobre. Au point où en était venue la négociation de l'emprunt, la rupture n'était pas évitable. La France demandait des garanties étroites, limitées, personnelles et la façon maladroitement dont la question se posait ne lui permettait guère d'en demander d'autres. Elle s'y est tenue, et elle a bien fait. Mais il n'y a pas lieu de s'étonner que, par leur caractère, ces garanties aient alarmé à la fois la Turquie et l'Allemagne et qu'elles aient été repoussées.

La faute initiale, inexplicable, a été commise en 1909, lors du premier emprunt fait par la Banque ottomane en laissant à l'écart la Dette publique. À ce moment, la Banque ottomane a accepté la combinaison de garantie (affectation sans gestion) que le groupe Bénard a également acceptée en 1910. Là était l'erreur. S'est-on flatté, au début de la mission Laurent, de substituer ainsi un contrôle français au contrôle international de la Dette publique ottomane ? Si on s'est bercé de ce rêve, l'accueil fait par la Turquie aux propositions Cochery de 1910 prouve qu'on se trompait gravement. En réalité, l'intérêt commun était, alors comme aujourd'hui, de ramener la Turquie à la Dette, de triompher de sa répugnance, de lui montrer que du fait même du décret de Moharrem, la Dette est une institution contrôlée par l'administration turque, à la fois ottomane et internationale, une institution d'ailleurs souple et amendable, et que c'est à elle, plutôt qu'à des établissements souscripteurs d'emprunts, qu'il appartient, sans risque ni humiliation pour la Turquie, de veiller aux intérêts des porteurs étrangers. Sans doute

on a dit que les Turcs voulaient à tout prix se passer de la Dette. Mais qu'a-t-on fait pour les amener à changer d'avis ? A-t-on déployé pour cela la centième, la millième partie de. l'activité qu'on a mise en 1910 à réclamer l'engagement des fonctionnaires français et les autres conditions formulées, par M. Cochery ? Qu'on ouvre les archives on verra que rien de tel n'a été tenté.

De là sont venus les échecs suivants. L'Allemagne a considéré que, pour si facilement abandonner la Dette, il fallait que la France eût une arrière-pensée. Et laquelle ? Substituer au contrôle international, accepté par toutes les puissances, de la Dette publique, un contrôle français direct et quasi exclusif. C'était là, pour employer l'expression de M. Jaurès, du nationalisme financier, et du pire. Car en ces matières, avec l'internationalisation croissante du capital, rien n'est plus vain, rien n'est plus niais que de croire qu'une seule puissance soit capable de rien fonder de durable en mettant les autres de côté. L'Allemagne à ce moment a cru, et la Turquie a cru comme elle que M. Laurent et le gouvernement français, avec lui, voulaient mettre la main sur les finances turques. D'où le mouvement de recul à l'égard du projet de trésorerie; d'où la défiance à l'égard de la Banque ottomane; d'où les négociations avec d'autres groupes à qui bientôt le gouvernement, en leur fixant des conditions pareilles à celles qu'avait posées, sur son ordre, la Banque ottomane, a préparé un échec semblable.

Ce sont là des idées qui n'ont pas été exprimées à la Chambre avec la netteté que nous croyons devoir leur donner ici. Mais ce sont des idées qu'il faut vulgariser et qu'il serait bon qu'on discutât avant la fin du débat sur le budget des affaires étrangères.

.....

---

BANQUE OTTOMANE  
(*Le Temps*, 11 janvier 1911)  
(*Le Sémaphore algérien*, 1<sup>er</sup> mars 1911)

Vienne, 14 janvier.

D'après les dépêches de Constantinople aux journaux viennois, le nouveau directeur de la Banque ottomane, M. Révoil, préparerait, d'accord avec le ministre des Finances, Djavid Bey, une modification des statuts de l'institut financier. Le bruit se répand qu'une fusion de la Banque ottomane et de la Banque nationale de Turquie s'opérera.

---

UN DÉBAT DE POLITIQUE EXTÉRIEURE AU SÉNAT  
(*Le Temps*, 4 février 1911)

.....

« Jamais l'entente cordiale n'a été plus intime et plus complète. » Que l'on explique alors le lamentable spectacle qu'elle offre depuis des mois à Constantinople ; son impuissance à avoir soit en matière politique, soit en matière économique, soit en matière financière, une ligne commune et stable. Que l'on explique le conflit, si longtemps suivi avec indifférence par les gouvernements, de la Banque ottomane et de la Banque nationale [de Turquie] ; le contraste, qu'ils n'ont pas su empêcher entre le pessimisme de M. Laurent et l'optimisme de sir Adam Block ; le peu de zèle qu'ils ont témoigné dans la défense et l'utilisation des organes, par exemple la Dette ottomane, où ils sont tous deux représentés.

.....

INFORMATIONS FINANCIÈRES  
(*Le Temps*, 11 février 1911)

Nous croyons savoir que M. Révoil, le nouveau directeur général de la Banque ottomane à Constantinople, est sur le point de proroger par anticipation, d'accord avec le ministre des finances, le compte courant que la banque est tenue, par son cahier des charges, d'ouvrir au gouvernement turc. L'avance de la banque serait portée de 1 million à 1.500.000 liv. turq. et l'intérêt abaissé de 7 à 5 1/2 % l'an.

---

UN EMPRUNT TURC DE 46 MILLIONS  
(*La Jeune Turquie*, 22 février 1911)

Constantinople, 21 février.

M. Bompard a eu une entrevue très prolongée avec Hakki pacha, sur la question des chemins de fer et celle de l'emprunt de 2 millions de livres turques (46 millions de francs), dont la conclusion est imminente, et qui doit servir à l'entreprise des routes d'État en Turquie. Cet emprunt sera émis en France et par l'entremise de la Banque Ottomane, qui est maintenant au mieux avec les Jeunes-Turcs. M. J. Menasché<sup>10</sup>, qui a initié la concession des routes dans l'empire, a déjà eu, à ce sujet, un entretien avec M. Revoil au, siège central de la Banque Ottomane, à Galata.

---

Banque impériale ottomane  
Assemblée générale  
(*Le Journal des finances*, 8 juillet 1911)

Déduction faite du montant des créances douteuses, les bénéfices de la Banque impériale ottomane pour 1910 s'établissent à £ 475.211 représentant £ 494.822 avec le report précédent.

Après déduction de la somme nécessaire pour les tantièmes, il reste £ 472.301 sur lesquelles le comité recommande de distribuer 18 sh. par action, soit 9 % sur le capital libéré de la banque, en laissant £ 22.301 à reporter à nouveau.

---

Nouveaux envois pour la souscription en faveur des sinistrés de Stamboul  
(près de 30.000 personnes)  
(*Le Figaro*, 19 août 1911)

|  |           |
|--|-----------|
| M. le baron [Jean] de Neuflyze               | 1.000 fr. |
| M. Raoul Mallet                              | 1.000     |
| M. Arsène Henry                              | 1.000     |
| M. Deprat, à Toulon                          | 50        |
| M <sup>me</sup> veuve Michel Pacha, à Toulon | 3.000     |
| M <sup>me</sup> Mirault                      | 100       |

---

<sup>10</sup> Jacques Menasché : marié en 1902, à Constantinople, avec Naïlé Davoud. Haut fonctionnaire de l'Empire ottoman, puis banquier et administrateur de sociétés à Paris. Fondateur de Jacques Menasché & Cie, Paris (1926-1933) :

M. et M<sup>me</sup> Paul Hottinguer      50  
Total            5.200  
Listes .précédentes. 35.000  
Total général      40.200

Les souscriptions sont reçues à la Banque ottomane, 7, rue Meyerbeer.

---

Finances serbes  
(*Le Journal des finances*, 5 août 1911)

On annonce que les négociations en vue de la conversion serbe viennent d'aboutir et que l'accord a été signé avec la Banque impériale ottomane, la maison Bardac, de Paris, et la Handelsgesellschaft, de Berlin.

Il serait émis un emprunt 4 % de 300 millions de francs destiné au remboursement des emprunts 5 % et 4 1 / 2 %, ce qui procurerait au Trésor serbe une économie annuelle de 1.500 000 francs.

---

Les obsèques de M. Gaston Auboyneau  
(*Le Journal des débats*, 14 septembre 1911)

[...] On remarquait dans l'assistance : MM. le comte A[drien] de Germiny, Georges Heine, Arsène Henry [pdt PQE Beyrouth, diplomate], le baron Hottinguer, Raoul Mallet, Albert Mirabaud, Pyrame Naville, le baron [Jean] de Neuflize, Félix Vernes, membres du Comité général de la Banque ottomane ; Charles de Cerjat, directeur ; Rerstem Bey, Moukbib Bey, Naby Bey, Vesnitch, Georges Pallain [gouverneur de la Banque de France], Alexis Rostand [pdt CNEP], [Émile] Ullmann [v.-pdt CNEP], Paul Royer, Carraby, Révoil, de Verneuil, Jacques Lehideux, le comte de Camondo, Sabbag-Bey, Frédéric Mallet, J. Hamel, Missak-Effendi. [...]

---

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 25 septembre 1911)

En dépit des troubles et de l'agitation politique dont la Turquie a été maintes fois le théâtre et malgré quelques démêlés avec le gouvernement Jeune Turc, la marche des affaires de la Banque impériale ottomane a suivi une progression régulière. La prospérité de l'établissement s'est affirmée tout particulièrement depuis une dizaine d'années.

On doit espérer qu'une solution pacifique du conflit italo-turc qui vient d'éclater permettra à la Banque de poursuivre sans à-coup, cette fois encore, le cours de ses opérations.

L'objet social de la Banque impériale ottomane est très étendu. Il consiste en effet :

1° À escompter tous effets de commerce, billets à ordre, lettres de change et toutes sortes d'engagements à ordre et à échéance fixe, résultant de transactions commerciales ;

2° À effectuer, conformément aux actes de concession, à Constantinople et dans les localités où elle a des succursales ou des agences, l'encaissement des revenus de l'empire, de quelque nature qu'ils soient et à quelque titre qu'ils soient perçus ;



3° À opérer pour le compte du gouvernement ottoman, tant dans l'Empire qu'à l'extérieur, le paiement des coupons de la Dette intérieure et extérieure ottomane, des Bons du Trésor et de tous mandats de paiement émanant de l'administration, etc. ;

4° À soumissionner des emprunts pour son propre compte ou pour le compte de tiers ; à se charger de leur négociation et à ouvrir au gouvernement impérial un crédit à valoir sur les revenus conformément aux stipulations des actes de concession ;

5° À faire le commerce des monnaies et métaux précieux ; à faire des avances sur ces matières ;

6° À faire des avances sur titres, warrants, connaissements et sur marchandises en dépôt jusqu'à concurrence des 2/3 de leur valeur au cours du jour où les avances sont faites et à la condition que la durée de ces avances ne puisse, dans aucun cas, excéder 90 jours ;

7° À faire pour son propre compte ou pour le compte de tiers, moyennant commission convenue, toutes opérations de change et à se charger, pour le compte de tiers, intérêts ou dividendes, de l'achat ou de la vente de fonds publics, valeurs industrielles et de marchandises ;

8° À recevoir en compte courant à des taux et intérêts déterminés, les fonds qui lui seront versés.

Le capital initial était de £ 2.700.000, soit 67 millions 500.000 fr. en 135.000 actions de 500 fr. libérées immédiatement de moitié. 80.000 actions furent souscrites par le groupe anglais, 50.000 par le groupe français et 5.000 en Turquie. En 1865, le capital fut porté à 101.500.000 fr. En 1874, l'absorption de la Banque austro-ottomane nécessita une nouvelle augmentation de capital. Il est aujourd'hui de 250.000.000 de francs ou £ 10.000.000 en 500.000 actions de 500 fr. libérées de moitié.

L'extension des opérations de la Banque ottomane, en tant que banque d'émission, ressort du relevé ci-après :

| (au 31 déc.) | Billets en circulation | Encaisse |
|--------------|------------------------|----------|
| 1900         | 846                    | 2.065    |
| 1901         | 880                    | 2.375    |
| 1902         | 1.107                  | 1.819    |
| 1903         | 1.118                  | 1.617    |
| 1904         | 1.177                  | 2.456    |
| 1905         | 1.142                  | 2.709    |
| 1906         | 1.182                  | 2.310    |
| 1907         | 1.091                  | 4.468    |
| 1908         | 810                    | 3.621    |
| 1909         | 810                    | 3.216    |

Comme institut d'émission, la Banque ottomane a le privilège d'émettre des billets jusqu'à concurrence de trois fois son encaisse.

La Banque ottomane est, on le sait, le bailleur de fonds de la Porte. Les avances qu'elle lui consent sont de trois sortes : l'avance statutaire qui est fixée par sa nature même, le compte courant du Trésor qui reflète les relations quotidiennes avec le ministère des finances, enfin les avances proprement dites qui portent généralement intérêt de 7 % et dont le montant varie selon les nécessités de l'État. Lorsque ces dernières atteignent un chiffre important, elles sont consolidées par un emprunt, de sorte que l'établissement d'État réalise un double profit, d'abord sur l'avance elle-même et ensuite sur le placement de l'emprunt.

En tant que banque d'escompte, on constate qu'en une dizaine d'années, les comptes courants créditeurs ont doublé, les dépôts à échéances se sont accrus et le portefeuille commercial a pris, lui aussi, un développement important.

Enfin, les progrès de l'établissement comme banque d'affaires ont été extrêmement importants. La banque prend part à toutes les grandes opérations financières qui se traitent sur les grandes places européennes.

\*  
\*   \*   \*

Nous avons examiné dans nos numéros des 28 juin et 4 juillet les résultats du dernier exercice. Ils ont permis, comme l'on sait, le maintien du dividende à 18 sh.

Nous ne reviendrons pas sur les comptes que nous avons publiés entièrement. Le point à retenir est que le chiffre des affaires ainsi que le nombre des clients ont continué à augmenter régulièrement et progressivement en 1910 : les efforts de la direction tendent à les développer encore davantage. L'abondance des récoltes en 1910, dans les régions où sont installées les agences, a eu pour conséquence une augmentation considérable des transactions de celles-ci. Au cours de l'exercice écoulé, sept nouvelles agences et sept bureaux ont été ouverts, à savoir : les agences de Balikesser, Césarée, Drama, Inéboli, Janina, Ordou et Serrés ; et les bureaux de Gueivé (rattaché à l'agence d'Ada Bazar), Souffi (rattaché à l'agence de Dédéagatch), Dinair et Denizli (rattachés à l'agence de Nazli), ainsi que deux bureaux en Égypte : à Mansourali et à Zagazig.

Les dépôts de la Caisse des Familles continuent à augmenter régulièrement, [tant] en ce qui concerne le nombre des déposants que le chiffre moyen des dépôts.

La politique d'extension de la direction a été récompensée par des résultats qu'[elle s'] efforce d'accroître encore, sans se départir toutefois de la prudence nécessaire. Pendant les quinze dernières années, la Banque ottomane a porté de vingt-huit à soixante-dix-huit le nombre des agences et sous-agences. Plusieurs autres agences sont sur le point d'être établies et seront ouvertes sous peu.

Dans le but de faciliter les transactions dans le Nord de l'Angleterre, la Banque a ouvert, cette année, une sous agence à Manchester, 25, Pall Mall, et constate que ses débuts sont encourageants.

Les résultats de la campagne agricole sont satisfaisants et les recettes des compagnies de chemins de fer jouissant d'une garantie kilométrique ont été supérieures à celles de l'année précédente, ainsi qu'il résulte du tableau suivant : (Ltq)

|                                   | 1909           | 1910             |
|-----------------------------------|----------------|------------------|
| Haidar-Pacha Angora               | 247.436        | 337.137          |
| Eski-Chéhir-Konia                 | 91.504         | 162.368          |
| Salonique-Monastir                | 129.879        | 156.864          |
| Jonction Salonique-Constantinople | 137.654        | 190.017          |
| Smyrne-Cassaba (ancien réseau)    | 199 552        | 207.086          |
| Smyrne(prolongement)              | 41 055         | 65.540           |
| Rayak-Hama-Alep                   | 100.749        | 115.950          |
| Bagdad (1re section)              | 17.043         | 22 628           |
|                                   | <u>964.872</u> | <u>1.257.590</u> |

Les insuffisances de recettes comblées par l'État ont diminué en proportion. Le tableau suivant donne la comparaison pour les exercices 1909 et 1910 (Ltq) :

|                                   | 1909    | 1910    |
|-----------------------------------|---------|---------|
| Haidar-Pacha-Angora               | 112.373 | 22.389  |
| Eski-Chéhir-Konia                 | 131.745 | 106.181 |
| Salonique-Monastir 6.701          | —       |         |
| Jonction Salonique-Constantinople | 209.389 | 158.324 |
| Smyrne-Cassaba (ancien réseau)    | 1.065   | —       |
| Smyrne-Cassaba(prolongement)      | 167.745 | 142.831 |
| Rayak-Hama-Alep                   | 97 624  | 82 423  |
| Bagdad (1 <sup>re</sup> section)  | 22.421  | 16.770  |
| Totaux                            | 749 063 | 528.918 |

Les différents revenus concédés à la Dette publique ottomane ont également profité de la meilleure situation économique du pays. Les recettes des sept mois, de mars à novembre 1910, se sont élevées à Ltq. 2.801.665 contre Ltq. 2 millions 700.007 pour la même période de l'année précédente, soit une augmentation de 101.598 livres turques.

Les rapports de la Banque avec le Gouvernement impérial continuent à être des plus satisfaisants.

Voici enfin, à titre documentaire, comment se comparent les résultats généraux des dix derniers exercices :

|      | Bénéfices | Réserves | Tantièmes | Divid. totaux | Divid. par act. |
|------|-----------|----------|-----------|---------------|-----------------|
|      | En livres |          |           |               | En sh.          |
| 1901 | 333.445   | 33 344   | 7.454     | 300.000       | 12              |
| 1902 | 370.035   | 37.003   | 8.303     | 325 000       | 13              |
| 1903 | 369.163   | 36 916   | 8.225     | 325.000       | 13              |
| 1904 | 394.460   | 39.446   | 10.771    | 350.000       | 14              |
| 1905 | 464.200   | 48.420   | 16.778    | 400 000       | 16              |
| 1906 | 523 287   | 52.329   | 22.096    | 450 000       | 18              |
| 1907 | 518.927   | 51.992   | 21.713    | 450.000       | 18              |
| 1908 | 515 072   | 51.507   | 21.356    | 450.000       | 18              |
| 1909 | 483.800   | 23.380   | 450 000   | 18            |                 |
| 1910 | 475.211   | —        | 22.301    | 450.000       | 18              |

Le chiffre des bénéfices porté dans le tableau ci-dessus ne représente en réalité que le montant nécessaire à la distribution du dividende et à la constitution du solde à nouveau. Depuis 1908, il ne comprend plus le montant nécessaire à la dotation de la réserve légale ; c'est ce qui explique la diminution apparente des soldes bénéficiaires de

1909 et de 1910. Au reste, la Banque ottomane, ne publiant pas de compte de profits et pertes, il n'est pas possible de déterminer le montant exact des bénéfices réels.

---

## LES BANQUES EN TURQUIE (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 octobre 1911)

Voici trois ans que la Révolution, balayant les vieilles institutions ottomanes, a appelé le peuple turc à la conquête des libertés modernes et a ouvert le pays à l'initiative des hommes d'affaires du monde entier. Ce laps de temps de trois années est encore insuffisant pour que l'activité économique ait fait déjà de grands progrès en Turquie, d'autant plus que les troubles intérieurs, les difficultés de la Porte avec ses voisins, toute cette série de différends internationaux qui se poursuit aujourd'hui à l'occasion de la Tripolitaine, n'ont pas précisément contribué à créer une atmosphère favorable aux affaires. Néanmoins, de nombreux groupes financiers occidentaux se sont empressés de planter des jalons et de prendre aussitôt pied dans la place, en vue de profiter ultérieurement de la période d'activité économique qui doit suivre, à plus ou moins longue échéance, la rénovation du régime politique. Ces travaux d'approche, ces manœuvres préparatoires se sont naturellement traduits par une recrudescence de l'activité des banques déjà existantes et par la création de nouveaux établissements de crédit ; de très nombreux projets ont été échafaudés par les différents groupes financiers concurrents. Nous ne nous attarderons pas à dénombrer toutes les combinaisons qui n'ont reçu jusqu'ici aucune réalisation effective et dont beaucoup sont, d'ailleurs, destinées à ne voir jamais le jour ; nous voulons seulement exposer avec concision ce qui a été fait jus qu'ici.

\*  
\* \* \*

Commençons par les établissements où les intérêts français sont le plus largement représentés. On sait que la doyenne et la plus importante des banques turques est la Banque impériale ottomane, dont la création remonte à 1863. Cet établissement a pris la suite des affaires de l'Ottoman Bank, fondée par charte de S. M. britannique en 1856, et deux groupes, l'un français, l'autre anglais, ont participé à sa constitution.

Le firman de concession a accordé à la Banque impériale ottomane un objet très étendu ; elle est à la fois banque d'État, banque d'émission, banque de dépôts et d'escompte et banque d'affaires. La situation privilégiée que lui confèrent la multiplicité de ses attributions semblait la mettre à l'abri, pendant bien longtemps, de toute concurrence. De fait, elle a conservé jusqu'à nos jours une place prépondérante. Signalons cependant qu'après la guerre franco-allemande, le marché parisien étant très affaibli et celui de Vienne ayant pris un grand essor, des groupes autrichiens créèrent à Constantinople un nouvel établissement, la Banque austro-ottomane, qui fit, pendant quelque temps, une concurrence redoutable à la Banque impériale. Cette concurrence ne dura pas ; la nouvelle banque ayant entraîné le gouvernement turc dans des dépenses extravagantes, les créanciers de la Porte exigèrent une réorganisation complète des finances, et la fusion de la Banque austro-ottomane avec la Banque impériale. C'est depuis lors que celle-ci compte dans son comité, outre dix membres anglais et dix membres français, six membres autrichiens, qui ne participent d'ailleurs pas à la gestion des affaires sociales. Depuis cette réorganisation, la Banque impériale ottomane est restée le banquier du Trésor : c'est elle qui remplit les fonctions de trésorier-payeur ; elle a, en outre, un privilège d'émission dans tout l'Empire. En compensation de ce double avantage, elle consent au Gouvernement ottoman des

avances, et cette attribution constituait pour elle une source de bénéfices intarissable sous l'ancien sultan, que harcelaient des besoins d'argent continuels.

Il est bien certain que le changement de régime, apportant plus de clarté et plus de méthode dans la gestion des finances publiques, rendra moins fréquentes les fructueuses opérations que permettait à la Banque ottomane sa fonction de prêteur attiré. On a même pu craindre l'hostilité systématique du parti jeune-turc à son égard. Les événements récents ont, au contraire, montré que, par son habileté, par la confiance qu'elle a témoignée au régime nouveau, la Banque ottomane a su conserver sa situation prépondérante auprès de l'État. Elle a, en février dernier, renouvelé son contrat avec le Gouvernement ; les modalités des prêts à l'État sont réglées jusqu'en 1918. La nouvelle convention prévoit la nomination de trois administrateurs turcs. D'ailleurs, en dehors de ses attributions officielles, la Banque a, comme nous l'avons dit plus haut, de nombreuses cordes à son arc. Les 78 agences et sous-agences qu'elle a disséminées dans tout l'Empire lui assurent une clientèle très étendue, qu'aucun autre établissement n'est, à l'heure actuelle, en état de lui disputer.

\*  
\*   \*   \*

Autour d'elle gravitent les grandes banques françaises, notamment le Crédit Lyonnais et le Comptoir d'escompte, qui possèdent dans les principaux centres des agences, vivant surtout d'opérations de change et de dépôts. Comme banque d'affaires française, c'est la Banque française [BFCI] qui a déployé le plus d'activité en Turquie à côté de la Banque ottomane, avec laquelle elle a d'ailleurs conclu une entente.

L'activité des banques françaises en Turquie s'est surtout manifestée jusqu'ici par l'émission des emprunts ottomans et par l'obtention de concessions de chemins de fer et de travaux publics. Mais maintenant qu'une ère de plus grande liberté et de sécurité légale mieux garantie s'est ouverte en Turquie, il est certain que les entreprises privées vont s'y développer rapidement. Pour profiter de toutes les affaires, les banques françaises ne se sont pas contentées d'ouvrir des agences en Turquie. Elles ont aussi constitué des organismes financiers indépendants, établis sur place.

Le plus ancien d'entre eux est la Banque de Salonique, création du Comptoir d'escompte, de la Banque des Pays Autrichiens et de la Banque des Pays-Hongrois. Cet établissement, dont les opérations de banque pure constituent la principale branche d'activité, et qui a ouvert des succursales à Smyrne, Cavallo, Monastir, Samsoun, Beyrouth, etc., se développe beaucoup depuis quelques années. Le capital est aujourd'hui de 20 millions de francs, et on prête au conseil l'intention de l'élever progressivement à 50 millions.

Signalons enfin, parmi les créations récentes des banques françaises, le Crédit foncier d'Orient, dont l'objet est de consentir des prêts sur hypothèques. Cette nouvelle institution, qui ne pourra d'ailleurs fonctionner que lorsque le Parlement turc aura modifié la législation foncière, laquelle rend actuellement la prise d'hypothèques impossible, est le résultat de la fusion de deux projets distincts à l'origine, l'un émanant de la Banque Française, l'autre du groupe Banque ottomane. Banque de Paris, Banque de Salonique, Les quatre banques se sont entendues pour réunir les deux projets, et c'est ainsi que le Crédit foncier d'Orient a été constitué tout récemment au capital de 2 millions de livres.

Comme bien l'on pense, l'Angleterre ne s'est pas contentée de la part qu'elle a dans la Banque ottomane pour faire valoir ses intérêts en Orient. Sir Ernest Cassel, le financier connu, a constitué en avril 1900 la Banque nationale de Turquie, au capital de £ 1 million ; cette banque, qui semblait vouée aux plus brillantes destinées, et qui a même, à un moment donné, porté ombrage à la Banque ottomane, n'a pas, jusqu'ici, déployé une très grande activité, le bénéfice du prestige de sir E. Cassel lui ayant été

enlevé lorsque celui-ci eût renoncé aux affaires. C'est cependant à elle que l'Angleterre doit d'avoir obtenu la concession des ports de Samsoun et de Trébizonde ; c'est elle qui a traité l'emprunt de £ 1 million de la Ville de Constantinople.

\*  
\*   \*   \*

Mais la double nationalité de la Banque ottomane a atténué jusqu'ici la compétition des groupes français et des groupes anglais. La véritable rivalité, c'est celle qui met aux prises d'une part l'influence franco-anglaise et de l'autre l'influence germanique.

On sait avec quelle ténacité de tous les instants l'Allemagne poursuit depuis trente ans l'établissement de son influence en Orient, et notamment en Asie Mineure. Les banques ont naturellement été les instruments les plus efficaces de cette politique. La Deutsche Bank, qui est la tête du consortium allemand, a immobilisé d'énormes capitaux en Turquie ; elle s'est intéressée, avec ses groupes, dans les Chemins de fer d'Anatolie, la ligne de Bagdad, les Tramways de Constantinople, les travaux d'irrigation de la plaine de Koniah ; elle possède aussi d'importants intérêts dans les chemins de fer de Macédoine, et va entreprendre encore de nouvelles lignes en Anatolie.

La Deutsche Bank semble désormais vouloir de plus en plus se placer sur le terrain des emprunts d'État et des grands travaux publics, c'est-à-dire se poser en concurrente directe de la Banque ottomane. Déjà, la finance française a pu, l'année dernière, apprécier les effets de cette concurrence : On se souvient des vicissitudes de l'emprunt turc de 250 millions qui, à la suite de divergences politiques entre la France et la Turquie, finit par échoir aux marchés de Berlin et de Vienne.

Deux autres banques allemandes s'occupent en Turquie des affaires de moindre envergure : Ce sont la Deutsche Orient-Bank et la Deutsche Palæstina-Bank. La première est depuis un an au capital de 32 millions de mark ; elle a donné pendant ces dernières années une extension de plus en plus grande à ses opérations de banque pure, et les nombreuses succursales qu'elle a établies font à celles de la Banque ottomane une concurrence qui n'est pas négligeable. La Deutsche Palæstina-Bank est aussi en voie de développement rapide ; elle a porté, à la fin de l'année dernière, son capital de 5 à 20 millions de mark.

Signalons encore, comme émanation de la Deutsche Bank, la Bank für Orientalische Eisenbahnen, à Zurich, qui a pris des participations dans presque toutes les concessions de chemins de fer ottomans accordées à l'Allemagne et dans l'entreprise allemande du Port de Haidar-Pacha.

À côté des banques allemandes opèrent leurs alliées autrichiennes, notamment le Wiener Bankverein, qui est arrivé à donner à sa succursale de Constantinople une grande importance. Ce sont aussi des groupes autrichiens qui ont assuré dernièrement l'élévation de 374.000 à 420.000 livres turques du capital de la Banque de Mételin, une affaire locale qui prend une certaine extension.

\*  
\*   \*   \*

Nous ne rappellerons que pour mémoire les banques des autres pays (la Russie avec la Banque russe pour le commerce et l'étranger, l'Italie avec le Banco di Roma) qui ne jouent en Turquie qu'un rôle très secondaire. Les entreprises locales sont elles-mêmes peu importantes ; en dehors de la Banque Mételin citons la Banque Agricole, qui ne constitue pas une société anonyme et dont la fondation remonte à 1888.

Enfin a été constitué en décembre 1900, par le prince Loutfoullah bey, un établissement purement turc, la Banque de Turquie pour favoriser le commerce et l'industrie, au capital de 550.000 livres.

On se rendra compte de l'importance relative des divers établissements de crédit, dont le principal champ d'action se trouve en Turquie, en jetant les yeux sur le tableau suivant, où nous avons fait figurer, à côté des bénéfices et des dividendes du dernier exercice, le capital social productif pendant cet exercice :

|                             | Capital        | Bénéfices nets | Dividende |
|-----------------------------|----------------|----------------|-----------|
|                             | (en francs)    |                | %         |
| Banque impériale ottomane   | 125.000.000    | 11 880.400     | 9         |
| Banque de Salonique         | 16.004.000 (1) | 1.328 212      | 6         |
| Banque nationale de Turquie | 25.000.000     | 402.325        | 0         |
| Deutsche Orient Bank        | 40.000 000     | 2 401.240      | 5         |
| Deutsche Palæstina Bank     | 6.250.000 (2)  | 1.249.369      | 5         |
| Banque de Mételin           | 8 602.000 (3)  | 266 397        | 1 90      |

(1) Aujourd'hui 20 millions de francs.

(2) Aujourd'hui 25 millions de francs.

(3) Aujourd'hui 9.660.000 fr.

Si l'on met à part la Banque ottomane, investie encore pour plusieurs années d'un caractère officiel, et les banques qui, établies depuis longtemps dans le pays, y ont une clientèle bien assise, comme la Banque de Salonique, il est bien certain que l'avenir réservé aux autres établissements est subordonné à la tournure que prendront les événements politiques. La situation délicate dans laquelle se trouve aujourd'hui l'Allemagne vis-à-vis de la Turquie peut influencer fâcheusement sur l'activité de la Deutsche Bank et de ses satellites dans l'Empire ottoman. Même si les difficultés internationales s'aplanissent, il n'est pas dit qu'avant longtemps l'atmosphère y redevienne favorable aux affaires, ni surtout que toutes les puissances puissent compter y être traitées sur le pied d'égalité. Félicitons-nous de ce que les capitalistes anglais et français aient, de longue date, planté des jalons qui nous permettent de défendre avantageusement nos intérêts contre ceux de la Triple alliance, et tâchons de conserver ces avantages.

---

NOMINATION  
BANQUE OTTOMANE.  
(*Le Journal des débats*, 9 octobre 1911)

Nous apprenons que M. Charles de Cerjat, directeur de l'agence de Paris, a été nommé administrateur de la Banque ottomane, en remplacement de M. Gaston Auboyneau. Cette nomination sera certainement bien accueillie dans le monde des affaires.

---

[Guerre italo-turque]  
(*Le Capitaliste*, 9 octobre 1911)

La Banque ottomane ... subit actuellement le contre-coup de la tension monétaire qui s'accroît de jour en jour à Constantinople. Les établissements de crédit prennent naturellement les mesures nécessaires pour protéger leurs réserves d'or. La Banque ottomane vient de donner 500.000 livres d'or en barres à transformer en monnaie. Les événements actuels doivent évidemment lui causer un grave préjudice en ce qui concerne les opérations de banque courante du siège central et des agences ; cependant, il est permis d'espérer qu'elle trouvera une compensation dans les grosses opérations de trésorerie pour lesquelles on est obligé de recourir à elle.

---

VALEURS TURQUES  
Banques, établissements de crédit  
BANQUE OTTOMANE  
(*Le Journal des finances*, 25 novembre 1911)

COMME suite à l'étude que nous avons faite des chemins de fer turcs, nous poursuivons nos investigations dans le domaine des valeurs ottomanes par l'examen des banques et établissements financiers de ce pays.

Il nous paraît, en effet, intéressant de connaître la situation des établissements où se concentrent les plus grosses opérations financières, afin d'apprécier, en connaissance de cause, la situation financière générale de la Turquie.

La Banque impériale ottomane paraît désignée en premier lieu à notre attention.

Constituée en février 1863 par un groupe financier franco-anglais, cette maison de banque comportait, dès son origine, un capital de 67.500.000 fr. Mais pour supprimer une rivalité gênante pour son développement, la Banque ottomane dut, en 1873, absorber la Banque austro-ottomane et élever son capital à 250 millions, divisé en 500.000 actions de 500 francs. Le capital n'a subi aucune modification depuis cette date ; les titres sont libérés de moitié.

La Banque ottomane, qui possédait des réserves importantes, s'en vit privée à la suite de fortes positions prises par elle sur les mines d'or en 1895 ; mais depuis une quinzaine d'années, grâce à des prélèvements faits sur les bénéfices, elle a pu se constituer une réserve de 1.250.000 livres sterling.

Cette banque est l'établissement d'émission de la Turquie, conformément au firman de concession du 4 février 1863, qui lui avait concédé pendant trente ans le privilège d'émission de billets remboursables en or et à vue.

En 1895, ce privilège fut renouvelé pour une nouvelle période jusqu'en 1925 ; la circulation fiduciaire ne peut dépasser le triple de l'encaisse métallique ; d'ailleurs, ce maximum n'a jamais été atteint.

Le tableau ci-dessous permettra de comparer la valeur fiduciaire en circulation par rapport à l'encaisse métallique, au cours des dix dernières années (en £ st.) :

|      | Espèces fiduciaires | Encaisse  |
|------|---------------------|-----------|
| 1901 | 881.000             | 2.335.000 |
| 1902 | 1.107.000           | 1.819.000 |
| 1903 | 1.118.000           | 1.697.000 |
| 1904 | 1.178.000           | 2.456.000 |
| 1905 | 1.142.000           | 2.709.000 |
| 1906 | 1.182.000           | 2.310.000 |



|      |           |           |
|------|-----------|-----------|
| 1907 | 1.091.000 | 3.468.000 |
| 1908 | 840 000   | 3.621.000 |
| 1909 | 845.000   | 3.246.000 |
| 1910 | 917.000   | 3.297.000 |

En 1907 et 1908, le montant des billets a été réduit, et bien qu'en 1910, on constate une augmentation, il faut remarquer que la valeur des billets a toujours été très inférieure à celle de l'encaisse ; on peut donc reconnaître au billet de banque turc une garantie sérieuse.

La Banque ottomane possède une clientèle importante et des correspondants nombreux, ce qui procure des ressources considérables en comptes de dépôts, comptes-courants, comptes d'escompte.

Le relevé de ces divers postes du bilan pendant les dix années écoulées, se résume dans le tableau suivant (en £ st.) :

| Années | Dépôts à échéance fixe | Comptes courants | Escompte  |
|--------|------------------------|------------------|-----------|
| 1901   | 1.152.000              | 6.521.000        | 1.265.000 |
| 1902   | 1.276.000              | 7.290.000        | 1.397.000 |
| 1903   | 1.071.000              | 9.337.000        | 2.064.000 |
| 1904   | 1.117.000              | 8.601.000        | 2.851.000 |
| 1905   | 1.271.000              | 9.184.000        | 1.863.000 |
| 1906   | 1.353.000              | 10.519.000       | 2.904.000 |
| 1907   | 1.359.000              | 10.382.000       | 1.704.000 |
| 1908   | 1.227.000              | 9.855.000        | 1.101.000 |
| 1909   | 1.199.000              | 13.224.000       | 1.244.000 |
| 1910   | 1.094. 000             | 14.417.000       | 1.549.000 |

Cette banque dispose donc de ressources mises à sa disposition par la clientèle et les tiers pour une somme d'environ 425 millions de francs ; en y ajoutant les espèces fiduciaires, le capital et les réserves, l'ensemble des ressources atteint plus de 800 millions.

C'est là une puissance considérable, mais qui, cependant, ne représente pas le maximum des moyens de la Banque ottomane. En effet, il faut observer que cet établissement possède, dans son conseil d'administration, des membres éminents de grandes banques et que les relations qu'il possède dans la haute finance française et étrangère lui donnent une puissance beaucoup plus forte que les 800 millions estimés précédemment.

\*  
\* \* \*

En outre des opérations d'émission, la Banque ottomane assure les services officiels suivants : encaissement des impôts, paiement des coupons de la Dette publique ; elle assure également au gouvernement des avances sous trois formes différentes : l'avance

statutaire qui est fixe, les avances ordinaires dont l'importance est très variable, et le service d'un compte-courant répondant aux besoins des diverses opérations de trésorerie.

En vertu du firman de concession de 1863 et de conventions ultérieures, la Banque ottomane était chargée d'encaisser les revenus du Trésor turc et de payer les dépenses publiques, notamment le service des emprunts ; d'autre part, la Banque bénéficiait d'un droit de préférence pour toutes émissions de bons du Trésor, ou toutes autres opérations sur effets de trésorerie. Il résultait de ce privilège des avantages considérables, dont la Banque impériale ottomane put craindre d'être privée à la suite de l'arrivée au pouvoir du parti Jeune-Turc et de la création, par un groupe anglais, d'un établissement rival, la Banque nationale de Turquie.

Mais ces difficultés éventuelles sont virtuellement écartées.

Le service de trésorerie a été réglé par des conventions spéciales jusqu'en 1920, et précisent les droits de préférence de la Banque ottomane sur les emprunts de l'État ; quant aux conditions de l'avance statutaire, la banque s'est engagée à ouvrir au Trésor un compte-courant de 1.500.000 livres turques au taux d'intérêt de 5 1/2 % par an. Ces conventions ont donc raffermi les rapports entre l'État et cet établissement en les renouant sur des bases solides.

En dehors de ces diverses opérations, la Banque impériale ottomane effectue l'escompte commercial, les avances sur titres, les reports, les ouvertures de crédit, les participations financières, etc.

Ces diverses opérations s'établissent ainsi qu'il suit, pour les dix années écoulées :

Bilan au 31 décembre (En milliers de livres)

|      | Portefeuille d'escompte | Placements temporaires | Avances nanties | Comptes courants débiteurs | Portefeuille-titres |
|------|-------------------------|------------------------|-----------------|----------------------------|---------------------|
| 1901 | 1.102                   | 1.015                  | 2.810           | 3.119                      | 3.221               |
| 1902 | 1.647                   | 2.029                  | 2.861           | 3.070                      | 3.438               |
| 1903 | 2.163                   | 1.824                  | 3.658           | 1.861                      | 4.711               |
| 1904 | 1.856                   | 1.435                  | 4.743           | 2.834                      | 4.350               |
| 1905 | 2.178                   | 1.910                  | 3.921           | 2.788                      | 4.345               |
| 1906 | 3.387                   | 1.824                  | 4.972           | 3.413                      | 4.370               |
| 1907 | 3.085                   | 1.555                  | 4.175           | 2.937                      | 3.165               |
| 1908 | 3.203                   | 1.624                  | 2.714           | 2.490                      | 3.195               |
| 1909 | 3.004                   | 5.545                  | 2.843           | 4.180                      | 3 693               |
| 1910 | 3.063                   | 3.146                  | 3.957           | 3.895                      | 4.827               |

Bien que l'examen de ce tableau laisse penser que les opérations sont stationnaires, néanmoins il existe une progression constante de la masse des affaires traitées. L'année 1910 a été très favorablement influencée par les récoltes abondantes.

En outre, le nombre d'agences et de succursales s'est augmenté en Turquie et en Égypte ; il a été ouvert, en 1910, 14 agences ou bureaux dans ces deux pays. Il existe une agence à Paris et une à Londres ainsi qu'à Manchester.

Les agences de Paris et de Londres permettent à la Banque impériale ottomane de participer aux importantes opérations financières qui se traitent sur ces deux places.

Au total, la Banque ottomane possède 80 agences ou sous-agences qui assurent un champ étendu à son activité et la mettent à l'abri de la concurrence éventuelle d'établissements rivaux.

\*  
\*   \*   \*

Les bénéfices nets publiés dans le tableau suivant ainsi que leur emploi, permettront de juger sa situation et d'apprécier ses résultats :

| Années | Bénéfices nets | Sommes distribuées | Divid.   |
|--------|----------------|--------------------|----------|
|        | (en liv. st.)  |                    | (en sh.) |
| 1901   | 333.445        | 307.454            | 12       |
| 1902   | 370.033        | 333.303            | 13       |
| 1903   | 369.163        | 333.225            | 13       |
| 1904   | 394.460        | 360.771            | 14       |
| 1905   | 464.200        | 416.778            | 16       |
| 1906   | 523.287        | 472.096            | 18       |
| 1907   | 518.927        | 471.713            | 18       |
| 1908   | 515.072        | 471.356            | 18       |
| 1909   | 483.800        | 473.380            | 18       |
| 1910   | 475.211        | 472.301            | 18       |
| Totaux | 4.447.600      | 4.112.377          |          |

Les bénéfices nets, bien qu'ayant légèrement fléchi pour des causes étrangères à la bonne marche des affaires, permettent cependant de constater des résultats très satisfaisants.

D'ailleurs, certaines causes qui ont influé sur cette diminution des bénéfices, ont actuellement disparu.

Il nous suffira donc d'exposer le bilan (en livres st.) :

| ACTIF                                   |           |
|---|-----------|
| Encaisse                                | 3.296.764 |
| Placements temporaires (reports, etc. ) | 3.146.103 |
| Portefeuille d'escompte                 | 3.063.311 |
| Titres en portefeuille                  | 4.826.576 |
| Comptes courants débiteurs              | 4.826.576 |
| Avances sur nantissements               | 5.895.153 |
| Immeubles et mobilier                   | 289.572   |

|                             |                   |
|-----------------------------|-------------------|
| Avances au Gouvernement     | 246.877           |
| Total                       | <u>24.721.654</u> |
| PASSIF                      |                   |
| Capital versé               | 5.000.000         |
| Réserve statutaire          | 1.250.000         |
| Billets en circulation      | 916.868           |
| Dépôts                      | 1.094.116         |
| Comptes courants créditeurs | 14.417.175        |
| Effets à payer              | 1.548.673         |
| Profits et pertes           | 494.822           |
| Total                       | <u>24.721.654</u> |

L'examen de cette situation permet de constater une trésorerie fort à l'aise ; l'actif est sensiblement supérieur au passif exigible envers les tiers.

L'encaisse métallique est très supérieure à la circulation fiduciaire. Pour conclure, la Banque ottomane jouit d'une position saine et prospère.

Le cours des actions à 690 francs environ fait ressortir un rendement de plus de 5 %.

D'autre part, le conflit actuel entre l'Italie et la Turquie a démasqué les défauts du régime libéral ottoman, et diminué les prétentions du gouvernement Jeune-Turc en matière d'appels au crédit.

Toutes ces circonstances, inespérées jusqu'en ces derniers temps, coïncident avec les bonnes dispositions que les dirigeants de la Banque ottomane semblent partager vis-à-vis du gouvernement ; cet établissement, sur la prospérité duquel des doutes ont été émis il y a quelques mois, semble donc devoir profiter maintenant d'un avenir favorable.

---

1912 (FÉVRIER) : ASSOCIÉE À LA CRÉATION DE LA  
COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC  
où elle se fait représenter par l'ambassadeur Arsène Henry  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Generale\\_du\\_Maroc.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Generale_du_Maroc.pdf)

---

Banque ottomane  
(*Le Journal des finances*, 17 février 1912)

Le ministre des finances de l'Empire ottoman vient d'adresser à la Banque ottomane une lettre dans laquelle il reconnaît le point de vue de cette dernière dans la question, des bons du trésor placés par la Banque nationale de Turquie. La Banque ottomane accepterait une transaction avec la Banque nationale de Turquie et en compensation, il serait procédé à la solution du litige existant au sujet des Mines d'Héraclée.

---

INFORMATIONS FINANCIÈRES

The Oriental Carpet Manufacturers, Ltd  
Augmentation de capital  
(*Le Temps*, 13 avril 1912)

[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Oriental\\_Carpet\\_Manufacturers.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Oriental_Carpet_Manufacturers.pdf)

Les souscriptions seront reçues du 12 avril au 24 avril inclus 1912, contre présentation des actions anciennes qui seront estampillées :

À Smyrne :

au siège de la société et à la Banque impériale ottomane.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 27 juin 1912)

Malgré les conditions peu favorables dans lesquelles se sont effectuées les opérations de la Banque impériale ottomane, les résultats de l'exercice 1911 se traduisent par un bénéfice net à peu de chose près équivalent à celui de l'exercice précédent. Cet établissement, qui joue le rôle à la fois de banque d'État et de banque d'affaires, n'a pas été cependant sans subir le contrecoup des événements politiques qui troublent la situation économique du pays depuis longtemps déjà.

Les comptes qui sont présentés à l'assemblée qui se tient aujourd'hui à Londres, font apparaître un bénéfice net de £ 472.219 17 sh. 5 d. contre £ 475.210 19 sh. en 1910. En faisant état du reliquat de 1910, le solde disponible s'élève à £ 491.520 17 sh. 8 d. sensiblement égal à celui de l'exercice précédent.

Le conseil propose de répartir le même dividende que précédemment, soit 9 % ou 18 shillings par action. Cette répartition appliquée aux 500.000 actions de £ 10 composant le capital actuel absorbe £ 450.000.

En conséquence, voici comment se présente comparativement à celle de 1910, l'affectation des bénéfices de l'exercice écouté proposée par le conseil (£ sh. d.) :

|   | 1910                | 1911                |
|---|---------------------|---------------------|
| Dividende aux actions                       | 450.000 0 0         | 450.000 0 0         |
| Parts de fondateurs, administr. et commiss. | 22.521 1 11         | 22.221 19 9         |
| À reporter à nouveau                        | 22.301 0 0          | 22 29.8 17 11       |
|   | <u>491.822 1 11</u> | <u>494 520 17 8</u> |

\*  
\* \*

La Banque impériale ottomane a été créée le 4 février 1863, sous le régime de la législation turque, grâce à l'initiative de Fuad Pacha, premier réorganisateur des finances de l'Empire ottoman. Deux groupes, l'un anglais (celui de l'ancienne Ottoman Bank), l'autre français, participèrent à cette création, et sur le capital primitif de 67.500.000 fr., divisé en 135.000 actions de 500 fr. libérées de moitié, 80.000 furent souscrites par les Anglais, 50.000 par les Français, le solde de 5.000 en Turquie.

Depuis la réorganisation des finances ottomanes. et jusqu'à la Révolution, la Banque a pu remplir, sans crainte de concurrence, son rôle de prêteur attitré du Trésor, et ses autres services se sont développés assez régulièrement. Mais l'avènement du Parti jeune turc a troublé cette quiétude. On sait qu'à deux reprises, en 1910. le ministre des

finances s'est adressé à d'autres banques françaises que la Banque ottomane pour des opérations de trésorerie, et que celle-ci a élevé une protestation ; que l'emprunt de 1910 de 11 millions de livres a été conclu avec les banques allemandes. On aurait pu craindre que le désaccoid ne s'aggravât, pour le plus grand préjudice des intérêts franco-anglais en Turquie. La diplomatie de M. Revoil, directeur de la Banque depuis juillet 1910, a remis les choses en ordre, la nouvelle convention sexennale passée en 1911 en est la preuve.

La Banque ottomane joue aussi le rôle de banque d'émission et elle a la faculté d'émettre des billets jusqu'à concurrence du triple de son encaisse. Toutefois, la circulation fiduciaire ne se développe que dans une faible mesure, l'usage des billets étant peu répandu en Turquie où l'éducation commerciale est encore rudimentaire. La Banque s'est efforcée, au cours de ces derniers exercices, de compenser par un accroissement de ses services de banque pure la diminution de ses opérations avec le Trésor. Elle a multiplié ses agences et sous-agences.

Le résultat de ces efforts ressort du tableau suivant, où nous avons réuni les principaux comptes du bilan (En millions de livres sterling) :

| Ex.  | Comptes cour. |        | Effets à recevoir | Dépôts | Avances sur nantissements | Placements tempor. Reports |
|------|---------------|--------|-------------------|--------|---------------------------|----------------------------|
|      | Débit         | Crédit |                   |        |                           |                            |
| 1901 | 3.1           | 6.5    | 1 1               | 1.2    | 2.8                       | 1 0                        |
| 1902 | 3 0           | 7.3    | 1 6               | 1.3    | 2 9                       | 2 0                        |
| 1903 | 3 8           | 9.3    | 2 2               | 1 1    | 3 7                       | 1 8                        |
| 1904 | 2 8           | 8.6    | 1.9               | 1 1    | 4.7                       | 1 4                        |
| 1905 | 2 8           | 9 2    | 2.2               | 1 3    | 3 9                       | 1 9                        |
| 1906 | 3 4           | 10.5   | 3 4               | 1.4    | 5 0                       | 18                         |
| 1907 | 2.9           | 10.4   | 3.1               | 1 4    | 4 2                       | 1 6                        |
| 1908 | 2.5           | 9.9    | 3 2               | 1 2    | 2 7                       | 1 6                        |
| 1909 | 4.2           | 13 2   | 3.0               | 1.2    | 2.8                       | 5.5                        |
| 1910 | 5.9           | 14 4   | 3.1               | 1.1    | 4 0                       | 3 1                        |
| 1911 | 6.3           | 14 2   | 3 5               | 1.0    | 4 0                       | 1.4                        |

Ce développement des opérations de banque a eu une influence heureuse sur les résultats des derniers exercices. Toutefois, pour les années 1910 et 1911, si les bénéfices se sont inscrits en légère diminution, ce ralentissement est attribuable surtout aux mauvaises conditions économiques du pays consécutives aux différents événements politiques de ces dernières années.

Les résultats obtenus pendant les dix derniers exercices se résument et se comparent comme suit :

| Ex.  | Bénéf.        | Réserves | Tantièmes | Divid. total | Divid. par act. |
|------|---------------|----------|-----------|--------------|-----------------|
|      | En £ sterling |          |           | en shillings |                 |
| 1901 | 333.445       | 33.344   | 7.454     | 300.000      | 12              |

|      |         |        |        |         |    |
|------|---------|--------|--------|---------|----|
| 1902 | 370.035 | 37.003 | 8.303  | 325.000 | 13 |
| 1903 | 369.163 | 36.916 | 8 225  | 325.000 | 13 |
| 1904 | 394.469 | 39.446 | 10.771 | 350.000 | 14 |
| 1905 | 464.200 | 46.420 | 16.778 | 400.000 | 16 |
| 1906 | 523.287 | 52.329 | 22.096 | 450.000 | 18 |
| 1907 | 518 927 | 51 992 | 21.713 | 450.000 | 18 |
| 1908 | 515.072 | 51.507 | 21.356 | 450.000 | 18 |
| 1909 | 483.000 | —      | 23.380 | 450.000 | 18 |
| 1910 | 475.211 | —      | 22.521 | 450.000 | 18 |
| 1911 | 472 219 | —      | 22.298 | 450.000 | 18 |

On voit que les perturbations apportées par la guerre italo-turque n'ont eu en somme qu'une influence assez restreinte sur les résultats du dernier exercice et que l'activité de la Banque impériale ottomane, à titre d'établissement privé, se développe et peut prendre un grand essor lorsque la Turquie sera sortie de ses difficultés politiques actuelles.

\*  
\* \*

Le bilan du dernier exercice se compare de la manière suivante au précédent (£ s. d) :

|   | 1911                    | 1912                   |
|---|-------------------------|------------------------|
| ACTIF                                     |                         |                        |
| Espèces en caisse                         | 3.296 763 14 0          | 3.391.025 17 4         |
| Placements temporaires, reports           | 3.146.103. 2. 0         | 1.358.069 18 9         |
| Effets à recevoir                         | 3.063.311 8. 9          | 3.482.317.10.11        |
| Valeurs en portefeuille                   | 4.825.576.13.11         | 3.913.543.13. 9        |
| Comptes courants débiteurs                | 5.895.153. 3. 3         | 6.270.438. 7. 1        |
| Avances sur nantissements                 | 3.957.297.16. 6         | 3.889 017.15. 1        |
| Immeubles et mobilier                     | 289.571.14. 8           | 292.481. 2. 2          |
| Particip. dans les avances au gouvernem.. | 246.876.15. 1           | 896.412.19. 8          |
|   | <u>24.721.654. 8. 2</u> | <u>25.493.307. 4 9</u> |
| PASSIF                                    |                         |                        |
| Capital £ 10.000.000.                     |                         |                        |
| À déduire, non appelé, £5.000.000         | 5.000.000. 0. 0         | 5.000 000. 0.0         |
| Billets en circul.                        | 916.868. 3. 7           | 1 021.850. 0.0         |
| Effets à payer                            | 1.548.673. 1. 8         | 2.534.370 . 8.7        |

|                             |                         |                        |
|-----------------------------|-------------------------|------------------------|
| Comptes courants créditeurs | 14.417.174.12. 8        | 14 157.461. 0.4        |
| Dépôts à échéance fixe      | 1.094.116. 8. 4         | 1.035.104.18.2         |
| Réserve statutaire          | 1.250.000 . 0 . 0       | 1.250.000 . 0.0        |
| Profits et pertes :         |                         |                        |
| Bénéfice net                | 475.210.19.0            | 472.219.17.8           |
| Report antérieur            | 19.611. 2 11            | 28 302. 0.0            |
|                             | <u>24.721.654. 8. 2</u> | <u>25.493.307. 4 9</u> |

Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, l'augmentation de certains comptes est la conséquence du développement des opérations de banque pure. Le dernier bilan se caractérise par un accroissement important des espèces en caisse dont le montant est passé de £ 3.296.763 à £ 5.201.025, par suite de la diminution des capitaux placés temporairement ou en reports.

Les participations dans les avances au gouvernement sont également en augmentation. On sait, en effet, que le gouvernement turc a sollicité à plusieurs reprises de nouveaux capitaux nécessités par la guerre actuelle.

---

Banque impériale ottomane  
(*Le Journal des finances*, 6 juillet 1912)

Les actionnaires, réunis en assemblée annuelle, ont approuvé les comptes se soldant par un bénéfice de liv. st. 472.220 au lieu de liv. st. 475.211 pour 1910. Le dividende a été maintenu à 18 shillings par action.

Le président du conseil a déclaré que l'exercice 1911 n'avait pas été caractérisé par des affaires financières extraordinaires et qu'il était impossible de prévoir l'effet de la guerre italo-turque, mais que la Banque se préparait à toutes les éventualités. Il a ajouté qu'il avait été inauguré, l'an dernier, sept succursales.

---

OCTOBRE 1912 : GUERRE DES BALKANS

---

Fonds turcs  
(*Le Capitaliste*, 21 novembre 1912)

Nous lisons dans le *Temps* :

« Nous croyons savoir que les établissements de crédit formant le syndicat qui avait accepté, il y a trente et un ans, c'est-à-dire en 1881, la représentation des porteurs français de Fonds ottomans, se préoccupent en ce moment, à l'occasion des événements sérieux qui se déroulent en Orient, de la défense éventuelle de leurs intérêts.

Un mémoire sur la question leur a été soumis par M. [Pyrame] Naville, administrateur de la Banque ottomane. »

---



1913 : 83 agences.

---

Banque ottomane  
(*Le Capitaliste*, 24 avril 1913)

Un iradé vient d'être promulgué, autorisant la création des succursales de la Banque ottomane à Jéda, Bolou, Orfa et Sokkla.

---

BANQUE OTTOMANE  
(*Le Journal des finances*, 24 mai 1913)

Les actions de la Banque impériale ottomane qui avaient atteint 719 francs en septembre 1912 ont rétrogradé brusquement jusqu'à 640 fr. Ce recul a été provoqué tout d'abord par l'incertitude causée par les événements d'Orient, et ensuite par la nouvelle que le dividende serait ramené pour l'exercice 1912 à 17 fr. 50 au lieu de 22 fr. 50 précédemment.

Il eût été évidemment surprenant que la guerre des Balkans n'eût pas une influence déprimante sur les résultats de 1912 et la mesure prise par la société pouvait être aisément prévue.

Mais nous ne croyons pas qu'elle doive alarmer outre mesure les porteurs, car la fin de la crise d'Orient ne peut manquer de donner un nouvel essor à l'entreprise, qui avait pu, d'ailleurs, malgré tous les troubles dont a souffert la Turquie, maintenir son dividende à 22 fr. 50 depuis 1906.

Cette diminution, nous paraît donc devoir être passagère, et nous estimons même que les cours actuels fournissent une excellente occasion aux capitalistes un peu audacieux pour mettre le titre en portefeuille. Notons d'ailleurs que l'action Banque ottomane, n'étant libérée que de moitié, ne coûte en réalité que 390 fr. Son rendement s'établit donc à 4,48 %, taux qui ne manque pas d'attrait.

---

NOMINATION  
Arthur Nias  
(*Le Temps*, 28 mai 1913)  
(*Le Capitaliste*, 29 mai 1913)

Nous apprenons que M. P[aul] Révoil vient de demander, pour raisons de santé, à être relevé des fonctions de directeur général de la Banque impériale ottomane qu'il occupait à Constantinople. Le conseil d'administration de la Banque, en exprimant tous ses regrets à M. Révoil, a vivement insisté auprès de lui pour qu'il veuille bien lui continuer sa précieuse collaboration et participer à Paris à la haute direction des affaires. M. Révoil a accepté.

Le conseil d'administration de la Banque impériale ottomane a confié les fonctions de directeur général à M. Arthur Nias, directeur général adjoint de la banque depuis plusieurs années.

---

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE  
(*Le Temps*, 26 juin 1913)

Le rapport de la Banque impériale ottomane, pour l'exercice 1912, fait ressortir qu'après les prélèvements effectués pour les créances douteuses, il reste un solde disponible de 361.223 liv. st. En y ajoutant le report à nouveau du précédent exercice, le total atteint 383.522 liv. st. Après les prélèvements statutaires, il reste un solde de 372.400 liv. st., sur lequel il a été proposé un dividende de 14 sh. par action. Il sera reporté à nouveau 22.400 div. st.

M. Révoil ayant donné sa démission de directeur général pour raisons de santé a été remplacé par M. Arthur Nias, qui était depuis de nombreuses années directeur adjoint de la banque.

---

Paris  
Dîner à l'ambassade de Turquie  
(*Gil Blas*, 6 août 1913)

L'ambassadeur de Turquie et M<sup>me</sup> Rifaat-pacha ont donné hier un dîner auquel assistaient :

Le président du conseil et Mme Barthou, le ministre de la guerre et M<sup>me</sup> Étienne, le baron Guillaume, ministre de Belgique ; M. Arsène Henry, M. de Margerie, M<sup>me</sup> Révoil, la baronne d'Itajuba, le comte André d'Ormesson, maître Clunet et M<sup>me</sup> Clunet, Munir-pacha, Arménag-bey Sakissian, Moukbil-bey, Réchad Hikmet-bey, le commandant Djémil-bey.

---

La destruction de Dedeagatch par les Bulgares  
(*Le Temps*, 9 août 1913)

La légation de Grèce nous communique la dépêche suivante de Salonique :

Rentrée de sa tournée en Macédoine orientale et en Thrace, la commission parlementaire hellénique fait connaître ce qui suit quant aux atrocités commises par l'armée bulgare à Dedeagatch, Sari-Chaban, Porto-Lago, Gumultsina, Maronia, Makri et les villages environnants :

À Dedeagath, les atrocités bulgares ont dépassé toute mesure.

La femme de Djemal bey, avocat très considéré, a été violée successivement par douze soldats bulgares en présence de son mari.

Des viols ont été commis sur toute la population féminine ; on a transporté au consulat d'Allemagne, dans un état désespéré, à la suite des viols, deux fillettes de sept et de huit ans.

On rassemblait les habitants de force pour les contraindre à payer une rançon ; 187 d'entre eux n'ayant pas d'argent ont été emmenés en Bulgarie.,

Le 22 juillet, tous les Turcs mâles au-dessus de quinze ans ont été rassemblés dans la cour de la maison de Djemal bey et menacés d'être brûlés vifs au moyen de pétrole s'y trouvant en dépôt, tandis que les officiers bulgares visitaient leurs maisons, outrageant leurs femmes.

Le vice-consul de Grèce a été arrêté et emmené.

L'archevêque d'Aénos s'était réfugié dans une cave, d'où il a été délivré par l'armée grecque.

En abandonnant la ville, les Bulgares ont pillé toutes les maisons et cinquante magasins grecs. Ils ont incendié les dépôts de la Banque ottomane, de la Banque allemande d'Orient, des Chemins de fer orientaux et de la Banque de Salonique. Les dégâts dépassent un million de francs.

.....

---

Banque ottomane  
(*Le Capitaliste*, 21 août 1913)

La Banque ottomane fonctionne sous la loi ottomane, son administration est franco-anglaise pour la majeure partie de ses membres.

La banque est administrée à Constantinople par un conseil d'administration de sept membres, dont quatre directeurs et trois administrateurs nommés par un comité siégeant à Paris ou à Londres, composé de vingt-six membres, dont dix membres français ou résidant en France, dix membres anglais ou résidant en Angleterre et six membres autrichiens ou résidant en Autriche.

Les trois administrateurs résidant à Constantinople doivent être agréés par le gouvernement.

Un des directeurs reçoit le titre de directeur général et préside le conseil d'administration.

Un sous-comité de huit membres du comité, dont quatre Français et quatre Anglais, et nommé par lui, est chargé des affaires sociales.

On voit qu'en somme la direction est partagée entre la France et l'Angleterre.

---

ABANDON DE LA PARTICIPATION D'UN TIERS DANS LE BAGDAD

BULLETIN DE L'ÉTRANGER  
LA FRANCE ET LE BAGDAD  
(*Le Temps*, 28 août 1913)

Paris, 27 août

Le *Temps* a annoncé hier que les négociations entre Paris et Berlin au sujet du Bagdad étaient sur le point d'aboutir à un accord. La Banque ottomane rétrocède à la Deutsche Bank les titres qu'elle possède, s'élevant à une trentaine de millions, et la participation qui lui est dévolue dans l'entreprise pouvant s'élever jusqu'à 160 millions. Elle reçoit, par contre, des avantages d'ordre financier, et les Allemands renoncent à notre profit. à des concessions de chemins de fer en Syrie et sur le littoral de la mer Noire. [...]

---

Banque ottomane  
(*Le Capitaliste*, 23 octobre 1913)

La Banque ottomane a progressé à 641. Cet établissement vient de refuser au gouvernement turc l'avance de 300.000 livres qui lui avait été demandé.

---

NOMINATION  
Banque ottomane  
(*Le Capitaliste*, 23 octobre 1913)

M. de Klapka, secrétaire du conseil d'administration de la Banque impériale ottomane, vient d'être nommé secrétaire général de cet établissement.

---

Cargaison d'or écornée  
(*Le Temps*, 19 novembre 1913)

La Banque ottomane de Paris prenait hier livraison, à la gare du Nord, de soixante caisses, contenant du numéraire en or, qui lui était expédiées par la Banque impériale de Constantinople.

À la vérification on s'aperçut que l'une des caisses pesait 17 kilos et demi environ de moins que les autres. En l'examinant, on remarqua que les cachets de cire dont elle était scellée étaient légèrement détériorés ; la bande de tôle qui l'encerclait avait été coupée, puis habilement rabattue. On ouvrit la boîte. Elle ne contenait que trois sacs d'or au lieu des cinq qu'elle aurait dû renfermer. Les caisses avaient été expédiées de Turquie, via Constantza, Berlin, Cologne, Liège et Paris. Depuis leur entrée sur le territoire français, elles avaient été constamment surveillées par des agents de la Compagnie du chemin de fer du Nord. On a tout lieu de supposer que le vol, qui est évalué à 46.000 fr., a été commis au passage du train en Allemagne ou en Belgique.

---

(*Le Journal des finances*, 22 novembre 1913)

D'accord avec la Banque ottomane, la Société générale et la Banque franco-serbe, le Crédit mobilier\* vient de traiter avec le gouvernement serbe pour l'émission d'une nouvelle série d'obligations foncières de l'Ouprava Fondawa.

---

NOMINATION  
(*Le Journal des débats*, 29 janvier 1914)

Constantinople, le 28 janvier :

M. [Louis] Steeg, nommé sous-directeur de la Banque ottomane, est arrivé et a pris possession de son poste.

---

Les finances turques  
(*Le Journal des débats*, 16 février 1914)

On annonce de source turque autorisée qu'une maison française avancera après-demain à la Turquie une somme de cent cinquante mille livres. La Banque ottomane a avancé hier cinq cent mille livres, et la Régie des tabacs cent mille livres. Le gouvernement payera demain aux fonctionnaires un mois de leur traitement, sur cinq qui leur sont dus.

---

ALBANIE  
(*Le Temps*, 11 février 1914)

La *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, annonce la fondation prochaine à Scutari d'une banque albanaise avec capital national. Elle sera fondée au capital de 500.000 francs avec des actions d'une valeur nominale de 100 francs. Elle s'occuperait principalement de commerce et serait la seule du pays, puisque la succursale de la Banque ottomane à Scutari va incessamment disparaître.

---

La Convention franco-allemande  
(*Le Journal des débats*, 17 février 1914)

Un communiqué officiel de Berlin dit que le projet de convention franco-allemande au sujet des chemins de fer de Turquie d'Asie et de questions financières a été paraphé hier matin dimanche 15 février à l'Office impérial des affaires étrangères par les négociateurs français et allemands. Et le communiqué ajoute

« Ce projet revêt la forme d'une convention entre, d'une part, la Deutsche Bank, laquelle représente en même temps la Société des Chemins de fer d'Anatolie et celle du Chemin de fer de Bagdad, et d'autre part, la Banque impériale ottomane, laquelle représente, en même temps, la Société des Chemins de fer de Syrie et la Société, encore à créer, des Chemins de fer du bassin de la mer Noire.

Les gouvernements français et allemand ont l'intention de prendre officiellement acte, au moyen d'un échange de notes, du contenu de cette convention, après l'avoir examinée.

Pour que cette convention entre en vigueur, il est indispensable que les deux parties se mettent d'accord avec la Turquie au sujet des questions en suspens. »

En dehors de ces indications officielles, aucune précision n'est donnée à Berlin non plus qu'à Paris sur le détail de cette convention, les deux parties s'étant entendues pour ne publier aucun renseignement avant que l'accord ne soit devenu définitif. Toutefois, comme les délégués français, M. Sergent et M. Ponsot, ont quitté Berlin pour rentrer à Paris, on considère que ce départ signifie que la convention paraphée hier peut être considérée d'ores et déjà comme définitive et que la signature officielle du document n'est plus qu'une question de forme.

Les journaux de Berlin ne se livrent naturellement à aucun commentaire. La *Deutsche Tages Zeitung* considère seulement que le chemin de fer de Bagdad sera désormais une entreprise exclusivement allemande, mais elle se demande ce que la France a pu obtenir en retour et s'inquiète déjà de savoir si l'Allemagne s'est assurée des garanties complètes et suffisantes contre une concurrence possible de la part des futures lignes françaises.

À Paris, dans les cercles diplomatiques où l'on observe la même réserve, on dit toutefois qu'autant que l'on peut savoir, la France, par la convention nouvelle, n'abandonne pas des droits mais uniquement des espoirs : l'Allemagne, grâce à ses facultés d'expansion, aurait cherché à s'installer dans nos zones d'influence et y aurait peut-être réussi ; les droits sont obscurs en Asie-Mineure, parce que la Porte a souvent accordé des concessions identiques à des pays divers. Le mieux était alors de s'entendre en reconnaissant aux Allemands une zone, nous assurons la nôtre, dans laquelle ils étaient en train, en plus d'un endroit, de s'établir. En somme, l'avantage de l'accord est qu'il met un verrou à une porte qui était restée jusqu'ici ouverte.

---

NOMINATION  
M. [Gustave] Boissière  
(*Le Temps*, 5 mars 1914)

On dit que M. Boissière, directeur de l'Office national des porteurs français de valeurs étrangères, sera nommé prochainement directeur à Paris de la Banque impériale ottomane.

On ne pouvait faire un meilleur choix.

---

1914 (juin) : PARTICIPATION DANS  
LA SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS ET ÉLECTRICITÉ DE CONSTANTINOPLE  
[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Tramways\\_de\\_Constantinople.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Tramways_de_Constantinople.pdf)

---

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE  
(*Le Journal des finances*, 4 juillet 1914)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque impériale ottomane a eu lieu le 24 juin, à Londres.

Le rapport pour l'exercice clos le 31 décembre dernier fait ressortir, après les prélèvements effectués pour les créances douteuses, un bénéfice net de liv. st. 362.067 contre liv. st. 361.223 en 1912. En y ajoutant le report antérieur, le solde disponible ressort à liv. st: 383.522.

Après les prélèvements statutaires, il reste un solde de liv. st. 373.2160. Le conseil a proposé la distribution d'un dividende de 7 %, soit 14 sh. par action sur le capital versé comme précédemment. Il sera reporté à nouveau liv. st. 23.260.

L'assemblée a approuvé les comptes tels qu'ils lui étaient présentés et adopté à l'unanimité toutes les propositions du conseil.

---

Djemat Pacha à Paris  
(*Le Journal des débats*, 5 juillet 1914)

Djemat Pacha, ministre de la marine turc, invité par le gouvernement français à venir assister aux grandes manœuvres navales, est arrivé ce matin à Paris par l'Orient-Express.

Le ministre, qui est accompagné de son aide de camp, Austrat Bey, est salué à sa descente de wagon par Rifaat Pacha, ambassadeur de Turquie, entouré de tous les membres de l'ambassade; le lieutenant de vaisseau de Roucy, attaché à la personne de Djemat Pacha durant son séjour en France ; le lieutenant de vaisseau Raynaud ; MM. Gout, représentant le ministre des affaires étrangères ; Boppe, conseiller de l'ambassade de France à Constantinople ; *Sergeant [sic : Charles Sergent ?], directeur de la Banque ottomane* , Steeg, délégué de la Dette, ottomane, etc., etc.

Djemat Pacha, dans un français très pur, déclare aux personnes présentes qu'il est très heureux de l'invitation que lui a faite le gouvernement français, et que la jeune flotte turque saura profiter des leçons que va lui donner la flotte française.

Djermal Pacha s'est rendu cet après-midi au ministère de la marine, où il a été reçu par M. Gauthier.

Lundi, au ministère de la marine, un déjeuner aura lieu en l'honneur du ministre ottoman et de sa suite.

---

[Mise sous séquestre]

(*Le Journal des débats*, 16 novembre 1914)

(*Le Journal des chemins de fer*, 28 novembre 1914, p. 844)

M. Monier, président du tribunal civil de la Seine, sur requête de M. Lescouvé, procureur de la République, a rendu hier une ordonnance nommant MM. [Jean] de Neuflyze, Félix Vernes et Arsène Henry, séquestres de la Banque impériale ottomane, dont la succursale de Paris est 7, rue Meyerbeer.

---

(*Le Journal des débats*, 4 décembre 1914)

On annonce d'Athènes qu'Enver Pacha, avant de partir pour le théâtre de la guerre en Arabie, a prélevé arbitrairement pour son propre compte, à la Banque ottomane, la somme de 200.000 fr.

---

(*Le Journal des débats*, 18 décembre 1914)

Elles ont établi un fourneau économique dans les caves de la Banque ottomane, et distribuent aux affamés plus de mille portions quotidiennes, sous l'œil bienveillant des gendarmes crétois

---

La situation à Constantinople

(*Le Temps*, 24 avril 1915)

On écrit de Salonique, en date du 14 avril :

La censure s'exerce, rigoureuse et dure, sur la presse constantinopolitaine. La nouvelle sur l'action des Alliés contre les Dardanelles n'a été connue à Constantinople que seulement grâce à l'arrivée dans cette ville d'un grand nombre de réfugiés venant des côtes des détroits de Gallipoli, Dardanos, etc. La première impression causée par cette nouvelle fut de la stupeur. Celle-ci se changea plus tard en un désarroi général, en une sorte de panique.

En ces moments d'affolement. la première idée qui se présentait à l'esprit, c'était celle de la mise en sûreté de l'or, si cher en Allemagne et que l'Allemagne envoyait pourtant en Turquie. D'autre part, une bonne partie du Trésor était dirigée vers Andrinople, la ville fortifiée.

Le numéraire de la Banque impériale ottomane, de la Banque de Salonique, de la Deutsche Bank et de la Wiener Bankverein était envoyé à Eski-Chéir, pour être déposé dans les caisses de la succursale de la Banque ottomane. Je vous dirai en passant que les établissements financiers de la Triple-Entente ont été placés depuis le début de la guerre

sous le contrôle du ministère des finances. Un fonctionnaire ottoman est chargé d'y faire des inspections continues.

---

Le cours forcé en Turquie  
(*Le Temps*, 11 mars 1916)

(Dépêche de notre correspondant particulier)

Salonique, 13 mars.

Sur la demande du gouvernement turc et à la suite des explications données par Talaat bey, la Chambre ottomane vient de voter une loi provisoire concernant la circulation obligatoire des billets de la Banque ottomane dans tout l'empire.

En vertu de cette loi, la Banque ottomane n'est pas obligée de rembourser en or ses billets de banque.

En même temps, la Banque ottomane a été autorisée à émettre des coupures d'une demie et d'un quart de livre turque.

---

*La Nation serbe en France*  
(*La Correspondance d'Orient*, 10 juillet 1916)

Il m'est impossible de ne pas mentionner en terminant les dons et donateurs qui nous ont permis de mettre en marche l'organisation de *La Nation serbe* en France, et de la disposer à rendre de plus grands services dans l'avenir. Je transcris cette liste avec une discrète brièveté ; mais si nos paroles sont sobres, notre gratitude ne l'est point :

|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| Banque impériale ottomane   | 1.000 00 fr. |
| Banque franco-serbe         | 1.000 00 fr. |
| Société financière d'Orient | 1.000 00 fr. |
| M. Pyrame Naville           | 500 00 fr.   |
| .....                       |              |
| Total                       | 5.895 25 fr. |

« Réorganisation » de la Banque ottomane  
(*Le Journal des finances*, 13 janvier 1917)

À maintes reprises, nous avons attiré l'attention de nos lecteurs sur la germanisation des instituts financiers de la Turquie. Encore le 25 novembre dernier, nous exposions le grand projet de « réorganisation » de la Banque impériale ottomane, suggéré par la *Gazette de Francfort*.

Dans tout ceci, il n'était question, jusqu'à présent, que de réorganisation. Mais voilà que les financiers austro-allemands découvrent le jeu. Ils cherchent tout simplement à supprimer le privilège de la Banque impériale ottomane. En effet, on annonce de Constantinople la constitution d'un nouvel institut financier, « Banque nationale de crédit », qui a commencé déjà l'émission de ses actions.

D'après les déclarations des journaux allemands, cet institut est investi du privilège de l'émission des billets de banque. Or, en vertu d'une concession à elle accordée, la



Banque impériale ottomane jouit encore pour neuf ans de son monopole d'émission des billets. Le gouvernement ottoman à une singulière façon de respecter les contrats.

---

La Banque impériale ottomane  
et la Banque nationale ottomane de crédit  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 janvier 1917)

Nous avons précédemment analysé le rapport de M. Schaefer sur la nécessité de « turquifier » la Banque impériale ottomane. Peu après, nous avons signalé que certains organes d'outre-Rhin réclamaient purement et simplement la retrait du privilège de la Banque ottomane et l'octroi de ce privilège à la Banque nationale ottomane de crédit.

Or, il paraît qu'il n'en est rien. Ce sera seulement après l'expiration du privilège actuel de la Banque impériale ottomane que ce monopole sera concédé à la nouvelle institution de crédit turque.

Les privilèges accordés à la nouvelle banque sont, en effet, les suivants :

1° Les actions de la Banque ainsi que ses possessions immobilières sont exemptes de toutes sortes d'impôts et de taxes ; tous les matériaux dont elle peut avoir besoin pour ses constructions, etc., entreront en franchise ; elle ne paiera aucune patente commerciale ;

2° Les serions de la Banque ne pourront jamais être saisies chez un particulier, même en cas de liquidation judiciaire du détenteur des actions ;

3° Tous les envois d'argent effectués par la Banque dans les limites géographiques de la Turquie jouiront de la franchise postale ;

4° À l'expiration de la concession accordée à la Banque impériale ottomane, la Banque aura le droit d'émission des billets.

Le conseil d'administration de la Banque nationale ottomane de crédit est ainsi composé : président, Djavid Bey, ancien ministre des finances ; vice-président, Hussein Djavid Bey, vice-président de la Chambre des députés ottomane ; administrateurs, Mustafa Cheref Bey, sous-secrétaire au ministère du commerce ; Galib Bey, chef du cabinet du ministre des P. T. T. ; M. Weil, financier autrichien, est nommé directeur général.

Dans une interview accordée à un rédacteur du *Soir*, de Constantinople. Hussein Djavid Bey a déclaré que la souscription ouverte depuis quelque temps est bien couverte et atteint déjà un montant assez important. La Banque fait tout son possible pour attirer les petits souscripteurs afin d'éparpiller les actions et d'en empêcher la concentration entre les mains de quelques gros capitalistes. Étant donné l'impossibilité pour la Turquie de se suffire à elle-même, -financièrement parlant, il serait absurde d'adopter une politique financière excluant les capitaux étrangers. Bien au contraire, la nouvelle Banque jouerait en quelque sorte le rôle d'intermédiaire entre les capitalistes étrangers et la Turquie dont il importe de mettre en valeur les richesses. Hussein Djavid Bey compte surtout sur le concours financier des puissances centrales.

---

[Volonté de recouvrer son droit exclusif d'émission]  
(*Le Temps*, 2 février 1917)

Un communiqué officieux du gouvernement ottoman précise la situation actuelle de la Banque ottomane. « Cet établissement, dit cette note, n'a « renoncé que pour la durée de la guerre à son droit exclusif de banque d'émission ; ses billets de banque restent en circulation. La Dette publique ottomane a été chargée de l'émission et du

remboursement du papier-monnaie pour le compte de l'État turc. La Dette publique a reçu également en dépôt des valeurs allemandes et austro-hongroises en couverture de ce papier-monnaie, et s'est engagée à employer cette couverture au remboursement des billets. » (Agence économique et financière.)

---

Le nouveau chef d'état-major de l'armée britannique  
Sir Herbert Alexandre Lawrence  
(*Le Temps*, 21 janvier 1918)

Le lieutenant-général sir Herbert Alexandre Lawrence, qui vient d'être appelé au poste de chef d'état-major des troupes britanniques en France, commanda, comme sir Douglas Haig, le 17<sup>e</sup> lanciers. Il fit la campagne de l'Afrique du sud dans l'état-major de lord French. Puis en 1903, il quitta l'armée et devint un des principaux banquiers de la Cité ; il fut directeur de la Banque de Roumanie et membre du comité londonien de la Banque ottomane. Lorsque la guerre mondiale éclata, il partit pour les Dardanelles. C'est lui qui fut chargé de prendre la plupart des dispositions pour évacuer la presqu'île de Gallipoli. Agé de cinquante-six ans, il est connu comme l'un des plus brillants tacticiens de l'armée britannique.

---

NÉCROLOGIE  
Louis Rambert  
(*Le Journal des débats*, 23 janvier 1919)

On annonce la mort, à Constantinople, de M. Louis Rambert, ancien conseiller national suisse, depuis 1916, administrateur délégué de la Régie des tabacs de l'empire ottoman, dont il fut le directeur depuis 1900. Le défunt avait été avocat à Lausanne. En cette qualité, il plaida pour M. Louis Favre, entrepreneur du tunnel du Saint-Gothard..

---

1918 (décembre) : CRÉATION DE LA BANQUE DE SYRIE  
(FUTURE BANQUE DE SYRIE ET DU LIBAN)

---

NÉCROLOGIE  
M<sup>me</sup> Louis Steeg  
(*Le Journal des débats*, 29 octobre 1919)

On annonce la mort de M<sup>me</sup> Louis Steeg, femme de M. Louis Steeg, ministre plénipotentiaire, directeur de la Banque ottomane à Constantinople, belle-sœur de M. [Théodore] Steeg, sénateur de la Seine.

---

1920 : IMPLANTATION DE LA BANQUE OTTOMANE EN TUNISIE  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Banque\\_ottomane-Tunis.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Banque_ottomane-Tunis.pdf)

---

1920 : ENTRÉE DE LA BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS  
DU CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit\\_foncier\\_Alg.+Tun.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit_foncier_Alg.+Tun.pdf)  
ET DE LA BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq\\_indus\\_Chine-1913-1922.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_indus_Chine-1913-1922.pdf)  
AU CAPITAL LA BANQUE OTTOMANE

---

BRUITS ET NOUVELLES

(*L'Information financière, économique et politique*, 9 novembre 1920)

BANQUE OTTOMANE. — Nous avons dit précédemment que devaient entrer dans le conseil d'administration de la Banque Ottomane M. H. Finaly, M. André Berthelot <sup>11</sup> et M. Pissard. Nous apprenons aujourd'hui qu'il est probable que M. M. Bénac, administrateur de la Banque de Paris ; M. André Lebon, président du conseil d'administration du Crédit foncier d'Algérie-Tunisie et M. A.-J. Pernotte, directeur général de la Banque industrielle de Chine, entreront ultérieurement dans le conseil.

---

(*Le Journal des chemins de fer*, 13 novembre 1920, p. 377)

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie fait partie du groupe qui, sur l'initiative de la Banque de Paris [BPPB], a réalisé le récent achat des 47.000 actions Banque ottomane.

---

Banque ottomane

(*Le Journal des finances*, 19 novembre 1920)

Les comptes au 31 décembre 1919 qui seront soumis à l'assemblée du 17 novembre font apparaître un solde bénéficiaire de £. 200.401.14/10 que le conseil proposera de reporter à nouveau (il n'y avait pas eu de comptes de profits et pertes depuis 1914). Le bilan accuse à l'actif un notable accroissement des disponibilités : les espèces en caisse passent de £. 8.671.951 à £. 11.141.087 ; les placements temporaires de £ 789.120 à £ 1.195.554. Les bons du Trésor anglais et français virés du compte Portefeuille au compte Effets à recevoir, représentent £ 4.366.000 c. £ 3.509.492. Les fonds d'Etats anglais et français figurent au compte Portefeuille pour £ 1.960.114 au lieu de £ 1.296.265. Au total, disponibilités et portefeuille représentent £ 22.221.105 contre £ 16.704.403. Les comptes courants débiteurs sont portés pour £ 5.602.925 contre £ 7.237.500. les avances sur nantissement pour £ 2.621.687 contre £ 1.490.164, les Immeubles pour £ 404.269 contre £ 329.731. Au passif : Effets à payer, comptes courants et dépôts représentent £ 21.951.028 contre £ 17.026.621. Le montant des billets en circulation a peu varié : £ 2.443.054 contre £ 2.485.179.

---

<sup>11</sup> André Berthelot (1862-1938) : frère du diplomate Philippe Berthelot. Professeur en histoire des religions, homme politique, promoteur du métro de Paris, administrateur de sociétés, représentant avant guerre du groupe Empain à la Société ottomane d'éclairage par le gaz et l'électricité, à Constantinople, et au Chemin de fer de Moudania à Brousse. Président de la Banque industrielle de Chine (1913-1921). Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq\\_indus\\_Chine-1913-1922.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_indus_Chine-1913-1922.pdf)

---

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
Banque impériale ottomane  
(*Le Journal des finances*, 3 décembre 1920)

L'assemblée générale des actionnaires a eu lieu à Londres le 17 novembre.

Après constitution d'une provision pour créances douteuses et en prélevant sur des réserves précédemment faites les montants nécessaires pour ramener aux cours du 31 décembre 1919 le portefeuille titres et les disponibilités en monnaies étrangères, les comptes arrêtés à la susdite date font ressortir au crédit du Compte de profits et pertes un solde de £ 206, 405, 14, 10 qu'il a été décidé de reporter à nouveau. Les comptes ont été affectés par la dépréciation subie par la livre turque et le franc par rapport à la livre sterling. Avant la guerre, le change était stable et se tenait aux environs du pair, 110 piastres turques et 25 francs pour une livre sterling. Au 31 décembre 1919, les cours du change étaient de 370 piastres turques et 41 francs, et ce sont ces cours qui ont servi de base à l'établissement du bilan général. Si l'on considère l'état de trouble qui règne en Turquie et la situation générale des affaires dans le monde commercial et financier, il y a lieu d'estimer que les résultats accusés par le bilan sont très satisfaisants.

Le président a déclaré que la lenteur des négociations de paix, les changements politiques à Constantinople et les troubles en Anatolie ont constitué des facteurs défavorables. La récolte de 1919 a été bonne dans l'ensemble, mais les difficultés de transport ont entravé la reprise des exportations si nécessaires à l'amélioration du change turc. Les importations ont été importantes, aussi bien pour satisfaire les besoins du pays que pour constituer des stocks à Constantinople en vue de l'exportation sur la Russie, mais la fermeture des marchés en Russie et en Anatolie a causé de la gêne et quelque embarras au point de vue commercial. Dans les provinces non troublées, les impôts ont été payés régulièrement, mais, par suite de la dépréciation de la monnaie, les sommes encaissées demeurent insuffisantes pour faire face au règlement des dettes extérieures auxquelles elles sont affectées. L'activité de la Banque a été dirigée vers le développement des affaires commerciales. Un bureau a été ouvert à Ashar, ainsi qu'une succursale à Kermanshah. Les résultats obtenus pendant le premier semestre de l'année courante ont été très satisfaisants.

---

(*Le Journal des chemins de fer*, 4 décembre 1920, p. 403)

Le bilan au 31 décembre 1919 accuse un bénéfice de 206.404 liv. st., qui représente les profits faits non seulement au cours du dernier exercice, mais aussi durant les ex. de guerre, le bilan de 1918 n'ayant pas comporté de compte de profits et pertes.

L'examen comparé des deux derniers bilans fait apparaître, en 1919, une forte augmentation des espèces en caisse et en banque, des placements temporaires et, surtout, des effets à recevoir qui s'élèvent, fin 1919, à 6.192.237 liv. st. contre 496.829 liv. st., et comprennent pour 4.366.000 liv. st. de bons des trésors anglais et français. Par contre, les dépôts sont ramenés de 6.746.502 liv. st. à 3.692.896 liv. st., les comptes courant débiteurs de 7.237.500 liv. st. à 5.602.725 liv. st. Au passif, les billets en circulation st portés p. 2.443.054 liv. st., sans changement notable sur 1918. Les effets à payer et les comptes-courants créditeurs st également en progression. [...]

---

Banque impériale ottomane  
(*Le Journal des débats*, 5 décembre 1920)

La Banque impériale ottomane nous communique ce qui suit:

À l'assemblée qui s'est tenue le 17 novembre dernier, les membres du comité, dont le mandat était expiré, ont été réélus.

Pour combler les autres vacances, M. Horace Finaly, directeur général de la Banque de Paris et des Pays-Bas, et M. André Berthelot, président du conseil d'administration de la Banque industrielle de Chine\*, ont été nommés membres du comité de Paris, en raison de l'importance de l'intérêt pris dans les affaires de la Banque ottomane par les établissements suivants :

- la Banque de Paris et des Pays-Bas ;
- la Banque industrielle de Chine\* ;
- la Banque commerciale de la Méditerranée ;
- le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

dont le concours apporte des éléments intéressants pour l'extension, par une intime collaboration, du rôle considérable rempli traditionnellement par la Banque ottomane en Orient.

Pour occuper les sièges demeurés vacants à Londres, l'assemblée a élu le lieutenant-colonel Sir Albert Stern, de la maison Stern Brothers, et Sir W. Guy Granet, de la maison Higginson et Cie.

Il est prévu que le nombre des membres du comité pourra éventuellement être augmenté ; dans ce cas, il serait fait appel à de nouvelles personnalités représentant les établissements ci-dessus.

---

NÉCROLOGIE  
Pyrame Naville  
(*Le Temps*, 13 mars 1921)

On nous prie d'annoncer la mort de M. Pyrame Naville, consul général du royaume des Serbes, Croates et Slovènes, président de la Société financière d'Orient, administrateur honoraire de la Banque impériale ottomane, officier de la Légion d'honneur, décédé le 10 mars, à l'âge de soixante-douze ans, en son domicile, rue du Cherche-Midi, 76. [...]

---

BANQUE OTTOMANE  
(*Le Journal des débats*, 7 novembre 1921)

L'assemblée des actionnaires, tenue à Londres le 3 novembre, a approuvé les comptes de l'exercice écoulé.

Après constitution d'une provision pour créances douteuses, les profits de l'exercice 1920 ressortent à £ 305.056 6 sh. 2 d. En y ajoutant les bénéfices de l'exercice précédent, reportés à nouveau, s'élevant à £ 206.404 14 sh. 10 d., le solde créditeur du compte de profits et pertes est de : £ 511.461 10 sh. au 31 décembre dernier.

Au bilan, l'actif et le passif en monnaies étrangères ont été intégralement convertis en livres sterling aux cours du 31 décembre. Il en est résulté une dépréciation fort sensible, surtout pour les fonds employés en francs, car le cours au 31 décembre 1920 était de 60 fr. pour une livre sterling, au lieu de 41 fr. au 31 décembre précédent. Le total de cette différence de conversion figuré au passif du bilan pour £ 702.569 5 sh.

Suivant la proposition du Comité général, le solde du compte de Profits et pertes a été appliqué au compte Différences de conversion dont le solde s'est trouvé réduit à £ 191.108 4 sh.

Le président a fait remarquer que cette insuffisance de 191.108 4 sh. en regard de la réserve statutaire de 1.250.000, ne constitue pas une perte réelle, et qu'elle est appelée à décroître en proportion de l'amélioration de la valeur du franc.

Il a rappelé que la non-ratification du traité de Sèvres, les événements politiques survenus à Constantinople et Angora, la reprise des hostilités en Asie-Mineure et des agitations locales, ont contribué à maintenir l'Orient dans un état d'instabilité et de trouble dont les effets ont encore été aggravés par la crise mondiale ouverte en 1920.

Les difficultés économiques se sont traduites par une instabilité des cours des devises étrangères et une nouvelle dépréciation de la livre turque : la livre sterling, cotée Pst. 382 en janvier 1920. s'éleva à Pst. 606 en décembre, et clôturait à Pst. 540 au 31 décembre.

En dépit de la situation troublée et des événements défavorables, l'activité de la banque a été très grande. En vue d'assurer le plein développement de la filiale, la Banque de Syrie, des accords sont intervenus entre les deux banques, pour la cession des agences de Syrie de la Banque impériale ottomane. Cette cession serait consentie moyennant une somme de 5.500.000 fr., payable en actions libérées créées par la Banque de Syrie. Le Comité a reçu pleins pouvoirs à l'effet de passer toutes conventions concernant la réalisation des accords.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs du comte de Bessborough, du comte de Chichester et du comte Frédéric Pillet-Will, administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB][probablement en remplacement d'André Berthelot].

154.540 actions étaient présentes ou représentées à l'assemblée. Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité.

---

[Louis Steeg à Tunis]

(*Les Annales coloniales*, 23 janvier 1922)

M. Louis Steeg, directeur général de la Banque ottomane, frère du gouverneur général de l'Algérie [Théodore Steeg], est actuellement l'hôte de la Tunisie, où il doit faire un court séjour avant de se rendre à Constantinople, en compagnie de M<sup>me</sup> Steeg.

M. Louis Steeg a été, en 1905, secrétaire général du gouvernement tunisien.

---

Les négociations franco-britanniques sur les affaires orientales

Etudes préliminaires

(*Le Journal des débats*, 2 février 1922)

L'échange de notes continue donc entre Londres, Rome et Paris, où l'on désire, avant de réunir à Paris les trois ministres des affaires étrangères, obtenir un accord de principe qui facilitera la discussion sur le problème oriental.

C'est, en effet, l'ensemble de la question d'Orient qui paraît être en jeu ; le régime de Smyrne, la question de Thrace, la médiation des Alliés dans le conflit franco-turc, l'application du traité franco-kemaliste et la position singulière où se trouve actuellement l'empire ottoman avec ses deux gouvernements de Constantinople et

d'Angora, tels sont les points principaux sur lesquels les trois cabinets alliés discutent encore.

M. Poincaré, d'ailleurs, a tenu à s'entourer des avis les plus autorisés; il a réuni, hier soir, au quai d'Orsay, de hautes personnalités militaires et des techniciens spécialistes des questions orientales : le général Wcygand, chef d'état-major du maréchal Foch, les généraux Pellé et Gouraud, hauts-commissaires à Constantinople et en Syrie ; M. Sallandrouze de Lamornaix et M. Desclarières, délégués du gouvernement français à la Dette publique ottomane ; M. [Gustave] Boissière, directeur à Paris de la Banque ottomane ; M. Peretti della Rocca, directeur des affaires politiques ; MM. Goût et Bargeton, sous-directeurs des affaires d'Asie au quai d'Orsay ; M. Scruys, directeur des accords commerciaux.

Ajoutons, enfin, que M. Poincaré a appelé M. Barrère à Paris pour avoir un entretien avec lui ; l'ambassadeur de France à Rome a donc quitté Rome hier, dans l'après-midi, et est attendu aujourd'hui ici.

---

#### NÉCROLOGIE

Adrien de Germiny

(*Le Journal des débats*, 18 mars 1922)

On annonce la mort du comte Adrien de Germiny, commandeur de la Légion d'honneur, ancien régent de la Banque de France, décédé le 16 mars, dans sa 96<sup>e</sup> année, au château de Gouville (Seine-Inférieure).

---

#### INFORMATIONS FINANCIÈRES

Banque impériale ottomane

(*Le Temps*, 28 juillet 1922)

(*Le Journal des débats*, 29 juillet 1922)

(*Le Journal des finances*, 4 août 1922)

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque impériale ottomane a eu lieu à Londres. le 26 juillet, sous la présidence du Viscount Goschen qui désigne comme scrutateurs les représentants des deux plus forts actionnaires, M. Choppin de Janvry. directeur adjoint de la Banque de Paris et des Pays-Bas, et M. Artonne. directeur à Londres du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

Étaient présentes ou représentées 181.419 actions.

Après constitution d'une provision pour créances douteuses, les profits pour l'exercice 1921 ressortent à £ 268.553. sur lesquelles le Comité a proposé de distribuer un dividende de 10 shillings par action.

Pour l'établissement du bilan, l'actif et le passif en monnaies étrangères ont été convertis en livres sterling. aux cours du 31 décembre 1921, soit, en ce qui concerne les francs, 52 contre 60 l'année dernière, Principalement par suite de l'appréciation des fonds employés en francs, le solde de différence de conversion, qui figurait au dernier bilan pour £ 702.369, se trouve ramené à un chiffre sensiblement inférieur, qui a été couvert par le montant de £ 511.461 affecté à cet objet l'année dernière, de sorte qu'au cours de 52, l'insuffisance de £ 191.108 n'existe plus.

Le président a rappelé que la crise générale mondiale, ouverte l'année précédente, a persisté en 1921 et qu'en Orient, en particulier, l'état d'instabilité et de trouble créé par la guerre s'est plutôt aggravé. Malgré cette situation, le volume des opérations traitées

par la Banque, et le résultat de son activité ne se sont pas ressentis de la stagnation des affaires aussi gravement que l'on aurait pu le craindre.

Les grands centres de Turquie ont eu un mouvement satisfaisant d'opérations courantes. Les sièges de Paris et de Londres ont accru leur activité ; un siège a été ouvert à Hamadan (Perse), et des bureaux ont été créés à Troodos, Bethléem et Ramalah. On étudie la possibilité d'extension dans d'autres régions limitrophes de celles où la banque possède déjà des agences.

Une avance de 1.200.000 livres turques a été consentie au Trésor ottoman et elle est complètement remboursée à l'heure actuelle.

Les résultats obtenus, en dépit des circonstances défavorables justifient les espérances formulées aux précédentes assemblées.

L'assemblée a approuvé la distribution d'un dividende de 10 shillings par action, payable à partir du 1<sup>er</sup> août, aux caisses de la Banque impériale ottomane, à Londres, Paris et Constantinople. contre remise du coupon n° 57.

Elle a ratifié la réélection de MM. le baron [Jean] de Neuflize et A[rsène] Henry, comme administrateurs.

Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité.

---

Décorations du 14 juillet  
Légion d'honneur  
Ministère des affaires étrangères  
(*Journal officiel de la République française*, 29 juillet 1922, p. 7955)

Commandeur  
Louis Steeg, dir. gén. de la Banque ottomane

---

Les valeurs en vedette  
BANQUE OTTOMANE  
(*Le Journal des finances*, 4 août 1922)

L'instabilité qui caractérise la situation politique et économique en Orient rend, à première vue, assez paradoxale, la résistance de la Banque ottomane aux difficultés qui, depuis tant d'années paraissent, se liguier contre elle ; insensible aux changements de régime, elle a pu subir sans trop de dommages l'amputation de l'ancien empire turc, son partage ultérieur entre deux gouvernements hostiles, celui de Constantinople et celui d'Angora, la transformation du statut de certaines provinces et elle semble, enfin, envisager sans émoi, le développement actuel de visées grecques.

La Banque ottomane paraît devoir cette immunité à ce fait qu'elle représente justement en Orient la seule chose stable qui persiste au milieu de l'incohérence des événements ; elle est trop profondément enracinée dans tous les grands centres d'affaires pour que, malgré que certains aient pu en avoir envie, on puisse songer sérieusement à vouloir ruiner sa puissance car sa disparition ne laisserait rien qu'un chaos indescriptible. Elle sait d'ailleurs se plier aux circonstances et donne, en temps opportun, la mesure d'une complaisance dont on est bien forcé ensuite de lui savoir gré. Un seul moment on a pu craindre sérieusement pour son avenir.

L'arrivée au pouvoir du parti jeune turc, profondément germanophile, risquait de compromettre au bénéfice des intérêts allemands, le renouvellement de son privilège qui expire en 1925, mais depuis, les choses ont bien changé et, en définitive, les



circonstances ont peut-être plus consolidé que réduit le prestige et la puissance de la Banque.

Sa fondation remonte à 1863. Le capital est de 10 millions de livres sterling divisé en 500.000 actions de 20 liv. st. libérées de moitié ; elle détient le privilège d'émission en Turquie, exerce le rôle de trésorier de l'empire et en dehors de ces fonctions officielles peut pratiquer toutes les opérations de banque courantes.

Le réseau des agences s'étend en Turquie d'Europe et en Turquie d'Asie ; les sièges sont à Paris et à Londres, les succursales principales à Manchester, Marseille et Tunis. Les rapports administratifs, toujours très sobres, n'indiquent pas, et cela se conçoit assez bien, les résultats particuliers de différentes agences orientales : on sait seulement par les déclarations faites à l'assemblée du 10 juillet dernier que celles de Mésopotamie, de Palestine, de Chypre, d'Égypte et de Grèce comptent parmi les plus éprouvées par la crise générale. Rappelons qu'en Syrie, la Banque ottomane exerce son activité par l'intermédiaire d'une filiale qui a repris les agences d'Alep, Alexandrette, Beyrouth, Damas, Hamah, Homs, Saïda, Tripoli et Zahlé moyennant 5.500.000 fr. en actions de 500 fr.

De 1914 à 1918, la Banque ottomane n'a pas établi de bilan : au 31 décembre 1918, il a été établi une situation comptable ne comportant pas de profits et pertes ; à partir de 1919, l'inventaire a pu reprendre sa forme habituelle. Celui de 1919 faisait ressortir un bénéfice de 201.404 liv. st., celui de 1920 un bénéfice de 305.056 liv. st. ; le solde créditeur atteignait à ce moment 511.461 ; il fut consacré à l'amortissement du poste « différences de conversion » qui atteignait 702.569 liv. st. et correspondait à la perte résultant de la transformation, en livres sterling, des francs inclus dans les différents comptes actifs du bilan. Le relèvement du franc en 1921 a permis de faire disparaître l'insuffisance. La conversion des monnaies a eu lieu sur la base de 52 fr. par livre contre 60 fr. par livre pour 1920 ; le solde différence de conversion, de 702.569 liv. st. comme nous venons de l'indiquer, s'est trouvé ramené à un chiffre sensiblement inférieur qu'a suffi à couvrir le solde des exercices 1919 et 1920 de sorte que les bénéfices de 1921 se sont trouvés disponibles ; ils s'élèvent à 268.553 liv. st. permettant de rouvrir l'ère des répartitions par le paiement d'un dividende de 10 sh. payables depuis le 1<sup>er</sup> août. On remarquera qu'il n'est pas question, dans ce qui précède, des différences de change sur la livre turque : on peut présumer que la comptabilité courante en fait état.

\*  
\*   \*  
\*

Il n'est pas utile de résumer à cette place les déclarations faites par le vicomte Goschen, président, à la dernière assemblée : elle se résument en généralités assez vagues, car la Banque ottomane se doit de rendre un hommage pareil à toutes les divinités qu'elle rencontre sur sa route et trafiquant avec tous de ne préférer personne. Sa position n'en paraît pas moins forte ; au point de vue des porteurs français, on doit remarquer, toutefois, que les fluctuations du franc comportent pour eux des conséquences contradictoires. Sa baisse accroît l'attrait du coupon payable en monnaie anglaise, mais alors l'apurement indispensable du bilan risque de réduire ce dividende ; sa hausse aboutit à des effets diamétralement opposés.

En principe, cependant, il semble qu'une répartition de 10 sh. soit une moyenne sur laquelle on puisse compter ; elle correspondrait, au cours actuel de la livre, à 27 fr. 50 brut environ par action. Celle-ci cotant 730, soit un prix effectif à payer de 480 fr., son rendement s'élève à 5 3/4 % brut environ et à près de 1 % de moins après déduction des impôts étrangers. On voit par cela même que la Bourse ne mésestime pas la qualité du titre dont l'attrait se trouve pour le moment, partiellement atténué.

INFORMATIONS FINANCIÈRES  
Smyrne (Turquie)  
(*Le Temps*, 21 septembre 1922)

Le ministère de la marine a communiqué une note sur les quartiers incendiés de Smyrne. Parmi les sociétés dont les établissements ont été atteints, on relève ... la Banque impériale ottomane, mais les chambres fortes des coffres semblent avoir résisté...

Les incendies couvent encore dans les quartiers des banques. Les ruines de certains établissements sont inaccessibles.

---

L'Incendie de Smyrne et les dommages français  
(*Le Journal des finances*, 29 septembre 1922)

Banque ottomane. — La succursale à Smyrne est à peu près complètement détruite, mais les chambres fortes auraient résisté ; en tout cas, la Banque était assurée contre les risques de guerre ; l'agence de Panderma a été également détruite.

.....  
La plupart des sociétés étaient assurées ; toutefois, les contrats, à ce qu'il semble, ne garantissaient point contre le risque de guerre, contre lequel la Banque ottomane, qui, décidément, montre qu'elle a quelque connaissance de l'Orient, déclare s'être effectivement prémunie.

---

Les affaires d'Orient  
Entrevue de M. Poincaré avec lord Hardinge  
(*Le Temps*, 13 novembre 1922)

Au cours d'un entretien que M. Poincaré a eu samedi avec lord Hardinge, le président du conseil français a exposé à l'ambassadeur de Grande-Bretagne la nécessité qu'il y a à réunir la conférence de paix à la date fixée, sinon pour commencer immédiatement les travaux, du moins pour manifester la décision des alliés d'ouvrir le plus tôt possible les négociations de paix.

Réunion d'experts au quai d'Orsay

En vue de la participation de la France à la conférence, M. Poincaré a convoqué hier soir, à six heures trente, au quai d'Orsay, une réunion d'experts diplomatiques, militaires, juridiques et financiers, pour préparer les instructions de la délégation française. Ont participé à cette réunion : M. Bompard, sénateur, délégué français à la conférence de Lausanne ; le maréchal Foch, le général Weygand, le général Buat, chef de l'état-major général de l'armée ; l'amiral de Marguerie [sic : Margerie ?], sous-chef d'état-major de la marine ; M. Peretti de la Rocca et M. Laroche, directeur et directeur adjoint des affaires politiques ; M. Clinchant et M. Bargeton, directeur et directeur adjoint des affaires d'Asie ; M. Fromageot, jurisconsulte du ministère ; M. Serruys, directeur au ministère du commerce ; [M. Sallandrouze de Lamornaix, ancien délégué français à la Dette ottomane](#) ; [M. Boissière, président du conseil d'administration de la Banque ottomane](#) ; M. Bexon, inspecteur des finances.

---

Société d'exploitation des chemins de fer de Cilicie-Nord Syrie.  
(*La Correspondance d'Orient*, 15 décembre 1922)

Sous cette dénomination, vient d'être constituée une société ayant pour objet la prise en possession au nom du gouvernement français et l'exploitation provisoire, de la ligne de chemins de fer de Bagdad entre Bozanti et Nisibin, ainsi que des divers embranchements construits dans le vilayet d'Adana, faisant l'objet de l'accord du 20 octobre 1921 entre le gouvernement français et le gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie.

Le capital de la société est fixé à 1 million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 francs chacune. Le premier conseil d'administration est ainsi composé : MM. L. Guibert, [G. Boissière, de la Banque impériale ottomane](#) ; A. Roudy, de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; L. Lion, de la Banque de l'Union Parisienne ; [C. de Cerjat, du Comité des porteurs français des titres du Chemin de fer de Bagdad](#) ; C. Sallandrouze de Lamornaix, de la Société du Chemin de fer Damas-Hauran et prolongements, et, de la Société ottomane du Chemin de fer de Smyrne-Cassaba ; G. Vitali ; C. Rebuffel.

---

La conférence de Lausanne  
La situation  
(*Le Journal des débats*, 9 juin 1923)

On télégraphie de Lausanne à l'agence Radio :

L'entretien que M. [Gustave] Boissière, directeur de la Banque ottomane à Paris et représentant des porteurs français, a eu à Lausanne avec Hassan bey, troisième délégué turc, au sujet du nouvel emprunt accordé à la Turquie, reste sans résultat, et M. Boissière est reparti pour Paris.

La conférence chôme toujours, et il n'y a pas eu de réunion, à part celle du sous-comité économique, pour mettre au point la rédaction de quelques articles approuvés à la dernière séance du grand comité.

Cette situation durera probablement quelques jours, avant que le grand comité ne reprenne ses séances. Il faudrait, pour cela, que les délégués alliés reçoivent des réponses de leurs gouvernements respectifs sur la question des coupons, et Ismet pacha une réponse d'Angora sur celle des concessions.

Les bruits d'ajournement possible de la conférence prennent aujourd'hui plus de consistance. Les Turcs se déclarent opposés à tout ajournement demandant qu'on en finisse cette fois. Mais les Alliés ne sont pas disposés à se contenter de promesses, et continuent à exiger l'insertion, dans le traité, des articles garantissant les droits et les intérêts de leurs ressortissants.

---

Orient  
Les employés grecs chassés de la Banque ottomane  
(*Le Journal des débats*, 12 juin 1923)

On télégraphie, de Constantinople à l'agence Reuter :

Le commissaire des finances a adressé à M. [Louis] Steeg, directeur de la Banque ottomane, une lettre péremptoire lui enjoignant de congédier tous les employés grecs de ladite banque, en conformité des instructions déjà données.

---

Boycottage et lynchage  
(*Le Journal des débats*, 29 juin 1923)

De Constantinople, le 27 juin, à l'agence Reuter :  
La population turque de Stamboul a commence a boycotter les négociants grecs.  
À Ghemlek, la populace a lynché un employé arménien de la Banque ottomane  
envoyé a Ghemlek pour comparaître devant le conseil de guerre sous l'inculpation  
d'avoir aidé les Grecs.

---

Banque impériale ottomane  
(*Le Journal des débats*, 27 juillet 1923)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a eu lieu hier à Londres, sous la  
présidence de Lord Goschen, assisté de M. Choppin de Janvry, représentant de la  
Banque de Paris et des Pays-Bas, et M. G. Morrish.

Après constitution de provisions pour créances douteuses et diverses éventualités, le  
compte de Profits et pertes présente un solde disponible de £ 194.693, comprenant £  
18.553, report de l'exercice précédent.

Ces résultats obtenus dans des circonstances défavorables peuvent être considérés  
comme satisfaisants. En raison de l'incertitude de la situation mondiale et  
principalement des fluctuations des changes, le comité a proposé de reporter le solde à  
nouveau.

MM. G[eorges] Heine, R[aul] Mallet, Sir J. P. Hewett et Lord Oranmore et Browne  
ont été réélus administrateurs.

---

[Louis Steeg en Turquie]  
(*Le Journal des débats*, 23 juillet 1923)

M. Steeg, directeur général de la Banque ottomane, qui se trouvait dernièrement à  
Angora, est depuis trois jours à Constantinople, d'où il repartira prochainement pour  
Paris.

M. Steeg aurait déclaré qu'il était très satisfait de son voyage à Angora.

Aux termes de l'accord qui a été conclu entre le ministre de l'économie et M. Steeg,  
la Banque ottomane accepte de remplacer les fonctionnaires grecs par des  
fonctionnaires turcs. Aucuns pourparlers n'ont eu lieu pour la prolongation de la  
concession de la Banque ottomane.

---

Qui êtes-vous ? 1924.  
BECHMANN (René).  
15, rue Vernet, T. : Élysées 66-48.  
[3 février 1888-27 août 1969]  
[Fils d'Alfred Bechmann (ci-dessus). ]  
[Marié à Clémentine Françoise dite Kitty Le Moël. Un fils : Jacques (1918). ]  
[Directeur de la Banque Heine,] administrateur de la [Compagnie française d'études et  
entreprises coloniales\\*](#) ; administrateur de la Compagnie générale de l'Amérique latine  
[absorbée en 1921 par la Cie générale française pour le commerce et l'industrie]

[administrateur de la Société des combustibles purifiés (procédé Trent)(1921) — toutes participations de la Cie française d'études et entreprises coloniales —, administrateur de la Banque ottomane (1929), successeur en 1934 de son père à la tête de la Banque Heine, administrateur de la [Banque de Syrie et du Grand-Liban \(1937\)](#).]

BERGER (Élie), membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) ; professeur honoraire à l'École des Chartes ; conservateur du musée Condé ; membre du Comité des travaux historiques de la Commission supérieure des archives ; membre du conseil de la Société de l'Histoire de France.

14, quai d'Orléans.

Officier de la Légion d'honneur.

Né le 11 août 1850, à Beaucourt (Haut-Rhin).

Marié à M<sup>lle</sup> Antoni. Un fils : Jean Berger, chirurgien des hôpitaux, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre. Une fille : M<sup>me</sup> Charles Rouit.

Fils de M. Eugène Berger, pasteur à Paris. Quatre frères décédés : M. Samuel Berger, pasteur, auteur de plusieurs ouvrages d'érudition couronnés par l'Institut ; Paul Berger, de l'Académie de Médecine, professeur à la Faculté de Médecine, chirurgien des hôpitaux ; Philippe Berger, sénateur de Belfort, membre de l'Institut, professeur au Collège de France ; [Théodore Berger, vice-président du Comptoir national d'escompte et administrateur délégué de la Banque ottomane](#).

Docteur ès lettres ; archiviste paléographe ; ancien membre de l'École de Rome (1870-1880).

Ancien président de la Société de l'École des Chartes.

Œuvres : Richard le Poitevin, historien du XII<sup>e</sup> siècle ; Notice sur vingt manuscrits de la bibliothèque vaticane. Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome) ; Les Registres d'Innocent IV (bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome), grand prix Gobert, Académie des Inscriptions (1888) ; Histoire de Blanche de Castille (bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome), grand prix Gobert (1895) ; Saint-Louis et Innocent IV (1893).

BOISSIÈRE (G.).

7, rue Meyerbeer, T. : Gutenberg 35-58.

Directeur de la Banque impériale ottomane.

Chevalier de la Légion d'honneur.

Club : Cercle artistique et littéraire (Volney).

BOISSONNAS (Jean), ministre plénipotentiaire.

42, avenue de Villiers, T. : Wagram 23-91.

[Administrateur de la Banque de Syrie](#) ; administrateur de la Banque impériale ottomane ; [administrateur \[puis président \(1923-1942\)\] de la Compagnie algérienne](#) ; administrateur de la Compagnie française de navigation à vapeur [Chargeurs réunis \[jusqu'en 1927\]](#)[\[de la Compagnie française du coton colonial \(1919\), de la Société du Haut-Ogooué \(SHO\), de la Cie minière du Triumfo \(cuivre au Mexique\)\(1924\), du Crédit national \(1927\), des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa \(1927\), de Mokta-el-Hadid \(1933\), des Mines de Bor \(cuivre en Yougoslavie\)\(1935\), du Crédit colonial \(créé fin 1935 par le Crédit national\), des Chemins de fer de l'Est, des Chemins de fer de la province de Santa-Fé... \]](#), etc.

Officier de la Légion d'honneur.

[1870-1953]

Marié à M<sup>lle</sup> [\[Geneviève\] Mirabaud \[† février 1939\]](#). [Enfants : Rémi (Banque de l'union parisienne, Cie algérienne, Cie générale de géophysique, gérant de la station alpine de Flaine...) et [Éric \(ép. Sylvie Schlumberger\)](#)... ]

CERJAT (Ch[arles] de).

67, boulevard Lannes, T. : Passy 90-07.

Administrateur délégué de la Banque impériale ottomane ; administrateur de la Banque de Syrie [+ Soc. centrale p. l'industrie électrique].

Officier de la Légion d'honneur.

Marié à M<sup>lle</sup> de Palézieux-Falconnet.

CONTANT (Pierre-Antoine-Marie Amédée-Auguste), directeur de la Banque impériale ottomane.

124, avenue Victor-Hugo, T. : Passy 54-81.

Né à Paris, le 13 décembre 1875.

Marié à M<sup>lle</sup> Mireille Dubufe.

Allié par la famille Dubufe (celle dit grand peintre) à la famille Gounod ; descendant du marquis de Bougewiller, l'illustre explorateur.

Éduc. : collège Albert-le-Grand, à Amiens.

Diplômé de l'École des Hautes Études commerciales.

Fondé de pouvoir du Comptoir national d'escompte de Paris ; directeur de la Banque commerciale roumaine à Bucarest.

Sport : golf.

Clubs : Union artistique ; Escholiers ; Saint-Cloud Country-Club ; Golf de Paris.

FINALY (Horace), directeur général [1919-1937] de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB].

[Décédé à New-York, le 19 mai 1945]

8, rue de Presbourg, T. : Passy 46-75.

Administrateur de la Compagnie des chemins de fer de Santa-Fé, de la Banque de Syrie, de la Banque ottomane [1920-1937], de la Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud, de la Compagnie française pour l'Amérique du Nord, de la Société norvégienne de l'azote, etc.

Officier de la Légion d'honneur.

Clubs : Union interalliée ; Automobile-Club.

HEINE (Georges), administrateur de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans ; régent de la Banque de France.

22, avenue du Bois-de-Boulogne, T. : Passy 76-29 ; et château de Richelieu (Indre-et-Loire), T. : 9 (domicile) ; et 63, rue de la Victoire (bureaux).

Administrateur de la Banque ottomane, du Crédit national, de la Banque de l'Union parisienne, de la Banque franco-argentine, de la Société du Gaz de Paris, des Compagnies d'assurances la Nationale, de la Société Astra-Romana, de la Société pour l'exploitation des Pétroles, de la Compagnie générale des tabacs des Philippines, [Banque de Syrie et du Liban], etc.

Chevalier de la Légion d'honneur.

HENRY (Marc-Charles-Arsène)[plus tard : Charles ARSÈNE-HENRY], secrétaire d'ambassade. [Ambassadeur à Copenhague (1934-1936), puis à Tokyo (1936-1943).]

Tokio (Japon).

Chevalier de la Légion d'honneur.

Né le 8 mai 1881. [† Tokyo, novembre 1943]

[Fils d'Arsène Henry (1848-1931), préfet, ministre en Roumanie, puis administrateur de la Banque impériale ottomane (successeur en 1911 du comte Pillet-Will ?), la représentant à la Banque franco-serbe (1910), à la Cie générale du Maroc (1912), au Tanger-Fez (1913), à la Balia Karaïdin, au Port quai et entrepôts de Beyrouth, à la Banque de Syrie et du Liban (1919)...]

Licencié ès lettres.

Secrétaire à Lima, à Bucarest, à Tokio ; premier secrétaire (1920)

HOTTINGUER (Baron Jean-Henri-*Maurice*), banquier ; administrateur des Compagnies d'assurances la Nationale, de la Banque impériale ottomane, de la Compagnie des chemins de fer du Midi\* ; vice-président de la [Vieille-Montagne\\*](#) ; directeur de la Caisse d'épargne de Paris ; membre du Comité de la Société du Sport de France [participation dans la [SICAF](#)].

4, rue de la Baume. T. : Élysées 06-02 ; et château du Piple, Boissy-Saint-Léger (Seine-et-Oise). T. : H ; et château de Champ-Brûlé, par Nangis (Seine-et-Marne). T. : 1 à Fontenailles.

Né à Boissy-Saint-Léger, le 15 septembre 1868.

Marié à M<sup>lle</sup> Marian Hall Munroe [sœur d'Yvonne, mariée à [Louis de Kermaingant, administrateurs des Palmeraies africaines](#)]. Trois enfants : Madeleine (comtesse Jean de Pourtalès) ; Rodolphe [futur adm. des [Caoutchoucs du Donai](#)] ; Philippe.

Clubs : Jockey-Club ; Nouveau Cercle ; Polo ; Cercle du Bois de Boulogne ; Automobile-Club ; Sporting-Club ; Cercle militaire.

KLAPKA (Georges de), directeur de banque.

8, rue Gounod, T. : Wagram 51-24.

Chevalier de la Légion d'honneur.

Né à Cognac, le 23 septembre 1865.

Marié à M<sup>lle</sup> Gabrielle Goulden. Une fille : Marie-Thérèse, mariée à M. Jacques Masselin.

Éduc. : collège Sainte-Barbe.

Sports : golf ; chasse.

[On le rencontre d'abord dans des sociétés hasardeuses (commissaire suppléant de la Société d'études et d'exportation du Soudan en 1899, administrateur de la Sté française d'explorations minières en Chine), puis il devient vers 1902 secrétaire du conseil, puis (1913) secrétaire général de la Banque ottomane, qu'il représente au Port de Salonique, à la Société d'exploitations minières en Serbie, à la Banque franco-serbe, à la [Compagnie marocaine](#) et à la Compagnie commerciale d'Orient.

En 1925-1926, il passe à la Société parisienne de banque et la représente aux Grands Moulins de Paris, à la Coopérative d'approvisionnement, de transport et de crédit (CATC) et (1934-1938) à la [Cie minière coloniale](#). ]

MALLET (Raoul), banquier ; administrateur de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M., de la Banque ottomane [et de ses satellites, le Chemin de fer de jonction Salonique-Constantinople (1895), la Société du tombac, la Régie co-intéressée des tabacs de l'empire ottoman, la Banque franco-serbe (1910), [la Banque de Syrie et du Liban \(1918\)](#), [la Cie du port, des quais et des entrepôts de Beyrouth, le Damas-Hamah et prolongements \(président\)](#)], [de la [Cie générale du Maroc](#), des Docks et entrepôts du Havre], de la Compagnie d'assurances le Phénix\*.

104, Champs-Élysées, T. : Élysées 20-09 ; et 37, rue d'Anjou, T. : Central 27-84 et 27-82 (bureaux) ; et Monteclère, Bièvres (Seine-et-Oise), T. : 152. Versailles

Né à Paris, le 25 octobre 1863 [† 8 juillet 1937].

Fils de Charles et Lucie Mallet.

[Charles Mallet (1815-1902) fut administrateur (1852), puis président (1878-1891) du PLM, président de la compagnie d'assurances l'Union, président des comités parisiens de la Banque ottomane et des Chemins de fer autrichiens, administrateur de la Régie co-intéressée des tabacs ottomans, de la [Compagnie du port, des quais et entrepôts de Beyrouth](#), etc. ]

[Frère cadet de George (1854-1935), administrateur du Beyrouth-Damas-Hauran, puis du Damas-Hamah et prolongements]

Marié à M<sup>lle</sup> Labrosse-Luuyt. Deux enfants : Germaine [1901-1988][ép. André Harth] et Christophe-Philippe [1902-1986][qu'on retrouvera à la Banque ottomane (3<sup>e</sup> génération), à la Banque franco-serbe, à la Banque de Syrie et du Liban mais aussi à Radio-Orient, à la Cie générale du Maroc, etc. ].

Éduc. : Lycée Fontanes, Paris.

Licencié en droit.

Sport : chasse.

Distr. : lecture ; voyages.

Clubs : Union ; Union artistique ; Bois de Boulogne ; Golf de Paris.

MIRABAUD (Albert)[1851-1930], banquier ; administrateur de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M.

44, rue de Villiers, T. : Wagram 14-33 ; et château de la Fortelle, par Rozoy-en-Brie (Seine-et-Marne), T. : 6.

[Fils d'Henri Mirabaud (1821-1893) et Denise Paccard. Frère de Paul (1848-1908), de Gustave (1854-1918), de Marie (ép. Roy) et Berthe (ép. Paul Mellon).]

[Marié à Noémie Koechlin. D'où Marguerite (ép. William d'Eichthal), Adèle (ép. le général Ph. Jordan), Jacques — mort en 1916 durant sa captivité en Allemagne — (ép. Jeanne Dollfus), Eugène (ép. Solange Pillivuyt) et Jean (ép. Catherine Braun).]

[Administrateur (1893),] vice-président [(1907), président (1925), puis président honoraire (1926)] des compagnies d'assurances l'Union<sup>12</sup> ; vice-président de la Société des ateliers et chantiers de la Loire ; administrateur de la Compagnie algérienne [1887] ; [de la Société des chemins de fer sur route d'Algérie (1903)] ; de la Compagnie du Boleo ; de la Compagnie des mines de Bor ; de la Société minière de Peñarroya ; [de la Banque impériale ottomane (1907)], de la Compagnie des phosphates de Gafsa [1908] ; [des Chemins de fer de la province de Santa-Fé (jusqu'en 1908), du PLM (1908) — dont le président, Stéphane Dervillé, l'était aussi des Cies l'Union — ; de la Société franco-ottomane d'études industrielles et commerciales (1909)] ; vice-président de la Société des Glacières de Paris [administrateur de la Banque de Syrie et du Liban (1918)], etc.

Club : Cercle du Bois de Boulogne.

NEUFLIZE (Jacques de).

7, rue Alfred-de-Vigny, T. : Élysées 08-83.

Membre du conseil d'administration de la Banque nationale française du commerce extérieur [BFCE\*][1921], de la Compagnie française pour l'Amérique du Nord, des compagnies d'assurances l'Union, l'Union incendie, l'Union-vie.[1883-1953].

[Fils de Jean de Neuflyze et de M<sup>me</sup>, née Dollfus-Davillier : ci-dessous].

Veuf de M<sup>lle</sup> [Alexe]. Coche de la Ferté [† 12 novembre 1923].

[Remarié en 1928 à M<sup>lle</sup> Antoinette Meyer-Borel, fille d'Alfred Meyer-Borel, banquier].

[Administrateur de la Société générale des mines de Chabet-Ballout [fer dans le Constantinois (Algérie)(1926). Successeur de son père au conseil de surveillance de Schneider (1928), au comité parisien de la Banque ottomane (1929), au conseil de la Banque de Syrie et du Grand Liban, des Tabacs ottomans, du PLM et, plus tard, des Chemins de fer du Maroc. En outre administrateur de la Banque franco-polonaise, de la Banque hypothécaire franco-argentine, de la Banque hypothécaire d'Espagne, de la Société belge de Crédit foncier, des Mines et usines à zinc de Silésie, de l'Union

---

<sup>12</sup> L'Union-Incendie, fondée en 1828, et sa sœur l'Union-Vie, fondée l'année suivante, fiefs de la Haute Banque protestante, étaient les plus grosses compagnies d'assurances de l'époque. Nationalisées à la Libération, elles ont été fondues en 1968 dans l'Union des assurances de Paris (UAP), elle-même passée en 1996 sous le contrôle d'Axa.



européenne industrielle et financière [UEIF], de la Sociedad industrial franco-belge, des Tabacs du Portugal, administrateur, puis liquidateur de l'Hôtel Coislin, administrateur du Crédit national (1931) et de sa filiale le [Crédit colonial \(1935\)](#).]

Clubs : Nouveau Cercle ; Cercle de Veneurs ; Cercle du Bois de Boulogne ; Polo ; Racing-Club ; Golf de Chantilly : Automobile-Club ; Aéro-Club ; Société sportive de l'Île de Puteaux.

NEUFLIZE (Baron Jean de), chef de la maison de Neuflyze et Cie : régent de la Banque de France ; président de la Compagnie d'assurances générales ; vice-président de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. ; président de la Régie des tabacs ottomans ; [président de la Banque impériale ottomane \[successeur en 1896 de son oncle maternel Alfred André\]](#)président des Eaux d'Évian, membre du conseil de surveillance de Schneider (1911), administrateur de la Banque de Syrie et du Liban (1918), accompagne le président Millerand pendant son voyage sur le réseau algérien du PLM (avril 1922), président des Tabacs de l'Indo-Chine, administrateur de l'Énergie électrique du Maroc (1924) et des Chemins de fer du Maroc (1926)].

7, rue Alfred-de-Vigny, T. : Wagram 08-83 ; et château des Tilles, par Coye (Oise).

Officier de la Légion d'honneur.

[Neveu d'Alfred André (1827-1896), régent de la Banque de France, administrateur du PLM, des assurances La Nationale, de la Banque impériale ottomane, etc. ]

Né le 21 août 1850, à Paris [† septembre 1928 dans sa propriété des Tilles, à Coye (Oise)].

Marié à M<sup>lle</sup> Dollfus-Davillier.

[Enfants : André (1875), Jacques (1883) et la comtesse de Bessborough. ]

Éduc. : Lycées Saint-Louis et Bonaparte.

Membre de la Commission des valeurs mobilières, de la Commission de surveillance des banques coloniales ; président de classe, membre du jury à l'Exposition de 1900 et différentes expositions à l'étranger ; vice-président de la Société hippique française ; commissaire de la Société des steeple-chases de France, etc.

Sports : chasse à tir et à courre.

Clubs : Cercle de la rue Royale ; Cercles de l'Union artistique, du Bois de Boulogne, de l'île de Puteaux ; Cercle athlétique ; Polo ; Société hippique.

LOUDOT (Émile), directeur [(1919), administrateur (1937), puis vice-président et président d'honneur] de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB][administrateur de la Banque franco-polonaise, de la Société de commission tchéco-roumaine, [de la Banque industrielle de Chine \(février-août 1921\)](#), puis [administrateur \(1922\) et président \(c. 1940\) de la Banque franco-chinoise](#), la représentant à la [Compagnie foncière d'Indochine](#), administrateur de la Caisse de liquidation des affaires en marchandises à Paris, de la Banque française d'acceptation (1930), de la Standard française des pétroles (1937), de la Banque ottomane (1939), président de la Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud (Sudameris), [président de la Banque d'État du Maroc](#), [de la Banque de Syrie et du Liban](#), [vice-président de la Banque de Madagascar et des Comores](#), [administrateur de la Banque de l'Algérie](#), etc.]

282, boulevard Saint-Germain.

Chevalier de la Légion d'honneur.

[Né à Boufarik \(Alger\), le 15 janvier 1885.](#)

[Fils de Jean-Joseph Loudot, receveur des postes.]

Marié à M<sup>lle</sup> Yvonne Malteau[-Herbrecht]. Trois enfants [Jeanne ép. Léon Abranson ; Yvonne ép. Étienne Jalenques ; Émile-Louis ép. Marie-Louise Neunreiter].

Éduc. : [Lycée d'Alger](#) ; École des Hautes Études commerciales [2<sup>e</sup> de sa promotion].

[Frère de Louis Oudot, directeur adjoint de la Cie générale des colonies, la représentant aux Huileries-rizeries de Guinée (puis aux Huileries et rizeries ouest-africaines), à la Betsiboka, à la Mahajamba, au Crédit foncier de Madagascar (1926)...]

ROSSET ORANGER (Édouard), artiste peintre ; sociétaire de la Société nationale des Beaux-Arts.

17, avenue Gourgaud.

Chevalier de la Légion d'honneur. Commandeur du Medjidié.

Né à Vincennes, en 1853.

Marié à M<sup>lle</sup> Christa-Adèle Deliage.

Éduc. : Lycée de Versailles.

Ex-membre de la Société des Aquarellistes et des Pastellistes.

Œuvres : Eros (1881), bourse de voyage de l'État ; Orphée (1883), 3<sup>e</sup> médaille ; Portraits et recherches de tableaux comportant des effets de lumière artificielle ; Près du feu (1889) ; Les Hiérodoules [sic], médaille d'argent (Exposition universelle 1889) ; Cache-cache, soir de fête (1890) ; L'Epave (1891) ; La Somnambule (1893) ; études, portraits, etc., à la Société nationale des Beaux-Arts ; décoration de la Banque ottomane (Constantinople) ; décoration des hôtels de M. Henry Durand, de M. Dano, du café Riche, de la taverne Mazarin ; décoration de la section de la métallurgie du pavillon du bassin des Acières de Longwy ; décoration de l'hôtel de ville de Saint-Mandé, etc.

Médaille d'or à l'Exposition de 1900, etc.

ROUDY (Anathase), ingénieur des Arts et manufactures [ECP, 1898].

9, rue Franklin, T. : Passy 27-77.

Administrateur de la Compagnie française des chemins de fer de Santa-Fé (République Argentine), de la Brazil N° C°, de la Société d'exploitation des chemins de fer de la Cilicie, etc., etc.

Chevalier de la Légion d'honneur. [Commandeur du Nichan-Iftikar](#) ; [chevalier de l'Étoile d'Anjouan](#) ; chevalier du Mérite agricole.

Né le 1<sup>er</sup> juillet 1875, à Angoulême.

Marié à M<sup>lle</sup> Yvonne Posth. Trois enfants : Pierre [inspecteur de l'Éducation nationale, écrivain, conférencier, marié à Yvette Saldou, ministre des droits de la femme], Simone [M<sup>me</sup> Jean Siméon], Alice [M<sup>me</sup> Édouard Marchand][et Jacques (ép. Françoise Chevillot-Testevuide)].

Éduc. : Lycée Saint-Louis ; École centrale des Arts et manufactures.

[[Ingénieur à la Compagnie Bône-Guelma à Tunis \(1905\)](#), [administrateur délégué des Fonderies et ateliers de Tunisie \(1912\)](#)(liquidateur de cette société en 1918), [administrateur de la Tunisienne Automobile \(1913\)](#). À la Banque de Paris et des Pays-Bas : [ingénieur-conseil \(1921\)](#), [directeur adjoint \(1922\)](#), [directeur \(1926\)](#), [directeur honoraire \(1938\)](#). Représentant de cet établissement comme [administrateur de la Construction marocaine](#), [des Brasseries du Maroc](#), [des Moulins du Maghreb](#), [président de la Société agricole du Maroc](#) (absorbée en 1931 par la Société générale pour le développement de Casablanca dont il était administrateur), [administrateur de la Construction africaine](#), [président des Chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc \(1923\)](#)(pris en mains par Lafarge en 1929), [de la Banque commerciale du Maroc](#), [de la Cie d'éclairage et de force au Maroc](#) (travaux électriques), [de la Société agricole des Zemmours](#) (absorbée en 1936 par la Société marocaine de culture et d'entreprises), [des Abattoirs municipaux et industriels au Maroc](#), [de la Compagnie générale des colonies](#), [des Mines de potasse d'Alsace](#), [de Blodelsheim \(1926\)](#), [des Mines de Sidi-Embarek \(Tunisie\)\(1927\)](#), [puis des Mines de Bou-Jaber \(1928\)](#)(suite des précédentes), [de la Société d'étude et de construction de centrales électriques \(1927\)](#), [de la Banque ottomane \(1931-1939\)](#), [de la Cie générale du Maroc \(1932\)](#)(dont il était déjà conseiller), [liquidateur de la Société d'exploitation des chemins de fer de Bozanti-Alep-Nissibine et](#)

prolongements (1933), administrateur du Damas-Hamah, du Smyrne-Cassaba, des Automobiles Delaunay-Belleville. En 1951, il est encore administrateur des Brasseries du Maroc et vice-président des chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc. ]

[Distinction : officier de la Légion d'honneur (1928)].

SORBIER DE POUGNADORESSÉ (Albert-Marie-Hippolyte-Pierre de), consul général, à la disposition du gouvernement du protectorat au Maroc.

Rabat.

Chevalier [puis officier] de la Légion d'honneur.

Né le 11 août 1879 [† 21 mars 1932].

Licencié en droit ; diplômé de l'École des Sciences politiques.

Consul suppléant (1908), à Londres (1909) ; consul de 2<sup>e</sup> classe au Maroc (1912) ; consul de 1<sup>re</sup> classe (1916) ; chef-adjoint du cabinet du ministre de la Guerre (1916) ; secrétaire général adjoint du Protectorat marocain (1917) ; secrétaire général (1920) ; consul général (1920)[Successeur en 1926 de Louis Steeg comme directeur de la Banque ottomane à Constantinople].

VERNES (Félix), banquier, de la maison Vernes et Cie ; administrateur du Chemin de fer du Nord ; régent de la Banque de France [1921-1934] ; administrateur de la Banque ottomane [1907].

[1872-1934]

[Fils d'Adophe Vernes (1836-1907), administrateur des assurances l'Union et du Chemin de fer du Nord (1880) et régent de la Banque de France (1886) — à la suite de son père —, administrateur de la Banque impériale ottomane (1885), de la Banque hypothécaire d'Espagne, du Chemin de fer de Bagdad (1903), fondateur de la Banque de l'union parisienne (1904)... ]

[Cousin de Philippe Vernes (1866-1967), administrateur de la Banque de l'Union parisienne (1904), de la Compagnie algérienne (1910), etc.]

116, boulevard Maillot. Neuilly-sur-Seine (Seine), T. : Wagram 37-57 ; et château du Rouvray, par Condé-sur-Vesgre (poste) et Perrey (chemin de fer) (Seine-et-Oise).

Président du conseil d'administration de la Banque de Syrie, de la Société des Houillères et chemin de fer d'Épinac, administrateur de la Banque hypothécaire franco-argentine, des Compagnies d'assurances l'Union, etc.

Chevalier de la Légion d'honneur ; Croix de guerre.

Marié [en 1899] à M<sup>lle</sup> [Hélène] Mallet [fille d'Édouard Mallet (1838-1895), banquier, régent de la Banque de France. Sœur de M<sup>me</sup> Philippe Vernes].

Clubs : Union artistique ; Cercle des étrangers ; Cercle du Bois-de-Boulogne.

---

#### La transformation de la Banque ottomane (*Le Temps*, 9 janvier 1924)

On mande de Constantinople M. Steeg, directeur de la Banque ottomane, se rendra très prochainement à Angora pour entamer des négociations au sujet de la transformation de la Banque ottomane en une banque d'État.

---

Banque ottomane  
(*Le Journal des finances*, 14 mars 1924)

Dès le 7 mars, nous annonçons que la Banque ottomane avait obtenu la prolongation de son privilège pour une période de dix ans moyennant quoi elle consentait en contrepartie une avance totale de 7 millions de livres turques dont 5 millions au gouvernement turc et 2 millions à la Banque agricole.

Par la suite, cette information a été controuvée mais des nouvelles officielles viennent en dernier d'en confirmer la complète exactitude : le contrat sera soumis prochainement à l'Assemblée et l'on précise en dehors des modalités ci-dessus que le privilège d'émission est maintenu ; les succursales fermées pendant la guerre seront rouvertes avant 1926. Toute nomination nouvelle au poste de directeur général devra être agréée par le gouvernement. Au bout de cinq ans, la moitié du personnel devra être constitué par des unités d'origine turque dont une partie devra faire un stage en Europe.

Dès lors, il n'est pas inutile de faire remarquer qu'au change actuel de 840 piastres pour une livre sterling, les avances ci-dessus ne représentent pour la banque qu'un débours effectif de 835.000 liv. ster. qui doit avoir lieu par versements échelonnés. Or, le dernier bilan accusait un actif net de 7.400.000 de liv. ster. La dépréciation des avoirs en francs peut, approximativement, ramener cet excédent à 7.000.000 de liv. sterling. Après octroi des avances mises comme conditions au renouvellement du privilège, la banque se trouvera encore disposer de plus de 6 millions de livres sterling, soit 1 million de liv. sterl. de plus que le capital versé — pour assurer le rôle de premier plan qui lui est dévolu dans l'œuvre de reconstitution économique de la Turquie.

---

NÉCROLOGIE  
Georges Cartali  
(*Le Temps*, 30 mai 1924)

On annonce le décès à Paris de M. Georges Cartali, ancien directeur de la Banque ottomane à Constantinople. Les obsèques auront lieu samedi 31 du courant, à onze heures, en l'église grecque, rue Georges-Bizet.

---

L'État turc et la Banque ottomane  
(*Le Temps*, 13 juillet 1924)

On mande de Constantinople :  
M. [Louis] Steeg, directeur général de la Banque ottomane, dès son arrivée à Angora, a eu une entrevue, avec le ministre des finances et le chef comptable de la Banque agricole. Il a discuté le crédit de 2 millions de livres turques à ouvrir à ladite banque. Les négociations suivent un cours satisfaisant. L'accord est presque certain.

---

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE  
(*Le Journal des chemins de fer*, 19 juillet 1924, p. 242)

L'assemblée des actionnaires de la Banque impériale ottomane a eu lieu à Londres, le 16 juillet, sous la présidence de Sir Herbert Lawrence, K.C.B.

Pour l'établissement du bilan, l'actif et le passif en monnaies étrangères ont été convertis en livres sterling au cours du 31 décembre 1923, soit pour ce qui concerne les francs 86 contre 64 l'année précédente. Après constitution de provisions pour créances

douteuses, le compte de profits et pertes présente un solde disponible de 128.370 livres sterling, tenant compte du report de l'exercice précédent et du prélèvement nécessaire pour la différence de conversion.

Le président a exposé les caractéristiques générales de l'exercice écoulé. Il a spécialement insisté sur les circonstances défavorables qui, aux points de vue politique et économique, ont persisté dans le Proche-Orient en 1923, et en raison desquelles les résultats obtenus peuvent être considérés comme satisfaisants. Il a rappelé, en terminant, qu'une convention a été signée avec le gouvernement turc le 10 mars 1924 en vue de la prolongation, jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1935 de la concession de la banque, cet accord devant être soumis à la ratification de la Grande Assemblée dès le début de sa prochaine session.

En raison de l'incertitude de la situation et des fluctuations des changes qui sont survenues depuis la clôture des comptes, principalement sur le franc, le comité a proposé de reporter à nouveau le solde de 128.370 livres sterling.

L'assemblée a, d'autre part, ratifié la réélection, comme administrateurs, de MM. C[harles] de Cerjat, H[orace] Finaly, E.- W. H. Barry et lord Hillingdon, et conféré au comité les pouvoirs nécessaires pour apporter à la dénomination de la banque, au moment jugé opportun, les modifications qui pourraient être reconnues utiles.

Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité.

---

#### Turquie

*(Le Journal des débats, 20 juillet 1924)*

On mande d'Angora que les négociations entamées entre le commissariat des finances et M. [Louis] Steeg, directeur général de la Banque ottomane, ont abouti. La Banque ottomane avance à la Banque agricole deux millions de livres turques au taux de 6 %. Cette somme sera exclusivement réservée aux besoins de l'agriculture.

Au cas où l'Assemblée nationale ne ratifierait pas ledit accord, la Banque agricole rembourserait, à la fin de février prochain, la somme versée par la Banque ottomane.

---

#### Banque ottomane

*(Le Journal des finances, 25 juillet 1924)*

Le marché des actions Banque ottomane est beaucoup plus animé depuis quelques jours. On cote 770 et l'on traite des primes jusqu'à 805, fin prochain. Ce réveil est dû au renouvellement de la concession qui prolonge, jusqu'au 17 mars 1935, le privilège de la banque.

Le contrat stipulé que la banque devra accorder des avances jusqu'à concurrence de 5 millions de livres turques au Trésor, et de 2 millions de livres turques à la Banque agricole.

Bien que la discussion de la nouvelle convention, encore non approuvée par l'Assemblée nationale, ne puisse commencer qu'à l'ouverture de la nouvelle session parlementaire prévue pour fin octobre, la Banque ottomane vient de consentir à la Banque agricole l'avance de 2 millions de livres turques, l'intérêt étant fixé à 6 %. À défaut de ratification de l'accord par l'assemblée d'Angora, la Banque agricole rembourserait l'avance en février 1925. Le gouvernement turc n'a pas eu besoin jusqu'à présent de demander à la Banque ottomane une avance sur les 5 millions de livres turques prévus, la situation de trésorerie étant actuellement satisfaisante, grâce à l'abondance de la récolte qui facilite la rentrée des impôts, et à la suspension du

paiement des intérêts de la dette ottomane, jusqu'à la ratification du traité de Lausanne. Si d'un côté, la Banque ottomane s'est déclarée prête à exécuter dès à présent les stipulations de la nouvelle convention, il est à signaler que le gouvernement turc d'autre part a montré le même désir d'entente, notamment en ce qui concerne la question de la circulation des billets.

---

La répartition de la Dette ottomane.  
(*Le Journal des finances*, 14 novembre 1924)

On annonce que, conformément au traité de Lausanne, le conseil de la Dette ottomane a établi la division de la dette entre les États successeurs de l'Empire et qu'il vient de notifier aux puissances intéressées le montant de la part dont elles allaient avoir à assumer respectivement la charge.

D'après les chiffres publiés, la République turque reste responsable pour 62 % du premier groupe d'emprunts contractés avant le 17 octobre 1912, quand éclata la première guerre des Balkans, et pour 76 % du second groupe d'emprunts contractés entre cette date et le 1<sup>er</sup> novembre 1914, date de l'entrée de la Turquie dans la guerre.

La portion afférente au vilayet de Mossoul, que la Commission de distribution ne place ni en Turquie ni en Irak, est de .1,15 % du premier groupe et de 1,42 % du second.

La distribution entre les principaux autres pays est : Grèce, 10,5 et 0,5 % respectivement ; Syrie, 8 et 10 % respectivement ; Yougoslavie, 5 % du premier groupe seulement ; Palestine, 2,5 % et 3 % respectivement ; Transjordanie, 0,64 % et 0,79 % ; Irak 4 % et 4,85 %.

Selon, ces pourcentages, les contributions, normales annuelles, exprimées en livres turques, seraient de : Turquie, 6.400.00 liv. t. ; vilayet de Mossoul, 120.000 liv. t. ; Grèce, 648.000 liv. t. ; Yougoslavie, 313.000 liv. t. ; Syrie, 865.000 liv. t. ; Palestine 235.000 liv. t. ; Transjordanie, 67.000 liv. t. ; Irak, 410.000 liv. t.

Le conseil de la Dette, naturellement, réserve la question de la devise dans laquelle ces contributions devront être payées.

Ajoutons que les divers États ont le droit de protester dans le délai d'un mois auprès de la Ligue des Nations qui nommera un arbitre : la décision de ce dernier devra être donnée dans un délai de 3 mois.

D'après certains journaux anglais, le « Morning Post » notamment, la Turquie aurait — nous allons écrire : naturellement — l'intention de protester, et la Grèce également.

\*  
\* \* \*

Un jugement à propos des fonds ottomans.

Le tribunal arbitral franco-allemand vient de rendre son jugement, dans l'instance qu'avait engagée le Syndicat des porteurs de titres de la Dette publique ottomane — présidé par le baron [Jean] de Neuflyze — contre l'État allemand et les trois banques ci-après : Deutsche Bank, Disconto Gesellschaft, Bleichröder Bank.

Cette instance était née dans les conditions suivantes : on sait que jusqu'en 1914, les sommes perçues sur le territoire ottoman, en vertu du décret dit de Mouharem, étaient encaissées par le soin de l'administration de la Dette, laquelle comprenait avant la guerre : un Français, un Anglais, un Italien, un Allemand, un Autrichien et un Turc ; elles étaient ensuite réparties, toujours par les soins du conseil, entre les porteurs de la dette turque.

Pendant la guerre, le gouvernement turc interdit le paiement des coupons aux porteurs des nationalités alliées. Comme les revenus concédés n'en ont pas moins été perçus par le conseil de la Dette, ils sont demeurés en grande partie entre ses mains, et ce conseil dont — en raison des circonstances — les délégués français, anglais et italien ne suivaient plus les délibérations, ayant dû quitter Constantinople, plaça ses avoirs dans trois banques allemandes : Deutsche Bank, Disconto Gesellschaft, Banque Bleichroeder, et en marks.

Ces avoirs qui représentaient environ 260 millions se sont trouvés, par suite de la dépréciation du mark, réduits à néant.

M. de Neuflyze fut ainsi amené à introduire, au nom du syndicat des porteurs français de fonds ottomans et par l'intermédiaire de ce syndicat, une instance devant le Tribunal mixte franco-allemand.

L'affaire fut plaidée les 28 et 30 juin, 1<sup>er</sup> et 3 juillet de cette, année devant la troisième section, présidée par M. Cedererantz (Hollande), qu'assistaient MM. Gay (Suisse) et de Vallès (France).

Au nom des porteurs français, M. le professeur Gidel a soutenu que les sommes placées dans les trois banques, constituant des « avoirs en numéraire » au sens de l'article 297 H du traité de Versailles, devaient leur être versées, non pas en marks, mais en francs valorisés au cours d'avant-guerre ; il a mis en cause l'État allemand — également assigné — alléguant que c'était à son instigation que les placements avaient eu lieu en Allemagne et qu'il était responsable des conséquences dommageables.

Au nom du Reich et. des banques allemandes, M. le professeur Partsch et M<sup>e</sup> Illsch ont répliqué, prétendant que les porteurs étaient mal fondés à arguer de l'article 297 H et que, déjà, le Tribunal arbitral mixte anglo-allemand avait fait justice de leurs prétentions, en rejetant leur demande, conformément à, l'article 296 du traité. Ils ont conclu en insistant sur les inconvénients qu'auraient des décisions différentes sur une question identique, rendues par des sections d'un même tribunal.

C'est le jugement de cette affaire qui vient d'être prononcé. Le Tribunal a estimé que le dépôt fait dans les banques allemandes ne pouvait être retiré par les ressortissants alliés, parce qu'il avait été effectué régulièrement par le conseil d'administration de la Dette publique ottomane, personne morale, qui ne pouvait être assimilée à un ressortissant allié, puisqu'elle se composait d'un Allemand, d'un Turc, d'un Austro-Hongrois, d'un Anglais et d'un Français.

Il a jugé, d'autre part que les demandeurs ne faisaient pas la preuve que l'État allemand ait, par des mesures de guerre, bloqué ces fonds dans les banques allemandes sus-désignées.

En conséquence, adoptant la thèse de l'État allemand, et des banques allemandes, le tribunal a débouté le syndicat de Neuflyze.

---

*Annuaire industriel*, 1925 (partie adm.+ing) :

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE, 7, rue Meyerbeer, Paris, 9<sup>e</sup>. T. Gut. 35-58 et 39-07. Ad. t. Ottombank-Paris. Cap. 10.000.000 de £ ou 250.000.000 de fr. dont moitié versé. Direct. générale à Constantinople. Agence en France : Marseille, 43, r. Grignan. Agences en Angleterre : Londres, 26, Throgmorton Street, E.C. ; Manchester, 25, Pall. Mall. Agences à Tunis : 68, av. Jules-Ferry. Agences en Orient : Turquie, Mésopotamie, Palestine, mer Rouge, Égypte, Perse, Chypre, Grèce, mer Égée. Filiale pour la Syrie : Banque de Syrie. (584-1-Z-290).

---

*Annuaire industriel*, 1925.

INDUSTRIE ÉLECTRIQUE (Soc. Centrale pour l'), 3, r. Moncey, Paris, 9<sup>e</sup>. T. Centr. 94-67. Ad. t. Centrelec. Cap. de 30 millions de fr. Cons. d'adm. : ... M. Charles de Cerjat, off. de la Lég. d'honn., adm. délégué de la Banque impériale ottomane...

Toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières, se rapportant aux entreprises de transports en général, à toutes entreprises et installations électriques et à toutes industries connexes, tant en France qu'à l'étranger. (29-2430).

---

## 1925 : CRÉATION DE L'AGRICULTURAL BANK OF CYPRUS LIMITED

---

### La nouvelle organisation de la Banque ottomane (*Le Journal des débats*, 4 mai 1925)

Le texte de la nouvelle convention entre le gouvernement et la Banque ottomane, après avoir été sanctionné par le Président de la République, est parvenu au conseil, d'administration de la banque.

La Banque ottomane s'appellera désormais Banque de Turquie.

---

### La concession de la Banque ottomane (*Le Temps*, 30 juillet 1925)

On mande de Constantinople :

À la suite de pourparlers entre le ministre des finances et la direction de la Banque ottomane de Constantinople, un accord est intervenu pour le renouvellement de la concession, dont l'expiration arrivait le 4 août prochain.

Cet accord a été envoyé à Angora par courrier spécial pour être soumis à l'approbation du conseil des ministres.

---

### BANQUE IMPERIALE OTTOMANE (*Le Figaro*, 31 juillet 1925)

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque impériale ottomane a eu lieu à Londres, le 29 juillet, sous la présidence du Gen. Hon. Sir Herbert A. Lawrence K.C.B., assisté des représentants des deux plus forts actionnaires, M. J. Choppin de Janvry, pour la Banque de Paris et des Pays-Bas, et M. A. Artonne, pour le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. 178.016 actions étaient présentes ou représentées.

Le rapport présenté aux actionnaires explique que, pour l'établissement du Bilan, l'actif et le passif en monnaies étrangères ont été convertis en livres sterling, aux cours du 31 décembre 1924, soit, pour ce qui concerne les francs 87 50 contre 85 l'année précédente. Après constitution de provisions pour créances douteuses, le compte de profits et pertes, tenant compte du report de l'exercice précédent, fait ressortir un solde disponible de 326.951 livres sterling que le comité propose de reporter à nouveau.



Le rapport indique, d'autre part, que les membres du comité soumis à réélection sont M. Jean Boissonnas, M. Félix Vernes, The Earl of Bessborough, the Earl of Chichester, Sir W. Guy Granet et. Sir Albert Stern.

Après avoir exposé, dans son discours habituel, les caractéristiques générales de l'exercice écoulé, le président a conclu que les résultats obtenus seraient certainement considérés comme satisfaisants eu égard aux circonstances dans lesquelles s'est développée l'activité de la banque en 1924. Le comité n'aurait pas hésité à proposer la répartition des profits si une période de fluctuations dans les changes dépréciés n'était survenue depuis la clôture des comptes. Il a estimé qu'en considération de la situation, il convenait de ne pas se départir de la politique de prudence jusqu'ici suivie, dont le but est de libérer, par la constitution de réserves, l'actif de la Banque du risque de dépréciation des monnaies étrangères qui y figurent. Lorsque ce résultat sera obtenu — et les profits réservés de l'exercice 1924 permettent de l'escompter pour un avenir prochain —, les actionnaires recueilleront la récompense de leur longue patience.

Le président a, en outre, informé les actionnaires que les négociations pour la prolongation de la concession se poursuivent et que la durée de la société a été prorogée par le comité en conformité de la résolution votée à l'assemblée générale de 1906. D'après ses déclarations, l'état des négociations est nettement favorable, et l'accord, déjà établi entre la banque et le ministre des Finances, doit être soumis incessamment, peut-être même aujourd'hui, à l'approbation officielle du conseil des ministres.

L'assemblée générale a voté à l'unanimité les résolutions qui lui étaient soumises, approuvant le rapport et les comptes, ratifiant la réélection des administrateurs sortants et conférant aux membres du comité tous pouvoirs utiles.

---

## 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 1925 : BANQUE OTTOMANE

---

### NOMINATION BANQUE OTTOMANE (*Les Annales coloniales*, 11 janvier 1926)

M. [Pierre] Sorbier de Pougnaresses, sous-directeur des affaires commerciales au Quai d'Orsay, ancien secrétaire général du Protectorat chérifien, va être nommé à la direction de la Banque ottomane en remplacement de M. [Louis] Steeg, frère du résident général au Maroc.

---

### La Banque de Syrie (*Les Documents politiques, diplomatiques et financiers*, mai 1926)

La Banque de Syrie et du Grand-Liban, fut fondée en 1919, sous les auspices de la Banque impériale ottomane, ou plus exactement du Comité de Paris de cette banque. [...]

La plupart de ces personnalités figuraient au groupe français des administrateurs d'avant guerre de la Banque impériale ottomane. C'est à celle-ci que l'on doit

l'exportation considérable des capitaux français en Turquie où ils servaient à la consolidation de l'influence allemande, à la rétribution des missions militaires allemandes. C'est par elle que, comme le disait si nettement le sénateur Charles Debierre, dans l'exposé des motifs de son projet de loi sur les banques d'émissions et l'exportation des capitaux, c'est par elle que nos soldats et nos marins ont été tués en Orient par des balles et des obus payés avec l'argent français. [...]

---

BANQUE OTTOMANE  
(*Le Journal des finances*, 17 juillet 1926)

L'assemblée générale de la Banque ottomane a eu lieu le 12 juillet, à Londres. Nous avons déjà analysé les comptes qui lui ont été présentés. Rappelons que le bilan ayant été établi sur la base de 130 fr. la livre sterling au lieu de 87 fr. 50 précédemment, le solde créditeur s'élève à 83.088 liv. 6t. contre 198.591 liv. st. pour 1934. Avec le report antérieur de 326.453 liv. st., le solde disponible atteint 410.040 liv. st. sur lequel une somme de 400.000 liv. est affectée à la constitution d'une provision pour dépréciation future des devises étrangères et le solde, soit 10.040 liv. st., reporté à nouveau.

La suppression, cette année encore, de toute rémunération au capital n'a causé à la Bourse qu'une légère et courte déception, car le renforcement permanent de la situation de la Banque ouvre aux actionnaires de belles perspectives dont la réalisation paraît maintenant prochaine. Le président du conseil d'administration a d'ailleurs confirmé ces espérances dans les termes suivants :

Nous vous avons dit, l'an dernier, que notre but était de libérer, par la constitution de réserves appropriées, l'actif de la Banque du risque de dépréciation des monnaies étrangères qui y figurent. Nous avons tout lieu d'espérer que la réserve aujourd'hui proposée sera désormais suffisante pour parer à toutes éventualités prévisibles. En la constituant, nous croyons avoir atteint le but que nous avons à cœur de réaliser. Toute dépréciation future sera imputable à ce compte et, s'il ne survient rien d'anormal, les bénéfices deviendront, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1926, disponibles pour la reprise des répartitions à nos actionnaires.

Rappelons que d'après les nouvelles conventions résultant de l'accord intervenu, au cours de l'année dernière, avec le gouvernement turc pour le renouvellement de la concession de la banque venue à expiration le 4 août 1925. et ratifiées par l'Assemblée nationale, le statut fondamental et les privilèges essentiels de l'établissement se trouvent confirmés jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1935.

---

BANQUE OTTOMANE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 juillet 1926)

Le cinquante-neuvième rapport de la Banque ottomane a été approuvé le 12 juillet par l'assemblée qui s'est tenue à Londres. Il avait trait aux opérations accomplies au cours de l'exercice 1925. Ces opérations se sont soldées, après prélèvement des sommes nécessaires pour dépréciation des monnaies étrangères, par un excédent favorable de £ 83.088, lequel formait, avec le montant reporté de l'exercice précédent, un disponible total de £ 410.040. Sur ce disponible, il a été décidé d'affecter £ 400.000 à la constitution d'une provision pour dépréciation des devises étrangères et autres éventualités, le surplus, soit £ 10.040, étant reporté à nouveau.

Dans son allocution à l'assemblée, le président, Sir Herbert Lawrence, a fait remarquer que la conversion des monnaies étrangères, au taux le plus élevé qui ait été

constaté depuis la guerre, avait absorbé une part considérable des bénéfices de 1925, et il a ajouté que la provision actuellement constituée semblait devoir suffire à faire face à toutes les éventualités probables. Toute dépréciation future sera imputée à ce compte, et, s'il ne survient rien d'anormal, on peut espérer qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1926, les bénéfices deviendront disponibles pour la reprise des dividendes.

L'œuvre de reconstitution économique entreprise par la Turquie pendant la guerre, a été poursuivie par le gouvernement en 1925, avec une énergie et une persévérance qui, selon Sir Lawrence, méritent le plus complet éloge. Les encouragements donnés à l'Agriculture (abolition de la dîme, distribution de semences aux cultivateurs, fourniture de tracteurs automobiles) ont contribué à améliorer les dernières récoltes, favorisées d'ailleurs par les conditions atmosphériques. Grâce à l'accroissement des surfaces ensemencées, la production des céréales a augmenté de 40 % l'année dernière ; malheureusement, les conditions de transport n'ont pas suffi à la distribution de la récolte, de sorte qu'il a fallu encore recourir à l'importation pour subvenir aux besoins de la population.

La culture du tabac prend une grande extension; celle du coton progresse en Cilicie (125.000 balles en 1925, au lieu de 70.000 l'année précédente). La région de Smyrne, par contre, a eu, à cause de la sécheresse, une récolte de figes et raisins inférieure à la moyenne. Quant au bétail, il ne se reconstitue que lentement et la production de la laine et du mohair reste toujours fort au-dessous des niveaux d'autrefois.

Le mouvement commercial de la Turquie accuse également une amélioration sensible, car non seulement il s'amplifie; mais en même temps les exportations tendent à dépasser les importations, tant en quantités qu'en valeurs.

Sir Herbert A. Lawrence a fait aussi l'éloge de la politique monétaire du gouvernement turc, qui n'a pas accru la somme de billets mis en circulation et s'est borné à remplacer par de nouveaux billets ceux qui furent émis pendant la guerre. « Comme le capital est rare dans le pays et qu'il est entièrement employé, une aide est indispensable pour la mise en valeur du pays. Il est donc naturel de la chercher au dehors, et il est à espérer que, aussitôt réglée la question de la dette extérieure turque, cette assistance sera apportée dans une mesure suffisante ».

En ce qui concerne la dette publique ottomane, on sait que sa répartition entre les États successeurs de l'ancien empire s'est continuée en 1925 conformément aux dispositions du traité de Lausanne et que la part de la Turquie a été définitivement fixée tant en capital qu'en annuités. Malheureusement, les négociations engagées entre le gouvernement turc et les représentants des porteurs de titres, en vue d'établir une base pour le service de la dette, n'ont abouti jusqu'à présent à aucun accord.

Le budget de l'exercice 1926-1927 a été fixé par l'Assemblée nationale, en recettes et dépenses, à environ 190 millions de livres turques. L'exercice pourrait se solder en excédent, au prix de nouvelles réductions de dépenses : et, à ce sujet, Sir Lawrence a fait observer que le gouvernement turc, en pratiquant une politique justifiée en matière de chemins de fer, grève son budget ordinaire de fortes dépenses de capital qui sont couvertes habituellement au moyen de ressources extraordinaires.

Les bureaux de la Banque ottomane à Constantinople et ses succursales d'Anatolie, de Roumélie et de Cilicie ont toutes profité de la reprise économique de la Turquie. De même, en Égypte, bien que la situation ait été moins favorable qu'auparavant, les succursales de la Banque continuent à prendre de l'extension et à améliorer leurs résultats.

En Grèce, les succursales de Salonique et de Cavalla donnent toujours satisfaction. Dans l'île de Chypre, la Banque Agricole, fondée par la Banque ottomane en 1925, s'est déjà fait une place importante.

En Mésopotamie, il y a lieu d'espérer que, grâce au récent traité de Mossoul, la mise en valeur du pays peut maintenant se poursuivre dans de bonnes conditions. En Perse, la situation commerciale, affectée l'an dernier par la baisse des prix et la hausse du taux

du change, tend à se rétablir. En Palestine et dans la Transjordanie, où la Banque a établi une succursale à Amman, les perspectives restent bonnes. En Syrie, la société filiale, Banque de Syrie et du Grand Liban, n'a que très peu souffert des troubles de 1925 et a maintenu sans peine son dividende à 6 %.

En Europe, la Banque franco-serbe, dans laquelle la Banque ottomane possède d'importants intérêts, a continué d'affermir sa position. La Banque de Roumanie a distribué, pour le semestre au 30 juin 1926, un acompte de dividende sur la base de 5 % l'an. Enfin, les agences de la Banque ottomane à Londres et à Paris, avec leurs sous-agences de Manchester, de Marseille et de Tunis, s'appliquent à étendre leurs opérations.

Voici comment se présentait le bilan au 31 décembre dernier, l'actif et le passif en monnaies étrangères ayant été convertis en livres sterling à cette date, soit, en ce qui concerne les francs, sur la base de 130 fr. la £ (contre 87 fr. 50 l'année précédente) et, pour la livre turque, 910 piastres (contre 875). Nous donnons en regard les chiffres correspondants du bilan précédent (£) :

|  | 1924       | 1925       |
|--|------------|------------|
| ACTIF  |            |            |
| En caisse et en banque                         | 3.298.952  | 2.525.891  |
| Espèces à vue et à préavis                     | 1.332.129  | 776.891    |
| Effets à toucher                               | 7.841.882  | 4.849.191  |
| Placements                                     | 2.580.443  | 4.174.582  |
| Comptes courants divers                        | 4.143.160  | 6.176.733  |
| Avances sur nantissement                       | 2.728.293  | 2.773.878  |
| Locaux et propriété immobilière                | 481.374    | 461.336    |
|  | 22.409.236 | 21.738.505 |
| PASSIF   |            |            |
| Capital £ 10 millions, dont 5 millions appelés | 5.000.000  | 5.000.000  |
| Réserve statutaire                             | 1.250.000  | 1.250.000  |
| Billets de banque en circulation : 696.613     |            |            |
| Effets à payer à vue et à échéance : 1.288,789 |            |            |
| Comptes courants divers : 11.450.442           |            |            |
| Dépôts à échéance fixe : 2.042.619             | 15.832.284 | 15.478.465 |
| Compte de profits et pertes                    | 326.951    | 10.040     |
|  | 22.509.236 | 21.788.505 |

On sait qu'au cours de l'exercice 1925, la Banque ottomane est arrivée, comme on le sait, à une entente avec le gouvernement turc sur les conditions auxquelles sa concession sera prolongée. Cette concession, qui devait expirer le 4 août 1925, a été prolongée, par une loi du 22 avril de la même année, jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1935. Aux termes de l'accord ainsi ratifié, le statut fondamental de la Banque et ses privilèges essentiels sont confirmés pour ladite période.

MM. le baron Hottinguer, le comte Frédéric Pillet-Will et Sir H. A. Lawrence, membres sortants du comité, ont été réélus.

M. P. de Sorbier de Pougnaresses a été appelé aux fonctions de directeur général de la Banque à Constantinople, en remplacement de M. L. Steeg.

---

Le laconisme de lord d'Abernon  
(*L'Europe nouvelle*, 13 novembre 1926)

Depuis quelques semaines, lord d'Abernon a quitté l'ambassade britannique de Berlin, et l'on croit que sa carrière diplomatique est terminée.

Les anecdotes ne manquent pas qui illustrent le caractère de l'ambassadeur. [À l'âge de 29 ans, celui-ci était déjà gouverneur de la Banque impériale ottomane](#). Le directeur de la succursale de la banque, à Andrinople, venait d'être désigné pour un poste plus éloigné de la capitale, particulièrement excentrique. Désespéré de cette mutation, il alla plaider sa cause auprès de lord d'Abernon. Il fit d'abord valoir qu'il avait d'importantes affaires privées à Andrinople et, qu'à s'en éloigner, il en compromettrait l'avenir.

« Ça, c'est votre affaire » répliqua sèchement le gouverneur. Très ému, l'infortuné directeur exprima la crainte que lui inspirait son changement pour le mauvais état de santé de sa femme. Celle-ci, insistait-il, s'en montrait très affectée et il y avait lieu de craindre.

« Ça, c'est son affaire » coupa court lord d'Abernon.

Le manager ne savait plus à quel saint se vouer. Il se risqua à souligner qu'il connaissait mieux que personne les affaires d'Andrinople et que, de son déplacement, les intérêts de la Banque ottomane souffriraient sans aucun doute.

« Ça, c'est mon affaire », rétorqua le jeune gouverneur en se levant brusquement.

---

MARIAGE

Christian Auboyneau

Alix de Gonet

(*Le Journal des débats*, 27 janvier 1927)

Hier, à midi, a été célébré, en l'église Saint-Charles de Monceau, le mariage de M<sup>lle</sup> Alix de Gonet, fille du marquis de Gonet, décédé, et de la marquise, née Malric, avec [M. Christian Auboyneau, inspecteur des agences de la Banque ottomane](#), fils de M. Gaston Auboyneau [lui-même de la Banque ottomane, comme son père Frank (de 1863 à sa mort)] décédé, et de M<sup>me</sup>, née de Flers.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Séjalon, curé de Puteaux.

Les témoins étaient, pour la mariée, M. Eugène Mir, ancien sénateur, officier de la Légion d'honneur, son oncle, et M. Desforest ; pour le marié, le marquis de Flers, de l'Académie française, commandeur de la Légion d'honneur, son oncle, et M. Jean Auboyneau, fondé de pouvoir de la Banque d'État du Maroc\*, son frère.

---

BANQUE OTTOMANE

(*Le Temps*, 13 juillet 1927)

L'assemblée générale annuelle de la Banque ottomane s'est tenue à Londres, le 11 juillet, sous la présidence du gen. hon. sir Herbert A. Lawrence G.C.B., assisté, en qualité de scrutateurs, des deux plus forts actionnaires, M. J. Choppin de Janvry, pour la

Banque de Paris et des Pays-Bas, et M. F. Benedetti <sup>13</sup>, pour le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. 160.770 actions étaient présentes ou représentées. S. E. Kemaleddin bey, commissaire du gouvernement turc auprès de la banque, assistait à l'assemblée.

Les comptes présentés pour l'exercice 1926 faisant ressortir, après les amortissements d'usage, un montant disponible de 252.653 livres sterling, le comité général a proposé la distribution d'un dividende de 5 shillings par action, qui absorbera, au total, 125.000 livres sterling. Sur l'excédent, il a recommandé d'affecter à un compte de provision pour éventualités une somme de 100.000 livres sterling, laissant un report à nouveau de 27.653 livres sterling.

Après avoir souligné, dans son discours, les caractéristiques de l'exercice écoulé, le président a rappelé les mesures précédemment adoptées en vue de parer aux fluctuations des changes, et il a insisté sur le souci qu'avait eu le comité, en établissant les résolutions soumises aux actionnaires, de reprendre, dès cette année, les répartitions interrompues, sans négliger cependant de doter fortement les réserves.

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité les propositions du comité, et fixé au 18 juillet courant la mise en paiement du dividende annoncé.

Elle a, en outre, ratifié la désignation, comme membre du comité général, de Mr. A. C. Gladstone, et réélu aux mêmes fonctions M. Arsène Henry et le baron [Jean] de Neuflize, dont le mandat venait à expiration. Un hommage a été rendu à la mémoire du Earl of Chichester et de lord Oranmore and Browne, membres du comité général, décédés depuis la dernière assemblée.

---

Lettre de Marseille  
(*Les Annales coloniales*, 15 juillet 1927)

Le long-courrier *D'Artagnan* est arrivé d'Extrême-Orient le 9 juillet, ramenant 765 passagers d'Indochine, Japon, Chine, Djibouti, etc. Parmi eux, se trouvaient MM. ... Robin, ancien inspecteur de la Banque ottomane, rentrant de mission en Abyssinie où il a étudié la formation d'une banque d'État...

---

1928 : CRÉATION DE LA BRITISH-FRENCH DISCOUNT BANK, ATHÈNES

---

BANQUE OTTOMANE  
(*Le Temps*, 29 juin 1928)

L'assemblée générale annuelle de la Banque ottomane s'est tenue à Londres, le 27 juin 1928, sous la présidence du Gen. Hon. sir Herbert A. Lawrence, G. C. B., assisté, en qualité de scrutateurs, des représentants des deux plus forts actionnaires, M. J. Choppin de Janvry, pour la Banque de Paris et des Pays-Bas, et M. A. Artonne, pour le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. 146.920 actions étaient présentes ou représentées. S. E.

---

<sup>13</sup> François Benedetti (1889-1961) : fils de Fernand Benedetti, administrateur de l'Omniium lyonnais et de la Compagnie française des câbles télégraphiques. Marié à Gabrielle Grandet, sœur d'Henri Grandet, l'un des dirigeants de la Banque Demachy. Administrateur des Éts Fèvre (Pierres et marbres de France) (1955) :

Kemaleddin bey, commissaire du gouvernement turc auprès de la banque, assistait à l'assemblée.

Les comptes présentés pour l'exercice 1927 faisant ressortir, après les amortissements d'usage, un montant disponible de 274.244 livres sterling, le comité général a proposé la distribution d'un dividende de 5 shillings par action, qui absorbera, au total, 125.000 livres sterling. Sur l'excédent, il a recommandé d'affecter au compte de provision pour éventualités une somme de 125.000 livres sterling, laissant un report à nouveau de 24.244 livres sterling.

Dans son discours, le président a rappelé les conditions économiques et monétaires qui ont prévalu, durant l'année écoulée, dans les pays du Proche-Orient où s'exerce l'activité de la Banque ottomane.

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité les propositions du comité et fixé au 4 juillet la mise en paiement du dividende annoncé, contre coupon numéro 59.

Elle a, en outre, réélu, comme membres du comité général, M. Raoul Mallet et sir John P. Hewett, dont le mandat venait à expiration. Un hommage a été rendu à la mémoire de Mr. M. S. Spencer-Smith et de M. Georges Heine, membres du comité général, décédés depuis la dernière assemblée.

---

BANQUE OTTOMANE  
Assemblée générale du 27 juin  
(*La Correspondance d'Orient*, juillet 1928)

L'assemblée générale annuelle de la Banque ottomane vient de se tenir à Londres, sous la présidence de sir Herbert Lawrence, assisté de M. Choppin de Janvry, pour la Banque de Paris et des Pays-Bas, et de M. A. Artonne, pour le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

L'exercice fait apparaître, après provisions, un bénéfice disponible de £ 274.244 (dont £ 27.653 de report antérieur) contre 262.653. Ce bénéfice permet le maintien du dividende à 5 sh., payable le 4 juillet. Il est porté £ 125.000 à la provision pour éventualités, contre £. 100.600.

Les bilans comparés des deux derniers exercices donnent lieu aux constatations suivantes : Actif : Espèces en caisse et dans les banques : £ 2.335.077 contre 2.771.072; placements temporaires et reports : £ 865.910 contre 1.203.226 ; effets à recevoir : £ 4.080.275 contre 4.518.170 ; valeurs en portefeuille : £ 2.915.195 contre 3.480.774 ; comptes courants débiteurs : £ 7.792.871 contre 7.962.387 ; avances sur nantissements : £ 3.249.630 contre 2.840.648 ; immeubles et mobiliers : £ 625.248 contre 557.928. Passif : capital : £ 5.000.000 ; réserve statutaire : £ 1.250.660 ; billets de banque en circulation : £ 588.200 contre 641.149 ; effets à vue et à échéance : £ 1.127.686 contre 939.289 ; comptes courants créditeurs : £ 11.606.365 contre 13.618.345 ; dépôts à échéances fixes, £ 1.927.711 contre 1.632.494 ; profits et pertes : £ 274.244 contre 252.653. Total : £ 21.864.208 contre 23.334.200.

Le président a, dans son allocution, étudié les conditions économiques qui régissent les régions où s'étend l'activité de la banque. En ce qui concerne la Turquie, il fait remarquer le mauvais rendement des céréales, la faiblesse de la production de tabacs et de figes, la crise des tissus manufacturés. La place de Stamboul a été troublée par quelques faillites importantes. La baisse du plomb s'est fait durement sentir sur les résultats de Balia-Karaïdin. Les mines de cuivre d'Arghana ont été contraintes de suspendre leur exploitation. L'effort fiscal demandé à la population équivaut au tiers du revenu national. En ce qui concerne la question monétaire, le président estime que, seule, la stabilisation peut doter le marché ottoman de l'élasticité qui lui manque. Il rappelle la signature de l'accord pour le règlement de la dette ottomane, qui constitue,

pour la Turquie, la première étape dans la voie de la restauration financière. Les résultats du siège de Constantinople et des agences turques se sont ressentis de la minutie nécessaire qui a dû présider à l'accord des crédits.

La banque s'est installée à Kirklar-Ili, Tchoroum, Baibourt et Milas. Elle a rouvert les agences d'Aïdin et Bolou. Le ministère des Finances a remboursé, depuis le début de cette année, une partie des avances contractuelles.

En Grèce, la filiale British-French Discount Bank inaugure ses opérations.

Les agences de Salonique et de Cavalla ont subi les effets de la crise qui sévit sur le marché des tabacs orientaux. L'Égypte, utilisant la hausse du coton, a pu écouler la majeure partie de ses stocks. Les bénéfices des agences égyptiennes se trouvent de ce fait en augmentation. Le président fait encore ressortir les progrès réalisés à Chypre, l'événement constitué pour l'Irak par les découvertes de pétrole de la Turkish Petroleum, l'amélioration de la situation économique de la Perse, les résultats encourageants de la Bank of Roumania, dont les efforts pour provoquer un fléchissement général des taux d'intérêts n'ont pu encore donner tout leur effet.

---

#### NÉCROLOGIE

Le baron Jean de Neuflize

(*Le Journal des débats*, 23 septembre 1928)

Le baron Jean de Neuflize vient de mourir dans sa propriété des Tilles, à Goyes (Oise), à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Sa disparition laissera un grand vide dans les milieux financiers, comme dans la société parisienne où il occupait une place prépondérante. Chef de la maison de banque de Neuflize et Cie, il était le doyen des régents de la Banque de France, vice-président du conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer P.L.M., président des Assurances générales, président du comité de Paris de la Banque ottomane, président de la Société des eaux d'Évian, et membre de nombreuses commissions.

Le baron de Neuflize s'intéressait également à l'élevage, et était vice-président de la Société des steeple-chases de France. Il était officier de la Légion d'honneur.

Le président de la République, informé de la mort du baron de Neuflize, régent de la Banque de France, s'est fait inscrire à son domicile par le commandant Garin, de sa maison militaire.

---

#### QUI SERA PRÉSIDENT ?

(*Le Journal des finances*, 28 septembre 1928)

M. le baron de Neuflize vient de mourir ; il était président du comité de Paris de la Banque ottoman.

Qui va lui succéder ? Sans doute M. Finaly, de la Banque de Paris, dont les intérêts paraissent prépondérants.

---

#### NOMINATION

BANQUE OTTOMANE

(*Le Temps*, 7 octobre 1928)



Le comité de Paris de la Banque ottomane a, dans sa séance du 5 octobre, élu M. Raoul Mallet président, en remplacement du baron [Jean] de Neuflize, décédé

---

1929 : PRISE DE CONTRÔLE DE LA BANQUE FRANCO-SERBE

[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Banque\\_franco-serbe.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Banque_franco-serbe.pdf)

---

BANQUE OTTOMANE  
(*Le Temps*, 26 juin 1929)  
(*Le Journal des finances*, 27 juin 1929)

L'assemblée générale annuelle de la Banque ottomane s'est tenue, à Londres, le 25 juin 1929, sous la présidence du général l'Honorable Sir Herbert A. Lawrence, G. C. B., assistée en qualité de scrutateurs, des représentants des deux plus forts actionnaires, M. J. Choppin de Janvry, pour la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], et de M. A[ndré] Artonne, pour le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie\* [CFAT]. 146.261 actions étaient présentes du représentées.

Les comptes soumis pour l'exercice 1928 faisant ressortir, après les amortissements d'usage, un montant disponible de 263.248 livres sterling, le comité général a proposé la distribution d'un dividende de 5 shillings par action, qui absorbera, au total, 125.000 livres sterling. Sur l'excédent, il a recommandé d'affecter, au compte de provision pour éventualités, une somme de 115.000 livres sterling, laissant un report à nouveau de 23.248 livres sterling.

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité les propositions du comité et fixé au 2 juillet la mise en paiement du dividende annoncé, contre remise du coupon n° 60.

Elle a, en outre, ratifié la nomination, comme membres du comité général, de MM. Jacques de Neuflize, René Bechmann [Banque Heine] et A.-G.-A. Jamieson, et réélu aux mêmes fonctions MM. Charles de Cerjat, Horace Finaly, E.-W.-H. Barry et Lord Hillingdon, dont le mandat venait à expiration. Un hommage a été rendu à la mémoire du baron [Jean] de Neuflize, président du comité de Paris, décédé depuis la dernière assemblée.

Dans son allocution, le général Lawrence a passé en revue les principaux événements survenus en Turquie durant l'année écoulée, et rappelé, en particulier, l'accord conclu pour la reprise du service des emprunts ottomans. Il a également donné un aperçu des conditions économiques qui ont prévalu dans les autres pays du Proche-Orient où s'exerce l'activité de la Banque ottomane et de ses filiales : la Banque de Syrie et du Grand-Liban, la Bank of Roumania, la British-French Discount Bank, qu'elle a dernièrement créée à Athènes, et la Banque franco-serbe dont elle vient de prendre en mains la réorganisation.

---

BANQUE OTTOMANE  
(*La Correspondance d'Orient*, juillet 1929)

L'assemblée générale annuelle de la Banque ottomane s'est tenue le 25 juin à Londres.

.....  
Dans son allocution, le président, sir Herbert A. Lawrence, a exposé la situation économique des divers pays dans lesquels la banque exerce son activité.

Puis il a donné les renseignements suivants :

En dépit d'un certain ralentissement dans l'activité des pays du Levant sous mandat français, la Banque de Syrie et du Grand-Liban, qui est au premier rang de leur outillage économique, a pu porter son dividende de 10 à 11 %. Ces États ont pris en charge sur les mêmes bases que la Turquie, la part leur incombant dans la dette ottomane, et notre filiale assume pour cette dette syrienne le même rôle que la Banque ottomane pour la part turque.

La banque que nous avons créée l'an dernier à Athènes sous le nom de British-French Discount Bank Ltd, a eu les débuts les plus encourageants ; elle vient également de s'établir au Pirée, et nous avons bon espoir qu'elle ne tardera pas, appuyée comme elle l'est sur les places de Paris et de Londres, à s'assurer un rang honorable parmi les banques étrangères travaillant en Grèce.

La Macédoine ne s'est pas encore relevée d'un marasme déjà ancien, et nos agences de Salonique et de Cavalla s'en sont ressenties dans leurs résultats.

Il est apparu, au cours de l'exercice 1928, que la Banque franco-serbe\*, dans laquelle notre établissement était intéressé, devait être réorganisée en vue d'amortir des créances devenues irrécouvrables à la suite d'une crise économique profonde et généralisée, et aussi pour substituer une participation prépondérante à une pluralité d'intérêts équivalents. Avec l'aide de la Banque de Paris et des Pays-Bas et de la Société financière d'Orient, notre siège de Paris a pris cette tâche en main et a ainsi réalisé une unité d'influence et de direction qui fait bien augurer de l'avenir.

Bien que les exportations de la Roumanie aient, en 1928, dépassé les importations, une récolte médiocre et la situation de l'industrie pétrolifère ont influé sur le commerce en général. Le resserrement monétaire a persisté et les affaires de banque, y compris celles de la Bank of Roumania Ltd., dans laquelle nous avons des intérêts, en ont souffert dans leur expansion.

---

#### À ANGORA

(*Le Journal des finances*, 15 novembre 1929)

Les Turcs veulent se doter d'une banque d'État et d'une livre stable. Des projets de loi sont, paraît-il, en préparation et seraient prochainement soumis à l'Assemblée nationale d'Angora. Après cela, il ne leur manquera plus que de contracter quelques emprunts nouveaux et tout serait pour le mieux dans la meilleure des républiques turques si ces gêneurs de porteurs des anciens emprunts savaient se décider à perdre le peu d'argent qui leur reste.

Mais, ce qui en dit long sur les appuis secrets dont disposent les Turcs, c'est la présence à Angora du comte Volpi, naguère ministre italien des finances, et l'annonce de la prochaine arrivée dans cette capitale du Docteur Schacht.

Ces messieurs s'occuperont de la création de la nouvelle banque et sans doute de quelques petites choses supplémentaires.

Signe des temps, car lorsqu'il y avait un sultan à Constantinople, la France et l'Angleterre, fondatrices de la Banque ottomane, ci-devant impériale, monopolisaient les relations financières de l'Europe avec la Turquie.

---

Banque ottomane  
(*Le Temps*, 25 juin 1930)

L'assemblée générale annuelle de la Banque ottomane s'est tenue à Londres le 24 juin, sous la présidence du général l'honorable sir Herbert A. Lawrence, G. C. B., assisté, en qualité de scrutateurs, des représentants des deux plus forts actionnaires, M. J. Choppin de Janvry, pour la Banque de Paris et des Pays-Bas, et M. A. Artonne, pour le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

146.312 actions étaient présentes ou représentées.

Les comptes soumis pour l'exercice 1929 faisant ressortir, après les amortissements d'usage, un montant disponible de 252.318 livres sterling, le comité général a proposé la distribution d'un dividende de 5 shillings par action, qui absorbera, au total, 125.000 livres sterling. Sur l'excédent, il a recommandé d'affecter au compte de provision pour éventualités une somme de 100.000 livres sterling, laissant un report à nouveau de 27.318 livres sterling.

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité les propositions du comité et fixé au 30 juin la mise en paiement du dividende annoncé, contre remise du coupon numéro 61.

Elle a, en outre, ratifié la nomination, comme membres du comité général, du vicomte Goschen, et réélu aux mêmes fonctions sir Guy Granet, sir Albert Stern, M. Jean Boissonnas, M. Félix Vernes, the Earl of Bessbrough et M. A. C. Gladstone.

Dans son allocution, le général Lawrence a mis en relief les difficultés auxquelles la Turquie a eu à faire face en 1929 dans les domaines économique et monétaire. Il a passé en revue les conditions dans lesquelles s'est exercée l'activité des agences et des filiales de la Banque ottomane dans les pays du Proche-Orient. Il a fait ressortir, en particulier, les bons résultats de la Banque de Syrie et du Grand-Liban et de la Banque franco-serbe.

---

L'affaire des fonds ottomans  
(*Le Figaro*, 18 octobre 1930)

Le « Comité d'action pour le règlement des intérêts français en Turquie », 11 bis, rue Scribe, à Paris, nous adresse la note suivante :

Le conseil de direction, après avoir constamment défendu les intérêts français fixés par le décret de Mourrahem du 8 décembre 1881, les conventions d'émissions des emprunts constituant la Dette publique ottomane, les articles 46 et suivants du traité de Lausanne du 24 juillet 1923, s'est trouvé en présence d'un « soi-disant conseil de la Dette publique ottomane », dont les trois membres français, faisant partie de l'Association dite « nationale », n'ont jamais été nommés par les porteurs français de fonds ottomans et ont, par un soi-disant accord du 12 juin 1928, pratiqué une gestion d'affaires qui engage leurs responsabilités personnelles, puisque cette convention a été établie en violation des conventions et du traité et lèse très gravement les porteurs français. Le gouvernement de la République turque a refusé d'exécuter cet accord, et la Banque ottomane, société étrangère, a refusé de faire droit aux protestations et réserves des porteurs français de fonds ottomans.

Le conseil de direction du Comité d'action invite tous ses membres à assister à l'assemblée générale des porteurs français de fonds ottomans qui se tiendra le samedi 18 octobre 1930, à 15 heures, à l'hôtel des Ingénieurs civils de France, 19, rue Blanche, à Paris, pour nommer les représentants français, prendre toutes les mesures en vue du règlement intégral des coupons par la République turque et les États successeurs de l'Empire ottoman et agir contre tous les gérants d'affaires qui ont porté atteinte à leurs droits et à leurs intérêts.

---

1931 : CRÉATION DE LA BANQUE CENTRALE DE LA RÉPUBLIQUE TURQUE.  
LA BANQUE OTTOMANE PERD LE MONOPOLE  
DE L'ÉMISSION DES BILLETS DE BANQUE

---

NÉCROLOGIE

Arsène Henry

(*Le Journal des débats*, 13 mars 1931)

On nous prie d'annoncer la mort, survenue mercredi soir, en son domicile, 11, rue de l'Université, de M. Arsène Henry, ambassadeur de France, grand-officier de la Légion d'honneur, décédé à 82 ans, muni des sacrements de l'Église.

De la part de M. et M<sup>me</sup> Charles Arsène-Henry, de M. et M<sup>me</sup> Marc Arsène-Henry, M. et M<sup>me</sup> de Marcilly, M. et M<sup>me</sup> Georges Lesca, de M. Paul Du Buit, de M. et M<sup>me</sup> Jean Du Buit.

Né en 1848, M. Arsène Henry débuta comme auditeur au Conseil d'État, en 1873. Pendant la guerre de 1870-1871, il fut capitaine de mobiles blessé deux fois, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Il occupa dans l'administration préfectorale les postes de secrétaire général de la préfecture de la Gironde (1867), préfet de Lot-et-Garonne (1877), préfet du Loiret (1882), préfet des Alpes-Maritimes (1887 à 1897). À cette époque, il fut nommé ministre en Roumanie. En 1904, il revint à Paris pour remplir les fonctions de directeur au ministère des affaires étrangères jusqu'à sa mise à la retraite.

M. Arsène Henry était grand officier de la Légion d'honneur. Il était le père de M. Charles Arsène-Henry, ministre de France au Canada, et le beau-père de M. de Marcilly, ambassadeur de France en Suisse.

M. Aristide Briand s'est fait inscrire au domicile du défunt.

---

NOMINATION

BANQUE OTTOMANE

(*Le Journal des débats*, 27 mars 1931)

Dans sa dernière séance, le comité de la Banque ottomane a désigné M. A[nathase] Roudy, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, pour occuper le siège laissé vacant par le décès de M. Arsène Henry.

---

BANQUE OTTOMANE

(*Le Figaro*, 24 juin 1931)

L'assemblée générale annuelle s'est tenue, le 23 juin, à Londres, sous la présidence du général l'honorable Sir Herbert A. Lawrence, G.C.B., assisté, en qualité de scrutateurs, des représentants des deux plus forts actionnaires, M. J. Choppin de Janvry, pour la Banque de Paris et des Pays-Bas, et M. A. Artonne, pour le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. 150.196 actions étaient présentes ou représentées.

Les comptes soumis pour l'exercice 1930 faisant ressortir, après les amortissements d'usage, un montant disponible de 138.271 livres sterling, le comité général proposait

la distribution d'un dividende de 3 shillings par action qui absorbera, au total, 75.000 livres sterling. Sur l'excédent, il recommandait d'affecter au compte de provision pour éventualités une somme de 40.000 livres sterling, laissant un report à nouveau de 23.271 livres sterling.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité les propositions du comité et fixe au 29 juin la mise en paiement du dividende annoncé, contre remise du coupon n° 62.

Elle a, en outre, ratifié la nomination, comme membres du comité général, de M. Anathase Roudy, en remplacement de M. Arsène Henry, décédé, et de sir John Gordon Nairne, en remplacement du comte de Bessborough, nommé gouverneur général du Canada, et réélu aux mêmes fonctions le baron Hottinguer, le comte Frédéric Pillet-Will et le général l'honorable sir Herbert A. Lawrence, dont le mandat venait à expiration. Un hommage a été rendu à la mémoire de M. Arsène Henry, ainsi que de M. Albert Mirabaud, ancien membre du comité, décédé depuis la dernière assemblée.

Dans une allocution, le général Lawrence a fait un exposé de la politique d'extrême liquidité qui a été, depuis dix-huit mois, celle du comité. Justifiée par la crise dont souffre le Proche-Orient, cette politique, avec l'avalissement universel du loyer de l'argent et les difficultés spéciales à l'exploitation bancaire en Turquie tant que la monnaie n'y sera pas stabilisée, rendait inévitable une diminution des profits ; elle a, du moins, permis à la Banque de traverser sans plus de dommages une période exceptionnellement troublée.

#### BANQUE OTTOMANE

(Cote de la Bourse et de la banque, 22 septembre 1931)

Constitution : le 4 février 1863 pour une durée expirant le 4 août 1945. Objet : Exploitation du privilège exclusif d'émission de billets au porteur remboursables à présentation, pour un montant ne devant pas dépasser le triple de l'encaisse métallique de la banque. Capital social : à l'origine, 67.500.000 fr. ; porté, en 1865, à 101.270.009 francs et, en 1874, au chiffre actuel de 270 millions de francs, divisé en 500.000 actions de 500 francs. Répartition des bénéfices : 5 % d'intérêt statutaire ; 10 % au fonds de réserve. Sur le solde : 90 % aux actions ; 5 % aux fondateurs ; 5 % aux membres du conseil d'administration et du comité.

Les comptes de l'exercice 1930, approuvés par la dernière assemblée générale ordinaire, se soldent par un bénéfice de £ 110.952 9 sh. 6 contre £ 229.009 18 sh. 2 l'an dernier. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible s'établit à £ 138.271 7 sh. contre £ 252.318 17 sh. 7.

Nous présentons ci-dessous les deux dernières répartitions adoptées (£) :

|                        | 1929                | 1930               |
|------------------------|---------------------|--------------------|
| Dividende aux actions  | 125.000 0 0         | 75.000 0 0         |
| Provision éventualités | 100.000 0 0         | 40.000 0 0         |
| Report à nouveau       | 27.318 17 7         | 23.271 7 0         |
|                        | <u>252.318 17 7</u> | <u>138.271 7 0</u> |

Le dividende a été fixé à 3 shillings contre 5 shillings par action.

Dans son discours à l'assemblée, le président a déclaré qu'il y avait lieu de se féliciter de ce que la Banque ottomane ait traversé sans trop de dommages une période exceptionnellement difficile.

La crise a été particulièrement intense dans les pays du Proche-Orient, aucun d'entre eux ne disposant des ressources industrielles ni des réserves de capitaux propres à compenser la baisse des matières premières et des produits agricoles dont elles tirent leurs revenus. De ce fait, les banques devaient être très circonspectes dans la distribution du crédit et dans la surveillance de leurs risques. La Banque ottomane, quant à elle, a tenu pour indispensable de conserver une forte liquidité, quitte à ne réaliser que des bénéfices restreints. D'après le président, c'est en Turquie que l'industrie bancaire montre le plus de difficultés. La livre turque est, en effet, l'une des rares monnaies qui n'ont pas encore été stabilisées et qui ne peuvent être échangées librement contre d'autres devises. Tant qu'il en sera ainsi, il ne saurait s'établir entre la Turquie et l'étranger aucun courant de capitaux, leur afflux étant paralysé par le risque du change, leur faculté de sortie étant limitée par une loi du 20 février 1930 et les décrets subséquents. Le marché turc fonctionne donc en vase clos, et la circulation monétaire y présente une rigidité d'autant plus contraire à l'action des banques que le pays a une économie nettement saisonnière.

Ces conditions se révèlent particulièrement fâcheuses dans les périodes d'abondante production agricole, comme fut l'année 1930 ; les bas cours mondiaux, confrontés avec des prix de revient plutôt élevés, ont empêché le cultivateur d'en tirer assez de profit pour se libérer de ses dettes anciennes ; il en est résulté, pour les régions productrices, une situation très difficile, et, pour la plupart des banques, des immobilisations inévitables, notamment en Cilicie. Aussi, les faillites se sont-elles multipliées tant à Istanbul qu'en Anatolie, le mouvement de la Chambre de compensation a fléchi de 15 %, et la diminution des recouvrements fiscaux a obligé le gouvernement à réduire son budget, pour 1931-32, de 222 à 189 millions de livres turques.

Sans cesse les besoins de la Turquie se heurtent à des difficultés d'ordre monétaire. La Banque ottomane, cependant, a donné tout le concours possible aux pouvoirs publics. C'est ainsi qu'à l'automne dernier, afin de prévenir une hausse de la livre turque jugée dangereuse, elle a mis temporairement en circulation, par prélèvement sur le stock de réserve, les billets du Trésor nécessaires pour absorber l'excédent de change offert par les exportateurs ; elle a accumulé de la sorte, en l'espace de quatre mois, une réserve de plus d'un million de livres sterling. Il ne reste plus rien à présent de ce stock de devises, mais l'opération a suffi à contenir les variations de la livre turque dans d'étroites limites, aux environs de 1.030 piastres par livre sterling, cours auquel elle s'était accrochée après la grande crise des changes. La Banque ottomane a également participé à la création de la Banque centrale dont la création fut votée le 11 juin 1930.

En Égypte, les affaires de la Société ont été sévèrement affectées par la crise consécutive à la baisse du coton. De plus, ses agences dans ce pays ont été au nombre des victimes d'une entreprise de faux titres égyptiens, et il a fallu prélever £ 38.880 sur les provisions pour faire face à la perte causée par ces détournements.

En Palestine, où se préparent toutefois des faits intéressants tels que la construction du port de Caïffa, l'établissement d'une voie ferrée à travers le désert, et celui de la pipe-line qui doit faire aboutir à Caïffa les pétroles de l'Irak, la situation n'a pas non plus été bien brillante.

La crise s'est fait également sentir en Irak. On espère y introduire, avant la fin de cette année, une monnaie nationale, basée sur le sterling, qui s'appellerait le dinar. La Banque ottomane a créé, en janvier 1931, une succursale à Kirkuk.

Les agences de Perse ont été éprouvées par la chute du kran et la désorganisation commerciale qui s'en est suivie. Une sous-agence a été ouverte également en janvier dernier, à Sultanabad, centre de l'industrie des tapis aux environs d'Hamadan.

Quant aux .sièges de Londres et de Paris, ils ont été éprouvés par le faible rendement des placements à court terme.

Au sujet des filiales, le président a signalé que la Banque de Syrie et du Grand Liban a maintenu son dividende à 11 % et que sa circulation de billets, monnaie légale adossée au franc français, est passée de 174 à 334 millions de francs.

En Yougoslavie, où la stabilisation légale est maintenant acquise, la Banque franco-serbe, réorganisée il y a deux ans, a pu reprendre ses répartitions en distribuant cette année un dividende de 5 %.

La British French Discount Bank, de création plus récente et dont l'activité s'exerce à Athènes et au Pirée, est sortie indemne des multiples défaillances survenues dans l'année.

Les agences de Salonique et de Cavalla, que la Banque ottomane a conservées en Macédoine, doivent veiller attentivement à l'octroi de leurs crédits par suite de l'instabilité du marché des tabacs orientaux.

Il en est de même en Roumanie, où la Banque ottomane est intéressée dans la Bank of Roumania et à Chypre, où elle possède, indépendamment de ses propres agences, une participation dans l'Agricultural Bank of Cyprus. Là aussi, une extrême prudence s'impose.

Voici comparés les deux derniers bilans au 31 décembre :

|                        | 1929                   | 1930                  |
|------------------------|------------------------|-----------------------|
| <b>ACTIF</b>           |                        |                       |
| Caisse et banques      | 2.525.399 16 2         | 3.039.996 19 8        |
| Placements, reports    | 1.411.290 17 5         | 1.244.783 8 4         |
| Effets                 | 4.936.776 3 3          | 4.062.599 13 11       |
| Portefeuille           | 1.406.711 16 7         | 1.394.940 18 0        |
| Comptes débiteurs      | 7.696.202 14 0         | 8.138.810 5 6         |
| Avances nantissements  | 2.995.794 16 3         | 1.779.661 1 7         |
| Débit, acceptations    | 2.153.272 1 9          | 1.662.903 13 5        |
| Immeubles              | 666.017 4 11           | 678.772 19 8          |
| Capital non appelé     | 5.000.000 0 0          | 5.000.000 0 0         |
|                        | <u>28.794.466 10 4</u> | <u>26.942.459 0 9</u> |
| <b>PASSIF</b>          |                        |                       |
| Capital                | 10.000.000 0 0         | 10.000.000 0 0        |
| Réserve légale         | 1.250.000 0 0          | 1.250.000 0 0         |
| Billets en circulation | 447.638 3 7            | 376.637 6 3           |
| Effets                 | 250.491 7 0            | 254.415 19 1          |
| Comptes créditeurs     | 11.840.687 8 6         | 11.334.979 7 4        |
| Dépôts                 | 2.600.177 13 0         | 1.983.151 8 6         |
| Acceptations           | 2 153.272 1 9          | 1.602.983 13 5        |
| Solde disponible       | 232.318 17 7           | 138.271 7 0           |

|  |                 |                |
|--|-----------------|----------------|
|  | 28.794.466 10 4 | 26.942.459 0 9 |
|--|-----------------|----------------|

L'examen du bilan fait apparaître une grande liquidité, notamment par la progression du poste Caisse et. et banques justifiant la politique de prudence dont il est parlé plus haut.

Cette affaire occupe, dans les pays où elle exerce son activité, une place de premier plan. Sans doute, elle se heurte à bien des difficultés pour les raisons déjà exposées. Mais la prudence et l'habileté dont a toujours fait preuve son conseil, permet d'envisager l'avenir sans trop de craintes.

BANQUE OTTOMANE  
(*Le Figaro*, 29 juin 1932)

L'assemblée générale annuelle s'est tenue à Londres, le 28 juin, sous la présidence du général l'Honorable sir Herbert A. Lawrence, G.C.B., assisté, en qualité de scrutateurs, des représentants des deux plus forts actionnaires, M. J. Choppin de Janvry, pour la Banque de Paris et des Pays-Bas, et M. A. Artonne, pour le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. 149.690 actions étaient présentes ou représentées.

Le bilan de la banque au 31 décembre 1931 en atteste l'extrême liquidité : en regard de 13.089.367 livres sterling de comptes courants créditeurs, il fait apparaître une encaisse de 6.082.423 livres sterling (contre 3.039.996 au 31 décembre précédent) et un portefeuille-effets de 6.004.479 livres sterling (contre 4.062.509 précédemment), composé en grande partie de bons du Trésor français et anglais.

Inévitablement, les résultats d'exploitation devaient s'en ressentir mais avec l'aggravation de la crise, non seulement dans le Proche-Orient, mais dans le monde entier, cette politique, comme l'a dit le président dans son allocution, est essentielle à la sécurité, présente et à la prospérité future de l'établissement.

Après amortissements, les comptes de l'exercice 1931 font ressortir avec le report un montant disponible de 100.853 livres sterling. Le comité général proposait, en conséquence, la distribution d'un dividende de 3 shillings par action, égal au précédent, qui absorbera, au total, 75.000 livres sterling et laissera un report à nouveau de 25.853 livres sterling.

L'assemblée générale a approuvé, à l'unanimité, les propositions du comité et fixé au 4 juillet la mise, en paiement du dividende annoncé, contre remise du coupon n° 63.

Elle a, en outre, réélu comme membres du comité général MM. Anathase Roudy et Jacques de Neuflyze, dont le mandat venait à expiration. Un hommage a été rendu à la mémoire de M. Pierre de Sorbier de Pognadoresse, directeur général de la Banque à Istanbul, décédé depuis la dernière assemblée.

ÉTUDES FINANCIÈRES  
Banque ottomane  
(*Le Temps*, 1<sup>er</sup> août 1932)

Au cours des deux derniers exercices, qui se sont écoulés au milieu de circonstances particulièrement difficiles, la gestion très prudente de la société s'est encore accentuée dans le sens d'un accroissement du coefficient de liquidités de la banque, afin de sauvegarder avant tout les ressources confiées par la clientèle.



Les répartitions ont donc été ramenées pour 1930 et 1931 de 5 à 3 sh., mais la solidité de l'établissement n'a pas été entamée et celui-ci se trouve dans les meilleures conditions pour bénéficier rapidement d'un redressement de la situation économique.

La création de la banque, société ottomane, remonte à 1863. Son capital depuis 1874 est de 10 millions de livres sterling dont la moitié seulement est versée. Les actions sont de 20 livres ou 500 francs, libérées de moitié.

La banque fut longtemps un institut à privilège d'émission. En 1925, elle a obtenu, pour dix ans, le renouvellement de son droit à émettre des billets de banque, mais ce droit n'est plus un monopole exclusif, l'État s'étant réservé la faculté de donner à une autre banque l'autorisation d'émettre des billets. Ce n'est que six ans après, en octobre 1931, que fut ouverte au public la Banque d'État que le gouvernement d'Ankara s'était proposé de fonder et qui porte le nom de Banque centrale de la République turque.

La Banque ottomane, en prévision de cette création, avait développé ses services de banque privée de manière à poursuivre son activité, et elle avait étendu son action en dehors de la Turquie. Elle est maintenant également installée en Égypte, à Chypre, en Mésopotamie, en Palestine, en Grèce, en Perse, en Tunisie. Elle a constitué la Banque de Syrie et du Grand-Liban et possède des participations dans la Banque franco-serbe et la Bank of Roumania. Elle a un siège à Londres, un autre à Paris et des succursales à Marseille et à Nice.

Ainsi l'établissement a pu traverser sans mécomptes notables la difficile période que nous subissons depuis 1913. Il a constamment réalisé des bénéfices. Ceux-ci atteignaient 475.000 livres sterling avant la guerre ; ils sont descendus progressivement jusqu'à 131.511 livres sterling en 1923 et depuis se sont établis comme suit (en livres sterling)

|      |         |
|------|---------|
| 1924 | 198.580 |
| 1925 | 88.089  |
| 1926 | 242.613 |
| 1927 | 246.590 |
| 1928 | 239.004 |
| 1929 | 229.069 |
| 1930 | 110.952 |
| 1931 | 77.582  |

Pendant cette longue période troublée, la banque s'est attachée à renforcer sa situation et à se prémunir contre l'effet de la dépréciation des diverses monnaies dont elle se servait. Aussi, alors qu'elle donnait 18 sh. de dividende avant la guerre, n'a-t-elle réparti entre 1914 et 1926 que 10 sh. en tout et pour tout, sur les résultats de l'exercice de 1921. Elle a repris ses répartitions depuis 1927, sur la base de 5 sh. jusqu'en 1929 et de 3 sh. pour les deux derniers exercices écoulés.

Le tableau ci-dessous permet de comparer les comptes de 1930 et 1931

#### BILANS AU 31 DECEMBRE (En milliers de liv. st.)

|                                   | 1930  | 1931  |
|-----------------------------------|-------|-------|
| ACTIF                             |       |       |
| En caisse et dans les banques     | 3.040 | 6.083 |
| Placements temporaires et reports | 1.244 | 479   |
| Effets à recevoir                 | 4.063 | 6.005 |

|                             |               |               |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| Valeurs en portefeuille     | 1.395         | 1.665         |
| Comptes courants débiteurs  | 8.139         | 4.930         |
| Avances sur nantissements   | 1.779         | 1.864         |
| Débiteurs par acceptations  | 1.603         | 1.322         |
| Immeubles et mobilier       | 679           | 661           |
|                             | <u>21.942</u> | <u>23.009</u> |
| PASSIF                      |               |               |
| Capital                     | 5.000         | 5.000         |
| Réserve statutaire          | 1.250         | 1.250         |
| Billets en circulation      | 377           | 418           |
| Effets à vue et à échéance  | 254           | 236           |
| Comptes courants créditeurs | 11.335        | 13.089        |
| Dépôts à échéances fixes    | 1.985         | 1.594         |
| Acceptations                | 1.603         | 1.322         |
| Profits et pertes           | 133           | 100           |
|                             | <u>21.942</u> | <u>23.009</u> |

#### COMPTE DE PROFITS ET PERTES

|                                |         |         |
|--------------------------------|---------|---------|
| Report de l'exercice précédent | 27.319  | 23.271  |
| Résultats de l'exercice        | 110.952 | 77.582  |
| Solde au 31 décembre           | 138.271 | 100.853 |

En 1931 le conseil, comme nous l'indiquons au début, s'est surtout préoccupé d'augmenter les liquidités de la société, politique qu'il avait déjà rendue plus stricte en 1930. Les fonds disponibles en caisse et dans les banques ont doublé. Les comptes courants débiteurs sont comprimés, alors qu'une plus large place est réservée aux effets à recevoir, qui sont d'une réalisation plus rapide et qui comprennent, en majeure partie, des bons du Trésor français et anglais. Au passif, les comptes courants créditeurs sont en augmentation d'un exercice à l'autre. Sans tenir compte des réserves occultes qui peuvent figurer dans ce poste, il ne faut pas oublier que si le bilan est établi en livres, la Banque travaille sur des monnaies très variées dont certaines sont sujettes à dépréciation. Elle a donc manœuvré de manière que la balance des risques oscille à son moindre désavantage, sinon tout à fait à son profit.

Il est à remarquer que, sauf les immeubles, qui, d'ailleurs, sont vraisemblablement fort au-dessous de leur valeur réelle, tous les autres postes représentent des valeurs disponibles ou rapidement réalisables, et leur ensemble s'élève à 22,348.000 livres. Au passif, les exigibilités n'atteignent, billets en circulation et bénéfices de l'exercice compris, que 16.759.000 livres et la différence s'établit au-dessus du capital, ce qui montre qu'au point de vue comptable, le cours de l'action, en Bourse, est sensiblement déprécié. Sans doute, le dividende actuel n'est capitalisé qu'à 3 %, mais quand la crise sera terminée, la Banque, qui a étendu son activité dans tout le bassin méditerranéen,

dispose de moyens d'action très appréciables qui lui permettront de bénéficier de la reprise des affaires.

Le rapport du conseil présenté à l'assemblée du 28 juin dernier contient des indications qu'il convient de rappeler pour se rendre compte de la situation favorable de l'établissement, en dépit des conjonctures difficiles et incertaines de l'heure présente.

La Banque ne possède nulle part, sauf en Allemagne, d'actifs « gelés » de quelque importance. Encore ces crédits, consentis à des banques de tout premier ordre, se rapportent-ils à des opérations commerciales et leur remboursement final ne peut-il faire de doute. Au surplus, d'importantes provisions ont été constituées en dehors de la réserve statutaire.

Des constatations encourageantes sont faites dans le rapport concernant la situation économique de la Turquie, dont le gouvernement s'est efforcé d'établir l'équilibre de la balance commerciale et celui du budget. Ainsi peut apparaître consolidée la stabilité de fait de la monnaie nationale, acquise en septembre 1930, stabilité qui a fait la preuve de sa résistance lors des événements du 21 septembre 1931, où il a été possible de conserver à la livre turque sa parité avec les devises restées à l'étalon or.

Le gouvernement turc, pour éviter les dangers d'une dépréciation monétaire, s'est orienté délibérément vers une restriction des relations commerciales et le repliement du pays sur lui-même, ce qui, évidemment, a très notablement ralenti l'activité bancaire. Mais c'était là le moindre mal.

D'autre part, la diminution du pouvoir d'achat de la population, ayant à supporter de lourds impôts, a obligé la Banque ottomane à accroître encore sa prudence habituelle dans la distribution du crédit. Pour compenser la diminution du chiffre d'affaires en Turquie et, par suite, des profits, le comité a pris toutes dispositions utiles pour y comprimer les frais généraux.

Dans les autres pays du Proche-Orient, l'activité des agences de la Banque ottomane s'est trouvée naturellement sensiblement ralentie ; néanmoins, les renseignements fournis par le rapport sont moins défavorables qu'on ne l'aurait supposé.

En Égypte, la baisse des prix du coton a déterminé une notable diminution des exportations et des importations ; le volume des affaires de la banque, et pour des raisons de prudence aussi, a donc été limité.

En Palestine, les résultats sont demeurés satisfaisants, malgré l'état de marasme dans lequel se trouve le pays. Un nouveau bureau a été ouvert en octobre dernier, à Tel-Aviv, près de Jaffa, et déjà son développement s'annonce intéressant.

L'Irak, pays essentiellement agricole, a gravement souffert d'une nouvelle baisse des prix et de la mévente de ses produits d'exportation. Cependant, le gouvernement est intervenu avec énergie pour aider les cultivateurs, et a réalisé les travaux d'outillage nationaux nécessaires pour pouvoir favoriser l'agriculture et améliorer les communications. Il compte, d'ailleurs, trouver une nouvelle source de revenus dans les redevances pétrolières, et le pipeline qui doit, à travers le désert, rejoindre la Méditerranée, ne tardera sans doute pas à être commencé.

En Perse, où le gouvernement, à la suite de la sérieuse dépréciation de la monnaie nationale, a pris de sévères mesures pour réduire considérablement les importations, les conditions de développement des agences de la banque se sont trouvées sensiblement entravées. Pourtant, dit le rapport, les résultats de leur exploitation n'ont pas été trop défavorables, de même que dans l'Irak.

Enfin, les agences de Chypre ont pris leur part du mouvement des affaires qui a été malheureusement réduit du fait de la baisse des prix.

Voici, enfin, les renseignements que donne le rapport sur les filiales de la Banque :

« Dans les territoires du Levant sous mandat français, les répercussions de la dépression générale sont restées plus limitées qu'ailleurs, et la Banque de Syrie et du Grand-Liban, après dotation des réserves, n'a que très légèrement réduit son dividende de 11 à 10 %.

» La Banque franco-serbe a maintenu le sien à 5 % en dépit de la crise agricole dont souffre la Yougoslavie comme tous les autres pays danubiens.

» Au moment où notre filiale d'Athènes, la British French Discount Bank, a établi son bilan, la drachme s'était maintenue au pair de l'or ; elle avait néanmoins, dans un sentiment de prudence qui s'est trouvé justifié par la suite des événements, évalué son actif en drachmes à l'ancienne parité de 375 drachmes par livre sterling au lieu de leur appliquer les cours officiels de 270 drachmes. En fin d'exercice, le compte de profits et pertes accuse un bénéfice qu'il a été décidé de mettre à la réserve.

» En Roumanie, où nous sommes intéressés à travers la Bank of Roumania, l'activité bancaire s'est encore déprimée, sans aucune perspective, semble-t-il, de reprise prochaine. »

On ne peut méconnaître que l'impression d'ensemble donnée par l'exposé de la situation économique dans les diverses régions où se trouve installée la Banque ottomane ne saurait être très reconfortante, mais il apparaît que les dirigeants de l'affaire ont pris toutes les dispositions adéquates aux circonstances, et certains détails prouvent que l'adaptation à une période troublée a été efficace. Enfin, contrairement à bien des établissements financiers étrangers qui ont prévu la crise, mais n'en ont soupçonné ni l'intensité ni la durée, et ne peuvent mobiliser des portions importantes de leur actif, la Banque ottomane reste en possession de tous ses moyens d'action, et au moment de la reprise, elle sera à même d'accroître encore son influence, l'importance de ses services et, dans la mesure de sa politique prévoyante, les répartitions aux actionnaires.

---

BANQUE OTTOMANE  
(*Le Temps*, 3 juin 1933)

M. [Félix] Bellet, un des directeurs de la Banque, est parti pour Ankara, en vue de poursuivre et probablement de terminer les négociations tendant au renouvellement de la concession de la Banque en Turquie. Nous croyons savoir, en effet, qu'avant le départ de Paris de Saradjoglou bey, ces pourparlers étaient déjà en très bonne voie.

---

BANQUE OTTOMANE  
(*Le Journal des débats*, 6 juillet 1933)

L'assemblée générale annuelle s'est tenue à Londres le 4 juillet, sous la présidence du général l'Honorable Sir Herbert A. Lawrence, assisté, en qualité de scrutateurs, des représentants des deux plus forts actionnaires, M. J. Choppin de Janvry, pour la Banque de Paris et des Pays-Bas, et M. A. Artonne, pour le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Ihsan Rifaat bey, commissaire du gouvernement turc auprès de la Banque, assistait à la réunion.

Après les amortissements d'usage, les comptes soumis pour l'exercice 1932 font ressortir avec le report un montant disponible de £ 100.338. L'assemblée, sur la proposition du comité général, a voté la répartition d'un dividende de 3 shillings par action, qui absorbera, au total, £ 75.000 et laissera un report à nouveau de £ 25.338; il sera mis en paiement le 10 juillet, contre remise du coupon n° 64.

Ces résultats, du même ordre que ceux de l'exercice précédent, se ressentent de la politique d'extrême liquidité dont la Banque, cette année encore, n'a pas cru pouvoir se départir ; on constate cependant quelques signes récents d'atténuation de la crise économique dans les pays agricoles du Proche-Orient où s'exerce son activité.

Il est rappelé dans le rapport que, par une convention signée le 5 juin dernier à Ankara, le gouvernement turc a prolongé la concession de la Banque jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1952, dans des conditions qui sont considérées par l'une et l'autre des deux parties comme répondant à leurs intérêts mutuels. Se faisant l'écho des paroles prononcées à la tribune de l'assemblée nationale, par le président du Conseil, Ismet Pacha, lors de la ratification des nouveaux accords, le général Lawrence a déclaré que leur signature assurait à la Banque, dans le cadre des institutions de la République turque et dans une atmosphère de collaboration confiante avec son gouvernement, un champ d'action susceptible d'une rémunération légitime.

L'assemblée, après avoir prolongé d'une égale durée l'existence de la Société, a approuvé les importantes modifications qu'il était nécessaire d'apporter à ses statuts pour les mettre d'accord avec la convention et, par la même occasion, pour les moderniser.

Elle a enfin réélu, comme membres du comité général, M. Raoul Mallet et Sir John P. Hewett, dont le mandat venait à expiration.

Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité des 160.886 actions présentes ou représentées.

---

ÉTUDES FINANCIÈRES  
Banque ottomane  
(*Le Temps*, 21 août 1933)

Depuis la clôture de l'exercice 1932, la Banque ottomane a conclu avec l'État turc de nouveaux accords relatifs à la prolongation de sa concession jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1952.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à l'assemblée tenue à Londres le 4 juillet dernier, le général Honorable sir Herbert A. Lawrence, qui présidait, s'est exprimé à ce sujet dans les termes suivants :

« Nous savions que le gouvernement d'Ankara ne laissait pas d'être préoccupé de certaines dispositions de nos statuts et des conventions de 1924-1925, qu'il jugeait incompatibles avec l'existence de la Banque centrale de la République. Or, ces clauses n'avaient plus, à nos yeux, de valeur pratique : c'est ainsi, par exemple, que, depuis 1914, nous n'avons pas fait usage du privilège d'émission.

Des conversations eurent donc lieu à Paris, et il apparut rapidement qu'aucun différend fondamental ne séparait la banque et le gouvernement sur les modifications qu'il convenait d'apporter à ces textes pour nous assurer en Turquie un champ d'action conforme aux institutions de la République et susceptible, en même temps, d'une rémunération légitime.

Par une convention signée le 5 juin 1933, et que la Grande Assemblée nationale ratifiait quelques jours après à l'unanimité de ses membres présents, le gouvernement turc a prolongé notre concession jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1952.

Les billets en circulation de la Banque ottomane, qui proviennent tous d'émissions antérieures au mois d'août 1914, gardent le cours légal et forcé.

La banque aura désormais la faculté de réduire de 46 à 30 le nombre de ses agences en Turquie ; quand elle désirera cependant en fermer une, faute de résultats positifs, le ministère des finances pourra lui en demander le maintien, à condition de lui destiner localement des affaires suffisantes pour la rendre productive.

La banque conserve son privilège fiscal : elle payera seulement, dans les mêmes conditions que les banques nationales, l'impôt sur les bénéfices réalisés en Turquie. Un article spécial est, d'ailleurs, consacré à son assimilation aux banques nationales, notre établissement devant jouir à l'avenir des mêmes avantages et de la même protection que ces dernières.

Pour ses opérations en Turquie, la Banque accepte naturellement de se conformer aux lois et règlements de la République ; le gouvernement, par contre, la garantit contre toute disposition contraire aux clauses de la convention ou à sa constitution propre telle qu'elle est définie par les statuts.

Enfin, certaines précautions ont été prises pour le cas où le gouvernement turc, à l'expiration des nouveaux accords, désirerait mettre fin à l'activité de la Banque en Turquie : le délai de préavis a été porté d'un à deux ans, et le remboursement des sommes dues à la Banque s'effectuera par des paiements proportionnels, répartis sur toute cette période de deux années.

En contrepartie de ces avantages, la banque ouvre au Trésor un crédit statutaire en compte courant de 1.350.000 livres, dont le taux, révisable dans certaines limites, est fixé pour les premières années à 6 %.

Nous lui accordons, en outre, par une convention annexe, un crédit temporaire d'un égal montant, mais, dans ce cas, des livres turques doivent nous être remises en gage. Ces livres turques resteront déposées à notre nom chez la Banque centrale, aussi longtemps que nous ne leur aurons pas trouvé un emploi à notre convenance ; chaque fois que nous les utiliserons pour nos opérations courantes, il y aura lieu à bonification d'intérêt en faveur du ministère des finances.

Nous ne doutons pas que les rapports entre la banque et l'État ne se développent à l'avenir dans une atmosphère de confiance mutuelle ; les termes chaleureux dans lesquels Son Excellence Ismet pacha, président du conseil des ministres, a bien voulu recommander la ratification de ces accords à la Grande Assemblée nationale nous en sont un précieux témoignage. Indépendamment de notre collaboration avec le gouvernement turc, nous pouvons compter maintenant jouer, le cas échéant, le rôle de correspondants pour la Banque centrale et les autres banques nationales. »

À l'occasion de cette nouvelle convention avec le gouvernement turc, dont l'importance n'a certes pas besoin d'être soulignée, le comité de la banque a entrepris non seulement d'apporter aux statuts les modifications nécessaires pour les mettre en harmonie avec les termes mêmes de la convention, mais pour les rendre aussi plus conformes à la pratique bancaire moderne. D'autre part, on sait que, postérieurement à la dernière convention conclue entre la Banque et le gouvernement, il a été créé une Banque centrale de la République turque qui a pris en charge les billets émis par le Trésor. La Banque ottomane a donc renoncé au privilège d'émission dont elle jouissait mais qu'en fait elle n'avait pas exercé depuis la guerre. Là encore, les statuts ont été modifiés en conséquence.

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir, ainsi que le *Temps* l'a déjà indiqué, un bénéfice disponible de 100.830 livres sterling comprenant le report de l'exercice précédent qui s'élevait à 25.853 livres. Ce résultat qui se ressent de la politique de liquidité poursuivie par la banque et de l'avalissement des conditions monétaires à Londres et à Paris est sensiblement équivalent à celui de l'exercice précédent pour lequel, en effet, le solde disponible s'était élevé à 100.853 livres. Il a permis de maintenir le dividende à 3 shillings par action.

Rendant compte des conditions dans lesquelles s'est déroulé cet exercice, le président a souligné que la Turquie n'a pas été épargnée par le double phénomène de la dépression des prix et de la contraction des échanges. L'exploitation du siège central de la Banque et de ses agences turques a inévitablement souffert de ces conditions défavorables sans que, d'un autre côté, la réorganisation des services annoncée lors de la précédente réunion ait encore pu produire tous ses effets. Cependant, à la suite d'une réduction des stocks immobilisés, le marché a récemment enregistré certains symptômes d'assainissement qui font mieux augurer des résultats de l'exercice en cours.

Le président a insisté à ce sujet sur la solidité des principes suivant lesquels sont conduites les finances publiques en Turquie et a constaté une fois de plus que l'équilibre du budget et la stabilisation rigoureuse de la livre turque sont restés, pour les

autorités responsables, des articles de foi auxquels sont subordonnés tous les autres intérêts particuliers et même généraux.

« Ce sont là, a-t-il ajouté, des garanties de sécurité pour les capitaux étrangers et la conclusion d'un accord récent avec les porteurs de la dette contractée sous l'ancien régime aura certainement, lorsque les circonstances seront meilleures, les plus heureux effets pour le crédit de la Turquie.

En ce qui concerne les agences. d'Égypte, leurs résultats se sont améliorés, malgré les circonstances contraires. Leurs dépôts à échéance fixe sont en augmentation et elles se sont assurées un nouveau courant d'affaires en améliorant les exportations de coton.

Pour les agences de Palestine, l'exercice a plutôt été favorable, les résultats ayant été dans l'ensemble maintenus.

Pour la Perse, étant donné la baisse continue des prix, on peut estimer que ses agences établies dans cette région ont bien travaillé, toute amélioration restant subordonnée malgré tout à l'évolution des marchés d'Europe et d'Amérique.

Quant à la Banque de Syrie et du Grand-Liban, elle a pu maintenir, comme la Banque franco-serbe d'ailleurs, son dividende et ce sont là assurément des résultats satisfaisants.

On ne saurait en dire autant de ceux obtenus par la filiale d'Athènes, la British French Discount Bank. La Grèce, lourdement endettée vis-à-vis de l'étranger, se débat au milieu des plus graves difficultés financières et la perte résultant, pour cette filiale, comme pour les agences propres de la Banque à Salonique et à Cavala, de l'effondrement de la drachme ne constitue malheureusement pas le seul préjudice que la Banque ottomane ait eu à subir cette année. En juillet 1932, le gouvernement hellénique a en effet décrété la conversion en drachmes de toutes les dettes en devises étrangères à raison de 100 drachmes le dollar, c'est-à-dire presque la moitié du cours réel. La même loi décrète de toute nécessité de libérer la Banque de Grèce de ses obligations antérieures en ce qui concerne le change qu'elle avait à livrer. Ouvertement destinées à soulager les banques dont les dépôts en devises étaient supérieurs aux montants qu'elles avaient à recevoir de leur clientèle, ces mesures arbitraires imposent par contre à celles qui ont, comme c'est le cas de la Banque ottomane, consenti des avances au moyen de leurs propres ressources, un sacrifice que rien ne saurait évidemment justifier. La banque n'a négligé aucun effort auprès des différents cabinets qui se sont succédé depuis un an à Athènes pour obtenir une indemnisation conforme à ses droits et à ses intérêts légitimes. Des promesses lui ont été faites en leur nom et l'on peut d'autant moins douter de leur accomplissement qu'il ne saurait échapper aux autorités responsables d'Athènes que le crédit grec aurait gravement à souffrir du maintien à l'égard de la banque d'une aussi injuste législation. Néanmoins, celle-ci a cru prudent de prélever, à titre de provision sur les réserves non affectées, une somme importante représentant sa perte possible de ce chef.

\*  
\* \* \*

La création de la banque, société ottomane, remonte à 1863. Son capital est resté fixé, depuis 1874, à 10 millions de livres sterling, dont la moitié seulement est versée. Les actions sont au nominal de 20 livres sterling ou 500 francs, libérées de moitié. Depuis qu'elle n'exerce plus le droit exclusif d'émission des billets de banque, la Banque ottomane a considérablement développé ses services de banque privée, de manière à poursuivre son activité, et elle a étendu, comme on l'a vu par les indications que nous avons données plus haut, son action en dehors de la Turquie. Elle rayonne à présent sur l'Égypte, sur la Mésopotamie, sur la Palestine, sur la Perse, sur la Grèce, à Chypre, en Tunisie. Elle a, en outre, un siège à Londres, un autre à Paris, et des succursales à Marseille et à Nice. Et ses filiales, comme on l'a vu, donnent des résultats intéressants.

L'établissement a constamment réalisé des bénéfices. Ceux-ci atteignaient 475.000 livres sterling avant la guerre ; ils sont tombés progressivement jusqu'à 131.511 livres en 1933, et se sont établis depuis comme suit :

|      |         |
|------|---------|
| 1924 | 198.580 |
| 1925 | 88.089  |
| 1926 | 242.613 |
| 1927 | 246.590 |
| 1928 | 239.004 |
| 1929 | 229.069 |
| 1930 | 110.952 |
| 1931 | 77.582  |
| 1932 | 74.484  |

Pendant toute cette période, la Banque s'est attachée avant tout à renforcer sa situation et à se prémunir contre l'effet de la dépréciation des diverses monnaies dont elle se servait. C'est ce qui explique la diminution dont les dividendes (18 shillings avant la guerre) ont été l'objet. Ces répartitions, pratiquement suspendues entre 1914 et 1921, ont été reprises à cette époque par le paiement de 10 shillings par action. Puis, elles ont été de nouveau suspendues jusqu'en 1926. À ce moment, la Banque a réparti 5 shillings par action, et cela jusqu'en 1929, puis 3 shillings pour chacun des trois derniers exercices.

Du moins, cette politique de prudente économie a-t-elle eu pour résultat de doter la Banque d'une trésorerie très large qui, dans ces dernières années, lui a permis d'étendre considérablement son champ d'action, et qui, aujourd'hui, alors que ses relations avec le gouvernement turc ont été définitivement établies sur des bases qui doivent lui permettre d'exercer sans contrainte son activité en Turquie, lui assurent un instrument de travail d'une valeur incontestable. Cette situation financière, particulièrement saine, est mise en évidence par le bilan ci-dessous, que nous comparons au précédent :

BILAN AU 31 DÉCEMBRE  
(en milliers de £ sterling)

|                                       | 1931          | 1932          |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| ACTIF                                 |               |               |
| Espèces en caisse et chez les banques | 6.088         | 3.929         |
| Placements temporaires et reports     | 479           | 1.534         |
| Effets à recevoir                     | 6.005         | 5.601         |
| Valeurs en portefeuille               | 1.665         | 2.109         |
| Comptes courants débiteurs            | 4.930         | 4.315         |
| Avances sur nantissements             | 1.864         | 1.818         |
| Débiteurs par acceptation             | 1.322         | 1.007         |
| Immeubles et mobilier                 | 661           | 638           |
|                                       | <u>23.009</u> | <u>20.961</u> |
| PASSIF                                |               |               |
| Capital                               | 5.000         | 5.000         |



|                              |                |                |
|------------------------------|----------------|----------------|
| Réserve statutaire           | 1.250          | 1.250          |
| Billets en circulation       | 418            | 384            |
| Effets à vue et à échéance   | 236            | 265            |
| Comptes-courants créditeurs  | 13.089         | 11.226         |
| Dépôts à échéance fixe       | 1.594          | 1.719          |
| Acceptations                 | 1.322          | 1.017          |
| Comptes de profits et pertes | 100            | 100            |
| Report antérieur             | 23.271         | 25.853         |
| Résultats de l'exercice      | 77.582         | 74.484         |
|                              | <u>100.853</u> | <u>100.338</u> |

De même que l'an dernier, la moins-value du portefeuille titres a été couverte par une provision prise sur celle que la Banque avait constituée dans le passé pour faire face à la dépréciation de ses actifs en devises étrangères, et qui se sont trouvés par la suite libérés en partie grâce à l'amélioration de ces monnaies par rapport à celle du bilan. Quant aux créances reconnues douteuses, elles ont été approvisionnées par des prélèvements tant sur les bénéfices de l'exercice que sur des réserves antérieures. Les autres différences qu'on peut constater d'une année à l'autre dans le bilan s'expliquent au passif par la remise à la Banque centrale des fonds que la société détenait pour compte du consortium des changes, dissous lorsque cet. institut a inauguré son activité.

À l'actif, les postes représentant des liquidités immédiates sont, dans l'ensemble, sans changement notable. Les comptes courants débiteurs ont été réduits, et un dépouillement des comptes généraux qui composent cet actif a permis au président d'indiquer à l'assemblée que la liquidité a été maintenue au même coefficient que précédemment. En ce qui concerne l'augmentation du portefeuille titres, il serait inexact de la considérer comme une immobilisation ; en effet, cette augmentation étant due à de nouveaux achats de fonds d'État anglais représente un emploi à tout moment réalisable des disponibilités de la banque.

Les actifs en Allemagne, dont le service et le remboursement sont réglementés depuis le moratoire de 1931 par un accord de Stillhaltung, ont diminué d'environ 11 % pendant l'année 1932.

En résumé, tous les postes de l'actif, à l'exception peut-être des immeubles et mobilier, représentent des valeurs disponibles ou rapidement réalisables dont l'ensemble dépasse 20.200.000 livres.

Au passif, les exigibilités n'atteignent, y compris les billets de banque en circulation, que 13.594.359 livres. La différence est, comme on le voit, largement supérieure au montant libéré du capital social. C'est dire que la valeur du titre est on ne peut plus solidement gagée. Sans doute n'est-il pourvu pour le moment que d'un rendement assez médiocre ; mais celui-ci est la conséquence tant des années difficiles que nous venons de traverser que des circonstances particulières auxquelles la banque a eu à faire face et qui, en raison même de la précarité de son statut en Turquie, l'avaient amenée à se mettre, si l'on peut ainsi parler, en posture de liquidation. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Sa situation en Turquie est désormais consolidée, et sans préjuger en rien la politique ultérieure de son conseil, on est en droit de penser qu'il y a là un fait nouveau de nature à influencer dans l'avenir, tant sur l'utilisation des capitaux dont elle a la responsabilité que sur l'emploi de ses bénéfices.

NOMINATIONS  
Banque ottomane  
(*Le Temps*, 23 août 1933)  
(*Le Journal des finances*, 25 août 1933)

Le comité de la Banque ottomane a décidé d'appeler aux fonctions de directeur général pour la Turquie M. A. H. Reid, jusqu'ici directeur général adjoint de cet établissement à Istanbul, et à celles de directeur général adjoint M. P. Garelli, directeur central de la Banque franco-serbe, à Belgrade.

D'autre part, suivant une dépêche d'Ankara, le ministre des Finances vient d'approuver la nomination de M. Reid qui, en vertu de la convention du 5 juin de

---

Renouvellement de la concession de la Banque ottomane.  
(*La Correspondance d'Orient*, septembre 1933)

L'assemblée nationale d'Ankara a ratifié la nouvelle concession octroyée à la Banque ottomane.

Les principales clauses de cette concession peuvent se résumer comme suit :

1° La concession de la Banque ottomane est prorogée jusqu'à l'année 1952.

2° Les clauses de l'ancienne concession octroyée à cet établissement sont abrogées pour tout ce qui ne concerne pas les opérations financières et commerciales.

3° La Banque ottomane peut maintenir jusqu'en 1941 les banknotes émises par lui et qui se trouvent en circulation. À cette date, il devra remettre au gouvernement turc le stock or qu'il détient, et cela en garantie de ces banknotes.

4° La Banque ottomane devra consentir à la trésorerie turque une avance permanente de 1.250.000 L.T. à un intérêt variant entre 4 et 7 %.

Il est tenu de consacrer 3.500.000 LT. de son capital aux affaires commerciales et financières de la Turquie.

6° Quelle que soit la situation économique du pays, la Banque ottomane est tenue de maintenir un minimum de 30 succursales en Turquie. Il ne peut réduire ce nombre sans accord préalable avec le ministère des Finances turc

7° Tout différend entre la Banque ottomane et le gouvernement turc ou entre la Banque ottomane et les particuliers est justiciable des tribunaux turcs.

---

BANQUE OTTOMANE  
(*Le Journal des débats*, 21 juin 1934)  
[fd sale, nb corr.]

L'assemblée générale annuelle s'est tenue à Londres, le 19 juin, sous la présidence du général l'Honorable Sir Herbert A. Lawrence, assisté, en qualité de scrutateurs, des représentants des deux plus forts actionnaires, M. J. Choppin de Janvry, pour la Banque de Paris et des Pays-Bas, et M. A. Artonne, pour le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Ihsan Rifaat-bey, commissaire du gouvernement turc auprès, de la banque, assistait à la réunion. 157.852 actions étaient présentes ou représentées. Comme les précédents, le bilan de la banque au 31 décembre 1933 en atteste l'extrême liquidité:: un rapprochement des principaux postes de l'actif et du passif montre, en effet, un ensemble de dispositions immédiates supérieur aux exigibilités à vue.

Dans son allocution, le président a fait observer qu'avec la persistance de la crise, il n'y avait pas d'autre politique à suivre pour un établissement soucieux de maintenir son

crédit et de conserver intacts ses moyens d'action, quelle qu'en dût être momentanément la répercussion sur les résultats d'exploitation. En passant en revue la situation économique des différents pays du Proche-Orient où s'étend l'activité de la Banque ottomane et de ses filiales, il a constaté cependant, chez la plupart d'entre eux, les premiers résultats d'un effort de réadaptation et cru pouvoir discerner des perspectives plus encourageantes.

Après les amortissements d'usage, les comptes de l'exercice écoulé font ressortir, avec le report antérieur, un montant disponible de 102.158 livres sterling. L'assemblée, sur la proposition du comité général, a voté la répartition d'un dividende de 3 shillings par action, qui absorbera, au total, 75.000 livres sterling et laissera un report à nouveau de 27.158 livres sterling ; il sera mis en paiement le 25 juin, contre remise du coupon n° 65.

L'assemblée a ensuite réélu, comme membres du comité général, MM. E. W. H. Barry, René Bechmann, Charles de Cerjat, Horace Finaly, Lord Hillingdon et A. G. A. Jamieson, dont les mandats venaient à expiration.

---

ÉTUDES FINANCIÈRES  
BANQUE OTTOMANE  
(*Le Temps*, 25 juin 1934)

Comme tous les ans, le président de la Banque ottomane a prononcé à l'assemblée qui s'est tenue le 19 juin, à Londres, une allocution dans laquelle sont passées en revue non seulement les questions particulières à la Banque et les conditions dans lesquelles s'est exercée son activité au cours de l'exercice écoulé, mais aussi les considérations d'ordre général qui sont de nature à avoir sur son activité une influence, soit qu'il s'agisse de faits intéressants plus particulièrement la Turquie ou les autres États dans lesquels la Banque possède des intérêts, soit que l'exercice sous revue ait été marqué par quelque événement d'importance. Et cette allocution constitue ainsi une manière de revue très complète, très objective aussi, de l'activité économique et financière de la plupart des pays du Proche-Orient.

Le président commence par observer que « si, comme ses devancières, l'année 1933 est demeurée dans l'ensemble une période de crise, il est cependant permis de discerner quelques légers symptômes d'amélioration dans les divers pays du Proche-Orient où s'exerce l'activité de votre établissement. Chez la plupart d'entre eux, le problème se présentait avec des données à peu près identiques : marasme de l'agriculture, déséquilibre de la balance des comptes extérieurs, difficultés budgétaires, menaces contre la stabilité de la monnaie. Il fallait, pour y remédier, du courage et de la persévérance : nous verrons, en passant en revue la situation de chacun d'eux, que ces qualités n'ont pas fait défaut à leurs gouvernements et que, renonçant après l'échec de la conférence de Londres, à attendre des solutions internationales au malaise dont souffrait leur économie, ils ont tous entrepris, par leurs propres moyens et non sans résultats, un effort méritoire d'assainissement et d'adaptation aux conditions nouvelles. »

Le président s'exprime ensuite dans les termes suivants au sujet de la monnaie turque :

« Dans son rapport annuel, la Banque centrale de la République a bien voulu signaler, comme un autre facteur ayant influé favorablement sur le marché des changes, l'avance en devises consenties au Trésor par votre établissement ; comme à nous-mêmes, il vous sera certainement agréable de voir ainsi reconnaître par les autorités responsables de la stabilité de la livre turque l'efficacité de la collaboration que nous avons tenu à apporter à cette œuvre, lors du renouvellement de notre concession.

Vous savez que, depuis le mois de septembre 1930 et l'accumulation d'un stock de devises, grâce à l'émission par nos soins de billets de réserve, la livre turque est de fait stabilisée à 12 fr. 06. À plusieurs reprises, ces temps derniers, les dirigeants turcs les plus autorisés ont proclamé leur ferme détermination d'en maintenir la parité or, et il faut dire que la livre turque est effectivement l'une des rares monnaies de l'Europe centrale et orientale pour lesquelles il n'existe pas, à côté du cours officiel, de cotation occulte ou officieuse plus ou moins dévaluée. D'une année à l'autre, le pourcentage de couverture, presque totalement en or, de la circulation de la Banque centrale, augmentée de ses dépôts à vue, est passé de 12,30 % à 15,67 % il y a là, pour les capitaux investis dans ce pays, un gage encourageant de sécurité qu'il convenait de souligner devant vous. Pour une large part, ce résultat est dû au solde actif de la balance commerciale. »

Puis le président passe en revue les conditions dans lesquelles s'est écoulée l'année en Turquie du triple point de vue agricole, industriel et commercial et il souligne à cette occasion les efforts du gouvernement turc pour doter la Turquie d'une économie complexe pourvoyant par la transformation sur place des matières premières à la plupart de ses besoins. Il constate, par ailleurs, que les conditions générales n'ont pas été favorables à l'industrie bancaire et il signale qu'entre 1929 et 1933, le nombre des banques inscrites au clearing d'Istanbul est tombé de 14 à 10 et le mouvement des opérations compensées de 610 millions à 323 millions 1/2 de livres turques.

« En ce qui concerne votre établissement, poursuit-il, la compression rigoureuse de ses frais généraux d'une part, des efforts coordonnés pour prendre une part plus active aux affaires de l'autre, ont commencé à produire de bons résultats, sans cependant que le redressement constaté dans l'exploitation de la plupart des grandes agences, particulièrement celles de Yeni-Cami (ex-Stamboul), Galata, Ankara et Ismir, ait pu compenser entièrement l'absence totale d'opérations productives sur de nombreuses places de deuxième et de troisième importance où nous avons été amenés à nous installer à une époque où la concurrence était moindre. Bien que le développement des chemins de fer tende à rendre moins difficiles les communications à l'intérieur de l'Anatolie, nous envisageons un regroupement et une concentration de nos exploitations en Turquie ; usant en ce sens de la faculté qui nous a été reconnue par notre dernière convention, nous sommes sur le point de fermer, d'accord avec le ministère des finances, un certain nombre de petites agences, les unes sans avenir, les autres d'accès trop difficile.

Par ailleurs, la mise en application de nos nouveaux accords avec le gouvernement ne donne lieu à aucune remarque particulière ; nous n'avons qu'à nous louer des rapports que nous entretenons avec le ministère des finances et la Banque centrale de la République et, pour notre part, nous ne négligeons rien pour les rendre toujours plus intimes. »

Après avoir signalé que le développement des agences égyptiennes de la banque a vu son rythme entravé par la vive concurrence que se font là-bas les banques, toutes en quête d'affaires de premier ordre, le président note que, contrastant avec la dépression générale, l'activité commerciale et industrielle de la Palestine a continué à se développer d'une façon remarquable. Par sa situation géographique, ce pays tend à devenir un centre important de distribution pour le Proche-Orient et l'on considère, en général, le nouveau port de Caïffa comme le plus beau de la Méditerranée orientale. Les agences que la banque possède en Palestine bénéficient de cette conjoncture privilégiée qui se traduit par des résultats spécialement favorables, sans qu'elles se départissent pourtant de la prudence que commandent une rapide expansion et la plus-value consécutive des valeurs immobilières. Les perspectives demeurent encourageantes pour 1934.

De même on observe en Irak comme en Perse une tendance à l'amélioration des affaires.

En ce qui concerne les filiales de la banque, le président donne, comme chaque année, des indications détaillées sur l'activité de la Banque de Syrie et du Grand Liban, de la Banque franco-serbe, de la British French Discount Bank et de la Bank of Roumania.

Quant aux sièges de Paris et de Londres, ils se sont appliqués à tirer le meilleur parti des capitaux confiés à leur gestion ; mais, tenus de garder à cette réserve générale de trésorerie la liquidité parfaite qui convient, au cours d'une période de dépression, à un établissement recevant les dépôts du public dans des pays où il n'existe pour ainsi dire pas de marché monétaire ni de placements rapidement mobilisables, ils ont vu, en 1933 plus encore qu'en 1932, leurs rendements affectés par la pénurie des emplois et la baisse persistante du loyer de l'argent à court terme.

Depuis la clôture de l'exercice, le comité a décidé de liquider l'agence qui avait été créée à Tunis en 1920, à une date où le statut politique du Proche-Orient était aussi incertain que le propre avenir de la Banque de Turquie, mais qui, à l'expérience, s'est révélée trop isolée de ce qui est resté son champ principal d'activité pour pouvoir vivre et prospérer. La crise agricole, qui frappe si durement la Régence après quelques années d'excessive prospérité, n'a pas été non plus sans influence sur cette résolution.

Ainsi que *le Temps* l'a déjà indiqué, les comptes de l'exercice terminé le 31 décembre se sont soldés après déduction de toutes charges, par un bénéfice de 76.820 livres sterling qui forme, avec le report antérieur de 25.338 livres, un total disponible de 102.158 livres. Nous rappelons ci-dessous les bénéfices nets de ces dix dernières années (en livres sterling) :

|      |         |
|------|---------|
| 1924 | 199.580 |
| 1925 | 88.089  |
| 1926 | 242.613 |
| 1927 | 246.590 |
| 1928 | 239.004 |
| 1929 | 229.069 |
| 1930 | 110.952 |
| 1931 | 77.582  |
| 1932 | 74.484  |
| 1933 | 76.820  |

Quant au bilan, établi à la date du 31 décembre dernier avec toute la prudence qui est dans les traditions du conseil, il se compare comme suit au précédent

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE (en milliers de livres sterling)

|                                       | 1932  | 1933  |
|---------------------------------------|-------|-------|
| ACTIF                                 |       |       |
| Espèces en caisse et chez les banques | 3.929 | 4.291 |
| Placements temporaires et reports     | 1.534 | 1.137 |
| Effets à recevoir                     | 5.601 | 5.558 |
| Valeurs en portefeuille               | 2.109 | 1.471 |
| Comptes courants débiteurs            | 4.315 | 5.111 |
| Avances sur nantissements             | 1.818 | 1.898 |
| Débiteurs par acceptation             | 1.007 | 787   |

|                              |               |               |
|------------------------------|---------------|---------------|
| Immeubles et mobilier        | 638           | 637           |
|                              | <u>20.961</u> | <u>20.890</u> |
| PASSIF                       |               |               |
| Capital                      | 5.000         | 5.000         |
| Réserve statutaire           | 1.250         | 1.250         |
| Billets en circulation       | 383           | 362           |
| Effets à vue et à échéance   | 266           | 250           |
| Comptes-courants créditeurs  | 11.226        | 11.656        |
| Dépôts à échéance fixe       | 1.719         | 1.483         |
| Acceptations                 | 1.017         | 787           |
| Comptes de profits et pertes |               |               |
| Report antérieur             | 26            | 25            |
| Résultats de l'exercice      | 74            | 76            |
|                              | <u>20.961</u> | <u>20.890</u> |

Avec juste raison, le président a souligné que ce bilan met clairement en lumière une parfaite liquidité, les disponibilités immédiates y apparaissant supérieures aux exigibilités à vue. Tel est le résultat de la politique d'extrême liquidité qui est celle du conseil depuis quatre ans, quelle qu'en dût être la répercussion sur les dividendes et le président a pu fort justement observer à ce propos que les intérêts individuels des actionnaires trouvaient finalement leur compte dans des mesures assurant la solidité de la banque et le maintien de son crédit.

« Dans des temps aussi difficiles que ceux que nous vivons, a-t-il déclaré en manière de conclusion, l'essentiel est de les traverser sans rien perdre de ses moyens d'action futurs et, quand je constaterai que votre établissement, malgré les bouleversements et les restrictions monétaires des pays si nombreux où il travaille, sort de la crise avec son capital et ses réserves intacts dans la monnaie du bilan, je ne mets pas en doute que vous n'estimiez ce résultat à sa juste valeur. »

#### NÉCROLOGIE

M. Félix Vernes,  
administrateur de la Banque ottomane depuis 1907  
(*L'Argus*, 2 juillet 1934)

Nous avons été douloureusement surpris en apprenant que les compagnies d'assurances l'Union-Incendie, accidents et risques divers, et l'Union-Vie venaient d'être cruellement éprouvées par la mort, survenue le même jour, de leur président, M. Félix Vernes, officier de la Légion d'honneur et Croix de guerre, et de leur administrateur, M. William d'Eichthal, officier de la Légion d'honneur.

C'est en 1907 que M. Félix Vernes vint occuper au conseil de l'Union la place laissée vacante par la mort de son père, le président Adolphe Vernes\*, qui avait lui-même succédé en 1880 à son père, M. Félix Vernes, administrateur depuis 1867.

La période de sa présidence, en dépit des temps difficiles de l'après-guerre, marquera dans l'histoire de L'Union comme une ère de travail fécond et d'importantes et opportunes réalisations, parmi lesquelles nous citerons notamment la fusion de l'Union-

Incendie et de l'Union-Accidents. Il alliait aux dons de l'intelligence les plus admirables qualités de cœur, qui lui avaient attiré le respect et l'affection de tous ses collaborateurs. [...]

---

DETTE OTTOMANE  
(*Le Journal des débats*, 15 novembre 1934)

L'*Exchange* annonce, d'Athènes, que M. de Rosière, président du conseil d'administration de la Banque ottomane, vient négocier la fixation de la part grecque du service de la dette publique de l'ancien Empire Ottoman. Celle-ci serait fixée au même taux que celle de la République turque.

---

TURQUIE  
Banque ottomane  
(*Les Documents politiques, diplomatiques et financiers*, janvier 1935)

Le comité de la Banque ottomane a décidé d'appeler aux fonctions de directeur général pour la Turquie, en remplacement de M. A.-H. Reid, dont les pouvoirs ont pris fin, M. Philippe Garelli, directeur général adjoint, dont la désignation a reçu l'agrément préalable du ministre des Finances turques, comme le prévoit la convention du 5 juin 1933, passée entre l'État et la banque.

---

BANQUE OTTOMANE  
(*Les Annales coloniales*, 20 juin 1935)  
(*Le Temps*, 19 juin 1935)

L'assemblée générale annuelle s'est tenue à Londres le 16 juin, sous la présidence du général, l'honorable Sir Herbert A. Lawrence, assisté, en qualité de scrutateurs, par les deux plus forts actionnaires, M. Charles Couture, pour la Banque de Paris et des Pays-Bas, et M. André Artonne, pour le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. M. Ihsan Rhaat Koral, commissaire du gouvernement turc auprès de la banque, assistait à la réunion. 150.881 actions étaient présentes ou représentées.

Comme d'habitude, le président a poussé en revue la situation des différents pays du Proche-Orient où s'étend l'activité de l'établissement et de ses filiales : son allocution constate, chez la plupart d'entre eux, un essor indéniable des marchés intérieurs, qui n'a été, toutefois, dû le plus souvent qu'à des politiques d'économie dirigée d'un caractère artificiel et de conséquences défavorables pour le rétablissement de l'économie mondiale.

L'accentuation des incertitudes monétaires qui caractérise l'année 1934 a, d'autre part, rendu plus nécessaire que jamais le maintien d'une grande liquidité.

Ces circonstances suffisent à expliquer qu'en dépit d'améliorations locales, les profits nets sont demeurés du même ordre que ceux de l'exercice précédent : après les amortissements d'usage, les comptes, en effet, font ressortir, avec le report antérieur, un montant disponible de 104.541 livres sterling.

L'assemblée, sur la proposition du comité général, a voté la répartition d'un dividende de 3 shillings par action, qui absorbera, au total, 75.000 livres sterling et

laissera un report à nouveau de 29.541 livres sterling ; il sera mis en paiement le 24 juin, contre remise du coupon n° 66.

L'assemblée a ensuite ratifié la nomination de M. Édouard Vernes comme membre du Comité général, en remplacement de M. Félix Vernes, décédé, dont le général Lawrence avait auparavant salué la mémoire, et réélu aux mêmes fonctions M. Jean Boissonnas, M. Albert Charles Gladstone, the viscount Goschen, Sir Guy Granet, Sir John Gordon Nairne, Bart., et Sir Albert Stern, dont les mandats venaient cette année à expiration.

---

LÉGION D'HONNEUR  
Ministère des finances  
(*Le Journal des débats*, 7 août 1935)

Officier

[Gustave] Boissière, directeur de la Banque ottomane.

---

BANQUE OTTOMANE  
(Augustin Hamon, *Les Maîtres de la France*, t. 1, 1936)

Raoul Mallet  
Jean Boissonnas [Mirabaud]  
Édouard Vernes  
Jacques de Neufville  
Horace Finaly (1919-1937 dg Paribas)  
Anathase Roudy (Paribas)  
Cte Pillet-Will (Paribas)  
Charles de Cerjat (Cies d'électricité)  
René Bechmann (Bq Heine)  
Henri Hottinguer.

---

1936 : CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANCO-TURQUE

---

BANQUE OTTOMANE  
(*Les Annales coloniales*, 19 juin 1936)

L'assemblée générale annuelle s'est tenue à Londres le 16 juin 1936, sous la présidence du général l'honorable Sir Herbert A. Lawrence, assisté, en qualité de scrutateurs, des représentants des deux plus forts actionnaires, M. Charles Couture, pour la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], et M. André Artonne, pour le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie [CFAT]. M. Ihsan Rifat Koral, commissaire du gouvernement turc auprès de la Banque, assistait à la réunion. 154.451 actions étaient présentes ou représentées.

En retraçant, comme il en a l'habitude, l'évolution économique des différents pays du Proche-Orient où s'étend l'activité de l'Etablissement et de ses filiales, le président a



constaté dans son allocution que les efforts de réadaptation s'étaient poursuivis un peu partout en 1935, avec d'indéniables résultats dans la plupart des cas, mais que le mauvais fonctionnement des clearings tendait à fausser la direction des courants commerciaux et à nuire gravement aux facultés de transfert de cette partie de l'Europe. Il a montré, en particulier, comment l'Allemagne, en les surpayant au moyen d'une monnaie non transférable, en était venue à accaparer jusqu'à 40 % des exportations turques, tandis que s'amenuisaient sans cesse les échanges avec la France et l'Angleterre ; c'est à cet état de chose qu'ont essayé de remédier les négociateurs du récent accord franco-turc sur la dette extérieure.

Quant au bilan de la banque, il présente peu de différence sur les précédents et se caractérise par son habituelle liquidité.

Après les amortissements d'usage, les comptes de l'exercice font ressortir, avec le report antérieur, un montant disponible de 104.783 livres sterling.

Sur la proposition du comité général, l'assemblée a voté la répartition d'un dividende de 3 shillings par action, qui absorbera au total 75.000 livres sterling et laissera un report à nouveau de 29.783 livres sterling ; il sera mis en paiement le 22 juin contre remise du coupon n° 67.

L'assemblée a ensuite réélu, comme membres du Comité général, le baron Hottinguer, le général l'honorable Sir Herbert A. Lawrence et le comte Frédéric Pillet-Will, dont les mandats venaient cette année à expiration.

---

Banque ottomane  
(*Le Journal des finances*, 3 juillet 1936)

Les comptes de la Banque ottomane pour l'exercice 1935 font état, après approvisionnement des créances douteuses, tant sur les bénéfices de l'exercice que sur les réserves antérieures non affectées, d'un solde disponible de 104.783 livres sterling, y compris le report à nouveau de 29.541 livres. Ces résultats, qui sont très sensiblement égaux à ceux de 1934, ont permis le maintien du dividende à 3 sh.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à l'assemblée du 16 juin, le président de la Banque ottomane a mis en relief l'évolution caractéristique consistant dans l'instauration du protectionnisme agricole par les grandes nations industrielles de l'Europe occidentale, et dans l'industrialisation croissante des pays de l'Europe orientale. Cette tendance, qui élève sans cesse de nouveaux obstacles au rétablissement de la coopération économique entre les deux Europes, n'a pas empêché que de nombreux indices de progrès se manifestent en Turquie, « pays jeune qui fait bloc autour d'un gouvernement national, décidé à ne rien épargner pour accroître son bien-être en même temps que son influence à l'étranger ».

Des principaux symptômes d'amélioration, il faut retenir notamment une augmentation du solde favorable de la balance commerciale et des recettes budgétaires en excédent, pour l'exercice 1934-35, de 7 millions de livres turques sur les dépenses. Dans le domaine industriel, l'activité créatrice du pays s'est manifestée par la construction de la fabrique de coton de Kayseri qui pourra produire 5 millions de kilos de tissus annuellement et la création de la raffinerie de soufre de Ketchiborlu qui doit assurer la totalité de la consommation intérieure. Enfin, la nouvelle verrerie de Pacha-Bagtché va pouvoir faire face, au moins pour moitié, aux besoins du pays. En bref, le plan quinquennal d'industrialisation de la Turquie se trouvait, au début de 1936, exécuté aux deux cinquièmes.

Il y a cependant quelques ombres au tableau.

En Turquie, en effet, le régime des échanges est, par suite des accords de compensation, canalisé de plus en plus vers des pays n'offrant en paiement que des

monnaies non transférables, notamment vers une Allemagne qui accapare, en les surpayant, près de 40 % des exportations turques, et qui par le moyen des « marks bloqués », fait du pays vendeur le client obligé de son industrie. Il en est résulté une décroissance considérable du commerce avec la France et l'Angleterre, alors que, du fait de sa Dette publique, c'est à ces deux États que la Turquie doit régler la majeure partie de ses obligations financières.

D'où l'existence, malgré l'excédent de la balance commerciale, d'un déficit de la balance des paiements extérieurs qui a amené la Turquie à conclure, avec les porteurs de ses emprunts, un arrangement aux termes duquel 50 % seulement des arrérages sont payés en espèces, le surplus devant servir à l'achat de certains produits : charbons, minerais, qui seront vendus en France pour parfaire le service des emprunts. La Banque ottomane a pris une part active à l'élaboration de cet accord, en collaborant à la création de la Société commerciale franco-turque dont le but est d'utiliser, sans rechercher pour elle-même le moindre bénéfice, les autorisations obtenues des départements officiels français, en vue de transférer le solde des provisions nécessaires au règlement complémentaire des intérêts des emprunts turcs.

En ce qui concerne la marche des filiales de la Banque ottomane, il faut retenir les résultats satisfaisants de la Banque de Syrie et du Grand Liban qui a pu relever légèrement son dividende de 9,66 à 9,80 %. Par contre, l'indemnité accordée par le gouvernement grec à l'agence de Salonique pour les pertes résultant de la conversion obligatoire et à un taux fixe en drachmes, de ses dépôts et avances en monnaies étrangères, ne couvre que partiellement le dommage éprouvé.

---

NOTES ET ÉTUDES FINANCIÈRES  
BANQUE OTTOMANE  
(*Le Temps*, 13 juillet 1936)

L'allocution prononcée par le président de la Banque ottomane à l'assemblée annuelle qui s'est tenue le 16 juin, à Londres, lui a fourni l'occasion de passer en revue les événements caractéristiques de l'année écoulée et d'en dégager non seulement les conséquences qu'ils ont pu ou peuvent encore comporter du point de vue particulier de la Banque mais aussi les enseignements de tous ordres qu'on peut et doit tirer de faits qui constituent autant d'étapes dans l'évolution difficile de la situation économique mondiale.

Le président constate tout d'abord que, durant l'exercice 1935, les conditions, générales de l'activité de la Banque sont demeurées, à beaucoup d'égards, les mêmes qu'en 1934.

« Bien qu'il devienne de plus en plus malaisé de dégager une tendance commune dans un monde où prévaut l'autarchie, il est incontestable, poursuit le président, qu'un mouvement de reprise s'est, un peu partout, affirmé par rapport aux niveaux les plus bas atteints pendant la crise, et que le travail d'adaptation auquel ont dû s'astreindre toutes les économies publiques et privées commence à produire ses résultats.

» Hausse marquée de la plupart des prix agricoles et d'un certain nombre de prix de matières premières, épuisement des stocks, augmentation de la production industrielle et, bien que le réveil de l'activité économique se manifeste surtout par l'expansion des marchés intérieurs, relèvement assez sensible de la valeur et du volume des échanges internationaux, assainissement interne des entreprises et élimination de celles qui n'étaient pas viables, réduction progressive de la masse des endettements responsables de la crise financière, tels sont quelques-uns des signes encourageants qu'il est permis de relever parmi les caractéristiques de l'année.

». Mais on y saurait difficilement puiser des raisons suffisantes d'optimisme et de confiance dans l'avenir, si l'on veut bien observer que ces éléments favorables trouvent pour une bonne part leur origine dans un état de tension politique qui paralyse en revanche tout esprit d'initiative. quand le monde apparaît plus éloigné que jamais d'une stabilisation générale des monnaies, et que l'on voit, au contraire, s'aggraver chaque jour davantage les restrictions monétaires et douanières à la circulation des marchandises et des capitaux.

» Plus le temps s'écoule et plus on se demande comment pourra se rétablir ce régime de coopération économique sur lequel reposait la prospérité de jadis. Il est à peine besoin de rappeler qu'avant la guerre, Europe occidentale et Europe orientale formaient, en gros, des économies complémentaires, la première offrant à la seconde le principal débouché où écouler ses excédents de récoltes et trouvant chez elle, à l'inverse, une clientèle d'exportation pour ses produits manufacturés. On voit qu'aujourd'hui, le protectionnisme agricole des grandes nations industrielles fait pendant à l'industrialisation croissante de tous ces pays agricoles où s'étend le réseau de nos agences et de nos filiales. Peut-on raisonnablement espérer que, le jour où ceux-ci se suffiront à eux-mêmes, ils consentiront à perdre le fruit des immenses efforts qu'ils se seront imposés, au cours de cette longue crise, pour se constituer un équipement complet ? »

Passant à l'analyse de ce qu'a été en Turquie l'évolution économique depuis notre dernière réunion, le président souligne les effets multiples, et à première vue contradictoires, de ce système général de repliement sur soi-même.

Voilà, dit-il, un pays jeune, de plus de 16 millions d'habitants, plein d'enthousiasme et de foi dans ses destinées qui fait bloc autour d'un gouvernement véritablement national décidé à ne rien épargner pour accroître son bien-être, en même temps que son influence à l'étranger. Les indices de progrès y sont nombreux et manifestes. Pour les produits de la terre comme pour ceux de l'élevage, les ventes, dans l'ensemble, sont restées faciles et rémunératrices. Les recouvrements budgétaires pour l'exercice 1934-1935 dépassent 190 millions de livres turques, soit une plus-value de 6 millions par rapport aux prévisions et un excédent de recettes sur les dépenses de l'ordre de 7 millions.

Dans le domaine industriel, la fabrique de coton de Kayseri a été inaugurée le 16 septembre dernier ; quelques mois auparavant, c'était, à Kétchiborlu, une raffinerie de soufre qui était ouverte à l'exploitation.

Il y a cependant quelques ombres au tableau : elles portent principalement sur la déviation des courants commerciaux et sur les difficultés de transfert qui lui sont imputables.

Il est hors de doute que, dans le cas de la Turquie comme dans celui de plusieurs autres nations balkaniques, les accords de compensation et, en particulier, ceux qui ont été conclus avec l'Allemagne, tendent à fausser la direction de tout le commerce extérieur.

Qu'observe-t-on en effet ? Un régime des échanges de plus en plus canalisé vers des pays n'offrant en paiement que des monnaies non transférables ; une Allemagne notamment qui accapare, en les surpayant, près de 40 % des exportations turques et qui, par le moyen des marks bloqués, fait du pays vendeur le client obligé de son industrie ; le commerce avec la France et l'Angleterre, par contre, en décroissance considérable, alors que, du fait de la dette publique, aussi bien que des récents rachats de concessions, c'est aux ressortissants de ces deux États que la Turquie a à régler la majeure partie de ses obligations financières.

Dans un délai relativement court, les dangers ont éclaté aux yeux de tous et l'on s'est rendu compte qu'en dépit des soins les plus attentifs pour la protection de la devise nationale, l'excédent de la balance commerciale ne suffisait pas à empêcher l'existence d'un déficit de la balance des paiements extérieure que les autorités compétentes ont

estimé dernièrement à 5 millions de livres turques pour 1935. Passagèrement, la Banque centrale put bien y faire face en prenant des avances sur son or et au prix d'un très léger abaissement du pourcentage de couverture ; mais des remèdes profonds s'imposaient et ce fut l'objet de l'accord franco-turc du mois d'avril dernier.

Cet arrangement prévoit, comme vous le savez, que, pendant les cinq ans dont la Turquie a besoin pour se créer un nouvel équilibre, ses différentes dettes extérieures ne seront payées en espèces qu'à raison de 50 %, l'autre moitié devant être constituée en livres turques et servir à l'achat d'un certain nombre de produits, tels que le charbon et divers minerais, qui seront vendus en France pour le compte des créanciers en vue de parfaire ce à quoi ils ont droit aux termes des contrats antérieurs.

C'est un fait dont on n'a eu que trop d'expériences que les paye débiteurs ne peuvent s'acquitter que par la livraison de marchandises et que les pays créanciers s'exposent à une cessation complète des paiements s'ils leur ferment leurs frontières : en acceptant d'ouvrir les siennes à des importations supplémentaires de minéraux turcs, le gouvernement français vient de rendre aux porteurs et aux autres créanciers de la Turquie un service dont ils doivent lui savoir, dans les circonstances actuelles, un gré tout particulier.

Quant à votre établissement, nous avons jugé qu'il était de son devoir de prendre une part active à l'élaboration de l'accord en question et nous avons notamment collaboré comme fondateurs, avec le conseil de la Dette, à la création de la Société commerciale franco-turque, c'est-à-dire de l'organisme qui, en utilisant les autorisations obtenues des départements officiels français et sans rechercher pour lui-même le moindre bénéfice, s'efforcera de transférer, au mieux des intérêts de tous, le solde des provisions nécessaires pour le respect des engagements pris par la Turquie en 1933, 1934 et 1935.

Cette initiative ne peut que contribuer à entretenir les excellents rapports que nous avons établis avec le gouvernement turc depuis le renouvellement de notre convention, et dont nous avons déjà reçu de sa part maints témoignages.

Le redressement, que je vous signalais l'an dernier, de notre exploitation en Turquie, s'est poursuivi en 1935 et il nous aurait donné des résultats plus satisfaisants si, par malheur, des amortissements n'avaient dû encore être effectués, sur des créances datant d'avant la crise.

En Égypte, l'amélioration s'est traduite par tous les signes habituels de la prospérité commerciale.

En Palestine, la prospérité avait continué, pendant les sept premiers mois de 1935, dans toute les branches de l'économie. Il est alors survenu une période de malaise provoquée par la crainte des complications qu'aurait pu entraîner la guerre d'Ethiopie ; mais la situation s'améliora par la suite pour redevenir graduellement plus normale vers la fin de l'année.

Les agences de la Banque ont pleinement participé à l'activité commerciale du pays et leurs résultats ont donné satisfaction. Malheureusement, les constants progrès de la Palestine ont été, depuis lors, interrompus par les troubles actuels, et sa prospérité dépendra en grande partie d'un prompt règlement du conflit.

En ce qui concerne les filiales, le président signale que l'activité de la Banque de Syrie et du Grand Liban a été des plus satisfaisantes en 1935 et elle a pu, de nouveau, relever légèrement le taux de son dividende de 9,66 à 9,80 %.

Étant donné les circonstances en Yougoslavie, on peut considérer que les affaires de la Banque franco-serbe, au cours de l'exercice, ont été relativement favorables. Le conseil d'administration a cependant, par mesure de prudence, demandé aux actionnaires de placer les bénéfices disponibles dans un compte de provisions pour toute éventualité.

Par ailleurs, le président a pu annoncer qu'un décret du gouvernement hellénique vient de régler les différentes questions soulevées par la « drachmification », et

notamment celle de l'indemnisation des banques lésées. L'indemnité que la Banque ottomane a reçue ne représente malheureusement qu'une fraction, non seulement de la perte initiale mais même du montant réduit auquel l'avait ramenée à son dernier bilan la réappréciation partielle de la drachme.

La filiale, la British-French Discount Bank, installée à Athènes et au Pirée, a, malgré les événements politiques et la réglementation des changes, tiré parti de son organisation et de la confiance qu'elle a su inspirer à une clientèle de plus en plus étendue depuis sa fondation qui date de 1928. Si elle n'a pu encore rémunérer son capital, du moins a-t-elle récupéré, à la date du 31 décembre 1935, les pertes que lui avait fait subir la dépréciation de la drachme.

En Roumanie où est établie la filiale, la Bank of Roumania, les affaires continuent à souffrir de l'existence de restrictions de change.

Nous comparons ci-dessous les deux derniers bilans au 31 décembre

| (en liv. sterling)  | 1934       | 1935       |
|---|------------|------------|
| ACTIF   |            |            |
| Espèces en caisse et dans les banques   | 3.806.526  | 3.801.704  |
| Placements temporaires et reports   | 872.678    | 1.203.307  |
| Effets à recevoir   | 4.740.036  | 5.674.154  |
| Valeurs en portefeuille (comprenant 1.639.461 livres en fonds d'État anglais et français) | 2.887.728  | 1.973.087  |
| Comptes courants débiteurs  | 6.266.797  | 5.304.790  |
| Avances sur nantissements   | 2.256.222  | 2.316.721  |
| Débiteurs par acceptations  | 587.656    | 637.755    |
| Immeuble et mobilier  | 618.077    | 628.307    |
|   | 22.035.720 | 21.539.826 |
| PASSIF  |            |            |
| Capital   | 10.000.000 | 10.000.000 |
| À déduire :   |            |            |
| Versements non appelés  | 5.000.000  | 5.000.000  |
| Réserve statutaire  | 1.250.000  | 1.250.000  |
| Billets en circulation  | 381.418    | 374.390    |
| Effets à vue et à échéance  | 252.955    | 265.263    |
| Comptes courants créditeurs   | 12.849.731 | 12.395.128 |
| Dépôts à échéances fixes  | 1.639.176  | 1.512.748  |
| Acceptations  | 587.656    | 637.755    |
| Profits et pertes   | 104.784    | 104.542    |
|   | 22.035.720 | 21.539.826 |

Comme on le voit, la situation financière de l'établissement est des plus solides.

BANQUE OTTOMANE  
(*Le Journal des débats*, 24 juin 1937)  
(*Les Annales coloniales*, 25 juin 1937)

L'assemblée générale annuelle s'est tenue à Londres le 22 juin 1937, sous la présidence du général l'honorable Sir Herbert A. Lawrence, assisté, en qualité de scrutateurs, des représentants des deux plus forts actionnaires, la Banque de Paris et des Pays-Bas et le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. M. Ishan Rifat Koral, commissaire du gouvernement turc auprès de la Banque, assistait à la réunion. 144.401 actions étaient présentes ou représentées.

Après avoir constaté une amélioration à peu près générale de la situation économique dans le Proche-Orient, l'allocation habituelle du président a mis en évidence le fait que la Banque avait maintenant pratiquement achevé sa réadaptation à des conditions d'exploitation entièrement nouvelles. Les effets favorables en sont déjà ressortis, mais l'instabilité monétaire reste la grande préoccupation d'un établissement dont l'activité s'étend sur de nombreux pays ; en ce qui concerne les dévaluations de l'automne dernier, les moins-values en résultant pour le bilan en livres sterling de la Banque ottomane ont été couvertes au moyen de provisions antérieurement constituées en vue d'éventualités de cette nature.

Les comptes soumis pour l'exercice 1936 font ressortir, avec le report antérieur, un montant disponible de 108.149 livres sterling. Sur la proposition du Comité général, l'assemblée a voté la répartition d'un dividende de 3 shilling par action, qui absorbera, au total, 75.000 livres sterling et laissera un report à nouveau de 33.149 livres sterling ; il sera mis en paiement le 28 juin, contre remise du coupon n° 68.

L'assemblée a été ensuite informée de la démission de M. Horace Finaly comme membre du Comité général, et elle a réélu aux mêmes fonctions MM. Jacques de Neuflyze et Anathase Roudy, dont les mandats venaient cette année à expiration.

---

NOMINATION  
Banque ottomane  
(*Le Journal des finances*, 9 juillet 1937)

Dans sa dernière séance, le comité de la Banque ottomane a désigné M. Charles Rist, administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, pour occuper le siège rendu vacant par la démission de M. Horace Finaly.

---

NÉCROLOGIE  
Raoul Mallet  
(*Le Figaro*, 9 juillet 1937)

On nous prie d'annoncer la mort de M. Raoul Mallet, banquier. Les obsèques auront lieu demain samedi 10 juillet, à quatorze heures, en l'église du Saint-Esprit (5, rue Roquépine) où l'on se réunira. Ni fleurs ni couronnes. De la part de M<sup>me</sup> Raoul Mallet, sa veuve ; de M. et M<sup>me</sup> Philippe Mallet, de M. et M<sup>me</sup> André Harth, ses enfants. Le présent avis tient lieu de faire-part.

---

Banque ottomane  
(*Le Journal des finances*, 13 août 1937)

Les résultats obtenus par la Banque ottomane pendant l'exercice 1936 ne donnent pas encore entièrement le reflet de l'amélioration de la situation économique dans les pays balkaniques et du Proche-Orient dans lesquels l'établissement exerce son activité.

Ce fait est imputable surtout, d'après le rapport, à la crise des monnaies du bloc-or. Celle-ci n'a pas pris au dépourvu le conseil, qui avait pris en temps utile toutes précautions et effectué les rapatriements préventifs qui s'imposaient : mais une telle concentration des actifs dans la monnaie du bilan — c'est-à-dire, rappelons-le, en livres sterling — a eu une inévitable répercussion sur leur productivité.

Néanmoins, le bénéfice est en augmentation sensible : les comptes de l'exercice 1936, qui ont été approuvés par l'assemblée du 22 juin, font ressortir — après constitution des provisions nécessaires pour créances douteuses, par prélèvement tant sur les bénéfices de l'exercice que sur des réserves antérieures — un total disponible de £ 108.149.21 contre £ 104.783.19.5 en 1935, le solde reporté intervenant cette année pour £ 29.783.19.5 au lieu de 33.149.2.1.

Comme l'an dernier, le dividende a été fixé à 3 sh. par action, ce qui a laissé une somme à reporter de £ 33.149.2.1.

Quant au bilan, il ne présente pas de différences essentielles sur les précédents et se caractérise par une liquidité aisée. Pour son établissement, l'actif et le passif en monnaies étrangères ont été convertis en livres sterling aux cours du 31 décembre 1936, à l'exception des immeubles et du mobilier, restés évalués aux mêmes taux de change que l'année précédente :

BILANS COMPARÉS AU 31 DECEMBRE (en £)

|   | 1935              | 1936              |
|---|-------------------|-------------------|
| ACTIF   |                   |                   |
| Caisse et banques   | 3.806.526         | 4.733.630         |
| Placements temporaires et reports   | 872.677           | 1.023.581         |
| Effets à recevoir   | 4.740.036         | 5.403.823         |
| Valeurs en portefeuille (comprenant 1 million 292.837.18.2 £ en fonds d'État anglais et français) | 2.887.728         | 2.419.895         |
| Comptes courants débiteurs  | 6.266.797         | 5.830.008         |
| Avances sur nantissement  | 2.256.221         | 2.398.528         |
| Débiteurs par acceptat.   | 687.666           | 412.571           |
| Immeubles et mobilier   | 618.077           | 696.078           |
|   | <u>22.035.720</u> | <u>22.818.118</u> |
| PASSIF  |                   |                   |
| Capital : 10 millions de £ ; à déduire : versem. non appelés, 6 millions de £ ; reste             | 5.000.000         | 5.000.000         |
| Réserve statutaire  | 1.250.000         | 1.250.000         |

|                                  |                   |                   |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Réserve statutaire               | 351.417           | 320.061           |
| Billets de banque en circulation | 351.417           | 320.061           |
| Effets à vue et à échéance       | 252.955           | 250.181           |
| Comptes courants créditeurs      | 12.849.731        | 14.089.811        |
| Dépôts à échéances fixes         | 1.639.176         | 1.387.342         |
| Acceptations                     | 587.656           | 412.571           |
| Profits et pertes                | 104.783           | 108.149           |
|                                  | <u>22.035.720</u> | <u>22.818.118</u> |

Comme de coutume, le rapport du conseil passe en revue la situation des différents pays où la Banque ottomane possède des succursales.

En Turquie, l'année 1936 a été favorable, et l'activité industrielle a été stimulée par la réalisation du « plan quinquennal », pratiquement achevée à la fin de l'année. Ce plan sera bientôt suivi d'un second, en voie d'élaboration.

Favorisée par cette amélioration de la conjoncture, l'impulsion donnée à l'exploitation des succursales de la Banque ottomane dans ce pays porte maintenant ses fruits : les comptes courants créditeurs marquent depuis trois ans une progression continue.

En Égypte, la concurrence très vive et, en Palestine, les troubles politiques ont empêché la Compagnie de profiter pleinement de la reprise économique. Mais en Irak, la Banque ottomane a traité une large part des affaires commerciales du pays. En Syrie, les résultats de la filiale, la Banque de Syrie et du Grand Liban, sont meilleurs et permettent de distribuer un dividende de 11,40 contre 9,80 %. En Yougoslavie, la Banque franco-serbe, dans le capital de laquelle la Compagnie a la majorité absolue, a développé son activité et distribué un dividende de 5 %.

#### L'ÉCONOMIE DU PROCHE-ORIENT EN 1936

(Extrait du rapport de la Banque ottomane à l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 1937)

(*La Correspondance d'Orient*, août 1937)

Malgré les menaces de complications politiques qui n'ont cessé de peser sur le monde, en particulier depuis le déclenchement de la guerre civile en Espagne, l'exercice dont nous avons à vous rendre compte a vu se poursuivre la reprise amorcée en 1935. Ce qui caractérise toutefois ce mouvement, c'est qu'il demeure essentiellement une juxtaposition de reprises nationales, d'où son rythme inégal et, surtout, la lenteur à se ranimer des échanges internationaux. L'Europe spécialement, entravée comme elle est par l'abus des contingentements et par une généralisation des accords bilatéraux de compensation, ne bénéficie que dans une faible mesure du relèvement du commerce universel.

Tout compte fait, cependant, la nouvelle et vive hausse des produits agricoles et des minerais métalliques a eu pour effet, sinon peut-être de restaurer une saine et durable prospérité, du moins d'améliorer très sensiblement la situation économique des divers pays balkaniques et du Proche Orient où s'exerce notre activité.

De ce facteur favorable, il n'est à peu près aucun de nos groupes d'agences, ni aucune de nos filiales, dont l'exploitation ne se soit heureusement ressentie.



Si les résultats généraux qui vous sont soumis n'en donnent pas entièrement le reflet, c'est aux difficultés monétaires que le fait est imputable, plus précisément à la crise des monnaies du bloc or, latente tout le long de l'année, et qui a eu au mois de septembre le dénouement que vous connaissez. Non pas qu'en lui-même l'événement nous ait pris de court : des attaques deux fois répétées contre ces monnaies, en mai et en novembre 1935, n'avaient pu laisser votre comité indifférent et nous avons, dès cette époque, envisagé les précautions à prendre afin de réduire au strict minimum le dommage, pour les réserves de la banque, d'une éventuelle dévaluation. De fait, quand celle-ci s'est produite simultanément en France, en Suisse et en Hollande, et peu après en Italie et dans quelques autres pays dont la devise avait une moindre importance internationale, nos rapatriements préventifs avaient limité la perte à un chiffre qui pouvait être couvert par des provisions antérieurement constituées en vue d'éventualités de cette nature ; mais une pareille concentration de nos actifs dans la monnaie du bilan devait avoir une inévitable répercussion sur leur productivité.

## TURQUIE

L'année 1936 a été, dans l'ensemble, favorable à la prospérité économique de la Turquie.

En dépit d'un été pluvieux, l'agriculture a encore réalisé de très bonnes récoltes, aussi bien en qualité qu'en valeur : pour la plupart des produits, en effet, pour le blé et le tabac notamment, on constate un rendement supérieur à celui de 1935; quant aux prix, sauf de rares exceptions, ils ont aussi dépassé les niveaux déjà élevés de la précédente campagne.

La production agricole n'est d'ailleurs plus la seule maintenant à fournir l'aliment des exportations turques, et la production minière y contribue dans une mesure rapidement croissante. Désireux d'en tirer parti suivant un plan d'ensemble, le gouvernement a décidé de nationaliser les mines ; cette décision avait été précédée d'une négociation amiable pour le rachat de la concession de la Société d'Héraclée\*, dans laquelle nous possédons des intérêts : le prix de ce rachat doit être payé par des livraisons de charbon à la France, la presque totalité des capitaux investis étant d'origine française.

De son côté, la production industrielle reste l'objet d'un intérêt primordial : à la fin de 1936, la plupart des usines prévues par le premier plan quinquennal étaient installées et il sera bientôt suivi d'un second, en cours d'élaboration. Le principal événement de l'année dans ce domaine est la signature d'un contrat avec la Maison Brassert, de Londres, pour la création d'une industrie lourde, aciéries et hauts-fourneaux, à Karabuk.

En 1936, il a encore été ouvert au trafic 350 kilomètres de nouvelles voies ferrées : la ligne du charbon est terminée, et celle de Sivas-Erzurum en avance sur les prévisions. À la fin de l'année, les Chemins de fer orientaux\* ont été rachetés et il vous intéressera de savoir que le gouvernement turc a exprimé le désir que la Banque ottomane soit trustee de l'emprunt 5 % 1937 émis à cette occasion, comme elle l'était déjà pour les obligations 7 1/2 % 1935 remises en paiement du chemin de fer Smyrne-Aïdin. Depuis ce rachat, l'État turc se trouve à la tête d'un réseau de 6.284 kilomètres, dont les recettes traduisent, par leur augmentation marquée, le développement de l'activité commerciale.

On en trouve d'ailleurs la confirmation dans les autres indices des échanges intérieurs : c'est ainsi que, d'une année à l'autre, le portefeuille-effets de la Banque centrale est passé de 26 à 34 millions de livres turques et le mouvement global de la Chambre de compensation de 290 à 306 millions. Inversement, le nombre des faillites à Istanbul est tombé à deux.

En ce qui concerne les échanges extérieurs, le total des exportations s'est élevé, en 1936, à 117.733.000 livres turques, contre 95.861.000 en 1935, et celui des importations à 92.531.000 livres turques, contre 88.823.000 ; il en est résulté un solde actif de la balance commerciale de 25.202.000 livres turques, contre 7.038.000. Mais

l'Allemagne entre dans ces chiffres pour une proportion encore accrue, laissant toujours posés devant les autorités responsables les problèmes résultant de l'accumulation en faveur de la Turquie de soldes en marks non transférables dans le compte de clearing entre les deux pays.

Quant à la situation des finances publiques, elle continue à être satisfaisante : sans aucune autre création d'impôts nouveaux que celle d'une taxe secondaire en faveur de l'aviation, les recettes normales du budget 1935-1936 accusent une plus-value importante par rapport aux estimations.

Tous ces éléments concourent naturellement à la consolidation de la situation monétaire, et la livre turque a conservé, malgré l'ambiance, sa stabilité de fait ; le stock d'or de la Banque centrale a même grossi entre le début et la fin de l'année dernière, de 29,5 à 32 millions de livres turques.

Favorisée par cette amélioration de la conjoncture, l'impulsion donnée à notre exploitation en Turquie, à la suite de la convention 1933, porte maintenant ses fruits. Sous une direction énergique et compétente, nos cadres ont pris conscience des possibilités que leur assurait le crédit de notre établissement : les comptes courants créditeurs marquent, depuis trois ans, une progression continue ; parallèlement, nous prenons au financement du commerce, et en particulier des exportations, une part qui s'accroît d'année en année.

Le nombre des agences en gain est passé, par suite, de 11 en 1934 à 17 en 1935 et à 23 en 1936, pendant que celui des agences en perte tombait de 19 à 13 et à 7. Les plus productives sont celles de Yeni Cami (anciennement Stamboul), Izmir et Ankara ; le siège central de Galata, dont l'activité est importante, nous donne également des résultats satisfaisants.

Avec le ministère des Finances, comme avec la direction générale de la Banque centrale de la République et les autres administrations de l'État, nos rapports continuent à être des plus agréables. La Société commerciale franco-turque, dont je vous ai annoncé la fondation l'an dernier, remplit dans les meilleures conditions le rôle pour lequel elle a été créée et ses opérations ont permis, le 15 mai, aux porteurs de la Dette ainsi qu'aux autres créanciers étrangers bénéficiant de l'accord du 29 avril 1936 entre les deux gouvernements français et turc, de recevoir presque intégralement le montant de leurs coupons.

## ÉGYPTE

L'année 1936 a été marquée par la signature d'un traité d'amitié et d'alliance entre l'Égypte et la Grande-Bretagne. Aux termes de ce traité, la Grande-Bretagne reconnaît l'Égypte comme un État souverain et indépendant. Le système des capitulations, qui était tout à fait incompatible avec le nouveau régime, a été récemment aboli par un accord entre le gouvernement égyptien et les puissances capitulaires : après une période transitoire, les tribunaux mixtes disparaîtront et les étrangers seront soumis à la juridiction nationale.

Le budget de 1936-1937 prévoyait un total de recettes de 37,7 millions de livres égyptiennes et un total de dépenses de 35,1 millions. Parmi les chapitres des dépenses, quelques chiffres méritent d'être notés : la Dette publique requiert 4,1 millions de livres égyptiennes, la Guerre et la Marine 2 millions seulement, tandis que le ministère des Travaux publics reçoit 7 millions de livres, dont 4,2 millions pour le service de l'irrigation, et celui de l'Agriculture un million de livres égyptiennes. La Dette publique s'élève approximativement à 90 millions de livres égyptiennes, alors, que la Réserve est évaluée à une vingtaine de millions. Ces chiffres sont éloquentes et font de l'Égypte un cas peut-être unique parmi les pays de la même importance et de ressources naturelles comparables.

Pour 1937-1938, les prévisions budgétaires s'équilibrent à 36 millions de livres égyptiennes.

Le mouvement du commerce extérieur est demeuré satisfaisant au cours de l'année, et la situation cotonnière a été bonne. En 1936, les importations ont atteint 31.515.816 livres égyptiennes et les exportations 32.979.204, sur lesquelles le coton représente à lui seul 25.019.561 livres. On a estimé la récolte 1936-1937 au chiffre-record de 9.500.000 cantars, et je crois qu'on peut affirmer, sans excès d'optimisme, que la situation économique générale du pays s'est améliorée.

Nos agences ont continué à subir, en 1936, les effets d'une concurrence très aiguë entre les banques, mais on peut espérer que l'accroissement de prospérité de l'Égypte permettra de meilleurs résultats en 1937.

#### PALESTINE

En Palestine, les affaires, prospères encore pendant les trois premiers mois de 1936, se sont trouvées paralysées, d'avril à octobre, par la grève politique générale de la population arabe et par les troubles qui s'en sont suivis.

Pour 1936, les importations ne se chiffrent que par 13.979.023 livres palestiniennes — soit une chute d'environ 4 millions de livres par rapport à 1935 — et les exportations de produits indigènes par 3.625.000 livres, contre 4.700.000 précédemment.

Nos succursales de Palestine se sont nécessairement tenues sur la plus grande réserve durant la majeure partie de l'année et elles ont évité des pertes. Eu égard aux circonstances, les résultats ont été satisfaisants.

#### CHYPRE

À Chypre, l'amélioration de la situation générale s'est maintenue au cours de 1936, quoique les conditions atmosphériques aient été défavorables pendant les mois de mai et de juin, au point d'affecter le rendement des récoltes, les cultivateurs ayant trouvé une compensation dans les prix plus élevés obtenus de leurs produits.

L'activité des agences que nous avons dans l'île a continué à se traduire par des résultats satisfaisants.

#### IRAK

En Irak, l'année a été prospère, grâce à des récoltes de céréales exceptionnellement bonnes laissant un gros excédent pour l'exportation et coïncidant avec la hausse des prix à l'étranger : il a été exporté, en 1936, près de 300 millions de kilogrammes de blé et d'orge; d'où un accroissement du pouvoir d'achat des paysans et des basses classes en général, bien que le coût de la vie ait aussi monté.

Le volume de la circulation monétaire et fiduciaire est passé de 3.760.203 dinars irakiens au 31 mars 1936 à 4.701.312 au 31 janvier 1937, et l'on s'attend à une très forte augmentation de ces chiffres dans le plus prochain avenir.

Il a été décidé, l'an dernier, de construire deux ponts métalliques sur le Tigre, à Bagdad ; le contrat a été passé avec une firme britannique.

La décision a également été prise de prolonger de Bagdad à Haiji la ligne de chemin de fer sur la rive droite du fleuve, de manière à rejoindre la ligne Istanbul-Tel-Kochek à la frontière nord de l'Irak et de la Syrie. Déjà des travaux ont été mis en marche pour cette extension et un jour viendra où l'Irak sera relié à l'Europe par voie ferrée.

Il y a lieu de signaler enfin les progrès accomplis en matière d'hygiène, de logement et de construction : partout s'ouvrent des dispensaires et des écoles, et l'on voit les taudis remplacés par des maisons modernes et des villages modèles.

Nos succursales ont bénéficié de cette situation améliorée et traité une large part des affaires commerciales du pays.

#### IRAN

Ce qui a marqué pour l'Iran l'année 1936, ce fut le rétablissement, à compter du 1<sup>er</sup> mars, d'un strict contrôle des changes, qui est toujours en vigueur.

Le gouvernement n'a pas renoncé davantage à sa politique de monopolisation du commerce extérieur aux mains de sociétés contrôlées par lui, et l'importance du commerce « libre » diminue sans cesse.

Les agences de la banque ont pris une bonne part dans les affaires locales qui se présentaient mais, leurs résultats, bien entendu, ont été moins favorables que s'il leur avait été possible de faire des opérations de change.

#### YOUGOSLAVIE

La Yougoslavie, elle, a bénéficié d'une récolte de céréales exceptionnellement abondante, supérieure de plus de 50 % à celle de 1935, et que ses exportateurs ont pu, de surcroît, réaliser à des cours avantageux. Sans cesser d'être un pays essentiellement agricole, la richesse de son sous-sol en cuivre, plomb, zinc et même en or, l'a fait participer non moins heureusement au récent mouvement de revalorisation des métaux, les entreprises d'extraction et de transformation des minerais étant entrées, depuis un an, dans une période de prospérité dont profite l'économie nationale. L'augmentation du nombre de wagons chargés, celle des dépôts dans les banques et les caisses d'épargne, une plus-value de 12 % dans le rendement des impôts directs et de 8 1/2 % dans celui des impôts indirects en sont autant de symptômes favorables. Depuis la levée des sanctions contre l'Italie, la balance commerciale est devenue active et, d'après le rapport de la Banque nationale, celle des paiements, allégée par les accords de moratoires conclus avec les porteurs étrangers, serait elle-même équilibrée. En tout cas, lorsqu'on compare la crise monétaire et bancaire qui s'était abattue sur la Yougoslavie en 1931, quand la livre sterling abandonna l'or, et le calme avec lequel le dinar a supporté, en 1936, le contre-coup de la dévaluation du franc français, du franc suisse, de la lire et de la couronne tchécoslovaque, on mesure toute la force de résistance que ce pays avait dû récupérer dans l'entre-temps.

La Banque franco-serbe\*, dans le capital de laquelle nous avons, vous ne l'ignorez pas, la majorité absolue, a présenté à ses actionnaires un bilan satisfaisant. En dépit de la concurrence des organismes de crédit public, notre filiale a développé à la fois ses ressources et son activité : on peut dire, en particulier, qu'il n'est presque plus aucune grande entreprise étrangère travaillant en Yougoslavie qui n'utilise ses services bancaires. Pour l'exercice 1936, elle vient de distribuer un dividende de 5 %, tout en affectant à ses réserves une nouvelle dotation.

#### GRÈCE

En Grèce, au contraire, l'activité économique a accusé, l'an dernier, un certain fléchissement. Les circonstances climatériques y sont pour quelque chose : c'est à elles, en effet, et non à une réduction des surfaces cultivées, qu'il faut attribuer le déficit de la récolte de blé et le fait qu'elle n'a couvert que 58 % des besoins de la consommation, au lieu de 62 % l'année précédente. Il en est résulté une charge d'autant plus lourde pour la balance des paiements extérieurs que les prix des grains importés ont été de 30 % supérieurs à ceux de 1935. Le déficit proprement commercial est le plus important qu'on ait eu à enregistrer depuis 1932; il n'a été qu'en partie compensé par la grande activité de la marine marchande et, pour défendre la devise nationale, le gouvernement hellénique a rattaché la drachme à la livre sterling sur base d'une parité inférieure et pris contre les sorties de capitaux des mesures draconiennes, allant jusqu'à la censure des correspondances et aux-refus de passeports.

Nous étant fait un principe du respect des lois et règlements de chacun des pays où nous sommes directement ou indirectement représentés, nous n'aurions rien à y objecter si l'autorisation donnée aux banques de traiter des opérations de change sous le contrôle de la Banque de Grèce n'avait été injustement refusée aux sièges de la British-French Discount Bank\* à Athènes et au Pirée, ainsi qu'à notre propre agence de Salonique\*. Toutefois, depuis lors, de sérieuses atténuations ont été obtenues à ce

régime d'exception, sans cependant que nous ayons encore pu retrouver l'égalité complète de traitement.

Notre filiale a pourtant maintenu l'activité antérieurement signalée, mais ses bénéfices sont intransférables.

#### ROUMANIE

En Roumanie, les conditions commerciales ont été plus favorables durant l'année écoulée, et c'est à la hausse des prix mondiaux des céréales qu'on le doit principalement. Bien qu'en amélioration, les affaires de notre filiale, la Bank of Rounania\*, ont néanmoins encore été gênées par les restrictions de change.

\*  
\* \*

L'assemblée générale a approuvé le rapport du Comité général, ainsi que le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1936.

Elle a fixé le dividende de l'exercice 1936 à 3 shillings par action, payable à partir du 28 juin 1937, à Istanbul, Londres et Paris.

---

#### BANQUE OTTOMANE (*Les Annales coloniales*, 27 juin 1938)

L'assemblée générale annuelle s'est tenue à Londres le 21 juin, sous la présidence du général l'Honorable sir Herbert A. Lawrence, assisté, en qualité de scrutateurs, des représentants des deux plus forts actionnaires, la Banque de Paris et des Pays-Bas et le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

M. Ihsan Rifat Koral, commissaire du gouvernement turc auprès de la banque, assistait à la réunion. 141.794 actions étaient présentes ou représentées.

Complications politiques et revirements de la conjoncture économique ont caractérisé pour le monde entier l'année 1937. Jusqu'ici, cependant, les affaires en général ne s'en sont pas trop ressenties dans les différents pays du Proche-Orient où s'exerce l'activité de l'établissement et les résultats d'exploitation obtenus par la plupart de ses agences et de ses filiales rejoignent maintenant leurs niveaux d'avant la crise. Si les comptes présentés ne traduisent pas encore mieux cet état de choses encourageant pour l'avenir, c'est, a expliqué le président dans son adresse aux actionnaires, que le comité avait jugé préférable de prélever, avant bilan, sur les profits mêmes de l'exercice, de quoi faire face à la majeure partie des moins-values de change et de titres résultant de la nouvelle dépréciation du franc et de la baisse des fonds d'État britanniques.

L'allocution présidentielle fait également mention, pour s'en féliciter, des rapports de collaboration qui se sont établis entre la banque et le gouvernement d'Ankara, depuis le renouvellement de sa concession en 1933, et souligne le rôle qu'elle est appelée à jouer dans l'application des récents accords anglo-turcs du 29 avril 1936 qui donnent lieu, en ce moment même, à des négociations intéressant la dette extérieure.

En ce qui concerne le bilan, il se totalise par 25.740.000 livres sterling, en augmentation de près de 3 millions de livres sterling sur le précédent et, après déduction de toutes charges et amortissements, il fait ressortir, avec le report antérieur, un montant disponible de 112.498 livres sterling. Sur la proposition du Comité général, l'assemblée a voté la répartition d'un dividende de 3 shillings par action, qui absorbera, au total, 75.000 livres sterling et laissera un report à nouveau de 37.498 livres sterling ; il sera mis en paiement le 27 juin, contre remise du coupon numéro 69.

L'assemblée a ensuite ratifié la nomination, comme membres du Comité général, de M. Charles Rist, en remplacement de M. Horace Finaly, démissionnaire, et de M. Philippe Mallet, en remplacement de M. Raoul Mallet, décédé, dont le général Lawrence avait auparavant salué la mémoire.

Enfin, elle a renouvelé les mandats, venant cette année à expiration, de sir John Hewett et de M. Philippe Mallet.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

---

ÉTUDES FINANCIÈRES  
BANQUE OTTOMANE  
(*Le Temps*, 4 juillet 1938)

Procédant, comme chaque année, à un vaste tour d'horizon, le président du conseil, dans le discours qu'il a prononcé à l'assemblée générale du 21 juin dernier, constate que l'année 1937, qui s'était ouverte sous des auspices relativement favorables, n'a pas tenu les promesses de ses premiers mois. Non seulement le conflit d'Extrême-Orient est venu ajouter aux complications de la situation politique internationale et aux inquiétudes que causait déjà à l'opinion le malaise européen, mais, à partir du milieu de l'été, il s'est produit dans la conjoncture économique elle-même un renversement de tendance qui, parti des États-Unis, a vite gagné tous les marchés commerciaux et boursiers.

« S'agit-il, demande le président, d'une réaction passagère contre un « boom » spéculatif des matières premières, ou bien sommes-nous au seuil d'une crise ? Les avis diffèrent et ce n'est pas à moi d'en émettre un en pareil lieu. Le certain est que cette ambiance générale n'a pas été pour faciliter les efforts de redressement des nations qui n'avaient pu recouvrer leur complet équilibre depuis la dépression antérieure ; la France, par exemple, s'est vue contrainte d'accepter une nouvelle dépréciation de sa monnaie et, déjà ramené par la dévaluation de 1936 de 75 à 105 la livre sterling, le franc, détaché de l'or, fléchit par paliers successifs jusqu'à 147 à la fin de 1937, soit, en deux ans, une perte de près de 50 %, encore aggravée depuis lors par le repli à 178.

Or, remarque à ce propos Sir Herbert A. Lawrence, si réduit qu'ait été par les précautions prises de longue date notre risque en cette devise, il y a cependant un minimum d'actifs sur lequel nous ne pouvons éviter de l'encourir, ne serait-ce que du fait que la majorité des banques et sociétés contrôlées par nous ont un capital exprimé en francs. »

Cependant, en ce qui concerne les pays du Proche-Orient constituant le principal champ d'activité de la Banque ottomane, les barrières douanières et monétaires dont s'entourent la plupart d'entre eux ont au moins l'avantage de rendre leur économie interne apparemment moins sensible à ces libres fluctuations du monde économique extérieur ; c'est sans doute la raison pour laquelle on n'y enregistre jusqu'à présent aucun ralentissement dans le mouvement de reprise précédemment mis en lumière.

Les agences et filiales ont toutes continué à en bénéficier largement et les résultats d'exploitation obtenus par elles rejoignent maintenant leurs niveaux d'avant la crise ; elles en ont également fini avec la liquidation des créances sorties compromises d'une aussi longue période de difficultés.

« Peut-être, déclare le président, vous étonnerez-vous de ne pas voir encore mieux traduit par le solde bénéficiaire des comptes qui vous sont présentés cet état de choses encourageant : c'est que votre comité a jugé préférable, puisque les circonstances lui en

offraient la possibilité, tout en maintenant le dividende au chiffre qui n'a cessé de vous être distribué depuis et malgré la crise, de prélever, avant bilan, sur les profits mêmes de l'exercice, de quoi faire face à la majeure partie des moins-values de change et de titres résultant du nouvel ajustement de la valeur du franc et de la baisse des fonds d'État britanniques. »

Le groupe d'exploitation de Turquie est le plus important à de multiples égards. Istanbul est le siège d'une direction générale pour la Turquie. Ses relations avec le gouvernement et les administrations publiques résultent tout naturellement des accords de 1933 ; et le président n'hésite pas à confirmer le caractère extrêmement satisfaisant de l'esprit de collaboration qui s'est établi depuis la conclusion de ces accords.

La direction générale pour la Turquie a aussi dans ses attributions la haute main sur l'exploitation bancaire du siège central et des vingt-neuf agences formant l'ensemble du groupe. Le redressement économique s'est poursuivi et le rapide essor de l'économie nationale aidant, les bénéfices ont accusé une nouvelle progression.

Il est intéressant de noter que les récoltes ont été aussi bonnes, sinon meilleures, en 1937 qu'en 1936 ; que, dans le domaine industriel, le premier plan quinquennal, consacré surtout aux différents textiles, s'exécute suivant les prévisions; qu'un autre plan, triennal celui-là, a été élaboré pour l'intensification de la production minière ; que, la création d'une flotte marchande occupe aussi les pouvoirs publics ; que les opérations de la Chambre de compensation d'Istanbul, où se reflète l'activité des échanges, se sont élevées, d'une année à l'autre, de 306 à 442 millions de livres turques ; enfin, que les plus-values dans le rendement des impôts ont atteint 28 millions pour l'exercice 1936-1937 sur une prévision budgétaire d'environ 213 millions de livres turques.

Un problème complexe, par contre, est celui des rapports commerciaux avec l'étranger, et c'est pour le gouvernement un sujet de grave préoccupation. Sa politique consiste, en ce qui regarde les importations, après abandon du système des contingents, à faire désormais application du principe : « J'achète à qui m'achète », mais, également, à stimuler les exportations vers les pays acheteurs à devises libres.

Afin de ménager dans l'intervalle sa balance des paiements extérieurs, le gouvernement turc a demandé à la banque d'allonger de quelques années la validité du crédit temporaire de 1.250.000 livres ouvert par elle au Trésor lors du renouvellement de sa concession. Elle y a consenti et, par voie de corollaire, la date de remboursement de ses billets a été reculée d'autant.

Voici, d'autre part, comment s'est exprimé le président sur les accords franco-turc et anglo-turc :

« Le gouvernement turc a approché, d'autre part, les gouvernements français et britannique.

Au premier, il a manifesté d'intention de régler désormais en livres turques utilisables à des achats de marchandises, la totalité du service de la Dette, alors que, d'après l'accord franco-turc de 1936, les opérations confiées à la Société commerciale franco-turque, et jusqu'ici réalisées par elle dans des conditions satisfaisantes, ne portaient que sur la moitié des échéances. Des négociations sont en cours à ce sujet.

Quant au gouvernement de Sa Majesté, il vient de conclure avec le gouvernement turc un ensemble d'accords qui, indépendamment d'un crédit lui facilitant l'achat en Grande-Bretagne de matériel nécessaire à sa défense nationale, comporte de la part de l'Export Credits Guarantee Department un concours de 10 millions de livres sterling devant permettre à la Turquie de développer, en même temps que son équipement et ses ressources, ses relations commerciales avec le Royaume-Uni. La Turquie obtient ainsi une aide appréciable pour l'exécution des programmes dont je vous ai déjà entretenus, et il convient de la féliciter chaleureusement du succès de ses négociations.

En ce qui concerne la banque, il lui a été agréable, au cours des récents pourparlers, de pouvoir coopérer à la fois avec les deux gouvernements et elle est appelée à jouer un rôle important dans les opérations qu'entraînera l'application de ces accords. Je n'ai pas besoin de dire que nous sommes heureux de la nouvelle occasion qui nous est ainsi donnée de prendre part au développement des ressources nationales de la Turquie et de ses rapports d'affaires avec l'étranger.

Voici enfin quelques indications sur les opérations des autres agences du Proche-Orient :

Les agences d'Alexandrie et du Caire ont été à même d'étendre leur clientèle et d'améliorer leurs possibilités de bénéfices. Pour peu que les circonstances soient normalement favorables, on peut escompter avec confiance la continuation de leurs progrès.

En Palestine, la situation économique est restée très peu satisfaisante d'un bout à l'autre de 1937, par suite de la tension politique, du terrorisme et de l'incertitude de l'avenir. Les succursales de Palestine ont suivi une politique de prudence et de réserve et, en dépit de conditions adverses, elles ont obtenu des résultats satisfaisants.

L'Irak a connu encore une année prospère en 1937, bien que, dans plusieurs branches de l'économie, les premiers espoirs n'aient pas été complètement réalisés, la baisse des prix mondiaux ayant affecté certains des produits du pays. Dans le courant de l'année, le gouvernement irakien a émis à Londres son premier emprunt : d'un million de livres sterling, sur un montant de 3 millions autorisé par le Parlement, il a été favorablement accueilli sur le marché et le produit en a déjà été en partie réservé pour relier les chemins de fer d'Irak à la ligne principale allant d'Europe à la frontière turque. Les agences de la banque ont continué à traiter une large part des affaires commerciales du pays, et les résultats obtenus par elles reflètent la prospérité accrue.

En Iran, bien que le budget ait augmenté de près de 50 % entre 1936 et 1937, les recettes ordinaires suffisent encore à l'équilibrer. Le coût de la vie est en hausse continue et pèse lourdement sur certaines classes de la population. Même empêchées, comme elles le sont, d'entreprendre aucune opération impliquant un change avec l'étranger, les agences de la banque conservent une participation satisfaisante dans les affaires bancaires du pays.

L'année 1937 a été d'une plus grande prospérité pour l'île de Chypre : les conditions climatériques y ont été favorables, les prix des produits agricoles rémunérateurs et l'activité minière en augmentation ; plusieurs nouvelles fabriques ont été ouvertes pendant l'année qui, en outre, a vu aboutir des négociations pour la réorganisation de l'Agricultural Bank of Cyprus Limited, créée par nous en 1925 : il en résultera une collaboration plus étroite entre le gouvernement et la Banque ottomane dans l'activité de cette institution, et l'on peut en attendre de grands avantages pour les agriculteurs de la colonie.

En ce qui concerne les banques affiliées, d'une manière générale, l'année 1937 leur a été favorable.

Le dividende de la Banque de Syrie et du Grand Liban ressort à 14,118 %, contre 11,40 % pour 1936.

De son côté, la Banque franco-serbe a pu porter de 5 à 6 % la répartition à ses actionnaires.

En revanche, malgré les résultats satisfaisants de son activité à Athènes et au Pirée, la British French Discount Bank Limited ne verra pas encore cette année s'ouvrir l'ère des dividendes, des restrictions de change sévères continuant à interdire tout transfert des bénéfices réalisés en Grèce grâce aux fonds qu'elle y a investis : en drachmes, ces bénéfices, après de larges provisions, atteignent 8 % du capital versé.

L'activité de la filiale de la banque en Roumanie, la Bank of Roumania Limited, est influencée à l'heure actuelle par les événements politiques survenus en Europe, particulièrement dans la région danubienne. Les conditions meilleures qui étaient



manifestes au début de l'année dernière m'ont pas persisté : un ralentissement des affaires a suivi le trouble de la situation générale et il n'y a pas d'amélioration immédiate à espérer.

Nous comparons ci-dessous à celui du précédent exercice le bilan au 31 décembre 1937 en livres sterling :

|   | 1936              | 1937              |
|---|-------------------|-------------------|
| ACTIF   |                   |                   |
| Espèces en caisse et dans les banques   | 4.733.630         | 4.389.759         |
| Placements temporaires et reports   | 1.023.582         | 1.206.303         |
| Effets à recevoir   | 5.403.823         | 5.018.640         |
| Valeurs en portefeuille (comprenant £ 2.209.573, 7 s. 3 d. en fonds d'État anglais et français)               | 2.419.895         | 3.205.066         |
| Comptes courants débiteurs  | 5.830.009         | 7.717.350         |
| Avances sur nantissements   | 2.398.529         | 2.700.155         |
| Débiteurs par acceptations  | 412.572           | 914.433           |
| Immeubles et mobilier   | 596.078           | 587.535           |
|   | <u>22.818.118</u> | <u>25.739.241</u> |
| PASSIF  |                   |                   |
| Capital :<br>10 millions de livres sterling; à déduire versements non appelés : 5 millions de liv. st.; reste | 5.000.000         | 5.000.000         |
| Réserve statutaire  | 1.250.000         | 1.250.000         |
| Billets de banque en circulation  | 320.062           | 299.685           |
| Effets à vue et à échéance  | 250.182           | 267.791           |
| Comptes courants créditeurs   | 14.089.811        | 16.325.412        |
| Dépôts à échéances fixes  | 1.387.342         | 1.569.422         |
| Acceptations  | 412.572           | 914.433           |
| Profits et pertes   | 108.149           | 112.498           |
|   | <u>22.818.118</u> | <u>25.739.241</u> |

L'augmentation de près de 3 millions de livres sterling qui apparaît dans le total du bilan d'un exercice à l'autre provient pour la plus grande partie du progrès des dépôts à vue ou à échéance. En contrepartie, on remarque à l'actif un accroissement d'un peu plus de 2 millions de livres sterling dans les facilités mises à la disposition de la clientèle sous forme de comptes courants et avances.

Bien qu'encore d'un montant très réduit, les acceptations accusent aussi un certain relèvement sur le niveau le plus bas où les avait fait tomber le déclin du commerce international.

Bien entendu, cet élargissement des programmes d'affaires s'est accompli sans porter atteinte aux principes de prudence qui sont ceux de l'établissement, et, comme on peut le constater, sans affaiblir en rien sa liquidité; il y a lieu, en effet, d'observer que

le poste « Valeurs en portefeuille » comprend, à concurrence des deux tiers, des fonds d'État anglais aisément réalisables.

Après déduction de tous frais et charges, les comptes font ressortir un solde net de 79.349 livres sterling, qui, avec le report antérieur de 33.149 livres sterling, forme un total disponible de 112.498 livres sterling contre 108.149 livres précédemment.

L'assemblée a approuvé la distribution du même dividende de 3 shillings que pour les derniers exercices. Ce dividende a été mis en paiement le 27 juin à Istanbul, Londres et Paris, net de tous impôts sur cette dernière place.

---

LEGION D'HONNEUR  
MINISTERE DES FINANCES  
(*Les Annales coloniales*, 8 août 1938)

Est promu officier  
M. [Félix] Bellet, directeur de la Banque ottomane.

---

MORT D'ATATURK  
Les condoléances à l'ambassade de Turquie  
(*Le Journal des débats*, 12 novembre 1938)

Dès que la nouvelle de la mort du président Ataturk a été connue à Paris, le président de la République s'est fait inscrire sur les registres de l'ambassade de Turquie, 33, rue de Villejust. Ce matin, nous avons relevé notamment sur ces registres les noms de MM. J. Jeanneney, président du Sénat ; Guy La Chambre, G. Mandel, Campinchi, Bonnet, Marchandéau, ministres ; Le Provost de Launay, président du conseil municipal de Paris ; Bucaille, syndic du conseil municipal ; Langeron, préfet de police ; S. E. le nonce apostolique, l'ambassadeur d'Angleterre et Lady Phipps ; Souza Dantas, ambassadeur du Brésil ; Passana, ambassadeur d'Espagne ; le ministre de Grèce et M<sup>me</sup> Politis ; Diemy, chargé d'affaires de Tchécoslovaquie ; M. Lozé, chef du protocole ;

Le général Braconnier, chef de la Maison militaire du président de la République ; le général Huntzinger, membre du conseil supérieur de la guerre ; S. E. Djemil Mardam bey, président du Conseil des ministres de Syrie ; MM. [Charles Rist, président, et Pierre Coutant, directeur de la Banque ottomane](#) ; Raymond Maurel, directeur de la Dette ottomane répartie ; [Charles de Cerjat, administrateur de la Banque ottomane](#) ; M<sup>lle</sup> Hélène Varesco ; MM. Jean Leune, au nom des anciens combattants des Dardanelles ; Paul Valéry, de l'Académie française ; E. de Nalèche, directeur du *Journal des débats*, etc.

---

BANQUE OTTOMANE  
(*Le Journal des débats*, 22 juin 1939)

L'assemblée générale annuelle s'est tenue à Londres le mardi 20 juin, sous la présidence du général l'Hon. Sir Herbert A. Lawrence, assisté, en qualité de scrutateurs, des représentants des deux plus forts actionnaires, la Banque de Paris et des Pays-Bas et le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. M. Ihsan Rifat Koral, commissaire du gouvernement turc auprès de la Banque, assistait à la réunion. 156.859 actions étaient présentés ou représentées.

Le bilan soumis aux actionnaires se totalise par 25.765.000 livres sterling, sans grands changements sur celui du 31 décembre 1937, si ce n'est une sensible augmentation de l'encaisse, s'expliquant par les précautions prises en raison de la situation internationale.

Après déduction de tous frais et charges, il fait ressortir, avec le report antérieur, un montant disponible de 114.239 livres sterling.

Dans son allocution, le président a souligné qu'en réalité les résultats d'exploitation des différents groupes, recueillant le fruit des réorganisations accomplies depuis la crise, avaient été, l'an dernier, très supérieurs à ce que traduisent les comptes ainsi publiés ils ont, en effet, permis de couvrir, avant bilan, sans rien prélever des réserves, les moins-values provenant de la nouvelle dépréciation du franc et de la baisse de certains titres du portefeuille.

D'un autre côté, les restrictions de change existant dans plusieurs des pays où s'exerce l'activité de la Banque et celle de ses filiales rendent de plus en plus difficile le rapatriement en livres sterling, monnaie du bilan, des profits satisfaisants réalisés dans les diverses monnaies locales, et le solde indiqué plus haut ne fait pas état de ceux pour lesquels il n'avait pas encore été obtenu d'autorisations de transfert à la clôture de l'exercice.

Dans ces conditions, le Comité n'a pu faire mieux que de proposer le maintien du dividende à 3 shillings par action. L'assemblée ayant adopté sa proposition, cette distribution, qui absorbe au total 75.000 livres sterling, sera mise en paiement le 26 juin, contre présentation du coupon n° 70.

MM. Paul de Thomasson <sup>14</sup> et Émile Oudot <sup>15</sup> ont ensuite été élus membres du Comité général, en remplacement, le premier, de M. Anathase Roudy, démissionnaire, et le second, de M. Charles de Cerjat qui ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat venu cette année à expiration.

Quant aux autres membres sortants du Comité, ils se représentaient aux suffrages de l'assemblée qui les a réélus pour cinq ans : ce sont M. René Bechmann, le très honorable Lord Hillingdon, M. A. G. A. Jamieson et M. Charles Rist. Un hommage a été rendu à la mémoire de M. E. W. H. Barry, directeur du siège de Londres depuis 1898 et membre du Comité depuis 1900, décédé au lendemain de la précédente réunion.

Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité.

---

Un déjeuner au ministère du commerce  
(*Le Journal des débats*, 24 juillet 1939)

M. Gentin, ministre du commerce, a offert aujourd'hui un déjeuner en l'honneur de la délégation turque, venue à Paris pour la négociation d'un accord commercial.

Assistaient, notamment, à ce déjeuner : ... M. [Gustave] Boissière, directeur de la Banque ottomane..., etc.

---

<sup>14</sup> Paul de Thomasson (1894-1973) : marié en 1924 à Thérèse Thureau-Dangin, fille de Jean Thureau-Dangin, député (1929-1935), puis sénateur (1935-1942) de la Seine-Inférieure. Inspecteur des finances, directeur adjoint (1927), puis directeur (1931) de l'Union des mines, directeur de l'Urbaine-Vie (1934), puis de la Banque de Paris et des Pays-Bas (1938), son représentant à la Banque de Syrie et du Liban, à la Banque ottomane, à la CSF, à Radio-France, à la Cie générale des colonies,, à la Cie générale du Maroc, aux Chemins de fer du Maroc oriental... Administrateur provisoire de la Banque Lazard (1941-1942). En disgrâce à la Libération. Repêché en 1950 par la Banque de l'Indochine avec rang de directeur général adjoint.

<sup>15</sup> Émile Oudot : directeur (1919), puis administrateur (1937) et vice-président de la Banque de Paris et des Pays-Bas qu'il représenta dans une quinzaine de sociétés. Voir Qui êtes-vous . 1924 :

[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Qui\\_etes-vous\\_1924-Levant.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Qui_etes-vous_1924-Levant.pdf)

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ DU FIGARO SUR LA TURQUIE  
UN PUISSANT ÉTABLISSEMENT FINANCIER.  
LA BANQUE OTTOMANE  
(*Le Figaro*, 30 juillet 1939)

La Banque impériale ottomane fut créée en 1863, par les représentants les plus marquants de la haute banque de Londres et de Paris, pour exercer le privilège de Banque d'État dans l'Empire ottoman.

Effectivement jusqu'en août 1914 et théoriquement jusqu'en juin 1933, elle fut, en Turquie, à la fois l'institut d'émission, le banquier officiel, un collecteur d'impôts et le trésorier payeur général, Grâce à la puissance de ses ressources et aux concours financiers français et anglais dont l'assurait son patronage, la Turquie a toujours trouvé en elle un auxiliaire précieux dans les moments difficiles lui doit, en outre, les premiers éléments de son outillage national.

Mais, au fur et à mesure que le pays se transformait, aussi bien dans son étendue territoriale, amoindrie par les guerres successives, que dans sa forme constitutionnelle et la politique de ses dirigeants, la Banque impériale ottomane, devenue Banque ottomane le 1<sup>er</sup> octobre 1925, a dû et su évoluer. En particulier quand il fut décidé de créer une banque centrale exclusivement au moyen de capitaux turcs, elle fit, sans hésitation, le sacrifice de certaines clauses, d'ailleurs tombées en désuétude, de son ancien acte de concession et obtint, en échange, la prolongation de son statut privilégié jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1952. À chacune des assemblées générales tenues à Londres depuis ce renouvellement de convention, son président souligne la cordialité des rapports qui l'unissent aux autorités d'Ankara.

Il va de soi qu'en consacrant et en resserrant les liens d'amitié existant entre les trois pays où la Banque ottomane est le plus intéressée, les récents accords anglo-turc et franco-turc sont de nature à favoriser grandement son activité et l'appui qu'il lui revient de donner, non seulement au développement économique de la Turquie, mais encore à l'intensification de ses relations d'affaires avec la Grande-Bretagne et la France.

De même qu'en 1936 elle avait pris une part active à la constitution de la Société commerciale franco-turque, c'est à elle que furent confiées par les arrangements de 1938 les opérations financières découlant du crédit de 16 millions de livres sterling ouvert par le gouvernement anglais au gouvernement turc.

En même temps qu'à l'intérieur de la Turquie elle s'adaptait aux circonstances nouvelles, en commercialisant ses méthodes et en utilisant les importants dépôts de sa clientèle surtout au financement à court terme des récoltes exportables, la Banque a étendu progressivement son exploitation à la plupart des pays du Proche-Orient détachés, au cours de l'histoire de l'ancien Empire ottoman : Égypte, Palestine, Irak, etc.

Quand la nécessité ou le nationalisme des nouvelles unités politiques l'exigeait, elle l'a fait sous le couvert de banques affiliées : c'est ainsi que la Banque de Syrie et du Liban, banque officielle d'émission, dans les États du Levant sous mandat français, la British-French Discount Bank en Grèce, la Banque franco-serbe [en association avec la BUP] en Yougoslavie, la Bank of Roumania en Roumanie constituent ses créations exclusives.

Bien qu'elle soit, en droit, de nationalité turque et, en fait, administrée par un comité général moitié français et moitié anglais, la Banque ottomane a un capital exprimé en livres sterling : de 2.700.000 livres sterling à l'origine, il fut porté en 1874 au chiffre actuel de 10 millions de livres sterling, soit plus d'un milliard 750 millions de francs, dont moitié versée.

Telle qu'elle résulte de la dernière assemblée générale, la composition de son comité général est la suivante ;

À Paris :

MM. Charles Rist, président ; René Bechmann, Jean Boissonnas, le baron Hottinguer, Philippe Mallet, Jacques de Neuflyze, Émile Oudot, le comte Frédéric Pillet-Will, Paul de Thomasson, Édouard Vernes.

À Londres :

MM. Gen. the Hon. sir Herbert A. Lawrence, président ; Albert C. Gladstone, the viscount Goschen, sir W. Guy Granet, sir John P. Hewett, the Rgt Hon. lord Hillingdon, A. G. A. Jamieson, sir John Gordon Nairna, lieutenant-colonel sir Albert Stern.

Le bilan au 31 décembre 1938 se totalise par 25.765.000 livres sterling ; son extrême liquidité trouve sa justification dans les précautions prises en raison de la situation politique internationale.

Quant à la grande dépression économique de ces dernières années, nulle part elle n'a fait sentir ses effets avec plus de rigueur que dans ces pays du Proche-Orient, principalement agricoles ou producteurs de matières premières, qui constituent le domaine essentiel de la Banque ottomane et de ses filiales. C'est ce qui explique que, de 250.000 livres sterling ou davantage avant 1930, les bénéfices n'ont plus été, au cours des derniers exercices, que de l'ordre de 75 à 80.000 livres sterling.

Toutefois, comme l'indiquait l'autre jour aux actionnaires le général Lawrence, les résultats d'exploitation, recueillant le fruit des réorganisations accomplies depuis la crise, sont en réalité très supérieurs à ce que font apparaître les comptes publiés et, s'il n'était de plus en plus difficile de transférer en livres sterling les profits, soumis à des restrictions de change, de plusieurs groupes d'agences et de certaines filiales, le dividende, au lieu d'être maintenu à 3 shillings par action, pourrait être sensiblement augmenté.

Il est d'ailleurs permis d'espérer que ces circonstances anormales n'auront qu'un temps et qu'un jour viendra où, ayant surmonté, sans rien perdre de ses moyens d'action, une aussi longue série d'exceptionnelles difficultés, ce puissant établissement pourra pleinement jouer de nouveau e rôle qui est le sien ; dans l'intérêt des pays où il travaille, autant qu'à son propre avantage.

Depuis trois quarts de siècle que la Banque ottomane sert de lien financier entre les grandes places occidentales et un Proche-Orient en continuelle transformation morale et matérielle, il est assurément peu d'institutions qui, dans leur champ et leurs formes d'activité, aient eu à faire face à plus de bouleversements qu'elle ; la manière dont elle a réussi à s'y adapter jusqu'à présent est le meilleur témoignage de la vitalité mise en elle par ses fondateurs et le gage des services qu'elle est encore appelé à rendre dans l'avenir.

---

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
BANQUE OTTOMANE  
(*Le Temps*, 14 août 1939)

Au cours de son allocution à la dernière assemblée générale, le président du conseil rappelait les conditions exceptionnelles qui ont caractérisé l'exercice 1938 et montrait comment l'esprit d'entreprise est paralysé par les menaces de guerre qui dépriment les grands marchés de valeurs mobilières.

Parmi les difficultés auxquelles ont à faire face l'exploitation de la banque et celle des filiales, il y en a également d'une nature spéciale et propres aux régions où elles travaillent : exportateurs de matières premières, tous ces pays du Proche-Orient sont dépendants des prix mondiaux ; bien plus, pour les produits de plusieurs d'entre eux, il n'est pas possible de trouver, fût-ce à ces cours, des débouchés suffisants dans les pays

à change libre. Ils ont dû, par suite, pour leur assurer un écoulement rémunérateur, se tourner vers l'Allemagne et, dans une moindre mesure, vers l'Italie, et ceci les a amenés à conclure avec les deux puissances totalitaires tout un réseau d'accords de clearing, dont les conséquences commerciales et les incidences monétaires, déjà signalées par le président voici trois ans, sont maintenant reconnues de tous comme un des problèmes de l'heure, à la fois peut-être le plus urgent et le plus difficile à résoudre.

En attendant qu'il y soit porté remède, le résultat est de les faire participer de plus en plus au régime de réglementations, de contrôle, d'autarcie, que s'imposent, en vue d'une mobilisation permanente de leurs ressources de toute nature, les États en question.

Quant aux prix des principales marchandises agricoles ou minières, ils se trouvent portés par les achats allemands à des niveaux factices et leur exagération par rapport à ceux des marchés libres traduit les dévaluations latentes.

En dépit, pourtant, d'une atmosphère aussi défavorable, les bénéfices de la banque, recueillant le fruit des réorganisations accomplies par les différentes directions, sont en progression très sensible sur les exercices précédents.

En effet, les résultats d'exploitation des différents groupes ont été, l'an dernier, très supérieurs à ce que traduisent les comptes publiés ; ils ont permis de couvrir, avant bilan, sans rien prélever des réserves, les moins-values provenant de la nouvelle dépréciation du franc et de la baisse de certains titres du portefeuille.

D'un autre côté, les restrictions de change existant dans plusieurs des pays où s'exercent l'activité de la banque et celle de ses filiales rendent de plus en plus difficile le rapatriement en livres sterling, monnaie du bilan, des profits satisfaisants réalisés dans les diverses monnaies locales, et le solde disponible ne fait pas état de ceux pour lesquels il n'avait pas encore été obtenu d'autorisations de transfert à la clôture de l'exercice.

Si ce n'était pour ce motif particulièrement important dans une exploitation telle que celle-ci, le conseil aurait pu envisager une augmentation substantielle de dividende au lieu du maintien qui a été proposé à l'assemblée.

Témoignant de l'activité déployée par notre direction générale pour la Turquie et dans toutes les agences en dépendant, tant pour l'extension des ressources qu'en vue d'un meilleur rendement par voie d'entente avec les autres banques nationales et étrangères, les résultats du groupe en monnaie locale se sont élevés, cette année, à un niveau donnant toute satisfaction ; il pourrait même leur être difficile de s'y maintenir dans le proche avenir si, par leurs répercussions et les précautions qu'ils imposent, des à-coups comme ceux de septembre 1938 et de mars 1939 devaient sans cesse briser le rythme de l'exploitation.

En Égypte, le commerce extérieur s'est fortement contracté et, pour la première fois depuis nombre d'années, il présente une balance défavorable. La campagne cotonnière, d'autre part, a été mauvaise et, à la Bourse des valeurs, les cours ont été, comme ailleurs, sérieusement affectés, et sur toutes les catégories d'actions et d'obligations, la baisse a été profonde.

Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, qu'au point de vue bancaire, 1938 ait été, en Égypte, une année d'extrêmes difficultés. Et, cependant, les agences de la Banque ottomane ont réussi à améliorer leur capacité de gain, bien qu'elles aient été contraintes à une politique de prudence.

En Palestine, l'agitation a persisté, avec une aggravation du terrorisme pendant le second semestre ; des périodes d'état de siège et d'insécurité ont sérieusement gêné le commerce, et les affaires avec les Arabes, en particulier, ont beaucoup souffert.

Au point de vue des bénéfices, les succursales de Palestine se sont ressenties du marasme général des transactions et de la nécessité d'observer une attitude de très grande précaution.

En Transjordanie, la situation et les affaires sont restées plus ou moins normales.

L'Irak, par contre, a bénéficié tout le long de l'année d'un état politique calme ; le traité avec l'Iran pour la délimitation des frontières et un pacte de non-agression entre l'Irak, la Turquie, l'Iran et l'Afghanistan, ont tous deux été ratifiés.

Il n'empêche que les agences d'Irak ont eu une année très satisfaisante ; elles ont traité une large part des opérations s'offrant aux banques.

En Iran, le commerce extérieur et les changes restent sous le contrôle gouvernemental, et l'activité de l'établissement est demeurée limitée à l'achat et à la vente d'effets intérieurs ; encore le bénéfice de ces opérations est-il pour le moment intransférable hors d'Iran.

Dans l'île de Chypre, si la prospérité a été plus grande, c'est à l'activité des mines qu'on le doit : le minerai exporté en 1938 représente, en effet, une valeur de 1.495.000 livres sterling contre 1.127.800 livres en 1937 et 712.000 en 1936.

Redevances et salaires ayant naturellement progressé dans la même proportion, il en est résulté un accroissement des dépôts dans les banques, actuellement évalués aux environs de 2 millions de livres dans l'ensemble de la colonie.

À signaler enfin, comme pouvant se révéler dans l'avenir d'un avantage considérable pour Chypre, les importantes sources qui y ont été découvertes au cours de l'année.

Les agences de la banque ont pleinement participé à l'activité accrue de l'île et en ont profité dans toute la mesure qu'on pouvait souhaiter.

Quant aux sièges de Londres et de Paris, ils ont fourni au compte de profits et pertes leur habituelle contribution, chacun dans la mesure des possibilités de son marché monétaire.

Passant aux banques affiliées, le président a rappelé que le privilège d'émission de la Banque de Syrie et du Grand Liban venait à expiration le 31 mars 1939, et cette filiale avait engagé, de longue date, des négociations en vue de son renouvellement. Celles-ci ont abouti à la signature de deux conventions, l'une avec le Liban le 29 mai 1937, l'autre avec la Syrie le 25 février 1938. La première a obtenu la ratification de la Chambre libanaise et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1939 ; la seconde, au contraire, n'ayant pas été jusqu'ici ratifiée par le Parlement syrien, un arrêté du haut commissaire a provisoirement maintenu sur les territoires autres que le Liban la validité de la convention antérieure. À la suite de ces accords, la raison sociale a dû être changée en Banque de Syrie et du Liban.

L'assemblée extraordinaire appelée à modifier les statuts en conséquence a profité de l'occasion pour autoriser, en vue de possibilités futures, l'augmentation du capital jusqu'à 60 millions de francs ; par un premier pas dans cette voie, le conseil l'a immédiatement porté de 25.500.000 francs à 38.250.000 francs par incorporation de réserves et remise d'une action gratuite pour deux anciennes.

1938 a été, pour les États du Levant, une année de stabilité politique intérieure et de prospérité économique. À cette dernière, la filiale contribue de tous ses moyens : on constate notamment une nouvelle progression de sa circulation de billets, passée de 474 millions de francs fin 1937 à 617 millions fin 1938.

Le dividende de l'exercice ressort à 70 francs net pour les actions libérées, contre 60 francs précédemment.

Il est peu de pays dont la balance des paiements extérieurs ait été aussi gravement affectée que celle de la Yougoslavie par les remaniements territoriaux d'Europe centrale.

L'extension du clearing germano-yougoslave à l'Autriche d'abord, aux pays sudètes ensuite, a eu, en effet, pour résultat de la priver de deux de ses principales sources de devises libres. Loin de pouvoir faire, dans ces conditions, un nouveau pas vers un régime de liberté des changes dont il avait été permis, un instant, d'espérer le retour progressif, la Banque nationale s'est efforcée de parer à la raréfaction de ses disponibilités par un renforcement des réglementations existant déjà ; elle se montre, en particulier, de plus en plus parcimonieuse dans l'octroi des permis de transfert et, lors de la clôture de son

bilan, la Banque franco-serbe, dont les bénéfices en dinars furent, l'an dernier, plus favorables que n'auraient pu le faire craindre les circonstances, était encore dans l'attente des autorisations nécessaires pour les rapatrier en francs. Bien qu'il ait fallu par suite les tenir en suspens, cette filiale a pu payer cependant le premier dividende statutaire de 25 francs par action ; pour 1937, il avait été distribué 30 francs.

De même, la British French Discount Bank a retiré de l'exploitation de son siège d'Athènes et de son agence du Pirée des profits satisfaisants en 1938, mais leur transfert reste soumis aux restrictions de change maintenues en Grèce ; la campagne y fut cependant favorable pour le blé et le tabac et le déficit moindre de la balance commerciale a été compensé dans une certaine mesure, par les éléments invisibles de la balance des comptes, notamment par certains rapatriements de capitaux.

En Roumanie, l'activité de la filiale, Bank of Roumania, s'est heurtée, l'an dernier, à de très grandes difficultés, le strict contrôle des changes et les divers accords commerciaux entravant la libre circulation des marchandises, en même temps qu'avait lourdement à pâtir des bas prix mondiaux des céréales la vente sur le marché de l'excellente récolte roumaine.

De la récente visite à Bucarest d'une mission économique britannique et des négociations engagées entre les deux gouvernements, on espère un développement du commerce anglo-roumain.

Le bilan dernièrement publié par la Bank of Roumania en fait apparaître la forte liquidité et, avec ses ressources intactes en livres sterling, cette filiale est toute prête à prendre la place qui lui revient en appuyant toute reprise d'affaires entre la Grande-Bretagne et la Roumanie.

Nous comparons ci-dessous les deux derniers bilans :

Bilans au 31 décembre (en livres sterling)

|   | 1937              | 1938              |
|---|-------------------|-------------------|
| ACTIF   |                   |                   |
| Espèces en caisse et chez les banques   | 4.389.758         | 5.587.877         |
| Placements temporaires et reports   | 1.206.303         | 1.330.088         |
| Effets à recevoir   | 5.018.641         | 4.604.280         |
| Valeurs en portefeuille (comprenant 1.330.010 livres, contre 2.209.573 en fonds d'État anglais et français) | 3.205.066         | 2.339.177         |
| Comptes courants débiteurs  | 7.717.350         | 7.293.834         |
| Avances sur nantissements   | 2.700.155         | 2.863.669         |
| Débiteurs par acceptations  | 914,433           | 1.159.241         |
| Immeubles et mobilier   | 587.535           | 587.261           |
|   | <u>25.739.241</u> | <u>25.765.427</u> |
| PASSIF  |                   |                   |
| Capital : 10.000.000 ; à déduire : versements non appelés : 5.000.000 ; reste                               | 5.000.000         | 5.000.000         |
| Réserve statutaire  | 1.250.000         | 1.250.000         |



|                                  |                   |                   |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Billets de banque en circulation | 299.685           | 307.812           |
| Effets à vue et à échéance       | 267.791           | 222.597           |
| Comptes courants créditeurs      | 16.325.412        | 16.403.004        |
| Dépôts à échéances fixes         | 1.569.422         | 1.308.533         |
| Acceptations                     | 914.433           | 1.159.241         |
| Profits et pertes                | 112.498           | 114.240           |
|                                  | <u>25.739.241</u> | <u>25.765.427</u> |

On voit que le dernier bilan se totalise à 25 millions 265.000 livres sterling, par le même chiffre, à peu de chose près, que l'an dernier, et ne présente guère d'autres particularités notables qu'une augmentation de l'encaisse et une réduction correspondante des fonds d'État et effets en portefeuille.

Dans chacun des divers pays où travaille l'établissement, la largeur de la trésorerie est demeurée à tout moment aussi parfaite que l'exigeait la situation générale.

Après déduction de tous frais et charges, le bilan fait ressortir, avec le report antérieur, un montant disponible de 114.239 livres sterling. Sur la proposition du comité général, l'assemblée a voté la répartition d'un dividende de 3 sh. par action, égal au précédent. Cette distribution a absorbé au total 75.000 livres et a laissé un report à nouveau de 39.239 livres.

---

BANQUE OTTOMANE  
(*Le Journal*, 2 mars 1942)

Le dividende afférent à l'exercice 1939, de 30 fr. 80 net par action, sera mis en paiement à partir du 2 mars.

---

NOMINATION  
BANQUE OTTOMANE  
(*Le Journal*, 26 octobre 1942)

M. Louis Renaudin, directeur général du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, a été nommé membre du comité de la Banque ottomane.

---

L'activité de la Banque ottomane  
(*L'Économie*, 24 octobre 1946)

En dépit des difficultés rencontrées dans certains pays dans lesquels elle est établie, la Banque ottomane a réalisé l'an dernier un bénéfice net approximativement identique à celui de 1944, soit 134.977 livres sterling, et réparti un dividende inchangé de 5 shillings par action. Ses dépôts se sont encore accrus, mais dans des proportions moins considérables que précédemment, en passant de 57,6 millions à 60,3 millions. Le retour progressif à des conditions plus normales lui a permis de réduire sensiblement son encaisse et d'investir une plus grande partie de ses disponibilités dans des bons à court

terme du Trésor britannique. Ses avances commerciales marquent également une augmentation.

Parmi les faits les plus marquants indiqués dans le rapport, on relèvera que la banque a décidé de suspendre son activité en Grèce en raison de l'état d'incertitude politique et économique qui règne dans ce pays. La filiale British-French Discount Bank est entrée en liquidation volontaire au début de l'année 1946 et la seule succursale directe à Salonique sera aussi fermée. Quant à la Yougoslavie, il est noté que les modalités d'échange des billets de banque ont affecté la Banque franco-serbe\* à l'instar des autres établissements de crédit et que la sphère d'activité dont cette filiale dispose est si restreinte qu'elle ne peut couvrir ses dépenses. Aussi le conseil de la Banque franco-serbe étudie la situation dans le but de prendre les décisions qui s'imposeraient. La situation paraît sous un jour un peu plus favorable en ce qui concerne la Bank of Rumania\* « qui ne donne pas lieu à inquiétude ».

Si les affaires dans les Balkans ont ainsi eu un caractère décevant à la suite des bouleversements politiques, elles ont été ailleurs satisfaisantes dans l'ensemble. En Turquie, l'état des finances publiques est resté favorable. Les dépenses ont été couvertes, à concurrence de 90 % par les recettes, les réserves d'or et de devises se sont accrues de 312 à 345 millions de livre, turques, la circulation monétaire a diminué de 80 millions de livres turques, tombant à 881 millions. D'autre part, l'activité industrielle s'est maintenue au niveau élevé de l'année précédente et le gouvernement a préparé un programme de mise en valeur des ressources naturelles — charbon, cuivre, plomb. En revanche, les récoltes ont souffert de la sécheresse comme dans les pays voisins et les exportations turques ont reculé du fait du niveau élevé des prix. La récente dévaluation de la livre turque devrait améliorer sa position dans ce domaine. Pour la Banque ottomane, cette mesure, à la suite de laquelle le cours de la livre sterling est passé de 520 à 1.134 piastres environ, représente une dépréciation de ses investissements dans le pays, toutefois, elle dispose, en vue de son amortissement, des bénéfices réalisés en Turquie au cours des années 1939 à 1945, qui n'avaient été ni transférés ni incorporés dans les comptes profits et pertes. Au cours de cette année, une partie de ces bénéfices ont été transférés grâce à des Accords conclus avec le gouvernement turc.

En Syrie et au Liban, les importations massives effectuées en fin 1945 et au cours de cette année ont précipité la crise qui devait fatalement se produire eu égard à l'écart entre les prix intérieurs et les prix mondiaux. La Banque de Syrie et du Liban\*, filiale de la Banque ottomane, avait prévu ces difficultés et pris des mesures de précautions. Elle continue à exercer ses fonctions comme banque centrale. Ses bénéfices ont accusé l'an dernier un accroissement notable. ce qui a permis de porter le dividende de 29,50 à 49,50 francs. En Égypte, en Palestine, en Transjordanie et en Irak, les succursales de la Banque ont travaillé d'une manière satisfaisante en profitant des conditions économiques favorables qui y prévalent. En Iran, l'état d'incertitude se répercute fâcheusement sur les affaires : les importations ont été ainsi complètement arrêtées au cours du premier semestre.

---

BANQUE OTTOMANE

*(L'Information financière, économique et politique, 15 décembre 1955)*

M. J.-R. Colville a été nommé membre du comité de la Banque ottomane.

---

BANQUE OTTOMANE

## [Desfossés 1956/216]

Sièges : Galata (Istanbul) ; 7, rue Meyerber, Paris ; 20-22, Abchurch Lane E.C. 4 à Londres.

Agences :

38, rue St-Ferréol, Marseille.

1, pl. Edmond-Doutté, Casablanca.

56-60, Cross Street, Manchester.

Turquie d'Europe et d'Asie, Égypte, Chypre, Jordanie, Irak, Soudan.

### • Comité de Paris :

Monick (Emm.), 103 (Bq État Maroc), 113 (Bq de l'Indochine), 127 (pdt BPPB), 174 (Créd. nat.), 216 (pdt cté Paris Bq Ottomane), 221 (Sudameris), 247 (ph Créd. fonc. fr.-canad.), 474 (Suez), 863 (Forges+ac. N+E), 1839 (v.-pdt Tabacs Maroc), 1988 (Raff. sucr. St-Louis), 2213 (v.-pdt Hachette).

Vernes (Édouard), 88 (Cie frse réass. gén.), 106 (Bq Syrie-Liban), 216 (v.-pdt cté Paris Bq ottomane), 2029 (Grands hôtels Levant).

Bechmann (René)[dir. Banque Heine à la tête de laquelle il a succédé en 1935 à son père, anc. adm. du CNE, ép. Alice Raynal], 106 (Banque de Syrie et du Liban), 216 (Banque ottomane).

Boissonnas (Rémi)<sup>[x/x0]</sup> fils de Jean B. et de Geneviève Mirabaud<sup>[Mirabaud, puis (1953) BUP]</sup>, 106 (Bq Syrie + Liban), 203 (Cie algérienne de crédit et de bq), 216 (Bq ottomane), 226 (Santa-Fé), 335 (P.-O.), 568 (Ass. minière), 590 (Djebel-Djerissa), 593 (Mokta), 1484 (Salins du Midi), 1732 (SHO), 1749 (Cie algérienne).

Deroy (Henri)(1900-1979)(ép. Toulouse)[ / x], 101 (Bq France), 106 (Bq Syrie+Liban), 127 (BPPB), 216 (Bq ottomane), 229 (gv Crédit foncier de France 1945-1955), 393 (v.-pdt CIWLT), 2213 (Hachette).

Hottinguer (baron Rodolphe)(1902-1985), 128 (UEIF), 216 (Banque ottomane), 570 (Minemet), 590 (Djebel-Djerissa)[par parenté avec Alb. de Dietrich marié à Lucie Hottinguer], 653 (Vieille-Montagne), 850 (Châtillon-Commentry), 921 (Cie frse des métaux), 1433 (Gafsa), 1792 (Caout. Donai), 1821 (Kléber-Colombes), 2205 (Didot-Bottin).

Mallet (Philippe) [x / x], 106 (Bq Syrie+Liban), 216 (Bq ottomane), 320 (Latonia), 486 (Docks-entrepôts du Havre), 703 (Docks pétroles d'Ambès), 1231 (Radio-Orient), 1722 (Cie gén. Maroc), 2288 (Lip).

Oudot (Émile)[Boufarik 1895-1956. Lycée Alger, HEC. Dir. (1919), puis administrateur (1937) et vice-pdt de la Bq de Paris et des Pays-Bas], 83 (Prévoyance-RD), 95 (Patrie-ré), 103 (pdt Bq État Maroc), 105 (Bq Alg.), 106 (ph Bq Syrie+Liban), 108 (Bq Madag. +s Comores), 123 (pdt Bq fr.-pol.), 127 (ph et anc. v.-pdt BPPB), 216 (Bq ottomane), 221 (ph Sudaméris), 227 (pdt Bq fr.-chinoise), 723 (Esso Standard).

Pillet-Will (Cte Frédéric)(1873-1962)<sup>[x / 00]</sup>, 127 (BPPB), 216 (Bq ottomane), 335 (P.-O.).

Renaudin (Louis)(1892-1969)(ép. Christiane Bonnier)<sup>[x / 00]</sup>, 106 (Bq Syrie+Liban), 216 (Bq ottomane), 229 (Créd. fonc.), 236 (Sous-comptoir entrepreneurs), 237 (pdg CFAT), 365 (pdg Fermière ch. fer tunisiens), 479 (Port Fedala), 1315 (Fasi d'élec.), 1368 (Alg. prod. chim. et d'engrais), 1437 (Phosphates Djebel M'Dilla), 1721 (Cie gén. des colonies), 1737 (Lyonnaise de Madagascar), 1758 (Cie marocaine).

Reyre (Jean), 127 (dg BPPB), 216 (Bq ottomane), 226 (Santa-Fé), 672 (Omnium frs pét.), 705 (Sté indus. lubrif.), 727 (FINAREP), 1223 (CSF), 1311 (ÉÉM), 1343 (CGIFE), 1721 (Cie gén. col.), 1722 (Cie gén. Maroc), 1723 (Omnium nord-afr.).

Schlumberger (Maurice)(ép. Françoise Monnier, fille d'André)<sup>[x / 00]</sup>, 126 (ex-BFCE), 129 (Paris. réescompte), 216 (Bq ottomane), 309 (Gest. immob.), 320 (Latonia).

### • Comité de Londres :

Latymer (The Rt Hon. Lord), 216 (pdt cté Londres Bq ottomane).

Babington Smith (M.J.), 216 (v.-pdt cté Londres Bq ottomane).

Abbott (S.E.), 216 (cté Londres Bq ottomane).

Acton (W. Antony), 216 (cté Londres Bq ottomane).

Drexel (J. A.), 216 (cté Londres Bq ottomane).

Gladstone (Sir Albert C.), 216 (cté Londres Bq ottomane).

Sargent (Sir Orme G.), 216 (cté Londres Bq ottomane).

Smith (John), 216 (cté Londres Bq ottomane).

Stern (Sir Albert), 216 (cté Londres Bq ottomane).

Tilney (Robert), 216 (cté Londres Bq ottomane).

### • Dir. gén. à Paris :

Dupéron (Ph.)<sup>[0% x0]</sup> > Créd. hypothécaire Indoch., 106 (Bq Syrie + Liban), 216 (dg 1953-67 Bq ottomane), 227 (Bq fr.-ch.), 296 (Cogisa), 364 (Ch. fer Indoch.-Yunnan), 1739 (LUCIA), 1793 (Indoch. forest. allum.), 2239 (Indoch. films+ciné.).

Tête (R.)<sup>[0 / 00]</sup>, 216 (dga Bq ottomane), 377 (Ch. fer Damas-Hamah), 563 (censeur Héraclée, en liquid.).

Aksan (R.)<sup>[0 / 00]</sup>[Turc], 216 (dga Bq Ottomane).

- Dir. gén. à Londres :  
Mc Kim (W. Stexart), 216 (dg Bq Ottomane).  
Allan (C.D.F.), 216 (dga Bq Ottomane).

CAPITAL SOCIAL : 10.000.000 £, divisé en 500.000 actions de 20 £ libérées de moitié, au porteur.

PARTS DE FONDATEUR : 216 parts. Aucune clause de rachat.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions 73. - Notice BEF : BA 36.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 79 (2 juillet 1952), 8 sh. ; 80 (17 août 1953), 8 sh. ; 81 (30 juin 1954), 8 sh. ; 82 (1<sup>er</sup> juillet 1955), 8 sh.

|      | Bénéf. déclaré  | Report à nouveau | Bénéf. distribué | Divid. action |
|------|-----------------|------------------|------------------|---------------|
|      | (En £ sterling) |                  |                  | (En shilling) |
| 1939 | 93.879          | 45.118           | 87.500           | 3,6           |
| 1940 | 64.165          | 109.284          | —                | —             |
| 1941 | 98.751          | 208.035          | —                | —             |
| 1942 | 127.142         | 335.178          | —                | —             |
| 1943 | 127.938         | 463.116          | —                | —             |
| 1944 | 184.583         | 22.660           | 125.000          | 5             |
| 1945 | 134.277         | 31.927           | 125.000          | 5             |
| 1946 | 186.562         | 18.489           | 150.000          | 6             |
| 1947 | 338.696         | 27.185           | 150.000          | 6             |
| 1948 | 308.576         | 35.761           | 150.000          | 6             |
| 1949 | 353.090         | 38.851           | 200.000          | 8             |
| 1950 | 260.886         | 60.886           | 200.000          | 8             |
| 1951 | 227.870         | 27.870           | 200.000          | 8             |
| 1952 | 230.459         | 30.459           | 200.000          | 8             |
| 1953 | 229.056         | 29.056           | 200.000          | 8             |
| 1954 | 233.460         | 33.469           | 200.000          | 8             |

#### BILANS AU 31 DECEMBRE (En 1.000 £)

|                             | 1950   | 1951   | 1952   | 1953   | 1954   |
|-----------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| PASSIF                      |        |        |        |        |        |
| Capital versé               | 5.000  | 5.000  | 5.000  | 5.000  | 5.000  |
| Réserves                    | 1.310  | 1.279  | 1.280  | 1.280  | 1.283  |
| Dette flottante             | 70.080 | 87.894 | 73.263 | 84.485 | 85.586 |
| Dividende                   | 200    | 200    | 200    | 200    | 200    |
| Acceptations+compte d'ordre | 1.020  | 1.817  | 1.655  | 14.577 | 14.515 |

|                             |               |               |               |                |                |
|-----------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|
|                             | <u>77.610</u> | <u>96.189</u> | <u>81.398</u> | <u>105.542</u> | <u>106.584</u> |
| ACTIF                       |               |               |               |                |                |
| Immobilisé                  | 563           | 690           | 737           | 916            | 1.351          |
| Titres                      | 13.390        | 16.734        | 13.269        | 14.036         | 13.880         |
| Effets et débiteurs         | 42.197        | 52.666        | 44.171        | 53.172         | 56.675         |
| Disponible                  | 20.440        | 24.282        | 21.566        | 22.841         | 20.163         |
| Acceptations+compte d'ordre | 1.020         | 1.817         | 1.655         | 14.577         | 14.515         |
|                             | <u>77.610</u> | <u>96.189</u> | <u>81.398</u> | <u>105.542</u> | <u>106.584</u> |

BANQUE OTTOMANE  
(*L'Information financière, économique et politique, 25 mai 1957*)

L'ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Dans son discours à l'assemblée du 22 mai (voir *L'Information* d'hier), le président a déclaré notamment :

EN TURQUIE, l'expansion de l'économie s'est poursuivie en 1956. Par son travail acharné, le pays a continué la réalisation du programme d'équipement et d'industrialisation entrepris depuis plusieurs années. Plusieurs projets ont été menés à leur fin et sont devenus rentables. Le revenu national a ainsi été augmenté.

Les investissements ont été importants. Dans le domaine de l'énergie, de sensibles progrès ont été réalisés dans l'exécution des grands travaux entrepris.

En 1958, lorsque toutes les centrales prévues seront construites, la production d'énergie électrique qui ne s'élevait qu'à 737.000.000 de kWh en 1950, atteindra 4.000.000.000 de kWh.

La production industrielle est en net accroissement par suite de l'achèvement et de la mise en exploitation de plusieurs installations nouvelles, aussi bien dans les mines que dans l'industrie textile, les fabriques de ciment et les raffineries de sucre.

Les recherches de pétrole se poursuivent activement. Plus de 160 permis ont été accordés depuis l'entrée en vigueur de la loi d'octobre 1955, à des sociétés turques et étrangères. La production de pétrole brut s'est élevée à 305.000 tonnes en 1956 contre 178.500 tonnes en 1955 et 60.000 tonnes en 1954.

Pour le fer, la production, a été de 170.000 tonnes à la fin de 1958. Quant à l'acier, les chiffres sont de 192.500 tonnes contre 188.000 tonnes en 1955.

En ce qui concerne l'agriculture, la récolte de céréales, avec 12.063.000 tonnes, a été du même ordre qu'en 1955.

Dans l'étranger, commerciale, qui avait atteint Ltps. 516.000.000 en 1955, a été ramené à Ltqs. 286.600.000 en 1956 par suite des mesures prises pour réduire les importations, notamment celles de biens de consommation.

AU SOUDAN, les importations se sont élevées à £S. 45.000.000 et les exportations ont dépassé £S. 66.000.000, dont £S. millions environ pour le coton.

EN JORDANIE, l'action de la Banque Ottomane, touchant les services qu'elle rend à la Jordanie, est reconnue par les dirigeants du pays : c'est une de celles dont la Banque peut être fière.

EN SYRIE, la mise hors d'usage en novembre 1956 de trois stations de pompage du pipeline d'Irak a signifié pour ce pays que les exportations de pétrole, sa principale source de richesse, ont fléchi de 32.000.000 de tonnes en 1955 à 29.000.000 environ en 1956. Dans l'ensemble, l'année pour le pays [mots manquants].

POUR CHYPRE, 1956 a été une année troublée et une période d'inquiétudes pour la population, les commerçants et les troupes, dont le nombre s'est récemment accru. Cependant, il est surprenant et rassurant à la fois de constater qu'en dépit d'une insécurité qui s'est étendue, l'île a connu, sur le plan économique, une ère de prospérité.

AU MAROC, malgré des conditions d'exploitation difficiles, l'agence de Casablanca a poursuivi ses opérations avec des résultats assez satisfaisants.

LE LIBAN a continué à jouer un rôle de premier plan dans les échanges avec l'étranger. Les chiffres du commerce extérieur accusent une progression : importations LLIB 561.200.000 contre 529.200.000 en 1955 ; exportations LLIB 145.800.000 en 1956 contre 120.600.000 en 1955.

Au cours de l'année, les sièges de Paris et de Londres et notre agence de Marseille ont maintenu une activité satisfaisante.

Cette année l'activité de la Banque en Egypte a été amenée à son terme par le gouvernement égyptien.

#### Analyse du bilan

Le bilan de 1956, ne comprenant plus l'exploitation des agences de la Banque en Egypte, est inférieur de £ 11.500.000 à celui de 1955 avec une diminution de £ 4.500.000 du poste « Acceptations, escomptes et garanties » et de £ 7 millions du poste « Comptes courants, dépôts et divers ». Il est intéressant de constater que ce dernier poste est supérieur à £ 86.000.000 ce qui est encore légèrement au-dessus du chiffre à fin 1954.

Il convient d'indiquer que le montant total des dépôts d'Egypte à la fin septembre 1956, dernière date pour laquelle nous avons des chiffres d'Egypte, était de £ 12.000.000 environ.

La liquidité reste très forte, les postes « Encaisse » « Placements temporaires » et « Effets à recevoir » représentant plus de 50 % des dépôts. Le pourcentage des « Valeurs en portefeuille » reste inchangé et le rapport de 39 %, ce qui représente une diminution de plus de 1955.

Le poste demeure à [...] qu'en 1955. Le nouvel immeuble de Bagdad a été ouvert pendant l'année et les dépenses ont été faites, notamment en Turquie ; par ailleurs, ce poste ne comprend pas, bien entendu, les immeubles d'Egypte.

---

#### Banque ottomane (*L'Opinion*, 9 janvier 1958)

Les cours de la Banque ottomane se situent non loin de leurs plus bas cours de 1957, après avoir coté 9.100. On se demande bien pourquoi ce recul : Je dividende, fixé depuis plusieurs années à 8 sh. et payé en dernier lieu à 306 fr. net, se trouve porté à 367 fr. par l'opération 20 %. Le titre se trouve ainsi fournir un revenu de 5 1/2 %. Il est au nominal de £ 10 ou 11.760 fr. et assorti de réserves, apparentes ou occultes, qui l'augmentent au moins de 50 %. Gérée avec une prudence qui tourne à la thésaurisation, la Banque ottomane jouit partout d'un crédit de premier ordre. En dépit des événements politiques, elle n'a cessé de se développer. Ces dernières années, elle s'est implantée au Maroc et l'on vient d'annoncer que ce mois-ci même, elle va ouvrir deux agences au Kenya, à Nairobi et à Monbasa. Par contre, la société a perdu ses agences égyptiennes, momentanément peut-être. Nous croyons que l'on peut sans crainte recommander l'achat de ce titre aux cours actuels.

---

## BANQUE OTTOMANE

*(L'Information financière, économique et politique, 17 mai 1958)*

L'assemblée générale annuelle s'est tenue à Londres le 14 mai sous la présidence de Lord Latymer. Parmi les présents : la Banque de Paris et des Pays-Bas et le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, scrutateurs.

Le bilan au 31 décembre 1957, qui a été soumis aux actionnaires, se totalise par £ 108.838.319, contre 105.133.581 au 31 décembre 1956.

Le compte de profits et pertes, pour l'établissement duquel il n'a été tenu compte que des profits effectivement convertis en livres sterling au 31 décembre dernier, fait apparaître un bénéfice de £ 359.458 qui, ajouté au report de l'exercice précédent, forme un total de £ 382.321. Après affectation d'une somme de £ 150.000 au compte « Réserve pour éventualités », il reste un montant disponible de £ 232.321 et le Comité a proposé la distribution d'un dividende de 8 shillings par action.

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité les résolutions qui lui étaient soumises et a décidé que le dividende de 8 shillings sera mis en paiement à partir du 2 juin 1958 à Londres, Paris et Istanbul.

Le président a passé en revue l'activité de la banque dans les différents pays où elle est installée.

Rappelant qu'il avait dit l'année dernière que, selon des informations de presse égyptienne, l'actif et le passif des agences d'Egypte avaient été transférés à la Banque de la République le 18 avril 1957, le président a déclaré que c'est effectivement ce qui a eu lieu et qu'il n'y a eu aucun progrès au sujet de l'indemnisation à recevoir pour l'expropriation de ces agences. Il va de soi que la banque continue à suivre cette question.

Depuis l'année dernière, les activités de la Banque ont été étendues. Des agences ont été ouvertes en janvier 1958 au Kenya, à Nairobi et Mombasa. À Nairobi, le Torris Hôtel est en train d'être transformé en immeuble de banque et en bureaux; ce bâtiment bien situé au centre de la ville constituera, bientôt, un local de banque très satisfaisant. Dans les semaines qui viennent, une agence va s'ouvrir à Dar-Es-Salam, au Tanganyika.

La banque s'est assurée à Salisbury, en Rhodésie, des locaux provisoires qui seront prochainement ouverts ; elle a également fait l'acquisition d'un terrain parfaitement situé pour y construire ultérieurement son immeuble.

En Turquie, en ce qui concerne l'Etablissement, de nouveaux bureaux ont été ouverts en 1951 : Besiktas et Laleli à Istanbul et Karsiyaka à Izmir. Au début de cette année, l'agence de Bakirkoe y à Istanbul et le bureau d'Alsançak à Izmir ont été ouverts.

Au Soudan, l'année fut active pour les agences de la banque, mais non exempte de préoccupations, notamment à son début. Au mois d'avril une nouvelle sous-agence, Khartoum Nord, a été ouverte sur la rive du Nil, en face de Khartoum : cette nouvelle sous-agence qui travaille normalement a satisfait les prévisions.

La Jordanie a été affectée naturellement, tant économiquement que politiquement, par la période de tension qui a suivi les élections générales d'octobre 1956 et a conduit, en mars 1957, à l'abrogation du traité anglo-jordanien, à l'évacuation des troupes anglaises et à la fin de l'aide annuelle de l'Angleterre.

Sous l'angle industriel, la nouvelle Société d'huile végétale a commencé à produire, la Société de Tannerie progresse favorablement et la Société de Brasserie espère achever ses installations cet été. Les plans sont terminés et des adjudications lancées pour la construction et la raffinerie de pétrole de Zerka et pour le pipeline qui doit l'approvisionner.

En Irak, les progrès n'ont pas été spectaculaires en 1957; ils n'en ont pas moins été continus.

La banque a ouvert à Bagdad, en 1957, trois nouvelles sous-agences et un bureau de caisse dans le quartier des affaires. Un bureau de caisse a également été ouvert à Zubair, près de Bassorah. Ce développement implique que l'année a été très active pour la banque.

Le développement de Chypre et de ses ressources naturelles continue malgré la situation tendue et troublée que connaît l'île.

La première année complète d'exploitation à Qatar a été encourageante. Une certaine récession s'est produite au début de l'année, conséquence prévisible de la crise du canal de Suez. Depuis lors cependant, l'extraction du pétrole a fait des progrès continus; elle est actuellement de l'ordre de 8.000.000 de tonnes par an. Des prospections pour la recherche de nouveaux champs pétrolifères sont en cours. On étudie la possibilité d'implanter d'autres industries que celle du pétrole. Parmi ces projets, la fabrication d'un ciment de bonne qualité paraît devoir venir en tête.

Au Maroc, malgré une situation difficile, l'agence de Casablanca a continué ses opérations et a enregistré des résultats assez satisfaisants.

Au Liban, la situation économique est restée satisfaisante en 1957. Le commerce extérieur a marqué une légère progression sur l'année précédente; les importations passant L. lob. 561.200.000 en 1956 à L. lob. 627.000.000 en 1957; les exportations de L. lob. 145.800.000 à L. lob. 152.200.000.

L'activité du port de Beyrouth a continué à progresser, dépassant, pour la première fois, 2 millions de tonnes.

En Syrie, la récolte de céréales a été bonne, elle a atteint 1.900.000 tonnes, contre 1.600.000 en 1956. La récolte de coton s'est élevée à 110.000 tonnes de coton égrené, contre 90.000 en 1956

---

WWE 1967 :

AUBOYNEAU (Philippe) : fils de Gaston (dg Bq ottomane) ép. Dlle Motte-Ango de Flers.

BALLADUR (Éd.)\* : fils d'un directeur de la Banque ottomane.

WW 1979 :

DEROY (Henri), ... directeur général de la Caisse des dépôts et consignations (1935), membre du conseil général de la Banque de France (1936), secrétaire général du ministère des Finances (1940)[pressenti comme ministre par Pétain au printemps 1942 : cf. Paxton, *La France de Vichy*, p. 134], gouverneur du Crédit foncier de France (1945-1955)... vice-président (1955), puis président (1961-1966) de la [Banque de Paris et des Pays-Bas\\*](#), ... administrateur de la Banque ottomane...

WW 1971 :

DUPÉRON (Ph.)(1896) : 1953-67 Bq Ottomane > pdt Camat (ass.), S.N. Bq Syrie et du Liban, adm. [Créd. hypothécaire Indoch.], LUCIA, Ch. fer Indoch.-Yunnan, SIFA, Cie afric. allumettes, Sté tropicale allumettes, Indoch. films et cinémas, Cie gén. immob. (Cogisa), Sté intern. de luminescence et de radio, La Fédération continentale.

WW 1979 :

MARGERIE (Bernard JACQUIN de), banquier [frère de Christian (ambassadeur) et d'Henri]. Né le 25 nov. 1912 à Paris. Fils de Maxime Jacquin de Margerie (1885-1974), banquier (voir WW in France, 11<sup>e</sup> éd.)[inspecteur des finances, dir. général adjoint du Crédit lyonnais > adm. SOVAC et CREG], et de M<sup>me</sup>, née Marguerite Toussaint. ... [directeur du département étranger \(1962\)](#), puis [directeur général adjoint \(depuis 1967\)](#)



de la Banque de Paris et des Pays-Bas (depuis 1968) ... administrateur (1957), puis président (depuis 1975) du comité de Paris de la Banque ottomane\*...

WW 1979 :

MONICK (Emmanuel. Georges, Michel), ... président (1949), puis président d'honneur (depuis 1962) et administrateur (1962-1973) de la Banque de Paris et des Pays-Bas\*, ... président (1954-1974), puis président d'honneur et membre (depuis 1975) du comité de Paris de la Banque ottomane...

WW 1979 :

REYMOND (Marcel), [Paribas\* >] [président \(depuis 1976\) des sociétés de droit turc Sinai Tatbikat et Elektriz.](#) Adr. : prof., 280, bd Saint-Germain, 75007 Paris.

WW 1979 :

ROBERT (Georges, Antoine, François), ... secrétaire général (1953), puis directeur (1963-1967) de la Compagnie générale industrielle pour la France et l'étranger [CGIFE\*], ... administrateur de la société [Sinai-Tatbikat \(Turquie\)](#)....

VOGÜÉ (Ghislain de) : BIMP.

#### Banque ottomane : vers une nouvelle restructuration ? (*Entreprise*, 20 octobre 1972)

Avec cette société, plus que centenaire, le marché financier est confronté avec un problème devenu plutôt rare, depuis que la législation impose aux sociétés cotées une abondante information destinée à leurs actionnaires. La discrétion dont elle fait preuve à cet égard, sur la consistance de ses actifs et notamment de son portefeuille titres, laisse libre cours à toutes les conjectures.

C'est pourquoi l'attention dont le titre est l'objet, prend le caractère d'un mouvement « d'initiés ». La hausse récente de 10 % a porté le titre à son cours record, enregistré déjà en 1969, en progrès de 35 % depuis le début de l'année.

La société, constituée sous le régime d'une convention avec le gouvernement turc, et renouvelée en 1957, a entrepris depuis 1969, une vaste réorganisation de ses activités bancaires [en accord avec le groupe anglais National and Grindlays Bank\\*](#). Ces accords ont porté jusque-là sur les succursales d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique à l'exclusion des importantes activités en Turquie et des sièges de Londres et Paris. Va-t-on assister à une nouvelle étape de cette restructuration ou à un rapprochement plus étroit avec le groupe anglais ?

#### NOMINATION

Jacques de Fouchier  
(*Valeurs actuelles*, 13 juin 1983)

• M. Jacques de Fouchier [succ. en 1969 de Jean Reyre à la tête de Paribas] vient d'être nommé membre du comité de Paris de la Banque ottomane que quittent le baron Rodolphe Hottinguer et Philippe Mallet. Rappelons que la Banque ottomane est gérée par un comité bicéphale à Londres et à Paris. Le président du comité de Londres est Sir John Colville et celui du comité de Paris M. Bernard de Margerie [Paribas].

1986 : rachat de la Banque ottomane par Paribas (source : *Le Monde*)[probable rachat parts Grindlays Bank].

---

[Turquie : modernisation du secteur bancaire]  
par CLAIRE BLANDIN, d'Istanbul  
(*Le Monde*, 20 juin 1991)

[...] Seules trois banques étrangères avaient résisté à la révolution d'Ataturk : le Banco di Roma, établi en 1911, la Holantse Bank Uni NV, installée en 1921, et, bien sûr, [la Banque ottomane, filiale à 49 % du français Paribas](#), que l'ancienneté et le prestige (elle naquit en 1863 avec le statut de Banque centrale) aidèrent à survivre.

[...] Au début des années 80, les banques américaines ont été les premières à lancer le mouvement de transhumance vers la Turquie : Citibank, Chase Manhattan, Manufacturers Hanover..., suivies par les françaises BNP\*, Indosuez ou Crédit lyonnais\*, qui retourne ainsi à ses anciennes amours. Lorsque le Crédit lyonnais s'enorgueillissait d'être la première banque commerciale du monde, il avait ouvert, en 1874, une agence à Constantinople, pour financer le commerce de céréales, de fruits ou de tapis qui transitaient par l'Empire ottoman.

Témoin de ce passé, un slogan que deux banquiers turcs ont rapporté à Guy Goirand, qui dirige depuis 1987 l'agence ouverte par le Crédit lyonnais\* à Istanbul : « À l'époque, m'ont-ils raconté, une formule définissait l'appartenance à la bonne société : han (commerce), hamam (prospérité), aparteman (foncier), Crédit lyonnais, [Osmanli Bankasi \(Banque ottomane\)](#) ! »

[...] Côté services aux particuliers, les banquiers ne sont pas en panne non plus. C'est un secteur réservé pour l'instant plutôt aux banques nationales, les étrangères ne possédant pas de réseau de guichets, [si l'on excepte la Banque ottomane et les désirs d'acquisition du Crédit lyonnais](#). Inexistant il y a deux ans, le crédit à la consommation (pour l'achat de véhicules ou d'appareils électroménagers) a connu une expansion vigoureuse, malgré des taux d'intérêt élevés (supérieurs à 100 %) et a atteint quelque 4 millions de livres (environ 6 milliards de francs). Même engouement pour ses cartes bancaires, qui ont fait leur apparition il y a moins de deux ans et dont le boom est d'autant plus étonnant que les Turcs ne se sont jamais familiarisés avec les autres moyens de paiement. « Le paiement des salaires par virement est rarissime, le prélèvement automatique inconnu, tout comme la domiciliation des traites. Quant au chèque, il est mal accepté et, postdaté (ce qui est normalement interdit), il sert d'instrument de crédit », déclare [M. Jean de Boisgrollier, directeur général de la Banque ottomane](#). [...]

---

Le groupe Paribas cède la banque ottomane pour 1,2 milliard de francs  
par S. R. [\[Sylvie RAMADIER\]](#)  
(*Les Échos*, 2 avril 1996)

Première d'une nouvelle série de cessions pour Paribas. La Rue d'Antin a annoncé, hier, que la [Compagnie financière ottomane](#), holding luxembourgeois dont elle détient 49,9 % du capital, avait cédé la banque ottomane (Osmanli Bankasi AS), la plus ancienne des banques du pays qui est aussi la plus importante banque turque sous contrôle étranger. Cette cession se traduira par une [plus-value de 500 millions de francs \(part du groupe\)](#) dans les comptes de Paribas en 1996. La banque de détail en Turquie,

le métier de la banque ottomane, n'entre pas dans les axes stratégiques du groupe français qui, au surplus, possède un bureau de représentation en Turquie.

En pratique, la totalité du capital de la Compagnie Ottomane d'Investissements, société holding hollandaise qui détient 99,9 % du capital de l'Osmanli Bankasi, a été cédée, pour 245 millions de dollars (environ 1,2 milliard de francs) par la financière ottomane à Garanti Bankasi, la cinquième banque commerciale privée turque elle-même détenue par Dogus, le groupe turc de services financiers et de BTP.

La conclusion définitive de la vente, soumise à un certain nombre de conditions classiques (autorisations réglementaires, vérifications juridiques et comptables) devrait intervenir avant la fin du mois de juin prochain.

En affichant une perte de 3,9 milliards de francs (part du groupe), destinée à tourner la page des difficultés du passé pour 1995, le président du directoire de Paribas, André Levy-Lang, avait également promis une accélération des désinvestissements « pour retrouver une marge de manœuvre plus grande » (« Les Échos » du 29 février). Il avait présenté à son conseil, dès le mois de décembre, un objectif précis : procéder à 15 milliards de francs de cessions de participations industrielles et financières non stratégiques sur trois ans, hors d'éventuelles cessions d'actifs de la Compagnie de Navigation Mixte dont la Rue d'Antin a pris le contrôle au début de l'année. Un mouvement d'autant plus logique que la Compagnie est contrainte, dans un premier temps, de s'endetter pour financer son OPA sur la Mixte.

Forte de 700 millions de francs de trésorerie, d'un immeuble à Paris et de sa participation dans la banque ottomane, la Financière ottomane, qui reste présidée par Hubert de Saint-Amand, qui avait quitté la présidence du directoire de la Banque Paribas en 1991, est cotée à Paris, mais aussi à Londres et Luxembourg. Elle avait envisagé une cotation de la Banque ottomane à la Bourse d'Istanbul.

Ce projet, de nature à diminuer la décote boursière de la financière, dont la capitalisation boursière tourne autour de 800 millions de francs, avait finalement dû être abandonné *in extremis* en juillet 1995, compte tenu du contexte économique et boursier en Turquie. Mais divers groupes se sont manifestés ensuite pour prendre une participation dans le capital de la Banque ottomane, a expliqué, hier, Paribas dans son communiqué.

---

Historique de la Banque ottomane  
[www.obarsiv.com/français/historique.html](http://www.obarsiv.com/français/historique.html) - 22k

[...] En juin 1996, par le biais de la Garanti Bankasi et de l'Investment Clover, la Banque ottomane [recentrée sur la Turquie] fut intégrée au Groupe Dogus. Le 31 août 2001, la fusion de la Banque avec Körfezbank fut réalisée. Le 21 décembre 2001, elle fut incorporée à son actionnaire principal, Garanti Bankasi. [...]

---